LE CONSERVATEUR

DE LA RESTAURATION.

SUPPLÉMENT AU MÉMOIRE DES ÉVÊQUES AU ROI.

Sire,

Les princes les plus pieux ont trouvé souvent dans leur zèle même l'écueil de leur piété : les Constantin, les Théodose ont vu autrefois leur amour pour l'Eglise se tourner contre l'Eglise même, et favoriser l'erreur par un zèle de la vérité. *Les princes*, Sire, *ne doivent toucher à la religion que pour la protéger et pour la défendre* : leur zèle n'est utile à l'Eglise *que lorsqu'il est demandé par les pasteurs* : les sollicitations des dépositaires de la doctrine sont les seules qui doivent avoir du crédit auprès d'eux, lorsqu'il s'agit de la doctrine elle-même ; *toute autre voix que la voix unanime des pasteurs doit leur être suspecte*. C'est ici où ils ne doivent se réserver que l'honneur de la protection, et leur laisser celui de la décision et du jugement. *Les évêques* sont leurs sujets, mais *ils sont leurs pères selon la* foi. Leur naissance les soumet à l'autorité du trône ; mais sur les mystères de la foi l'autorité du prince se fait gloire de se soumettre à celle de l'Eglise. Les [illegible] n'en sont que les *premiers enfants* et [illegible]

plus beau titre de leur couronne. *Ils n'ont point d'autre droit que de faire exécuter ses décrets*, et en s'y soumettant les premiers donner l'exemple de la soumission aux autres fidèles. *Dès qu'ils ont voulu* aller plus loin et usurper sur la doctrine un droit réservé au sacerdoce, ils ont aigri les maux de l'Eglise, loin d'y remédier; leurs tempéramens ont été de nouvelles plaies et ont enfanté de nouveaux excès. Toutes les *conciliations* inventées pour calmer les esprits rebelles et les ramener à l'unité les ont autorisés dans leur séparation et leur révolte; et leur autorité a toujours perpétué les erreurs quand elle a voulu se mêler toute seule de les rapprocher de la vérité. Ils peuvent environner l'arche, et la garder comme David; mais ce n'est pas à eux à y porter les mains : *le trône est élevé pour être l'appui et l'asyle de la doctrine sainte;* mais il ne doit jamais en être la règle, ni le tribunal d'où partent ses décisions.

Hélas! si les passions et les intérêts humains n'environnaient pas le trône, sans doute la piété des souverains serait la plus sûre ressource de l'Eglise; mais souvent, ou l'on fait agir leur religion contre leurs propres intérêts, ou *l'on se sert du vain prétexte de leurs intérêts, pour les faire agir contre la religion même.*

Les préjugés sont donc presque inévitables à la piété des grands; mais c'est l'obstination dans le préjugé qui rend le mal plus incurable. Il ne leur est pas honteux d'avoir pu être surpris; hélas! comment pourraient-ils s'en défendre? *presque tout ce qui les environne s'étudie à les tromper;* est-il étonnant que l'attention se relâche quelquefois et qu'ils puissent se laisser séduire? L'artifice est plus habile et plus persévérant que la défiance; il prend toutes les formes, et met à profit tous les momens; et, quand tous ceux presque qui nous approchent ont intérêt que nous

nous trompions, nos précautions elles-mêmes les aident souvent à nous conduire au piége.

Mais, Sire, s'il n'est pas honteux aux princes d'être surpris, malheur inévitable à l'autorité suprême, il leur *est glorieux d'avouer qu'ils ont pu l'être.* Rien n'est plus grand, dans le souverain, que de vouloir être détrompé, et d'avoir la force de convenir soi-même de sa méprise. Assuérus ne crut point déroger à la majesté de l'empire en déclarant, même par un édit public, que sa bonne foi avait été surprise par les artifices d'Aman. C'est un mauvais orgueil de croire qu'on ne peut avoir tort; c'est une faiblesse de n'oser reculer, quand on sent qu'on nous a fait faire une fausse démarche. Les variations qui nous ramènent au vrai affermissent l'autorité, loin de l'affaiblir. Ce n'est point se démentir, que de revenir de sa méprise; ce n'est pas montrer aux peuples l'inconstance du gouvernement, *c'est leur en étaler l'équité et la droiture.* Les peuples savent assez et voient assez souvent que les souverains peuvent se tromper; mais ils voient rarement qu'ils sachent se désabuser et convenir de leur méprise. Il ne faut pas craindre qu'ils respectent moins la puissance qui avoue son tort et qui se condamne elle-même; leur respect ne s'affaiblit qu'envers celle ou qui ne le connaît pas ou qui le justifie, et dans leur esprit rien ne déshonore l'autorité, que la faiblesse qui se laisse surprendre, et la mauvaise gloire qui croirait s'avilir en convenant de son erreur et de sa surprise.

Sire, fermez l'oreille aux mauvais conseils et aux insinuations dangereuses de l'adulation. Mais, comme elles se couvrent du voile du bien public, tôt ou tard elles trouvent accès auprès du trône; si l'inattention vous les a fait suivre, que l'intérêt seul de votre gloire, quand vous serez détrompé, vous les fasse à l'instant désavouer.

Il est encore plus glorieux d'avouer sa surprise, que de n'avoir pas été surpris. Rien n'est plus beau dans le souverain qui ne dépend de personne, que de vouloir toujours dépendre de la vérité. On craindra de vous en imposer, quand l'imposture et l'adulation démasquées n'auront plus à attendre que votre désaveu et votre colère. C'est l'orgueil des rois tout seul qui autorise et enhardit les adulations et les mauvais conseils : et, s'il est vrai que ce sont d'ordinaire les adulateurs qui font les mauvais rois, il est encore plus vrai que ce sont les mauvais rois qui forment et multiplient les adulateurs.

C'est en évitant ces écueils que la piété des grands deviendra respectable, qu'ils lui rendront la gloire et la dignité que les dérisions du monde ou les faiblesses de la fausse vertu lui ont presque ôtée, et qu'on n'entendra plus se perpétuer parmi les hommes ce blasphème si injurieux à la religion : que les princes pieux sont les moins propres à gouverner, et que la piété peut en faire de grands saints, mais qu'elle n'en fera jamais de grands rois.

Puissent ces discours, ô Sire, ne jamais blesser l'innocence de vos oreilles ! Mais si l'adulation ose porter un jour de telles paroles jusqu'au pied de votre trône, *qu'il en sorte des éclairs et des foudres pour confondre ces ennemis de la religion et de votre véritable gloire.* Écoutez ces adulations impies comme des blasphèmes contre la majesté des rois, comme des outrages faits à vos plus glorieux ancêtres, aux Charlemagne, aux S. Louis, à votre auguste bisaïeul. C'est par une piété tendre et sincère qu'ils devinrent de grands rois ; leur zèle pour la religion les a encore plus illustrés que leurs victoires. Les louanges que l'Église leur donnera à jamais dureront autant que l'Église elle-même. Leurs grandes actions,

ou auraient été ensevelies dans la révolution des temps, ou n'eussent eu qu'un éclat vulgaire, si la piété ne les eût immortalisées.

Soyez, Sire, comme eux le défenseur de la gloire de Dieu, et il ne permettra pas que la vôtre s'efface jamais de la mémoire des hommes. Justifiez, en vous proposant ces grands modèles, que la piété ne déshonore point les rois; que les passions toutes seules avilissent le trône et dégradent le souverain; qu'on n'est pas digne de régner quand on ne règne pas sur soi-même, et que, pour être dans les âges suivans aussi grand qu'eux aux yeux des hommes, il faut avoir été comme eux fidèle à Dieu.

Grand Dieu, plus le trône est environné de piéges, plus les rois ont besoin que vous les environniez de votre protection et des secours de votre grande miséricorde; mais plus une tendre jeunesse et une enfance délaissée à elle-même et à tous les périls de la royauté expose *cet enfant auguste*, plus il doit devenir l'objet de vos soins et de votre tendresse paternelle.

Armez de bonne heure l'innocence de son cœur contre les dérisions qui avilissent la piété et contre les écueils de la piété même; donnez-lui ces vertus qui sanctifient l'homme et qui font en même temps les grands rois. Faites qu'il respecte ceux qui vous servent, et qu'il serve lui-même le Dieu de ses pères avec cette majesté qui seule peut rendre les rois respectables.

Jetez les yeux sur lui du haut du ciel, grand Dieu! et voyez ici à vos pieds cet enfant auguste et précieux, *la seule ressource de la monarchie, l'enfant de l'Europe, le gage sacré de la paix des peuples.* Les entrailles de votre miséricorde n'en sont-elles pas émues? Regardez-le,

grand Dieu, avec les yeux et la tendresse de toute la nation.

† J.-B^{te}, *Evêque de* ***.

NOUVELLES RAISONS DE PLAINTES CONTRE LES ORDONNANCES DU 16 JUIN.

(Premier article.)

L'indignation publique soulevée par les deux ordonnances déplorables semble augmenter de plus en plus. D'où peut venir une chose si extraordinaire? Nous allons l'examiner attentivement, après avoir fait quelques réflexions sur les *graves circonstances* qui ont amené tant de concessions de la part du ministère.

Comme les actes qui font la matière de cet article ne sauraient produire que le désordre, il était naturel qu'ils en portassent l'empreinte dès leur origine, et même avant leur naissance.

On a vu le ministère, en composant la commission des écoles secondaires ecclésiastiques, avoir grand soin d'y faire entrer des hommes étrangers au clergé, connus par leur philosophisme et par leurs opinions ultra-libérales.

D'après une telle composition il était facile de prévoir le résultat de la commission.

Le gouvernement, au lieu de chercher des lumières, voulait calmer la révolution et traiter avec elle. Mais qui mieux que les dépositaires de la puissance du souverain devrait savoir que la révolution ne veut ni ne peut vouloir aucun traité? Ce torrent dévastateur, cette foudre

destructrice, doit renverser le trône et l'autel. Tant qu'ils seront debout, il ne faut point espérer de voir le libéralisme s'arrêter. L'expérience lui a appris qu'une révolution qui cesse d'avancer vers son but est frappée de mort. Voilà pourquoi les libéraux marchent avec tant d'accord, de persévérance et de vigueur dans la route que l'ambition, la haine et l'impiété leur ont tracée. Les insensés! ils ignorent donc que cette route ne mène qu'à des abîmes, et que les révolutions ont toujours dévoré ceux qui les ont faites!

Ceux des libéraux qui étaient chargés de représenter le parti révolutionnaire dans la commission pour les écoles secondaires ecclésiastiques s'acquittèrent merveilleusement de leur tâche. Ils réclamèrent la suppression d'un certain nombre de petits séminaires et l'assujettissement de l'épiscopat à l'autorité temporelle. Mais quoi! un parti qui n'a rien négligé pour susciter des ennemis à l'administration, et qui a constamment prêché la révolte contre le gouvernement du Roi, exige des évêques une soumission absolue aux volontés ministérielles? Oui, et à une condition, c'est que les ministres transmettront à l'épiscopat les ordres souverains du libéralisme.

Hommes de troubles qui semez des vents pour recueillir des tempêtes, (1) c'est en vain que vous vous agitez, afin d'ébranler la foi de vos pères et de renverser les autels élevés par leur piété au Dieu qui règne sur l'univers. Celui qui a donné à l'épiscopat la mission d'instruire et de diriger les âmes dans les voies du salut nous déclare que *les puissances de l'enfer ne prévaudront point contre son Eglise.* Les petits et les grands projets des gouverne-

(1) Prophète Osée.

mens, les petits et les grands efforts de tribunes, de salons et de cabinets passeront; mais ses paroles ne passeront point.

Arrachez à la confiance des rois de désastreuses ordonnances, suscitez mille persécutions, préparez des chaînes contre les ministres de la religion sainte qui a détruit l'esclavage en Europe; leur mission divine n'en sera point altérée.

Lorsqu'une indigne faiblesse ou une sorte de trahison ont prévalu dans les conseils du Roi très chrétien, le ministère, surpris et comme saisi d'horreur à la vue de sa hardiesse, délibéra sur la question de savoir qui, du ministre des affaires ecclésiastiques ou de celui de l'instruction publique, prendrait sur lui la responsabilité de la mesure. D'abord une seule ordonnance avait été projetée; il fut résolu qu'elle serait contresignée par le ministre des affaires ecclésiastiques. Cela était conséquent, puisque les petits séminaires sont essentiellement dans ses attributions. Sa Grandeur, effrayée des suites d'un acte pareil, ne put se résoudre à en accepter à elle seule toute la honte : on eut recours à un moyen prétendu ingénieux; ce fut de faire deux ordonnances au lieu d'une. Par la première on enlevait à des particuliers des établissemens fondés de leurs deniers et conformément à des ordonnances royales; et on donnait à l'université le fruit de leurs travaux, de leurs talens et de leurs vertus. Il était naturel que le chef de l'université contresignât l'acte par lequel le corps enseignant devait posséder *légalement*, au mois d'octobre prochain, les plus célèbres établissemens d'instruction publique qui existent maintenant en France. Mais un homme qui a passé une partie de sa vie dans le sanctuaire de la justice ne put se résoudre à apposer sa signature au bas d'un acte de spoliation.

n donc a surmonté tout scrupule et étouffé la voix
ité naturelle au point de porter le trouble dans la
, d'affliger les chefs de famille dans ce qu'ils ont
cher et de plus précieux? Qui donc a pu, de son
é privée, frapper d'incapacité des sujets du roi de
, quand la charte déclare qu'ils sont tous égaux
la loi, et tous admissibles aux emplois publics?
ıc a eu le sinistre courage de s'emparer du bien
, de l'héritage du faible, quand la loi fondamen-
lare inviolables toutes les propriétés, même celles
ɔpelle *nationales?*

l'homme à qui le dépôt de la charte constitution-
t spécialement confiée, l'homme par qui la voix
rimé devrait monter jusqu'au trône, c'est le chef
ıgistrature française qui a pris sur lui tout l'o-
une iniquité que rien ne saurait justifier.

ordonnances qui frappent en quelque sorte de
ile une classe de Français, et qui les condamnent
gier sous le sceptre de gouvernemens étrangers,
eçues avec joie par le parti révolutionnaire. L'é-
t en gémit devant Dieu, les royalistes craignirent
rône de S. Louis les chefs de familles tremblèrent
ırs enfans désormais sans refuge contre la cor-
du siècle ou condamnés à rester privés de la véri-
ıcation.

ıuites persécutés, dépouillés, calomniés, indigne-
· une terre leur patrie comme la nôtre, n'ont fait
· aucune plainte contre leurs oppresseurs; ils ont
é de réfuter les mensonges dégoûtans, les absur-
ssières que la haine et l'envie se sont attachées à
à pleines mains sur leur institut. Chose digne de
e, les feuilles révolutionnaires, malgré leur infa-
ctivité, n'ont pu articuler un seul fait répréhen-

sible contre ces hommes apostoliques qui pourraient dire comme leur maître : *Quis me arguet de peccato?*

Des journaux dont le but est la ruine des trônes ont accusé les jésuites de tous les crimes commis contre la personne des souverains ; des folliculaires qui nient l'existence de Dieu, et qui décernent ordinairement une sorte d'apothéose à l'athéisme, ont essayé de faire croire que l'institut qui a porté le flambeau de la foi jusqu'aux extrémités de la terre était incompatible avec l'existence de la religion catholique en France.

Les dépositaires du pouvoir royal se sont réjouis de ce qui réjouissait les ennemis de la monarchie, et ils n'ont pas su distinguer les amis de *l'ordre véritablement légal* de ceux qui, sous une apparence de dévouement à l'auguste maison qui preside aux destinées de la France, cachent des sentimens perfides d'autant plus dangereux qu'ils sont moins connus. Tels sont les amis que le ministère a achetés en leur livrant par provision des prérogatives royales qu'ils avaient exigées, et ensuite en leur sacrifiant des hommes peut-être seuls capables de sauver, par une éducation fondamentalement chrétienne, nos jeunes générations des abymes de l'avenir.

(La suite prochainement.

R***.

DE LA BONNE FOI COMME L'ENTENDENT LES FACTIONS.

Si l'on était de bonne foi, si certaines gens disaient : « Nous voulons abolir la religion catholique en France, « parce que ses pratiques nous déplaisent; nous ne vou« lons point nous soumettre à la confession, à l'absti« nence, au jeûne qu'elle ordonne; et, bien que la cons-

« cience seule prescrive ces observances, qu'aucune loi ci-
« vile n'en punisse l'infraction, nous les déclarons tyran-
« niques, insupportables, et demandons l'anéantissement
« du culte qui les impose; » il y aurait là de la sincérité. On pourrait répondre : Que vous importe ces règles dont la gêne n'atteint que ceux qui s'y complaisent? et d'ailleurs, quand c'est la conviction seule de leur existence qui nous trouble, ne croyez-vous pas bon d'examiner si s'en affranchir est le meilleur parti qui se puisse prendre? « Non, ajouteraient-ils; car la vue des églises, des prêtres, des cérémonies catholiques nous blesse; nous n'en voulons plus. » Cela se comprendrait; on se demanderait si ces malheureux, ennuyés d'être et de vivre avec des catholiques, ne seraient pas bientôt las d'être et de vivre avec des chrétiens; puisque le christianisme aussi apporte des entraves aux penchans de la nature. Les commandemens donnés sur le Sinaï ne sont pas plus faciles à suivre que ceux qui émanent de la chaire de S. Pierre; et s'interdire l'envie, la vengeance, l'infidélité, le goût des plaisirs, est autrement pénible que d'en faire l'aveu, ou de retarder et de réduire ses repas. Les pratiques de la catholicité ont cela d'*odieux*, qu'elles rappellent constamment la vérité à ceux qui cherchent le mensonge, et le devoir à ceux qui veulent la licence. Elles indiquent le vrai but de la vie quand on s'épuise en efforts pour l'éviter. De là la multiplicité de ces pratiques, que les génies les plus élevés qui furent religieux ont toujours respectées; de là aussi leur abolition dès que l'homme substitue sa volonté à celle de Dieu. Point de culte, et un Dieu sans voix pour ordonner, sans oreilles pour entendre, sans bras pour frapper; un Dieu bien différemment mystérieux que la Trinité, car il serait à la fois Dieu

et le néant : voilà l'affreux objet des désirs d'une nombreuse faction. Pourquoi ne l'avoue-t-elle pas du premier coup?

Mais, si l'on était de bonne foi, répéterai-je, certaines gens à cet aveu ajouteraient celui de leur opinion politique, et diraient : « La considération accordée à ce qu'on « appelle des noms illustres nous ennuie. Comme nous « sommes riches, nous voulons être grands ; comme nous « avons été régicides, ou qu'au moins nous professons la « doctrine des régicides, nous ne voulons point de rois ; « comme nous avons fait mourir quatre descendans de « Louis XIV, nous ne voulons point des descendans de « Louis XIV ; comme nous avons fait une révolution, « nous ne voulons point de princes légitimes ; enfin, « quand nous réclamons Napoléon II, ou tel autre que « ce soit, c'est parce que nous savons qu'une nouvelle « dynastie se renverse avec plus de facilité qu'une an- « cienne; car ce que nous voulons positivement, c'est du « pouvoir, des honneurs, des trésors, et nous n'en vou- « lons que pour nous. » Tels seraient les discours que l'on nous tiendrait, si la duplicité n'était pas inséparable du mal. Est-ce par honte que l'on ne s'explique pas? Ou est-ce la crainte de rencontrer encore quelque justice dans nos cours royales, qui fait émettre ces pensées sous un langage qui les masque à quelques yeux? C'est ce que nous ne pouvons décider. Mais un fait est bien constaté : c'est la vérité de cette intention : *Point de catholicité, point de roi légitime.* L'indignation des libéraux va jusqu'à la colère lorsqu'on leur cite ces paroles comme leur devise. Cependant ce n'est pas l'indignation qu'excite une imputation calomnieuse, c'est un emportement aigre et furieux à la fois, tel que le manifeste l'homme pourvu

de beaucoup de méchanceté et d'un peu de sottise, quand on lui dévoile le secret dessein qu'il formait dans son cœur.

Comment s'y méprendre pourtant? Est-ce la niaiserie ou l'atrocité qui dictent les harangues que nous entendons, les écrits que nous lisons? D'où provient-elle, cette haine suscitée contre une corporation éminemment catholique, et, nous le soutenons, éminemment royaliste dans ce siècle? Car il faut la juger sur ses actes depuis qu'elle a reparu en France, et non sur de vieux livres exhumés des temps de troubles, où bien d'autres que les jésuites alimentaient nos guerres civiles. Ces bons bourgeois de Paris, les banquiers du temps, que faisaient-ils au temps de la ligue? C'est un goût du jour que de fouiller ainsi dans nos vieilles archives; et, tandis que l'on ne préconise que ce que nous produisons, tandis que tout notre enthousiasme est réservé pour le présent, pour nos œuvres, nous rappelons à grands cris le passé; mais le passé, tel qu'il nous le faut.

Cette semaine, les colonnes de nos journaux portaient les noms terribles de *révocation d'édits*, de *dragonnades*. J'aimerais autant voir briller des faits plus récens. Le 5 octobre, le 10 août, le 2 septembre, le 21 janvier, sont des dates qui, si elles manquent de ce beau vernis antique si cher aux archéologues, ont bien leur mérite. Le sang qui se versa alors est encore chaud; et celui du parti-prêtre se voit encore sur les parvis de plus d'un édifice de Paris. L'enlèvement des enfans protestans est un fade épisode de notre histoire : ce sont les mariages républicains, célébrés sur les bords de la Loire, qu'il faut citer. Etrange et ridicule sensibilité qui s'attendrit sur le sort de cette jeune classe de proscrits d'où sortirent les Maintenon et les Caylus, et ne veut pas donner un

souvenir aux victimes que dévora l'un de nos fleuves! C'est la ligue, ce sont les dragonnades qu'il faut redouter : les massacres que nos yeux ont vus n'ont rien d'effrayant. Il est même un art de les justifier. Un peuple exaspéré et en effervescence, nouveau pour ses nouvelles institutions, entraîné par les circonstances, égaré par une résistance intempestive, enivré par des succès inespérés ;... que sais-je encore? car on accumule tous les mots, comme on s'adresse à toutes les passions, quand il s'agit d'excuser les désastres de notre époque. Jusqu'à quel point la puissance, quelle qu'elle soit, doit permettre que l'abus, la séduction, la corruption se répandent sous son autorité; jusqu'à quel point elle doit tolérer ce qui s'appela toujours le mal; jusqu'à quel point elle doit souffrir son propre ébranlement et sa destruction, entraînant après soi tout l'ordre social qu'elle créa ou qu'elle maintient, c'est, en vérité, une question à faire quand il s'agit de lois sur la presse; et je ne sais qui devrait être consulté à ce sujet, des écrivains et de tous les gens amateurs de paroles, tels que ceux qui composent l'opposition, ou des moralistes, c'est à dire des hommes religieux qui la combattent.

DE B...

DES MŒURS DANS LES ÉTABLISSEMENS RIVAUX D'ÉDUCATION PUBLIQUE.

Parler encore de ces calomnies absurdes et infâmes que les révolutionnaires de vieille race ne cessent de répéter et de colporter de maisons en maisons, de carrefours en carrefours, d'échoppes de cordonniers en sellettes de décrotteurs, pour noircir et abattre la compagnie de Jésus,

il nous semble que ce serait faire injure à nos lecteurs. A Dieu ne plaise! D'ailleurs ils font leur métier, les pamphlétaires qui, salariés à la ligne et au poids de la grossièreté par les factions du libéralisme, maudissent avec fureur quiconque vénère cette illustre société. Tout en sacrifiant dans leurs journaux et leurs brochures la vérité au mensonge, le bon sens à la déraison, la croyance de nos pères et le culte du Dieu de l'univers à l'athéisme et au culte du libertinage, l'ordre de toutes choses au désordre universel, ils soutiennent qu'eux seuls ont le droit de trouver des lecteurs judicieux. Et pourtant que sont-ils? De misérables déistes qui sacrifient aujourd'hui le Dieu indifférent, sans puissance, sans volonté, dont hier encore ils nous parlaient emphatiquement; de vils hypocrites que l'on a vus marcher avec tous les gouvernemens, tantôt audacieux jusqu'à braver la majesté d'un roi, parce qu'il était bon, et barbares jusqu'à répandre son sang; tantôt courbés et admirateurs de la tyrannie. Mais tout cela s'appelle maintenant *religieux et monarchique* selon l'*ordre légal*. Que leur répondre à ces modernes Tartufes? Rien, sinon que les jongleurs des places publiques et les saltimbanques de nos quais comptent, comme eux, dans la fange de la société de nombreux admirateurs à bouches béantes.

Tels sont les plus grands et les plus nombreux ennemis de la société de Jésus. On voit combien ils sont peu dignes d'être combattus avec les armes de la raison. Mais, puisque de toutes parts le libéralisme, n'osant contester le rare mérite des pensionnats de Saint-Acheul, de Billom, de Montmorillon, etc., exalte de toutes ses forces ceux de l'université, il est bon de comparer les uns avec les autres. Avant de choisir, que les pères de famille soient attentifs.

J'ai vu des choses honteuses là où le libéralisme place son admiration, et je les dévoilerai. Plusieurs s'irriteront peut-être de ce que j'aurai porté la main du public au fond de la plaie gangrenée d'une portion de la société; mais je me ris d'avance de leur colère; je m'honorerai de la haine qu'ils me voueront si je puis être utile à mes concitoyens.

Abordons les pensions, et d'abord celles que tiennent des laïques. Ces dernières offrent rarement les garanties que tout bon père de famille doit demander avant de se séparer de ses enfans. Ces garanties, introuvables peut-être réunies, sont conduite irréprochable de la part du maître et de la maîtresse, quant aux mœurs, quant à l'honneur; éducation profonde et éminemment religieuse chez le maître; principes religieux, manières douces et de bon ton chez la maîtresse; ordre, esprit et jugement sains chez tous les deux; fortune assez aisée pour qu'ils ne soient pas obligés de tirer leur pain de la nourriture journalière des élèves; position de famille telle qu'ils n'aient pas de dots à former. Si l'on ne peut guère exiger plus, aussi l'on ne doit point exiger moins. Quelquefois cependant toutes ces garanties manquent là où vous voyez beaucoup d'élèves; et toujours il en restera plus ou moins à désirer dans les pensions tenues par des laïques. Qu'en résulte-t-il? C'est que de l'absence de ces garanties naissent les abus, des abus les vices et les faux principes, des vices et des faux principes de mauvais fils et d'indignes citoyens. L'enfant est-il mal surveillé parce que ses maîtres sont sans mœurs, sans délicatesse, parce que peut-être ils sont sans fortune? Bientôt il est libertin; et, à mesure que sa santé dépérit, son esprit, qui donnait de hautes espérances, s'abrutit; son caractère devient sombre, indomptable; et son

malheureux père n'a plus qu'un spectre hideux, au lieu du fils soumis qu'il avait confié trop légèrement à des maîtres pervers. L'enfant est-il mal nourri; parce que la maîtresse a une fille à marier, des fils à pousser dans le monde? Privé d'une nourriture solide et saine, que le jeune âge réclame impérieusement, son corps se développe mal, il languit: par la force de son tempérament, il devait être un homme grand et vigoureux, et c'est un citoyen malingre et rachitique. Le maître manque-t-il d'instruction et de principes religieux? Les élèves sortiront de chez lui comme ils y sont entrés, avec cette différence pourtant qu'ils parleront de tout avec une assurance sans égale, quoique ne sachant rien. Les livres seront pour eux une chimère, et la religion deviendra le hochet de ces philosophes imberbes. Ils seront la désolation de leurs familles et le fléau de la société.

C'est assez; mes lecteurs ont dû frémir. Je ne ferai donc que rappeler maintenant d'autres abus sans cesse renaissans; comme ces présens qu'il faut offrir à monsieur et à madame la veille de leurs fêtes et ceux qu'attendent à divers temps de l'année des professeurs mal rétribués. Je ne m'arrêterai ni sur les mémoires fournis aux parens dans un style pharmaceutique, ni sur les objets brisés par un élève et payés par dix, ni sur les ruses à l'aide desquelles le maître empoche plus de la moitié des 15 francs qui lui sont payés pour un mois de danse ou de dessin. On sait ce qui se passe à la cuisine, où préside la plus honteuse économie; à la cave, où l'on fabrique l'abondance avec du vin bourbeux et de l'eau quelquefois sortie d'un puits infect; au réfectoire, où se fait la distribution mesquine d'alimens mal préparés. On sait encore que des domestiques ont la permission, parce qu'ils ne sont pas suffisamment salariés,

de vendre aux élèves, à des prix excessifs, des alimens d'autant plus malsains que ces domestiques les auront moins payés pour gagner davantage. Un autre plus médisant que moi racontera le reste à l'oreille des honnêtes parens, avec quelques autres choses encore que je ne veux pas dire.

Il n'y a point de règle sans exception, s'écrieront des intéressés. Je ne l'ignore pas ; et c'est pour cela que je pourrais citer cinq ou six pensionnats sur mille qui atteindront la perfection, quand, au lieu de suivre des règlemens mixtes, ils adopteront sans réserve ceux qui sont en usage dans des maisons dirigées par des ecclésiastiques. Par exemple, l'institution de M. *** est entée sur les plus honorables souvenirs. Puisse son chef se rappeler toujours le nom et la mémoire du vertueux abbé B *** ! Il était, lui, le père de ses élèves pendant leur éducation et après leur entrée dans le monde. Combien ne lui doivent-ils pas ce qu'ils sont aujourd'hui ! Il leur prodiguait tous ses soins, toutes ses inquiétudes pour le temps et pour l'éternité; il leur sacrifiait même sa fortune. M. B*** est mort pauvre après les plus grands succès ; c'est tout dire.

Les graves abus répandus dans les pensions que tiennent des laïques se retrouvent plus ou moins dans les colléges royaux. Là, me dit-on, *c'est un vénérable ecclésiastique qui est proviseur.* Je le sais ; mais les professeurs, que sont-ils? Des industriels rarement royalistes, souvent irréligieux, presque toujours inconséquens. Ces professeurs viennent là par état et non pas par devoir ; aussi apportent-ils dans leurs chaires, avec les manières de la société qu'ils fréquentent, l'indifférence de l'homme à argent, et la légèreté de l'homme du monde. Ces abus, ces vices, qui abon-

dent dans les pensions tenues par des séculiers comme dans les colléges royaux, (1) sont inconnus dans les maisons d'éducation dirigées par des ecclésiastiques; car en général ces prêtres agissent par devoir, et non pas par esprit de commerce. L'enfant est bien surveillé, parce qu'ils en répondent devant Dieu; l'enfant est bien nourri, parce que l'élève ne vit point pour le maître, qui n'a pas besoin d'entasser de viles économies; l'enfant est bien instruit dans les sciences humaines comme dans la science divine, parce que l'élément du maître sur la terre c'est l'instruction, parce que son unique espérance, après cette vie, c'est la vie éternelle. Ces perfections, ces garanties que nous offrent les maisons d'éducation dirigées par des ecclésiastiques, les établissemens des jésuites, que nous venons de perdre pour gagner l'*ordre légal*, les réunissaient toutes au plus haut degré. Bien que disent l'impur Martial-Marcet, le burlesque Montlosier, l'ex-chanoine de Sens, et autres conseillers intimes de la prétendue *fille aînée de nos rois*, ces établissemens étaient ce que l'on peut imaginer de mieux pour les soins paternels, pour l'instruction, pour le maintien de la foi et de la vertu parmi les générations nouvelles. *Illic sedimus et flevimus cum recordaremur.....* R. C.

LITTÉRATURE DES LIBÉRAUX.

Un *catechisme* me tombe sous la main; Dieu soit loué! S'il est bien fait, il servira à mon instruction. Mais

---

(1) Je ne connais à Paris qu'un seul collége digne à beaucoup d'egards de la confiance des familles chretiennes, encore est-il souille par les dangereuses leçons de la danse.

s'il est mauvais? me dit-on. Alors bonne fortune ; nous tâcherons de rire aux dépens de l'auteur. Ce *catéchisme*, il faut le dire tout de suite, ce n'est ni celui de Paris, ni celui de Montpellier ; c'est le *catéchisme* de l'impiété et du libertinage.

De qui est ce *catéchisme?* Réjouissez-vous, âmes fidèles à Dieu et au Roi, il n'est pas d'un évêque, pas même de *monseigneur* de Pradt, archevêque détrôné et défroqué. Dieu lui donne paix à ce turbulent! L'auteur y garde l'anonyme, et c'est ce qu'il a fait peut-être de mieux dans sa vie. Sa production littéraire, car ce *catéchisme* est une production littéraire pour le siècle où nous vivons, est lourde et de difficile compréhension : *rudis indigestaque moles.* Elle sent tout à fait l'absence du talent, et un peu par le verbiage le déclin des années. Si l'auteur, mieux avisé, avait répété quelques-unes de ces plaisanteries fines de Pascal, dont il a fait son patron, on aurait ri tout en criant au plagiat ; mais, bien que nous soyons disposés à l'indulgence envers un pauvre chrétien dans l'ombre de la mort *spirituelle*, il faut aujourd'hui, bon gré mal gré, crier à la sottise.

Si l'on me demande quel est ce père P.... que l'auteur fait figurer à la tête de son ouvrage, je donnerai son nom *en confidence*, pour ne blesser aucune modestie ; c'est, dirai-je, M. Picot, rédacteur de *l'Ami du Roi et de la Religion.* A lui salut au moins! Les sarcasmes de l'impie et du libertin honorent d'autant l'homme de bien, *justum et tenacem propositi virum.* Voir à qui l'auteur s'en prend c'est acquérir la conviction que cet anonyme n'est ni royaliste ni religieux. Ni religieux! c'est peu dire ; car *opus artificem probat.*

Cet œuvre d'un libéral inhabile est remplie de mauvaises et de dégoûtantes plaisanteries sur la vie et les miracles

de S. Ignace, ce grand homme des derniers siècles, et sur l'institution de la fête du Sacré-Cœur, que l'indifférence ne saurait comprendre, que l'impiété doit rejeter, parce qu'elle abhorre tout ce qui nous reporte à la divinité. Est-il bien étonnant que des hommes, ou abrutis par des passions honteuses, ou dominés par un orgueil démesuré, ne comprennent pas l'amour infini du Créateur pour ses créatures, et l'amour de quelques-unes des créatures pour leur Créateur, eux qui s'éloignent presque avec effroi de leurs semblables dans la misère, de leurs parens sur le lit de la mort; eux qui ne s'approchent de l'homme dans la prospérité que pour le bien qu'ils en peuvent tirer! *Moi dans tout, moi avant tout*, c'est la devise de l'athée; c'est aussi celle du libéral.

Je ne ferai aucune citation. Citer quelques passages serait honorer un mauvais ouvrage; se taire c'est lui accorder le mépris qu'il mérite. Faut-il dire à qui on l'attribue? A M. Salgues, notre abbé sans soutane. Moi je ne le crois pas. M. l'abbé Salgues, ancien chanoine de Sens en Bourgogne, ancien principal du collége de ladite ville, ancien rédacteur du *Drapeau blanc*, ancien auteur des *mille et une calomnies* de M. Decazes en trois gros vol. in-8°, et dernièrement endosseur d'une pétition honteuse, a bien assez de peccadilles a se reprocher en principes religieux et politiques pour commencer un bon *confiteor*. Si c'était lui cependant, car dans la vie il ne faut jurer de rien, plaise à Dieu de lui donner le repentir du passé et l'heureuse idée de taire ses mauvaises pensées à l'avenir!

L'ouvrage porte sur sa couverture, d'un côté le monogramme devant lequel le genou même d'un Dupin devrait fléchir, de l'autre un cœur enflammé qu'entoure une cou-

ronne d'épines et que surmonte une gloire. O honte! c'est sous le règne d'un Roi très chrétien que les insignes redoutables de notre sainte religion sont avilis! qu'ils servent à décorer les pages obscènes de l'impiété! Si Montesquieu a dit quelque part que le gouvernement qui détruit et par conséquent celui qui tolère qu'on détruise la religion dominante court plus de risques de voir une révolution, que s'il exerçait d'ailleurs la plus accablante tyrannie, je pourrai bien dire aux ministres et à M. le préfet de police : Hommes imprudens, vous laissez semer l'impiété à pleines mains, et bientôt vous allez recueillir des révolutions; bientôt peut-être vous scellerez de votre sang *le bon plaisir* des factieux, qui maintenant vous déshonorent de leurs applaudissemens!

Après avoir parlé d'un *catéchisme* infernal il me semble à propos de dire quelques mots d'une brochure satanique, dont l'auteur se donne le titre de *comte de* ***, et qui est une misérable diatribe contre les jésuites de Saint-Acheul. Qu'ils ne s'effraient pas, ces bons pères; le livre est trop mal écrit pour séduire le lecteur, et le mensonge est trop évident pour que le calomniateur trouve un seul croyant. Ah! l'autorité du libelliste est bien peu de chose dans la balance de la bonne foi et de l'honneur, quand de toutes parts les anciens élèves de Saint-Acheul donnent un démenti formel à celui qui se dit leur disciple. Le comte se cache; eux, ils se montrent : le comte blasphème; eux, ils adorent le Dieu de leurs pères : le comte calomnie ses anciens maîtres; eux, ils chantent leurs louanges, ils les couvrent de bénédictions.

Je vais citer quelques passages de cette brochure.

Page 22 : « Soit que nous voulussions manger ou boire, dormir ou veiller, *tousser* ou *cracher*, *remuer* ou *rester tranquilles*, il fallait préalablement prier Dieu. »

Page 60 : « Un jour quelqu'un vint à Saint-Acheul demander à voir son neveu : on lui répondit que cela ne se pouvait pas *pour le moment, vu qu'il était mort et enterré de la veille.* »

Page 92 : « M. de Maccarthy, jésuite et prédicateur du Roi, *fait tous les jours un grand miracle* en disant sa messe qui dure une demi-heure ; car par suite d'une ancienne chute il peut à peine rester debout un quart-d'heure en toute autre circonstance. »

Page 147 : « Ils poussent l'orgueil et la déraison jusqu'à se placer au-dessus de la sainte Vierge ; et savez-vous pourquoi ? C'est que, disent-ils, elle n'a pu qu'une fois donner la vie au fils de Dieu, tandis qu'eux, prêtres, le font paraître autant de fois qu'ils le jugent convenable. »

Et le *ministère public* dort ! et il se réveille pour traduire la *Gazette de France !* et il se réveillera peut-être pour traduire *le Conservateur* à la barre des tribunaux du Roi !

Pour signaler tout ce qui est ridicule et impie dans la brochure du comte de *** il faudrait la transcrire en entier. Ici l'auteur entasse mensonges sur mensonges, absurdités sur absurdités, impiétés sur impiétés ; là, sous le masque de l'hypocrisie, il paraît prendre le parti de la religion (Dieu la préserve de tels défenseurs !), et les lignes qui suivent attestent qu'il a la religion en horreur.

C'est un sujet de consolation, et un bien grand, pour les honnêtes gens que de voir les jésuites, ces anciennes colonnes de la religion comme de la bonne éducation,

n'être poursuivis et outragés que par des hommes ou obscurs, ou affaiblis par les années, ou abrutis par le libertinage, ou payés par une faction. De tels hommes peuvent parler; jamais ils ne convaincront : ils peuvent ébranler, devenir peut-être des meurtriers; mais jamais ils ne poseront des bases durables : impétueux et destructeurs comme l'ouragan, comme l'ouragan aussi leur règne n'aura qu'un instant. Si nous avons un sujet de consolation, à côté nous trouvons un sujet de peine; c'est d'avoir acquis la conviction que les ministres d'une monarchie de plus de huit cents ans sont mus par de tels hommes. Attendons, et ces ministres sauront que l'on ne cueille pas de raisins sur des épines, ni de figues sur des ronces. Si M. l'évêque de Beauvais a oublié ces paroles de Notre Seigneur Jésus-Christ, je les lui rappelle; *Gros Jean* doit à présent *remontrer son Curé.*

R.

SUJETS DE MÉDITATIONS DE LA SEMAINE.

4 septembre 1792, massacre des Carmes. — Adresse qui prescrit à tous les citoyens le serment de *haine à la royauté.*

Id., 1793, confiscation des biens des royalistes du midi.

Id., 1797, décret qui ordonne l'exécution des décrets *contre les Bourbons*, y compris la veuve de Philippe d'Orléans.

5 septembre 1792, *le Moniteur* justifie le meurtre des scélérats aux Carmes, etc., et la commune de Paris invite les autres municipalités à imiter ce meurtre. — Décret d'accusation contre M. *Ternaux*, de la Meuse.

Id. 1793. « Il faut, dit Chaumette, que nous détruisions nos ennemis *ou* qu'ils nous détruisent. »

Id. 1795, bannissement des prêtres *à perpétuité.*

6 septembre 1792, la commune de Meaux adopte la proposition de fabriquer un canon qui puisse contenir pour boulet... LA TÊTE DE LOUIS XVI !!!...

7 *septembre* 1790, décret d'abolition des *parlemens*, de *destitution* des fonctionnaires qui n'ont pas, dit le décret, la *confiance du peuple* de 1793. — Arrestation *de tous les banquiers*.

Id. 1797, tous les Français sont soumis au serment *de haine à la royauté*.

8 *septembre*, proscription des écrivains du *Mémorial*, de *la Quotidienne*, des *Actes des Apôtres*.

9 *septembre* 1789, l'assemblée se dit *permanente*.—« *Frappez au cœur de Brissac*, » dit le duc de ce nom, qu'on massacra, avec cinquante-sept autres royalistes, en présence de *la garde nationale*. Après quoi on écrivit en lettres de sang sur un mur *Rue de la Vengeance populaire*, et la municipalité de Paris décerna des funérailles publiques à l'un des meurtriers.

10 *septembre* 1792, conversion de l'argent des églises en *monnaie nationale*.

11 *septembre* 1812, incendie de Moscow.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

— Le saint père a dit la messe, le jour de Saint-Ignace, dans l'église du Saint-Nom-de-Jésus des jésuites, et a fait publier en ce lieu un décret portant que « les vertus ont été pratiquées à un degré héroïque par le vénérable serviteur de Dieu, Bernardin Réalini, prêtre de la compagnie, mort en 1616 dans le royaume de Naples, après avoir exercé quarante années le ministère avec beaucoup de fruit. » Il faut avouer qu'une béatification de saints prêtres, par le père de l'église catholique, coïncide assez singulièrement avec leur persécution sous l'empire de son *fils aîné*.

— Le cardinal Zurlà, vicaire de S. S., a baptisé le 25 juillet, à Rome, quatre juifs de diverses parties du monde.

— M. l'évêque de Chartres, qui sait à la fois gouverner, parler et écrire, vient de publier, à la librairie de MM. le Clère, une *Défense* et des *Développemens* à sa *Lettre à M. de Vatisménil*. Ces deux pièces sont de la même trempe que le *Mémoire* des Evêques au Roi. Elles sont inspirées par les mêmes devoirs, elles sont rédigées avec la même modération et la même supériorité de logique : elles seront lues avec la même édification.

— M. l'archevêque de Bordeaux a baptisé une dame juive âgée, Mme Worms. Le *retour des juifs* commence à se montrer dans tout le monde.

— Le nouvel évêque de Baltimore, en Amérique, a été sacré le jour de

la Pentecôte par les trois évêques de Kentucky, de Philadelphie et de New-York. Il y avait soixante ecclésiastiques dans le sanctuaire, et la cathédrale était pleine de fidèles. Cela nous semble beau, vu de l'Europe.

— Une neuvaine à la sainte Vierge pour l'Eglise de France a commence la veille de la Nativité.

— M. l'abbé Duhamel, curé de Poissy, a disposé et reçu à la première communion trente-quatre jeunes prisonniers, la plupart déjà âgés de quinze à seize ans, dont cinq furent baptisés un peu avant l'auguste cérémonie. C'est, il faut le dire, le *seul* moyen d'établir un bon régime dans l'administration des prisons.

— MADAME, qui avait visité le petit séminaire et le calvaire de Bétharram, près Pau, a envoyé au supérieur un bel ostensoir d'argent pour l'église.

— Le Roi, Madame la Dauphine et Mademoiselle sont allés à pied visiter les sœurs de la charité et les frères de la doctrine chrétienne de Saint Cloud.

— M. de Frangy, riche proprietaire de Chambéry, vient d'offrir aux jesuites de cette ville admirable la jouissance de son vaste château de Rumilly pour leur servir de retraite durant les vacances, lorsqu'ils auront, comme les apôtres, *secoué la poussière de leurs pieds* sur la terre qui leur aura eté interdite.

— Grâces à la générosité de Mme de Champlon, née de Simonis, une église vient de s'élever et d'être bénite à Verviers (Belgique), aux acclamations de tous les fidèles.

— M. l'abbé Morel, que sa science modeste, son zèle infatigable et d'importans services recommandaient déjà à l'attention de l'église de Paris, vient d'être nommé au canonicat de la métropole vacant par la mort du savant abbé Halma.

— M. l'abbé d'Aulteroche, dont on a remarqué d'importans articles dans les dernières livraisons du *Conservateur,* a célébré le trente-sixième anniversaire du martyre des prêtres dans la chapelle des Carmes, au profit des enfans délaissés de l'œuvre de Mme de Carcado.

NOUVELLES MONARCHIQUES.

— M. de Martignac a chargé M. Lemoyne d'exécuter le buste de Massillon pour l'envoyer à Hières, sa patrie.

— Le conseil municipal de Dijon a décidé à l'unanimité qu'il n'y avait pas lieu de *prendre en considération* la requête des *protestans* de Dijon tendant à obtenir le *privilége* d'un temple. C'était prendre la requête en très grande considération.

— Le roi de Portugal a nommé l'évêque de Viseu *réformateur général des études du royaume*. Il faut que la philosophie ait produit un bien grand relâchement dans les etudes du royaume de Portugal.

— L'*Association* pour la défense de la religion vient de publier un *Rapport* de M. Berryer, à l'appui du *Mémoire* des évêques (1). Nous félicitons l'*Association* d'avoir ainsi debuté dans la belle carrière qu'elle doit parcourir.

— Madame a traversé Tarbes, Auch, Agen, Nérac, Condom, et est revenue à Saint-Sauveur, au milieu des témoignages les plus vifs de la fidelité de cette province.

— La cour est venue de Saint-Cloud à Paris, le 31 août. Le Roi a reçu le nonce, etc., et est parti pour Meaux, accompagné, en particulier, de MM. de Mouchy, de Damas, de Polignac, de Maillé et de Fitz-James. Mme la Dauphine est allée à Troyes le lendemain. Le ministre de l'intérieur précède le Roi, et se trouve remplacé par M. le garde-des-sceaux qui, lui-même, a appelé pour le remplacer M. de Saint-Mars, procureur général à Besançon.

— Il n'y a pas jusqu'à l'ennemi-né du *parti prêtre*, M. de Montlosier qui, dans *le Constitutionnel* du 22 *août*, ne se moque des contradictions de M. de Vatisménil déclarant, d'une part, qu'il faut assurer la salutaire influence du clergé dans l'instruction primaire, et, de l'autre, lui ôtant jusqu'à ses *propres seminaires*.

— M. Cottu nous a dit avec une grande vérité que « les *fermiers*, les marchands et les petits propriétaires étaient *trop occupés de leur fortune* pour étudier la science du gouvernement; que le *commerce est essentielle-*

(1) On trouve ce *Rapport* chez Bricon, libraire, à Paris, rue du Pot-de-Fer, n. 4, et chez Rusand, même rue, n. 8. Prix, 1 fr. par la poste.

ment ennemi de la monarchie; que *la royauté leur pèse*, et qu'ils la *laisseront se renverser*; que *la république*, comme la religion, a *ses cavernes* et ses mystères; qu'il y a en France une *haine profonde contre toute espèce de distinctions sociales*, et par conséquent contre la royauté; que la loi d'élection doit composer la chambre *d'avocats*, *d'hommes de lettres et de négocians;* que les *électeurs corrompus* et leurs députés, quelque jour *opèreront une révolution;* qu'il *suffira*, pour cela, d'une *proclamation;* que la chambre des pairs n'a joui long-temps que d'*un éclat emprunté;* qu'elle *n'est rien et ne peut rien;* que *le jour n'est pas loin où la révolution aura définitivement établi son empire dans la chambre des députés;* que *la presse prépare à la royauté d'affreux ravages;* qu'*il faut un gouvernement qui ne tremble pas devant quelques journaux;* que leurs écrivains *s'étudient avec une persévérance infatigable à enlever au Roi le respect de ses peuples;* que *le Roi ne suivra pas un si lâche conseil que celui de déposer sa couronne à la chambre des députés;* qu'il *s'élancera à la tête de son armée*, etc. »

Les *commerçans*, les *avocats*, les *hommes de lettres*, les *électeurs*, les chambres, les ministres, sont sans doute coupables; la magistrature qui a trouvé *le Constitutionnel*, *le Courrier*, etc., innocens et dans *l'ordre légal* est plus coupable encore. Mais on sent que M. Cottu ne pouvait pas dire cela.

PROGRÈS DE LA PHILOSOPHIE.

— Le tribunal de Fougères avait condamné et la cour de Rennes a *absous*, contre le réquisitoire de M. Nadaud, avocat général, l'abbé de Juvigny, prêtre rebelle, ou si l'on veut anticoncordataire, à Fougères; et cela en conséquence de la faculté que nous avons tous de professer *notre* culte avec une égale liberté.

— La cour d'assises du Pas-de-Calais a acquitté le nommé Degeorges, ex-étudiant *en droit* de Béthune, condamné il y a quelques années par contumace à mort pour trahison.

— Deux vols ont été commis dans des églises de la capitale. Les coupables traduits devant les tribunaux furent convaincus du crime, ils l'avouèrent même. Eh bien! deux jurys les ont déclarés *innocens*, et les feuilles libérales applaudissent! On n'eût guère mieux fait sous le régime de la convention. Voilà donc *l'ordre légal* que l'on nous promet!

— Une pièce de théâtre intitulée *Avant, Pendant et Après*, où la religion et la royauté sont jouées, a été acceptée par la *censure*, et représentée

sur le théâtre de *Madame*. Elle a été retirée de la scène ; mais on la vend impunément. Voilà le vrai scandale !

— Il faut que *le Courrier* redoute bien la logique du *Conservateur;* il emploie une demi-colonne de son numéro du 4 à le critiquer et à le maudire sans oser le nommer.

— La *Gazette de Lyon* publie une lettre reçue de Paris dans laquelle nous remarquons le passage suivant : « Quoique le système de Gall ait un « côté répréhensible, on en a exagéré à dessein les conséquences; et je lui ai « entendu dire à lui-même plusieurs fois que ce système était contrarié par « un si grand nombre d'exceptions, qu'on ne devait le regarder que comme « une série d'expériences et d'observations dont il était difficile de faire une « application rigoureuse et d'une exactitude satisfaisante. » La folie est dans l'usage de se compromettre elle-même.

— « Les évêques, dit *le Constitutionnel*, ne craignent-ils pas *de lasser* enfin *la patience de la société?* » Quand la société est renversée, les écrivains du *Constitutionnel* doivent se trouver les Cicérons *sauveurs* de la patrie ; les évêques sont les *Catilinas* qui *abusent de sa patience.*

— *Le Constitutionnel* persiste à annoncer la formation d'une *association pour la défense des libertés de l'église gallicane.* Il faut que dans le fond ce soit une singulière chose que *les libertes de l'église gallicane* !

— « Les sociétés, disent les *Débats*, marchent vers *la sécularisation.* » La *sécularisation* ici, ou ne veut rien dire, ou veut dire *corruption.*

— « Plus les évêques feront de *mémoires* et plus le ministère aura d'adhérens dans *la nation.* » *Le Courrier*, qui a dit cela, a dit la plus grande et la plus utile des vérités; mais il faut savoir ajouter et savoir entendre que la plus grande preuve de la sagesse des évêques, c'est la *majorité* de ses ennemis naturels : car le *nombre des insensés n'a point de bornes*, c'est l'Esprit saint qui l'a dit.

— Il paraît que Bolivar, repoussé par la *Convention nationale* qu'il avait convoquée, s'est fait proclamer dictateur : c'est qu'il l'était déjà.

— M. Tabaraud, le plus vieux et le plus usé des jansénistes de France, vient de publier un nouveau pamphlet, où il ne se trouve pas un mot qui ne soit une plate répétition de vieilles calomnies contre les jésuites. Cet écrit a pourtant un genre de mérite qui lui est propre, c'est de citer M. Billecocq, l'avocat, comme *une autorité* contre les jésuites !

— *Le Constitutionnel* veut aussi, comme Boileau, *prêcher aux prélats la résidence.* Les évêques, comme leur maître et comme les apôtres, sont

appelés à *parcourir* le monde *en faisant le bien*, et l'on ne voit pas pourquoi quelques-uns d'entre eux ne viendraient point quelquefois à Paris où *le Constitutionnel* fait tant de *mal*.

— M. Mignet a fait l'éloge du *comité de salut public* qui inspira de l'horreur à Necker lui-même dans son *Histoire de la Révolution*; et le *Constitutionnel* fait l'apologie de M. Mignet.

— Le docteur Gall, qui retombait dans l'obscurité à force d'avoir été ridicule, vient de redevenir fameux à sa mort. Il avait ordonné, comme le docteur Chaussier, que son corps fût porté directement au cimetière. Là le docteur Broussais a cru se faire distinguer en exprimant à la vue de ce corps son horreur pour Montrouge. Un second orateur de cimetière s'est moqué de feu Hoffmann qui s'était moqué de Gall.

— L'Académie des beaux-arts a élu pour l'un de ses *académiciens libres* M. le vicomte Siméon.

— L'Académie française a partagé le prix d'*éloquence*, sur les *progrès de la littérature depuis François Ier jusqu'en* 1610, entre MM. Chasles et Girardin, déjà couronnés en pareil cas. Le ministre de l'intérieur avait doublé le prix sans doubler les talens. Après avoir couronné de beaux ouvages qui s'étaient offerts, l'auguste assemblée a couronné dix-huit *belles actions* qu'elle avait découvertes : ce sont d'ordinaire les moins belles. Elle a enfin proposé, pour sujets des prix de 1829, *l'invention de l'imprimerie* qui nous déprave, et l'éloge de Malesherbes qui le premier lui donna une émancipation complète. Remarquez que le but de tout cela était de fêter S. Louis.

— Le directeur d'un journal de Dijon a supplié M. de Chateaubriand (comme il a supplié M. le baron d'Eckstein et jusqu'à MM. Hugo et Brifaud, etc.) de lui dire ce qu'il pensait de son journal. M. de Chateaubriand enfin a répondu : « *Qu'il lui semblait défendre les doctrines les plus utiles aux hommes* et *croire* qu'on peut être *libre* et *chrétien*, *royaliste* et *constitutionnel*; qu'il appartient par ses rédacteurs à la *jeunesse grave* qui a pour *guide la conscience*; et qu'enfin *toutes les richesses ne sont pas renfermées dans la capitale.* » La *Quotidienne*, à laquelle le *Provincial* n'avait pourtant pas demandé son avis, nous a révélé que cette feuille faisait de la *littérature ministérielle*.

— On outrage les ecclésiastiques et jusqu'aux séminaristes même dans la Franche-Comté. M. Alard y a été injurié, jeté à terre, frappé à coups redoublés, et laissé hors d'état de continuer sa route. Il paraît que tout cela se passe impunément. Il ne faut pas s'en étonner : c'est comme *jésuite* que le séminariste a été battu.

— M. le curé d'Alciette (Landes) vient d'être assassiné par trois individus. Il était âgé de soixante-dix ans, présumé dans l'aisance et peut-être aussi *jésuite*.

— Le *Journal du Commerce* vient de révéler que Me Dupin était *vénérable* d'une loge maçonnique, et qu'il avait, dans un discours, signalé les progrès de la société des frères jusqu'en Cochinchine.

—M. Constant s'empresse, comme ses honorables amis, de s'en aller semer des vents et *recueillir des tempêtes*, sous prétexte d'aller aux *eaux*. Son excellence est descendue à Strasbourg à l'hôtel de *l'Esprit*. Elle a voulu descendre à *son* hôtel, où les frères et amis sont venus la fêter, pour le cas éventuel où elle sera ministre.

— M. Royer-Collard, lui, s'en va à *son château de Vieux,* près de celui de M. de Talleyrand, à Valence. C'est peut-être la dernière année où *la paix* règne dans *les châteaux* comme dans *les chaumières.*

— M. Buchon, l'un des rédacteurs du *Constitutionnel*, a été nommé inspecteur général des bibliothèques du *royaume très chrétien.*

— On a imaginé, en désespoir de cause, de dire aux évêques que « c'est aux *conciles seuls que l'infaillibilité est accordée.* » Luther lui-même disait cela *avant* la décision des conciles; il ne savait plus que dire *après*.

— M. de Martignac a dit à la distribution des prix de l'école vétérinaire d'Alfort que *l'agriculture* et les sciences qui s'y rattachent devaient être à la fois un *sujet constant de méditation et l'objet d'une sorte de culte.* — Cela doit être en effet, lorsque la théologie n'est plus un *sujet de méditation*, et que Dieu n'est plus *l'objet d'un culte.*

— Un journal géographico-théâtral du libéralisme, *le Globe,* dit qu'il y a maintenant *guerre à mort* entre les prêtres et leurs adversaires. Il n'a pas osé dire (ce qu'il pensait) que les prêtres, en une guerre de cette sorte-là, ne triomphaient jamais. . . dans le monde, du moins!

— M. l'abbé Grégoire, énumérant *les sectes* qui ont désolé l'Eglise, ne parle pas même *pour mémoire* de la secte hardie dont il est l'un des chefs, et vient de supprimer dans un de ses écrits une préface où il jugeait sévèrement le protestantisme et la révolution. Cet homme n'avait qu'un fleuron à sa couronne : il en a eu honte.

— Nous trouvons dans le dernier numéro de *l'Ami de la Religion* le récit des faits suivans, dont nous recommandons les auteurs à la munificence du comité-directeur des hordes maçonnico-libérales : Le 17 juillet, à dix heures et demie du soir, M. l'abbé Gous, de Mâcon, récitait son office chez

lui lorsqu'on jeta des pierres dans les jalousies de la chambre qu'il occupe; le 3 août, à onze heures du soir, une nouvelle grêle de pierres tomba dans les croisées du même ecclésiastique : quelles clameurs, quelles imprécations s'il arrivait jamais à des royalistes d'assaillir ainsi un franc-maçon, un carbonaro, un régicide! mais il ne s'agit que d'un prêtre; c'est une bagatelle! Estimons-nous heureux encore si *le Constitutionnel* et *le Courrier des Jacobins* ont la bonté de ne pas attribuer à des congréganistes *fanatiquement jésuitisés* les nocturnes ébats des libéraux de Mâcon.

— Un effroyable tremblement de terre s'est fait sentir à Lima en Pérou, le 30 mai.

OUVRAGE NOUVEAU.

Histoire des Emigrés français depuis 1789 *jusqu'en* 1828, par A. Antoine de Saint-Gervais; avec cette épigraphe : « Noble dans sa cause, glorieuse dans son cours, honorable dans ses désastres, utile dans ses conséquences, l'émigration française embellira les pages de notre histoire. » Trois volumes in-8°. Prix : 15 fr., et 19 fr. par la poste. A Paris, chez Hivert, libraire, rue des Mathurins-Saint-Jacques, n. 18; et chez Rusand, rue du Pot-de-Fer Saint-Sulpice, n. 8. A Lyon, à la librairie de Rusand, rue Mercière.

Ce livre est à nos yeux l'un des plus intéressans qu'on ait depuis longtemps publiés. Les faits s'y montrent toujours, et l'auteur presque jamais. On ne saurait, lorsqu'on est de bonne foi, lire *l'Histoire des Emigrés* sans les aimer, sans les admirer, sans *déplorer* leurs adversaires. Cette *Histoire* est fort bien venue. Nous osons lui présager un succès durable. Seulement nous engageons l'auteur à en faire disparaître quelques taches comme, par exemple, les phrases où il signale Montesquieu comme un *illustre auteur* (tome III, p. 335), M. de Montlosier comme le *mâle apologiste de nos antiques institutions* (tome II, p. 14), M. de Châteaubriand comme un *judicieux publiciste* (tome III, p. 263), et M. Agier comme. . . *un magistrat courageux*.



LE CONSERVATEUR

DE LA RESTAURATION.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

Le troisième volume du Conservateur *commencera dans les premiers jours du mois prochain. Les personnes qui n'ont souscrit que pour les deux premiers sont invitées à renouveler promptement leurs souscriptions, afin de recevoir les livraisons de ce troisième volume.*

DU PROCÈS INTENTÉ PAR UN FRANC-MAÇON A M. L'ABBÉ VRINDTS POUR UN ARTICLE INSÉRÉ PAR LUI DANS *LE CONSERVATEUR*.

La cause entre M. Vrindts et M. Signol, c'est-à-dire entre la religion romaine et la religion maçonnique, appelée le 11, a été remise, sur la demande de Me Hennequin, avocat de M. l'abbé Vrindts, au mois de novembre. Dans une lettre que M. Signol a écrite à un journal, il veut en vain faire de la cause en question une cause *isolée*. Les libéraux comme les chrétiens sont solidaires, et nul désormais ne fera de mal ou de bien qui ne nuise ou ne profite à tous. M. l'abbé Vrindts n'a point attaqué, il a moins encore outragé M. Signol : il s'est contenté, comme il en avait le droit et surtout le devoir, d'attaquer l'ordre que M. Signol a défendu, ou plutôt qu'il a lui-même attaqué en le signalant par *ses maximes*, *par ses pompes* et

par ses œuvres, en déclarant aujourd'hui encore qu'il n'en est PLUS membre. M. l'abbé Vrindts n'a point parlé de lui-même, il a fait parler les adeptes seuls ; en sorte que, s'il y avait un coupable, ce ne serait point M. l'abbé Vrindts, mais M. Signol.

Mais il est après tout une circonstance unique, et qui est de nature à frapper d'étonnement et à forcer à la réflexion les amis comme les ennemis d'un savant et vertueux ecclésiastique qui a parcouru tant de diocèses *en faisant le bien*, et qui contribue à l'édification et à l'utilité publiques par ses ouvrages. Il a prévu pour ainsi dire prophétiquement, il y a plusieurs années, non seulement le procès qu'on lui suscite, mais encore ses causes; et il a présenté lui-même sa défense dans son beau livre *du Mal sur la terre, et de sa conciliation avec la bonté et les autres attributs de Dieu.*

« Nous apprenons, dit-il dans une note à la page 351, que M. de la Mennais a été cité au tribunal correctionnel. Nous ignorons et il nous tarde de savoir quelle marche il suivra dans sa défense ; car elle sera un triomphe de plus pour la bonne cause. Nous gémissons cependant sur cet acharnement à poursuivre un écrivain religieux, tandis que l'impiété vomit à pleine bouche le poison infernal de l'erreur et du blasphème, sans qu'on s'en mette en peine. M. de la Mennais pourra faire toucher au doigt cette inique prévarication. *Quant à nous, si la majesté philanthropico-franc-maçonne nous faisait l'honneur de nous traduire devant les tribunaux*, nous la citerions elle-même au tribunal souverain de S. M. Charles X, que Dieu a établi juge suprême de tous ses sujets et de tous les tribunaux mêmes de ses états. Nous venons d'éprouver pour ce monarque *très-chrétien* tout ce que les émotions religieuses peuvent avoir de plus vif et de plus

chrétiennement délicieux, en le contemplant au pied du trône de l'Eternel avec le roi et la reine futurs. Nous nous rappelons en ce moment avec une sorte de regret douloureux la royale magnanimité de Louis-le-Grand paraissant au milieu d'un de ses parlemens indociles en bottes et un fouet de postillon à la main. Mais un prêtre, qu'a-t-il à craindre? La persécution? Elle est sa félicité en cette vie. La mort? Elle est le terme de tous ses désirs. »

A. T.

TRADITIONS UNIVERSELLES SUR L'ENSEIGNEMENT,

A L'USAGE DE NOS PUBLICISTES MODERNES.

A dater du 1er octobre prochain les huit petits séminaires désignés dans la première ordonnance du 16 juin seront soumis *au régime de l'université.*

D'après la seconde ordonnance du même jour, *le nombre des élèves* du sanctuaire *dans chaque diocèse doit être limité conformément au tableau que présentera* au gouvernement *le ministre des affaires ecclésiastiques.* Tous les professeurs des petits séminaires doivent être agréés par le gouvernement et attester par écrit qu'ils n'appartiennent pas à une congrégation religieuse *non approuvée.*

Voilà donc *l'ordre légal* auquel un *évêque ministre* a prétendu soumettre les jésuites, c'est à dire ses collègues dans le sacerdoce.

La révolution, naturellement audacieuse, ose détruire la charte, et avec elle les droits les plus sacrés du sacerdoce de Jésus-Christ. Il y a plus : la révolution fait cela avec une main consacrée pour la reproduction de ce sacerdoce.

Qu'est devenue en effet *l'égalité de tous les Français*

devant la loi, quels que soient d'ailleurs leurs titres et leurs rangs (1), même ceux de jésuites, de religieux, qui ne sont tels qu'aux yeux de Dieu et à l'ombre de leurs habitations? Les loges maçonniques ont donc plus de titres à l'égalité que consacre la charte constitutionnelle? *Proh dolor!*

Comment *tous les Français sont-ils également admissibles aux emplois* (2), alors qu'on exclut de celui de l'enseignement tant de citoyens français, si fidèles à leur Dieu, à leur Roi, à leur patrie?

Comment *la liberté individuelle est-elle également garantie* (3), quand on *expulse de leurs habitations* un grand nombre de fidèles sujets du Roi très-chrétien (4)?

Comment *chacun professe-t-il sa religion avec une égale liberté, et obtient-il pour son culte la même protection* (5), lorsqu'on vient interdire à des Français de servir Dieu selon leurs consciences, et en se soumettant à toutes les lois divines et humaines? Comment *la religion catholique, apostolique et romaine est-elle la religion de l'état* (6), elle dont les pontifes viennent d'être asservis par le pouvoir ministériel dans l'exercice d'un de leurs droits les plus sacrés, les plus inaliénables, les plus indépendans de toute autorité temporelle, celui de l'enseignement? *Euntes docete omnes gentes.*

Comment *les propriétés sont-elles inviolables sans aucune exception* (7), lorsque l'université s'empare de la propriété la plus sacrée, du fruit des aumônes des fidèles, du denier de la veuve? Et comment *la peine de la confis-*

---

(1) Charte constitution., article I[er]. — (2) Art. III. — (3) Art. IV.

(4) Saint-Acheul est une propriété légalement acquise par des Français, bien autrement dignes de ce nom que tant de conspirateurs qu'on ne force pas à déloger de leurs antres.

(5) Art. V. — (6) Art. VI. — (7) Art. IX.

cation des biens est-elle abolie (1), si pourtant on confisque huit petits séminaires au profit de l'université ? Cette propriété serait-elle moins inviolable que celle des biens nationaux ?

France, l'avez-vous compris? Voilà comme l'hypocrisie de la révolution anéantit cette même charte, dont le NOM SEUL n'a cessé jusqu'à présent d'être son cri d'alarme contre la marche d'une administration qui ne fut *déplorable* que parce que son système de bascule a préparé le ministère qui nous prépare l'anarchie.

Mais ce qui est infiniment plus *déplorable* encore, ce sont les excursions hostiles du ministère sur le domaine de la religion de l'état, bien autrement sacrée que la charte; c'est la défaillance d'un évêque, laquelle toutefois n'a rien de surprenant pour nous : NEMO REPENTE FIT SUMMUS. Naguère M. l'abbé Feutrier disait à un jeune ecclésiastique qu'il n'était pas seulement nécessaire pour le clergé, à l'époque où nous vivons, d'avoir beaucoup d'instruction, mais aussi un *extérieur agréable, une physionomie heureuse.* A ce compte il y a lieu d'être satisfait; car le portrait de son excellence se voyait à l'exposition, et se voit encore vis-à-vis de son hôtel. *Deum non sicut Deum glorificaverunt aut gratias egerunt, sed evanuerunt in cogitationibus suis; et obscuratum est insipiens cor eorum* (2). Après tout, l'Eglise peut désormais se passer de grands et de petits séminaires; des *physionomies agréables* lui suffisent.

Juste ciel ! quelle terrible leçon pour la vanité ambitieuse ! Quel châtiment ! Mais la faute est commise : il nous faut la signaler.

L'éternelle Vérité, créatrice de toute intelligence, pos-

(1) Art. LXVI. — (2) Rom. 1, 21.

sède l'inaliénable domaine de tous les esprits; il n'appartient qu'à elle seule de les éclairer, ou par elle-même ou par ceux qu'elle en charge. Aussi des révélations divines ont-elles été données au genre humain dès les premiers temps de son existence; et les révélations sont d'une absolue nécessité sur la terre, si Dieu veut y conserver la vérité intacte.

Le sublime Baruch, après avoir, dans les transports de son enthousiasme surhumain, dépeint les ténèbres où étaient plongées les nations et l'oubli où Israel avait mis la science véritable, parle ainsi de cette ineffable sagesse :

Quel est l'homme qui a trouvé sa demeure? qui a pu pénétrer dans son trésor (1)?

Celui qui sait tout la connaît, et il l'a trouvée par sa propre prudence (2).

C'est notre Dieu (3).

Il a inventé toutes les ressources de la science, et il l'a communiquée à Jacob son serviteur et à Israël son élu (4).

Ensuite on l'a vu sur la terre, et il a conversé avec les hommes (5).

Il est lui-même le livre des Commandemens de Dieu et la loi qui demeure éternellement (6). Baruch avait eu vision de l'accomplissement futur de la promesse que Dieu fit par la bouche d'Isaïe; et il l'annonce comme un événement déjà passé pour lui.

Ailleurs le même prophète s'écrie : *Vos yeux,* dit le Seigneur à son nouveau peuple, *verront votre précepteur* (7); et, parlant à celui-ci, le Seigneur ajoute : *Voilà*

---

(1) Baruch, ch. III, v. 15. — (2) V. 32. — (3) V. 36. — (4) V. 37. — (5) V. 38. — (6) Ch. IV, v. 1. — (7) Isai. 30, 20.

que je vous ai donné pour leur guide et leur précepteur (1). Cet homme-Dieu s'appelle lui-même *la lumière au monde* (2), et il défend à un apôtre de s'arroger le nom de *maître* (3), parce que leur unique maître est le Christ : MAGISTER VESTER UNUS EST CHRISTUS (4). C'est qu'en effet, sans une mission divine l'enseignement serait une sorte d'attentat sur les droits de Dieu. Ressuscité du sein de la mort, il donne solennellement cette mission à ses apôtres : *Je vous envoie de même que mon père m'a envoyé* (5) ; et, sur le point de mettre le comble à toutes les preuves de sa divinité, en montant aux cieux en présence de ses disciples, il leur fait ce commandement : *Partez, parcourez le monde entier, prêchez l'Evangile à toute créature* (6) ; *toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre. Allez, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ; apprenez-leur à observer tout ce que je vous ai commandé ; et voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles* (7).

Voyons à présent comment l'Eglise, comment les apôtres ont entendu et exercé l'emploi divin d'enseigner toutes les nations du monde ? On sait qu'ils ont prêché l'Evangile à l'univers ; mais on ne sait pas, on ne considère pas qu'ils ont regardé l'éducation comme le devoir le plus essentiel de l'apostolat. Ils se rappelaient que leur divin maître accueillait l'enfance avec la tendresse d'un père ; et, si d'abord ils ne se sont pas appliqués à élever le jeune âge, c'est qu'ils parcouraient la terre pour convertir l'âge mur et former l'Eglise.

---

(1) ISAI. 55, 4.—(2) JOHAN. 8, 12.—(3) MATTH. 2, 3, 8.—(4) *Ibid.* —(5) JOHAN. 20, 21. —(6) MARC, 16, 15.—(7) MATTH. 28, 18, 19, 20.

Au témoignage même du protestant Mosheim (1), dont les préjugés sont assez connus, saint Jean l'évangéliste, qui s'était fixé à Ephèse, y avait établi une école. Saint Polycarpe fut un de ses plus illustres disciples. Celui-ci, à son exemple, en établit une à Smyrne. Les parens de saint Irénée (2), qui fut par la suite évêque de Lyon, l'envoyèrent à l'école de saint Polycarpe.

Tout le monde connaît la conduite attendrissante du disciple bien-aimé envers ce chef de bandits, dont il avait confié l'éducation à un évêque. Le nom d'évêque, qui signifie *inspecteur, surveillant*, et qui est aussi ancien que l'Eglise, indique assez quel est le principal devoir de l'épiscopat. « *Veillez sur vous,* dit l'apôtre aux *anciens* de l'église d'Ephèse; veillez sur vous et sur *tout le troupeau dans lequel le Saint-Esprit* vous a établis *inspecteurs* (ἐπισκόπους, *évêques*) pour gouverner l'église de Dieu, que son Fils a acquise par l'effusion de son sang (3). »

Dans la primitive Eglise, la maison de l'évêque était l'école où il enseignait à ses clercs la religion et les saintes Ecritures, pour les rendre capables d'instruire le peuple à leur tour. Quelques évêques se déchargèrent de ce soin sur des prêtres instruits.

Dès le deuxième siècle, dans l'intervalle des persécutions, nous voyons des écoles et des bibliothèques placées à côté des églises. L'école d'Alexandrie fut célèbre par les grands hommes qui l'occupaient. On connaît Eusèbe, qui passait pour savoir tout ce qui avait été dit et écrit avant lui, que son mérite fit élever à l'épiscopat sur la fin du troisième siècle, qui tint long-temps l'école de Césarée, et qui forma tant de savans hommes.

---

(1) Mosheim, *Instit. Hist. Ecclés.*, sect. I, part. II, c. II, § 11.

(2) Voyez sa vie.

(3) Act., 20, 28.

L'histoire fait mention des célèbres bibliothèques d'Alexandrie, de Rome, de Constantinople, d'Hyppone, de Césarée, de Constantine en Numidie, bibliothèques que l'épiscopat avait formées, ou qui étaient sous ses auspices, et que l'on doit considérer comme écoles universelles, de véritables *universités.*

Depuis saint Marc, fondateur de l'église d'Alexandrie, il y avait eu toujours une célèbre école dans cette église patriarcale. Saint Panthenus, philosophe chrétien, qui vivait sous Commode, avait tenu cette école. Clément d'Alexandrie lui succéda en 190. Ammonius, surnommé Saccas, autre philosophe chrétien, de la secte des éclectiques ou nouveaux platoniciens, y enseignait avec succès en 243. L'illustre Origène fut son disciple et son successeur.

C'est l'origine de la dignité de *théologal* ou d'*écolâtre* dans les églises cathédrales et les monastères, qui a subsisté jusqu'au douzième siècle, époque où parurent les scolastiques.

On trouve dans le sixième concile de Constantinople deux canons qui ordonnent d'établir des écoles gratuites, même dans les villages, et recommandent aux prêtres d'en prendre soin (1).

Dans le quatrième siècle, un concile de Vaisons et un de Narbonne ordonnèrent aux curés de vaquer à l'instruction des jeunes gens, principalement de ceux qui étaient destinés à la cléricature.

Le concile de Châlons-sur-Saône, tenu en 813, porte (canon 3) « que les évêques établiront des écoles où les « élèves apprendront les bonnes lettres et les saintes écri- « tures, pour être capables d'instruire les peuples. »

(1) BINGHAM, *Or. Eccl.*, *lib. VIII*, *cap. VII*, § 12, tome III, p. 273

Dans le même siècle un concile de Cloveshow, en Angleterre, charge les évêques de l'éducation publique.

A Rome les saints pontifes soutinrent les études dans un état très-florissant. C'est de ce foyer de lumière que Charlemagne tira des hommes instruits pour rétablir la culture des lettres dans tout son empire, et jeter vers la fin du huitième siècle les fondemens de l'université de Paris. Il fit venir d'Angleterre Alcuin, dont il fut lui-même le disciple docile. Cet homme célèbre avait étudié à Rome.

Au neuvième siècle Alfred-le-Grand, roi d'Angleterre, fonda l'université d'Oxford, sous l'autorité et les lumières de l'épiscopat.

Au douzième siècle, en 1179, le troisième concile général de Latran établit (can. 18) le règlement de discipline que voici : « En chaque église cathédrale il y « aura un maître à qui on assignera un bénéfice suffi« sant, et qui enseignera gratuitement ; et on rétablira cet « usage dans les autres églises et dans les monastères où « il y a eu autrefois quelque fonds destiné à cet effet. *On « n'exigera rien pour la permission d'enseigner, et on ne la « refusera point à celui qui en sera capable :* CE SERAIT LÉ« SER LES INTÉRÊTS DE L'ÉGLISE. » (1)

Voici ce que porte encore le canon onzième. « Dans « chaque église cathédrale il y aura un maître qui en« seignera GRATUITEMENT, et à qui on assignera un béné« fice suffisant, et non seulement dans les églises cathé« drales, mais dans les autres dont les facultés y pourront « suffire. Le chapitre choisira un maître pour enseigner « GRATIS la grammaire, et les autres sciences lorsqu'il « en sera capable. »

---

(1) Que de réflexions ces paroles suggèrent !

La fondation des universités date des douzième et treizième siècles; elles furent établies sous l'autorité du souverain pontife, que la foi appelle, par la bouche des pères du concile œcuménique de Florence, *le père et le docteur de tous les chrétiens.* Les chaires des différentes facultés furent remplies par des clercs et des moines, les seuls savans de ce temps. Ce fut alors que les scolatisques remplacèrent le théologal et l'écolâtre, au moins quant à leur fonction d'enseigner. Alors aussi on vit paraître Pierre Lombard, Albert le Grand, S. Thomas, S. Bonaventure, Scot, etc.

Au douzième siècle, Louis le Gros avait déjà fait établir plusieurs écoles. Il fit renaître le goût pour les études en accordant la liberté aux serfs, car les esclaves n'avaient pas le droit de s'appliquer aux sciences, que les nobles dédaignaient, se livrant entièrement à la profession des armes.

On peut le dire, sans le christianisme, l'Europe entière, depuis des siècles, serait plongée dans la même barbarie que l'Asie et l'Afrique. Lorsque les peuples du nord eurent dévasté l'Europe et détruit presque tous les monumens des sciences, les ecclésiastiques et les moines travaillèrent à en recueillir les précieux restes. Il y eut toujours dans les églises cathédrales et dans les monastères des écoles pour l'instruction de la jeunesse. C'est là que furent élevés plusieurs enfans des rois de France; et le jeune âge de ces siècles *barbares* et *ténébreux* valait pour le moins autant que l'intéressante jeunesse que le cher Benjamin du libéralisme caresse si affectueusement, dans ce siècle de lumières, avec sa tendre théophilanthropie.

Il n'y eut pas jusqu'au droit civil, jusqu'à la médecine même que les clercs ne se trouvassent réduits à étudier;

afin d'en conserver et d'en perpétuer la connaissance. Le clergé ne dédaigne rien que le crime. On voit le pieux Gerson, chanoine et chancelier de l'église de Paris, dont Richer osa infecter les écrits de sa propre doctrine et les publier à Paris, en 1606; on voit, disons-nous, cet homme illustre ne croire pas se ravaler en se faisant maître d'école.

Les papes, de concert avec les rois, fondèrent pour les hautes sciences, surtout pour la théologie, des chaires particulières auxquelles ils attachèrent de grands priviléges.

Car *le prince doit procurer*, comme le dit le grand évêque de Meaux, qui chérissait pourtant les libertés gallicanes, *que le peuple soit instruit de la loi de Dieu* (1).

Mais *les rois*, dit encore Bossuet, *ne doivent pas entreprendre sur les droits et l'autorité du sacerdoce; et ils doivent trouver bon que l'ordre sacerdotal les maintienne contre toute sorte d'entreprise.* Après avoir prouvé cette proposition, et remarqué sous l'ancienne alliance la distinction entre les droits de la royauté et ceux du sacerdoce, le prélat conclut ainsi : « Les choses saintes réservées à l'ordre « sacerdotal sont encore plus clairement distinguées dans « le Nouveau Testament d'avec les choses civiles et tem« porelles réservées aux princes. C'est pourquoi les rois « chrétiens, dans les affaires de la religion, se sont soumis « les premiers aux décisions ecclésiastiques. Cent exemples « le feraient voir si la chose était douteuse. Mais en voici « un entre les autres qui regarde les rois de France (2).

« Pour la discipline ecclésiastique, il me suffit de « rapporter ici l'ordonnance d'un ancien roi de France.

(1) Politique tirée de *l'Ecriture Sainte*, liv. VII, art. III, prop. 14.

(2) *Ibid*, article V, prop. 10.

« Je veux, dit-il aux évêques, qu'appuyés de notre se-« cours et secondés de notre puissance, comme le bon « ordre le prescrit, vous puissiez exécuter ce que votre « autorité demande (1). » Partout ailleurs la puissance « royale donne la loi et marche la première en souveraine. « DANS LES AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES ELLE NE FAIT QUE « SECONDER ET SERVIR, *famulante ut decet potestate nostrâ*, « ce sont les propres termes de ce prince. Dans les affaires « non seulement de la foi, mais encore de la discipline « ecclésiastique, à l'EGLISE LA DÉCISION, *au prince la pro-« tection*, la défense, l'exécution des canons et des règles « ecclésiastiques. »

« Au concile de Calcédoine (art. VI) l'empereur Mar-« cien, souhaitant qu'on établît dans l'Eglise certaines « règles de discipline, lui-même en personne les proposa « au concile pour être établies par l'autorité de cette « sainte assemblée; et dans le même concile, s'étant élevée « sur le droit d'une métropole une question où les lois « de l'empereur semblaient ne s'accorder pas avec les ca-« nons, les juges préposés par l'empereur pour maintenir « le bon ordre d'un concile si nombreux, où il y avait six « cent trente évêques, firent remarquer cette contrariété « aux pères, et leur demandèrent ce qu'ils pensaient de « cette affaire. Aussitôt le saint concile s'écria d'une voix « commune: Que les canons l'emportent, qu'on obéisse « aux canons (Conc. Calcéd. art. XIII); montrant par « cette réponse que si, par condescendance et pour le « bien de la paix, l'Eglise cède, en certaines choses qui re-« gardent son gouvernement, à l'autorité séculière; son « esprit, quand elle agit librement (*ce que les princes pieux*

(1) LUD. PII, *cap. II, tit. II*, tom. II, *comm. Gall.*

« lui défèrent toujours très volontiers), est d'agir par ses « propres règles, et que ses décrets prévalent partout. » (*Ibid.* pag. 11.)

Quels sont ces décrets de l'Eglise? Voici le quatre-vingt-quatorzième canon du quatrième concile de Carthage, tenu en 398 : « Un laïque n'enseignera point en présence des « clercs sans leur ordre. » Et les laïques prétendent imposer des professeurs à l'épiscopat!!!

Ce n'est pas ainsi que les rois de France l'entendirent. Voici deux de leurs édits : « Les régens, précepteurs ou « maîtres d'école des petites villes ou villages seront ap-« prouvés par les curés des paroisses, ou personnes ecclé-« siastiques qui ont droit de nommer; et où il y aura plaintes « desdits maîtres d'écoles, régens ou précepteurs, il y sera « pourvu par les archevêques ou évêques, chacun en leur « diocèse. N'entendant néanmoins préjudicier aux anciens « priviléges des universités. (1) (*Edit de* 1606, art. 41.)

« Les régens, précepteurs, maîtres et maîtresses d'école « des petits villages seront approuvés par les curés des « paroisses, ou autres personnes ecclésiastiques qui ont le « droit de le faire; et les archevêques ou évêques, et les ar-« chidiacres dans le cours de l'université pourront les in-« terroger, s'ils le jugent à propos, sur le catéchisme, en « cas qu'ils l'enseignent aux enfans du lieu, et ordonner « que l'on en mette d'autres en leurs places s'ils ne sont pas « satisfaits de leurs doctrines ou de leurs mœurs; et même « en d'autres temps que celui de leurs visites, lorsqu'ils « y donnent lieu pour les mêmes causes. (*Edit du mois* « *d'avril* 1695, art. 25.) »

Quoi qu'il en soit, la charte porte que les *lois actuel-*

---

(1) Nous avons déjà dit que les universités avaient été instituées par l'Eglise.

lement existantes qui ne sont pas contraires à la présente charte restent en vigueur, jusqu'à ce qu'il y soit légalement dérogé. En vertu de cet article, le libéralisme nous gouverne par les anciens édits contraires à la charte; qu'il soit conséquent, et il dira que ceux de 1606 et 1695 ci-dessus ne sont pas abrogés. L'auteur de la charte en comprenait et l'esprit et la lettre. Voici comme il s'explique dans son ordonnance du 29 février 1821, art. 14. « L'évêque dio-« césain exercera, pour ce qui concerne la religion, le « droit de surveillance sur tous les colléges de son dio-« cèse; il les visitera lui-même, ou les fera visiter par un « de ses vicaires généraux, et provoquera auprès du con-« seil royal de l'instruction publique, les mesures qu'il « aura jugées nécessaires. » Avant de mourir, ce prince plaça un *évêque à la tête* de ce conseil. Mais les protestans ne s'accommodent point d'un tel régime; et pourtant l'enseignement catholique, qui fit nos ancêtres, ne dépravera point nos enfans. Après tout, libre à nous d'aviser aux moyens d'enseigner la religion à notre façon; mais jamais la vérité catholique ne se chargera de l'enseignement de l'erreur.

« *Les évêques ne mépriseront point les vexations que* « *souffrent leurs confrères* (ou plutôt qu'ils souffrent tous « également); mais ils combattront ensemble pour la dé-« fense de l'Eglise, ARMÉS DE L'AUTORITÉ ÉPISCOPALE (Concile de Troyes, an 878, canon 4.) » On ne périt jamais avec cette arme-là. Nous aurons beau dire, et même beau faire, le catholicisme a toujours été et sera toujours, à quelques intervalles près, le maître, le *grand maître* de l'université, et même le grand maître et le seul bon maître de l'univers.

L'Abbé VRINDTS.

DE LA FIDÉLITÉ FRANÇAISE DES SUISSES.

(Premier article.)

Plusieurs de mes honorables collègues ont demandé à la tribune le licenciement des régimens suisses actuellement au service de France. Une rigoureuse économie paraît leur avoir dicté cette opinion. S'ils l'avaient plus long-temps réfléchie, ils auraient reconnu que l'économie qu'ils avaient en vue ne pouvait être qu'illusoire et ruineuse, puisque le licenciement occasionnerait des dépenses hors de proportion avec ce que coûtent ces régimens. L'union constante de la France et des cantons suisses depuis trois siècles et demi; des milliers de combats où, pour la même cause, les Français et les Suisses ont répandu leur sang et conquis ensemble les trophées de la victoire; des traités solennels; la fusion des deux nations, puisque les Suisses jouissaient en France du droit de régnicoles; ces divers motifs ont fait négliger de tout temps la frontière de la France qui borde la Suisse; elle est entièrement ouverte. La seule place forte que Louis XIV avait bâtie (peut-être même contre la foi des traités), Huningue, est démolie.

Si les troupes suisses étaient licenciées et si l'harmonie qui subsiste entre les deux nations cessait d'exister, il faudrait de deux choses l'une, ou fortifier la frontière en temps de paix, ou en temps de guerre y conserver, même dans les circonstances les plus critiques, une armée de quarante à cinquante mille hommes. Dans la situation où est la France elle ne peut dépenser les 60 ou 80 millions nécessaires pour fortifier cette frontière. La démolition exigée de Huningue nous fait prévoir que

peut-être il y aurait de fortes oppositions contre ces constructions. Il faudrait donc une armée inutile et chèrement entretenue pour défendre ces frontières si bien gardées par *nos bons alliés et compères les Suisses*, comme les appelait le bon Henri, ce grand roi qui n'oublia jamais que leur fidélité, après la mort de Henri III, conserva auprès de lui les troupes françaises catholiques qui voulaient l'abandonner, et sauva la France des entreprises des ligueurs et du joug des étrangers.

Louis XII, le père du peuple, pour diminuer le fardeau des impositions qui pesait sur ses sujets, licencia les troupes suisses et les remplaça par des aventuriers français et des lansquenets. Les intrigues du cardinal de Sion parvinrent à armer les Suisses contre la France; ils assiégèrent Dijon; et, sans l'heureuse négociation du brave La Trémouille, rien ne pouvait les empêcher de venir dévaster les environs de la capitale. Louis XII perdit aussi le Milanais. Le seigneur de Lamark, peu ami des Suisses puisqu'il commandait les lansquenets qui les remplaçaient, dit dans ses mémoires : *Lequel appointement ledit seigneur roi ne voulut rien tenir, dont mal lui en prit: car, s'il avait voulu tenir ledit appointement, il ne fût pas mort tant de gens de bien.* La bataille de Marignan, que Trivulce appelait une *bataille de géans*, fut la suite de cette imprudente économie; et François Ier, ce brave et généreux monarque, accorda aux Suisses après la victoire les mêmes conditions qu'il leur avait proposées avant la bataille. C'est de cette époque, où deux braves nations se sont unies après s'être combattues, que date l'alliance non interrompue des Suisses et des Français. Louis XI étant dauphin commandait une armée de trente mille hommes auprès de Bâle, en 1444, quand il vit son avant-garde entièrement défaite avec une perte de quatre

mille hommes par douze cents Suisses, qui furent enfin accablés par le nombre et périrent, comme dit Æneas Silvius, presque témoin oculaire, *non vaincus, mais lassés de vaincre.*

Un des plus grands ministres de Louis XIV, partageant un moment ce système d'économie, dit au roi devant Stuppe, colonel des gardes suisses: « Si votre majesté avait tout l'or et l'argent qu'elle et les rois ses prédécesseurs ont donnés aux Suisses, elle pourrait en paver d'écus une chaussée de Paris à Bâle.» — «Sire, répliqua le colonel, cela peut être; mais, si l'on pouvait rassembler tout le sang que ceux de cette nation ont versé en servant votre majesté et les rois ses prédécesseurs, on pourrait en faire un canal de Bâle à Paris.» Cette sublime réponse plut à Louis XIV, et ce monarque, qui connaissait et savait apprécier les hommes, blâma son ministre et attacha plus que jamais les Suisses à son service. Aussi dans les malheureuses guerres de la succession il ne fut pas obligé de garder leurs frontières, et les régimens suisses rivalisèrent avec les Français d'ardeur et de zèle pour son service, malgré toutes les intrigues des ministres d'Autriche et d'Angleterre pour les en détourner.

Mon honorable collègue, M. de Solilhac, avec la noble franchise d'un vrai militaire et l'éloquence du cœur, celle qui doit caractériser un vrai député de la nation française, a rappelé les services rendus à la France par les troupes suisses. Je suivrai de loin la route qu'il m'a tracée, et je mettrai sous les yeux du lecteur un exposé rapide des services rendus par les Suisses à nos Rois et à la France. On verra les droits qu'ils ont acquis à la reconnaissance des vrais Français.

Des écrivains soi-disant libéraux, étrangers aux chambres, ont aussi demandé le licenciement des Suisses. Fu-

nestes échos des ligueurs et des jacobins de 1792, ils craignent de voir s'élever par la réunion des braves soldats français et suisses un rempart d'airain hérissé de fer pour défendre notre bon Roi et la légitimité. Revêtus de la robe blanche constitutionnelle, ils espèrent nous tromper; mais on découvre bientôt la cuirasse tricolore dont ils sont couverts.

Le mariage de Philippe, fils de Charles V, roi de France, avec l'héritière des comtés de Flandre et de Hollande et du duché de Bourgogne, donna au roi de France un vassal trop puissant; il ne lui manquait que le titre de Roi. Aussi la France fut-elle à deux doigts de sa perte lorsque le fils de Philippe, sous le règne de l'infortuné Charles VI, unit ses forces à celles du roi d'Angleterre. Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, heureusement pour la France, renonça à cette alliance monstrueuse; et la France fut sauvée.

Charles-le-Téméraire voulait être roi de Bourgogne et détruire la maison de France. Il fallut toute la politique de Louis XI pour résister à ce formidable vassal uni avec les ducs de Guyenne et de Bretagne dans la guerre dite du *bien public*. Le duc de Bourgogne aurait réussi dans ses funestes projets si sa témérité et son imprudence ne l'avaient entraîné dans une guerre avec les cantons suisses. Dans cette mémorable guerre Charles perdit en trois batailles toutes ses forces, ses riches équipages et une partie de son armée à Grandson le 3 mars, à Morat le 22 juin 1476, et la vie devant Nancy le 5 janvier 1477.

Le duc de Bourgogne ayant été tué, le Roi réunit à sa couronne la Bourgogne et une partie des domaines de ce téméraire rival de sa puissance. Depuis cette époque aucun des grands vassaux du royaume n'osa lever l'étendard de la révolte ni s'opposer aux volontés du Roi.

Comme Louis XI devait aux Suisses la défaite de son redoutable ennemi et le maintien de sa puissance, il leur en marqua sa reconnaissance par ses lettres-patentes du mois de septembre 1481. Charles VIII renouvela ce traité en 1484, et Louis XII en 1499, traité qu'une malheureuse économie lui fit rompre quelque temps après. On a blamé Louis XI d'avoir appelé les Suisses dans ses armées et d'avoir négligé l'infanterie française ; on ignore sans doute qu'à cette époque on ne connaissait que la gendarmerie française. Il n'y avait d'autre infanterie que les francs-archers, incapables de résister en pleine campagne aux lansquenets, et des aventuriers ou plutôt des brigands qui périssaient plus souvent de la main du bourreau que dans les combats. La féodalité avait anéanti l'infanterie française. Il existait quelquefois des rassemblemens de communes pour aller assiéger quelques forts ou châteaux dont les maîtres rançonnaient les marchands des villes commerçantes ; mais ces milices étaient sans ordre, presque sans armes, et toujours sans discipline. On ne se doutait pas alors de la supériorité qu'acquerrait un jour l'infanterie française ; on ne songeait pas que sous Louis XIV elle étonnerait, et qu'à une époque plus rapprochée elle ferait trembler l'Europe. Au commencement de la guerre on formait des corps d'aventuriers qui, comme dit Brantôme, *étaient des bons hommes, mais la plupart de sac et de corde, méchans garnemens, échappés de la justice, et surtout force marqués de la fleur de lys sur l'épaule et ésorillés et qui cachaient les oreilles, à dire vrai par de longs cheveux hérissés, barbes horribles, tant par cette raison que pour se montrer plus effroyables à leurs ennemis.* On avait des brigands et non des soldats ; on les licenciait à la fin de chaque campagne. La disette de bonne infanterie française fut cause que

depuis Louis XI les rois se servirent de l'infanterie suisse, jusqu'à ce que Montluc, de Taïs et quelques autres capitaines français eurent formé les légions de Languedoc et de Guyenne, toutes composées de Gascons, et dans la suite celles de Picardie, etc. On les soumit aux règlemens militaires des troupes suisses.

Claude de Seyssel, historien français qui écrivait en 1508, s'exprime de la manière suivante sur l'attachement des Suisses au service de nos Rois : « Louis XI « commença à soudoyer les Suisses qui est une nation « belliqueuse et populeuse, dont il se trouva bien « servi, à quoi a continué le roi Charles VIII, et aussi « le roi Louis, à présent régnant; et tellement sont affec- « tionnés au service de la France que l'on ne les a ja- « mais su détourner de prendre d'autre alliance; au con- « traire, ains aux guerres que ledit Roi a eues, s'en est bien « servi et fié, comme s'ils fussent de son royaume. »

Un corps de troupes suisses accompagna Charles VIII et sa gendarmerie française à la conquête du royaume de Naples. Au retour de cette romanesque expédition, trente à quarente mille Italiens, cavalerie et infanterie, attendaient la petite armée française avec le Roi au pied des Apennins. L'embarras de Charles VIII fut extrême, les chevaux ne pouvant tirer l'artillerie dans ces défilés. Ayant de[illegible] à des forces très inférieures, il aurait été enveloppé et pris avec son armée, si les Suisses n'étaient venus s'atteler eux-mêmes aux canons et les traîner dans ces dangereux passages.

On ne connaissait point alors de corps spécialement destiné à l'artillerie, Louis XII confia la garde de l'artillerie aux Suisses, et ils ont conservé cette prérogative jusque sous le règne de Louis XIII.

La bataille de Fornoue se donna. Charles pensa être

pris; mais la cavalerie française se rallia, les trois mille Suisses qui, comme dit Commine, étaient *l'espérance de l'Ost*, écartèrent avec leurs hallebardes et leurs haches d'armes l'infanterie italienne qu'ils avaient mise en déroute et tuèrent ceux qui voulaient leur résister. Le Roi qui devait principalement la victoire aux trois mille Suisses qui l'avaient accompagné leur donna les témoignages les plus flatteurs de son estime : aussi le prince d'Orange dans une harangue à Charles VIII disait-il que l'armée des Suisses était alors le principal nerf de l'armée française.

La garde des cent-suisses accompagnait toujours les rois de France dans leurs expéditions militaires. Les ennemis ayant fait prisonnier François Ier en 1526 à Pavie, et le faisant repasser sur le champ de bataille, lui montrèrent l'endroit où tous les gardes-suisses de sa majesté étaient couchés morts les uns près des autres. Le roi s'attendrit à ce spectacle et répondit : « Si toutes mes troupes « avaient fait leur devoir comme ces braves gens, je ne « serais pas présentement votre prisonnier, mais vous se- « riez les miens. »

Le courage et la fermeté des troupes françaises et suisses décida la victoire de Cérisolles remportée par le duc d'Enghien sur une armée bien supérieure d'Espagnols.

Les Suisses se distinguèrent par leur courage et leur fidélité au service de Henri II dans la bataille de Renti; les bataillons suisses ayant demandé au roi selon leur coutume de la gendarmerie pour la soutenir, le roi leur répondit que « lui-même voulait vivre et mourir avec eux, « et qu'il s'assurait tant de leur promesse et bonne volonté, « qu'il délibérait ne les point abandonner, résolu de leur « montrer que tant en pleine vie que sur le pas de sa mort, « il les honorait comme les premiers et fidèles amis de lui « et de son royaume; dont ils furent tellement échauffés,

« qu'ils n'avaient d'autre intention que de généreusement « combattre pour son service. » Ils défirent à cette bataille sept mille quarante-huit hommes des meilleures troupes de Charles V. Le roi Henri II, qui avait combattu à leur tête et qui avait été témoin de leur valeur, créa chevaliers après la bataille le général et quatre de leurs colonels.

« Le nommé Caboche, soit qu'il fût hors de sens, ou « poussé d'autre cause, dit un auteur contemporain, se « vint mettre au devant d'Henri II, une épée nue à la main « criant tout haut : *Arrête, Roi, Dieu m'a commandé que* « *je te tue*. Soudain les Suisses se ruèrent sur ce personnage « et sauvèrent la vie du roi. » *La suite prochainement.*

Le Baron de PUYMAURIN,
membre de la chambre des députés.

ALLOCUTION AUX ÉCRIVAINS DU 19e SIÈCLE.

Au nombre des plus désastreux fléaux de notre siècle la religion a incontestablement le droit de placer cette foule de gens de lettres qui, sans esprit et sans pudeur, se vendent au plus offrant.

Dénués de principes fixes, ivres d'ambition et de cupidité, remplis d'amour-propre, avides de renommée, ils ne cherchent que la fortune, et veulent par dessus tout et à tout prix faire parler d'eux. Nouveaux Erostrates, ils incendieraient leur patrie pour laisser un nom à la postérité.

On en a vu chanter tour à tour la religion et l'impiété, la royauté et l'anarchie, la république et le despotisme, la vertu et le vice, la paix et la guerre, la soumission aux lois et la révolte, suivant les circonstances et leurs intérêts. Les écrits les plus dégoûtans d'impiété et de cynisme ont découlé de leurs plumes ; et, sourds aux cris de leurs

consciences, indifférens à l'horreur qu'ils inspirent, ils sacrifient tout à la fortune et à une abjecte renommée.

Ils aimeraient mieux, je crois, devenir des voleurs célèbres que de rester honnêtes gens, mais ignorés. Misérables! comme si le ciel vous avait accordé de l'esprit, des talens, pour en faire une si funeste prostitution!

A quoi sert un flambeau, je le demande? Est-ce pour incendier ou pour éclairer? A quoi sert un guide? Est-ce pour égarer ceux qui vont droit, ou pour diriger, *remettre dans le vrai chemin* ceux qui s'égarent?

Il faut bien, dites-vous, chercher à vivre de son esprit. Assurément, si vos talens contribuent au bien-être de la société et tendent à vous rendre meilleurs ainsi que les autres hommes. Mais si au contraire vous ne les employez qu'à pervertir les peuples, à corrompre leurs principes et leurs mœurs, à égarer leur raison, et si ensuite, comme les corbeaux, vous ne cherchez qu'à vivre aux dépens de vos victimes et de leurs cadavres, qu'est-il nécessaire, dites-le-moi, que vous existiez? Autant vaudrait, et mieux encore, laisser l'assassin égorger l'homme sans défense, le charlatan empoisonner les malades et le serpent répandre son venin. Eux au moins ne sont redoutables qu'à quelques individus, tandis que vous frappez des générations tout entières et que vos crimes portent sur la postérité.

Semblables au frelon, non seulement vous dévorez le miel de l'abeille modeste et laborieuse; mais encore, par vos armes perfides, vous lui donnez la mort. Tels que la sangsue, vous vivez aux dépens des corps auxquels vous vous attachez; et, comme le caméléon, vous prenez les couleurs de ceux que vous voulez tromper. Véritables protées, vous changez de forme et de langage suivant les circonstances, et les *têtes sacrées* ne sont pas à l'abri de vos coups.

Mais, me répondrez-vous, qui voulez-vous qui nous lise en ce siècle immoral et tout matériel, si nous ne flattons pas les passions de la multitude? Voulez-vous que nous fassions l'éloge de la vertu devant ceux qui la persécutent et la haïssent? Pouvons-nous vanter la monarchie aux insensés qui ne rêvent que république? Irons-nous parler de religion aux impies, de désintéressement à l'avare, de repos à l'ambitieux, de droiture à l'intrigant, de loyauté au fourbe, d'innocence au coupable, d'économie à l'homme prodigue, de continence au libertin? Parlerons-nous de sagesse à l'insensé, de raison à la folie? Mais dès-lors nos ouvrages encombreraient les magasins de nos libraires; et chacun, en se reconnaissant et rougissant de s'être reconnu, se refuserait à l'avenir à lire et à acheter nos écrits. Dans ce siècle, en un mot, on ne prospère qu'en flattant le vice, en décriant la religion qui le combat et en attaquant la monarchie qui le protège. Sinon un auteur, écrivît-il comme Bossuet, Pascal ou Fénélon, resterait indigent et ignoré.

Eh bien! si tous les hommes, ce qui n'est pas, sont tels que vous les dépeignez, c'est à vous, vils et mercenaires écrivains, qu'ils en sont redevables. Si vos écrits avaient toujours combattu le vice au lieu de l'encourager, réprimé les passions au lieu de les exciter, défendu la vertu au lieu de la persécuter, protégé la religion au lieu de la diffamer, défendu les rois au lieu de les livrer aux bourreaux, les méchans auraient rougi de leurs excès, ils n'en auraient pas corrompu d'autres, et vous vous seriez illustrés ainsi par vos nobles efforts.

Que ne tentez-vous encore ce moyen? Que n'essayez-vous enfin de faire entendre aux hommes la voix de la vérité que vous leur avez si long-temps cachée? tous, quoi que vous en disiez, ne sont pas vicieux et ne

redoutent pas de l'entendre. D'ailleurs, plutôt que de déshonorer votre plume et de prostituer votre intelligence, mieux vaudrait pour vous renoncer à écrire ; et, dussiez-vous prendre la bèche pour subsister, sachez enfin rappeler à votre siècle que les lettres sont faites pour ennoblir l'homme et non pour l'avilir ; et que les chastes muses ne doivent pas se déshonorer en devenant l'écho du vice, l'organe du mensonge, et l'instrument des révolutions.

Le baron DE MENGIN DE FONDRAGON.

SUJETS DE MÉDITATIONS DE LA SEMAINE.

13 *septembre* 1791. Suppression de l'ordre du *Saint-Esprit ;* le Roi cesse d'en porter le signe.

Id. 1792, vente des rentes d'émigrés. — Les émigrés sont envoyés au *tribunal criminel* du département de leur arrestation. — Les *employés* d'administration sont obligés de prendre les armes, et sont remplacés par les *pères* de famille. — L'assemblée exige des *sociétés populaires* la liste des fonctionnaires dont *l'incivisme est connu.*

14 *septembre* 1789. Six cents vignerons armés versent le sang à Orléans.

Id. 1791, le Roi signe la constitution en disant aux députés : *Ne soyons qu'un.* — Ils délibèrent s'ils ne devaient pas rester assis devant le Roi. — *Le Roi debout et la tête nue,* dit la gauche. — Malouet s'indigne. — *Décrétons,* dit M. Lanjuinais, *que permis à qui en aura l'envie de recevoir le Roi à genoux.*

Id. 1792, massacre du duc de La Rochefoucauld, *à côté* de sa mère, âgée de quatre-vingt-seize ans. — Les *Tuileries* sont assignées aux séances de la *convention.*

Id. 1793, enlèvement des signes de *royauté* placés sur les monumens.

Id. 1794, les restes de *Jean-Jacques* et de *Marat* sont transférés *ensemble* au Panthéon; ceux de Mirabeau en sont exhumés.

15 *septembre* 1789, décret portant que la *personne du Roi est sacrée.*

Id. 1789, le sceau du corps législatif porte : *La nation, la loi, le Roi*

Id. 1791, saisie d'une proclamation qui invite les Français à reconnaître *Louis XVIII*.

16 *septembre* 1793, David demande le remplacement *de Henri IV* sur le Pont-Neuf par une statue représentant *un peuple géant*.

17 *septembre* 1792, peine de mort contre ceux qui ne portent pas la cocarde *tricolore*.

Id. 1793, loi des *suspects*.

18 *septembre* 1794, sur un rapport de M. Boissy-d'Anglas portant qu'il *n'y a de vraiment libre que l'athée*, la république décrète qu'elle ne salarie *aucun culte*.

Id. 1799, le décret contre le *brigandage* est applicable aux *Vendéens*, etc.

19 *septembre* 1792. « La hache de la liberté, dit Danton sur la réunion de la Savoie à la France, après avoir brisé tous les trônes, s'abaissera sur la tête de *quiconque* voudrait en rassembler les débris. »

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

— Quatre cent quarante-deux notables Bordelais, de ceux-là qui dès le 12 mars s'opposèrent au 20 mars, viennent aussi d'adresser leur requête au Roi en faveur d'un ordre malheureux.

— La neuvaine pour la fête de l'exaltation de la sainte Croix a été célébrée au *Calvaire* le dimanche 14. — Là, il faut avoir le courage de le redire, là est le remède et le préservatif des révolutions.

— « J'ai l'honneur de vous présenter, sire, *votre* clergé du Bas-Rhin, dont toutes les actions ne tendent qu'à donner des *âmes à Dieu* et des *cœurs au Roi*, » a dit à S. M. Mgr l'évêque de Strasbourg. Un vieux magistrat ajoutait autrefois à cela : *mon corps aux méchans*.

— Mgr. l'évêque de Bayonne vient de publier un *Examen de l'ordonnance du 21 avril 1828*.

— L'archevêque de Tarse, nouveau nonce en Suisse, a été reçu avec les honneurs dus à son rang à Zurich où se tient la diète. Le *Précurseur* de Lyon avait pris le nonce pour le pape. Dans le fonds il ne s'était pas trompé.

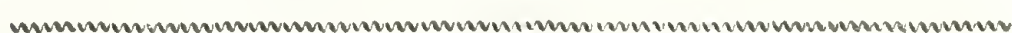
—La jeune Anglaise de distinction, miss Dolling, qui a fait abjuration à Tournay dans les Pays-Bas ne s'est décidée à cette grande action qu'après avoir acquis les preuves les plus évidentes de la vérité de la religion catholique. C'est l'*Imitation* de Jésus-Christ qui avait préparé son retour. La

Lettre de Fénelon sur le danger de vouloir expliquer *seul* la Bible, l'*Exposition de la doctrine catholique* de Bossuet, la *Discussion amicale* de M. de Trevern et la *Fin de la controverse* de Milner ont singulièrement contribué à convaincre la jeune protestante. Elle eut la pensée d'écrire trois lettres, l'une à un professeur de Cambridge qui lui répondit une diatribe contre les papes, une autre à l'évêque anglican de Londres qui ne prit pas la peine de justifier son épiscopat, la troisième à un jeune ministre de grande famille qui, loin de blâmer la jeune personne, lui déclara qu'il était lui-même disposé à revenir à l'Eglise romaine. Miss Dolling n'eut plus de raison pour hésiter.

— Les propriétaires du *Courrier de la Meuse*, l'une des feuilles étrangères les mieux rédigées et les plus utiles, ont fait imprimer le *Mémoire des évêques de France*, et l'ont envoyé à tous leurs abonnés. Tout ce qui se fait en France *pour* ou *contre* la religion est naturellement européen.

— Une femme digne des premiers temps du christianisme, Mme. Potel, vient de mourir à Château-Thierry. Elle était veuve depuis douze ans, et menait, depuis cette époque surtout, la vie la plus pieuse, la plus charitable et la plus pénitente. Elle ne quittait l'église que pour aller secourir les pauvres, les malades et les prisonniers. Son lit etait une table de bois, et ce n'est que par obéissance à son directeur qu'elle s'est laissé mettre dans un lit durant sa dernière maladie.

— Nous avons reçu un imprimé dans lequel environ cent ecclésiastiques de l'arrondissement de Dôle rendent un éclatant hommage aux jésuites, professeurs du petit séminaire de l'Arc, dans cette ville. C'est ainsi que le clergé répond de toutes parts aux infâmes calomnies du libéralisme contre la société de Jésus.



NOUVELLES MONARCHIQUES

— Le Roi a dit au préfet de la Moselle : « Oui, le bonheur de mes *sujets est l'objet constant de mon ambition; c'est ma vie entière.* »

— Il a dit à l'évêque : *L'union entre le trône et la religion doit toujours exister, afin de se prêter l'un à l'autre un mutuel appui.*

— Mme la Dauphine a assuré, à Chaumont, que le Roi accorderait 100,000 fr. aux communes du département que la grêle a ravagées.

— « Allons demander à Dieu, a dit le Roi à l'évêque de Metz, de m'éclairer de sa sagesse dans ce que je puis faire pour consolider dans les cœurs de mes sujets les principes de notre sainte religion. »

— S. M. a dit au tribunal de Strasbourg que *le plus beau droit de la*

royaute est de rendre JUSTICE *à ses sujets, et qu'il devait juger d'après cela de l'importance de ses devoirs.* Il est bon que ces paroles retentissent dans tous les palais de justice du royaume.

— Le Roi a dit à l'académie de Metz : *La religion doit faire la base de l'éducation.*

— On a mis à Verdun au-dessous du buste du Roi : *Tout et tous pour le Roi.*

Pro rege omnes et omnia.

On n'aurait pas dit autrement et on n'aurait pas fait autrement dans la Vendée.

— « *Je vous défends expressément* de m'accompagner jusqu'aux limites de votre département, » a dit le Roi au préfet de la Marne. Les Bourbons n'ont des façons impératives que lorsqu'il s'agit de se montrer bons.

— Par une prévoyance heureuse on a présenté au Roi 26 jeunes filles de Verdun le jour même où 36 années juste avant un pareil nombre de jeunes filles s'étaient trouvées héroïnes sur les échafauds du libéralisme de cette époque.

— Un officier n'avait pas craint de publier une brochure offensante pour la majesté royale : les officiers du corps, à l'unanimité, lui ont signifié de n'avoir plus à paraître dans le régiment. C'est de leur part une victoire qui en vaut une autre.

— La cour d'Aix a *suspendu* pour un mois M. Lombardon, juge-auditeur, pour avoir pris part à une rebellion *marseillaise* contre la gendarmerie.

— La ville de Toulouse vient de placer dans son *Capitole* le portrait de MADAME et celui du roi de Naples son père. Elle attend aussi la statue en bronze du duc de Bordeaux.

— Le *Journal des Débats* appelle *le Conservateur de la restauration le Conservateur de la religion* : en croyant faire sa satire, il a fait son éloge.

— Les conseils d'arrondissemens de Toulouse et de Saint-Malo ont demandé que l'éducation soit confiée à des corps religieux.

— Le bruit s'était répandu que des sociétés de *carbonari* étaient tolérées en Corse; le journal de cette île le dément.

— M. Cobbet, l'un des plus célèbres radicaux anglais, se moque très bien de M. Charles Dupin et de sa *médaille Canning.* Il écrit au *Courrier français qu'il a toujours pensé que l'Angleterre était le pays où se trouvaient les plus grands niais de la terre*, que M. Canning etait *un homme à tête vide*, et qu'il démontrera que, *s'il eût vécu, on n'aurait pu preserver l'Angleterre d'une révolution.*

PROGRÈS DE LA PHILOSOPHIE.

— On annonce tous les jours depuis trois mois le départ de M. de Châteaubriand pour Rome, et tous les jours depuis trois mois M. de Châteaubriand demeure à Paris. Aurait-il *peur* de Rome comme Rome a peur de lui ?

— Toutes les feuilles libérales prétendent que les agens de l'administration ne *se familiarisant pas avec les exigences de l'ordre légal*, comme dit *le Courrier*, IL FAUT les destituer. Le petit *Globe*, qui veut à toute force faire parler de lui, et qui est fier d'occuper depuis quelques temps non seulement *la Quotidienne*, mais encore *la Gazette de France* et jusqu'à celle de Lyon, est à cet égard plus audacieusement philosophique que les autres. Il a dit net dans un article : « REVOLUTION OU NON, IL FAUT que les changemens aient lieu. »

— On raconte que dernièrement le rédacteur d'un journal ministériel, se trouvant en présence de M. l'évêque de Beauvais, lui dit : Eh bien ! Monseigneur, êtes-vous content de nous ? — Non, répondit le ministre, je trouve que vous êtes d'*un libéralisme* révoltant. — Pour un évêque *tous* les genres de libéralisme devraient être révoltans.

— *Le Messager* lui-même laisse entendre qu'un des moyens de rappeler à l'ordre les évêques est de leur ôter le budget. A d'autres le soin de leur ôter la vie. Mais tout cela ne fera que justifier leur *Memoire*.

— *Le Constitutionnel* annonce que l'*Ecole normale* va être rétablie. Lorsque les séminaires de la religion s'en vont, il est naturel que ceux de la philosophie reparaissent.

— La partie adverse du clergé de France a fait aussi son *Mémoire* officiel en réponse. Nous ne croyons pas qu'il puisse y avoir une pièce officieuse plus capable de faire sentir la vérité du beau *Memoire* des évêques.

—Un professeur du collége Stanislas n'a pas craint de dire dans le *Courrier* que *le Conservateur* avait fait, dans sa vingt-unième livraison, un éloge *peu flatteur* de ce collége. Il est probable que le professeur a écrit sans l'aveu du directeur ; car le directeur et toutes les personnes judicieuses auraient vu qu'en félicitant le collége Stanislas du petit nombre de ses succès au jugement de l'université, il le félicitait de ses succès, de ses succès durables au jugement de la véritable opinion publique.

— « Les évêques seuls, dit *le Moniteur*, peuvent envoyer ceux qui répandent *en leur acquit* les lumières de l'Evangile. » La religion, aux yeux de certaines gens, est comme la philosophie chose toute *financière*.

— Les directeurs-généraux et les députés pleurent et font *verser de douces larmes de joie*, dit *le Constitutionnel*, à leurs frères et amis des départemens. Cependant les hommes clairvoyans et les vrais royalistes devraient verser des larmes de pénitence.

— La famille du *régicide* Bertrand (de l'Orne) qui vient de mourir a fait graver sur sa tombe : *La patrie perd en lui un de ses meilleurs citoyens*. M. de Girardville, procureur du *Roi* à Domfront, a eu le courage de faire enlever l'inscription *régicide* : il s'est rendu digne d'être procureur général du *Roi*. Le premier président de la cour *royale* a déclaré qu'il n'y avait lieu à suivre contre le vertueux magistrat : il s'est rendu digne d'être garde-des-sceaux. Neuf avocats de Paris, parmi lesquels n'a pas craint de figurer M. Billecocq, ont *délibéré*, comme ils le disent, une ample *consultation* pour la famille, et par conséquent pour *l'inscription*. *Le Constitutionnel* et *le Courrier* applaudissent ; ils disent aux royalistes que M. *Billecocq n'est pas suspect*. Les avocats et les journalistes ont fait *leur métier*; les autres ont fait *leur devoir*.

— Le *collége philosophique* des Pays-Bas se perpétue. Mgr l'évêque de Trèves a eu la faiblesse de recevoir dans son séminaire des elèves de ce collége, que leur évêque légitime avait exclus. Il est difficile après cela que le *concordat* des Pays-Bas puisse s'exécuter.

— M. Mirbel, qui a fait ses preuves en administration, et même en écrits philosophiques, vient d'être nommé *professeur de culture* au jardin du Roi.

— On en vient à l'exécution de la prestation du serment universitaire ; et *notre conscience* décidément n'est plus à nous.

— En considération des services rendus depuis plus d'un siècle par l'académie de Bordeaux, long-temps présidée par Montesquieu, elle portera le titre d'*Académie royale*.

— « Soldats, a dit M. le général Maison de son quartier-général de Toulon, vous êtes appelés à mettre *un terme à l'oppression* d'un peuple célèbre. » Cela est douteux. — « Cette entreprise qui *honore* la France, à laquelle *tous les cœurs généreux* applaudissent, ouvre devant vous *une carrière de gloire*, etc. » — Cela est douteux encore.

— L'empereur de Russie a consigné 2,000,000 à la caisse *nationale grecque*, et l'impératrice a donné 200,000 roubles aux pauvres de ce pays.

— L'armée russe paraît continuer sa marche menaçante sur Constantinople.

— La *Gazette de Lyon* rapporte qu'un employé des douanes françaises

de Châtillon-Michaille, près la frontière de la Suisse, a declaré *qu'il avait ordre de saisir tous les ouvrages ultramontains, y compris le Journal de Rome (Giornal ecclesiastico).* La *Gazette* ajoute qu'aux mêmes douanes un commis a eu l'audace d'insulter un ecclesiastique, dans la malle duquel il avait aperçu des chapelets. Voila de ces faits desolans qui feraient croire à un étranger arrivant sur notre sol, que le Grand-Orient et *le Constitutionnel* occupent, à la place de Charles X, le palais des Tuileries.

— Le grand Turc est parti de Constantinople en grande pompe, pour aller à Andrinople. Le sultan lui-même a declaré le même jour qu'il allait entrer en campagne avec la levee generale de 300,000 hommes. Son camp sera à Remich, à peu de distance de la capitale, dont on redoute toujours l'insurrection. Le commerce de la ville est entièrement suspendu. Il y a quelque chose d'effrayant dans le tableau que ces grandes choses présentent.

— Cent cinquante des etudians d'Heidelberg qui avaient deserte l'université ont refusé net de rentrer sur la sommation du sénat académique. Lorsque les enfans dans une nation sont devenus jacobins, les pères doivent trembler. Les enfans trembleront et gemiront plus tard.

— Des incendies ont failli ravager la ville de Bastia en Corse, et celle de Colocza en Hongrie.

— Deux deputes de la *Gironde*, M. Martel dans sa voiture, et M. Balguerie dans la sienne, se sont trouvés, par hasard, sur la même route, et ont failli perdre la vie dans le choc de leurs equipages.

— La duchesse de Gèvre, dernier rejeton de Duguesclin, vient de mourir à Paris. Bientôt il ne restera plus rien de notre vieille monarchie et de notre antique fidélité.

OUVRAGES NOUVEAUX.

I. *Histoire abregée de la Constitution civile du clergé*, in-8°. Prix, 2 f. 50 c.; et 2 f. 90 c. par la poste. A Paris, chez Gaume, libraire, rue du Pot-de-Fer, n. 5; et chez Rusand, libraire, rue du Pot-de-Fer Saint-Sulpice, n. 8.

C'est un petit ouvrage simple, exact et intéressant dans des circonstances où le clergé est de nouveau menacé de *constitution civile*, c'est à dire de *sécularisation*, comme dit l'impie *Journal des Débats*. Le récit des massacres de septembre se trouve dans l'*Histoire abrégée de la Constitution du clergé*; loin d'être là un hors-d'œuvre, c'est véritablement une conséquence.

II. *Doctrine des Apôtres, unique remède de nos révolutions*, par M. l'abbé Thorel; in-8°. Prix, 1 fr. Chez Hivert, rue des Mathurins Saint-Jacques, n. 18, et chez Rusand, libraire, rue du Pot-de-Fer Saint-Sulpice, n. 8.

Le titre et l'objet de cette brochure sont éminemment vrais. « Dieu nous laisse faire, dit profondément le savant auteur, jusqu'à ce que nous reconnaissions la sagesse de sa doctrine. »

LE CONSERVATEUR

DE LA RESTAURATION.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

Le troisième volume du Conservateur *commencera dans les premiers jours d'octobre. Les personnes qui n'ont souscrit que pour les deux premiers sont invitées à renouveler promptement leurs souscriptions si elles veulent ne point éprouver de retard dans l'envoi de ce troisième volume.*

OPINION PROPHÉTIQUE SUR LES PETITS SÉMINAIRES (1).

Les évêques voient chaque jour se multiplier des maux inouis auxquels le zèle le plus actif, le plus continu, le mieux protégé, pourrait à peine apporter de long-temps des remèdes satisfaisans : un tiers, une moitié des cures vacantes, ou quelquefois, ce qui est pis encore, remplies en partie par des sujets peu dignes, que la disette seule fait employer; les vieux prêtres moissonnés chaque jour et sans des secours assurés à leur âge; les jeunes, qui donnaient et justifiaient déjà tant d'espérances, succombant trop souvent à l'excès des fatigues; les

(1) Cette piece est authentique. (Note des rédacteurs du *Conservateur.*)

pertes totales de chaque année se multipliant dans une progression qui semblerait devoir contenter et *désarmer les plus implacables ennemis de toute religion;* LES SÉMINAIRES ACTUELS INSUFFISANS POUR REMPLIR LES VIDES, ET QU'ON SEMBLERAIT CEPENDANT CRAINDRE D'AUGMENTER; LES PETITS SÉMINAIRES, VÉRITABLE PÉPINIÈRE DE L'ORDRE SOCIAL, SEUL ESPOIR DE SON AVENIR, RÉDUITS A LUTTER AVEC L'UNIVERSITÉ et son fisc, à combattre toutes les entraves qu'on leur oppose sur l'âge des jeunes gens, sur l'étendue et la direction des études; l'éducation toute religieuse des pauvres, menacée dans cette admirable institution, qui, presque seule, a survécu entière à la révolution et au régime impérial; enfin une nouvelle méthode ingénieuse, qui, *placée en de bonnes mains* (1), peut offrir d'utiles moyens de perfectionnement, devenant la déplorable occasion d'une rivalité dédaigneuse et d'une disposition moins favorable envers les bons frères qui s'attachent surtout à former des chrétiens.

Si, au milieu de ces circonstances désastreuses, la divine Providence a permis, pour préserver sans doute ses fidèles adorateurs d'un découragement absolu, qu'il apparût dans quelques provinces des *missionnaires armés de toute l'éloquence du zèle et de la vertu*, et qu'à *leur voix il s'opérât des miracles*, on peut le dire, de conversion, de réconciliation, de régénération toute volontaire; ces heureuses entreprises, dont le succès prouve au moins, en dépit de certaines gens, *le fond de la disposition des Français, et ce que la religion, montrée dans toute sa vérité, pourrait encore être pour eux*, sont en butte

---

(1) Supposez en effet *l'enseignement mutuel* impie; entre les mains des prêtres vous l'auriez *religieux*.

aux déclamations injurieuses de plusieurs écrits périodiques et aux plus violentes diatribes de l'esprit de parti. Plus d'une mission a rencontré des obstacles dans des aurités locales qui n'ont pas été désavouées, et une mission nouvelle devient presque l'objet d'une négociation délicate, où il faut composer avec certains individus et certaines opinions.

Il manque encore à nos provinces des premiers pasteurs, des évêques, pour appeler là où le besoin se fait sentir, pour défendre et protéger toujours les missions qui, *comme toutes les autres entreprises religieuses, doivent être sous leur direction suprême.*

Non, il n'appartient pas à une plume profane de tracer, dans toute son énergique vérité, le tableau des malheurs qui affligent aujourd'hui la religion.

Ceux qui ont *le droit et le devoir* de faire entendre leur voix sur un tel sujet, les évêques de France, dans une lettre adressée à la piété même du Roi, pour le supplier de *retirer la religion de l'abîme où de criminelles intrigues l'ont plongée*, lettre dont il a circulé quelques copies, peignent ainsi *l'état déplorable où est réduite l'église gallicane*, et auquel il est si pressant de mettre un terme :

« Des diocèses, trop peu nombreux et trop vastes, qui épuisent, sans pouvoir les satisfaire, la sollicitude de leurs évêques; les paroisses, les unes absolument dénuées de pasteurs, les autres composées de plusieurs communes, et n'étant nullement desservies, ou l'étant insuffisamment; l'ignorance, effet du défaut d'instruction et cause de l'indifférence ou de l'impiété; UN SCHISME NOUVEAU S'ÉLEVANT AU MILIEU DES DÉSASTRES, et venant y mettre le comble; toutes *ces calamités accumulées* sur votre royaume affligeaient le cœur de Votre Majesté... Une union avec l'E-

glise concertée depuis plusieurs années laissait espérer la fin prochaine de ces malheurs, » etc.

Le duc MATTHIEU DE MONTMORENCY.

SUR LE *NON POSSUMUS* DES ÉVÊQUES.

Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, ont dit, après le grand Paul, les membres de l'épiscopat français. Quoi de plus juste, de plus irrécusable que cette maxime? Et pourtant elle agite et bouleverse les esprits du *parti gauche*. Ce parti, si rempli de vénération pour la majesté du peuple, si pénétré de la sainteté de ses droits, qu'il proclame comme un *devoir* l'*insurrection*, si l'insurrection doit protéger cette majesté et ces droits, ce parti, disons-nous, s'indigne que le Dieu des chrétiens reçoive de ses ministres un hommage que tant de nos députés se croient obligés d'offrir à leurs électeurs. Comment peut-on être tenté de discuter avec de tels hommes, qui ne comprennent ni leur être ni leurs devoirs? Que devient donc cette énergie, cette espèce d'héroïsme, si vantée quand il est question de gourmander les rois? L'anarchie plaît tant aux libéraux, qu'il ne leur suffit point de contester le pouvoir aux princes; il faut que l'opposition vienne d'en bas. Les cataractes du ciel ne doivent plus s'ouvrir; la submersion jaillira d'une ornière fangeuse; et alors on célèbrera la justice d'un châtiment si peu semblable à celui que rapporte la Genèse, contre lequel nos philosophes ont tant murmuré; alors on ne s'indignera plus contre le déluge. C'est ainsi que d'humbles observations, des larmes, des prières, accompagnant un refus motivé, sont représentées comme une

rebellion insoutenable. Mais la dignité de l'épiscopat se fait sentir dans cette respectueuse résistance ; et le parti-gauche garde son admiration pour les résistances à discours effrontés et injurieux que soutiennent des milliers de bras armés de glaives maçonniques.

Comment en effet le parti-gauche jugerait-il ceux qui défendent des droits spirituels pour satisfaire à leur conscience ? Qu'est-ce que ce pouvoir nommé *conscience*, qui n'occupe point de trône, qui ne fait pas mouvoir d'armées ? Qu'est-ce que ces droits qui ne rapportent pas de trésors ? Tout ce qui émane de la divinité ne peut être compris de ceux qui la méconnaissent ; et elle ne permet point que l'on fasse un choix dans les lois qu'elle impose ni dans les vertus qu'elle prescrit. C'est un des caractères de notre religion (et il suffirait peut-être pour prouver sa céleste origine), que cette unité d'articles de foi, de préceptes de conduite, qu'il faut accepter ou repousser tout entière. Dans cette obligation gît l'intolérance que l'on nous reproche ; mais elle est, cette intolérance, le légitime résultat d'un attachement sincère à la vérité qui de sa nature est éminemment intolérante. Aussi est-ce de l'esprit de transaction en matière de vérités religieuses, que sont nés les schismes et les hérésies, qui assurément ne furent point déclarés tels pour le bon plaisir des papes dont ils diminuaient l'autorité et les revenus. Les chefs de sectes comprenaient bien la doctrine que nous rappelons, puisque tous ont essayé de conserver avec Rome l'unité de foi, puisqu'ils ont toujours offert des accommodemens à cette Rome qui, contre son intérêt temporel, semble avoir pris pour devise : *Tout ou rien.* Au fond, Rome n'a que le mérite de la fidélité ; elle garde intact le trésor que lui confia Jésus-Christ.

Ce n'est donc pas seulement dans toute la sincérité de leur cœur, que les évêques disent aujourd'hui *non possumus;* c'est encore en obéissant à des ordres semblables pour les catholiques à ces lois de la nature qui régissent sans leur participation tant d'êtres créés. Que les ennemis de l'épiscopat considèrent attentivement sa position, ses croyances, ses devoirs; et ils ne s'égareront pas jusqu'à transformer en une résistance coupable un acte de vertu.

Mais qu'importe une erreur de plus à nos libéraux? N'est-ce pas sciemment qu'ils en commettent chaque jour? Et comment en douter lorsqu'on les voit livrés aux études théologiques les plus assidues? Les colonnes du *Constitutionnel* sont chargées de citations tirées des conciles provinciaux, œcuméniques; et, le croirait-on, *le Constitutionnel,* si indulgent, si doux, ne s'est fait archéologue en matières religieuses, que pour extraire des canons ce qu'ils enjoignent de plus rigoureux. C'est la résidence des évêques qui, il y a quelques jours, était le point traité par lui avec le plus de soin. Mais *le Constitutionnel* a-t-il réfléchi que ces lois si sévères et si obligatoires pour les évêques sont l'ouvrage des évêques? Ils jugent ici dans leur cause, comme quand ils disent *Non possumus.* Faudra-t-il donc, à la suite du *Constitutionnel*, s'écrier : ô rigorisme! ô relâchement!... Car ces deux exclamations, quelque contradiction qu'elles impliquent, devraient sortir des mêmes bouches contre le même épiscopat.

Doit-on s'étonner d'entendre tant de paroles incohérentes, audacieuses, impies? Doit-on s'étonner de voir tant d'actions insensées et coupables? Le grand apôtre, celui qui fut saisi et pénétré tout-à-coup de la vérité, celui qui lutta vainement contre le torrent de lumière

qui emporta son âme jusqu'à terrasser son corps, S. Paul a dit : « Je vous déclare que nul homme parlant « par l'esprit de Dieu ne dit anathème à Jésus, et que nul « ne peut confesser que Jésus est le seigneur, sinon par « le Saint-Esprit. »

Voilà le secret des iniquités modernes ; ce fut aussi celui de tous les maux qui désolèrent l'Eglise aux temps passés. Tout ayant été révélé à S. Paul, il découvrit d'où sortirait le mal, et il en montra la source avec la simplicité et l'énergie de celui qui dit ce qu'il voit. On conteste, on nie la divinité, la mission, l'existence même de Jésus : c'est dire anathème à Jésus ; c'est ne point parler par l'esprit de Dieu. C'en est fait de nos raisonnemens, de nos connaissances ; vous ne parlez point par l'esprit de Dieu ; car voilà qu'il s'explique lui-même. *Vous ne pouvez confesser que Jésus est le Seigneur.* Vous ne le pouvez!... Mais vous plaindrons-nous? Quoi! l'être puissant et bon par excellence, l'être parfait nous dit : *Vous ne pouvez.* A-t-il refusé à sa créature dont il veut l'hommage la faculté de le lui offrir? Répéterons-nous : *ô altitudo!...* Je ne décide rien à cet égard ; mais je répète : « Tout ce que vous dites est mensonger, perni- « cieux, entraînant dans l'abyme dont il sort ; car l'esprit « de Dieu ne parle point en nous. J'entends le génie du « mal, l'infernal génie qui ne peut jamais confesser que « *Jésus est le Seigneur.* Mais ce qui n'est pas moins dans « l'ordre éternel, c'est que vous ne connaissez point le « pouvoir qui meut ; et par une justice incompréhen- « sible, alors même que vous êtes ses instrumens, son « nom excite votre risée. Le prince des ténèbres, qu'est-ce « pour vous, sinon ce fantôme régnant sur l'imagination « de l'enfance débile, de l'ignorance superstitieuse, ou « du fanatisme aveugle? Et le péché, ce compagnon de

« la mort, n'est-il pas la source de vos moqueries comme « de vos joies ? » La suprême justice l'a voulu ainsi : courbés sous le joug le plus affreux, celui qui vous l'impose ne jouit point de son empire, et vous marchez à la perdition sous son sceptre, sans satisfaire son incommensurable orgueil.

Comment m'excuserai-je d'avoir, au dix-neuvième siècle, reconnu le pouvoir de Satan ? Comment oserai-je dire que nos plus fameux orateurs me semblent proclamer ses lois ? Comment avouerai-je qu'à la tribune nationale j'ai cru souvent le voir s'élever, non imposant et superbe, ainsi que le décrivit un poète anglais, mais hideusement ridicule, et tel que le vulgaire croit qu'il apparaît ?

Eh ! puis-je me dissimuler cette vérité, quand, enthousiaste de la conquête de Constantinople, on s'écrie : *Sans doute il sera de toute justice que Sainte-Sophie redevienne une église chrétienne, puisqu'elle a été bâtie pour cela ; mais la mosquée d'Achmet peut rester long-temps une fort belle mosquée, et les amis de la liberté religieuse se réjouiront d'entendre la voix du muezzin se mêler au son de la cloche.* Les chrétiens se *réjouiront* d'entendre proclamer l'islamisme ! Fermez vos lèvres, posez la plume, hommes religieux, et n'espérez plus dissiper l'obscurité de ces esprits si vains et si misérables. Pouvez-vous méconnaître le pouvoir qui les fait parler ? *Ils se réjouiront* lorsque le nom de Mahomet retentira dans les airs... Et vous voulez qu'ils confessent que Jésus-Christ est le Seigneur !... S. Paul nous l'a dit, *nul ne le peut, sinon par l'esprit de Dieu.* Quant à moi, dussé-je subir l'accusation de stupidité jusqu'au degré le plus humiliant, je demanderai si un exorciste n'arriverait pas au but avant le raisonneur le plus habile. Et ici, je ne prétends point employer l'ironie : c'est de bonne foi, en catholique ro-

main, ayant accepté les décisions des conciles, et professant la doctrine renfermée dans le symbole de Nicée, que je m'adresse aux théologiens pour savoir si l'état d'obsession des libéraux ne leur paraît point suffisamment prouvé. Qu'ils sourient de mépris, ces triomphateurs de journaux et de tribune; qu'ils sourient : ce sera le dernier signe auquel je reconnaîtrai l'insensé; mais mon zèle n'en sera pas refroidi; et ce n'est point en découvrant que leurs plaies sont également profondes et honteuses, que ma pitié leur sera refusée. Qui n'éprouvera ce sentiment en apprenant que des hommes tout pénétrés de leur philosophie, de leur philanthropie, de leur *philhellénie*, s'écrient devant une guerre naissante préparée par cent massacres : *Nous serons bien aises de trouver de belles routes, de bonnes diligences et de bonnes auberges pour voyager dans l'ex-Turquie; et nous nous faisons une fête d'aller au Musée d'Athènes, à l'Opéra de Constantinople, de danser dans les jardins du Sérail, et de boire du Champagne à la glace sur la Propontide.* J'ajouterai à cette citation que le parti gauche à de fort grandes prétentions à la gravité, et répète souvent avec complaisance que le caractère national est changé, et que la légèreté française est remplacée par le sens le plus droit, les goûts les plus solides et la persévérance la mieux basée. Si ce n'est pas la légèreté qui transforme en lieux de plaisirs et d'orgies ces lieux où une poignée de terre couvre à peine les corps de tant de prêtres, de tant de guerriers; si ce n'est pas la légèreté qui veut entendre des chants de débauche là où l'air retentit encore des cris de tant de vierges, de tant d'épouses, de tant de mères que le déshonneur et la mort atteignent à la fois; si ce n'est pas la légèreté qui oublie que le sang français va couler d'abord, je ne sais quel nom

donner au sentiment qui a dicté ces lignes empreintes d'une gaîté qui ne sera plus qu'atroce, si elle est méditée.

Ce que j'ai dit, il y a quelques temps, je le répéterai : que l'on ne considère l'homme que sous le point de vue temporel. Le parti gauche a beau faire, il est véritablement matérialiste. C'est le bien-être du corps de l'homme qui est sa grande affaire, son but principal. On n'a pas encore voulu examiner les nouvelles doctrines sous ce rapport : c'est pourtant ce qui les distingue de toutes les erreurs qui les ont précédées : car jusqu'à présent la spiritualité n'était point dédaignée; des idées métaphysiques se retrouvaient chez tous les fondateurs de schismes ou d'hérésies. Il n'en est plus ainsi. De là le culte de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, que je place exprès dans l'ordre inverse de leur nécessité ; parce que c'est ainsi qu'on les adore de nos jours où les besoins de la brute sont devenus le sujet dont s'occupent avant tout les intelligences. La civilisation dont les bienfaits sont incontestables, et que je crois dans l'ordre de la Providence, me semble dépouillée de ses plus grandes beautés, quand elle ne s'applique plus qu'à perfectionner l'art de se loger, de se meubler, de se nourrir ; quand elle ravale l'homme en le détournant des méditations morales et de la contemplation religieuse, occupation qui, chez tous les peuples où l'on compte des sages, a toujours passé pour la plus digne de l'homme.

Quelle opinion pourrons-nous donc avoir d'une époque où les sciences, les arts, tout ce que peut produire l'esprit humain, s'étant montré resplendissant, cet esprit reste en oubli? Il est réellement *non avenu* dans les plans de législation et d'éducation, comme dans les traités de mécanique. On nous dit un jour : La loi est athée; mettons

l'α extinctif des Grecs devant le mot *intelligent*, et nous aurons la juste définition de l'homme, selon le *parti gauche*. J'affirme que je n'éprouverais aucune surprise, en voyant un professeur ingénieux présenter un moyen d'enseignement où, par la force des machines à vapeur, les enfans apprendraient à lire et à écrire. Je soutiens que cette invention n'a rien de chimérique. Une machine peut indiquer des lettres, les réunir et former des sons. Elle peut encore plus facilement former des traits sous les yeux des enfans, et les leur faire répéter avec une régularité, une exactitude dont la main de l'homme n'approchera jamais; et, puisqu'il n'est plus question que d'instruire un être sensuel, s'adresser à ses sens suffira pour le faire agir.

Voilà où nous sommes arrivés. Quel sera le maître qui renversera ce système erroné? Qui dessillera tous ces yeux aveuglés? Qui rétablira l'ordre, la justice, et fera triompher la vérité? La mort. Mais ce terrible professeur ne donne qu'une leçon. P. de C.

DE LA DÉGRADATION DES GRECS MODERNES.

(Premier article.)

« Avez-vous connu M. l'évêque de Québec? » demandait-on à un sauvage du Canada. « Oui, répondit l'aimable enfant de la nature, j'en ai mangé. » Et nous aussi, enfans de l'université, *fille aînée de nos Rois*, ou élèves des jésuites qui ne les tuaient pas (car autrement les révolutionnaires ne leur en voudraient pas tant et même pas du tout), et nous aussi nous avons été nourris, non pas d'évêques de Québec, mais de Grecs et de Romains. Aujourd'hui les uns et les autres sont inhumés dans l'*His-*

toire ancienne de Rollin. Les Romains y reposent en paix, témoin ce cénotaphe, cette pierre funéraire et domiciliaire, qu'on voit encore et qu'un nommé *Lollius* a fait mettre sur lui et pour lui près de l'antique voie Appienne : *ut dicant prætereuntes, Lolli, vale :* ce qui est d'une bonne âme à de bonnes âmes, d'un bon païen à de bons païens. On ne nous entretient donc plus de Romains, qui ne sont aujourd'hui que des Italiens de Rome ; mais il n'en est pas de même des Grecs. Un système de résurrection, dont nous dirons le secret et l'arrière-pensée, s'est établi libéralement à l'égard de la population à sang mêlé qui habite la Grèce. Ils ne sont pas plus des Grecs dans l'acception admirative que les sujets du souverain pontife, habitans domiciliés de Rome, ne sont les anciens Romains. Au reste, je n'ai à m'occuper ici que des Grecs d'aujourd'hui.

La Grèce antique, historique, poétique, pittoresque, existe quant au sol. Les sites sont les mêmes qu'ils étaient dans les temps fabuleux : le mont Olympe, le Parnasse, l'Eurotas, la vallée de Tempé, le promontoire de Leucate sont toujours à la même place ; mais les noms des lieux mêmes sont aussi travestis, aussi corrompus, que la langue de Démosthène et de Phocion comparée à celle d'Odysseus et de Bobelina. Thèbes n'est plus depuis qu'Alexandre-le-Grand l'a brûlée ; il en resterait peut-être quelques vestiges s'il eût permis à Phryné de la rebâtir à ses frais comme elle en fit l'offre.

Rentrons en Grèce, mais avec bonne escorte ; j'en dirai la raison. L'Attique se nomme très peu poétiquement la Livadie ; Athènes s'appelle Sétine ; Sparte, en admettant qu'on sache où elle était, se nomme Misistra ; Delphes, Castri ; Salamine, Colouri ; Chalcis, Négrepont ; Sicione, Basiliko ; Trezène, Damala ; Cythère, Cérigo ; Epidaure,

Malvasie; Tégée, Moklia; Mégalopolis, Leondari; Mantinée, Tripolitza; l'Eurotas, Wassili-Potamo.

Du sol passons à ceux qui l'habitent. La population se divise en insulaires et en Grecs du continent, de l'intérieur ou du littoral. Les lettrés, parmi lesquels sont au premier rang les princes dits *Grecs du Fanar*, les commerçans qui se servent du grec usuel, tandis que les premiers cultivent et conservent les traditions du grec littéraire, que M. de Villoison leur parut savoir encore mieux qu'eux; les uns et les autres sont connus sous le nom de chrétiens grecs. Il faut les examiner sous tous les rapports et les esquisser à grands traits.

Je n'avance pas un paradoxe en établissant qu'il ne reste pas une famille des races grecques, lacédémoniennes, athéniennes, thébaines. Les Romains, ce peuple libre et philosophe, ayant fait les Grecs esclaves, les dispersa plus ou moins violemment, plus ou moins lentement. Depuis l'époque où l'empire romain eut deux capitales, Rome et Bysance, depuis que, après plusieurs siècles d'irruptions de barbares, le Bas-Empire, dit *l'empire grec*, a succédé à l'empire romain, on ne trouve pas un seul prince portant un nom grec classique. Le sang de Solon, d'Aristide, de Léonidas, d'Alcibiade, de Xénophon, de Démétrius de Phalère, ou de Philopœmen ne coule plus depuis ces temps anciens dans les veines du peuple grec. Le plus vain d'entre les habitans de la Grèce moderne n'a jamais eu que le stupide orgueil de descendre de ces perfides et cruels empereurs du Bas-Empire qui, de dynastie en dynastie, avaient presque tous été la honte du trône et l'horreur de leurs sujets. Les Athéniens modernes dont la filiation serait la mieux reconnue ne remonteraient pas plus haut que les Esclavons qui ont subjugué, envahi la Grèce d'âge en âge sous le Bas-Empire. Le sang

des barbares du Nord, mêlé au sang des femmes grecques, a produit cette race bâtarde des Grecs du moyen âge, race renouvelée tout entière et qui n'a rien de la race classique et primitive qui fit la gloire de la Grèce ancienne. Les seuls traits de conformité des Grecs du temps même de Juvénal avec le peuple qui s'appelle Grec aujourd'hui, c'est la ressemblance par les vices. « Génie ardent, dit-il, « impudence effrontée, esprit vif, élocution plus rapide « que celle d'Iséus le maître de Démosthène, le Grec possède tous les talens et sait prendre tous les caractères : « c'est un peuple de comédiens. » Esprit d'intrigue, déloyauté, fourberie, souplesse, perfidie (je le demande, non pas à ceux qui n'ont pu connaître les Grecs d'aujourd'hui que sur parole, mais à tous ceux qui les ont vus et pratiqués), ne sont-ce pas là depuis 1660, depuis le siége de Candie, époque de la faveur des Grecs auprès de la Porte Ottomane, ne sont-ce pas les vices caractéristiques des Grecs lettrés qui ont exploité à Constantinople tous les emplois de fournisseurs, de médecins, d'interprètes, et qui étaient punis journellement pour leurs friponneries ou leurs trahisons.

Leurs négocians n'ont ni foi ni loi, sauf quelques exceptions qui nous sont inconnues. Demandez aux commerçans de la Méditerranée, depuis Trieste jusqu'à Marseille, si la coutume est de traiter avec eux autrement que l'argent à la main. Dans l'intérieur les habitans du littoral ont les mœurs des Lestrigons ; ils appellent, ils attirent par de factices et perfides fanaux de nuit les vaisseaux marchands pour s'enrichir de naufrages. En 1824, M. de Rigny fut obligé de faire sauter les deux tours de l'île Cervi et de la Terre-Ferme en punition du pillage du vaisseau *le Saint-Esprit,* bâtiment du commerce français, naufragé sur la côte philanthropique de la Grèce (*An-*

nales européennes, tome 6, page 82.) *Et crimine ab uno disce omnes.*

Les Mainottes et les montagnards du Parnasse occupent un territoire presque inaccessible, et qui de temps immémorial est moins l'asile de la liberté qu'un repaire de brigandage. L'amour sacré de la patrie les tourmente si peu, leur est si étranger, qu'ils ont vendu pour un certain nombre de bourses le passage sûr et libre de leurs défilés à Ibrahim-Pacha qui voulait revenir par le chemin le plus court de Missolonghi sur Napoli par Tripolitza. Enfin c'est sur la foi de primats grecs que Favier, qui servait leur cause, débarqua dans l'île d'Eubée pour s'emparer de Caristo. Les primats grecs avaient promis qu'il trouverait des hôtes reconnaissans, les portes ouvertes et des vivres en abondance. Les primats l'avaient trahi; il était attendu : on sait le reste. Tels sont les Grecs du continent, à quelque classe qu'ils appartiennent.

Restent à admirer les insulaires, qui ne font en rien cause commune avec leurs frères de la terre ferme. Généralement parlant, ce sont de bons et braves marins, depuis Lambros jusqu'à Canaris et Miaullis; mais les loups de mer grecs ne sont pas à leurs ordres : il est de notoriété publique que l'Europe entière, les Anglais, les Français, les Autrichiens ne sont occupés aujourd'hui qu'à protéger avec leurs vaisseaux de guerre les bâtimens de commerce contre les infâmes et nombreux forbans qu'on nomme Grecs des îles.

Après ce dénombrement de la population grecque par classes et par territoires, et ce tableau n'est pas chargé, on ne reconnaît en Grèce rien de grec, rien de première origine que la physionomie des femmes grecques. Enfin toute cette race de la terre ferme ou des îles, qui n'est

différenciée que par ses vices, est réunie par le même culte sous le nom de chrétiens grecs. Je finirai donc par considérer les Grecs sous le point de vue religieux.

(*La suite à un des numéros prochains.*)

Comte de Salaberry,
député de Loir-et-Cher.

LETTRE POUR M. LE RÉDACTEUR EN CHEF DE *LA QUOTIDIENNE*. (1)

Monsieur,

Il n'était bruit la semaine dernière, et dans toute la *chrétienté de Paris*, que des derniers momens du docteur Gall. On disait qu'à l'exemple du comédien Talma, du docteur Chaussier, *e tutti quanti*, il était mort sans les secours de la religion, et après avoir défendu de présenter son corps à l'église, sa paroisse, pour y recevoir la sépulture chrétienne.

Il paraît, Monsieur, que les athées de la capitale voulurent exploiter cet événement, et que sa veuve protesta dans votre journal, qu'elle se plaît à reconnaître pour *l'organe de la vérité et l'égide du malheur,* de la pureté des principes et des intentions du défunt.

Je suis donc très-étonné d'apprendre par le pieux *Courrier* du 17 de ce mois, que Mme veuve Gall, malgré sa démarche auprès de vous, n'a pas réussi à réhabiliter dans votre esprit la mémoire de celui qu'elle pleure, et qu'elle se serait vue obligée de vous gourmander assez énergique-

(1) Cette lettre a été apportée au rédacteur en chef du *Conservateur* pour être publiée dans ce journal.

ment, pour vous punir d'avoir mal compris sa lettre justificative, où, nouvelle Arthémise, *elle consigne des sentimens et des opinions qui vont retentir dans toute l'Europe, et qui attireront un jour l'attention de toute la postérité.*

Permettez-moi de vous dire, Monsieur, que vous avez tort, et que vous méritez son ressentiment. Ne deviez-vous pas respecter sa douleur, et lui accorder que l'objet de ses larmes fut, comme époux, *un homme distingué par son estimable caractère, et,* comme médecin, *un génie supérieur?* Cela vous coûtait donc beaucoup à répéter? et ne vous est-il jamais arrivé de faire de pareilles concessions? Ensuite, pourquoi tourmenter ainsi après leur mort ces pauvres médecins? Ne leur est-il pas permis d'après la charte, comme à tous les Français, de mourir en païens, en juifs, en Turcs, voire même en athées, si cela leur plaît? Et quelle que soit, en ce moment suprême, leur manière de penser ou d'agir, en ont-ils été pendant leur vie moins savans, moins habiles, moins utiles au genre humain?

D'ailleurs, pour être conséquent avec vos principes, vous devez à leur égard, comme en toutes circonstances, obéir aux saintes Ecritures. Or on lit dans le livre de l'*Ecclésiastique* (ch. 38, v. 1) ces mots : *Honora medicum : Honorez le médecin*, c'est à dire respectez sa personne et sa mémoire. L'auteur sacré vous donne le motif de ce commandement : *Propter necessitatem,* vous dit-il, *par nécessité.* Vous avez besoin de lui; il est le réparateur de votre santé, le conservateur de votre fragile existence. Je sais bien qu'un certain roi Asa (*Paralipomènes*, liv. 2, ch. 16, v. 12) fut réprimandé, pour s'être plutôt confié aux médecins qu'à Dieu; mais tout cela peut se concilier.

Cependant, si, malgré cette indispensable *nécessite*, les affreux principes d'un médecin vous éloignaient de toute considération pour sa personne;... mais attendez je n'ai pas fini ma citation. *Etenim illum creavit Altissimus. Car le Très-Haut l'a créé.* Oui, Monsieur, un médecin est, comme vous, sorti des mains du Créateur. Et quand bien même ses doctrines le rendraient à vos yeux une anomalie de l'espèce humaine, un être extraordinaire, vous devez le regarder comme votre semblable et votre prochain. Rendez-vous donc à des motifs aussi puissans; la nécessité, la commune origine.

Je conviens, car il faut en convenir, que, dans ce même ch. 38, il est dit : *Disciplina medici exaltabit caput illius : la science du médecin exaltera sa tête.* Ces mots sont pleins de vérité; mais il faut les bien comprendre. L'Ecriture dit *exaltera*, et non pas *exalte*. Ainsi le verbe, mis au futur et non au présent, ne voudrait-il pas indiquer, dans un sens *parce detorso*, que cette *exaltation* de soi-même pourra devenir l'écueil de quelques-uns, sans être le caractère distinctif de tous? Ce serait alors une exception et non pas une généralité, ou, si vous le préférez, plutôt un accident rare, fortuit, remarquable, qu'une disposition constante et insurmontable. Au surplus aurait-on bonne grâce aujourd'hui de reprocher aux médecins un peu de vanité? Eh! qu'on me montre donc les savans qui en sont dépourvus. Serait-ce par hasard?... mais non, je ne veux nommer personne. Où sont-ils donc les humbles de cœur? Les trouverai-je parmi les philosophes, les savans, les écrivains et les journalistes? Irai-je les chercher dans le conseil du Roi, dans les deux chambres, dans les salons et dans nos manufactures? Ayons donc de la charité pour tous, si nous voulons qu'on en ait pour nous-mêmes.

Si vous aviez possédé cette vertu, monsieur le Rédacteur, vous ne vous seriez attiré aucun affront de la part de Mme Gall. Que pouviez-vous en effet reprocher au docteur son époux?

Relisez donc, je vous prie, l'oraison funèbre qu'elle vous a adressée, et que vous avez insérée dans l'un de vos numéros.

Pour y convaincre ses contemporains et la postérité de la solidité des principes du savant cranologue, elle en développe méthodiquement la preuve en trois points : dans le premier elle le venge *par ses écrits ;* dans le second *par ses propres paroles ;* dans le troisième *par sa conduite.*

Puisque je me constitue l'interprète de ses sentimens, suivez-moi, je vous prie, dans cette division.

Par ses écrits : « *Il a composé un chapitre sur l'existence* « *de Dieu, et désigné les saints Pères comme les plus sages* « *des philosophes.* »

Par ses paroles : « *Combien de fois entouré de ses nombreux disciples, dans cette chaire fameuse où il dévelop-* « *pait avec tant d'éloquence tous les trésors de l'intelligence* « *humaine, ne l'a-t-on pas entendu s'extasier, à la vue des* « *mystérieux ressorts qui la rattachaient à l'essence divine ;* « *combien de fois electrisé d'enthousiasme, ne l'a-t-on pas* « *vu rejeter loin de lui son scapel, et frappé d'admiration,* « *à l'analyse des organes du cerveau, s'écrier : que leurs* « *rapports immédiats, leur harmonieux accord, avec toutes* « *les merveilles de la nature, ne pouvaient être que l'ou-* « *vrage d'une puissance créatrice, unique, universelle, l'é-* « *manation enfin d'un Dieu, seul principe, et seul terme de* « *l'univers.* »

Par sa conduite : « 1° *Il a perdu il y a quelques années* « *sa première femme en Allemagne, et c'est d'après ses*

« ordres *qu'on rendit à sa sépulture tous les honneurs reli-*
« *gieux.* 2° *Ayant contracté un second mariage en France*,
« *les* autels *catholiques ont reçu pour la seconde fois ses*
« *sermens solennels.* 3° *Enfin, il fit conduire l'année der-*
« *nière, à l'église de Montrouge, la dépouille funèbre de*
« *sa belle-mère.* »

Or, je vous le demande avec cette inconsolable veuve, *sont-ce là les livrées, les habitudes d'un athée, d'un impie ?*

Non, Monsieur; et j'en suis, pour ma part, aussi attendri qu'édifié. Je le suis de trouver dans tous ses écrits *un chapitre sur l'existence de Dieu*, ainsi qu'*un brevet de sagesse pour les saints Pères ;* je le suis d'apprendre que *les organes du cerveau sont une émanation de la Divinité ;* je le suis encore de *la sépulture religieuse qu'il ordonne d'accorder aux autres ;* je le suis enfin de ces *autels qui reçoivent ses sermens.*

Voudriez-vous davantage? Fallait-il, pour vous plaire, que le docteur, en se conformant au concile de Tortose tenu en 1429, ne rendît jamais plus de trois visites aux malades qui ne s'étaient pas confessés; ou bien qu'obéissant au concile de Paris, de la même année, il exhortât tous ses malades en danger à se confesser sans délai, avant de continuer ses soins et les secours de son art, et qu'il les leur refusât, si les malades ne se rendaient pas à ses avis ?

Je ne pense pas, Monsieur, que vous poussiez si loin une exagération, dont nous pourrions peut-être nous repentir, si on l'exerçait envers nous-mêmes. Ensuite tous ces conciles sont pour les Français, comme l'histoire des siècles primitifs de la Chine ou du Monomotapa. On n'y pense plus; et quand il serait vrai qu'un très-petit nombre

de personnes y pensassent encore, si notre docteur se fût une seule fois permis de les suivre, il n'eût jamais rencontré de têtes assez dociles pour lui laisser palper toutes leurs protubérances, et *cette jeunesse studieuse qui eut le bonheur de recueillir ses leçons*, et dont Mme Gall réclame le témoignage, l'eût promptement abandonné. C'en était fait alors de son système, de sa gloire, et de son existence peut-être.

Vous m'objecterez encore *que la cour de Rome, plus frappée de l'appareil scientifique de son système que de la morale qui en découle, méconnut la pureté de sa doctrine, et que son livre fut mis à l'index*. Eh bien! est-ce là un motif de réprobation? Cet *index* fait-il rejaillir quelque déshonneur sur celui qui en est l'objet? Et pour avoir son ouvrage à l'*index*, un auteur ne pourrait-il pas, au besoin, être envoyé comme ambassadeur auprès du Saint-Siége? Ne l'avez-vous jamais vu?

Enfin je vous comprends, vous ne trouvez dans cette lettre justificative rien qui justifie les principes et la doctrine du docteur, rien qui prouve qu'il ait cru à la spiritualité de l'âme, ainsi qu'à la religion catholique, apostolique et romaine dans laquelle il était né. Mais existe-t-il une ordonnance qui oblige tous les docteurs à déclarer qu'ils la professent, cette religion? D'ailleurs n'attendait-il pas, *pour rentrer dans le sein de l'Eglise, que, mieux compris par le Saint-Siége, il fût absous?* N'est-ce pas à cause de cette passion passive, « *qu'il crut devoir dé-* « *fendre de présenter son corps à l'église, non point par un* « *dédaigneux mépris ni une vaine fanfaronnade d'impiété,* « *comme on s'est plu à le répandre, mais bien au con-* « *traire par un saint respect pour la religion, et dans la* « *seule crainte que son cercueil ne renouvelât ces tristes* « *scènes déjà trop répétées, dont il avait déploré le scan-*

« *dale, et qu'il avait regardées bien plus comme des satur-* « *nales révolutionnaires que comme les religieux tributs* « *payés à des mânes plaintives.* »

Continuerez-vous, après un aveu aussi formel, d'improuver sa conduite, de tourmenter ses *mânes plaintives*, et de ne leur donner que des reproches, pour tout *tribut religieux*?

Vous êtes donc, Monsieur, de ces rigoristes inflexibles, qui veulent, qui exigent même que dans une pareille circonstance on s'empresse de donner au Saint-Siége tous les éclaircissemens qu'il a droit de réclamer; qu'on n'hésite pas à se soumettre ensuite à sa décision, pour se réconcilier avec lui, et par ce moyen vivre et mourir dans l'unité. Si tels sont vos principes, je ne sais plus à quel siècle vous appartenez AUJOURD'HUI, et dans quel quartier de la capitale vous pouvez être, AUJOURD'HUI, compris.

Au surplus, « *plaignons le docteur Gall; respec-* « *pectons par notre silence les mystérieux décrets d'une* « *providence, qui a ravi l'usage de toutes ses facultés* « *intellectuelles, cinq jours avant sa mort, à un homme* « *qui, ayant consacré de si grands talens et une car-* « *rière de soixante-dix ans à prouver ses prodiges* « *et ses bienfaits, a bien pu, pendant l'épreuve d'une* « *longue agonie, trouver grâce aux yeux de sa miséri-* « *corde.* »

Pour terminer plus promptement ma lettre, peut-être déjà trop longue, je vais par un raisonnement *en forme* réduire au silence tous les détracteurs de ce grand homme.

Un noble vicomte, avant de partir pour une ambassade, a dit : *Tous ceux qui croient en Dieu sont de ma religion.* Or le docteur Gall croyait en Dieu; donc il

était de la religion du vicomte. Mais celui-ci, en mettant de côté toute espèce de *débats*, est catholique romain; donc le docteur était également catholique romain : *quod erat demonstrandum.*

Agréez, Monsieur le rédacteur, etc.

D. L. H.

SUJETS DE MÉDITATIONS.

20 *septembre* 1793. — Merlin, l'auteur d'*un Répertoire* ridicule, fait révoquer la loi qui, en cas de partage dans les tribunaux criminels, préférait *l'avis le plus doux.*

Id. 1794. — M. *Grégoire* (1) propose d'afficher dans les rues *les crimes des royalistes* avec les *vertus des républicains*... « *C'est Brutus*, dit-il, qui, par la main d'*Ankastroom*, a délivré la terre de Gustave. »

Id. 1798. — Le directoire adopte pour figure du *timbre* une femme foulant aux pieds la *tyrannie sacerdotale.*

21 *septembre* 1791. — Installation de la *convention.* On avait dit dans les circulaires de son *élection* : « Ceux de nos représentans qui ont été fidèles au peuple vous sont désignés par l'opinion, et *vous en avez la liste.* Le tableau comparatif que *nous vous envoyons* finira de vous faire connaître vos amis et vos ennemis. Parmi les constituans vous avez les Péthion, les Robespierre, les Buzot, les Antoine, les *Grégoire*, les Lepelletier, les Dubois de Crancé, et quelques autres fidèles défenseurs des droits du peuple. La cour des Tuileries, les nobles et les prêtres, ni les cours étrangères ne tenteront pas leur probité. *Frères et amis*, si les deux cent vingt-quatre représentans qui viennent de s'exposer au fer des assassins et à la vengeance des Tuileries obtiennent vos suffrages avec les quarante *incorruptibles* de l'assemblée constituante, la patrie est sauvée. Ils *forceront* le reste de la représentation nationale à *monter dans le chemin de l'honneur.* »

« Les rois, dit Grégoire, sont dans l'ordre moral ce que les monstres sont dans l'ordre physique. » — Décret abolitif de la royauté.

Id. 1793. — Décret qui interdit le *bonnet rouge* aux galériens. — M. Boissy-

---

(1) Dont l'anagramme est *Egorge roi.*

d'Anglas fait un rapport sur *les vertus* et *l'immortalité de Marat*. — «Marat, dit Hebert, a plus de droits dans le ciel que tous les saints que nous en avons chassés *pour jamais*. » — On chanta pour refrain : *Cœur de Marat! cœur de Jésus !*

22 *septembre* 1797. — Fête de la fondation de la République. Chénier s'écrie dans cette circonstance :

« Ce qu'il *hait* le plus c'est *un roi* ;
« Après un roi c'est un esclave, » etc.

25 *septembre* 1792. — La république est declarée *indivisible*.

27 *septembre* 1791. — La *Constituante* reconnaît par un décret *les services immenses* que les clubs ont rendus à la révolution.

27 *septembre* 1792. — Exécution du vénérable Cazotte, qui avait *prédit* la révolution.

28 *septembre* 1791. — Décret portant que *la nation* ferait terminer par *David* son tableau du serment du jeu de paume.

29 *septembre* 1791. — Fréron dit dans son *Orateur du Peuple : Le Roi et la Reine sont dignes du dernier supplice.*

Id. 1795. — Les ministres d'un culte quelconque sont forcés de *declarer en entrant en fonctions qu'ils reconnaissent que l'universalité des citoyens français est le souverain.*

30 *septembre* 1791. — Chabroud, rapporteur des attentats d'octobre, dit «*qu'ils avaient* été produits par le *hasard et qu'ils fourniraient une leçon utile aux rois,*» etc. L'assemblée déclare *sa mission* finie et *ses travaux* terminés.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

— Dans le service anniversaire pour le Roi, fondateur de la charte, on *remarquait* l'ambassadeur de celui qui ne transige jamais avec l'erreur.

— De grands exemples de conversion au catholicisme se multiplient en Angleterre; mais pour réparer ses pertes l'hérésie anglicane demande, par l'organe de lord Kenyon, que tous les enfans catholiques soient forcés d'assister aux écoles des biblistes! En France on nous impose aussi l'obligation de ne confier nos enfans qu'aux écoles universitaires.

— Le conseil général du département de l'Ain demande des corporations religieuses pour les établissemens d'éducation publique. Il ne sait donc pas ce conseil que les corporations de carbonari et de francs-maçons sont les seules dont l'existence puisse se concilier avec *l'ordre légal*.

— Deux journaux ont publié une éloquente réponse de Mgr l'évêque de Chartres au plaidoyer officiel du *Moniteur* pour les ordonnances du 16 juin. Le rare talent de ce prélat doit causer bien de l'embarras dans certains hôtels de la capitale.

— Présent, pour la dernière fois peut-être, à la distribution des prix au petit séminaire de Forcalquier, dirigé par des jésuites, Mgr l'évêque de Digne a attendri l'auditoire par les témoignages de regret qu'il a donnes à ces religieux, premières victimes d'un *ordre légal* qui doit en immoler tant d'autres.

— Dans une circulaire adressée par Mgr l'évêque d'Aire aux curés de son diocèse, on lit : « La surveillance de l'enseignement religieux est non seule« ment un droit, mais encore un devoir sacré que nous avons à remplir, « quelle que soit la forme de l'enseignement adopté par le gouvernement.» Ces paroles ne s'adressent-elles qu'aux curés de son diocèse?

— Les ecclésiastiques du canton de Forcalquier, imitant l'exemple de ceux de l'arrondissement de Dôle, ont publié un écrit où ils témoignent une profonde estime pour les jésuites de cette ville; d'un autre côté les habitans notables de Valenciennes, de Saint-Amand et du Quesnoy, qui avaient placé leurs fils au petit séminaire de Saint-Acheul, viennent d'adresser au Roi une supplique, dans laquelle ils demandent à S. M. la conservation de cet établissement. Mais que peuvent tous ces témoignages d'estime, de regret et de reconnaissance contre la fureur impie d'un Marcet, d'un Montlosier et de douze ou quinze folliculaires impies?

—Une feuille de Toulouse dit qu'on promet aux évêques, que les ordonnances du 16 juin seront modifiées. Nous n'osons pas encore croire à cette nouvelle.

— *Le Catholique des Pays-Bas* rapporte que des commissaires ont fait, le 14 septembre, une visite générale dans tous les quartiers de la ville de Gand pour maintenir l'exécution de la loi qui ordonne la cessation du travail les dimanches et jours de fête. Et le gouvernement des Pays-Bas est protestant!

P. S. A l'instant où ce numéro est sous presse nous apprenons une

grande nouvelle, ou plutôt une *bonne nouvelle :* c'est l'arrivée à Paris d'une lettre de Rome, où le souverain pontife, que le Sauveur du monde a laissé après lui pour le représenter sur la terre, celui qui dans les cas de droits ou de devoirs ne se trompe et ne trompe jamais, a dit aux Evêques de France de *s'arrêter provisoirement* devant le torrent d'un pouvoir destructeur. Nous sentons le besoin de le dire à l'avance : nous voyons dans ces paroles, dans ce *Verbe* suprême, un de ces moyens que la Providence ménage dans son économie profonde pour *étonner* à la fois les fidèles et les infidèles, les princes de l'Etat et les princes de l'Eglise, et pour connaître, d'un même coup, ses amis et ses ennemis. Mais que les gouvernemens y prennent garde ; si, à la vue d'une sorte de conflit entre le Vicaire de Jésus-Christ et les Evêques de l'Eglise gallicane ils se croyaient victorieux, ils seraient frappés d'aveuglement. L'Eglise de France ne périra pas plus que l'Eglise universelle ; et ce sera elle qui rira, ou plutôt qui pleurera la dernière.

NOUVELLES MONARCHIQUES

— Le Roi, en rentrant dans le département de la Seine, a dit à M. le préfet : « L'année dernière j'ai visité mes provinces du nord ; cette année j'ai parcouru celles de l'est : partout j'ai trouvé les mêmes sentimens et le même accueil. » Si, malgré le Grand-Orient et *le Constitutionnel*, il y a encore en France tant de royalisme, que serait-ce si ce royaume était délivré de l'influence occulte des clubs maçonniques et des journaux incendiaires ?

—En passant à Nanci, le Roi a dit au président de la cour royale : « Les magistrats doivent *avant tout* se montrer fidèles à leur souverain.» Quand un Roi parle à des magistrats, il parle à toute la magistrature de son royaume.

— Mme la Dauphine est allée pendant la neuvaine faire ses stations sur le mont Valérien, et nourrir sa douleur aux pieds d'un Dieu crucifié mourant en Roi, et priant pour ses ennemis et ses bourreaux.

— S. A. R. Mme la duchesse d'Orléans vient d'acheter à Neuilly une maison, et d'y placer trois sœurs de la Charité pour secourir les malades de cette commune. Quelle consolation de trouver le nom d'Orléans attaché à de bonnes œuvres !

— Le nommé Champouillou, perruquier à Metz, qui n'est cependant ni

emigré, ni Vendeen, vient de recevoir du Roi un present en recompense des principes monarchiques qu'il n'a cessé de professer envers et contre tous. Voilà une fidélité appelée à faire la barbe à toutes les trahisons.

PROGRÈS DE LA PHILOSOPHIE.

— Mon frère, ne privez pas le pauvre de son aumône, ne le méprisez pas dans sa faim; ne l'aigrissez pas dans son indigence, n'attristez pas son cœur, dans la crainte qu'il ne vous maudisse; car s'il vous maudit dans l'amertume de son cœur il sera exaucé. (*Ecclésiast.*, ch. 4.)

— On va *balayer* la mendicité de toutes les rues de la capitale. On nous fera croire ensuite à la prospérité publique.

— *Destituez, destituez*, s'écrie-t-on de toutes parts. C'est le *tolle* des libéraux et le préambule de la loi des suspects.

— Dans l'*organisation* des chiffonniers, on a omis de leur *imposer* le bonnet rouge à la grecque, qu'ont arboré les jeunes révolutionnaires, pendant qu'on *fabrique* celui de 93.

— On propose cette épitaphe pour un monument projeté :

Iste Gallus non cantavit, sed Redemptorem negavit.

— On attend à Portsmouth la jeune princesse Dona Maria; on l'attend à Gènes. Grand debat. Ira-t-elle en Angleterre achever son éducation politique? ou bien en Allemagne, par l'Italie, son éducation religieuse?

— Tous les conseils généraux sont effrayés de l'augmentation progressive des enfans trouvés, des faillites frauduleuses et de la multiplicité de tous les crimes. *Quid multis!* La société n'offre-t-elle pas en ce genre un vaste *enseignement mutuel?*

— Les Grecs se sont empressés d'offrir à nos soldats les fruits de leurs vergers; on craint que les Turcs n'accourent ensuite leur apporter les fruits de la guerre.

— Le maire de Saint-Esprit est accusé de faux par supposition de personnes et de concussion pour des actes de l'etat civil : son cas est grave. Que n'a-t-il volé dans une église!

— A Saint-Genès-Champanelle (Puy-de-Dôme), des chasseurs liberaux ont étendu le droit de chasse et de mort jusque contre un père de famille,

propriétaire d'un champ; c'est l'imitation, en grand, du coup de fouet du général de Thiars.

— Les Grecs se plaignent amèrement que ceux « qui ont rampé bassement devant le pacha, fomenté les guerres civiles, soudoyé les partis avec l'argent des souscriptions, et parlé plus d'une fois de livrer leur pays aux étrangers, soient aujourd'hui les hommes en faveur, ministres du gouvernement, membres de commissions, gouverneurs de provinces, etc., etc. » Faut-il le croire? Ne serait-ce pas de leur part une mystification?

— L'école d'enseignement mutuel d'Angers ne peut contenir que 325 enfans, et déjà 400 sont inscrits. S'ils sont tous admis, que d'épidémies diverses menacent cette ville!

— *Le Courrier* demande aux ministres de larges concessions : que ne s'adresse-t-il à leurs consciences constitutionnelles?

— M. Ch. Dupin veut qu'on porte le fer dans le budget de l'an prochain, et *le Constitutionnel* dans notre législation : je n'aime point voir le fer dans des mains *gauches*. J'ai vu comment elles s'en sont servi en 93.

— Selon M. de Pradt, qui a le secret des révolutionnaires, l'Europe avant cinq cents ans doit être cosaque ou république. Grâce au 20 mars nous avons failli devenir cosaques; il ne leur reste plus maintenant qu'à nous rendre la république.

— Un tribunal de première instance avait condamné à six mois d'emprisonnement un homme convaincu d'avoir vomi des injures contre un vicaire d'Argenteuil près Paris, qui portait le saint viatique à un malade; *mais* la cour royale jugeant la peine trop rigoureuse, l'a réduite à trois mois.

Le premier jugement est un hommage à la religion, et le second à la philanthropie.

— Pendant que la cour royale d'Angers absolvait un duelliste, le gouvernement protestant de Virginie privait de leurs droits de citoyen le duelliste et ses témoins. . . Quelle honte pour les tribunaux catholiques!

— Dans un article écrit sans doute sur *le bout du comptoir*, un *Journal du Commerce* déclare que *le Conservateur* est *un recueil impur*, *un pamphlet dégoûtant*, *une infâme brochure*, *le Père Duchesne de notre époque*, etc., etc.

Il nous faudrait fréquenter long-temps certains quartiers de Paris pour nous familiariser avec ce style; notre caractère et nos habitudes s'y refusent.

Cependant pour *balancer nos comptes* avec l'organe du commerce lyonnais, nous lui répondrons *jésuitiquement*, ce qui veut dire avec l'accent de

la vérité : Oui, le Mémoire supplémentaire qui echauffe votre bile est d'un prélat français de l'un de nos diocèses, et jouissant à juste titre d'une haute considération. Quant à son nom, nous ne voulons le déclarer que dans le cas où on nous y obligerait.

S'il faut vous en croire sur parole, vous respectez un souverain quelles que soient ses opinions religieuses, par cela même qu'il règne. Pour qu'un pareil hommage se trouve sous la plume d'un folliculaire, nous devons entendre que les opinions dont on nous parle seront contraires à quelques doctrines de la religion catholique, apostolique et romaine, ou favorables à la persécution de ses ministres.

— *Le Constitutionnel* cède à la magie des souvenirs historiques, quand il applaudit à M. le comte de Chabrol accueillant un héritier *du nom* de l'illustre général Hoche.

— Si nous proscrivons les jésuites, nous nous dédommageons de cette rigueur avec les forçats. Il est vrai que les gens qui se destinent à cette profession donnent maintenant de telles espérances, que M. Appert disait dernièrement à un homme qui le quittait vers minuit : «Si vous êtes arrêté par des voleurs, dites-leur que vous êtes l'ami d'Appert, et je vous reponds de votre montre et de votre bourse. « Nous ignorons si S. Vincent de Paul jouissait d'une pareille considération !

— On en vient à demander aux fonctionnaires de l'université s'ils sont jésuites et membres de congrégations non autorisées, c'est à dire religieuses. Que dirait-on à un professeur qui repondrait : «Je suis franc-ma-« çon, templier, carbonaro; je suis membre du comité-directeur de mon « département : mais je ne suis pas jésuite. »

— Qui croirait que tout récemment on ait envoyé aux autorités de Marseille l'ordre de poursuivre un prêtre de cette ville pour avoir annoncé en chaire que les fidèles pouvaient se procurer à la sacristie le *Memoire* des évêques?

— On lit dans une feuille départementale qu'à Strasbourg le jour de l'illumination occasionnée par le passage du Roi, on voyait un transparent où M. Benjamin Constant était dessiné, montrant à Sa Majesté une femme, image de l'Alsace, et une presse à tabac brisée, symbole de certaines afflictions industrielles. Pourquoi n'a-t-on pas mis l'*acte additionnel* à la main du député ?

— Personne n'ignore que *le Constitutionnel* est l'un des plus rigides apôtres de la vertu, puisque la société des jesuites n'est à ses yeux que

vice et corruption. Aussi écoutez avec quelle austère pudeur il veille sur l'innocence de ses abonnés : « Rousseau et Voltaire, leur dit-il, composent les *premières bases*, les *élémens indispensables* d'une *bonne* bibliothèque. » Vous l'entendez, honnêtes souscripteurs du *Constitutionnel*; placez vite dans vos bibliothèques, comme dans celles de vos fils et de vos filles, le *Dictionnaire philosophique*, la *Pucelle*, la *Nouvelle Héloïse*, etc.; car tous ces écrits sont absolument *indispensables*; sans eux il n'est point de *bonnes bibliothèques* : c'est votre maître, c'est votre fournisseur d'opinions qui l'a dit.

— *Gens vana*, disait César en parlant de nos pères. Il n'est pourtant personne de plus humble que certains fonctionnaires de notre monarchie. Quand l'opposition les frappe sur une joue ils présentent l'autre. Mais ce ce n'est pas leur perfection morale que veut le parti libéral, ce sont leurs places.

— « Ce n'est pas avec les évêques, mais avec le ministère, dit une petite feuille philosophique, que nous avons affaire; c'est avec lui qu'à la prochaine session nous *aurons à régler nos comptes*.

— La maison d'éducation de Juilly, d'où sont sortis Mallebranche et M. de Bonald, est passée enfin entre les mains de MM. les abbés de Scorbiac, de Salinis et Çaire, qui tous les trois ont rendu depuis quelques années d'importans services à l'université, *fille aînée de nos rois*, au milieu de l'université *nouvelle*. Seulement nous devons le dire, c'est avec peine que nous avons vu *la danse* dans les arts qui continueront d'être enseignés à Juilly. Il y a des exercices dont l'usage ne se conçoit pas sans l'abus.

— *La Pandore* a cessé de paraître. Il est vrai que la religion ne gagne guère à la disparution de *la Pandore*. Ses *malins esprits* se sont réunis dans *le Figaro* et dans *le Corsaire*. *Le Conservateur* avait prédit cela, il y a trois mois.

— On a placé sur le pont Louis XVI Sully avec le mot *finances*; nous eussions préféré celui-ci : *agriculture*. « *Pâturage et labourage*, disait Sully, *sont les deux mamelles de la France*. » Un de nos abonnés d'une ville industrielle nous écrit une lettre pleine de vérités sur les dangers des priviléges accordés, contre le système de Sully, au commerce sur l'agriculture; mais ces priviléges tiennent à des priviléges plus hauts; et lorsqu'il y va pour une nation d'être ou de n'être pas, peut-on s'occuper *d'économie?*

— « Quel est le ministère, dit le *Constitutionnel*, qui aura le courage de porter *le fer* dans la législation et de nous amener dans le vrai *régime*

legal? » Après avoir porté *le fer dans les lois* religieuses, on le porte *dans les pouvoirs* de même nature.

— En *sujet* fidèle à ses *souverains*, M. Charles Dupin leur a *rendu compte en chiffres*... de ses discours, ou plutôt de *ses chiffres* de cette année. Il reproche à un clergé pauvre son *insatiable avidité* et ses *propriétés croissantes*. Il oubliait sans doute qu'il avait des places et des pensions considérables, et que le clergé les lui pardonnait.

— A Paris, à Lyon, partout, c'est à qui des jurés s'excusera. Décidément le peuple aurait-il abdiqué la magistrature comme la souveraineté?

OUVRAGES NOUVEAUX.

1. *Traité métaphysique des dogmes de la Trinité, de l'Incarnation, de l'Eucharistie, de la grâce, du péché originel et de la résurrection des corps*; par M... de la Marne; Avec cette épigraphe :

Omnis humana sapientia, quantolibet acumine polleat, divinæ sapientiæ comparata, insipientia est.

(S. Greg. Mag., Mor., l. I, c. 20, n. 37.)

Un vol. in-18. Prix : 2 f. 60 c. et 3 f. franc de port. A Paris, chez Hivert, libraire, rue des Mathurins Saint-Jacques, n. 18, et chez Rusand, libraire, rue du Pot-de-Fer Saint-Sulpice, n. 8.

Le grand mal, le seul mal du monde, c'est le défaut de *foi* aux choses invisibles et aux *mystères*, c'est à dire aux *dogmes*. Le grand devoir, le seul devoir peut-être des écrivains ou des orateurs, est de montrer, nous ne dirons pas la raison, mais la nécessité, l'évidence et l'éclat des mystères; de faire sentir que les dogmes ne sont pas, pour parler comme Pascal, contraires à la raison, mais *au-delà de la raison*; de convaincre les hommes qu'ils doivent adorer la vérité manifeste dans ce qu'ils entendent et la vérité cachée dans ce qu'ils n'entendent pas, et que les mystères sont une sorte de silence que Dieu garde encore. C'est ce qu'a voulu faire le savant, le modeste et le courageux auteur du *Traité métaphysique des Dogmes*, que nous recommandons à nos lecteurs en attendant le moment de le faire apprécier. On sent un peu mieux après l'avoir lu tout ce qu'il y a de bon, de magnifique et de démonstratif dans ce passage de l'apôtre des gentils modernes comme des anciens gentils : *O homo! tu quis es, ut respondeas Deo? Numquid dicit figmentum ei qui se*

finxit quid me fecisti sic? An non habet potestatem figulus luti ex eadem massa facere aliud quidem vas in honorem, aliud vero in contumeliam? (Rom., cap. IX, v. 20, 21.) O homme! qui es-tu, pour oser répondre à ton Dieu? Est-ce donc que l'argile dit à celui qui l'a façonnée: Pourquoi m'avez-vous faite ainsi? Le potier n'a-t-il pas le pouvoir de faire d'une même masse des vases destinés à des usages honorables, et d'autres pour des usages vils et abjects?

II. *La Franc-Maçonnerie détruite par l'ordonnance du 16 juin 1828*; par M. Aug. Pascal. Brochure in-8. Prix : 1 fr., et 1 fr. 15 c. par la poste. A Paris, au Palais-Royal, chez les marchands de nouveautés, et chez Rusand, libraire, rue du Pot-de-Fer Saint-Sulpice, n. 8.

Cette brochure est le développement d'une grande vérité, que tout le monde sent, que personne n'avait le courage de proclamer, et sur laquelle les régisseurs de l'ordre social cherchent vainement à s'aveugler.

III. *Les Ordonnances du 16 juin 1828 considérées dans leurs rapports avec la charte et l'ordre légal.* Brochure in 8. Prix : 1 fr., et 1 fr. 10 c. par la poste. A Paris, chez Édouard Bricon, libraire, rue du Pot-de-Fer Saint-Sulpice, n. 4, et chez Rusand, libraire, même rue, n. 8.

C'est le second service que l'*Association pour la défense de la religion catholique* vient de rendre à la religion. C'est le cas ici de dire ce que M. de Châteaubriand écrivait au *Provincial* de Dijon, que *toutes nos richesses ne sont pas à Paris*. L'auteur paraît aussi être un jurisconsulte vraiment catholique; c'est beaucoup par le temps qui court... Mais *Rome vient*, dit-on, *de parler*; et les écrivains, comme les évêques, vont se taire et se soumettre.

IV. *Soyons unis*, vers par M. N***, in-8°. Prix, 75 c. Chez Garnier, rue de Valois, n. 1, et chez Rusand, libraire, rue du Pot-de-Fer Saint-Sulpice, n. 8.

Il y a dans cette pièce de beaux vers, une noble foi et de nobles sentimens. Nous ne croyons pas que M. de Lavigne ou M. de La Martine aient des traits de la force de celui-ci :

« Ainsi que pour frapper des tyrans détestés
Se liguaient les vieux Grecs des siècles qu'on renomme,
Ainsi que sont ligués leurs fils ressuscités,
Pour défendre nos libertés,
Levons-nous tous comme un seul homme;
Levons-nous, et soudain les méchans tomberont :
La justice est à nous, nous aurons la victoire;
Pour eux la honte, à nous la gloire ! »

FIN DU SECOND VOLUME.

LE CONSERVATEUR

DE LA RESTAURATION.

FRAGMENS.

DIALOGUE ENTRE UN ESPRIT FAIBLE ET UN ESPRIT FORT. (1)

L'esprit faible. — Où courez-vous ainsi une torche à la main ?

L'esprit fort. — Une torche ! dites un flambeau...

L'esprit faible. — N'importe ! que prétendez-vous ?

L'esprit fort. — Vous éclairer, vous et vos pareils.

L'esprit faible. — Nous éclairer ! vous êtes hors de sens ; ne voyez-vous pas que nous sommes en plein jour ?

L'esprit fort. — Ce sont ceux qui haïssent la lumière et ses progrès qui parlent ainsi... Vous êtes dans les ténèbres... je veux guider vos pas ; suivez-moi.

L'esprit faible. — Dieu m'en préserve !

L'esprit fort. — Vous êtes un *obscurant...*, un *demeurant d'un autre âge...*

L'esprit faible. — Qu'est-ce qu'un demeurant d'un autre âge ?

L'esprit fort. — C'est tout homme qui ne pense pas comme moi...

---

(1) Nous recevons ce dialogue d'un écrivain dont le nom est cher à la France et dont la modestie seule paraît désirer conserver l'anonyme.

L'esprit faible. — Mais pensez-vous toujours vous-même comme vous...?

L'esprit fort. — C'est, je crois, une épigramme que vous me lancez !... Mais cela m'est égal... Je suis pressé ; ne me retenez pas...

L'esprit faible. — Au nom du ciel, n'allez pas plus avant !

L'esprit fort. — Que craignez-vous ?

L'esprit faible. — Ne voyez-vous pas que vous approchez d'un volcan, et que vous allez porter vos pas sur une mine que vous avez chargée vous-même de matières fulminantes ?...

L'esprit fort. — Eh bien ! je vais y mettre le feu... Ce sera un beau spectacle et qui éclairera tout l'univers...

L'esprit faible. — Arrètez !... laissez-moi prévenir votre funeste dessein !...

L'esprit fort. — *Prévenir !* Ce seul mot me met en fureur... Si je fais mal, vous me punirez après...

L'esprit faible. — Hélas ! si vous continuez vous nous dispenserez vous-même de ce soin...

L'esprit fort. — *Prévenir ! prévenir !* quelle audace !...

L'esprit faible. — Malheureux ! vous allez vous perdre !

L'esptit fort. — N'ayez pas peur... Vous allez y voir clair... Pourquoi donc vous éloigner ? Tenez !... regardez bien...

... Comme il disait ces mots, une détonation terrible se fit entendre... Quelques instans après un édifice imposant jonchait le sol de ses ruines... On chercha long-temps sous les décombres l'auteur et la victime de ce désastre ; ce fut en vain ! il avait disparu au milieu de cette épouvantable explosion... Seulement on trouva le lendemain quelques lambeaux d'un manteau brodé, quelques restes d'un cordon bleu dont on l'avait vu décoré la veille, et quelques feuillets noircis où l'on crut lire ces mots à

demi effacés : *Conservateur... Monarchie selon la charte... Liberté de la presse... ne peut exister sans l'exil, la prison, et quelquefois...* Ici il y avait un mot qui paraissait avoir été écrit en caractères rouges et que l'on ne put jamais lire... On se souvint alors de quelques anciens écrits composés par cet infortuné dans de bons intervalles, et dans lesquels il indiquait lui-même un moyen infaillible de le sauver de ses propres fureurs... Ses amis regrettent que l'on n'en ait pas usé...

DE LA FIDÉLITÉ FRANÇAISE DES SUISSES.

(Second et dernier article.)

Nous arrivons à présent à une triste époque, celle où l'ambition des grands et les querelles de religion donnèrent naissance aux guerres civiles qui ont désolé la France pendant si long-temps. Les Suisses malgré les insinuations des factieux restèrent fidèles au roi et se distinguèrent dans toutes les actions : aussi la reine-mère dans la relation de la victoire de Dreux donne de grands éloges aux Suisses qui s'étaient ralliés jusqu'à trois fois, *faisant ce que les meilleurs gens de guerre sauraient faire.* Elle mentionnait douze capitaines de cette nation qui avaient été tués dans cette journée.

Bientôt les Suisses signalèrent leur courage et leur fidélité ; le prince de Condé et l'amiral de Coligny, cet homme si vanté, dont tous les lauriers ont été teints du sang des Français et les actions les plus éclatantes ternies par la plus odieuse rebellion, voulurent enlever la reine-

mère, le roi et ses frères, renfermés dans la ville de Meaux avec une petite escorte.

Quand on connaît la fureur des guerres civiles, on ne saurait calculer ce que pouvaient être les suites funestes de cet enlèvement. La maison royale captive, le gouvernement renversé, la religion catholique proscrite, les autels profanés, leurs ministres dispersés, et la France changée en un vaste champ de meurtres et de carnage : voilà ce qu'il y avait lieu de redouter dans ce moment de crise.

La reine-mère, instruite a temps, envoya courrier sur courrier au corps de Pfiffer qui était à Château-Thierry pour le faire venir à Meaux ; elle lui écrivit que les rebelles en voulaient à sa vie, à celle du roi, du duc d'Anjou et de toute la cour. Le colonel Pfiffer ne perdit pas un moment, et arriva à Meaux le même jour. Les courtisans et les généraux rassemblés ne savaient quel parti prendre. Le connétable de Montmorency, craignant que dans la retraite du roi à Paris, le roi ne fût enlevé par la cavalerie rebelle, opinait pour rester à Meaux ; quand le généreux Pfiffer parut dans le conseil, il supplia le roi en termes graves et pressans de ne point se laisser assiéger par des sujets rebelles dans une ville si peu capable de résister. « Qu'il plaisse à Votre Majesté, « dit-il, de confier sa personne et celle de la reine-mère à la « valeur et à la fidéltié des Suisses ; nous sommes six mille « hommes, et nous vous ouvrirons à la pointe de nos « piques un chemin assez large pour passer à travers « l'armée de vos ennemis. » Les autres capitaines suisses, qui se tenaient à la porte du conseil, joignirent leurs prières au discours de leur colonel. Ces démonstrations d'un attachement inviolable déterminèrent enfin la reine-mère. Elle se leva de son siége, loua le courage et le zèle des

capitaines suisses, et les assura que le lendemain matin elle confierait à la force de leurs bras le salut et la majesté de la couronne de France.

Un historien du temps s'exprime ainsi sur ce sujet : « Le « roi était non tant assuré de huit ou neuf cents chevaux « français qui n'avaient pour toutes armes que l'épée et « la cape, que de ses Suisses, lesquels marchaient avec « telle allégresse, chantant même a l'envi et s'entrecou- « rageant les uns les autres de joie qu'il avaient d'assurer « un des plus grands princes de ce monde, que les plus « dévotieux Français pouvaient plutôt envier un si fidèle « et affectionné service, que trouver le moyen de faire « mieux. »

La cavalerie nombreuse des rebelles ayant investi les Suisses, le colonel Pfiffer les forma en bataillon carré dans lequel il plaça le roi, la reine et toutes les dames de la cour. Le colonel fit serrer les files et présenter les piques. Les Suisses firent face de tous côtés aux attaques répétées des divers corps de cavalerie. Le roi marqua la plus grande fermeté ; il ne cessait d'encourager les Suisses en disant qu'il aimait mieux mourir roi que de vivre *serf et captif*. Le bataillon suisse continua de disputer le terrain avec toute la fermeté qu'on pouvait attendre de fidèles et intrépides alliés. Au bout de sept lieues de marche et de poursuite les rebelles se retirèrent ; la reine-mère et le roi arrivèrent à Paris. Les rebelles eux-mêmes louèrent la bonne discipline et l'exacte obéissance des Suisses. Et tous les historiens de ce temps conviennent que, sans eux, il était impossible au roi de ne point tomber entre les mains des rebelles. Aussi le roi dit à son souper, qu'après Dieu, il reconnaissait tenir la sûreté de sa personne des Suisses et du prince de Nemours, qui avait opiné pour le départ de Meaux. Ils entrèrent dans

Paris en fort bon ordre, et avec leur contenance accoutumée. Le roi les reçut à la Porte Saint-Martin, où il leur donna de grandes louanges et la solde de bataille. Tout Paris les accabla d'honneurs et de caresses.

Dans la lettre que le roi adressa aux chefs des cantons, ses *bons compères*, il leur marqua combien il conservait le souvenir d'un événement qui avait été ménagé par la Providence, et dont le succès avait répondu à l'empressement et au zèle d'aussi chers alliés. Le célèbre la Noue, qui était du parti du prince de Condé et de l'amiral Coligny, dit en parlant de cette retraite de Meaux : « Ce bataillon fit une contenance digne des Suisses; car sans jamais s'étonner, ils demeurèrent fermes pour un un temps, et puis, après se retirèrent serrés, tournant toujours la tête, comme a coutume de faire un furieux sanglier que les aboyeurs poursuivent ».

Nous passerons sous silence les batailles de Saint-Denis, Jarnac, Moncontour et autres actions où ils déployèrent toujours le même courage et la même fidélité pour le service de nos rois, pour arriver à une époque bien chère au cœur des bons Français. Lorsque le poignard du fanatique Jacques Clément eut ôté la vie au malheureux Henri III, Henri IV lui succéda; son armée étant composée de troupes catholiques et protestantes il était à craindre que le fanatisme religieux et les insinuations des ligueurs n'enlevassent à notre bon Henri le secours des dix mille Suisses, que Sancy avait amenés au secours de Henri III. Si ce malheur était arrivé, Henri IV aurait été obligé de quitter les bords de la Seine et de se réfugier au-delà de la Loire, avec le peu de forces qui lui seraient restées fidèles : les ligueurs triomphaient, et la France devenait la dot d'une infante d'Espagne. Le fidèle Sancy, secondé par le colonel Galatti, représenta

aux Suisses qu'ils étaient venus au secours du roi comme de fidèles et irréprochables alliés, que le roi ne meurt jamais en France, qu'il terniraient leur honneur et leur réputation s'ils abandonnaient Henri de Bourbon, légitime héritier de la couronne; que, par leur valeur et leurs fidèles services, ils obligeraient ce prince de les reconnaître pour les défenseurs de son trône et de sa personne, et que son attachement procurerait à leur nation une gloire immortelle. Sancy et quarante capitaines montèrent à cheval pour aller assurer le roi de leur fidélité. Le président de Thou écrit qu'à cette nouvelle le roi fit un saut, tant elle le remplissait de joie. Etant revenu à lui il s'avança au-devant de Sancy et des capitaines, il embrassa Sancy et donna sa main à baiser à ces capitaines suisses; il les remercia, et promit qu'il n'oublierait jamais ce service; il avoua ingénuement qu'il leur devait son salut et celui de son royaume.

A la bataille d'Arques les Suisses contribuèrent beaucoup au succès de la journée, en arrêtant l'impétuosité de l'armée des ligueurs.

Leur fidélité fut inébranlable pendant les troubles de la minorité de Louis XIII et celle de Louis XIV. Il n'y eut point de bataille ni de siége sous ces deux règnes et sous celui de Louis XV, où ils n'aient contribué à soutenir la gloire des armées françaises.

Le régiment des gardes suisses créé en 1606 s'est toujours signalé par sa bravoure et sa fidélité, après avoir combattu pendant près de deux siècles pour la France. Des exécrables factieux consommèrent la détestable journée du 10 août par la destruction de ce superbe régiment : sept cent cinquante Suisses périrent victimes de leur dévouement, de leur courage et de leur fidélité à leurs sermens. Des écrivains salariés avaient déjà demandé

leur licenciement. Ne pouvant l'obtenir on employa tous les genres de séduction pour corrompre ces braves soldats. Toutes ces manœuvres furent inutiles, elles n'aboutirent qu'à purger ce corps de sept à huit lâches qui le déshonoraient. Soumis à la plus exacte discipline, ces enfans des montagnes réunissaient probité, valeur, fidélité; le courage, la vertu et la franchise se peignaient sur chacun de leurs traits. Peindre de pareils soldats c'est les louer. Héritiers de leur courage et de leur loyauté, les régimens suisses actuellement au service de France défendraient comme eux notre bon roi et la légitimité. Dans les cent jours, ou plutôt dans le siècle de malheurs qui a pesé sur la France, les soldats suisses refusèrent de servir la cause de l'usurpateur malgré tous les moyens de séduction et de puissance qu'il put employer. Ces braves guerriers conservés dans nos rangs imiteront le zèle et le dévouement de l'armée française, et réunis avec nos braves soldats, anéantiront les sinistres projets des anarchistes qui oseraient troubler le repos et la tranquillité de la France et le règne du meilleur des rois.

Trouvera-t-on dans l'histoire une nation dont l'attachement pour son alliée ait été d'une aussi longue durée et accompagnée d'autant de fidélité et de bravoure? peut-on donner le nom d'étrangers aux soldats d'une nation alliée qui depuis trois siècles toujours prêts à combattre les ennemis de la France, ont versé continuellement leur sang pour elle, et ont toujours été sans tache et sans reproche?

Le Baron DE PUYMAURIN,
membre de la Chambre des Députés.

L'IMPRIMERIE ET LA POUDRE A CANON.

Les sujets que j'ai traités m'ont souvent conduit à réfléchir sur les abus de l'imprimerie, et j'ai quelquefois osé comparer, par certains côtés, cette invention à celle de la poudre à canon. Je me disais : Si la poudre à canon était un secret uniquement révélé aux hommes vertueux pour défendre leurs droits; si l'imprimerie était le secret de quelques hommes vrais et éclairés, pour mieux répandre la lumière et la vérité, il faudrait tout à l'heure élever aux inventeurs de ces arts plus d'autels que la Grèce n'en dressa pour Cérès et Triptolème, inventeurs du labourage.

Mais par quelle fatalité attachée à toutes les inventions humaines, à commencer par les lois, le mal usurpe-t-il toujours ce qui fut inventé pour le bien? Toujours la vertu sème et le vice moissonne. Vous proposez aux hommes un art pour se défendre, ils en font un art pour s'attaquer; vous inventez un art pour répandre au loin la vérité, et déjà la calomnie s'en saisit pour répandre le mensonge plus loin encore.

A quoi sert la poudre à canon? A subjuguer les hommes, en tuant les corps à 500 toises. A quoi sert le plus souvent l'imprimerie? A tourmenter les hommes, en tuant l'honneur à 500 lieues.

Ce n'est pas assurément un léger inconvénient de cet art merveilleux de l'imprimerie, que la détestable facilité de répandre en un moment la diffamation d'un homme d'un bout de l'Europe à l'autre; que dis-je de l'Europe? Son nom en ballots ira par mer et par terre amuser les oisifs des quatre parties du monde.

Mais, dira-t-on, l'imprimerie a rendu la justification aussi facile que l'accusation. Point du tout, et voilà le malheur. Le *factum* de la calomnie est toujours lu, parce qu'il amuse; mais qui se soucie de celui de l'innocence? il fait bâiller. Ecoutez ce que pour l'ordinaire on dit sur une accusation : *Il faut se rendre; cela est clair comme le jour*. S'agit-il d'une apologie, on écoute à peine, et l'on répond : *Il reste encore bien du louche dans cette affaire-là.*

Depuis que tout s'imprime, jusqu'aux moindres chiffons de lettres, jusqu'aux propos qui ont à peine agité l'air un moment, nous avons vu les actions les plus simples, les plus secrètes, tourner en accusations, et toute accusation dégénérer en longues diffamations. Ce n'est point une chose sans exemple, que la plus irréprochable vieillesse ait été déshonorée tout à coup par la révélation d'une faute de la première jeunesse. Une faute déjà expiée par de longs repentirs, s'est vue ramenée encore au supplice de la censure publique. Chose misérable et funeste! Nous risquons de forcer la vertu à regretter l'hypocrisie.

On dit que le public n'a point d'éternelles injustices : je le veux croire; mais du moins il a de bien longues erreurs. La maxime la plus commune de cette espèce de tribunal en France est qu'il suffit d'accuser pour amuser, et d'amuser pour être cru; et trop souvent, pour obtenir justice et faire casser son arrêt, il faut commencer par mourir.

J'ai ouï soutenir que la liberté de l'imprimerie forme une espèce de magistrature redoutable, et comme un supplément à la censure qui nous manque. Quand cela serait, il faut savoir si la censure nous convient. Il en est de la censure comme de certains remèdes qui purgent un

corps robuste, et ruinent un corps faible. La censure des mœurs ne convient qu'aux gouvernemens qui ont encore des mœurs, à ceux où l'opinion publique est saine.

En deux mots voulez-vous savoir où il est utile de censurer publiquement les vices? partout où les hommes savent rougir de leurs fautes; mais dans tout gouvernement où les mœurs sont corrompues, que fait la censure publique? elle accoutume à elle-même, elle endurcit les hommes contre l'opinion, comme les enfans s'endurcissent par les châtimens; enfin elle leur donne le plus terrible des courages, le courage de la honte.

Depuis quinze ans ou environ que nous sommes inondés d'accusations de tout genre, que les livres en fourmillent, que les tribunaux en retentissent, que le public s'en occupe, quel bien en est-il résulté pour nos mœurs?

Je puis me tromper, et je souhaite sincèrement qu'on me le reproche avec justice; mais, autant que j'ai pu le voir, il me semble que les hommes que notre singulier langage appelle exclusivement *hommes du monde* (comme si un solitaire ou un laboureur n'étaient que des ombres ou des spectres), ces hommes, dis-je, se sont partagés en deux classes : les uns paraissent se ménager encore et craindre le public; on les croirait liés aux anciennes bienséances; mais ce lien n'est qu'un fil pourri dans un air infecté. Leur devise est ceci : *Respect aux loups, caresse aux singes, et mépris aux agneaux.*

L'autre classe est composée d'hommes, et surtout de jeunes gens, qui ne ménagent rien et bravent le public. On les appelle hommes *insoucians*, hommes libres et même *philosophes*. La devise de ces gens-ci est beaucoup plus simple, et la voici : *Indifférence à tous.*

Leur nombre s'en va croissant de jour en jour; sous le

nom de *douce incurie*, règne parmi les hommes de cette espèce une indifférence profonde, et je ne sais quel cynisme hardi, bien différent de l'ancien caractère du Français, né railleur, et même un peu malin, mais sensible à la honte et délicat sur l'opinion d'autrui. Pour eux la vraie sagesse consiste à soutenir le ridicule le plus fondé sans se déconcerter et la plus juste accusation sans rougir. Dans cette agitation générale et dans cette instabilité continuelle des réputations, chacun cherche à se faire, comme l'alcyon, un nid sur les flots, tâchant de couver tranquillement son petit intérêt, même au milieu des orages. Voilà ce qu'on entend répéter de toutes parts : *Que m'importe?* Les jeunes gens surtout, qui sont à la tête des mœurs nouvelles, appliquent à tout ces mots énergiques : c'est une espèce d'éponge commode, que chacun tient dans la main, pour effacer à chaque instant et la honte et les reproches. Ainsi cette espèce de censure publique n'a guère produit que le mépris de toute censure. . . . .

Je ne prétends point, au reste, que les abus de l'imprimerie aient produit tous les changemens de nos mœurs : l'exagération serait grande, et je me propose d'en indiquer d'autre causes en parlant de l'influence des ouvrages de J. J. Rousseau sur les contemporains; mais je dis seulement que l'art de l'imprimerie agit *si puissamment sur l'opinion publique*, qu'il faut toujours le compter pour beaucoup parmi les causes du bien ou du mal qui survient dans nos sociétés civiles. Or, cela étant, je vais considérer un moment le rapport de cet art avec la monarchie; je n'aurai point perdu le temps, si je puis en déduire quelque règle générale pour le diriger dans ce genre de gouvernement.

Chaque constitution politique a ses inconvéniens. Par-

mi plusieurs avantages de la monarchie, l'un de ses inconvéniens est qu'une partie, et même une grande partie du bien qui s'y fait, ne peut être constamment connue ni récompensée par le gouvernement, comme aussi une partie du mal qui s'y commet ne peut être ni connue ni toujours punie par les lois. Il est inutile d'expliquer les raisons de ces deux vérités. Quelle est donc, dans une monarchie, l'autorité qui punit et récompense le plus? *L'opinion publique;* principe qui ne s'y confond point avec les lois, comme dans la république; principe qui souvent même est contraire aux lois, mais n'en est pas moins un des plus grands ressorts de la monarchie. Or, le respect pour l'opinion publique n'est et ne peut être que le résultat de la déférence pour l'opinion du plus grand nombre des particuliers, et je défie qu'on désire beaucoup l'estime d'une nation, dont on méprisera la plupart des individus. Que faut-il donc pour entretenir ce respect pour l'opinion publique? Si les mœurs sont bonnes, il n'y aura rien à faire; les hommes s'estimeront mutuellement, parce qu'ils se sentiront estimables.

Mais si les mœurs sont corrompues, je dis alors qu'il faut empêcher les hommes de publier trop librement ce qu'ils pensent les uns des autres, de révéler en quelque sorte au public le secret de ce qu'il est, et pour tout dire, il faut que le public s'estime toujours plus qu'il ne vaut. Alors il est nécessaire de maintenir ces lois de l'opinion, qui établissent des égards d'une condition à l'autre et d'un homme à un autre. Lois qui font que les concitoyens n'osent point regarder ou écouter, ou du moins publier tout ce qui se fait et se dit à côté d'eux; lois qui semblent donner à chaque condition, à chaque homme, une espèce d'enceinte, que les yeux et les discours des autres ne franchissent point sans quelque pudeur. De cette cir-

conspection mutuelle des particuliers suit infailliblement le respect pour le public, parce que le particulier respecte le public selon qu'il se respecte lui-même. Enfin l'effet de ces lois est tel, que dans la société générale, tous conservent aux yeux les uns des autres un certain poids, une certaine valeur; et c'est la réunion de ces valeurs, soit réelles, soit imaginaires, qui fait le prix si réel de l'opinion publique.

Si dans un gouvernement monarchique, où les hommes sont déjà corrompus ou disposés à se corrompre, vous inventez un art tel que la pensée la plus intime et la plus secrète puisse être communiquée à tout le public en un moment; si cet art est tel que cette publicité soit aussi durable que rapide; si l'auteur de ces pensées peut les publier sans aucun péril pour lui-même; s'il peut même en espérer une estime particulière, si cette estime est proportionnée au plaisir que chacun trouve à savoir ce que cet auteur a pensé; ne doutez pas qu'un tel art ne soit plus souvent employé à divulguer les calomnies sur les personnes, que les vérités sur les choses; parce que tous voulant être préférés, et nul, par conséquent, ne se croyant assez estimé, chacun a besoin de se venger de ses juges, en les estimant moins à son tour.

De toutes ces révélations successives et continuelles, se forme enfin sur une nation une lumière odieuse et générale. Il vient un moment où l'homme vicieux, regardant autour de lui, ne découvre plus que des complices dans ceux qu'il regardait auparavant comme des juges: il vient un moment où tous se rapprochant les uns des autres, se disent sans se parler: *Nous sommes donc les mêmes, tous vicieux et faibles; nous étions bien fous de nous craindre; associons-nous et soyons libres.*

Un Avocat général.

LE 5 OCTOBRE 1789 ET LE CITOYEN LA FAYETTE.

Monsieur,

Versailles.

Lorsque M. le *marquis* de La Fayette jette un si grand éclat au milieu des banquets libéraux, après avoir, à une autre époque, brillé d'un éclat si vif à la tête de la garde parisienne, le mois d'*octobre*, de funeste mémoire, nous amène naturellement à rappeler un des événemens de la révolution où *le héros des deux mondes*, comme l'ont appelé les journaux libéraux, paraît le plus en évidence. On a vu avec quelle énergie en a parlé M. de Lacretelle, nous allons faire connaître ce qu'on lit dans une *Vie abrégée de l'infortunée Marie-Antoinette* (1). Il appartient *au Conservateur* de *conserver* de pareils souvenirs :

« Bientôt Paris veut avoir la famille royale dans ses « murs, et il envoie pour la chercher tout ce qu'il ren« ferme de plus débauché et de plus pervers. Le 5 octo« bre 1789, dès le matin, des femmes ivres, des hommes « de la lie du peuple, armés de poignards, de piques et « de sabres, se réunissent sur la place de Grève, et partent « pour Versailles sous la conduite de l'huissier Maillard. « *Plusieurs heures après* M. de La Fayette, généralissime « de la garde nationale parisienne, les suit avec huit mille « hommes. Lorsqu'il arriva à Versailles il trouva les bri« gands répandus dans les rues, les places publiques, les « cours du château, et jusque dans la salle de l'assemblée. « Là, délibérant avec les députés, ils avaient fait sommer « le monarque d'accepter la constitution.

(1) *Histoire des Reines de France*, chez Ponthieu, 1827.

« Renfermé dans son palais avec sa famille et un petit « nombre de serviteurs fidèles, Louis XVI n'avait été dé- « fendu que par le courage de ses gardes du corps. Aban- « donnés des autres troupes, ces braves gardes restèrent « pendant dix heures en bataille devant la populace, qui « les accablait d'injures, de pierres et de coups de fusil. « Le Roi leur avait défendu de tirer, et ils obéirent. Ce « malheureux prince, toujours indécis, avait voulu par- « tir, et ensuite faire partir la Reine seule avec les en- « fans; mais Marie-Antoinette refusa de s'éloigner et d'a- « bandonner le Roi.

« M. de La Fayette entra chez Louis XVI à onze heu- « res, en protestant de la pureté de ses intentions, et en « demandant que la garde du château lui fût confiée. Le « Roi, confiant et crédule, consentit à tout, renvoya ses « gardes, et fut se livrer au sommeil. La Fayette établit « alors ses postes, se rendit à l'assemblée, où il s'entre- « tint avec les principaux chefs révolutionnaires. Il revint « une seconde fois au château, visita de nouveau les sen- « tinelles, ET ALLA SE COUCHER.

« Pendant ce temps le crime veillait; les brigands réu- « nis dans l'église Saint-Louis y préparaient leurs forfaits. « Aux premiers rayons du jour, leur troupe régicide, « guidée par le duc d'Orléans et des députés factieux, « se dirigea vers le château, en força l'entrée, deman- « dant la tête de la Reine et le duc d'Orléans pour roi. « Il ne restait plus que cinquante gardes du corps dans « le palais : les deux premiers qui veulent résister sont « égorgés dans les cours; un autre l'est dans l'anti- « chambre de la Reine, et par son dévouement il donne « le temps à cette princesse de se réfugier dans l'ap- « partement du Roi. Quelques gardes françaises mêlés « dans les rangs de la garde nationale repoussent les

« assassins et délivrent plusieurs gardes du corps qu'on « allait égorger. M. de La Fayette arrive enfin et essaie « quelques faibles efforts pour repousser les brigands. »

On assure, et plusieurs historiens l'ont raconté, que le lendemain de cette nuit funeste le Roi ayant demandé à M. de La Fayette où il était, et celui-ci ayant répondu qu'il était allé se livrer au sommeil, le Roi lui dit : *Si vous m'aviez prévenu que vous deviez dormir, j'aurais veillé...*

Paroles foudroyantes, si elles ont été dites, pour celui qui s'était chargé d'une aussi grande responsabilité en se faisant livrer la garde du château, et qui, selon M. Lacretelle, *allait soufflant partout le sommeil, et après avoir endormi la cour allait à l'assemblée qu'il endormait à son tour...*

« A une heure, continue l'historien, le Roi, la Reine, « le Dauphin, Madame Royale, Madame Elisabeth, le « comte et la comtesse de Provence, montèrent en voi- « ture et quittèrent Versailles, que deux d'entre eux « devaient seuls revoir... Devant le cortége marchaient « les brigands armés de piques, les mêmes qui le matin « avaient assailli le château, des femmes ivres, écheve- « lées, couvertes de boue et de sang, à cheval sur des « canons ou montées sur des chevaux de gardes du corps, « les unes en cuirasses, les autres avec des fusils et des « sabres, poussant des cris effrayans et chantant des « obscénités. Un corps de cavalerie, entremêlé de dé- « putés, de grenadiers et de femmes, environnait la « voiture ; suivaient deux cents gardes du corps sans « chapeaux, conduits un à un entre les grenadiers. M. de « La Fayette MARCHAIT EN TÊTE... »

Ainsi le généralissime de la garde nationale marchait plusieurs heures derrière la populace de Paris lorsqu'elle

allait attaquer le palais de son Roi et massacrer ses plus fidèles serviteurs ; et il marchait à la tête lorsque cet affreux cortége ramenait dans sa capitale le monarque prisonnier avec sa famille, et précédé des têtes sanglantes de ses gardes!!! Et M. de La Fayette put dormir encore dans la nuit déplorable qui fut témoin de tant d'horreurs! Car cette circonstance est gravée en caractères ineffaçables dans l'histoire, et depuis près d'un demi-siècle les petits enfans auxquels on raconte la révolution, sont bercés au récit de ce sommeil plus célèbre que celui d'Epiménide.

« A chaque instant on faisait passer sous les yeux du « Roi et de la famille royale, les têtes livides des deux « gardes du corps égorgés le matin, et les monstres qui « portaient ce trophée (et qui pour comble d'horreur « s'arrêtèrent à Sèvres pour faire friser les deux têtes) « avaient au milieu d'eux l'horrible Jourdan *coupe-tête*, « la hache sur l'épaule et le visage rouge de sang dont il « l'avait frotté. »

Non, rien dans l'histoire des peuples anciens ou modernes ne présente un spectacle aussi barbare, et cela au milieu de la nation la plus polie de l'Europe et au siècle de la civilisation par excellence!!!

« ... Dans tout ce douloureux voyage la Reine conserva « du calme et de la dignité; elle tenait son fils sur ses ge- « noux, et il ne lui fut pas même possible de lui donner du « pain qu'il demandait; elle ne laissa échapper qu'un « mouvement d'impatience, ce fut lorsqu'en entrant au « château, M. de La Fayette lui dit en s'excusant de ce « que rien n'était prêt, *On tâchera de pourvoir à tout. — Je « ne savais pas*, lui répondit cette princesse, *que le Roi « vous eût nommé intendant de sa garde-robe.* »

Tous les historiens du temps sont unanimes dans le récit de cette déplorable nuit du 5 au 6 octobre, et de la

funeste et honteuse journée qui la suivit, et l'histoire ne conserve la mémoire des événemens que pour l'instruction des peuples et de ceux qui président à leurs destinées. Heureux lorsque les uns et les autres savent profiter de ces terribles leçons! Un homme qui avait aussi joué un rôle dans la révolution, le duc de Lauzun, s'écriait en montant à l'échafaud où l'envoyait la Convention après sa défaite dans la Vendée : « Infidèle à mon Dieu, à mon « ordre, à mon roi, je meurs plein de foi et de repentir. » Belles et touchantes paroles, et noble exemple d'un repentir trop rare, bien plus puissant pour réconcilier avec l'opinion publique la mémoire d'un homme entraîné par le malheur des temps, les illusions de l'amour-propre ou la faiblesse du caractère que des phrases ridicules et des lieux communs sur la révolution, la liberté et l'égalité, etc.

Un abonné de votre excellent Journal.

DU DERNIER OUVRAGE RIMÉ DE M. VIENNET, DÉPUTÉ DE L'HÉRAULT.

Un *monsieur* a fait de petits ouvrages en vers, des épîtres et des dialogues de morts : ils sont oubliés comme son *Siége de Damas,* sa tragédie de *Sigismond de Bourgogne* et ses autres pamphlets de même force. Naguère ce *monsieur* a cru pouvoir briller à la tribune, et ses compatriotes se sont hâtés d'en faire un député. Ses discours sans méthode, sans principes, ni religieux, ni monarchiques, ont suffisamment montré ce qu'on en pouvait attendre pour la cause des gens de bien. Après de pareilles défaites, tant sur l'Hélicon que dans la tribune aux harangues, un

autre se serait avoué vaincu. Lui, point du tout. Napoléon d'un nouveau genre, il reparaît, malgré tout, dans la lice littéraire et politique. La littérature et la politique sont sœurs maintenant. Il offre au public, qui s'étonne de sa persévérance, deux nouveaux volumes, *l'amoncèlement* de ses sueurs poétiques pendant vingt-six années, et c'est un poème! Bien plus, ce poème n'est ni héroïque, ni dramatique, ni lyrique, ni didactique. Est-il du moins romantique? Pas davantage. Qu'est-ce donc? Je l'ignore, et je défie le plus hardi littérateur de le dire. L'opposition d'aujourd'hui, dont la nature est de détruire, puisqu'elle est révolutionnaire, a cité des vers qu'elle admire, parce qu'elle doit encourager les talens qui tendent à bouleverser; mais elle s'est abstenue de qualifier l'ouvrage; apparemment parce que cela eût été trop difficile.

M. Viennet a défiguré, et, ce qui est bien plus *déplorable* encore, il a mis en vers de sa façon l'histoire d'une partie du règne de Philippe II, fils et successeur de Louis VII, dit *le Jeune*. Examinons de près ce roi Philippe, tel que l'a dépeint l'auteur.

Malgré les guerres qu'il eut à soutenir contre Richard, roi d'Angleterre, et plus tard contre Jean-sans-Terre, son fils, guerres qu'il termina toujours à la gloire et à la grande satisfaction des Français, ce prince sut encore s'occuper des finances qu'il rendit florissantes, de Paris qu'il éleva par des embellissemens au-dessus des autres villes, tout en ne négligeant pas les occasions de restreindre la puissance illimitée des seigneurs. A propos de ces embellissemens, je dirai ce que tous les bons Parisiens savent : c'est Philippe qui, le premier, fit paver les rues de la capitale; c'est le même prince qui la fit entourer de murailles; c'est encore lui qui fit achever

l'église de Notre-Dame. Son siècle, reconnaissant, lui donna le surnom *Auguste.* Puisse notre siècle aussi connaître un jour la reconnaissance!!! Ecoutons ce que Mézerai dit de ce monarque, dont le règne a commencé l'an 1180 pour finir l'année 1223, et croyons un peu plus l'historien, d'accord sur ce point avec les autres historiens, que le poète qui vient nous donner les folies d'une imagination déréglée comme de pures vérités.

« Un prince qui peut être et conquérant et juste,
« Sans opprimer son peuple amasser des trésors,
« Enrichir le dedans et s'accroître au-dehors,
« Peut bien, sans se flatter, prendre le nom d'*Auguste.* »

Tel a été Philippe II, mais tel n'a pas voulu nous le peindre M. Viennet, qui donnerait volontiers, à ce qu'il paraît, les plus belles pages de notre histoire pour les annales dégoûtantes du temps sans autels et sans roi. Si ce prince fut *Auguste*, ses sujets ont dû nécessairement réfléchir sa grandeur. Aussi les historiens se plaisent-ils à nous dérouler ce siècle comme un siècle fécond en vertus. Les monastères, quoi qu'en dise M. Viennet, observaient alors rigoureusement leurs règles. Il faut excepter seulement l'ordre de Clugny, qui s'était tant soit peu relâché, sans que pourtant ses fautes ressemblassent en rien aux scènes sanguinaires et indécentes sorties du cerveau du député de l'Hérault. Venons aux citations:

« O sainte Barbe! et toi divine Vierge!
« Dernier recours des malheureux mortels,
« Calme les flots, je te promets un cierge,
« Tel que jamais n'en ont vu les autels. »

Sainte Barbe, à qui Jean-sans-Terre n'accorde qu'une stérile invocation, arrive là tout juste pour être témoin de la munificence du monarque anglais envers la Vierge des vierges. Tout cela est poétique, admirable sans doute.

Apres cette prière de Jean, pendant la tempête, vient la description d'un festin anglais :

« Dans sa splendeur la salle se déploie;
« Et les Anglais que devore la faim,
« Ont salue par de longs cris de joie
« La table immense ou fume le festin.
« Quatre buffets brillans d'orfevrerie
« Paraient les coins de cette galerie. »

On l'avouera, sans craindre d'être injuste envers M. Viennet, ces vers sentent un peu la complainte. Le dernier de ceux qui suivent sent le remplissage. On ne peut le décomposer :

« Trois écuyers, par le vin étourdis,
« En chancelant accouraient *sur* leur trace ;
« *Sous* leur épee ils roulent *sur* la place.

Si M. Viennet est mauvais poète, et ses vers anciens et modernes sont là pour vérifier le fait, peut-être est-il écrivain judicieux : pas davantage. L'opinion que nous nous sommes formée de son mauvais jugement par l'opinion fausse qu'il a émise dans le temps sur François Ier, est corroborée aujourd'hui par le langage qu'il tient sur le compte de Gengis, de César, de Tamerlan et d'Alexandre :

« D'où vient pourtant que tous leurs brigandages
« Leur sont comptés comme autant de vertus ,
« Quand nous chargeons de mépris et d'outrages
« Ces cotereaux qui n'ont rien fait de plus?
« D'où vient cela? C'est qu'ils furent vaincus,
« Que des premiers justifiant les crimes
« Un coup du sort en fit des potentats,
« Que de leurs vols ayant fait des états
« Leurs héritiers sont princes légitimes. »

Alexandre, si je ne me trompe, était fils de Philippe, roi de Macédoine; Tamerlan et Gengis avaient aussi du sang royal dans les veines. Pourquoi M. Viennet vient-il les comparer à de misérables *cotereaux*? C'est qu'il aime

ces derniers, et pourquoi les aime-t-il ?....... *Ils étaient pires qu'hérétiques*, dit Mézerai ; *ils se moquaient insolemment de la religion et de ses ministres ; ils soufflettaient les prêtres, les battaient outrageusement, les emprisonnaient et les rançonnaient ; ils rompaient les calices et les ciboires, jetaient les hosties par terre.* Ces *cotereaux* de M. Viennet étaient, comme l'on voit, des philosophes, et nos philosophes de quatre-vingt-treize sont en tout semblables à ces philosophes, bons amis de M. le député de l'Hérault. M. Viennet va donner un petit coup de patte maintenant aux jésuites. Le temps et la rime l'exigent ainsi :

> « Mort à cent ans, le père Boniface
> « Depuis trois jours etait en Paradis,
> « Où ne vont point les disciples d'Ignace. »

Il est bien des lieux *où ils ne vont point*, ces tranquilles *disciples ;* et l'on peut citer, par exemple, à M. Viennet le vaste champ de l'impiété où il *va*, lui, assez fréquemment, ce semble. Veut-il encore une preuve de cette vérité, qu'il lise ces deux vers de son poème :

> « Telle est Vénus, telle, avant ses péchés,
> « A ses amans se montrait Madelaine. »

Avant ses péchés ne vaut rien ; cela est immoral. C'est *avant son repentir* qu'il fallait. Une poésie noble admet la fiction, et ne souffre pas les pensées irréligieuses. Mais ne nous arrêtons pas plus long-temps ici ; car une route jonchée de seize ou dix-sept mille vers est bien longue à parcourir :

> « Saint Constantin assassine son fils. »

C'est le grand Constantin dont veut parler, sans doute, M. Viennet. Or ce grand Constantin, qui se pouvait tromper par cela même qu'il était homme comme le député de l'Hé-

rault ne fit mourir son fils Crispus, que parce que l'impératrice Fausta l'accusa d'avoir attenté à son honneur. Le châtiment fut rigoureux; mais ce n'est point là que repose le différent entre M. Viennet et moi, c'est dans la question de savoir si le grand Constantin a été déclaré *saint*. Après tout, M. le député est aujourd'hui irréligieux; or qui nous dit cependant qu'il ne sera pas demain un saint homme, que l'Eglise ne le canonisera pas un jour? *Misericordia Domini plena est terra.* Je vais encore citer quelques vers pour montrer toute la richesse de l'imagination de M. Viennet:

«... Ceci m'annonce une *froide cuisine.*
«. . . . .
« Au coin d'un bois il met son prisonnier,
« Lui conseilla de changer de métier,
« De respecter l'Eglise et sa *choucroute.*

« . . . .
« La fille alors reprenant sa pudeur,
« Son teint de lis, sa mine *appétissante...*
. . . .
« C'est l'antechrist, la septième trompette,
« C'est le Soleil *qui pleut du firmament.*»

Toutes ces idées sont baroques, ridicules, sans être poétiques, ni plaisantes, ni *scaroniques.* Il est un vers que M. Viennet répète autant de fois que M. Royer-Collard, son président, a été élu député; c'est le suivant:

« Femmes de bien, vous valez mieux que nous.»

Si c'est ici la septième trompette de M. Royer-Collard, le pauvre président sera vite oublié! Que je le plains! si peu de souvenir après tant de fatigues!!! Mais non : c'est une galanterie que M. Viennet a voulu adresser aux dames. Mesdames, comme on vous traite! à vous le plus plat des vers du député de l'Hérault! c'est une indignité.

Pour suivre l'imagination délirante de M. Viennet il me faudrait marcher à pas de géant; encore je n'assure pas que je parviendrais à le suivre. Il passe de ville à ville, de province à province, de royaume à royaume avec la rapidité de l'éclair. Nous le voyons ici, et il est là. Vous le voyez là, et il est là-bas. Quant aux hommes, après les avoir défigurés avec de fausses couleurs, il vous les montre, en vérité, comme un Savoyard vous montrerait les personnages de sa lanterne magique. Ah, M. Viennet! vous pouvez faire un tribun, vous pouvez faire un rimeur de salon, même un rimeur prôné, mais jamais vous ne ferez un poète de bibliothèque...... J'examinerai peut-être quelque jour si M. le député de l'Hérault a droit de *descendre* au fauteuil académique.

R. C.

SUJETS DE MÉDITATION DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

1er *octobre* 1792. — Le Roi est séparé de sa famille, et transféré à la *grosse tour* du Temple.

2 *octobre* 1794. — On présente à la convention une adresse, dans laquelle on déclare que *l'humanité est incompatible avec le patriotisme.*

4 *octobre* 1798. — Un decret alloue 26,607 livres d'indemnité au maître de poste de Varennes.

5 *octobre* 1793. — Changement de l'ère chretienne.

6 *octobre* 1792. — Décret qui ordonne de brûler les sceaux de l'etat, le sceptre royal et la couronne.

7 *octobre* 1791. — Le Roi se rend au palais du corps legislatif, et y est reçu avec des applaudissemens et des acclamations universels. On ne se contente pas de crier *vive le Roi !* mais on répète mille fois *vive sa Majesté !*

9 *octobre* 1799. — Bonaparte débarque à Fréjus, et ne fait point la quarantaine en arrivant d'un pays pestiféré.

10 *octobre* 1793. — Décret statuant que le *gouvernement est revolutionnaire !*

12 *octobre* 1793. — Interrogatoire secret de la reine !

14 *octobre* 1793. — La reine de France est condamnée à mort.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

— La dépêche de Rome dont nous avons parlé dans notre dernier numéro est signée, dit-on, que par le secrétaire d'état, Mgr Bernetti. Il paraît qu'on a essayé de la faire passer pour une *decision,* quoiqu'il y soit dit formellement qu'on ne veut rien decider... et pour une décision *de Rome*, quoiqu'elle ne vienne pas du souverain pontife, qui seul est *Rome* dans les affaires de la religion.

— Mgr l'évêque de Meaux a ouvert le 15 septembre la retraite pastorale de son diocèse par un discours, où il a developpé tous les motifs qu'ont les pasteurs de redoubler de zèle dans les *jours mauvais* où se trouve l'Eglise de France. Nous sommes persuadés que la voix du prélat ne sera pas *vox clamantis in deserto.*

— L'Eglise d'Utrecht est enfin décidée, dit-on, à rentrer dans le sein de l'Eglise ; elle vient de publier un Mémoire, dans lequel elle répudie les doctrines jansénistes. C'est rejeter implicitement les doctrines gallicanes.

— On annonce que l'Eglise belge va bientôt jouir des avantages du concordat !

— Le conseil général des Bouches-du-Rhône, le conseil général de la Somme, le conseil d'arrondissement de Civray, le conseil d'arrondissement d'Agen, ont payé aux jésuites le juste tribut de leurs éloges et de leurs regrets. Décidément l'illustre société de Jésus a ensorcelé tous les gens de bien avec la magie de... ses vertus sublimes.

— Voici encore douze cents habitans de la ville de Nîmes qni viennent d'adresser au Roi une petition pour le supplier de rapporter l'ordonnance du 16 juin !

— Dans une pétition contre les fameuses ordonnances, signée par une multitude d'habitans de Marseille, on remarque une note de l'évêque ainsi conçue : « En souscrivant cette pétition, aussi honorable pour les signataires

que pour ceux qui en sont les objets, je puis certifier être l'interprète d'une infinité d'autres personnes, que des raisons de prudence obligent de concentrer leurs vœux dans le secret de leurs cœurs.» Quelles sont donc ces raisons de prudence? ces personnes craindraient-elles de la part de *l'ordre legal* quelques destitutions?

— Le roi de Bavière a rendu une ordonnance qui assure les droits civils à plusieurs couvens d'hommes. La Bavière n'est pas, il est vrai, le royaume très chretien; mais on n'y connait pas *l'ordre legal*.

— Le canton de Vaud veut, à ce qu'il paraît, conserver les catholiques qui habitent la ville de Lausanne; car on vient de leur accorder la permission de bâtir une église où ils pourront *seuls* adorer Dieu, le bénir et le prier. Ils ne seront plus obligés de se retirer à la hâte pour céder la place aux protestans, reformés, anglicans et autres; et on n'y verra pas, comme dans la chapelle où ils se sont réunis jusqu'à présent, l'erreur remplacer la vérité, à quelques minutes d'intervalle, pour lui donner un démenti.

— Les prêtres nestoriens d'Amédie sont rentrés dans le sein de l'Eglise romaine; trois évêques jacobites, six prêtres et trois à quatre cents individus de la même secte, ont aussi abjuré leurs erreurs. Toutes ces conversions doivent nous faire trembler; car quand le soleil s'avance d'un côté c'est qu'il se retire de l'autre.

NOUVELLES MONARCHIQUES.

— MADAME a posé la première pierre d'un monument que la ville de Toulouse elève à la gloire de Mgr le Dauphin et de l'armée d'Espagne. Tandis que l'on consacre ainsi le souvenir d'une victoire remportée sur le liberalisme, celui-ci se console de cette ancienne defaite par les victoires qu'il remporte aujourd'hui, et sourit à la pensee que ce monument ne sera bientôt peut-être qu'une ruine de plus.

— Un orateur chargé de complimenter MADAME a heureusement appelé l'amour de la dynastie royale une *religion politique*. Le liberalisme aussi a sa *religion politique*; au culte de la royaute il substitue celui de l'anarchie, divinite dont les démagogues sont les grands sacrificateurs et les gouvernemens faibles les victimes.

— Nous voyons avec plaisir l'esprit et les doctrines du *Conservateur*

passer avec ses articles dans différens journaux. On ne le nomme pas, mais que nous importe pourvu que nous soyons utiles.

— Le préfet du Doubs a reçu de Madame la Dauphine 1000 francs pour l'instruction des sourds-muets et autant pour celle des sourdes-muettes; 1000 francs pour les pauvres de la ville de Besançon; 500 francs à ajouter aux 4000 francs accordés par le Roi pour secourir les horlogers sans ouvrage de la ville de Besançon; 60 francs pour une mère de famille. Enfin la généreuse princesse a laissé à Mme la comtesse de Milon 500 francs pour être répartis à quelques familles indigentes.

— *L'Ami de la Religion* donne un avis que nous nous empressons de communiquer aux souscripteurs du *Conservateur* :

Il est bon de prévenir nos lecteurs sur un genre d'escroquerie dont plusieurs personnes ont été dupes. Une fille, nommée Marie-Anne Goujot, s'était mise sur le pied de quêter pour une prétendue maison de jeunes orphelines; cette fille, qui est entrée successivement dans plusieurs couvens, mais qui n'y a point fait de vœux, et qui paraît même en avoir été renvoyée, avait imaginé de conserver le costume de religieuse et d'exploiter la charité publique. Arrêtée le 24 avril dernier, on trouva chez elle une somme de 2,000 f. en monnaie et en sous : c'était le produit de ses quêtes. Traduite en police correctionnelle, elle fut condamnée à quinze mois de prison, en appela, et a comparu le 3 octobre à l'audience de la chambre des appels de la police correctionnelle de la cour royale. Elle se présenta avec un costume semi-religieux, et affecta d'abord un air dévot, mais ensuite s'enhardit, et en vint même à rire à des détails qui auraient dû la faire rougir. Deux dames, que la fille Goujot prétendait devoir se joindre à elle pour l'établissement de jeunes orphelines, ont déclaré qu'elles n'avaient jamais eu cette intention, et que cette fille leur était suspecte par l'état de dénuement où elles l'avaient vue. La fille Goujot produit un certificat en sa faveur, par un ecclésiastique respectable, qui paraît avoir été trompé sur son compte. La cour a confirmé le jugement qui la condamne à quinze mois de prison. Après l'arrêt cette fille a demandé si on ne lui rendrait pas le fruit de ses quêtes, et la cour a décidé que l'argent lui serait rendu; la fille Goujot a paru fort satisfaite de cette décision, et n'a montré ni repentir ni humiliation de sa condamnation. Nous avons cru devoir signaler son nom et ses manœuvres, qui pourraient compromettre la religion aux yeux des personnes mal instruites.

PROGRÈS DU PHILOSOPHISME.

— A Lyon on a arrêté une petite fille qui chantait *le retour du fils de Bonaparte.* Laisserons-nous s'accomplir cette parole que *c'est de la bouche des enfans que sort la vérité ?*

— Dernièrement des condamnés aux travaux forcés qu'on conduisait au bagne ont traversé la ville de Rouen en chantant. . . Tel est l'effet des lois humaines sur des hommes irreligieux : en punissant le crime elles endurcissent dans le crime.

— Deux jurys viennent dernièrement *de jurer sur leur honneur et conscience* que deux prévenus qui avouaient eux-mêmes leur délit et en donnaient les preuves *n'étaient pas coupables.* Qu'est-ce que cela prouve? Ou que les prévenus étaient mal instruits du fait, ou qu'il y a un *honneur* et une *conscience* qui s'allient fort bien avec *le parjure.*

— M. Alexandre de Lameth a été nommé membre d'un comité de surveillance des écoles primaires. Quels sont ses titres à la confiance du gouvernement? Ses assertions calomnieuses au sujet du fameux *livre rouge*, sa signature de *l'acte additionnel,* sa pairie des cent jours.

— La France et la monarchie française sont deux choses distinctes; c'est M. de La Fayette qui nous l'assure en portant un toast à *la France et au Roi !* Est-ce que l'ex-commandant de la garde nationale se croit encore à l'époque où il prêtait serment de fidélité *à la Nation, à la Loi* et *au Roi ?*

— Un libéral, rendant compte du voyage du Roi, a écrit que Charles X, Roi constitutionnel de France, a *fait une visite* à son peuple et qu'il a *causé avec ses concitoyens*, heureux d'être le premier d'entre eux. Le Roi de France est *notre concitoyen* en attendant sans doute qu'il redevienne *notre commis révocable*, comme dans les premiers temps de la révolution.

— L'érection d'un monument en l'honneur de J. J. Rousseau vient d'être unanimement décidée dans une réunion de Genevois de tous les états. Pour compléter l'édification du peuple de Genève, nous proposons de graver sur le monument cette maxime tirée des écrits du philosophe : « La religion chrétienne est évidemment mauvaise. »

— « On ne peut, a dit Monclar cité dernièrement avec admiration par

le *Constitutionnel*, on ne peut avoir à la fois la paix intérieure et les jésuites. » A la place du mot *jésuites* lisez *libéraux*.

— M. Grégoire dans son dernier ouvrage classe les sociétés de francs-maçons parmi les sectes *religieuses*. Il a raison, s'il désigne ainsi les congrégations occultes, dans le même sens qu'on donnait aux généraux romains le nom des pays qu'ils avaient ravagés.

— On lit dans le *Cambridge-Independant* : « Non seulement ici, mais dans toute l'Angleterre, les vols deviennent si fréquens que les citoyens devront s'aviser de quelques moyens particuliers de préserver leurs biens. L'*impuissance de la police est indubitable.* » C'est bien ici le cas de s'écrier avec le poète latin : *Quid vanæ sine moribus proficiunt leges ?*

— Il a été constaté que de 1805 à 1825 le nombre des détenus et des condamnés en Angleterre a augmenté dans une proportion triple du nombre qu'exprime l'accroissement de la population. Il est facile de reconnaître dans cette progression effrayante le développement des doctrines désastreuses que renferme le principe du protestantisme.

— Les royalistes ont vu avec surprise un personnage connu par ses opinions libérales, un dignitaire de l'ordre maçonnique, présider un des conseils-généraux, sorte d'assemblées qui ne sont point dans l'habitude de transiger avec l'erreur.

— Comment faut-il qualifier l'attachement inébranlable à la foi catholique? De crime *damnable*, suivant M. Viennet, usurpant ainsi le privilége du Dieu terrible. « Suzanne Labrousse, dit-il du haut de la tribune de son journal, Suzanne Labrousse ne parlait raison que lorsqu'elle *damnait* les prêtres réfractaires. »

— Le *Courrier* s'écrie : « N'y a-t-il rien autre chose à faire que de chasser des capucins ignobles et turbulens? la récolte est-elle assurée parce que nous avons échenillé quelques arbres et renvoyé en Suisse quelques millions de santerelles? » Allons, *jacobinique Courrier*, encore un peu plus de franchise révolutionnaire, et vous invoquerez le renouvellement des saturnales impies de 1793 que vous rejetez sur Robespierre et consorts.

— On lit dans la *Gazette de Lyon* :

« Oui, M. de La Fayette a commis le sacrilége politique de parodier la pompe imposante du voyage du Roi. Il a osé se montrer dans les murs d'une ville où la trace des pas de Charles X est à peine effacée, et y afficher un insolent triomphe, entouré de quelques enthousiastes; des vœux impies

ont été exprimés au milieu de l'ivresse d'un banquet. Le Roi et la France ont été séparés; on a invoqué la souveraineté populaire, la république, l'abolition des lois tutélaires; on a consacré la *puissance électorale* comme l'unique garantie de nos libertés. »

OUVRAGES NOUVEAUX.

I. *Considérations sur l'Europe et sur la France*, ou *Réflexions sur les maux de la société présente*, par M. Rosset; avec cette épigraphe :

> « L'homme est de glace aux vérités;
> Il est de feu pour le mensonge. »

Un volume in-8°. Prix 2 fr. 50 c. A la librairie de Rusand, rue du Pot-de-Fer Saint-Sulpice, n° 8.

C'est avec le sentiment d'une vive satisfaction que nous annonçons aux lecteurs du *Conservateur* la publication d'un ouvrage vraiment remarquable au milieu d'un si grand nombre d'ouvrages dangereux ou médiocres qui se publient tous les jours, et qui trouvent (précisement à cause de leur médiocrité ou des appels qu'ils font à la révolution) tant de journaux pour les prôner et tant de dupes pour les lire. Les *Considérations sur l'Europe* sont l'ouvrage d'un homme qui a depuis long-temps fait *ses preuves*, d'abord comme jurisconsulte profond, et puis bientôt comme publiciste et comme administrateur. M. Natalis Rosset est l'un des fonctionnaires les plus distingués d'un royaume où *dominent* encore, avec la religion catholique, les hommes vertueux et les hommes de talent : il a publié en Sardaigne plusieurs écrits que la France a acceptés, comme elle avait accepté les magnifiques *Considérations* du comte de Maistre. *Les Lettres au peuple français sur la véritable conspiration du moment*, *le Banquet de Versailles* (1), avaient successivement préparé les *Considérations sur l'Europe*, que M. Rosset était digne d'adresser à l'Europe, et que l'Europe semble devenue si peu digne d'entendre. Et nous savons qu'à leur tour les *Considérations sur l'Europe* préparent un plus grand ouvrage encore, et dont le titre seul (*l'Esprit de la philosophie moderne*) révèle assez la haute importance et la grande utilité. M. Rosset est du très petit nombre de ces hommes auxquels

(1) Brochures in-8°. A Paris, chez Rusand, libraire, rue du Pot-de-Fer Saint-Sulpice, n° 8.

la foi et la fidélité religieuse et politique inspirent les plus hautes pensées, les capacités les plus variées, les démonstrations les plus rigoureuses. Ces hommes-là semblent faire peur à leurs amis comme à leurs ennemis. *Le Conservateur* est heureux, il se fait gloire de ne faire jamais connaître que des hommes de ce caractère.

II. *Appel à l'opinion publique pour la justification du clergé de France et sa réconciliation avec tous les Français*, avec cette épigraphe :

« Frappe, mais écoute ! »

in-8°. Prix 1 fr. 50 c. A Paris, chez Rusand, libraire, rue du Pot-de-Fer Saint-Sulpice, n. 8.

Nous savons que cet écrit est l'ouvrage d'un ecclésiastique. On a souvent demandé *ce que c'était qu'un prêtre* : l'écrivain ici ne se contente pas de le dire, de le développer; il le montre. On voit qu'il ne sait pas seulement *ce que c'est* qu'un ministre du Dieu de paix, mais qu'il sait encore l'être. Son *appel* est autant le fruit et la preuve d'un homme vertueux que le fruit et la preuve d'un homme éclairé ; il dit la vérité avec simplicité, avec méthode, avec onction. Il ne l'aura pas dite en vain. Tous les hommes de bonne foi sentiront mieux après l'avoir lu que le *parti prêtre* n'est pas autre chose que le parti des honnêtes gens, le parti de l'Eglise, le parti de Dieu, si nous osons le dire. Le judicieux ecclésiastique fait le tableau de nos maux, il en indique le remède, et ce remède sera facilement reconnu par tout ce qui n'est pas étranger à la toute-puissance de la religion en France, lorsque ses chefs sont unis. *C'est l'assemblée du clergé de France.*

AVIS.

L'abondance des matières ne nous a pas permis de donner beaucoup de nouvelles dans cette livraison ; elle nous a aussi empêchés de faire paraître des articles importans dont plusieurs sont de M. le comte de Maistre, et qui paraîtront dans les livraisons suivantes.

LE CONSERVATEUR
DE LA RESTAURATION.

Un illustre écrivain, que l'harmonie, la pureté de son style et ses sentimens feront assez reconnaître, a bien voulu, à notre prière, se charger de rédiger cette déchirante relation, entièrement inédite, et qui paraîtra toujours neuve, parce que l'auteur a su joindre à l'exactitude historique l'expression des sentimens que doivent inspirer à toute âme profondément sensible des faits inouïs jusqu'alors.

ASSASSINAT DE LA REINE DE FRANCE MARIE-ANTOINETTE D'AUTRICHE.

En retraçant les détails de ce meurtre exécrable on peut s'écrier avec Bossuet : *O reine, épouse et mère digne d'un meilleur sort!... si les fortunes de la terre étaient quelque chose!* (1) Le spectacle le plus attachant que la Providence puisse nous offrir est celui de la grandeur déchue, et qui, sans l'avoir mérité, se trouve tout à coup au pouvoir des méchans, en conservant sans orgueil et sans bravades toute la dignité du rang suprême, unie au calme, à la noblesse, au courage de la véritable élévation

(1) Oraison funèbre de la reine d'Angleterre.

d'âme. Tel fut l'exemple admirable que donna notre infortunée Reine au milieu de ses lâches et féroces ennemis et de ses vils accusateurs. Son premier supplice fut de voir périr sur un échafaud son époux et son souverain, et de connaître en même temps la possibilité d'un crime dont jusqu'alors on avait jugé incapable une nation sensible, généreuse et si renommée par son amour pour ses rois. A cette époque désastreuse la sécurité de la cour fut un hommage rendu au peuple français : on l'estimait alors! Et les jacobins l'outragèrent avant de le dégrader, en se flattant d'exciter son enthousiasme par des spoliations, du sang et des échafauds.

L'assassinat de la Reine fut tellement inévitable que les jacobins parlaient sans détour de sa mort prochaine; ses défenseurs, qu'elle n'avait pas choisis, et qu'elle tenait de ses accusateurs, furent menacés avant d'agir : on annonça qu'ils seraient détenus à l'instant du jugement. Cet acte de la plus révoltante injustice, par conséquent si digne de ses auteurs, est du 12 octobre, et fut publiquement proclamé. Le voici :

« Le comité de sûreté générale et de surveillance de la « convention nationale, arrête que les citoyens Tronçon-« Ducoudray et Chaveau-Lagarde, défenseurs officieux « de Marie-Antoinette, veuve de Louis Capet, immédia-« tement après le jugement à intervenir, contre cette *par-« ticulière*, seront mis en état d'arrestation, interrogés sé-« parément, et conduits ensuite dans la maison nationale « du Luxembourg, par mesure de sûreté générale, *quant « à présent.* »

Cependant les malfaiteurs qui prétendaient que la Reine était si coupable envers la France, ne purent trouver à lui reprocher le moindre délit *national;* mais ce qui,

dans tout autre temps, eût découragé la haine la plus envenimée, ne fit éprouver alors qu'un léger embarras; on fabriqua de prétendues preuves, aussi atroces qu'invraisemblables. On était bien assuré que l'auditoire de la séance publique, composé par les juges, s'en contenterait.

Quand le ministre de la justice conventionnelle eut donné connaissance à Louis XVI de l'horrible sentence qui l'assassinait, le Roi, sanctifié par l'injustice et les outrages, écouta cette annonce terrible avec tout le calme d'une pieuse et parfaite résignation; mais il recommanda vivement la reine, ses enfans, sa sœur et quelques amis. Comme il ne prononça pas un seul mot pour lui-même, il ne s'abaissa point en faisant cette prière; il remplit un devoir sacré. On lui répondit ces propres paroles : *Que la nation, toujours grande et toujours juste, veillerait au sort de sa famille.*

On verra comment fut tenu cet engagement hypocrite et dérisoire, que la situation cependant rendait si solennel.

Le 1er août 1793 la Reine fut arrachée du Temple, au milieu de la nuit, et traînée dans la prison des criminels à la Conciergerie, avec ordre au tribunal révolutionnaire de la mettre en jugement. On ne la renferma point dans un *cachot :* ce mot était trop dur; mais on rendit sa prison un véritable *cachot.* On ne lui donna qu'une seule chambre humide et malsaine, n'ayant pour tout meuble que des chaises de paille et un grabat sans rideau. Là, elle éprouve tous les genres de supplices : les journaux jacobins la déchirent et la calomnient, on lui envoie tous ces libelles; on la force de les lire; on ne prescrit pour elle que la nourriture la plus grossière; on la prive d'air et de

jour en calfeutrant ses fenêtres et en clouant sur les vitres des volets de tôle, ne laissant dans le haut des fenêtres qu'un peu de jour, à peine suffisant pour lire et pour écrire. Des jacobins vinrent dépouiller cette malheureuse princesse de tous les bijoux qu'elle avait conservés : ils lui enlevèrent jusqu'à son anneau de mariage, sous le prétexte qu'elle pouvait se servir de toutes ces choses pour corrompre ses gardes. On lui ôta aussi la plus grande partie de ses vêtemens, ne lui laissant que ce qu'il lui fallait strictement pour se couvrir, et tout ce qu'elle avait de plus usé. La fille de Marie-Thérèse, qui comptait parmi ses aïeux tant d'illustres souverains, la sœur de l'empereur d'Autriche, de la reine de Naples, fut vue plus d'une fois, tristement assise sur une mauvaise chaise de paille et à la lueur lugubre d'une lampe, raccommodant ses bas, ses chemises et ses robes en lambeaux ! Et ses souvenirs devaient ajouter encore à l'amertume de cette affreuse situation. O combien durent lui paraître méprisables toutes les pompes de la terre, l'illusion de ses vains plaisirs, les séductions de la flatterie, et celles non moins dangereuses du pouvoir suprême, si fragile ici bas, et toujours si rapide dans cette courte vie ! Le souvenir du bien qu'elle avait fait aurait pu lui fournir de puissantes consolations religieuses, mais elle avait soulagé la misère des infortunés avec tant de plaisir qu'elle n'osait pas s'en faire un mérite. Au milieu de ces tourmens, ce qui l'affligeait le plus, était le souvenir si récent de l'assassinat du Roi et la séparation cruelle de ses enfans ! Ce malheur absorbait toutes ses autres pensées, et lui coûtait des larmes dans tous les instans de ses pénibles journées, et même d'une grande partie de ses nuits.

Le 25 août le monstre Fouquier se plaint de n'avoir aucune pièce pour arranger un acte d'accusation contre la reine, et consommer le crime qui lui est commandé.

Le 3 septembre elle est interrogée contre toutes les formes judiciaires par des officiers municipaux et deux députés. A cette absurde et ridicule interpellation : « Re-« gardez-vous comme ayant fait tort à vos enfans ceux qui « ont provoqué l'abolition de la royauté ? » la Reine répliqua : « Si la France doit être heureuse avec un roi je « désire que ce soit avec mon fils ; si elle doit l'être sans « roi, je partagerai avec mon fils le bonheur de la France. » Quand on songe que toutes les questions des assassins ont été mûrement réfléchies, et que les réponses de la Reine n'ont pu être méditées, on ne sait ce qui doit le plus surpendre, de la bassesse de caractère, de la stupidité de ses ennemis, ou de la présence d'esprit, de la noblesse, de la magnanimité, de la grandeur d'âme de la Reine.

Cependant la Reine trouva à la Conciergerie trois honnêtes gens, le gardien en chef de cette prison, *qui mérite bien d'être nommé :* il s'appelait Richard ; et les deux gendarmes posés à la porte immédiate de Sa Majesté, pour empêcher l'entrée chez elle de tous ceux qui n'étaient point inscrits sur la liste donnée par les révolutionnaires. Ils ne manquèrent point à leur consigne ; mais ils s'unirent au bon Richard, pour adoucir par mille petits soins la rigueur du sort de l'illustre captive. (1)

---

(1) Richard allait tous les matins prendre les ordres de Sa Majesté pour son dîner, qu'il était chargé de faire, mais de la manière la plus grossière et la plus mesquine. La Reine dès la première fois lui répondit : *Ce qui est bon pour vous et pour votre famille le sera toujours pour moi.* Cette réponse

On fit subir à la Reine un grand nombre d'interrogatoires, faits au sanglant tribunal; les séances commençaient à neuf heures du matin et ne se terminaient que bien avant dans la nuit. La Reine était tellement épuisée qu'en rentrant le premier soir à la Conciergerie, ses yeux, couverts d'un nuage, ne distinguaient plus les objets, et ses jambes pouvaient à peine la soutenir; elle serait tombée sur les trois marches qu'elle avait à descendre pour rentrer dans sa prison, sans le secours d'un officier de gendarmerie qui lui présenta son bras. Cet acte d'humanité fut dénoncé comme un délit punissable : ce qui n'empêcha pas ce brave militaire de céder une seconde fois au même sentiment. Ses dénonciateurs, choisis par ses juges dans la plus vile populace, n'articulèrent contre elle que des accusations aussi ridicules qu'atroces et fausses; la Reine leur répondit toujours avec un calme, une noblesse, une raison qui les déconcerta souvent. Mais au milieu de la violente agitation des débats, et dans une salle encombrée de spectateurs invités ou stipendiés par les jacobins, la Reine éprouvait continuellement une soif dévorante. Un jour ce besoin impérieux lui arracha cette exclamation : *Mon Dieu, que j'ai soif!...* Qu'on se figure, s'il est possible, la Reine du plus beau

---

en attendrissant Richard ne fit que redoubler son zèle. Sachant que la Reine aimait le melon, il voulut lui en donner un excellent; il alla chez une fruitière lui demander le meilleur qu'elle eût; la fruitière voulut savoir à quelle personne ce melon était destiné, et Richard qui connaissait les bons sentimens de cette femme finit par lui avouer que c'était pour la Reine : alors la fruitière culbuta sa boutique pour chercher son meilleur melon qu'elle avait caché, et lorsque Richard voulut le lui payer elle refusa positivement d'en recevoir le prix.

royaume de l'Europe n'obtenant pas même un verre d'eau! En effet ce soulagement ne lui aurait jamais été accordé si ce même officier de gendarmerie, M. de Busne, n'avait eu le courage de le lui procurer; c'était véritablement du courage, car il fut destitué pour n'avoir pas été féroce. Cette cruauté, la privation de toute nourriture pendant quinze ou seize heures, était une combinaison de la scélératesse; elle fut poussée jusqu'à proposer d'exténuer Marie-Antoinette par des saignées. On voulait réduire la Reine à un état complet de faiblesse et de désorganisation physique, espérant que l'anéantissement de la nature serait regardé comme une preuve de découragement et de lâcheté : les révolutionnaires n'eurent point cette atroce satisfaction ; la Reine jusqu'au dernier moment ne démentit ni son courage ni sa grandeur d'âme.

Durant cette sacrilége procédure, on accusa vaguement la Reine d'avoir fait mettre des impôts sur le peuple, dont cependant tout le monde savait qu'elle était adorée ; elle répondit simplement par une négation positive; elle ajouta qu'elle en avait fait abolir un consacré par l'usage et le temps, et connu sous le nom de *Ceinture de la Reine :* c'était un tribut que la France devait à sa nouvelle souveraine. En montant sur le trône, Marie-Antoinette supplia le Roi de supprimer cet impôt; ce qui fut exécuté sans délai. Nulle Reine encore n'avait songé à donner au peuple français cette preuve d'intérêt; elle sut préférer à cet impôt bizarre un tribut d'amour public, et elle l'obtint: c'était en même temps un présage de la bonté particulière que cette princesse eut toujours pour cette partie de la nation, et que le peuple paya constamment du plus vif enthousiasme, même pendant la terreur, à l'exception de quelques misérables comme il s'en trouve toujours dans tous les corps nombreux.

On reprocha encore à la Reine la magnificence de Trianon, comme si c'était un crime, même à des particuliers, d'orner de délicieux jardins et de décorer une belle habitation. La Reine répondit que le Roi lui avait donné Trianon; en effet, elle n'y fit faire qu'un hameau tout près des charmans appartemens habités par la cour; ces chaumières servaient de refuge à douze familles de paysans, réduites à l'aumône par des inondations, des incendies et d'autres calamités; la Reine recueillit ces pauvres villageois et se plut à leur procurer une abondance au-delà même de leurs désirs et à les rendre parfaitement heureux. C'était expier la magnificence mondaine par la charité, et en même temps opposer aux beautés passagères, aux caprices de la mode, un charme qui durera toujours, celui que nous offrent la nature, la simplicité, les fleurs et la douceur inexprimable d'une vie pure, innocente et paisible! Quelle contraste présentaient ce hameau et cette maison superbe remplie de princes et de courtisans : dans cette fastueuse demeure la Reine sans cesse était flattée, et dans ces humbles chaumières elle était aimée!... Aussi chaque jour s'y rendait-elle pour y jouir d'un bonheur qu'on ne goûte jamais à la cour sans trouble et sans quelque défiance; elle y menait souvent ses enfans; sa vive tendresse pour eux s'occupait continuellement de leur éducation; elle voulait surtout leur inspirer le goût de la bienfaisance, non par de froides exhortations, mais par l'exemple toujours si persuasif! Enfin de chacune des fenêtres de ses appartemens la Reine pouvait à toutes les heures de la journée jeter de doux regards de bienveillance sur ce village fortuné, monument touchant de sa bonté généreuse. Peut-être quelquefois un pressentiment prophétique le lui fit-il contempler avec envie!... Hélas! que sont les grandeurs

humaines au prix de la paix constante de la conscience et de la vie!... (1)

On accusait encore la Reine d'être vindicative, ce qu'elle ne fut jamais. Que serait devenue cette accusation « si « l'on eût rappelé que les magistrats du Châtelet, chargés « de poursuivre les attentats du 6 octobre, étant venus lui « demander des renseignemens sur cette effroyable con- « juration, elle répondit ces mots admirables : *J'ai tout*

(1) « Ce ne fut pas seulement aux malheureux de Paris et de Versailles « que, pendant le rigoureux hiver de 1784, la Reine prodigua d'immenses « et de continuels secours : ses libéralites allèrent chercher tous les êtres « souffrans jusqu'aux extrémites de la France. » (*Journal de l'anarchie, de la terreur et du despotisme.*)

« A la naissance de Madame Royale, la Reine, dans la seule ville de « Paris, dota cent filles indigentes que MM. les cures choisirent parmi les « plus vertueuses ; et repétant sans cesse *que le moyen le plus sûr de mettre « le ciel dans nos intérêts était de meriter les prières des pauvres*, elle fit « delivrer dans tout le royaume tous les pères de famille que la rigueur des « lois tenait en prison pour mois de nourrice. » (*Même journal.* M. l'archevêque de Paris celebra cette belle action.

« La reine apprend qu'un brave militaire qu'elle n'avait jamais vu est « tombe dans un sombre désespoir, parce qu'une reforme necessaire dans « son regiment le prive de son état et de tout moyen de subsistance ; la « Reine aussitôt s'occupe des moyens de le dédommager. Quelle est la sur- « prise de cet officier lorsqu'un matin, à son réveil, il voit dans sa chambre « le nouvel uniforme bien complet du regiment où il est replacé, et qu'il « trouve dans une poche de cet habit le brevet de capitaine, et dans l'autre « cent louis!...» (*Même journal.*)

Ce journal cite encore une infinité d'autres traits de bienfaisance de la Reine; nous en avons extrait plusieurs, mais les bornes de cet article ne nous permettent pas d'y placer tous les autres, et c'est à regret que nous faisons ce sacrifice.

vu, j'ai tout entendu, j'ai tout oublié? . . . . (1)

Parmi la foule des faux témoins salariés par les juges plusieurs hommes honnêtes s'introduisirent dans la salle, et eurent le courage de déposer en faveur de la Reine; dans ce nombre se trouvèrent Philippe-François-Gabriel de la Tour-du-Pin Gouvernet, appelé par méprise Jean-Frédéric de la Tour-du-Pin, ancien ministre de la guerre; Charles-Henri, comte d'Estaing, vice-amiral, détenu à Sainte-Pélagie, parut escorté d'un gendarme; le comte d'Estaing déclara « qu'il avait entendu, le « 5 octobre, des conseillers de cour dire à l'accusée « que le peuple de Paris allait arriver pour la massa- « crer, qu'il fallait qu'elle partît, et qu'elle répondit: « *Non, je ne fuirai point, et si je dois être assassinée par le* « *peuple, ce sera aux pieds du roi que je le serai!* » (2) Jean-Gilbert-François Dufresne, un des gendarmes qui gardaient la Reine à la conciergerie; Manuel, si cruellement fameux et si souillé par les massacres de septembre, à l'aspect de la Reine, se réconcilia avec la vertu et se purifia; bien assuré qu'il paiera de sa vie le refus d'accuser la Reine, il ne voulut point se sauver par une calomnie, et osa dire qu'on n'avait à reprocher à la Reine ainsi qu'au Roi que trop de clémence; Abraham Silly, notaire à Paris; Toussaint Richard, concierge de la conciergerie; et la bonne et sensible Madelaine Rosay sa femme; Jean-François

---

(1) Quand la Reine monta sur le trône elle apprit qu'un homme de la cour qui l'avait offensée voulait donner la démission de ses places et aller vivre dans ses terres; la Reine, s'appliquant le beau mot de Louis XII, lui fit dire: *Qu'elle le priait de rester, que la Reine ne vengeait point les injures faites à la Dauphine.*

(2) Journal de la terreur, etc.

Lepitre, instituteur; Pierre-Edouard Bernier, medecin du jeune Roi. L'atroce Hébert l'accuse de ne s'être jamais présentée au Temple qu'avec *les bassesses de l'ancien régime.* Monsieur, lui répondit le docteur Bernier, *dites bienséances et non bassesses.*

« Ce fut dans la nuit du 14 au 15 octobre 1793, dans « cette nuit qui précéda la cruelle séance où la Reine de- « vait paraître pour la dernière fois devant ses assassins, « que Dieu par des secours imprévus lui communiqua cet « esprit de force que donne toujours la résignation reli- « gieuse. (1) Un être angélique d'une piété courageuse, « Mlle Foucher, parvint à pénétrer jusqu'à la Reine, malgré « les surveillans, les épaisses murailles, les grilles et les « verroux; assez heureuse pour obtenir la confiance de « l'auguste captive, Mlle Foucher lui proposa de recevoir un « saint prêtre, exempt de toutes les souillures constitution- « nelles. Sa Majesté y consentit et n'ayant pas tardé à se con- « vaincre, que le langage et les principes de cet ecclésias- « tique fidèle étaient conformes à son ministère, elle n'hé- « sita point de s'abandonner à ses soins. La Reine alors « sanctifiée par le sacrement de pénitence, adora Dieu dans « la sainte Eucharistie qu'elle reçut inondée de saintes « larmes, à la messe qui fut célébrée dans sa prison; et « chose admirable qui ne doit pas être passée sous silence, « c'est que les deux gendarmes qui se trouvaient de ser- « vice, soit qu'ils fussent naturellement bons, soit que la « piété de la Reine les eût touchés, se mirent en état d'ap- « procher de la sainte table à cette même messe qui fut « célébrée devant Sa Majesté. » Celui qui eut la gloire et le bonheur d'exercer ces fonctions, fut le vertueux abbé

(1) Extrait du même journal.

Magnin, aujourd'hui digne curé de Saint-Germain-l'Auxerrois. (1)

Dans cette dernière séance un misérable osa sommer le président de contraindre *l'accusée* à s'expliquer sur les actes criminels qu'on lui reprochait avec son fils : *Si je n'ai pas répondu*, répliqua la Reine, *c'est que la nature elle-même se refuse à répondre à une pareille inculpation ;* à ces mots se retournant vers les tribunes, sur lesquelles elle élève des yeux baignés de larmes, *j'en appelle, s'écria-t-elle, à toutes les mères qui sont ici, c'est à elles à me défendre ;* ce mouvement sublime ne trouva pas un cœur insensible, les plus féroces furent étonnées de céder à une émotion irrésistible, un murmure général d'approbation se fit entendre et pendant quelques instans consterna les juges. (2) Mais cet intérêt ne fut malheureusement que trop passager. « Un signe de Vouland « pressa le président d'appeler de nouveaux témoins. « Ils s'étaient vainement succédé depuis quelques heures « quand Herman demanda à la Reine si elle avait quelque « chose à dire encore pour sa défense. Elle répondit avec « autant de sens que de dignité : Hier je ne connaissais « pas les témoins ; j'ignorais ce qu'ils allaient déposer « contre moi. Eh bien ! personne n'a articulé contre moi

(1) Cet heureux instant, où Dieu versait sur la Reine de si douces consolations, a été représenté avec autant de bonheur que d'exactitude par M. Manjaud, dans un tableau qui attirait la foule à l'exposition du musée royal des arts ; ce chef-d'œuvre de sentiment et de vérité appartient à M. le duc de Fitz-James, bien digne de le posséder.

(2) On a su que Robespierre, instruit sur-le-champ de cette scène, chez un restaurateur où il dînait avec deux jacobins, en cassa de fureur son assiette, en s'écriant : *L'imbécille ! au dernier moment de cette femme, il trouve le moyen de lui concilier l'intérêt public !*

« un fait positif ; je finis en observant que je n'étais que la
« femme de Louis XVI et qu'il fallait bien que je me con-
« formasse à ses volontés.

« Toute la cause de la Reine devait être décidée par ces
« paroles si l'audace de la juger n'avait pas été inspirée par
« le projet de l'immoler.

« Il était minuit ; à la première heure du 16 octobre le
« président dit aux défenseurs de la Reine : Sous un quart
« d'heure les débats finiront ; préparez votre défense
« pour l'*accusée*. »

Les défenseurs obéirent ; il leur eût fallu au moins quinze jours pour rendre un compte exact et motivé des papiers qu'on leur avait remis. Leur plaidoyer fut beaucoup trop vague ; mais il est juste d'ajouter que ces défenseurs de la plus belle cause ne virent la Reine qu'un instant ; qu'ils avaient sollicité un délai qui fut refusé ; qu'ils venaient d'éprouver les fatigues et les angoisses d'un débat de vingt heures consécutives, et que pour les intimider on leur avait donné connaissance de l'arrêté du comité de sûreté générale qui prescrivait d'avance leur détention.

Il était quatre heures et demie du matin quand l'arrêt de mort fut prononcé par le président, dont les yeux brillaient de la joie barbare du tigre devant sa proie. Les gendarmes s'emparèrent des deux avocats leurs prisonniers et disparurent avec eux. L'auguste fille de Marie-Thérèse reprenant toute sa majesté écouta avec calme l'inique arrêt qui la condamnait à la mort, elle éleva vers le ciel des regards pleins d'espérance, car elle avait renoncé à toutes celles de la terre, ensuite ses yeux tombèrent sur ses assassins avec l'expression du plus juste mépris ; on lui demande si elle a quelque objection à faire, elle ne daigne

répondre que par un signe négatif, et se levant aussitôt, elle sortit d'un pas ferme de cet infâme tribunal plutôt suivie que conduite par ses gardes. Cette princesse exténuée de fatigue, de froid et du besoin de prendre de la nourriture, se retrouve à quatre heures et demie à la Conciergerie. Ce n'est pas seulement dans ses jours de gloire qu'il faut se la rappeler, c'est dans ses derniers momens qu'il faut la contempler: l'emploi qu'elle en fait suffirait seul pour honorer sa vie. Ce qui l'occupe uniquement, c'est la religion, l'amour maternel et l'amitié. Sa lettre sublime à madame Elisabeth sa belle-sœur et son amie porte la date précise de *quatre heures et demie du matin;* ainsi, en se retrouvant seule dans les murs de sa prison, ce n'est pas un moment de repos, ce n'est pas un peu de nourriture ou un peu de chaleur qu'elle songe à se procurer; son premier besoin, le seul qu'elle puisse sentir vivement, c'est d'épancher son âme dans cet écrit baigné de ses pleurs! Sans cesse interrompue, tantôt par ses gardes, tantôt par le roulement des tambours, tantôt par un prêtre infidèle, qu'elle reçoit avec une froide politesse, mais qu'elle refuse d'écouter. Tout ce qu'elle redoute c'est de ne pouvoir achever de se livrer à ces doux épanchemens. Elle se félicite d'aller rejoindre le frère de son amie; ce qui l'afflige c'est d'abandonner *ses pauvres enfans!* Elle leur recommande l'union, leur sainte religion, et l'oubli de toute vengeance; elle n'existait que pour eux, elle les bénit mille fois. « Je pense à mes amis, ajoute-t-elle, « l'idée d'en être séparée pour jamais est l'un des plus « cruels regrets que j'emporte! qu'ils sachent du moins « que jusqu'à mon dernier moment je me suis occupé « d'eux..... » Mais le temps la presse, il faut terminer cette lettre; elle ne veut plus, dit-elle, penser qu'à Dieu et à

l'éternité!..... Il faut prononcer le mot *Adieu!* mot terrible et déchirant dans une telle lettre! Elle finit par ajouter encore qu'elle meurt dans la religion catholique, apostolique et romaine..... L'instant du sacrifice arrive; il est onze heures. Depuis cinq heures le rappel est battu dans toutes les sections, toute la force armée de Paris est sur pied; des canons sont posés sur tous les ponts, sur les places, dans les carrefours qui se trouvent depuis le Palais-de-Justice jusqu'à la place de la *Révolution;* la circulation des voitures est interrompue, de nombreuses patrouilles parcourent toutesles rues, et des furies préparées à prodiguer les outrages et les injures occupent tous les passages. Le crime est plus effrayé que sa victime! par ces odieuses précautions il rendait un hommage involontaire au peuple généreux et sensible dont son or dû aux pillages, ses menaces, ses flatteries, ses promesses n'avaient pu corrompre qu'une très petite partie. La Reine, vouée depuis la mort de Louis XVI à un deuil éternel, ne songeait point à le quitter : on la dépouille des vêtemens de la douleur et de la vénération, ses cheveux tombent sous d'insolens ciseaux, (1) et couverte d'une mauvaise robe de piqué blanc, elle est entraînée sans retour!...

La Reine parcourut une longue et pénible route, que la lâcheté, la crainte, la cupidité, et non la haine, faisaient retentir d'imprécations. A travers ces outrages on distinguait parfois quelques sanglots mal étouffés, et au milieu des hurlemens de la rage, on voyait de malheu-

---

(1) Ces cheveux si unanimement célébrés jadis! Tous les marchands d'étoffes de soie d'un commun accord avaient donné à la couleur la plus douce et la plus agréable le nom de *couleur des cheveux de la Reine.*

reuses femmes s'évanouir et mourir dans des convulsions en bénissant celle qu'on allait immoler. Espérons que la Reine sur son passage recueillit quelques-uns de ces témoignages non suspects d'amour et d'héroïque fidélité!... Quel spectacle en effet que celui de la Reine de France, conservant dans une voiture ignominieuse toute la dignité de son âme et de son rang; ses mains, baisées autrefois avec tant de respect, et maintenant froissées, écorchées par d'indignes liens; entourée de l'affreux appareil de la terreur et de la mort, précédée par le comédien Grammont, et placée entre ses bourreaux et le curé constitutionnel de Saint-Landry, qui, sous un habit laïc et craignant de porter les insignes de son ministère, croyait le remplir en répétant à la Reine que c'était l'instant de montrer du courage. *Du courage!* répliqua-t-elle; *ah! c'est pour vivre qu'il en fallait!...*

Enfin à midi sonnant, l'horrible cortége se trouva rendu sur la place Louis XV; les insultes d'un peuple égaré, l'échafaud, l'instrument de mort, les mains abjectes qui la touchent, rien ne trouble la Reine; elle ne parut émue qu'à l'aspect des Tuileries : la piété, la foi dont elle était pénétrée, ne lui permettaient pas de regretter des grandeurs fugitives, elle ne fut troublée que par le souvenir des parjures de respect et d'attachement que ce palais lui rappela; mais à l'instant elle retrouve toute l'énergie de son caractère; elle s'élance au devant de la mort, on croirait qu'elle en est avide, elle la contemple d'un œil fixe et la reçoit avec intrépidité : elle mourait en chrétienne!

Ainsi, tous les dons les plus précieux et du ciel et de la nature, tout ce qui pouvait illustrer un règne et rendre un peuple heureux, tout ce que la grâce peut ajouter de charmes à la puissance, tout ce que la bienfai-

sance a de délicatesse et d'activité, un seul instant nous a ravi cette réunion si rare de dons inappréciables, et nos larmes redoublent en pensant que la Reine dont la famille pouvait armer deux millions d'hommes pour la défendre, a été la victime d'une poignée de scélérats!...

D. ***

FRAGMENS.

DE L'ENTRAÎNEMENT DES CONSÉQUENCES EN 1789 ET PAR CONSÉQUENT EN 1829.

. . . .

. . . Les nations étrangères et les Français eux-mêmes n'aperçurent pas sur-le-champ les diverses conséquences du jugement à mort de l'infortuné Louis XVI. L'horreur du sacrifice et le tendre intérêt qu'inspirait la victime pénétrèrent d'une telle émotion les âmes sensibles que tous les calculs de l'esprit furent suspendus. Les gouvernemens de l'Europe et les hommes de partis liés à leur politique conservèrent seuls leur sang-froid ou le reprirent des premiers; et prévoyant que l'acte solennel d'injustice et de barbarie dont les dominateurs de la France venaient de se rendre coupables exciterait une indignation universelle, ils saisirent cet événement comme un appel à la vengeance, et leur long ressentiment en fouit peut-être un instant. Mais tandis qu'ils se livraient à ce mouvement irréfléchi, les hommes clairvoyans pré-

sageaient les suites funestes de l'esprit inique et du sentiment impitoyable auxquels une assemblée de législateurs venait de se laisser entraîner. Il est dans la carrière des hommes publics, comme dans la vie des particuliers, *des actions éclatantes qui décident de toute leur conduite*, et qui les forcent, pour ainsi dire, irrévocablement dans un même sens. Cette idée n'a pas besoin de développement quand elle s'applique aux relations ordinaires de la société, mais nous avons à la présenter ici sous un plus grand aspect.

Les hommes qui prononcèrent une sentence de mort contre leur Roi, contre un prince si digne de leur respect, ne *restèrent plus les maîtres de faire un choix entre les divers systèmes d'administration* et de politique. *Ils furent obligés* de se conformer au caractère éclatant qu'ils s'étaient donné par un acte à jamais mémorable de rigueur et d'impiété. Ils devinrent les esclaves d'une seule résolution, d'une seule de leurs volontés, et ils *assujettirent, pour ainsi dire, toute leur vie à un jour* et à un moment. Comment auraient-ils pu se déclarer les soutiens d'une législation sage et d'un gouvernement modéré? Ils eussent marqué davantage l'usage terrible qu'ils venaient de faire de leur autorité. Ils avaient besoin de se *continuer dans tous les genres d'exagération*, afin de détourner les regards de l'Europe d'une seule de leurs actions, et pour s'ôter à eux-mêmes le temps d'y penser et d'en frémir. Ils devaient aussi multiplier les alarmes dans l'intérieur de la France, afin de troubler les esprits ou de les attirer fortement vers les idées de péril imminent et de danger personnel. Alors on anima, on perpétua la croyance aux complots des aristocrates; on entretint journellement le peuple des précipices ouverts sous ses pieds; on le frappa

de terreur ; et pour mettre le comble à la combustion on déclara la guerre à toute l'Europe.

Enfin en marquant par un horrible sacrifice le passage de la monarchie à la république, *comment pouvait-on associer la morale aux nouvelles combinaisons* politiques? On se trouvait comme forcé de discréditer toutes les vieilles maximes, et l'on devait considérer les sentimens de justice et de générosité comme autant d'accusateurs secrets. *On s'effrayait bien davantage encore de la religion* et de ses avertissemens, et l'on aurait voulu pouvoir anéantir en un jour son empire sur les consciences. Ainsi l'on n'osa plus invoquer l'assistance d'aucune vertu, l'on n'osa plus croire à l'estime et au respect, et l'on n'osa plus se fier à aucun des liens qui avaient enceint, dans tous les temps, l'édifice des lois sociales et qui en avaient garanti la solidité. Que restait-il donc, sinon pour gouverner du moins pour réunir ou pour entraîner une masse de vingt-cinq millions d'hommes? il restait le fanatisme, la guerre et la tyrannie : le fanatisme qui soumet aveuglément les hommes à une seule idée ; la guerre qui les attire vers un seul intérêt ; la tyrannie qui les resserre dans une seule émotion en les pénétrant d'épouvante.

Nous avons tous vu l'usage qu'on a dû faire de ces grands et vastes moyens, et comment ils ont remplacé l'empire des lois et l'action régulière du gouvernement. Etait-ce là ce qu'avait espéré la France? était-ce là ce qu'on devait attendre d'une assemblée de législateurs? Suivons, mais à grands pas, les sillons tracés par quelques hommes dont la célébrité a coûté tant de larmes, et qui, dépositaires infidèles d'une portion de l'autorité nationale, seront inscrits des premiers dans la nomen-

clature des tyrans : ce sont des taches de sang qui nous serviront de guides; et trophées du crime, les autels dévoués aux furies seront les pierres numéraires qui marqueront notre route.

Le procès du Roi avait donné une couleur décidée aux deux partis qui divisaient déjà la Convention nationale : l'un se composa des membres de cette assemblée qui, avec une férocité véhémente, ou avec un calme encore plus terrible, s'étaient prononcés pour la mort aux différens tours de suffrage ; l'autre parti rassembla les députés qui, après avoir déclaré le Roi coupable, parurent vouloir *sauver sa vie en demandant l'appel au peuple.* Ils furent considérés par leurs adversaires comme des hommes *suspects de moralité et de mauvais compagnons.* C'était une condamnation cependant dont ils auraient pu se croire à l'abri, lorsque la plupart d'entre eux, membres de l'assemblée législative, provoquaient la journée du 20 juin, la journée du 10 août et la déchéance du Roi ; lorsqu'ils cherchaient à tromper le peuple, lorsqu'ils préparaient son aveugle fureur, lorsqu'ils poursuivaient à outrance les émigrés et les prêtres, et lorsqu'ils montrèrent tant d'indulgence pour les inventeurs de la glacière d'Avignon et pour le fameux Jourdan, le plus grand scélérat de ce temps-là. Qu'on lise les débats de l'assemblée législative ; qu'on lise les feuilles périodiques composées par deux des principaux députés, Brissot et Condorcet, et l'on jugera si leur parti pouvait alors s'attendre à être un jour persécuté pour ses délicatesses de sentiment. Mais *l'échelle montante des forfaits et des crimes* émanés de la révolution a établi des reproches gradués qui se sont métamorphosés en mérites de comparaison, et la plupart de ces mérites, s'ils

eussent été seuls et sans parallèle, n'auraient pu recueillir aucune louange, bien moins encore aucun tribut d'estime.

(*La suite au prochain numéro.*)

Le comte DE MAISTRE.

ROUSSEAU, VOLTAIRE ET *LE CONSTITUTIONNEL*.

On essaie de ridiculiser, et quelquefois même on blâme gravement ceux qui nomment encore les philosophes, et signalent encore le danger de leurs doctrines. Ainsi qu'aux premiers jours où apparut ce désastreux fantôme de la philosophie moderne, quelques voix s'élèvent pour le combattre; et l'on s'écrie que cette discussion usée n'offre plus d'intérêt... Que dirons-nous donc alors des persécutions renouvelées contre l'ordre déjà si persécuté des jésuites? Mais abandonnons cette noble pâture au vulgaire: n'est-ce pas la coutume du sort, ou plutôt la volonté de la Providence, que la force se trouve là où manque la raison; et que le sens, la pudeur, la sincérité soient le partage du petit nombre? Demandons seulement pourquoi nous cesserions de rappeler les hommes et les choses de la philosophie moderne, lorsque l'impiété tente de les reproduire avec une persévérance qui nous démontre jusqu'à l'évidence, combien ils espèrent s'en aider dans ce siècle, qui n'est pas encore semblable en tout au

temps où les autels ne fumaient que pour la divinité des démocrates, des girondins, des jacobins, des libéraux. N'est-ce pas sur la parole d'un philosophe que *le Constitutionnel* vient d'avancer que : « *pour nous*, (il entend les « libéraux) *pour nous*, *la source de toute législation est « dans la raison humaine, le droit naturel, la justice, les « besoins réels de la société. Pour eux*, (il entend les roya« listes) *toute législation doit émaner de la religion. Rous« seau a fait justice de cette dangereuse interprétation don« née au christianisme social.* »

Quand *le Constitutionnel* cite Rousseau, le droit de le réfuter nous est acquis; et le temps n'a point blasé sur ces noms trop fameux, puisque les libéraux les invoquent encore. Mais où en sommes-nous, quand de leur propre aveu *toute législation, toute justice* prend sa source dans la raison humaine? Où en sommes-nous quand c'est cette raison humaine qui décide *du droit naturel et des besoins réels de la société?* Cette raison humaine, aveugle, indécise, variable, faible, passionnée comme l'homme même, réglera nos destinées; et elle sera partout substituée à la religion, émanation de l'être parfait et créateur de tout!... Voilà pourtant à quoi nous sommes réservés. Voilà le point d'où partent les hommes d'aujourd'hui; mais le point où ils arriveront est-il connu? On a fait en France un cours de gouvernement philosophique; car sans avancer que tout ce qui se vit pendant l'année 1793 fut l'œuvre de Rousseau et de Voltaire (ce qu'il ne serait pourtant pas difficile de soutenir) on ne peut contester que depuis 1789 la religion ait cessé d'être regardée comme la base de la législation; et assurément la France a retenti de plaintes et de gémissemens. Les gauches assurent, il est vrai, que de grands progrès vers le bien ont

été faits ; et s'appuyant sur le système de la perfectibilité, ils annoncent pour l'avenir au peuple un bonheur sans mélange. Et ces mêmes gens interdisent à la piété l'espoir de rendre les hommes meilleurs et plus heureux! Vraiment chrétien, un état ne pourrait subsister. Rousseau, le sage, l'infaillible Rousseau l'a dit ; et le nom d'*Utopie apostolique* exprimera l'impossibilité d'user dans le gouvernement du monde des révélations de son auteur! Sans doute la volonté tout entière des impies est manifestée ici : déisme en apparence, athéisme en réalité ; triomphe complet du matérialisme sur l'intellectualité.

Je sais bien que l'on me niera les conséquences que je tire des opinions émises de l'opposition ; mais l'opposition sait ce qu'elle croit, ce qu'elle veut, ce qu'elle déguise, et reconnaîtra que je suis l'organe qui révèle sa pensée : rien de plus. Que l'opposition s'inquiète, s'offense même de voir exposer avec une franchise aussi rude les principes qu'elle veut à la fois déguiser et professer, c'est ce que je conçois ; mais que dans un parti qui veut, et qui surtout doit combattre l'opposition, elle trouve une crédulité autant proportionnée à son hypocrisie, c'est ce que je ne m'explique point. Quelque chose de magique semble attaché à cette prédication des libéraux. Leurs discours charment l'oreille des ministres, des serviteurs du Roi, comme les ondulations du serpent fascinent les yeux de l'oiseau. Ils disent ; ils font ; les illusions subsistent ; les ténèbres s'épaississent ; et ce sera des torches, soutenues par leurs mains, que jaillira la clarté qui nous montrera une nouvelle révolution.

Que fait-on dans cet état monarchique et très chrétien pour arrêter les progrès d'une révolte et d'une irreli-

gion permanente? A cette question nos hommes tolérans s'écrient : Voulez-vous la Saint-Barthélemy, les dragonnades? Hélas, non, répondons-nous : décapités, noyés, mitraillés sur tant de points du royaume, nous ne réclamons ni des bourreaux, ni des assassins; nous ne voulons point remuer des cendres qu'un siècle a refroidies; mais éviter de grossir les torrens d'un sang qui fume encore, et que l'on versait à la voix d'hommes qui parlaient comme vous.

Inertie vraiment curieuse du pouvoir, si l'épithète de déplorable ne lui convenait pas davantage; léthargique et inconcevable immobilité! Ecoutez ce journal; (1) il est la voix de ceux qui crient : Nivelez, nivelez, jusqu'à ce que nous soyons au-dessus du niveau; et il dit : « Nous... sommes loin de nier qu'une grande partie de « la *souveraineté* nationale n'ait pas été transportée par « les événemens de cette année au corps des électeurs. » Salut! peuple souverain, monarque dont le trône éphémère et sanglant s'éleva sous les yeux de nos pères : semblable aux apparitions par ta promptitude à t'évanouir et la terreur que tu répands, nais encore de l'erreur pour engendrer le crime; viens régner de nouveau; viens redessiller nos yeux et retremper nos âmes. Viens! Cette génération veut aussi connaître le poids de ton sceptre.

Voilà pourtant le formidable avenir que nous découvre ce présent dont l'autorité semble savourer la perfidie. En est-il de plus révoltante que cette accusation d'intolérance, que cette remembrance de nos vieilles guerres

---

(1) *Le Constitutionnel.*

civiles, quand pour ramener les Français au culte de leur Dieu, à l'amour de leur roi, nous demandions qu'éclairés dès l'enfance sur les devoirs du catholique et du sujet, leurs jeunes fils se formassent à ces vertus comme ils se forment à la piété filiale, par des préceptes qui se confondent avec l'instinct de la nature, à cette première époque de la vie où une doctrine perverse n'a point encore corrompu l'âme? De tous les moyens d'influencer les hommes, le moins pénible pour eux, et conséquemment le plus légitime, est sans nul doute l'éducation. Aussi les plus habiles des législateurs s'emparaient-ils de l'enfance des hommes, quand ils voulaient disposer de leur maturité. Qu'avait donc d'étrange un corps religieux qui enseignait à des catholiques à vénérer Rome, à des Français à aimer un Bourbon? Mais on nous l'a dit : « La raison humaine sera votre divinité, et « les électeurs votre prince. »

De B.

SUJET DE MÉDITATION.

14 et 15 *octobre* 1793. — *Procès et assassinat de la Reine de France, Marie-Antoinette.*

Nous n'offrons aujourd'hui à nos souscripteurs qu'une seule méditation, celle qui embrasse à la fois le passé, le présent et l'avenir. Nous avons *pu* réfléchir profondément *avant, pendant* !..... Puisse une expérience si funeste nous apprendre enfin, que la force et la prévoyance, ne se trouvent que dans l'union!

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

—Le consul suisse à Rome a adressé dernièrement au cardinal Bernetti, ministre d'état, une note où il demande qu'on cesse de bénir, à Rome, certains mariages entre Suisses, regardés en Suisse comme irréguliers. Il est tout naturel que les lois d'un pays protestant soient en opposition avec les lois de l'Eglise; mais si quelque chose pouvait aujourd'hui paraître étonnant, et si on ne savait pas qu'en France la loi est athée, on s'étonnerait que des catholiques frappent de nullité des mariages que l'Eglise a bénis, et reconnaissent pour valides ceux qu'elle frappe de nullité.

— M. l'abbé Desmasures venant de Lyon va se rendre à Paris.

—Malgré les persécutions des orangistes qui ont juré de *se baigner dans le sang* des catholiques irlandais, les catholiques demeurent tranquilles, grâce à l'influence du clergé. Etonnez-vous après cela que les prêtres soient détestés; ils nuisent à toutes les révolutions.

— On écrit de Saint-Jean-Pied-de-Port que le 1er octobre un Israélite de trente ans, natif de Saint-Esprit (Landes) a abjuré, et s'est fait catholique. A la cérémonie de son baptême il a eu pour parrain le maire de Saint-Jean. Toutefois qu'il ne se fasse pas jésuite! il vaudrait mieux pour lui rester juif.

— Voici une lettre que nous nous contentons de citer et d'admirer; c'est une réponse de S. Em. Mgr l'archevêque de Toulouse à M. Feutrier, qui lui avait demandé certains renseignemens, conformément aux ordonnances du 16 juin.

Monseigneur,

La devise de ma famille, qui lui a été donnée par Calixte II, en 1120, est celle-ci :

Etiamsi omnes, ego non.

C'est aussi celle de ma conscience.

J'ai l'honneur d'être, avec la respectueuse considération due à un ministre du Roi.

† *A. J., cardinal archevêque de Toulouse.*

— Le petit séminaire de Bordeaux est fermé !

— La rentrée des petits séminaires du diocèse d'Evreux est ajournée jusqu'à . . . nouvel ordre.

— Mgr l'évêque de Soissons vient d'obtenir de notre Saint-Père un bref qui lui accorde le titre d'évêque de Laon; en conséquence Mgr prendra dorénavant la qualité d'évêque de Soissons et de Laon.

— *Le Catholique* de Gand publie une lettre dans laquelle plusieurs jeunes Belges, élèves de Saint-Acheul unissent le témoignage de leur reconnaissance aux protestations nombreuses qui se sont élevées en faveur des jésuites. Il faut évidemment que la vertu de ces religieux rayonne d'un bien vif éclat pour percer les nuages de l'adversité, et pour démentir l'adage :

Tempora si fuerint nubila, solus eris.

— L'auteur d'un ouvrage récent sur la Suisse, nous apprend que les vingt-deux cantons comptent cent vingt couvens, dont cinquante-neuf d'hommes et soixante-un de femmes, avec sept hospices de capucins. Parmi les cent vingt couvens on remarque trois noviciats de jésuites. Il y a dans cette tolérance d'une république protestante de quoi faire rougir certain pays catholique.

— Mgr l'évêque de Grenoble a publié une circulaire qui organise dans son diocèse l'association pour la défense de la religion catholique.

— On a célébré à Rome le sixième anniversaire de l'exaltation de notre Saint-Père Léon XII.

— M. l'abbé Dehée, sous-principal du collége de Lille, répond à l'académie de Douai au sujet de l'article 2 des ordonnances du 16 juin : « Je ne saurais me glorifier du titre de jésuite; mais je partage les sentimens de la France religieuse, qui regarde la proscription de la pieuse et savante compagnie de Jésus comme une plaie faite à la religion. »

NOUVELLES MONARCHIQUES.

— On assure que, cette année, la fête de S. M. Charles X ne sera pas déshonorée par un acte public de mépris pour l'humanité. L'argent qu'on employait à d'avilissantes distributions sera réparti par MM. les maires entre les pauvres des différens arrondissemens. On ignore si MM. les curés seront jugés dignes d'être admis dans cette bonne œuvre, qui semble plus particulièrement leur appartenir.

— On parle d'élever un monument à la mémoire de M. de Varicourt. On n'oubliera pas sans doute d'y graver en lettres d'or ces paroles : *Sauvez la reine !*

— M. Cattet, grand-vicaire de Lyon, a, par délégation de M. l'archevêque, béni solennellement le pont Charles X. Après la cérémonie, le clergé, accompagné des autorités, est rentré processionnellement dans l'église où on a chanté un *Te Deum* d'actions de grâces.

— Quatre chapelles militaires, composées des vases sacrés et des ornemens nécessaires à la célébration des divins mystères, ont été embarqués sur l'un des derniers convois partis pour la Morée.

— *Le Journal du Commerce* parle d'une manière si humble de la réception de M. Ch. Dupin à Nantes, que nous craignons que l'honorable député ne regrette ses frais de voyage; car des frais pour un calculateur c'est quelque chose, et pour un homme désappointé c'est encore pis.

— Un correspondant du *Journal du Commerce* est tout de mauvaise humeur à propos d'un transparent qui se trouvait sur le balcon du général Clouet, lors du passage de Madame à Orléans, et qui représentait deux Vendéens à côté de deux soldats de la garde. Nous ne pensons pas cependant que la garde royale se trouve jamais offensée ni humiliée de voir sa fidélité et son dévouement comparés à la fidélité et au dévouement vendéens.

— Le Roi a fait présent à la cathédrale de Strasbourg d'un tableau de grande dimension, représentant *l'Assomption de la sainte Vierge*.

— On assure que des poursuites sont ou vont être dirigées contre l'auteur d'un recueil de chansons qui vient de paraître, et où l'on n'a pas craint d'insulter lâchement, sous le voile de l'allégorie, *le père de la patrie*. L'auteur est M. Béranger.

PROGRÈS DU PHILOSOPHISME.

— M. de *Thélusson*, dit le *Journal des Débats*, *vient de s'endormir du sommeil du juste; il était de la religion réformée*. Cependant S. Paul dit que le juste vit de la foi, et un protestant n'a pas la foi. Il s'agit de décider entre S. Paul et le journaliste.

— Comment s'expliquer qu'un abbé Tabaraux prétende attaquer comme *chrétien* un ordre catholique? comme *prêtre* un ordre religieux? comme *moraliste* l'ordre qui nous donna Bourdaloue? comme *théologien* l'ordre le plus enseignant qui ait éclairé l'Eglise.

— Les *minorités* sont toujours actives, dit le même journal. (Nos ministres voudraient-ils se rappeler cet axiome, et ne point céder au mouvement et au bruit?)

— On vient d'enfermer une femme comme vagabonde, lorsqu'elle avait été acquittée comme voleuse sacrilége.

— Des homes de lètres, qui sont de plu filozofes, propozent une nouvèle ortografe qui, selon eux, asurerait le trionfe de l'enseignement mutuel. Il est bon, san doute, de voir des filosofes chercher la perfecsion gramaticale dans l'ortografe des cuisinieres.

— Savez-vous pourquoi un certain parti calomnie les Irlandais et admire les Grecs? c'est que les Grecs sont des révoltés et des schismatiques, et les Irlandais des catholiques qui veulent rester soumis.

— Le sieur Vidocq va, dit-on, établir à Paris une manufacture, où l'on ne pourra être admis, si l'on n'a l'honneur d'être *forçat libéré*. Le *Journal du Commerce* applaudit à cette *heureuse* idée et recommande l'établissement à la *confiance publique*.

— Plusieurs fonctionnaires de l'université, chassés sans doute à tort par Mgr l'évêque d'Hermopolis, vont être réintégrés par M. de Vatiménil. Il appartient en effet à M. de Vatiménil de réparer les *injustices* de M. d'Hermopolis.

— Il paraît que les protestans se rendent réciproquement justice; le marquis d'Anglesea a dit dernièrement, dans un dîner, que l'Irlande n'avait pas de plus grands ennemis que les Orangistes (secte protestante.)

— Quelques journaux annoncent que les chambres seront convoquées du 15 au 20 décembre.

— M. Nicolas Koechlin, manufacturier, vient d'être décoré de l'ordre de la Légion-d'Honneur.

— On dit que les deux premières places vacantes à l'Académie seront *restituées* à MM. Etienne et Arnault.

— Soixante-sept jésuites, secouant de leurs souliers la poussière de France, sont passés en Espagne. En peu d'années, nous avons rendu à ce pays deux importans services : nous lui procurons des jésuites et nous en avons chassé les cortès. Puisse-il un jour nous témoigner sa reconnaissance!

— Il paraît que *l'ordre légal* a passé la Bidassoa pour intimer au gouvernement espagnol de tenir les jésuites éloignés des frontières.

— Peut-on condamner l'enseignement mutuel, quand on lit dans le *Journal du uommerce*, que ce système n'a point empêché UN petit garçon de Lyon d'avoir le prix de sagesse au catéchisme de sa paroisse?

— Certains journaux belges ont demandé que tout élève sortant de Saint-Acheul fût privé à jamais du droit de gérer ses biens, de tester, etc. dans le royaume des Pays-Bas. Pendez-vous, Messieurs du *Constitutionnel* et du *Courrier*, vous êtes vaincus en tolérance... libérale.

— On lit dans un rapport sur le budget de Paris pour 1828 que le produit de la ferme des jeux s'élève à la somme énorme de 7,100,000 de fr.!

— Dans un banquet offert aux députés du Bas-Rhin, un toast a été porté à la mémoire de Manuel et de Girardin. « Les nommer, s'est écrié un avocat, c'est rappeler *toutes les vertus* de l'orateur et du citoyen ».... de 1789.

— Aux yeux des rédacteurs d'un journal semi-officiel, la liberté de la presse est le *principe vital du gouvernement*. Au mot *gouvernement* substituez le mot *anarchie*, et à la place d'une erreur vous aurez une vérité.

— « Des ordres sont donnés, dit *le Catholique des Pays-Bas*, pour la stricte exécution de l'arrêté royal de 1814 sur l'observation des dimanches et fêtes. » Nous aussi nous avons notre loi du 11 novembre 1814 contre la profanation des jours consacrés au Seigneur!

— Dans un gala *constitutionnel* un libéral s'est écrié le verre à la main : « A la chambre des députés! L'histoire proclamera la session de 1828 comme le commencement de notre régénération politique. » On parlait aussi de régénération politique sous l'assemblée constituante....

— « Les mœurs, nous dit *le Messager*, n'ont *jamais* été plus pures qu'aujourd'hui. » *La Gazette des Tribunaux*, le *Journal Indicateur* de toutes les productions de la littérature, *expression de la société*, et les *Annales des etablissemens universitaires* sont là pour répondre.

— *Le Constitutionel* a attribué à Mgr le nonce un discours qu'il n'a jamais tenu. *Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose.*

— Voilà que la mort à son tour s'exploite par une compagnie; elle n'est plus envisagée que sous les rapports productifs, et elle est devenue un objet de spéculation comme les *omnibus* : aussi offre-t-on au plus bas prix possible des gazons, des fleurs, des urnes pour orner les sépultures. Tout se trouvera dans les magasins ouverts à la douleur, hors la croix, gage de l'autre vie où l'on doit se retrouver.

— *Les Débats* commencent à s'étonner de ne point voir les journaux anglais applaudir à notre campagne de l'Orient; et ils en accusent le *Torysme*. Les deux oppositions s'accordent toujours contre les royalistes de quelque pays qu'ils soient.

— Croira-t-on qu'un journal, ravi de voir réduire à 6,000 francs les 20,000 votés par la ville de Bourges pour la réception de S. A. R. Madame, ajoute à cette nouvelle *qu'il sera libre aux citoyens d'ajouter à leurs dépenses particulières et de faire éclater leur joie comme ils l'entendront ?*

— Comment se fait-il que dans une constante admiration devant l'institution du jury, tant de citoyens manquent à l'appel lorsqu'ils sont nommés jurés ?

— On cite dans *les Débats* les noms d'une quarantaine de souverains ou de princes qui se sont adonnés sérieusement à l'art musical; et on les cite avec éloge. Mais qu'ils ne s'avisent pas de quitter la musique pour s'occuper de religion . . .

FAUTES A CORRIGER DANS LA 25ᵉ LIVRAISON.

Page 20, ligne 20, supprimez : *tel que l'auteur l'a dépeint.*
Pege 20, ligne 22, supprimez : *son fils.*

AVIS.

Cette livraison a éprouvé un petit retard causé par l'attente de la fin de l'article sur la Reine, que nous avons cru devoir donner tout entier pour ne pas nuire à l'intérêt de la narration, ce qui nous a obligés aussi à suspendre la publication de plusieurs autres articles intéressans.

L'auteur de celui de la Reine veut bien nous promettre d'autres articles.

LE CONSERVATEUR

DE LA RESTAURATION.

PROJET DE SUPPLÉMENT AU CODE ECCLÉSIASTIQUE FRANÇAIS DE M. HENRION.

(Premier article.)

Tout le monde sait que la publication officielle d'un *Code ecclésiastique français* ne peut s'effectuer que par le concours unanime de tout l'épiscopat du royaume, de l'autorité du Roi, uniquement en ce qui concerne l'ordre temporel, et surtout du Pape, dans tout ce qui regarde ses droits et ses rapports, en qualité de chef de l'Eglise, avec tous les diocèses de France.

Le *Code* publié récemment par M. Henrion, avocat à la Cour royale de Paris, n'est donc d'aucune autorité, et les maximes comme les principes de droit ecclésiastique et civil qu'il présente, ne sont d'aucune valeur, qu'autant qu'ils ont, par le fait, l'assentiment au moins tacite de l'autorité compétente.

L'auteur du reste ne connaît pas à fond la divine constitution, qui est le fondement du droit ecclésiastique. Les sources où il a puisé tous les matériaux de son livre, qui sont les doctrines des parlemens développées par d'Héricourt, les lois révolutionnaires et les articles organiques, toujours repoussés par l'Eglise, ne pouvaient lui fournir qu'une foule de préjugés, de sup-

positions gratuites et d'erreurs attentatoires aux droits véritables et divins de l'Eglise; quelques-unes des doctrines de M. Henrion ne furent jamais, à coup sûr, celles des Eglises de France. Aussi, dans toute la première partie de son recueil, marchant comme partout ailleurs sur les pas de d'Héricourt, il perd continuellement de vue la constitution divine de l'Eglise; et, faisant partout une *pétition de principes*, il se fonde sur des faits pour en faire des droits, sans penser que ces faits sont autant d'attentats contre l'autorité spirituelle de l'Eglise de Jésus-Christ. La nature des matières que, toujours sur les traces de son modèle, il traite dans les autres parties de son livre, fait pourtant que cet ouvrage peut être d'une grande utilité pour la connaissance du droit ecclésiastique. En somme, il serait d'une utilité générale, au moyen d'un supplément qui en corrigerait les erreurs, sans néanmoins en faire un véritable *code ecclésiastique*, faute d'une publication solennelle dans les formes, qui n'est pas possible, en ce moment surtout, où les sociétés occultes dictent leurs lois aux chambres et au roi même, et prétendent renverser toute la divine constitution de l'Eglise. Aussi l'apparition d'un *Code ecclésiastique* à cette époque désastreuse feraitelle soupçonner des projets criminels, si le caractère de l'écrivain qui le met au jour n'était connu d'ailleurs, et que le ton de sa rédaction n'annonçât un homme pénétré de respect pour la religion.

L'omission capitale que nous commençons par signaler, c'est celle d'une notion complète de la constitution de l'Eglise qu'il a tronquée, aussi bien que d'Héricourt, en supprimant, dans son premier chapitre, tout ce que l'écriture sainte et la tradition nous enseignent sur S. Pierre et ses successeurs, considérés comme fondement de l'édifice.

LA CONSTITUTION DE L'ÉGLISE EST UNE MONARCHIE PARFAITE QUI A SOUS ELLE L'ARISTOCRATIE DE L'ÉPISCOPAT.

Jésus-Christ établit S. Pierre comme *le roc* (1) sur lequel il doit fonder son Eglise; il lui promet *les clés du royaume des cieux*, qui signifient la souveraine puissance, et il lui dit, à lui seul, ce qu'il dira ensuite à tous les apôtres réunis ensemble, et unis à leur chef, déjà revêtu de la suprême autorité : *tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel.* (2) Ainsi raisonnait l'illustre évêque de Meaux. « C'était donc manifestement, « dit-il, le dessein de Jésus-Christ de mettre premièrement « dans un seul ce que dans la suite il voulait mettre dans « plusieurs; mais la suite ne renverse pas le commence- « ment, et le premier ne perd pas sa place. Cette première « parole : *tout ce que tu lieras*, dite à un seul, A DÉJA « RANGÉ SOUS SA PUISSANCE chacun de ceux à qui on dira : « *tout ce que vous remettrez;* car les promesses de Jésus- « Christ, aussi bien que ses dons, sont sans repentance, « et ce qui est une fois donné *indéfiniment et universel-* « *lement* est irrévocable; outre que la puissance donnée « à plusieurs porte sa restriction dans son partage, au « lieu que la puissance *donnée à un seul et sur tous et* « *sans exception*, emporte LA PLÉNITUDE; et, n'ayant à « se partager avec aucun autre, elle n'a de bornes que « celles que donne la règle. (3) Quand Jésus-Christ dit « à ses apôtres, *je suis avec vous*, S. Pierre y était avec « les autres; mais il y était avec ses prérogatives, comme « le premier des dispensateurs, *primus Petrus;* il y était

(1) Math. 16, 17, etc.
(2) Sermon sur l'unité.
(3) Math. 18, 18.

« avec son nom mystérieux de *Pierre*, que Jésus-Christ « lui avait donné pour marquer la solidité et la force de « son ministère; il y était enfin comme celui qui devait « le premier annoncer la foi, au nom de ses frères les « apôtres, les y confirmer, et par là devenir la Pierre sur « laquelle serait fondé un édifice immortel. Jésus-Christ « a parlé à ses successeurs comme il a parlé à ceux des « autres apôtres, et le ministère de Pierre est devenu « ordinaire, principal et fondamental dans toute l'E- « glise. » (1)

Bossuet ne fait ici qu'esquisser cette pensée de S. Léon-le-Grand. « Si donc Jésus-Christ a voulu donner quel- « que chose de commun à Pierre et aux autres apôtres, « *ce n'est jamais que par lui* qu'il a donné ce qu'il n'a « point refusé aux autres. (2) Le Seigneur a voulu que le « mystère de cet emploi sacré s'étendît à l'office de tous les « apôtres, de manière à le placer d'abord, comme dans « son principe, dans le bienheureux Pierre, le chef su- « prême de tous les apôtres, voulant ainsi que ses dons « découlassent de lui, comme du *chef*, dans le reste du « corps tout entier. » (3) Voilà l'inébranlable fondement de la constitution de l'Eglise de Jésus-Christ.

Or comment concevoir que Pierre possède à lui seul, et ses successeurs après lui, tout ce que Jésus-Christ a mis ensuite, en le faisant découler de Pierre comme de la source, dans tous les autres apôtres, Pierre étant à leur tête avec la plénitude de puissance, si Pierre n'est pas de droit divin, si chaque pontife romain n'est pas après lui le suprême monarque de l'Eglise universelle,

---

(1) *Instruction sur les Promesses*, § 32.

(2) Serm. IV, *in annivers. Assumpt. suæ, cap. II.*

(3) *S. Leo, Epist. X ad Episcop. Provinciæ Viennensis, cap. I.*

qui gouverne tout l'épiscopat en vertu de ce même droit divin? Il est donc clair que la constitution de l'Eglise est parfaitement monarchique, et qu'elle ne place qu'au second rang l'aristocratie de l'épiscopat.

Le simple bon sens du moyen âge découvrait ces conséquences dans la méditation de l'Evangile, sans recourir même à l'interprétation des anciens Pères. Walafride Strabon, disciple d'Hincmar, de Reims, qui mourut au milieu du neuvième siècle, enseignait que « de même que « le peuple romain, au rapport de l'histoire, a possédé la « *monarchie* de tout l'univers, ainsi le souverain pontife, « le lieutenant du bienheureux Pierre sur le siége de « Rome, est élevé sur toute l'Eglise par son autorité su- « prême. » (1)

Plus tard S. Thomas d'Aquin, qui mourut en 1274, enseignait aussi « que le Pape a la plénitude de la puis- « sance pontificale, comme *le roi dans son royaume*, et « que les évêques sont appelés à une partie de sa sollici- « licitude, de même que des juges préposés à chaque « ville. » (2)

Vers le milieu du siècle suivant, S. Laurent Justinien, patriarche de Venise, appelle formellement *monarchie* la puissance du Pape, lorsqu'il dit que « l'apôtre S. Pierre « reçut le premier la forteresse du siége apostolique, qui « est la *monarchie* de l'Eglise catholique, quand il con- « fessa Jésus-Christ fils de Dieu, en lui disant : *Vous êtes* « *le Christ*, etc. » (3)

Le célèbre chancelier de l'église de Paris enseigne la

---

(1) *Walfrid Strabo, de Reb. Eccles., cap.* 31.

(2) *In supplemento de suis, in lib. sentent. comment. de Prompto, quæst.* 26, *art.* 3.

(3) *S. Laurent. Justinian. de obedientia, cap.* II.

même doctrine. Cependant ses ouvrages, altérés d'ailleurs par les partisans de *Jansenius,* qu'Edmond Richer infecta de sa doctrine en 1606, et dont Louis XIV prohiba la publication dans le royaume, établissent l'anarchique principe de la souveraineté du peuple; afin de prouver par cette maxime funeste la prétendue supériorité du concile sur le Pape, ce qui est au reste une absurdité dans l'expression; comme si un corps sans tête pouvait diriger une tête qu'il repousserait. Voici comment s'exprime le chancelier : « Si un roi inique entreprenait de « sévir contre ses sujets, ceux-ci ne seraient point te- « nus de lui garder en rien le serment d'hommage et « de fidélité juré autrefois. Car, ainsi que je l'ai dit, dans « le gouvernement de l'Eglise universelle et de tout « autre état quelconque, les sujets deviennent les maî- « tres et les juges de leurs souverains et de leurs supé- « rieurs, quand ceux-ci aiment leurs propres avantages « au détriment de la chose publique. » (1) Ces maximes sont encore plus anarchiques ailleurs. (2) C'est là aussi la doctrine de plusieurs théologiens du même temps, entre autres de Jean Mayore (3) et de Jacques Almain. (4) Le grand schisme d'Orient, qu'il était urgent de terminer, donna lieu à ces sophismes, qui s'expliquent d'ailleurs par l'ignorance de plusieurs théologiens, et par la persuasion, jusqu'alors universelle dans l'Eglise, de la suprême puissance et de l'infaillibilité des papes légitimes.

Gerson en convenait; car il a écrit « que l'état papal

---

(1) *Oper. Gerson.,* tome II, col. 190.
(2) *Ibid.* tome IV, col. 596, 600 et 606.
(3) *Ibid.* tome II, col. 1139.
(4) *Ibid.* col. 963, 964, 978.

« (la dignité pontificale) a été institué surnaturellement « et immédiatement par Jésus-Christ, comme ayant la « primauté *monarchique et royale* dans la hiérarchie ec-« clésiastique, et que c'est en raison de cette dignité uni-« que et suprême, que l'Eglise militante est appelée *une* « sous Jésus-Christ, et que celui qui tenterait de l'atta-« quer ou de l'atténuer, de l'assujettir ou de la comparer « à un autre état particulier, s'il le faisait avec obsti-« nation, serait hérétique, schismatique, impie et sacri-« lége, puisqu'il tomberait dans une hérésie qui a été si « souvent condamnée depuis le commencement de l'E-« glise jusqu'à cette époque, soit par l'établissement que « fait Jésus-Christ de la primauté de Pierre sur les « autres apôtres, soit par la tradition de toute l'Eglise « dans ses oracles sacrés et dans ses conciles géné-« raux. » (1)

La Faculté de Paris censurant, en 1617, le trop fameux ouvrage de *la République de l'Eglise*, condamne comme hérétique, schismatique, subversive de l'ordre hiérarchique, et troublant la paix de l'Eglise, la sixième des propositions extraites de cet écrit, portant que *la forme monarchique n'a point été établie dans l'Eglise* immédiatement *par Jésus-Christ.* Elle réprouve également, comme hérétique en toutes ses parties, la onzième, qui affirme que, *dans l'Eglise, il n'y a point d'autre chef unique et monarque suprême que Jésus-Christ; que Jésus-Christ gouverne parfaitement son Eglise, sans aucun monarque suprême* (sur la terre) *par un grand nombre de ministres, et que c'est là l'enseignement chrétien développé et démontré par les saints pères.* (2)

---

(1) *De statibus Ecclesiast. oper. Gerson.*, tome II, col. 529 et 530.

(2) D'Argentre, *Collect. judic. de novis error.*, tome II, part. 2, page 107 et seq.

Les réformateurs eux-mêmes reconnaissent la monarchie du Pape. Mélancton, disciple de Luther, dans un écrit de douze articles, qu'il adresse à François I[er], dit dans le préambule : « Nous avons appris, et même avec « douleur, qu'on nous accuse de vouloir détruire l'auto- « rité du pontife romain... Bien loin d'être dans ce senti- « ment, nous ne désirons rien avec plus d'ardeur que de « conserver au royaume de Jésus-Christ son pouvoir et « son autorité. » Dans le premier article il ajoute : « Nous « faisons tous profession de croire que le gouvernement « ecclésiastique est saint et utile, en sorte qu'il est né- « cessaire qu'il y ait des évêques qui soient supérieurs « aux autres ministres, et un pontife romain qui préside « aux évêques... Il n'y a point d'homme de bien qui s'op- « pose à ce gouvernement, et qui réclame contre la *mo- « narchie du Pape.* » (1)

Le savant calviniste Grotius reconnaît lui-même « que « ce n'est point une maxime contraire à l'enseignement « unanime de la primitive Eglise, que d'exiger pour l'u- « nité du corps, l'obéissance à un seul chef suprême, qui « ait succédé à Pierre, pour gouverner l'Eglise du Christ « et pour paître ses brebis. Et certes, ajoute-t-il, Ambroise « appelle Damase, qui, de son temps, était évêque de « Rome, *le modérateur de toute l'Eglise du Christ.* » (2)

Est-il possible d'exprimer plus clairement, ou plutôt de définir avec plus de précision le gouvernement monarchique de l'Eglise, *ou sa royauté pontificale*, gouvernement sacré, le plus parfait de tous ceux qui existent sur la terre et même qui puissent exister, dont la forme établie immédiatement par le fils de Dieu lui-même, pré-

(1) Fleury, *Hist. eccles.*, liv. 136, page 45.

(2) *Consultatio Cassandri apud Grotium;* tom. IV, page 568.

sente tout à la fois *la monarchie la plus absolue et la plus tempérée.* Pierre y possède tout à lui seul, parce que seul, comme chef suprême, il doit sans interruption, chaque jour, jusqu'à la consommation des temps, gouverner tout le bercail de Jésus-Christ, et tout le corps des pasteurs, qui, selon l'expression de Bossuet, *sont autant brebis de Pierre, que pasteurs de leurs troupeaux particuliers.* Le corps des pasteurs y possède tout aussi sous Pierre et avec Pierre; parce que, dispersée dans le monde, l'Eglise doit être toujours une, et reproduire cette unité dans chacune de ses portions, où l'évêque représente la personne de Jésus-Christ. Voilà la beauté parfaite de l'Eglise, *forma omnis pulchritudinis unitas,* dit S. Augustin. Il fallait d'ailleurs que, réunis quelquefois, les pontifes divers de la sainte hiérarchie, qui, étant tous hommes et gouvernant des hommes, dans l'ordre surnaturel, doivent employer les moyens humains d'une manière divine, eussent, chacun selon son rang, part à la puissance du règne de *celui à qui toute puissance a été donnée dans le ciel et sur la terre, et qui les envoie comme son père l'a envoyé lui-même.*

Nulle forme de gouvernement n'approche et ne peut approcher de celle-là, parce que c'est le seul gouvernement établi pour tout l'univers et pour tous les siècles dans l'ordre surnaturel. Le grand nombre de théologiens de toutes les écoles, et nos légistes surtout, n'ont pas apprécié cette admirable combinaison du pouvoir épiscopal avec et sous la pleine puissance pontificale.

(La suite à un des numéros prochains.)

*M. L'abbé ***.*

LA CARAVANE.

APOLOGUE.

Une caravane composée de seize cents chameaux, de quatre cents mulets et ânes, et de plus de quinze cents personnes, partait de Maroc pour aller à Tombouctou. Il lui fallait traverser les plaines désolées du Sahara, couvertes de sable et balayées sans cesse par le souffle brûlant du désert; elle avait à redouter les bourrasques qui déplacent les collines de sable, et les hordes des Arabes bédouins, les tribus des Kabyles et des Touaricks. Pour faire face à tant de dangers il aurait fallu de l'union, et dès la première journée de marche la discorde se mit parmi les voyageurs. Sur le soir on déploya les tentes et la caravane campa. Le souper se composait de six brebis entières, de dix agneaux rôtis, de neuf moutons coupés par tranches, cuits dans la bouillie, et de gâteaux de froment tout chauds. Il y eut des murmures, et l'on put déjà s'apercevoir que la caravane était divisée au moins en deux partis. Les jeunes gens disaient qu'on avançait avec trop de lenteur, les vieillards se plaignaient d'aller trop vite, et les caméliers soutenaient que c'était la marche ordinaire des caravanes. En entrant dans le désert du Sahara chacun voulut aller à sa fantaisie; il n'y avait pas d'accord, et la caravane se trouva partagée en plusieurs autres. La mésintelligence qui existait entre deux marchands de Maroc contribua beaucoup à cette désunion. Mirza-Bey, homme de quarante ans, d'une physionomie sombre et taciturne, ambitieux et dissimulé, était un des plus riches marchands de Maroc; il voyait avec chagrin

Kara-Alla, jeune marchand de trente ans, obtenir la confiance des voyageurs et exercer sur eux une certaine autorité. Kara-Alla était bien fait, actif, généreux, riche, mais fier et emporté.

Les jeunes gens se portèrent en avant avec Kara-Alla qu'ils aimaient à causes de ses qualités; les vieillards restèrent en arrière avec Mirza-Bey, et le gros de la caravane se trouvait ainsi au milieu. On se réunit néanmoins sur le soir, à l'exception de Mirza-Bey qui, avec une centaine d'individus qu'il avait su s'attacher, campa à quelque distance dans la plaine. On commença le souper qui était composé de froment bouilli et de pain chaud, cuit avec du fumier de chameau et trempe dans du beurre fondu; quelques herbes sauvages, recueillies par hasard dans la plaine, complétèrent ce repas : on fuma ensuite; on but le café; chacun prit sa part d'un pain de sucre brut et de forme ronde servi dans une petite boîte de fer-blanc : les conducteurs des chameaux dansèrent autour du foyer; des chansons barbares et une musique grossière guidaient les pas des danseurs. Les chameaux, agenouillés et rangés en cercle, formaient le premier retranchement, renforcé par une ligne de mulets et de bagages. Chacun allait à son tour faire sentinelle sur la ligne de circonvallation. Tout-à-coup on entendit les cris « Aux Arabes! aux Arabes! » En un instant, toute la caravane fut sur pied, mais un désordre complet régnait partout : comme on ignorait si l'ennemi était nombreux, la frayeur mit le trouble et la confusion dans tous les rangs; comme en outre il n'y avait pas de chef reconnu, tout le monde voulait l'être. Cent voix discordantes éclatèrent à la fois et formèrent un épouvantable charivari. Aux cris des enfans, aux sanglots des femmes, au braiement des ânes, aux hurlemens d'animaux de toute espèce, se

joignaient les houra de la troupe, qui voulait se donner pour guerrière. Les Arabes n'attaquèrent pas le gros de la caravane; ils manœuvrèrent long-temps avec une habileté remarquable et se jetèrent en se retirant sur la petite troupe de Mirza-Bey. Plusieurs furent blessés, d'autres tués en se défendant. Cette attaque ne corrigea point, et les divisions ne firent qu'augmenter.

Le lendemain Kara-Alla, à la tête d'une partie de la caravane, se porta en avant et laissa dans la plaine l'autre partie, malgré les avertissemens des cameliers qui prédisaient une bourrasque prochaine; elle s'annonça de loin par des tourbillons qui s'élevaient dans l'air à une hauteur prodigieuse. Heureusement il n'en résulta rien de fâcheux pour la caravane; mais dans le moment où l'on parlait de Kara-Alla et de sa troupe, on en vit une fort nombreuse accourir au grand galop du côté du nord: c'était une tribu de Kabyles, tous bien montés, armés de mousquetons, de sabres et de courtes lances. Les chameaux étaient répandus sur un espace d'environ quatre milles. Le dessein de l'ennemi était de couper l'arrière-garde, ce qu'il fit avec une adresse et une impétuosité extraordinaires. On fut tellement surpris qu'il n'y eut presque pas de défense : les Kabyles prirent ce qu'ils voulurent, et ils emmenèrent avec eux ceux qu'ils jugèrent devoir être les plus riches. Mirza-Bey ne dut son salut qu'à un effet du hasard; il était en quelque sorte la cause de tous les malheurs qui venaient fondre sur la caravane. On n'était pas encore revenu de l'effroi qu'avait occasionné cette terrible attaque, lorsqu'on aperçut Kara-Alla avec sa troupe diminuée de moitié et dans le plus grand désordre : la bourrasque l'avait atteint et lui avait fait bien plus de mal que les Kabyles n'en avaient fait au reste des voyageurs. Beaucoup de ses gens étaient

restés ensevelis sous des collines de sable; sa caravane se trouvait déjà avoir perdu près du tiers de ses voyageurs. La tristesse et la douleur étaient peintes sur tous les visages; le plus profond silence régnait, et l'on n'entendait de temps à autre que les soupirs et les plaintes des blessés. On se remit en marche; on rencontra une tribu de Tibbos de Bilma qui, moyennant une légère rétribution, conduisirent la caravane à un puits, ce qui lui fut d'une grande utilité dans l'état déplorable où elle se trouvait. Ces pauvres gens dirent que le matin ils avaient été attaqués par une tribu de Touaricks qui ne devait pas encore être bien loin. Cette nouvelle répandit l'alarme partout et augmenta le désordre. Les uns voulaient rester et attendre, les autres avancer en toute hâte pour gagner une oasis voisine. On se querella et l'on finit par se battre : chacun, le khandjar en main, voulut faire prévaloir son avis. Les conséquences de ces rixes furent plus meurtrières que l'attaque même qu'on venait de soutenir. Les Tibbos, effrayés d'une telle fureur, s'enfuirent; et les gens timides de la caravane, sous prétexte de sagesse et de prudence, se tinrent à l'écart sans essayer de réconcilier les esprits.

Une partie des voyageurs, presque tous jeunes gens, se retirèrent sous la conduite de Kara-Alla et arrivèrent à une oasis du Darfour. Le reste de la caravane, qui avait pris le parti d'attendre, campa près du puits. Comme on reployait les tentes le lendemain matin, on vit paraître une tribu de belliqueux Touaricks qui se précipitèrent sur les voyageurs et en massacrèrent un grand nombre. Ceux qui parvinrent à se sauver gagnèrent avec peine l'oasis, où ils trouvèrent Kara-Alla qui se disposait à continuer sa route. Les habitans lui conseillèrent d'attendre une caravane de Fez qui ne devait pas tarder à

passer et de s'y réunir; il rejeta fièrement cette proposition, et il se remit en marche avec les débris de la caravane. Il rencontra une cinquantaine de Touaricks, qui néanmoins n'osèrent l'attaquer en voyant sa bonne contenance; mais le lendemain ils reparurent en plus grand nombre. Kara-Alla sentit alors la faute qu'il avait faite de n'avoir pas attendu la caravane de Fez. Il se prépara cependant à une défense vigoureuse, et les Touaricks ne purent forcer ses retranchemens malgré leur nombre et l'impétuosité de leurs attaques; mais il y eut beaucoup de tués et de blessés. Kara-Alla eut de là occasion de remarquer que la caravane se serait sauvée si elle avait toujours été unie, qu'il n'y avait que la division qui l'avait empêchée de se défendre comme elle venait de le faire. La caravane arriva enfin à Tombouctou avec des malades, des blessés, ayant perdu plus de la moitié de ses gens et de ses bagages.

Cette caravane représente les royalistes qui se sauveraient s'ils étaient unis, mais que la division empêche de se défendre comme il conviendrait de le faire dans l'intérêt de la monarchie; les uns se portent en avant, les autres restent en arrière, ceux-là sont tout-à-fait immobiles. Tous comprennent que la monarchie court à sa perte, ils le disent hautement... et ils restent divisés!!! Ils s'attaquent eux-mêmes, ils tirent les uns sur les autres, et ces gens timides qui sont toujours en majorité partout, qu'on décore pompeusement du nom de sages, qui veulent le bien, mais qui craignent de le faire, se retirent à l'écart par prudence, et seraient très fâchés qu'on les aperçût dans la mêlée.

Le brave et courageux Kara-Alla nous représente les jeunes gens qui ont d'excellentes intentions et qui combattent au premier rang, mais que la fougue de la

jeunesse emporte trop loin. Mirza-Bey nous rappelle ces individus qui ne combattent que pour le triomphe de leur ambition personnelle, et qui sacrifient la monarchie et la religion à leurs ressentimens particuliers.

La caravane, une fois désunie, se trouve faible contre les attaques des Arabes et des Kabyles. Les voyageurs marchent par troupes séparées, et chaque troupe tombe successivement sous les coups de l'ennemi, de sorte qu'à la fin la caravane est, en quelque sorte, anéantie. Il en est de même des royalistes qui, désunis et marchant à l'aventure, succombent successivement sous les attaques des révolutionnaires. Les uns veulent M. de Villèle, les autres M. de Châteaubriand; les uns défendent les jésuites, les autres les abandonnent; quelques-uns s'opposent à toutes concessions, d'autres sont disposés à en faire. Royalistes, vous ne devez voir que la religion et la monarchie : mettez de côté tous les dissentimens, si vous voulez sauver en France l'Eglise et les Bourbons. Il est encore temps, mais il vous faut cette force qui vient de l'unité. Réunissez-vous, combattez dans un seul et même esprit, et vous triompherez. Voyez vos ennemis comme ils sont d'accord pour vous attaquer. *Les Debats*, *le Constitutionnel*, *le Courrier*, *le Globe* et *le Commerce*, tous divisés entre eux, oublient aussitôt leurs opinions particulières pour se réunir et tirer sur vous : c'est un feu de file pour ainsi dire; n'oubliez pas qu'il y a chez eux *activité*, *persévérance* et *unité;* et voilà pourquoi ils triomphent aujourd'hui. Royalistes, la monarchie vous est confiée pour la défendre; il faut vous réunir, il faut devenir un seul homme par l'unité, il faut combattre jour et nuit... et vous l'emporterez! !!

N. B.

PLUSIEURS DE CES MESSIEURS ET *LE CONSTITUTIONNEL.*

Le plus sage des rois (au temps où il était sage) disait: Rien de nouveau sous le soleil. Je ne sais pourquoi cette vérité, qui doit être bien plus démontrée aujourd'hui que sous le règne de Salomon, ne m'empêche pas d'être surpris quand je trouve le nom de M. le comte de Montlosier dans les colonnes du *Constitutionnel.* Je ne cite plus Salomon alors, je le compare à M. de Montlosier; et me rappelant les vertus, la science, l'éclat dont brilla sa jeunesse, ainsi que sa frivolité, l'abrutissement de ses dernières années, je vois une fâcheuse similitude entre le fils de Bethsabée et le baron de Randane. Quelles bornes Salomon mit-il à ses égaremens? Nous l'ignorons. Où s'arrêtera l'aberration de M. de Montlosier? Nul ne peut le prévoir; car je suis forcé à le dire, ce n'est pas pour rendre plaisant M. de Montlosier que j'unis sa houlette au sceptre du roi hébreu : c'est à l'imitation de M. de Montlosier lui-même, qui nous conte comment il recevrait son curé, et comment le Roi recevrait le nonce dans le cas où le curé et le nonce déplairaient à M. de Montlosier et au Roi. (1) Je suis donc innocent du ridicule qui peut atteindre le propriétaire du plus beau troupeau de mérinos de l'Auvergne, en le comparant avec le souverain de Jérusalem : choisir celui des Français c'était bien pis.

Je sais que l'on est convenu d'excuser M. le comte de Montlosier, et qu'il s'enveloppe dans son radotage comme les enfans dans leur ignorance, et les hommes dans leurs

(1) *Constitutionnel*, 22 *août.*

passions. Mais, comme on l'a souvent observé, les esprits faibles ou baissés ont leur malice; et M. de Montlosier n'en est pas dépourvu. C'est avec intention qu'il ne dit plus le *parti prêtre*, mais la *caste prêtre;* et ce penchant à perfectionner l'injure annonce assez de facultés pour que je puisse assurer que nous verrons M. de Montlosier descendre plus bas encore.

En général on peut prédire que le mal fera des progrès : cela, je le sais, ne veut pas dire qu'il triomphera; mais nous le verrons aller loin. Rien n'arrête plus les hommes du côté gauche; leur naïveté est devenue du cynisme; et sont-ils prudens, ils vont jusqu'à la fourberie. C'est M. Boyard qui, supposant que nous ne chercherons jamais de lumières que dans ses œuvres, nous démontre d'où viennent tous nos maux. « C'est, dit-il, à « la politique d'un cardinal que Louis XIII dut les mal- « heurs de son règne; tout ce que Richelieu fit de grand « sortit du génie de l'homme; tout ce qu'il fit de mal par- « tit de la tête du prêtre. C'est à la politique de Mazarin « que la France dut les séditions, les emprisonnemens, « les proscriptions, l'avilissement momentané de l'auto- « rité royale. » Comment le cardinal Dubois obtint-il grâce aux yeux de M. Boyard? Serait-ce que, sachant combien il est utile d'avoir des amis partout, M. Boyard élit pour son patron, entre tous les membres du clergé de France, le précepteur du régent? L'habit du prêtre seulement compensé par les opinions les plus libérales (car on peut disputer à Dubois la tolérance, la vocation à suivre les penchans de la nature, la répugnance pour les exercices religieux, et son antipathie pour les prêtres et les dévots) corroboré, dis-je, par des vertus toutes philosophiques, l'habit sacerdotal n'a plus effrayé M. Boyard, et le libéralisme enfin a un apôtre. Mais n'en déplaise à M. Boyard

(et c'est ici que je signale ce que je nomme naïveté) d'autres ministres ont compromis la gloire de nos rois et le bonheur de la France; et c'est compter avec trop de simplicité et d'effronterie sur notre ignorance que de vouloir borner notre indignation à Richelieu et à Mazarin. Sans examiner l'extension qu'il faut donner aux paroles qui semblent renfermer les prêtres dans le sanctuaire; et sans répéter que le royaume de leur maître n'est pas de ce monde je demanderai à M. Boyard s'il croit (en supposant qu'elle existe, et je le nie) *que la haine des Français pour les prêtres administrateurs* soit un de ces principes raisonnés inspirés par l'instinct, maintenus par l'expérience, et qui font partie de l'esprit national des peuples. En fait d'administration quel corps de l'état, selon les anciennes divisions, pouvait fournir autant d'hommes habiles que le clergé? Etait-ce la noblesse toujours endettée, toujours aspirante aux pensions, et conservant à grand'peine et à force de substitutions quelques débris de domaines d'une étendue presque royale dans leur origine? Etait-ce le tiers-état, parfois gorgé d'or au moyen des entreprises commerciales, et qui n'a jamais eu quatre générations riches des mêmes trésors? Et la théorie et la pratique formaient les plus habiles administrateurs parmi les membres du clergé. Rien n'était admirable comme l'ordre, l'économie, la prévoyance qui régnaient dans les monastères : nous ne nous lassons pas de louer les écoles d'enseignement mutuel sous le rapport des moteurs matériels que l'on y emploie, comme aidant à l'intelligence. A cet égard il n'y avait pas d'établissement religieux qui ne pût servir de modèle : tout était combiné, réglé, prévu. Il en résultait des effets miraculeux; et l'on conçoit qu'effrayé à la vue de son budget, quelque prince ait préféré aux lumières de ses favoris ou de ses maî-

tresses, celles des reclus que leurs habitudes avaient familiarisés avec la parcimonie, les privations, et les plus invariables comme les plus austères habitudes. Suger, Ximenès, les obscurs législateurs du Paraguay, s'entendaient en affaires; et toutes les constitutions données par leurs fondateurs aux différens ordres religieux sont de vrais chefs-d'œuvre dans l'art de conduire les hommes, de régler leurs besoins et d'y suffire. Quand j'admettrais que la vie sainte et charitable à laquelle ils se dévouent exigeât tous leurs momens, je n'en concluerais point que toutes les fautes des ecclésiastiques comme gouvernans fussent du *prêtre;* au contraire: car c'est comme prêtres qu'ils offraient le plus de garanties sous le rapport du discernement, de l'activité, de la persévérance et surtout de la régularité, qualités importantes pour l'administration qui s'acquièrent involontairement par l'exercice des fonctions ecclésiastiques, et surtout par la vie claustrale. Voilà faite la part de la niaiserie: car supposer que personne n'examinera les assertions avancées par un parti qui déjà a donné tant de gages de mauvaise foi, c'est préjuger de notre crédulité jusqu'à la sottise. Le lot de la fourberie, ainsi que je l'ai dit, est encore plus facile à faire; et j'en prends à témoin les gens qui lisent ou entendent ce que publient les libéraux à l'occasion de la guerre contre les Turcs. Quoi! le zèle du christianisme transporte des écrivains et des orateurs qui ont fait publiquement profession de déisme! Quoi! la folie de la croix a remplacé les lumières de la raison, et nos philosophes succèdent à ces barbares chevaliers bannerets, à ces moines ignorans, à ces obscurs et stupides pélerins armés qui envahirent la Syrie aux temps de la sorcellerie et des apparitions? Les héros du Tasse s'évanouiront dans l'avenir, et peut-être se bor-

nera-t-on à confondre Renaud et M. Benjamin Constant, Godefroy de Bouillon et M. Lafitte, Tancrède et M. Dupin, car je ne doute point que l'ardeur de nos philhellènes ne les oblige bientôt à prendre part

Col senno e colla mano

aux affaires d'Orient.... Mais ne serait-il pas possible de traduire en langue vulgaire le style enthousiaste de nos libéraux en faveur des Grecs? On sait ce qu'ils disent tout haut; mais ne murmurent-ils pas tout bas? les Grecs sont chrétiens il est vrai, mais schismatiques; et nous sommes convenus que toutes les religions étaient tolérables hors la catholique-romaine; les Grecs d'ailleurs persécutent fort joliment les catholiques en Orient, et c'est eux qui leur valent le plus d'avanies, circonstance atténuante de tous les torts qu'ils pourraient avoir du reste. Les Grecs ne sont pas très intéressans pour eux-mêmes, car dès qu'un d'entre eux obtient du pouvoir il tyrannise, vole et tue les gens comme le pourrait faire un Turc; mais les Grecs se révoltent et fournissent un thème admirable pour reproduire les mots liberté, droits des peuples, système légal et charte comme nous l'entendons. Les Grecs peuvent coûter beaucoup d'argent et beaucoup d'hommes à la France; mais un embarras dans les finances, une diminution dans la force armée doit faciliter une révolution; et un roi sans argent et sans soldats étant à moitié détrôné, nous qui voulons une vacance nous épuiserons tous nos moyens de persuasion pour que l'on envoie hors de France le plus d'or, de munitions et d'individus possible. Nous obtiendrons peut-être aussi que l'Angleterre et la Russie se brouillent à l'occasion de Constantinople; et une guerre générale s'allumant en Europe entre les souverains, nous profiterons de leur préoccupation et de la misère

des peuples; et nous arriverons à faire élever par les peuples des échafauds sur lesquels ils tueront les rois. Ce n'est pas mal; et c'est ainsi qu'ont fait nos pères quand ils ont préludé à la révolution française par l'indépendance de l'Amérique. Ils disaient (nos pères) du léopard britannique tout ce que nous disons du croissant de Constantinople; et si nous comparons la législation anglaise à celle des sultans nous pouvons raisonnablement espérer que la première nous ayant valu une révolution et un régicide, la seconde nous conduira au bouleversement de l'Europe et à une hécatombe de princes! Il me semble qu'il est bien plus aisé d'extraire cet esprit des œuvres de nos libéraux que des livres des jésuites. Il faut soulever la poussière des siècles pour accuser les disciples de Loyola tandis que des milliers d'yeux ont vu comme l'on aigrissait en 1793 et lisent comme l'on pense en 1828. Les recherches archéologiques me fatiguent, et l'expérience des pères étant, dit-on, toujours perdues pour les enfans, j'aime autant juger d'après moi que d'après messieurs du parlement; et je l'avoue, quand je ne m'en rapporte à personne ce ne sont pas les doctrines des jésuites qui m'effraient sur le sort de mon Roi, de ma religion et des institutions de mon pays. On parlait devant un homme qui avait fait très souvent le voyage des grandes Indes d'un événement remarquable arrivé à Bourges: Pardi! répondit-il en distraction, sans aller si loin, j'ai vu à Goa.... Je ne me rappelle point ce que le voyageur avait vu à Goa, mais je sais que lorsqu'il s'agira de morale corrompue, d'anarchie, de meurtre de roi, je n'irai pas aussi loin que M. Tabaraud, bon et digne janséniste qui ne voit encore à déplorer que la mort d'Henri IV.

DE LA LETTRE DE M. L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE, ET DES CHANSONS DE BÉRANGER.

Un évêque, vénérable par son âge, par ses vertus et ses éminentes dignités, soutient-il les droits de l'Eglise avec une noble et courageuse fermeté, les journaux libéraux poussent aussitôt des cris de fureur contre l'illustre prélat; c'est un homme à qui l'on ne doit plus aucun ménagement, il est hors du droit commun, il faut lui courir sus. On ordonne au pouvoir de poursuivre M. l'archevêque dans toute la rigueur des lois de l'ordre légal; s'il ne le fait pas, on saura le punir de sa mollesse. Son grand-maître, le *Journal des Débats*, ne lui adresse que quelques paroles, mais elles sont sévères. Nous livrons, dit cette feuille, la lettre de M. l'archevêque à nos lecteurs, sans commentaire. Et, en effet, à quoi bon des commentaires lorsqu'il s'agit de défendre la religion? Le délit n'est-il pas évident? Le crime n'est-il pas effroyable? Allons, M. de Clermont-Tonnerre est coupable et très coupable : crions contre lui, faisons-lui son procès, il défend la religion.

Un homme, qui s'appelle Béranger, publie des chansons où il insulte Dieu et le Roi avec un cynisme dégoûtant. Hé bien! le parti libéral chante ses louanges, parce que cet homme a rempli son devoir. Un journal, rédigé par de jeunes pédans, niais d'un genre tout particulier, en fait, dans ses lourdes et doctorales colonnes, un éloge pompeux et magnifique. Tout à coup le bruit se répand qu'on a saisi le livre; le *Journal des Débats* qui, pour se punir du passé, se hâte de courir dans la voie de la révolution, fait un article pour démontrer en cette occasion

l'impudence du ministère public. Béranger n'est point populaire, dit gravement ce journal; on ne le chante pas dans les guinguettes, les ouvriers ne le connaissent point, c'est le chansonnier de la bonne compagnie : donc il n'y a pas danger, donc la saisie est une maladresse.

De par le *Journal des Débats* il est maintenant permis à la bonne compagnie d'insulter à Dieu et au Roi; et, s'il plaît au ministère public d'y voir un délit on lui dira : Laissez-nous chanter, nous en avons le droit, nous sommes de la bonne compagnie.

Le procureur du Roi, confus, n'aura rien à répondre à de pareilles raisons; mais, pour réparer un peu sa méprise, il se tournera vers les ouvriers et les habitués des guinguettes : « Ah! mes amis, vous chantez Béranger, leur dira-t-il, sans en avoir le droit : gendarmes, conduisez en prison ces gens-là qui osent chanter. »

Nous voulons bien apprendre au *Journal des Débats*, malgré sa niaiserie, que Béranger est le favori des ouvriers et des guinguettes, que, dans les réunions de la classe la plus ordinaire on chante ses chansons les plus impies et les plus cyniques. A l'exemple *des Débats*, les autres journaux se récrient contre un acte arbitraire aussi épouvantable. La *Gazette des Tribunaux* oppose la lettre de M. de Clermont-Tonnerre aux chansons du poète : l'une est révolte scandaleuse, les autres sont l'innocence même. *Le Constitutionnel* et *le Courrier* sont transportés de colère. Faire saisir les chansons de Béranger ! Effectivement c'est une démarche que nous ne pouvons nous expliquer. A quoi donc pensons-nous? Ignore-t-on que Béranger est le poète par excellence des révolutionnaires et des républicains, l'ami intime de *l'homme aux répugnances?* ignore-t-on que Béranger est le chantre de l'athéisme? Ce n'est point parce qu'il a du

talent que les libéraux en ont fait leur homme sacré, c'est parce qu'il chante l'impiété, c'est parce qu'il hait les Bourbons; en un mot c'est parce qu'il outrage les Rois et la Divinité. Est-ce que par hasard le pouvoir ignore que la haine de Dieu et des Rois est le caractère distinctif des révolutionnaires? Cette haine est tout leur être, et sans cela on n'est point révolutionnaire. Aurait-on oublié que Béranger est l'homme sacré du libéralisme, l'arche sainte, si nous pouvons parler ainsi, qu'il est défendu de toucher? En voilà bien plus qu'il n'en faut pour accuser et traduire le pouvoir devant les chambres. Nous lui conseillons, pour expier sa faute, il en est temps encore, d'enjoindre au procureur général de la cour royale de Toulouse de poursuivre M. l'archevêque, afin qu'on lui applique l'article du code pénal, qui condamne à la déportation; de convoquer en outre les chambres et de leur soumettre un projet de loi ainsi conçu:

ARTICLE PREMIER.

Le poète Béranger a bien mérité de la nation pour avoir outragé Dieu et le Roi.

ARTICLE II.

Il lui est accordé une pension de cinq mille francs sur le trésor public.

Avec ce projet de loi le gouvernement sera l'idole des libéraux............. jusqu'à ce qu'ils le condamnent lui-même à la déportation.

B. J***.

MÉMOIRES SUR LOUIS NAPOLEON.

Qui nous délivrera des Grecs et des Romains?

Ainsi s'exprimait Berchoux dans un temps où la France ensanglantée de toutes parts gémissait sous la tyrannie de ses Aristides et de ses Scipions de nom, de ses Brutus, de ses Nérons, de ses Caracallas de fait : moins exigeant que le gastronome savant et *courageux*, je demanderai seulement qui délivrera mes compatriotes de la fureur de faire et de lire de mauvais et mensongers mémoires à la gloire d'une famille qui a continué nos douleurs au lieu de les apaiser, et à la louange de ces Aristides modernes qui se sont engraissés de notre or après s'être abreuvés de notre sang? Le temps, qui est un grand maître, avec l'aide de Dieu et le retour de nos idées à l'amour du bien, voilà mon espérance pendant la tempête qui nous bouleverse. En attendant cet heureux moment, que je salue de loin peut-être comme Moïse saluait la terre promise, je vais examiner le volume des mémoires contemporains qui a pour titre *Mémoires sur Louis Napoléon et sur la Hollande.* L'auteur de ces mémoires, que je n'ai pas l'honneur de connaître, demande grâce pour son style dans sa préface : il a tort vraiment! son style qui est sans enflure a quelque chose d'attrayant. L'auteur a su répandre dans son ouvrage une teinte d'ironie qui doit le distinguer de cette foule d'adorateurs insensés du *dieu Mars* et de sa famille. Les *Mémoires sur Louis Napoléon et sur la Hollande* n'occupent que la moitié du volume; il est fâcheux qu'ils ne soient pas plus longs, et que l'auteur ait négligé de nous parler de la belle *Hortense*, qui préférait, dit-on, l'empire à la royauté; encore une partie de cette moitié de vo-

lume est-elle consacrée à un voyage fait en Hollande après la réunion par l'usurpateur et Marie-Louise; le reste n'est qu'une biographie des hommes qui ont joué un rôle quelconque pendant la royauté éphémère de Louis Napoléon et au temps de la réunion de la Hollande à la France. Toutefois cette biographie est écrite sans boursouflure comme sans fiel, mérite que n'ont pas toutes ces biographies que l'on nous jette chaque jour à la tête.

Avant de donner l'extrait des faits racontés par M. *** je lui adresserai quelques reproches sur un manque de goût littéraire, c'est le seul que j'aie remarqué, et sur des réflexions qu'il a trop légèrement livrées au public. Après les jolis petits complimens que j'ai faits il me sera bien permis de dire quelque mal; je commence :

« Tous les ans le Roi avait le bon esprit de vouloir faire « une visite dans quelque partie de ses états. »

Il aurait été mieux, il me semble, de supprimer le verbe *vouloir*, qui charge la phrase sans ajouter à l'idée. C'est là un manque de goût littéraire.

« Delf pour la Hollande est ce que le quartier du Marais « est à Paris ; c'est un lieu où l'on vit à fort bon compte. »

L'intervention du quartier du Marais au sujet de Delf et de la Hollande est tout à fait sans justesse. On vit aussi chèrement au Marais que dans les autres quartiers de la capitale, au loyer près; ma réclamation n'est pas celle d'un intéressé; je n'habite point ce quartier.

« Personne ne saurait nier une incontestable vérité, « démontrée par toutes les observations des voyageurs et « des économistes; c'est que dans les états protestans la « campagne est bien mieux cultivée que dans les états ca- « tholiques : comparez l'Irlande à la Grande-Bretagne, la « Hollande à l'Etat Romain. »

Ce que monsieur l'auteur avance est une absurdité. S'il

eût été moins pressé de faire imprimer son livre il aurait entièrement et sans regret abandonné sa proposition, dont il aurait senti la fausseté. L'Irlande est moins bien cultivée que la Grande-Bretagne, parce que son peuple est plus malheureux que le peuple de la Grande-Bretagne, *parce qu'il est opprimé*. Quant à ce qui concerne la Hollande et l'Etat Romain, je pourrai dire que le sol de la Hollande est généralement plus frais que celui de l'Italie, que les Hollandais enrichis par le commerce qu'ils font avec tant de facilité peuvent plus sacrifier à la culture que les habitans de l'Etat Romain, qui sont moins favorisés de la fortune.

« Le roi (le roi actuel) et ses successeurs peuvent comp-
« ter sur des règnes heureux et tranquilles, parce qu'en
« Hollande il n'y a pas de jésuites. »

C'est finir d'une manière niaise. Il paraît, si l'auteur n'est pas protestant, qu'il a voulu sacrifier au moment pour trouver des lecteurs. Que je le plains! Le bon sens et la justice avant tout, monsieur l'auteur.

Suit l'extrait historique que j'ai annoncé plus haut :

Louis Napoléon, de tant *faible souvenir*, fut appelé à régner sur la Hollande en mai 1806; il fut obligé d'abdiquer en juillet 1810. L'empereur, n'ayant pu décider son frère à lui servir de lieutenant couronné, fit investir la Hollande par Reggio : ainsi il força le monarque à descendre du trône où il l'avait placé. Le régime impérial fut immédiatement substitué au pouvoir royal, et Lebrun gouverna la Hollande réunie à la France par décret du 10 juillet. *Les Hollandais prirent le nouveau joug avec calme*, dit l'auteur de nos mémoires. Je le crois; il y avait là assez de baïonnettes pour les calmer. L'auteur aurait pu nous parler un peu de la belle *Hortense*, de légère mémoire : comme il s'est abstenu je m'abstiendrai

aussi. Voyons notre ex-empereur en Hollande : à la fin de l'année 1811 l'idée prit à Napoléon de visiter sa nouvelle province, et cette idée à peine conçue fut aussitôt mise à exécution. Le voilà donc cheminant avec Marie-Louise et son train d'usurpateur. Le maire de Breda avait hésité un instant à recevoir des hôtes qu'il trouvait incommodes et ruineux : Napoléon indigné dit à M. le maire quand il lui présenta, selon l'usage, les clefs de la ville dans un plat d'argent : « Retirez-vous! gardez vos clefs pour ouvrir les portes à vos chers Anglais : quant à moi je « n'en ai que faire pour entrer dans votre ville, où je « suis le maître. » Et puis ce sire, qui n'était pas un sire de bonne société, d'allonger, après ce beau discours, un coup de pied dans le plat d'argent. Voilà Napoléon grossier; voyons-le impertinent à Utrecht : les notables de la ville et des environs étaient invités à un grand couvert dont Napoléon et Marie-Louise devaient faire les honneurs. A l'instant de se mettre à table l'empereur alla se mettre au lit : l'impératrice fut obligée de s'asseoir seule au banquet, bien contrariée, comme on le pense, de la bizarrerie et de la grossièreté de son *auguste époux*, qui parut cependant au dessert en robe de chambre et en pantoufles. C'est là le roi manant que pleurent quelques bonnes gens, que des hommes, intéressés jusqu'à sacrifier pour un vil métal la paix et le bonheur de leur patrie, regrettent au souvenir de l'argent qu'il leur prodiguait. Encore une grossièreté de S. M. l'empereur : on lui avait préparé à Amsterdam une fête qui aurait enchanté tout autre qu'un tyran et un usurpateur. A peine est-il arrivé qu'il se retire en disant *qu'il ne peut rester dans un lieu qui puait autant le tabac fumé*. L'aventure qui lui arriva peu après au village de Veenhuizen, et qu'il prit comme un caporal sans éducation, amusera le lecteur. Le musicien

chargé de lui donner une sérénade pendant que M. le maire repassait un peu son compliment, au lieu de l'air: *Où peut-on être mieux?* se mit à jouer : *Ah! le bel oiseau, maman*... et l'empereur de rougir... et les assistans de rire... et l'empereur de murmurer quelques duretés! Un Bourbon aurait ri avec les assistans; les Bourbons ont l'esprit bien fait et la répartie aimable; il aurait aussi dit un mot plaisant et gracieux au pauvre musicien déconcerté de sa méprise. Entre la légitimité et l'illégitimité il n'y a point de comparaison à faire. Je rendrai compte des autres volumes de ces mémoires contemporains.

RAIMOND C.

SUJETS DE MÉDITATION DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

16 *octobre* 1799. — Arrivée de Bonaparte à Paris.

17 *octobre* 1812. — Bonaparte réduit à quitter Moscou. Il perd son armée.

18 *octobre* 1793. — Fouché défend dans le département de la Nièvre l'exercice *de tous les cultes*, et fixe un nouvaau mode d'inhumation.

19 *octobre* 1789. — Le duc d'Orléans est arrêté à Boulogne.

Id. 1792. — Manuel dit : « *Favoriser le clergé c'est conspirer contre la république.* »

20 *octobre* 1793. — On défend aux marchands de fermer leurs boutiques les dimanches et fêtes, sous peine d'être regardés et poursuivis comme *suspects*.

21 *octobre* 1789. — L'assemblee nationale, considérant que la liberte affermit les empires, mais que la *licence les détruit*, décrète, etc.

24 *octobre* 1792. — Décret qui ordonne la vente du mobilier du château des Tuileries et autres maisons royales.

27 *octobre* 1794. — Un cordonnier prononce aux jacobins un discours sur l'instruction publique, et l'impression de son discours est ordonnee.

30 *octobre* 1795. — Charlier demande que les membres du Conseil des cinq-cents eussent toujours le *poignard à la main*, pour frapper celui qui voudrait servir la royaute!

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

— Un hospice d'Incurables va être fondé par souscription aux lieux où naquit S. Vincent de Paul. C'est le plus beau monument qu'on puisse élever à la gloire de celui que le cardinal Maury a énergiquement appelé l'*Ange visible de la Providence*.

—M. Dubois, évèque de New-York, n'a avec lui que six ou sept prêtres, qui forment tout le clergé de la ville, et il est chargé de 35,000 catholiques. Aussi il se livre sans relâche aux travaux du saint ministère, et il est sans cesse en course pour visiter son troupeau. M. Dubois peut dire avec confiance : *Zelus domus tuæ me comedit.*

— Quand la *Faction apostholique* cessera-t-elle donc de crucifier les libéraux avec ses apologies de l'innocence persécutée? Voici encore le conseil d'arrondissement de Villeneuve d'Agen qui exprime à l'unanimité la plus vive douleur au sujet des ordonnances du 16 juin.

— Dans un incendie qui s'est manifesté à Fribourg les Capucins, les Cordeliers et les autres religieux qui ont des établissemens dans cette ville ont volé au secours des incendiés dès le commencement du désastre. Comme ces moines sont intrigans! ils s'insinuent partout... où il y a du bien à faire et des dangers à courir.

— Il s'est formé à Venise une association destinée à répandre des livres religieux et moraux. On sent dans tous les pays la nécessité d'opposer aux complots du crime les saintes *conspirations* de la vertu.

NOUVELLES MONARCHIQUES.

— M. le directeur général des beaux-arts a été le 16 de ce mois examiner le mausolée qui doit être élevé à la mémoire des victimes de Quiberon ; ces martyrs du royalisme furent égorgés par les revolutionnaires, avec qui *ils avaient capitulé*. Grande leçon pour les Rois !

— En passant par Langres Madame la Dauphine s'est informee avec la plus touchante bonté de tout ce qui était relatif à l'établissement des dames de Saint-Maur, et a fait remettre une somme de 300 francs pour la decoration d'une nouvelle chapelle.

— Le Roi de Sardaigne a proscrit la coiffure des bonnets grecs parce qu'elle rappelle les signes de ralliement employés en 1821. En France cette coiffure rappelle le bonnet rouge de 93.

— Le 16 octobre le Roi et Leurs Altesses Royales ont assisté au service anniversaire celebré à la chapelle pour le repos de l'âme de l'auguste epouse du prince qui

S'il avait su punir . . . aurait su régner.

— Madame la Dauphine vient d'accorder 2,500 francs aux pauvres de la société maternelle de Bordeaux.

PROGRÈS DU PHILOSOPHISME.

— Un journal de Lyon, celui-là même qui s'est si honteusement fourvoyé en attaquant *le Conservateur*, envoie les jesuites *au diable*. Autant valait-il que la feuille lyonnaise les appelât auprès d'elle.

— *Le Constitutionnel* a trouvé un excellent moyen de remédier aux crimes de la presse; c'est de *laisser l'opinion publique les juger* sans que les magistrats s'en mêlent. Bien dit; seulement il faut ajouter que les voleurs et les assassins doivent être abandonnés au même tribunal de *l'opinion publique*; car il est certain qu'il les jugera encore plus sévèrement que les libellistes.

— Les libéraux de Civray (Haute-Vienne), écrivant au *Constitutionnel*, affirment que « les jésuites *remirent* aux mains de Clément le poignard sous lequel tomba le dernier des Valois, et de Ravaillac celui qui frappa le bon Henri. » Nous ne repondrons rien à cette calomnie rebattue; nous demanderons seulement qui aiguisa le poignard sous lequel tomba l'infortuné Louis XVI.

— « Le gouvernement, dit le *Messager*, n'hesitera jamais à frapper un administrateur qui déméritera la confiance du prince et du pays. » *Utinam* ! ! !

— Si Robespierre ne s'était pas donné le titre d'*incorruptible*, si la Convention, tout en consommant l'un de ses plus lamentables forfaits, n'avait pas dit qu'*elle était toujours grande et généreuse*, pourrait-on croire que les redacteurs du *Constitutionnel* diraient le 20 de ce mois : *Nous qui sommes loin d'être passionnés*. . . C'est ainsi que Robespierre s'appelait l'*incorruptible*, et la Convention *grande et genereuse*.

— « Les citoyens français, dit un journaliste, règlent les *appointemens* de *leur Roi*. » Et quand ils en seront mecontent ils le casseront *aux gages*.

— Merveilleux effet de la politique des concessions ! Les liberaux menacent le ministère de tout le poids de leur colère s'il n'exile pas les royalistes des différentes parties de l'administration.

— *Le Moniteur* du 17 octobre contient le paragraphe suivant : « La publication dans les journaux de Toulouse de la lettre écrite par M. le cardinal de Clermont-Tonnerre ayant causé au Roi un *juste* mécontentement, S. M. a ordonné au premier gentilhomme de la chambre de faire connaître à M. le cardinal qu'il eût à s'abstenir de paraître devant elle jusqu'à nouvel ordre de sa part. »

— Le prince Milosch, qui gouverne la Servie, *fait peu de lois, et n'encourage pas l'instruction populaire. La noblesse le craint à cause de sa sévérité, et le peuple l'aime parce qu'il voit en lui un protecteur.* C'est *le Constitutionnel* qui a dit cela.

— Quels amis du peuple que ces députés libéraux ! Pendant que les pauvres souffrent de la cherté du pain ces généreux représentans se font donner dans tous les coins de la Francee de somptueux repas.

— Au milieu des débats d'une affaire où paraissait une nouvelle victime des jeux de hasard M. le conseiller Cauchy a dit : « L'existence des maisons de jeux est un sujet de désordre dans la société ; il n'est pas plus permis à l'état qu'aux particuliers de s'enrichir par des moyens que la morale réprouve. » A la bonne heure ; voilà comme la magistrature devrait toujours faire de l'opposition.

— Lors de la parodie du voyage du Roi faite par M. B. Constant, une couronne a été offerte à ce député aux cris de *vive le Roi !* Le cri de *vive la république !* aurait été beaucoup plus analogue à la circonstance.

— Ne serait-ce pas pour plaisanter que le gouvernement de Berne, dans une ordonnance où il proscrit un usage immoral, rattache la réforme de cet abus à la célébration récente du troisième jubilé de la réformation, vu, dit-il, que la pureté des mœurs doit être la conséquence de la pureté de la doctrine ?

— Une phrase du *Messager* commence ainsi : « Tout ce qu'il y a de jeune et *par conséquent* de généreux en France . . . » Certes, il faut avoir une étrange idée de la *générosité* pour la placer dans les habitudes irreligieuses, dans les doctrines anarchiques de la jeunesse actuelle.

— M. de Salvandy a pris séance au conseil d'état.

— L'artiste à qui l'on doit le *char de la restauration* n'aurait-il pas pu représenter MM. tels et tels s'attelant par derrière à ce char pour le faire reculer vers la révolution ?

— *Le Constitutionnel* s'écrie : « Il est excellent que M. de Genoude ait cessé d'être maître des requêtes. » Il est triste que *la Quotidienne* soit de l'avis du *Constitutionnel*.

LE CONSERVATEUR

DE LA RESTAURATION.

DE L'ENTRAÎNEMENT DES CONSÉQUENCES EN 1789 ET PAR CONSÉQUENT EN 1829.

(Suite et fin.)

Quoi qu'il en soit, ces hommes dont le cruel suffrage avait conduit Louis XVI à l'échafaud ne *purent supporter les regards et les discours de cette partie de leurs collègues* qui avaient montré de la justice, quelquefois même de la bonté, ou qui simplement s'étaient arrêtés devant un dernier attentat. Ils ne songèrent plus qu'à les perdre dans l'opinion du peuple, et ils avaient de grands moyens pour y parvenir à cause de leur alliance avec les jacobins et avec les chefs de la municipalité de Paris. *Ils donnèrent à leurs antagonistes le nom de modérés*, le nom d'hommes d'état, et ils leur reprochèrent de marcher *en biaisant* dans la révolution et d'être dépourvus de cette énergie qui sacrifie tout à la patrie. *Ils firent tonner contre eux les journalistes* les plus hardis; ils les mirent aux prises avec un Marat, avec un Hébert, devenus les idoles de quelques fanatiques ou d'une multitude ignorante; et se servant encore à propos de la défection du général Dumouriez pour leur imputer des relations suspectes, ils ameutèrent les sections de Paris,

ils les firent parler; et après avoir manié dans tous les sens l'arme du mensonge et de la calomnie, ils ourdirent une dernière intrigue et préparèrent cette fameuse journée du 31 mai 1793, où le peuple en armes vint demander l'arrestation et le jugement de vingt-six membres de la convention nationale et en obtint le sacrifice. Ils étaient presque tous distingués par leurs talens, et ils se trouvaient alors à la tête du parti le plus sage, le plus éloigné des mesures violentes et tyranniques; mais en grande partie ils étaient ces mêmes députés qui, dans l'assemblée législative, en possession du crédit populaire, avaient renversé la constitution monarchique de 1791. Ils avaient préparé, décidé la journée du 10 août et les précédentes. Chose remarquable, très remarquable dans l'ordre moral, *ils succombèrent en 1793 sous les mêmes coups et par les mêmes manœuvres*, les mêmes armes offensives dont ils avaient fait usage en 1792 pour perdre Louis XVI et pour déterminer sa déchéance.

Ces vingt-six députés désignés pour victimes ne furent pas tous arrêtés; plusieurs s'enfuirent; mais poursuivis dans leurs retraites, ils n'échappèrent qu'en petit nombre à leur malheureuse destinée, et les autres périrent ensemble sur l'échafaud le 31 octobre 1793.

Ce parti *vainqueur en 1792 et vaincu l'année suivante*, fut long-temps désigné sous le nom de la *Gironde*, parce qu'il avait à sa tête plusieurs hommes d'esprit élus députés par ce département. Les proscriptions s'étendirent plus loin, et soixante et treize députés ayant honorablement protesté contre la violence exercée envers la convention nationale à cette époque du 31 mai, un décret d'arrestation fut lancé contre eux, et ils sont restés en prison jusques à la révolution de 1794, heu-

reux d'avoir échappé au fer assassin qui s'est promené pendant leur captivité sur tant d'innocentes victimes.

Les principaux chefs du parti *modéré* une *fois écartés* de la convention nationale, les hommes violens n'eurent plus aucune opposition à craindre. Ils crurent cependant, avant de se livrer sans réserve à leur despotisme, devoir présenter à la nation un simulacre de liberté, et ils se hâtèrent de consacrer par leur assentiment une *constitution républicaine*, où le peuple semblait appelé à la législation et où l'on flattait en paroles toutes ses passions. Le projet avait été composé précipitamment : il fut *approuvé de même par* UNE CONVENTION DÉJA DOCILE A SES MAÎTRES. On convoqua les différentes assemblées primaires de la France pour leur en donner connaissance et pour obtenir leur sanction. Elles n'eurent garde de la refuser : une seule lecture leur suffit à toutes, et malheur à celui qui n'aurait pas trouvé l'ouvrage admirable. Voilà votre liberté assurée, dit-on à *ce peuple enfant et crédule qui vit de contes et d'espérances.* Oui, oui! s'écria-t-il, vive la Convention! et sur-le-champ, toujours pour son bien et pour son avantage, les mêmes législateurs substituèrent à cette constitution républicaine le gouvernement le plus arbitraire et le plus tyrannique dont jamais les annales de l'Afrique et de l'Asie aient transmis le modèle ou présenté l'exemple, et l'on revêtit ce gouvernement d'un nom pris dans la langue nouvelle, du mot inconnu de *révolutionnaire.* On fut content encore, du moins on le parut : car au milieu des emprisonnemens, des espionnages, des jugemens sans formes, au milieu de tous les caprices d'une autorité absolue, on célébrait encore les charmes de la liberté. C'était toujours pour en imposer aux ennemis de la république que l'on adoptait les mesures les plus violentes :

et parmi les hommes en pouvoir jamais il ne vint à l'esprit de personne d'examiner si ce n'était pas aussi un moyen de consolider un gouvernement que d'en faire aimer les lois et d'y répandre un esprit de moralité; si ce n'était pas encore un moyen d'atteindre ce but, que d'inspirer non pas toujours de la crainte, mais aussi de l'estime et du respect pour les dépositaires de l'autorité. *Mais quand on est une fois jeté dans une route*, souvent les premiers pas décident des seconds et forcent impérieusement votre marche. Le moment arrive ensuite où l'on se trouve engagé dans une opinion et dans un caractère par tous les liens de l'amour-propre et de la vanité, et l'on ne sait plus comment rétrograder....

Le Comte de Maistre.



CONSIDÉRATIONS SUR L'ÉTAT ACTUEL DES AFFAIRES.

Il est sans doute permis, sous l'empire d'une charte constitutionnelle, de dire aux hommes d'état les vérités qu'ils ont besoin d'entendre; il est sans doute permis de défendre la royauté qu'ils abandonnent et la religion qu'ils ne craignent pas de persécuter. Quand ils laissent diffamer tout ce que la France compte d'hommes honorables et de vertueux citoyens, quand ils laissent proclamer de toute part la souveraineté du peuple, quand ils permettent de corrompre l'opinion publique, s'offenseront-ils d'entendre retentir à leurs oreilles les cris d'une trop juste indignation? Notre devoir est de les éclairer, et pour ménager la puérile vanité qui les perd devons-nous garder un silence imprudent à la vue de l'abyme qu'ils ont ouvert sous nos pas? Si nos paroles sont inu-

tiles pour certaines personnes, elles ne seront pas sans avantage pour tous les hommes de bonne foi qui voudront bien nous lire.

En déployant un noble maintien, en parlant un langage plein de force et de loyauté, on aurait pu rallier toutes les fractions du parti royaliste que le ministère de M. de Villèle avait désunies; par une imposante attitude on aurait déconcerté la révolution, et si l'on n'avait pas sauvé la France, on aurait du moins rempli le plus sacré des devoirs.

Quand le parti révolutionnaire s'est déchaîné contre les agens du pouvoir, qu'a-t-on fait, qu'a-t-on dit pour les défendre et les justifier? on a prononcé des discours ambigus, des phrases de sophistes, des paroles de rhéteurs, et l'on a eu l'imprévoyance de laisser peser sur eux d'injustes soupçons que l'honneur et le devoir obligeaient de détruire. Par l'effet d'une prudence méticuleuse on a perdu l'administration dans l'esprit de la multitude: car le peuple a dû croire les accusations de la calomnie, puisqu'on a gardé un silence absolu et que personne ne s'est levé pour imprimer la honte sur le front des calomniateurs. Par suite d'une incroyable pusillanimité on a creusé le tombeau de la monarchie et préparé la chute de son pouvoir éphémère. Mais que dire à la révolution qui demande le renvoi des fonctionnaires publics? Elle n'ignore pas combien ses calomnies sont dénuées de vraisemblance; mais, connaissant la déplorable crédulité du public, elle a préparé avec adresse par ses déclamations furibondes les destitutions qu'elle exige maintenant. Elle a dit au pouvoir: « Chassez les préfets, les sous-préfets, les maires qui n'ont pas l'avantage de posséder ma confiance; vous ne pouvez sans être inconséquent résister à la demande qui vous est faite,

car si les fonctionnaires n'avaient pas été coupables et justement accusés vous étiez là pour confondre la calomnie et sans doute vous auriez accompli ce devoir ; puisque vous avez gardé le silence c'est que vous avez reconnu la justice de nos accusations, et votre devoir est aujourd'hui de délivrer la France des fonctionnaires incriminés. Si vous montrez la plus légère hésitation, sachez-le bien, nous vous déclarons une guerre à mort, et votre perte est certaine. »

Il n'y a rien à répondre à cela ; mais l'ambition de conserver encore quelques mois un portefeuille ne permet pas d'adopter le seul parti que la sagesse et la prudence puissent conseiller aujourd'hui. Alors il faut donc reculer encore une fois devant la révolution menaçante ; il faut donc livrer toutes les places aux agens du comité directeur ; il faut détruire enfin la monarchie déjà si fortement ébranlée. Voilà les funestes conséquences de premières concessions ; voilà toujours où conduit une politique étroite ; voilà le sort inévitable de tous les hommes d'état qui ne sont pas à la hauteur des circonstances et dont les regards timides s'épouvantent à la vue des obstacles qu'il est question de franchir pour faire son devoir et pour servir utilement son prince et sa patrie.

Le pouvoir a-t-il réprimé la licence de la presse qui depuis si long-temps compromet l'avenir de la France et glace d'effroi tous les esprits judicieux ? a-t-il proposé des lois restrictives ? s'est-il efforcé, comme un devoir sacré l'y condamnait, d'opposer une digue au torrent qui menace de renverser toutes les bases de l'édifice social et que l'imprudence du ministère précédent a laissé s'étendre et grandir ? Non, non, bien loin de là ; car pour le tenter seulement il fallait du courage, et le pouvoir n'en a point ;

non, non, bien loin de là, cédant à la voix d'une faction criminelle, il n'a pas rougi d'abattre l'unique et dernier rempart qui protégeait la royauté. Et dans un moment où la liberté de la presse est peut-être elle-même une véritable calamité publique, on a l'inexcusable faiblesse d'émanciper la licence et de livrer les destinées de son pays à la merci des intrigans, des folliculaires et des conspirateurs! D'autres crieraient sans doute à la complicité, à la trahison du pouvoir; quant à nous, plus modérés et plus justes, naus le plaindrons d'avoir si peu d'énergie et nous gémirons du fond de notre cœur sur le lamentable avenir qu'il prépare à la France. Au lieu de défendre la monarchie qu'on démolit pièce à pièce, il a tendu des mains imprudentes à la révolution; il n'a pas songé que la révolution n'a de courage que contre ceux qui n'en ont point, et que pour la réduire au silence il suffit de ne pas la craindre et de braver ses clameurs. Il a cru l'apaiser en immolant à sa gloire la dernière garantie d'une sage liberté. Ignorait-il qu'elle est insatiable, et qu'en tremblant à son aspect c'est doubler sa force et ranimer sa sacrilége audace? ignorait-il que la voie des concessions est le chemin des abymes, et que les révolutionnaires sont aussi lâches en face de ceux qui savent commander aux factions, qu'ils se montrent déterminés en présence de ceux qui se troublent et qui pâlissent?

Frappée d'étonnement à la vue de ce triomphe inattendu, la révolution a bégayé quelques mots de reconnaissance; mais l'ingratitude est dans son caractère, et pour mériter ses hommages flétrissans il faut l'aider et la suivre dans toutes ses fureurs; il faut abattre et démolir avec elle; il faut enfin persécuter et proscrire au gré de sa haine et de ses vengeances. Ce n'est pas seu-

lement la presse qu'elle veut dominer, c'est la religion qu'elle veut détruire, c'est le pouvoir suprême qu'elle veut conquérir, et l'on n'a rien fait pour elle si l'on refuse une seule fois d'obéir a sa tyrannie et de la seconder jusqu'au dernier terme de ses effroyables complots.

Que le pouvoir comprenne enfin que la route dans laquelle il marche est semée d'écueils et de précipices. Je veux bien croire à sa loyauté, je veux bien rendre justice aux intentions qui sans doute l'animent; mais qu'il ne méprise pas les avis d'un citoyen qui se permet de signaler le péril et d'appeler sa sévère attention sur les destinées d'une patrie qui voudrait pouvoir espérer dans son courage. Sortons de ce fatal assoupissement qui perd la monarchie, et contemplons la marche de la révolution qui nous remercie en exigeant de nouveaux sacrifices, et qui s'apprête à traîner dans la boue la couronne dont elle a paré notre front, si jamais de salutaires pensées viennent à jeter le trouble dans des consciences maintenant endormies.

On a cru la révolution sensible et reconnaissante, et déjà on a pu remarquer sa profonde ingratitude. Pour la satisfaire on a émancipé la licence, établi le monopole des élections, laissé de toutes parts avilir et calomnier les agens du pouvoir. Eh bien! qu'a fait la révolution? A peine a-t-elle conquis ces divers avantages que ses cris ont redoublé d'énergie et de fureur. Elle a demandé la persécution de l'Eglise, et l'on n'a pas craint de porter une main profane au milieu du sanctuaire, de désoler tous les chrétiens fidèles, et de navrer le cœur de tous les citoyens généreux. On pouvait sauver l'innocence en appelant pour ses juges les deux premiers corps de la nation; là sans doute des voix courageuses auraient dé-

fendu les jésuites si bassement insultés, les évêques si lâchement poursuivis par la calomnie, et le clergé peint sous de si noires couleurs ; là du moins l'injustice n'aurait pas été consommée sans la plus vive opposition et sans démasquer la profonde hypocrisie du parti révolutionnaire. Mais la faction, toujours habile dans l'art d'attaquer et de détruire, n'a pas voulu de discussion publique ; elle a craint l'éclat du grand jour, elle aime à frapper dans les ténèbres, et ses complices doivent agir comme elle sous peine d'encourir sa disgrâce et de mériter ses anathèmes. Elle a voulu que le pouvoir condamnât sans entendre ; elle a fait un signe, et ce même pouvoir, compromis par de fatales concessions, a livré l'innocence à la rage des factieux qui l'importunaient de leurs cris. Jésuites qui viviez à l'abri des lois, quittez vos paisibles retraites ! les francs-maçons peuvent se réunir et conspirer ; mais la liberté n'est pas faite pour vous, et c'est beaucoup qu'on vous permette de vivre.

En vain l'on a sacrifié les prérogatives de la couronne et les droits de l'Église ; en vain l'on a violé les dispositions de la loi fondamentale en persécutant la religion de l'état ; en vain l'on a bégayé l'apologie des conventionnels et tâché de flétrir les hommes de la monarchie, les révolutionnaires n'en sont pas moins impérieux et moins exigeans.

La révolution, grâce à de funestes concessions, ne craint plus d'être arrêtée dans la marche qu'elle poursuit depuis quinze ans. Quand elle voudra elle n'a qu'à donner ses ordres, et le trône aura disparu ; elle se confie au sommeil du gouvernement ; elle voit que tout le monde dort sans alarmes, tandis qu'elle veille et qu'elle se tient debout. Quand nous laisserons entrevoir un moment d'hésitation, nous l'entendrons bientôt vociférer et rugir ;

nous la verrons s'ameuter sur notre passage et déchaîner sur nos pas l'aveugle multitude qu'elle dirige à son gré. Alors il faudra donc lutter corps à corps avec la révolution dont nous avons doublé les forces; alors il faudra braver son courroux, lui préparer des chaînes, et vaincre ou périr. Hé bien! pourquoi ne pas faire maintenant ce que nous serons contraints de faire un jour, sous peine d'ignominie? Mais puisque le passé n'est plus en notre puissance, hâtons-nous du moins de quitter la route dangereuse que nous avons prise; et puisque la haine de la révolution nous est assurée, réparons promptement la conduite imprudente que nous avons tenue, et sauvons par notre énergie cette malheureuse France qui va périr, et que notre faiblesse a compromise. N'en doutons pas, le moment de la crise est proche, une guerre à mort va s'établir entre la révolution et la monarchie; n'attendons pas que la révolution commence, courons au-devant d'elle afin d'anéantir son criminel espoir. Devenons grands, forts et magnanimes, et Dieu couronnera notre tentative par une victoire qui confondra les factieux. Le péril est extrême sans doute; mais balancer serait un crime; ce serait trahir notre patrie, et nous dévouer aux anathèmes de l'histoire. Si le courage nous manque pour une telle entreprise, fuyons la honte éternelle qui nous attend, et laissons à d'autres le soin de sauver la monarchie. Quand bien même l'élite des révolutionnaires arriverait au pouvoir nous n'aurions qu'à nous féliciter encore; cet événement, déplorable sous un rapport, pourrait peut-être exciter l'attention de l'Europe qui maintenant sommeille, et qui laisse gronder la foudre qui tonnera bientôt, tandis qu'aujourd'hui la marche de la révolution étant moins brusque et moins apparente ne jette pas dans les cœurs le salutaire effroi qu'elle de-

vrait produire, que les gens crédules s'abusent encore, et que l'ancienne renommée de nos hommes d'état est une véritable calamité publique. Cessons enfin d'accumuler ces phrases sonores de sophismes évidens; sondons le mal pour le guérir, et quittons un poste trop périlleux pour notre gloire. Persister dans notre malheureux système, c'est livrer l'autorité à la révolution, c'est trahir notre prince, c'est déshonorer notre vie entière. Songeons que la France nous écoute, que l'Europe nous contemple, et que la postérité nous attend.

N. Rosset,
Vice-intendant de la province de Maurienne

DE LA CHARTE DE 1791.

Ce ne sont pas de simples dénominations conventionnelles qui forment dans l'ordre social des supériorités importunes; il faut, pour offenser la vanité des uns et pour flatter l'amour-propre des autres, que ces signes distinctifs servent à rappeler des avantages réels, ou à présenter l'image de quelques droits honorifiques consacrés par l'opinion.

Il pourrait donc exister des inégalités qui, sans être susceptibles d'une désignation précise, seraient plus onéreuses et plus oppressives que les décorations et les titres dont on s'est montré si jaloux. Je vais dire comment la *constitution française* a multiplié les inégalités de ce genre, et comment elle y est parvenue.

Les anciens législateurs des nations pour balancer les effets terribles de la puissance du nombre, de cette puissance dont le peuple est en possession, avaient réuni la force morale entre les mains des gouvernemens, et

avaient cherché à contenir de cette manière l'essor des passions qu'enfantent l'ignorance et la mauvaise fortune. Nous sommes venus renverser ce prudent équilibre, et d'une même pensée, d'une même combinaison, nous avons détruit l'autorité de l'administration, nous avons affaibli l'empire des sages, et après avoir consacré, par une abstraction, la souveraineté du peuple, nous lui avons conféré tous les genres de pouvoirs. Chacun à l'aspect de ce nouveau maître, s'est demandé par quels moyens on pourrait occuper le premier rang à sa cour. C'était une trop petite ambition, que de se borner à tenir de lui passagèrement un office municipal, une place de juge, un grade dans l'Eglise, et de disputer ces emplois à un nombre infini de concurrens.

On a donc été plus jaloux encore de diriger les opinions du despote et d'entraîner ses sentimens. Les uns ont nourri ses soupçons, les autres ont excité ses défiances et sa jalousie, tous ont justifié ses emportemens. Les agitateurs les plus hardis ou les plus impatiens d'exercer leur empire ont pris séance dans les tavernes, ou se sont mêlés aux groupes formés dans les lieux publics; et là, selon leur convenance, selon leur passion du jour, ils ont successivement irrité les esprits contre le Roi, contre la Reine, contre les souverains étrangers, contre les ministres, contre les magistrats, contre tous les hommes marquans dans l'ordre social; et quand ils l'ont voulu ils ont dirigé les fureurs populaires et contre les propriétaires et contre les propriétés. En même temps une autre classe d'hommes ambitieux d'une domination plus étendue ont composé des écrits à la portée de toutes les classes de la société en mêlant au récit des événemens les maximes les plus licencieuses et les principes les plus dangereux; ils ont semé partout l'esprit d'indépendance

et d'irreligion ; il ont donné le nom de fanatisme à la piete, le nom de vexation aux lois d'ordre, le nom de tyrannie à la plus faible autorité, et le nom plus terrible encore d'aristocratie à toute espèce d'opinion contraire à leur doctrine et à leurs enseignemens.

Et plusieurs d'entre eux, écrivant leurs feuilles avec la pointe d'un poignard, ont calomnié sciemment les citoyens les plus honnêtes, et les ont dénoncés sans scrupule aux fureurs d'un peuple aveuglé.

Voilà cependant les autorités nouvelles qui se sont élevées dans l'état ; voilà les diverses supériorités que la constitution a produites; voilà les inégalités réelles qui ont pris la place des vaines distinctions, dont on a célébré la destruction avec tant de faste. Ah! quels titres inventerons-nous pour exprimer la suprématie de ceux qui peuvent sans risque provoquer des insultes envers le monarque et envers les siens; qui peuvent sans risque faire abattre mes bois, piller ma maison, incendier mon château; qui peuvent sans risque recommander un voyageur aux outrages de la populace, ou contraindre eux-mêmes, par des menaces, un citoyen paisible à s'éloigner du lieu de sa résidence et du domicile de ses pères?

Quels titres inventerons-nous encore pour exprimer la suprématie de ceux qui sont parvenus à se faire entendre du peuple exclusivement, de ceux qui occupent par leurs feuilles journalières le temps précis que les artisans ou les gens de campagne peuvent donner à la lecture; de ceux qui gouvernent ainsi ce peuple avec des mensonges, de ceux qui lui inspirent les sentimens et les passions dont ils ont dessein de faire usage, et qui l'affranchissent insensiblement de tous les liens necessaires au maintien de la subordination sociale? Oui, quels titres inventerons

nous pour tous ces puissans? Ah! nommons-les ducs, archiducs, princes et vice-rois, et promettons-leur par contrat les plus profondes révérences, a condition qu'ils nous laissent sauves la vie et la fortune, à condition qu'ils s'engagent à respecter la morale et la religion, et nous aurons fait un bon échange, et nous aurons souscrit dans ce moment au meilleur de tous les traités: car, je le dis encore, voilà les maîtres qui nous ont été donnés par une constitution qui a remis le sceptre entre les mains des hardis conducteurs de la multitude; voilà l'épouvantable aristocratie que cette constitution a élevée. Et nous osons parler d'égalité! et nous osons nous glorifier de notre prétendu système de nivellement! Ce ne sont plus les supériorités des temps précédens que nous apercevons, mais de plus effrayantes leur ont succédé. Nous avons déchiré les parchemins qui déféraient des prérogatives honorifiques aux anciens chevaliers français; mais nous avons donné des brevets d'audace et d'impunité à des hommes étrangers à tous les sentimens généreux; nous avons abattu les girouettes des châteaux, mais nous avons élevé de toutes parts des torches incendiaires; nous avons détruit les pignons des seigneurs, mais nous avons peuplé les campagnes de tyrans altérés de sang; nous avons brisé les pierres fastueuses qui couvraient la cendre inanimée des morts, mais nous avons scellé, nous avons environné d'un affreux silence les abymes ouverts à la sépulture des vivans.

On a substitué partout à la douce loi des égards, et à l'efficace interposition d'une autorité respectée la libre fureur des vengeances. On a sacrifié le gouvernement à la crainte du despotisme, et sur-le-champ l'on a vu naître une multitude de tyrans qui, en célébrant hypocritement les douceurs et les charmes de l'égalité, ont

étendu leur joug sur les propriétés, sur les personnes, sur les opinions et sur les consciences. Ils ne sont pas sortis, comme on pouvait le croire, de cette terre que Cadmus avait ensemencée avec les dents du serpent; mais ils doivent leur origine à ces germes funestes d'anarchie qui ont altéré la végétation du sol moral de la France, et l'ont rendu fécond en esprits sauvages et en génies malfaisans.

Un Ministre en retraite.



DES CONSÉQUENCES D'UN PRINCIPE PHILOSOPHIQUE.

Le temps des ménagemens est passé: tout homme ami du bien doit se montrer et parler. Je le dirai donc franchement, nous avons pris une fausse direction.

En laissant qualifier de déplorable un système que nous eussions dû continuer dans tout ce qu'il avait d'essentiellement religieux et monarchique, nous nous sommes imposé une obligation immense que nous n'avons pu et que nous ne pouvions remplir.

Le danger commun a réuni des opinions jusque là divergentes; on a compris que le moment de se presser autour d'un centre commun, l'opinion vraiment religieuse, vraiment monarchique, était venu.

En faisant à la révolution deux concessions immenses nous n'avons rien gagné. C'était trop peu lui accorder, en même temps que par cette mesure nous nous aliénions les cœurs religieux, ou si l'on veut timorés. Sans vouloir prouver ici tout ce qu'il y a d'illégal, de tyrannique dans ces deux mesures qu'on nous présente cependant

sans cesse comme ayant eu pour but de nous faire rentrer dans l'*ordre légal*, il nous suffira de dire qu'en les adoptant on a évidemment agi contre les intérêts de la couronne, contre l'esprit de la charte, contre les droits essentiels de l'épiscopat, c'est à dire contre les droits de l'Eglise catholique.

En politique ce sont surtout les suites, les conséquences d'une mesure qu'il faut calculer. Des fonctionnaires dont les actes ne peuvent supporter l'examen du temps (seul examen qui soit selon les règles de l'équité et de la saine raison) ne sont plus des hommes d'état.

Or le jugement ne s'est pas fait attendre.

Que répondre à l'exposé clair, précis, fort en raison comme en principes, en même temps que toutes les formes y sont conservées, puisque les droits du monarque comme les droits de l'Eglise y sont proclamés; que répondre à l'exposé qu'une main habile a tracé, et qui a été mis sous les yeux de la chrétienté? Que pourrait désormais un système qui a froissé les intérêts d'une nation dans ce qu'elle a de plus cher et de plus sacré, les intérêts de sa religion?

Ici il n'y a plus à hésiter pour le catholique qui pratique comme pour le catholique qui se contente simplement de croire. Un sentiment qui vient de plus haut que de sa propre volonté lui dit que la vérité est une, et qu'il ne peut la trouver que là où est son guide naturel en religion, le clergé, c'est à dire en cette circonstance l'assentiment unanime des évêques de France, que sanctionnera sans doute l'autorité du souverain pontife. Il ne s'agit plus ici seulement des intérêts isolés de quelques corporations religieuses dont l'existence peut déplaire à des esprits inquiets ou délirans, alors cependant que les besoins

de l'état comme ceux de la religion en réclament le maintien, mais bien de la jouissance même de plusieurs droits de l'Eglise en France. Quelle masse d'intérêts n'a-t-on pas soulevée? Comment n'a-t-on pas compris qu'en laissant attaquer par de fatales dispositions la religion dans sa partie vitale, celle de l'enseignement de ses ministres, on allait remuer la conscience de plusieurs millions de catholiques? Ne serait-ce pas s'abuser étrangement en effet que de croire en pareille occurrence à l'indifférence, et bien plus encore de compter sur l'assentiment de cette immense majorité? Autre chose est de ne pas pratiquer, autre chose est de donner son approbation à des mesures qui conduisent à une révolution dans l'Eglise, à des commotions telles qu'à la longue, et même dans un temps peu éloigné, elles peuvent conduire à un bouleversement dans les pratiques comme dans les croyances des catholiques français.

Si un tel système est continué, ou plutôt si l'on n'y coupe pas court dès à présent, serons-nous loin de l'établissement d'une *église nationale* en France? non, ce nous semble, puisque d'une part on enleverait à l'Eglise l'élite de son sacerdoce, et que de l'autre on restreindrait le nombre des jeunes lévites.

Nous le dirons sans crainte d'être démentis, beaucoup de ceux qui ont provoqué ces mesures, qui y ont applaudi, éprouvent aujourd'hui les plus vifs regrets; les uns par un sentiment de foi, les autres par les intérêts de leur propre conservation, qui deviennent par ce seul fait incertains et précaires, et enfin ceux-là même qui en tiraient le meilleur augure pour le triomphe de leur cause, puisqu'ils voient aujourd'hui que tout pourra bien tourner à l'avantage de la cause royaliste.

Nous savons que l'une de ces concessions n'a été accordée qu'à des exigences qu'on n'a pas cru pouvoir autrement satisfaire. La seconde a été proposée, calculée alors qu'aucun besoin ne la réclamait. Elle a surpris ceux qui s'élèvent contre, comme ceux qui y applaudissent. Des conseils, des avis demandés, là où ils devraient être pris, auraient évité un dérangement si fatal dans l'enseignement ecclésiastique. Qu'on se hâte de renverser cette œuvre tout au moins inhabile.

Le cœur comme la volonté du monarque résistèrent long-temps; il lui repugnait de donner une si terrible secousse à la religion. Mais les ennemis insistèrent, dit-on; les libéraux de la chambre des députés menacèrent de refuser l'impôt si l'ordonnance n'était pas rendue.

Qu'importe après tout qu'un pouvoir de l'état veuille imposer des bornes à l'autorité royale? La chambre des députés a des droits, mais ils sont limités; il faut bien que son autorité s'abaisse lorsque le monarque, déjà fort du pouvoir qui réside en lui-même, peut aussi s'appuyer sur les dispositions de la charte qui régit la France. Que d'abus ne pourraient pas naître d'une condescendance qui dégénérerait peut-être plus tard en faiblesse! en effet, la chambre qui aurait aujourd'hui imposé les conditions pourrait en imposer demain et devenir ainsi très promptement un pouvoir rival du pouvoir héréditaire, qui oserait s'élever même au-dessus de la majesté royale.

La charte a été octroyée et jurée par nos rois; mais les auteurs, comme le prince qui nous l'a donnée, ont voulu que, si le peuple y trouvait des garanties, la monarchie y puisât aussi au besoin des moyens de conservation et de résistance nécessaires.

Ainsi donc, quand une chambre des communes n'hé-

site point à franchir les véritables limites de son autorité, quand elle se présente comme indépendante et voulant contraindre la volonté royale, alors il est du devoir comme de la dignité du monarque d'user de son droit; il brise un pouvoir rebelle, et en appelle de nouveau à la fidélité et à la loyauté de ses peuples.

Charles X pouvait donc s'inquiéter fort peu d'intempestives et imprudentes menaces; puisque, libre de changer à l'instant son ministère, comme de dissoudre la chambre, il trouvait dans l'article 14 de la charte les moyens de percevoir les impôts, si le trésor n'eût pu attendre les délibérations d'une chambre nouvelle.

Mais il aura répugné au cœur paternel de ce sage et religieux monarque d'en venir à de pareilles extrémités. Cependant il n'est pas sans dangers pour la monarchie de céder dans de pareilles occasions. Il est même toujours préférable et plus aisé de prévenir le mal que de le réparer. Ne désespérons pas pourtant; de *l'excès du mal naîtra le bien*, disait dans un mauvais cas M. de Villèle, et nous sommes venus au temps de le dire.

H.

PORTRAITS DU SIÈCLE.

UN INSPECTEUR DE L'UNIVERSITÉ EN TOURNÉE.

Toute la pension de Néphrate est en rumeur : on va, on vient, on s'agite, on court. Ne demandez pas ce qu'il y a, on n'aurait pas le temps de vous répondre. L'inspecteur de l'académie, Soclès, ce savant et illustre personnage est là; il interroge les élèves : c'est un homme à petites vues, d'un génie étroit et borné. Il entend médiocrement son latin, j'ai même oüï dire qu'il avait traduit *Virgile*. Du reste, il s'inquiète fort peu de ce que les maîtres de pension font chez eux, s'ils nourrissent leurs élèves, s'ils leur donnent de l'instruction et de l'éducation.

Avant de commencer Soclès a bien déjeuné, c'est déjà une chose importante de faite. Néphrate n'est pas un homme à parcimonie pour un inspecteur. Soclès s'imagine que tous les jours les élèves dînent comme il vient de déjeuner; le pauvre homme! Quand les élèves se retirent de table avec la moitié de leur appétit, ils se regardent heureux; c'est une fête qu'ils ont faite. Soclès, qui est maintenant fort tranquille, les examine. Un sixième explique une petite phrase de Phèdre, qu'il avait déjà préparée plus de vingt fois. « Très bien, dit Soclès, ces sixièmes-là sont forts; je vois qu'on fait ici de bonnes études, je signalerai l'établissement au conseil royal de l'Université. Passons maintenant aux quatrièmes. » Un

élève explique trois vers de *Virgile*, quelques mots de grec et une phrase de *Quinte-Curce*. « A merveille, monsieur! vous me prouvez que vous serez un jour un brillant sujet. Restons-en là; il est fort inutile de continuer, M. le principal, il y a ici quelque chose de fort surprenant; tout le monde possède ses auteurs d'une manière imperturbable. »

Soclès fait ensuite ranger par ordre les élèves pour leur examiner les mains et les ongles : chacun, qui connaît cette étrange inspection, a eu soin de se laver les mains et de se rogner les ongles. Soclès parcourt rapidement les rangs, regardant de droite et de gauche les élèves qui lui tendent les mains comme s'ils imploraient sa pitié ou comme s'ils attendaient des bonbons. « Bien, messieurs, on est fort propre. Continuez, mes amis, à bien faire comme j'en ai eu des preuves aujourd'hui, vous serez l'honneur de vos maîtres et la consolation de vos parens. M. le principal, je partage votre satisfaction et je me réjouis avec vous. »

Soclès monte en voiture et part. Il a vu quelques doigts et quelques ongles; il a entendu une phrase de *Phèdre*, une de *Quinte-Curce*, quelques mots de grec et trois vers de *Virgile;* mais il a déjeuné, et copieusement déjeuné, Soclès ne venait que pour cela; il a rempli son devoir il reçoit 5,000 livres de traitement pour aller déjeuner et dîner chez les maîtres de pension de trois départemens, et pour examiner les mains et les ongles de leurs élèves.

DE L'ÉDUCATION DANS L'UNIVERSITÉ.

Un enfant, à six ans, pâlit sur le *Rudiment* et se barbouille d'encre pour décliner un nom, ou conjuguer

un verbe : c'est une affaire grave qui décidera de sa vie, s'il la manque il est perdu. Le petit malheureux ne sait pas encore s'il est au monde, à peine a-t-il eu le temps de jouer. Il ignore s'il y a un Dieu, on n'en parle pas devant lui ; car il serait honteux de voir un joli petit garçon de six ans réciter ses prières comme un enfant de chœur, ou comme un élève des frères Ignorantins. Il n'a d'ailleurs que le temps de se hâter pour arriver avec honneur à la fin de ses études ; pensez donc qu'il est obligé d'apprendre le latin, le grec, peut-être l'anglais et l'allemand ; la géographie, les mathématiques, la physique, la chimie, le dessin, la musique, l'histoire et bien d'autres choses qui me sont inconnues. A quoi peuvent lui servir quelques prières qu'il ne marmotera qu'au collége et peut-être une fois la semaine? Vous voudriez peut-être qu'il eût une certaine connaissance de la religion : fi donc, que deviendrait-il avec cela? Rien ne rétrécit tant l'esprit que la dévotion; et que faire aujourd'hui d'esprits étroits et bornés? il ne faut que des génies. Croyez-vous que dans nos brillantes maisons d'éducation on s'amuse à prêcher les élèves comme ferait un jésuite ou un capucin? Ah! vous n'y êtes guère.

« Papa, dit un jour le petit Alfred à son père, m'enverras-tu au collége? je voudrais bien y aller. » Astrathe aussitôt calcule dans sa tête, fait une multiplication, puis une soustraction, et se promet de regagner bientôt le peu d'argent qu'il déboursera pour l'éducation de son fils. Le compte fait et arrêté il promet à Alfred de le mettre prochainement en pension. L'enfant saute de joie : il a huit ans, sait un peu lire, barbouille passablement et ne manque pas de bonne volonté. Astrathe rencontre sur une place publique un homme qui à tel prix vend de l'instruction parce qu'il ne sait que faire, et qu'en ce

monde il faut bien faire quelque chose pour vivre. La première question qu'Astrathe lui adresse c'est de lui demander le prix de sa pension. Voyez-les comme ils sont froids, comme ils sont gênés tous deux : ce sont deux spéculateurs qui cherchent à se tromper mutuellement. Le maître dit : « C'est tant... » Le père se récrie sur l'énormité d'un tel prix; il cherche à faire adopter le sien qu'il propose et sur lequel il serait encore très fâché que le maître gagnât. Ce dernier réplique, expose les avantages qu'on trouve dans son pensionnat : une nourriture saine, solide, abondante; la propreté, les plus grands soins; de bons et d'habiles professeurs, et surtout la morale, la religion, bref c'est un pensionnat parfait; et pour donner plus de poids à ses raisons, le maître, si le futur élève est présent, le caresse, applaudit à ses réponses, lui passe a main sous le menton et en espère beaucoup. Tout cela est inutile, Astrathe reste inexorable; il calcule de nouveau et persiste dans son prix en disant que celui des pensions ou colléges voisins est inférieur et qu'il va y placer son fils. Le maître spéculateur se rend à une raison aussi péremptoire; il accepte le prix qu'on lui impose et le marché se fait. « Vous aurez tant, dit le père, et vous donnerez de l'instruction à mon fils. » Voilà l'unique clause du marché conclu par ces deux hommes : c'est une spéculation qu'ils font et non un devoir qu'ils remplissent.

Astrathe conduit son fils à la pension où d'habiles professeurs, comme l'a dit le principal, lui apprennent les lettres grecques et latines avec une infinité d'autres sciences. Dans cette maison les élèves vont à la messe, à confesse parfois : ils ne peuvent au reste devenir que de bons chrétiens. On leur parle des devoirs de l'honnête homme; on leur fait de froides et insignifiantes apologies

de la religion, on leur cite les grands hommes qu'elle a produits; mais aussitôt, comme pour se consoler de cette espèce d'humiliation, on exalte avec enthousiasme les ouvrages de Rousseau, on leur vante son grand amour pour l'humanité, on leur dit qu'il mériterait des autels. On leur nomme Voltaire comme un génie universel et adorable, on leur préconise tous ses ouvrages. Peut-être par compensation, ajoute-t-on froidement qu'il est fâcheux qu'il se soit oublié jusqu'à mal parler de la religion. Voilà toute la part de l'éducation; mais pour l'instruction il n'en est pas de même. Les thèmes et les versions vont leur train, le grec fait fortune, les mathématiques sont en honneur : l'histoire n'est pas oubliée; mais le dessin, la musique, l'équitation, et mille autres choses sont des affaires importantes après le grec.

Alfred parcourt progressivement, avec éclat, cette longue suite de sciences; il est très érudit, il sait tout, rien ne lui échappe; il connaît tout ce qu'il est possible de connaître, excepté le *savoir-vivre.* Il sort de sa pension, et s'avance dans le monde philosophe libertin, j'ai presque dit athée, qui rejette tout, doute de tout, et ne reconnaît que ses sensations. Il se trouve dans un salon, s'établit dans un fauteuil, s'y balance impudemment, s'empare de la conversation, la dirige à son gré avec un ton tranchant et décisif, juge les rois et leurs ministres avec une sévérité et une rigueur incroyables. Une dame âgée dit quelque chose, il l'interrompt pour faire voir qu'elle s'est trompée. Un vieillard veut parler, il l'en empêche en élevant la voix. Personne ne dit mot, il est à son aise. De la politique il passe à la poésie, puis à la littérature, de là il se jette dans les beaux-arts, et finit par parler d'argent et de spéculations. Lysandre, indigné d'une telle impudence,

lui dit qu'il a avancé des erreurs. Aussitôt Alfred parle fort, il assomme Lysandre de passages, de citations d'auteurs anciens et modernes; il est prêt à recommencer une nouvelle séance. Une dame demande à voix basse quel est ce savant qui se croit à l'Académie des Inscriptions ou à celle des Sciences. On lui répond qu'Alfred sort du collége, qu'il n'a pas vingt ans.

B.



SUJETS DE MÉDITATION DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

1er *novembre* 1793. — Décret qui change le nom de Saint-Pierre-le-Moutier en celui de Brutus-le-Magnanime.

2 *novembre* 1789. — Le jour des Morts est adopté pour rendre le décret qui met tous les biens du clergé de France à la disposition de la nation.

3 *novembre* 1793. — « Les meubles et immeubles provenant de l'actif affecté, à quelque titre que ce soit, aux fabriques des églises cathédrales particulières et succursales, seront vendus comme les autres domaines ou meubles nationaux. »

4 *novembre* 1792. — Des attroupemens de nature bien différente demandent, les uns autour du Temple, la tête du Roi, les autres dans le jardin des Tuileries, celles de deux députés.

5 *novembre* 1793. — Une députation des jacobins demande la destitution de tous les individus en place qui n'ont pas servi la révolution depuis 1789.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

— Mgr l'évêque de Cambray s'est rendu à la maison centrale du Loos, où il a administré le sacrement de confirmation à deux cents détenus de tout âge.

— Sa Sainteté Léon XII, qui sait honorer les écrivains lorsque les écrivains eux-mêmes savent respecter et défendre la religion, a daigné adresser un bref extrêmement flatteur et une magnifique médaille en or à M. Drach, auteur des *Lettres d'un Rabbin converti.*

— M. de Vatisménil vient, sur la demande de M. l'archevêque de Bordeaux, d'autoriser à Bazas, dans l'ancien local du petit séminaire, une institution qui sera dirigée par des ecclésiastiques. M. le grand-maître de l'Université a déjà autorisé d'autres établissemens éminemment religieux. Est-ce que M. le ministre de l'instruction publique se souviendrait de temps en temps des principes de M. l'avocat du Roi ?

— M. Beckedorf, conseiller d'état en Prusse, a été destitué pour avoir embrassé la religion catholique. Les journaux libéraux n'ont point réclamé contre cette destitution ; mais si jamais le Roi de France s'avisait de destituer un conseiller d'état qui se serait fait protestant, nos tolérans journalistes n'auraient pas assez de larmes pour déplorer une telle calamité. Ils trouveront sans doute M. Beckedorf fort heureux de n'avoir été que destitué pour une démarche si criminelle.

— Une cérémonie tout à fait nouvelle à Aberdeen, une des villes les plus considérables de l'Ecosse après Edimbourg, le sacre d'un évêque catholique, y avait attiré un si grand concours que beaucoup de personnes n'ont pu trouver place dans la chapelle, et ont été obligées de rester en dehors. Des officiers de police étaient stationnés sur différens points pour prévenir tout accident. Ce soin de protéger le sacre d'un évêque catholique dans un pays où le protestantisme domine avec toutes ses préventions est assez remarquable. Nous ne pouvons que féliciter l'Ecosse de l'augmentation du nombre de ses évêques.

— M. l'abbé Martial, grand-vicaire du Kentuckey, a fait un voyage

dans le Canada avant de se rendre à sa destination. Il a visité les peuplades sauvages desservies par MM. de Saint-Sulpice, et a été fort édifié de la régularité des Algonquins. La prière du soir, accompagnée du chant des cantiques, se fait en langue algonquine. Il a aussi parcouru les bords du fleuve Saint-Laurent, couverts d'églises et d'habitations qui annoncent l'aisance et la richesse. Pourquoi le visiteur-philanthrope des bagnes, animé d'une noble émulation, ne traverse-t-il les mers pour aller éclairer les sauvages et se *lier d'amitié* avec eux ? Il pourrait, au bout de quelque temps, appeler à son aide M. Charles Dupin, qui les perfectionnerait avec *deux lignes parallèles* ou d'autres signes géométriques dont je ne connais pas la puissante influence sur notre pauvre intelligence. Ou plutôt je conseillerais à M. Appert de s'embarquer avec un certain nombre de *forçats choisis*, pour établir une colonie qu'il pourrait bien vite rendre florissante au moyen de notre civilisation et de nos machines à vapeur : ce serait une spéculation digne du siècle.

— Une école *mixte* (où l'on admet indistinctement les catholiques et les protestans) vient d'être ouverte à Sancerre. Le projet avait été soumis à Mgr l'archevêque de Bourges, avec prière de désigner lui-même les membres du comité chargés de réaliser cette fondation ; mais le digne prélat répondit que sa conscience ne lui permettait pas de se mêler de l'établissement d'une école *mixte*. Plût à Dieu que *tous* les personnages constitués en dignité refusassent également leur coopération pour *toute* mesure funeste au catholicisme !

NOUVELLES MONARCHIQUES.

— Le Roi, dans sa bienfaisance inépuisable, a daigné faire remettre à M. le préfet de la Moselle, avant de quitter la ville de Metz, une somme de 10,000 fr. pour être employée en bonnes œuvres dans ce département.

Le don du Roi sera distribué dans le département le 4 novembre prochain, jour de la fête de l'auguste bienfaiteur.

— Un buste du Roi en marbre vient d'être commandé à M. Simart, statuaire, élève de M. Cartellier.

Ce buste est destiné par M. le ministre de l'intérieur à la ville de Troyes (Aube).

— D'après le vœu émis, au nom des habitans de Bains (Vosges), par M. le baron Girard, maire, le ministre de l'intérieur a accordé à cette ville un portrait en pied de S. A. R. Mme la Dauphine.

— Pendant le séjour du Roi à Fontainebleau les principales autorités ont eu l'honneur d'être admises à la table du Roi, et Sa Majesté, dont le cœur paternel n'oublie jamais le malheureux, a daigné remettre des secours pour eux à M. le préfet, à M. l'évêque, au maire et au curé de Fontainebleau.

— S. A. R. Mme la Dauphine a honoré le talent religieux, en accordant une audience particulière à M. Levavasseur, auteur du *Livre de Job*, qui a offert à l'auguste princesse un exemplaire de sa traduction.

— M. l'abbé Desmazures, l'un des pères latins de la Terre-Sainte, est arrivé à Paris. Ce courageux pèlerin, ce moderne Pierre l'Ermite, apporte de Jérusalem des dessins, des documens géographiques et des armures qui ont appartenu aux compagnons de Godefroi de Bouillon et de Tancrède. En remettant le pied sur le sol français M. l'abbé Desmazures a eu la douleur d'apprendre la mort du vertueux duc de Rivière, qui fut son protecteur, et qui, durant son ambassade à Constantinople, obtint de la Porte-Ottomane de nombreux priviléges pour les gardiens du Saint-Sépulcre. Plusieurs des objets précieux qu'apporte M. l'abbé Desmazures étaient destinés à son illustre protecteur; nous savons qu'il se propose d'en faire hommage à un auguste personnage, à qui le noble duc avait consacré ses soins et son existence.

— Les royalistes qui ont conçu l'idée d'élever un monument au chevalier de Varicourt croient-ils que le même monument ne devrait pas rappeler la fidélité du marquis de Sammières, si semblable en tout à celle de M. de Varicourt?

PROGRÈS DU PHILOSOPHISME.

— Les hommes d'un certain parti appellent *contribution du sang* la

conscription. Ils n'ont imaginé cette dénomination que depuis le retour de la paix ; ainsi le Français ne se doit plus corps et biens à son pays, quand ce pays se retrouve sous la domination de la plus ancienne des races françaises.

— *Le Roi ne peut pas régler par des ordonnances tout ce qui compose la force du pays.* Nous félicitons les révolutionnaires d'être arrivés à publier les limites du pouvoir du Roi sur l'armée ; ce malheur doit passer leurs espérances...

— *Le Journal du Puy-de-Dôme brave l'autorité,* disent *les libéraux, il annonce la réorganisation du collége de Billom.* La charte, bien entendu, donne au Roi un pouvoir absolu sur le collége de Billom, mais sur l'armée...

— Les *libéraux* viennent d'énumérer *les hommes de probité et de talent qui siégent à la chambre des députés : ce sont ceux à la santé desquels a bu M. de Lalot;* c'est au banquet donné à M. Ch. Dupin, etc., que M. de Lalot, *jeune homme fort supérieur dans la conversation*, a trouvé ce moyen simple de classer les honorables membres.

— Les journaux *libéraux* rappellent *tous les jours* qu'un comte est accusé, une comtesse convaincue de vol : c'est en attendant que M. Appert exploite comme correspondant la misère de ces deux criminels. S'ils se bornent à ne mettre à profit que la culpabilité du clergé et de la noblesse, les *libéraux* trouveront peu de lucre dans cette branche d'industrie.

— La réponse de S. Em. l'archevêque de Toulouse aux ministres des affaires ecclésiastiques réunit les deux caractères les plus antipathiques au libéralisme : l'esprit religieux et chevaleresque semble l'avoir dictée. Les *libéraux* la citent ; ils n'ont pas encore osé la commenter. Serait-il donc beau aux yeux de tous de pouvoir dire : « En 1120, *Etiamsi omnes, ego* « *non* fut la devise de ma famille, et elle est celle de ma conscience en 1828 ? »

— Les députés de la chambre continuent à recevoir de leurs commettans des hommages et des dîners; mais au milieu de la gloire dont ils permettent qu'on les environne ils rappellent aux provinciaux qu'ils ne sont pas les uniques puissances que doivent invoquer les Français, *et deux honorables membres de la députation du Bas-Rhin ont porté à leurs électeurs la santé de Charles X....*

— Les conseils de departemens sont appeles par le *Commerce un opprobre et une plaie. Historiquement*, ajoute ce journal, *le droit de faire la loi decoule de celui de voter l'impôt.*

— Ce n'est point l'austérite qui fait haïr la vertu, mais l'hypocrisie. Que devenons-nous quand la legalité est constamment invoquée par des gens en rebellion constante contre la monarchie dans un etat monarchique, et quand les auteurs les plus licencieux préconisent les rigueurs du jansenisme?

— Quand les *liberaux* insultent les ministres, ils les appellent les ministres; quand les *royalistes* resistent aux ministres, les *liberaux* appellent les ministres le Roi.

— Il est enjoint de faire *chrétiennement et secrètement* les distributions accoutumées pour la fête du Roi. Nous ne regrettons point l'ancien usage; mais puisque le *Constitutionnel* évangélise ainsi le préfet de police, qu'il enseigne donc leur devoir à tous les auteurs philanthropes qui enregistrent jusqu'à leurs projets de bienfaisance, et les publient periodiquement.

— *Le Messager* prétend que « le ministère a suffisamment montré dans la mesure relative aux établissemens ecclesiastiques tout ce que l'on pouvait attendre de lui dès qu'une *justice* etait évidente à ses yeux. »

— Des electeurs de l'arrondissement de Mirecourt ont bu à la santé de M. le duc de Choiseul, « sujet fidèle du Roi, illustre citoyen, noble defenseur de nos libertés constitutionnelles, » et grand fonctionnaire de la franc-maçonnerie.

— On lit dans le *Journal des Débats* : «En introduisant l'Eglise dans le gouvernement de l'état il faudrait se résigner à l'y recevoir avec tout ce qui la rend formidable» . . . aux méchans.

— Un folliculaire nous assure « qu'il n'est plus possible de parquer les gens de lettres en ménagerie royale, comme le faisait le grand Roi. » Quoi qu'il en soit, la *ménagerie royale* où paraissaient les Boileau, les Fénelon, les Bossuet, etc., sera toujours preferable à la *ménagerie liberale* où figurent. . .

— L'extrait des assertions renferment, d'après les calculs les plus exacts, sept cent-cinquante huit altérations et falsifications. Et pourtant voilà l'arsenal de nos philosophes, de ces hommes qui, comme leur maître Rousseau, osent dire que leur devise est *vitam impendere vero.*

— A l'occasion des poursuites dirigées contre le Tyrtée de la révolution *le Constitutionnel* ose dire : « Il a été pénible de penser qu'aujourd'hui, pas plus qu'autrefois, on ne savait ménager le grand talent, souffrir sa liberté et *même sa licence.* » Vraiment, nous ne savions pas encore que le *grand talent* eût le privilége d'être immoral.

— Comment a-t-on l'impudeur dans certains journaux de nous vanter un système de gouvernement qui nous force ou nous permet de changer de ministres plus souvent que de laquais?

— Tous les employés des ministères sont dénoncés à l'opinion publique comme congréganistes et comme *espions* des ministres d'aujourd'hui. Accusés de régularité religieuse peut se tolérer, mais d'espionnage..... doit se tolérer encore plus, car le *Courrier* ajoute : « qu'il s'agit de places et de hauts traitemens auxquels il ne prétend pas du tout..... »

— Il n'y a pas un chef-lieu de département où l'on ne dîne, où l'on ne doive dîner, où l'on n'ait dîné : c'est ainsi que nous sont annoncés trois fois les banquets futurs, présens et passés auxquels assistent nos représentans. Il va paraître un journal consacré à nous faire connaître *le menu* et *les couplets* de ces repas; semblable à une devise bien faite ce journal contiendra *le corps et l'âme*.... Ceci peut devenir l'origine d'un nouveau blason dont les figures symboliques intéresseront tant que le Français mangera. On verra à l'occasion de M... *une dinde aux truffes* et ces mots: *Famille et patrie; un pâté de foie gras* ayant pour exergue *Liberté* rappellera M...; *un chapon du Mans* avec la légende : *Puissance de la parole.* Des descendans de nos députés en feuilletant les archives de leurs grands parens feront à la fois un cours de patriotisme et de gastronomie, ce qui est bien plus dans l'esprit industriel du siècle que tout ce qu'ils auraient pu apprendre de *dextrochères, d'alérions* et autres emblèmes destinés à rappeler la mort quand grâces à Dieu, le nouvel art héraldique se confond avec celui de substanter la vie.



— La fièvre jaune s'est manifestée à Charlestow; elle continue ses ravages à Gibraltar; des tremblemens de terre bouleversent une partie de l'Espagne : la main de Dieu se voit partout.

OUVRAGES NOUVEAUX.

Les Domestiques chrétiens ou la Morale en action des Domestiques; à la librairie catholique d'Edouard Bricon, rue du Pot-de-Fer Saint-Sulpice, n. 4, chez Rusand, même rue, n. 8, et chez tous les libraires ecclesiastiques de Paris.

Nous croyons devoir faire connaître en quelques mots à nos lecteurs l'utilité de ce petit ouvrage. Il renferme outre les meilleures règles de conduite pour la classe si intéressante et malheureusement si négligée des domestiques les plus beaux exemples de piété, de dévouement, de résignation dans le malheur, de charité chretienne, de patience, de probité et de désintéressement; en outre il contient des notions simples, claires sur la religion en forme de dialogue entre un prieur et un jardinier. Nous pouvons assurer qu'on trouvera profit et plaisir à la lecture de ce livre; et c'est une bonne œuvre à faire de le répandre parmi les domestiques.

Droits constitutionnels des Evêques de France et véritables libertés de l'Eglise gallicane; par M. Boussot, ancien avocat, avec cette épigraphe : *Nisi Dominus custodierit civitatem, frustrà vigilat qui custodit eam.*

Nous engageons nos lecteurs à lire cet ouvrage, qui est d'un bon catholique et d'un ami de son pays. L'auteur attaque le mal à sa racine; il fait voir comment les libéraux entendent la charte, et il attribue avec raison leurs succès en partie à la licence de la presse. Il démontre clairement que nos institutions politiques manquent de base, et n'offrent rien de rassurant; qu'une nouvelle révolution se prépare et qu'elle fait des progrês effrayans. M. Boussot termine sa brochure par prouver qu'il n'y a de salut pour l'état que dans l'union de ses intérêts avec ceux de la religion.

A Paris, chez Rusand, libraire, rue du Pot-de-Fer Saint-Sulpice, n. 8.

LE CONSERVATEUR
DE LA RESTAURATION.

DÉFINITION DE L'ORDRE LÉGAL.

Non, nous ne voulons point de places, disent à Paris les libéraux, point de traitemens, nous ne demandons que l'ordre légal. En province ils parlent aux électeurs de leur conscience, de leur attachement à la charte, de leurs efforts pour la faire observer, des discours qu'ils ont prononcés à la tribune et enfin de l'*ordre légal*, mots magiques avec lesquels on espère tromper les niais et les imbéciles et *opérer une révolution*. Qu'est-ce que l'ordre légal? Il serait difficile d'en donner une définition assez exacte : c'est un composé de folies et de mensonges, de niaiseries et de turpitudes, de faiblesse et d'audace, de philanthropie et d'athéisme. Avec l'ordre légal on détruit peu à peu la religion, et l'on outrage Dieu afin de pouvoir ensuite en débarrasser le monde : car, à parler franchement, Dieu est une illégalité. Avec l'ordre légal on insulte la royauté et on lui enlève successivement toutes ses prérogatives afin de pouvoir ensuite l'abolir : car, à dire vrai, la royauté est une illégalité. Avec l'ordre légal, on parcourt les provinces, on se fait rendre des honneurs extraordinaires; on visite les monumens publics, les hospices, les prisons; on accepte des déjeuners, des dîners; on y prononce

de longs et solennels discours; on y porte des toasts à la révolution et aux révolutionnaires, afin que la multitude n'en perde pas le souvenir. Avec l'ordre légal le pouvoir hésite, tremble et fait tout le contraire de ce qu'il devrait faire pour suivre les ordres qui lui sont imposés. Avec l'ordre légal, les prêtres catholiques sont signalés comme des malfaiteurs, des scélérats d'un genre tout nouveau, des espèces de bêtes féroces qu'il est bon d'abandonner à la vengeance publique. Avec l'ordre légal, M. de Nuncques dans son département se dépouille de la gravité du législateur pour se faire le chansonnier d'un banquet; M. Benjamin Constant, fêté à Strasbourg, parle dans ses discours du *roi constitutionnel* qu'il soutiendra contre les *révoltes sacerdotales;* M. Kératry, dans un banquet à Brest, félicite les dames de cette ville de leur beauté toute constitutionnelle, de leurs sentimens libéraux qu'elles transmettront à leurs enfans; et puis, hors de lui-même et comme inspiré par un génie extraordinaire, il brise son verre au nom de l'ordre légal afin qu'il ne soit pas profané par quelque jésuite. Avec l'ordre légal, M. Appert annonce la philanthropie dans les bagnes, fraternise avec les forçats qui lui serrent la main en signe d'amitié et l'appellent leur camarade, leur apprend à compter sur la raison humaine qui les a perdus et à se soucier peu de la religion qui les sauverait. Avec l'ordre légal, MM. Etienne et Arnault rentreront solennellement à l'Académie française, parce que tout ce qui n'a pas été fait sous l'ordre légal est une infamie.

Pour compléter l'ordre légal, le *Moniteur*, dans sa partie officielle, devrait publier la déclaration suivante :

« Tout ce qui a été fait depuis les cent jours jusqu'en 1828 est nul et non avenu. La chambre des pairs a condamné injustement à mort le maréchal Ney. Les régicides

ont été exilés mal à propos. Tous ceux qui avaient des emplois publics dans les cent jours les reprendront aussitôt la publication de la présente déclaration.»

B.

DE L'HYPOCRISIE DES LIBÉRAUX.

Les libéraux vantèrent beaucoup il y a quelques années ces mots d'un député du côté gauche qui, en parlant de la révolution, s'était écrié «*Qu'elle n'était plus possible, parce que le peuple avait donné sa démission.*»

J'en suis fâché pour ses admirateurs : cette phrase est non seulement absurde, mais elle est encore une insulte faite à la nation française, qui fut innocente des crimes de ces temps malheureux. Cet horrible bouleversement a pu se faire en son nom, quoiqu'elle en ignorât la cause et le but; mais elle eut horreur des excès de cette funeste époque dont elle fut elle-même victime.

Et d'abord qu'entend-on par ce mot *peuple?* Est-ce cette partie active, laborieuse, industrielle et honorable de marchands, de laboureurs, de fabricans, etc., qui constituent en effet la nation? Assurément elle ne pouvait que perdre dans les troubles, puisque, n'étant plus protégée par les lois, l'anarchie devait nuire au commerce, aux arts, à l'industrie et à l'agriculture. Donc n'ayant aucun avantage à retirer d'une révolution, elle n'a pu ni la désirer ni la faire. Comment aurait-elle depuis donné sa démission? Voudrait-on par hasard honorer du nom de peuple cette populace grossière, ignorante et vicieuse, toujours aux ordres de ceux qui la paient et qui lui pro-

mettent le pillage et le meurtre? En ce cas il serait absurde de dire que *le peuple a donné sa démission ;* car cette partie de la population est et sera toujours prête à se livrer aux mêmes excès toutes les fois qu'elle y sera excitée. Au reste il serait indigne à un Français de confondre cette fange avec la nation.

D'ailleurs cette populace même a pu être l'instrument de la révolution; mais certes ce n'est pas elle qui l'a conçue. Quels moyens avait-elle pour former et exécuter un plan aussi vaste qu'effroyable? Il faut pour cela de l'habileté, dela ruse, du génie même; et, je le demande, qu'importait-il à cette populace de détruire ce qui existait? Elle ne pouvait prétendre à l'élévation, *même à l'égalité.* Un peu d'or pour le dépenser en orgies est tout ce qu'elle avait à convoiter; et en effet elle n'a pu et ne pourra jamais obtenir autre chose dans les bouleversemens.

Qui donc alors accuser de ces affreux désordres?

Qui? l'impiété, l'orgueil, l'ambition et la basse jalousie, qui s'étaient emparés de certains esprits de différentes classes de la nation. Oui, c'est l'esprit dominateur qui fit la révolution. C'est le génie du mal qui voulait que tout pliât sous son joug; c'est enfin le matérialisme, caché sous le masque de la philosophie, qui renversa la religion et le trône pour régner sur leurs débris.

Philosophes, hommes de lettres, de tous les rangs, de toutes les conditions, dites-le-moi, n'est-ce pas vous qui avez fait la révolution? Ne sont-ce pas vos sophismes, vos écrits impies et mensongers qui ont égaré la nation? Et tandis que d'un ton hypocrite vous lui disiez, au nom de la philanthropie, que vous vous occupiez de son bonheur vous n'aviez en vue que votre intérêt et le triomphe de votre amour-propre.

C'est en vain que vous chercheriez à nous tromper

votre amour de l'égalité vous portait bien à abaisser ce qui vous dominait, vous consentiez bien à tutoyer des ci-devant ducs, comtes ou barons; mais vous ne prétendiez pas élever à votre niveau les chiffonniers et les décrotteurs.

L'assemblée constituante fut en majeure partie composée de philosophes de toutes les classes. Nous savons où ces hommes insensés et pervers nous ont conduits !!! « *Attaquez l'infâme*, a dit Voltaire à ses adeptes, c'est « ainsi qu'il désignait la religion, et quand il le faudra « mentez; non pas quelquefois, mais sans cesse, il en res- « tera toujours quelque chose. » En effet, abusée par des mots, la nation se corrompit, le mensonge étouffa le cri de la vérité, et la religion fut renversée par l'athéisme. « *Faites la guerre aux despotes.* » C'est ainsi qu'il désignait les rois, et l'infortuné Louis XVI, le Roi le plus dévoué au bonheur de ses peuples, périt sur l'échafaud ! « *Détruisez le fanatisme, les préjugés et l'idolâtrie*, » et les prêtres et les nobles furent massacrés! Guerre aux *châteaux*, *paix aux chaumières*, et les chaumières bientôt éprouvèrent (1) le sort des châteaux. En un mot tout ce qui était honnête et vertueux, riche ou pauvre, noble ou prêtre, devint bientôt à son tour victime des scélérats qui, au nom de la liberté, firent peser un joug de fer sur la nation, et qui, au nom de la philanthropie, firent partout couler des flots de sang !!!......

Mais le ciel, qui se rit des plus vastes plans de l'orgueil humain, rétablit d'un seul regard tout ce que la révolution avait détruit avec tant de rage et de persévérance. Néanmoins le génie du mal vaincu, mais non corrigé, de nouveau tente de recommencer son ouvrage.

---

(1) Surtout dans la Vendée.

Il attaque derechef la religion et la monarchie, et les prêtres sont encore les objets de sa haine et de sa fureur. Tout ecclésiastique est un jésuite, et tout jésuite est un hypocrite, un conspirateur, un régicide ; tout catholique est du parti prêtre, et tout royaliste un factieux; tout ministre ferme et dévoué à la monarchie est un traître; tout écrivain religieux et monarchique un sot et un ignorant. Les libéraux seuls ont de l'esprit, et seuls ils sont fidèles ; enfin à les entendre

Le ciel n'est pas plus pur que le fond de leur cœur !

Ce sont des agneaux, et leurs victimes des loups ravissans. Mais ce qu'il y a de plus déplorable c'est de voir, malgré une si funeste expérience, des royalistes les écouter, et se confier à des hommes prêts à les proscrire de nouveau.

Qu'est-ce donc qu'un royaliste, s'il en est ainsi ? C'est trop souvent un homme dupe de sa bonne foi, que le passé n'éclaire pas sur l'avenir, et qui rarement sait comprendre que ce n'est que par l'union, le courage et la persévérance qu'on peut triompher de ses ennemis.

Nous n'en conclurons pas moins que le peuple n'a été que l'instrument et le prétexte de la révolution. Qu'on l'a faite par lui et non pour lui ; qu'elle n'a été conçue et exécutée que pour assouvir l'ambition, la haine et la jalousie de quelques hommes, et que ces hommes, d'abord philosophes, puis jacobins, aujourd'hui parés du beau nom de *libéraux*, sont prêts à la recommencer, pour s'emparer comme leurs prédécesseurs du pouvoir et des richesses de la nation.

Le baron MENGIN DE FONTDRAGON.

DE LA DÉGRADATION DES GRECS MODERNES.

(Second et dernier article.)

Comme chrétiens, rien n'égale la haine que les Grecs portent de temps immémorial aux chrétiens latins, c'est à dire à toute la chrétienté en Europe. Les chrétiens grecs sous leurs empereurs et du temps des croisades ont été pour les croisés chrétiens anglais, français, allemands, des ennemis plus dangereux sous les noms d'hôtes et d'amis que les Sarrasins eux-mêmes; tous les historiens en font foi : les chrétiens latins, depuis l'établissement de la domination ottomane, n'ont jamais eu à Jérusalem, en Syrie, en Natolie, en Grèce, de dénonciateurs, de persécuteurs plus acharnés que les chrétiens grecs : ils détestent les chrétiens latins, c'est à dire les catholiques, à l'égal ou plutôt au-delà des Turcs même. Ce sont là des vérités incontestables : elles reposent toutes sur les faits.

Une vérité établie nous mènera à la découverte d'une autre; car toutes les vérités se tiennent. Il est permis de demander quelle est la cause secrète de l'intérêt tout particulier, tout nouveau, tout extraordinaire qui s'est trouvé attaché à la cause des Grecs. La vocation du petit nombre est de mener le plus grand, et les habiles présentent toujours aux nombreux croyans la question qu'ils veulent faire admettre sous un rapport spécieux et honorable; autrement ils ne feraient pas de dupes. Le champ d'asile et les Grecs ont trouvé les mêmes souscripteurs, d'autres aussi sans doute; car il faut bien nous permettre

de croire qu'il y a des libéraux niais. Les Grecs à leurs risques et périls avaient le droit d'insurrection en ce qu'ils étaient peuples conquis; car, si l'on n'admet pas la légitimation du temps, on peut poser en principe que la mort est l'unique traité qui existe entre l'esclave et le maître irrité.

Mais ici un peu de mémoire seulement, et l'on verra si l'intérêt que je suis loin de ne pas porter aux Grecs d'homme à homme n'est pas plus vrai, plus louable, plus sensé que celui qu'il était de mode de leur porter avec bonne foi ou sans bonne foi.

Certes si le vœu national chez eux eût été pour la liberté, si l'amour de la liberté avait passionné toute la population dite grecque, si la Grèce, sous la figure de cette belle femme enchaînée que M. le comte de Choiseul a représentée pleurant sur un tombeau portant cette inscription : *Exoriare aliquis...*; si cette Grèce héroïque s'était offerte à la mémoire, à l'enthousiasme, aux besoins de ce peuple qu'on appelle les Grecs, quelle occasion plus belle, moins périlleuse, moins hasardeuse, plus facile enfin pouvait donc s'offrir à eux que dans l'année 1770, que lors de l'apparition d'une flotte russe dans l'Archipel, que lors des débarquemens sans obstacles des Russes à Coron et dans la Morée, que le lendemain enfin de la terrible journée de Tchesmé où la mer engloutit les débris embrasés de la flotte ottomane entière. Pourquoi les Grecs à cette époque n'ont-ils pas répondu à la voix, à l'appel de leurs libérateurs qui venaient de vaincre pour eux? c'est que les Grecs ne voulaient pas de la liberté; c'est sur la foi d'un aventurier nommé Papos-Ogli qu'Orloff fit croire à Catherine II qu'ils la désiraient. Les Grecs ont prouvé par leur refus de se soulever en masse qu'ils n'en voulaient pas, et ils n'avaient pas d'in-

térêt à en vouloir. Les Grecs de la Morée, en 1770 comme à l'époque de leur insurrection récente, « étaient de tous « les sujets de l'empire ceux que la domination ottomane « fatiguait et tourmentait le moins; son despotisme avait « presque à leur égard le caractère de la bienveillance, « depuis qu'à la dernière expulsion des Vénitiens, qui « s'étaient aliéné les Grecs par leur intolérance religieuse, « une soumission volontaire avait prouvé que ces derniers « ne désiraient pas le retour de leurs maîtres provédi- « teurs. Les Grecs de la Morée, favorisés dans leur com- « merce et dans leurs travaux agricoles, voyaient depuis « ce temps leur population presque doublée. » (*Hist. de l'Empire ottoman.*)

Ce que les Russes avaient tenté sans succès en 1770 à l'égard des Grecs, l'esprit révolutionnaire qui a travaillé en Piémont, à Naples, en Espagne, et travaille sans relâche en France, cet infernal esprit qui calcule pour lui, secondé par des puissances qui calculent pour elles en le laissant agir, cet infernal esprit a essayé de nouveau l'insurrection en Grèce et a soumis ce malheureux pays à ses funestes expériences; aussi l'insurrection grecque a vu courir tous les défenseurs des insurrections de l'Europe, tous les échappés à la vengeance des lois, tous les repris de justice dans leurs différentes patries. L'espoir de faire fortune a réuni en Grèce tous les artisans de discordes et de complots sur la terre que le génie des révolutions destinait, au midi de l'Europe, à devenir le foyer incendiaire et inextinguible de ses doctrines et de ses œuvres.

Le Grec des îles ou du continent a répondu à l'appel; il se croit appelé, non pas à la liberté de la Grèce, mais au désordre et au pillage; chaque capitaine, ainsi qu'Odysséus, exerce dans son propre pays le droit

du plus fort sur le plus faible, vit et s'enrichit de rapines. Le Français, qui commande l'armée dite régulière, n'a jamais pu discipliner de pareils bandits et n'a enrégimenté sous le nom de tacticiens que deux mille aventuriers piémontais, napolitains ou catalans. Le soi-disant gouvernement de Napoli ne voit pas son autorité s'étendre au-delà des portes de la ville : les Grecs d'Hydra lui refusent l'obéissance, et les chefs éphémères qui se disputent entre eux une ombre de pouvoir ne s'accordent que pour voler et partager ce qui est envoyé en Grèce par les sociétés philanthropiques de l'Europe. Leur apporte-t-on du fer, des boulets, des canons : ils brisent les affûts, abandonnent les pièces sur le sable, et s'écrient : « C'est de l'argent qu'il nous faut. » Tel fondé de pouvoirs et nanti de pièces d'or, arrivé sous de tels auspices dans les eaux de Napoli de Romanie, a été trop heureux de trouver une garantie contre la spoliation sous les tentes du commandant des tacticiens ; enfin en Angleterre il a été prouvé que le fonds des souscriptions, au lieu d'aller même en Grèce où il aurait été volé par d'autres voleurs, a servi à payer à Londres les dépenses des agens de l'affaire des Grecs.

Cependant tout en parlant de la liberté de la Grèce, dans le prospectus qui appelle les dons des crédules, les chevaliers de l'industrie politique s'agitent pour placer sur le trône grec tel ou tel souverain éventuel. MM. tels et tels pensent à y mettre le duc de R..., d'autres le fils d'un ex-roi du Nord ; et pour que rien ne manque à ces combinaisons diverses, on soutient que c'est lord Cochrane qui est chargé d'agir dans ce sens-là. Que faut-il en conclure ? ce que l'esprit des révolutions a semé le génie de la politique s'apprête à le recueillir : les Grecs changeront de maîtres ; le libéralisme habile en sera pour ses espérances

trompées, le libéralisme niais en sera pour son argent et pour ses utopies; mais grâce à l'intervention des puissances européennes, l'humanité n'aura plus à gémir. La morale de tout ceci c'est que rien n'est plus étranger aux combinaisons d'aujourd'hui que la liberté de la Grèce; que le but des prétendus amis des Grecs a été tout révolutionnaire dans le plan primitif, que les noms portés au contrôle du comité directeur y font nombre, et qu'enfin nous avons approché plus ou moins de la vérité sur les Grecs : nous ne le demanderons pas, et pour cause, à la société philanthropique : nous le demanderons seulement aux habiles, mais au bas de la tribune, dans les coulisses du théâtre politique, appelé les chambres, et selon les paroles du journaliste *des Débats, nous ne craignons pas d'invoquer le témoignage des hommes qui quoique jetés dans les rangs de l'opposition conservent cependant la réalité ou même les simples apparences de la bonne foi.* Etonnez-vous donc que les ministres du Roi, qui n'étaient certes ni des insensés ni des niais, aient vu de bonne heure et des mêmes yeux que tous les gens de bon sens qui de près ou de loin ont eu le moindre rapport avec ce peuple nouveau que l'on assimila aux anciens Grecs parce qu'il habite le même pays. Mal attaqué, mal défendu, sa lutte avec les Musulmans donne le change à la crédulité trompée par des mensonges, répétés par tous les échos de l'Europe libérale. Sans doute la voix de l'humanité conseille, commande même de sauver de l'extermination la population de ces malheureuses contrées où se trouve exposée au massacre, à l'esclavage une multitude désarmée de vieillards, de femmes et d'enfans; mais il y a loin de cette intervention miséricordieuse, tardive dans notre opinion et dans nos vœux, à déclarer les ministres du Roi coupables de n'avoir pas pris fait et cause dans

une insurrection dont on connaît si bien les conseillers, les soutiens, mais dont il suffit pour plaindre les victimes de conserver quelque chose d'humain. Si le gouvernement avait, nous le supposons, proposé au nom du Roi que la France prît les armes pour les Grecs, les mêmes hommes qui l'incriminent pour ne l'avoir pas fait plus tôt auraient dit d'un air menaçant : « Un Turc est un homme « comme un autre : ce sont les partisans de la vie dévote, « la congrégation, les jésuites, le parti prêtre, qui sou- « tiennent les Grecs parce qu'ils s'appellent chrétiens. « Est-ce ainsi que le gouvernement protége les intérêts du « commerce, qu'il respecte le droit des gens? Il se met « en hostilité, en pleine paix, avec la Porte ottomane, au- « près de laquelle il a un ambassadeur, dans un pays où « nous avons des consuls, des commerçans. » Enfin, dans la vivacité de leurs attaques contre le ministère, je n'aurais pas été surpris d'entendre les journaux libéraux ou leurs protecteurs à la tribune s'écrier pour dernier reproche : « Au lieu d'envoyer notre argent en Grèce, pour- « quoi le ministère qui est royaliste ne secourt-il pas plus « libéralement les spoliés, les colons, les Vendéens? » Il a échappé à ces messieurs des inconséquences plus déraisonnables.

Comte de SALABERRY,
député de Loir-et-Cher.

NOUVELLES RAISONS DE PLAINTE CONTRE LES ORDONNANCES DU 16 JUIN.

Quand la France se voit menacée d'une révolution et d'un schisme, doit-on être surpris des réclamations qui

s'élèvent de toutes parts contre l'exécution de deux actes faits pour hâter la ruine de la religion? Doit-on s'étonner de la joie des ennemis de l'ordre et de l'épouvante de ceux qui sont sincèrement attachés au bien de l'état?

Déjà le nom de *jésuite* est devenu odieux à la multitude; elle l'applique à tout prêtre catholique indistinctement, à toute personne dont les idées et les sentimens sont contraires à la révolution que le libéralisme prépare : que la faiblesse, par de nouvelles concessions, livre encore quelques positions au parti qui triomphe depuis les dernières élections, et ce nom de *jésuite* deviendra un titre de mort comme déjà il en est un de proscription.

Cédant aux menaces libérales on a enlevé aux familles les établissemens où ils pouvaient espérer de faire élever chrétiennement leurs enfans. Quelles ressources leur reste-t-il? A qui pourront-elles confier ce qu'elles ont de plus cher?

La mesure contre laquelle nous nous élevons ne leur laisse plus de choix. L'université leur est imposée. A ce nom, devenu odieux depuis l'établissement du despotisme impérial, mille pensées viennent affliger les cœurs.

La plupart des parens ont été élevés dans des maisons soumises au régime universitaire; et ils ont été les témoins ou les victimes de ce régime.

Dans les colléges royaux comme dans les anciens lycées, sur lesquels on les a entés, la religion est à peu près étrangère à l'éducation; les chefs de ces établissemens, intendans inflexibles du fisc, connaissent à peine les enfans par leurs noms; ils n'ont pour eux aucune affection, ne leur portent nul intérêt; les professeurs, qui ne sont guère parmi les élèves que durant le temps des

classes, se contentent de leur enseigner le grec et le latin, et de noter avec soin les *pensums* qu'ils leur ont donnés. Du reste indifférence complète pour le bonheur des enfans qu'ils instruisent moyennant salaire, et qu'ils abandonneraient de suite au plus offrant. Tous les maîtres, sans exception de rang, n'ont de préférences marquées que pour des élèves appartenant à des familles puissantes : source d'orgueil d'une part, de mépris et de découragement de l'autre.

Quant aux écoliers ils sont réduits à se former eux-mêmes par les discours et par les livres de leurs condisciples. L'esprit d'irreligion et d'insubordination, le mépris des maîtres et le manque de respect pour les parens, telles sont les conséquences inévitables du régime universitaire.

Comme le libéralisme ne manque point de lumières dans la science avec laquelle on fait les révolutions, il a senti que le moyen le plus efficace d'amener le désordre et le bouleversement dans l'état était de maintenir le monopole de l'université. Celle-ci s'est bien aperçue aussi qu'il ne lui serait pas possible de soutenir long-temps la concurrence d'un ordre devant lequel la terre s'est tue durant des siècles, et qui allait devenir en France l'asile des hommes les plus célèbres par leur piété, par leur science et leur génie.

A peine les jésuites eurent-ils ouvert quelques écoles dans des lieux presque déserts et jusqu'alors ignorés que leurs retraites se changèrent en des bourgs insuffisans pour contenir la jeunesse nombreuse que la confiance des parens leur envoyait de toutes les extrémités du royaume et des pays étrangers.

Choses éternelles, sujets de réflexions! Quoique le

nombre des élèves qui fréquentaient chaque maison dirigée par des jésuites fût généralement beaucoup plus grand que dans aucun collége royal, il n'y a *jamais* eu d'insurrection contre les maîtres ; il ne s'y est *jamais* glissé aucun vice qui ait pu fournir à l'université le prétexte d'une enquête ; et le gouvernement pour chasser de leur patrie quelques prêtres français s'est vu forcé de subir la loi du libéralisme : loi moins honteuse à donner qu'à recevoir dans les circonstances où elle a été imposée et acceptée. Aussi les hommes évangéliques vont quitter le royaume très chrétien : les libéraux leur en ont intimé l'ordre ; les jésuites vont aller porter ailleurs les lumières, la piété et l'amour du bien public.

Laissera-t-on aux familles qui professent la religion du Roi la liberté de faire élever leurs enfans par des hommes jouissant de toute leur confiance, et de sacrifier une partie considérable de leur fortune pour accomplir un devoir sacré ? — Non ; le libéralisme veut substituer la république à la monarchie et le protestantisme à la religion catholique ; et ce serait se tromper grossièrement de croire que les prétentions dirigées contre les maîtres ne le seront pas, par la suite, contre les élèves.

Au mépris de la charte, pour laquelle les libéraux affecteront toujours un respect propre à couvrir leur hypocrisie, une classe de Français a été frappée d'incapacité ; deux ordonnances du Roi ont fait ce qu'une loi ne pouvait faire. D'autres ordonnances ou d'autres décrets du peuple souverain déclareront plus tôt qu'on ne pense les élèves des jésuites *incapables* de remplir des fonctions publiques.

C'est ici toute la pensée, le véritable but du comité directeur. Il y a quelques mois il a essayé en vain de consacrer la *souveraineté* de la chambre élective. Si ce dogme

dangereux n'a pas été proclamé, il peut l'être dans un an. Alors la France verra se renouveler ces combats scandaleux qui amènent les révolutions; on délibérera, comme cette année, sur des choses qu'il n'est pas même permis de mettre en question. C'est à cette époque que les ennemis de la monarchie et de la religion *se montreront;* ils se sont enrôlés; ils savent leur nombre et leur force. Il ne leur manque, pour attaquer ouvertement leurs adversaires, que d'occuper certaines positions dont ils ne peuvent s'emparer, quant à présent, que par la ruse et par la supercherie.

L'ordonnance sur les petits séminaires servira merveilleusement leur projet. Un laïque sera mis par eux à la tête des affaires de l'Église. Ce sera d'abord un homme intègre, qui sera promptement remplacé par un homme vendu; l'autorisation royale, nécessaire aux supérieurs des séminaires, ne sera accordée qu'*à bon escient.* Comme le nombre des élèves qui pourront être reçus dans les petits séminaires doit être fixé pour chaque école diocésaine, le ministre imposé par le libéralisme prendra ses instructions, ses renseignemens à *bonne* source. S'il se trouve quelques diocèses où la doctrine ecclésiastique soit à peu près ignorée, où la discipline ne soit point observée, où le clergé soit un sujet de scandale, l'autorisation royale ne manquera point aux supérieurs des séminaires. Le petit nombre des évêques disposés à seconder les vues du comité-directeur recevront dans leurs établissemens d'instruction beaucoup plus de sujets qu'ils n'auront de places à leur donner. Comme les prêtres qu'ils auront ordonnés jouiront nécessairement de toute la faveur libérale, ils seront imposés à d'autres diocèses, par adresse ou par violence.

Mais s'il se rencontre des évêques bien décidés à tout

mettre en œuvre pour maintenir la discipline et pour faire fleurir la religion ; s'ils sont pleins de zèle pour le salut des âmes ; s'ils prêchent également d'exemple et de bouche, l'homme du comité-directeur leur suscitera mille tracasseries, leur refusera l'autorisation sans laquelle les supérieurs des séminaires ne pourront exercer leurs fonctions, fixera par chaque école un nombre d'élèves qui sera de beaucoup inférieur aux besoins de leurs diocèses.

Les hommes qui veulent arriver à une révolution savent tout le parti que l'on peut tirer de l'hypocrisie. Ils ne négligeront point ce moyen de succès.

Qu'un siége épiscopal, après avoir été occupé longtemps par un prélat présenté par le libéralisme ; que ce prélat ait totalement détruit la foi dans son diocèse, on lui donnera pour successeur un homme doué de toutes les vertus apostoliques, et l'on ne s'opposera pas à ce qu'il reçoive, dans les écoles soumises à sa juridiction, autant d'élèves qu'il sera nécessaire d'y en admettre, afin de pourvoir de pasteurs les paroisses qui en seront privés. Pourquoi tant de libéralité ? C'est que le ministre du parti sera bien sûr qu'il ne se présentera pas le quart des sujets qu'il aura permis d'admettre dans les écoles diocésaines.

Un autre moyen beaucoup plus prompt d'amener le schisme que désire le libéralisme serait de fonder une école normale ecclésiastique, et de n'accorder ensuite l'autorisation exigée qu'à des sujets qui en fussent sortis. Que l'on examine consciencieusement la mesure adoptée, et l'on reconnaîtra que, de tous les piéges qu'elle cache, celui-ci est le principal.

Nous croyons avoir rempli notre mission. La sage fer-

meté des évêques *preservera* notre patrie, nous l'espérons, des désastres de l'impiété et des révolutions.

R***.

DES SCIENCES DANS LEURS RAPPORTS AVEC LA RELIGION.

Tandis que les philosophes du siècle dernier outrageaient la religion pour se venger de sa vérité, les savans étudiaient les sciences avec ardeur pour la convaincre de mensonge. Les uns s'efforçaient de lire dans les cieux, les autres cherchaient dans le sein de la terre des faits à opposer à la narration de Moïse; d'autres interrogeaient les ruines des empires, les anciens monumens, les langues des différens peuples, afin de prouver que la religion n'était qu'une invention humaine : tous enfin faisaient mentir la nature, dénaturaient l'histoire, bouleversaient la chronologie, bâtissaient sur des suppositions d'une haute extravagance, ou inventaient des systèmes qui font rire de pitié. L'un d'eux supposait une grande nation, savante, glorieuse, riche et puissante, qui avait existé onze mille ans sans ambition, sans histoire, sans faire parler d'elle, sans relations avec les peuples voisins; elle était restée en dehors du droit commun; tout lui avait été refusé; pas un philosophe n'était venu faire connaître les merveilles de sa sagesse; pas un naturaliste révéler la doctrine pure et élevée que ses prêtres conservaient, et pas un historien apprendre les hauts faits et les grands événemens qui devaient être consignés dans ses annales.

Cette nation avait vécu sous des rois sans passions onze mille ans sans troubles et sans bouleversemens.

Il est rare, il faut l'avouer, que les savans ne soient pas ridicules. Les moins déraisonnables sont tourmentés par le désir de faire parler d'eux, et par une manie de systèmes poussée jusqu'à la folie; les autres se signalent par des découvertes et des inventions quelquefois si bizarres et si honteuses pour l'esprit humain qu'on doute qu'un savant soit un homme raisonnable. Ils rejettent la sagesse par excellence, et ils sont réduits à s'enfoncer et à se perdre dans de déplorables folies; ils combattent l'autorité des paroles divines, et ils sont obligés d'adopter des contes plus extravagans que ceux des *Mille et une Nuits*; ils ne veulent point des prodiges rapportés par l'Ecriture, et ceux qu'ils reçoivent sont d'une incroyable absurdité.

Ainsi l'on ne cultiva d'abord les sciences que pour les tourner contre la religion; mais, chose extraordinaire, plus on avançait dans leur étude plus on voyait qu'on s'était trompé. On s'aperçut avec chagrin que les sciences n'étaient point irreligieuses, et que toutes parlaient, pour ainsi ainsi dire, le même langage que la Bible. Il fallut renoncer à ces systèmes exagérés de chronologie, à cette civilisation qui datait de quinze à vingt mille ans, à ces faits ridicules tirés de la géologie, de la chimie, de l'astronomie; de sorte qu'aujourd'hui il n'est plus besoin de recourir à des systèmes pour attaquer ou défendre la religion, et qu'on peut dire avec vérité que plus on étudie les sciences plus on demeure convaincu de l'authenticité de la Bible. Toutes sont d'accord avec elle, particulièrement la géologie, l'astronomie, l'histoire des plantes et des animaux, et la linguistique ou l'étude des langues. L'histoire des plantes et des animaux est malheureusement négligée : nos savans ayant compris que cette histoire

est essentiellement religieuse, et qu'on peut en faire ressortir d'éclatantes vérités, que l'étudier c'est étudier la sagesse divine elle-même, n'ont pas voulu faire connaître aux autres hommes tout ce que Dieu a fait pour leurs besoins; ils ont craint que leur réputation ne disparût devant les bienfaits de la Providence : or, la réputation est tout pour les savans; c'est la grande idole à laquelle ils sacrifient : ce sont des animaux d'orgueil, pour parler le langage de S. Paul. Le bonheur du genre humain est étranger à leurs idées. La prévoyance divine ne les a jamais frappés, et ils riraient d'un homme qui la bénirait. Introduire un genre nouveau dans les plantes, ou créer une nouvelle méthode, c'est pour nos grands botanistes le plus haut degré de gloire; ils divisent, ils classent, ils enseignent froidement; mais ils ne songent guère à être utiles. Dans l'histoire des plantes et des animaux tout se rapporte à Dieu, et c'est justement à quoi ne songent guère nos savans.

Si cette histoire, par une multitude d'aperçus neufs et admirables, vient ajouter, si nous osons parler ainsi, à l'authenticité des saintes écritures, que dirons-nous de la linguistique ou de l'étude des langues ?

L'étude comparée des langues répand une vive lumière sur l'histoire primitive de l'homme et sur le développement successif de ses facultés intellectuelles : c'est elle qui a permis de réfuter ces systèmes exagérés de chronologie, enfantés par la vanité, ou les spéculations sacerdotales des nations de l'Orient, que certains philosophes s'empressaient d'admettre parce qu'ils paraissaient contraires à la Genèse; c'est encore par le moyen de la linguistique qu'on a démenti l'absurdité de cette prodigieuse antiquité des monumens de l'Egypte. Une échelle des temps solidement établie, régulièrement divisée, a mis

chaque monument à sa place, et les faibles n'ont plus eu à s'effrayer de l'antiquité présumée des pyramides, des obélisques et des zodiaques.

C'est par le seul examen des langues des divers peuples de la terre qu'on peut remonter à l'origine primitive des nations qui l'habitent : car presque toutes les nations du monde sont hors du domaine de l'histoire lorsqu'on en vient à une certaine époque; et, à l'exception d'un seul livre qui parle, tout est muet; les traditions populaires même nous manquent. L'étude des langues seule, par la multiplicité des faits nouveaux qu'elle a rassemblés et par la foule d'utiles applications qu'elle en a su faire, est venue jeter un grand jour sur ces temps obscurs : elle a parlé le même langage que la Genèse; et tout ce que Moïse nous a dit, l'ethnographie, ou la science des langues nous le répète. Dira-t-on avec nos philosophes imberbes qu'ils s'entendent pour nous tromper? Ce serait parler contre soi-même. La Genèse ne rapporte rien concernant l'histoire générale du genre humain que l'ethnographie ne confirme. Après avoir attentivement et profondément étudié cette science, on voit que l'antiquité du monde ne va pas au-delà de l'époque assignée par Moïse; que tous les idiomes du globe ont de nombreuses analogies de formes et de racines qui raisonnablement ne peuvent être attribuées au hasard; que toutes les langues sont dérivées d'une souche primitive; qu'il est impossible que l'homme les ait inventées, et qu'il existe enfin une analogie frappante entre les souvenirs antiques des peuples de l'Asie et de ceux du nouveau monde.

Le travail de M. Abel-Rémusat sur l'astronomie des Mongols fournit une preuve de la futilité de ces hypothèses par lesquelles on a voulu voir dans on ne sait quel

peuple primitif de la Haute-Asie les inventeurs des sciences et de l'astronomie en particulier : car il y a des philosophes qui ont placé en Tartarie le berceau du genre humain avec le peuple primitif. On a su apprécier à sa juste valeur la prétendue civilisation des Ouïgours, qu'on supposait antérieure à toute époque historique. On sait à présent que ce prétendu peuple primitif, inventeur des sciences et de l'astronomie, des arts et de l'écriture, était une tribu turque, jadis nomade, qui s'est fixée dans des villes avant les autres, y a reçu quelques connaissances de ses voisins, et a composé quelques livres écrits avec des caractères qui lui ont été apportés de l'Occident. M. Abel-Rémusat trouve que cette civilisation, non seulement ne repose sur aucun fait positif, mais encore qu'elle est inconciliable avec les observations philologiques et les traditions historiques de toutes les nations de l'Asie. L'antiquité de la Haute-Asie était en quelque sorte la région des hypothèses : on avait trop compté sur le défaut de monumens, sur le vague et l'obscurité des traditions. Ainsi la pompeuse et magnifique civilisation des Egyptiens, des Chinois, et même des Ouïgours n'est ni plus réelle ni plus positive que l'éternelle antiquité des Indiens. Les plus anciens livres de la littérature sanskrite, dit le philologue M. de Balbi, dont on avait extraordinairement exagéré l'antiquité, sont les *Vedas... Les lois de Menou,* ou *Code civil et religieux des Indiens,* qu'on prétendait, sans l'appui d'aucune preuve convaincante, être plus ancien que le Pentateuque. Le même philologue en dit autant du lamisme, religion professée par tous les Mongols, les Kalmoucks, etc. Son culte extérieur, en rappelant à chaque instant les augustes cérémonies de l'Eglise romaine, décèle la nouveauté de son institution que les

rêveries de certains philosophes ennemis du christianisme voulaient faire remonter sans aucun fondement à l'antiquité la plus reculée.

Tous les idiomes connus ont de nombreuses analogies de formes et de racines, et toutes les langues *sont dérivées d'une souche primitive.* Il suffit de désigner et de déterminer ce grand fait d'une connexité primitive entre les langues qu'on a surnommées indo-germaniques. Les philologues ont remarqué que les mots de *deux* et de *trois* ont parcouru l'Europe et l'Asie, et ceux de *père* et de *mère* offrent une frappante analogie d'un bout à l'autre de l'ancien continent.

Le sanskrit a beaucoup d'analogie avec le slave, le malais et autres langues, et une bien plus grande avec le zend, le persan, le grec, le latin, et tous les idiomes germaniques, surtout avec l'islandais. Sans répéter ici les faits curieux signalés par Jean Muller, Humboldt, Malte-Brun, et autres savans, relatifs à la liaison entre les langues, les monumens et les mythologies de l'Asie orientale, septentrionale et centrale, avec les langues, les monumens et les mythologies de l'Amérique septentrionale jusqu'à l'isthme de Guatemala et jusqu'à l'Ohio, il suffit de dire que le guarini, le caribe et le delaware paraissent surtout offrir un trop grand nombre d'analogies avec l'hindoustani, l'hébreu et le chinois, pour pouvoir les regarder *comme l'effet du seul hasard.* Le capitaine Weddell, qui a atteint la plus haute latitude australe de tous les voyages connus, vient de faire quelques observations sur l'idiome des peuples de la région australe de l'Amérique septentrionale, qui selon lui offre des analogies avec l'hébreu, soit dans la signification des mots, soit dans l'emploi des sons anglais *s* et *sh*, qu'il dit y être très fréquens. Il est bon de remarquer que ce phé-

nomène est loin d'être unique, plusieurs idiomes de la Polynésie et de l'Amérique offrant plusieurs formes strictement hébraïques.

Il serait facile de prouver la ressemblance du polynésien avec l'hébreu dans la conjugaison des verbes et dans un grand nombre de ses mots primitifs. Beaucoup d'expressions ont des racines vraiment hébraïques.

L'*Atlas ethnographique* de M. Balbi, ou classification des langues, ouvrage auquel nous devons beaucoup, présente huit cent soixante langues et plus de cinq mille dialectes; et, bien loin d'avoir exagéré le nombre des langues éteintes ou encore parlées sur le globe, l'auteur croit l'avoir peut-être estimé beaucoup au-dessous de la réalité.

De ces remarques il résulte que *presque toutes les langues ont une connexité plus ou moins grande avec l'hébreu;* que plus les peuples sont isolés et sauvages, plus cette connexité est frappante; et que plus les peuples se civilisent plus cette connexité s'affaiblit et se perd.

M. de Balbi pense qu'on pourrait réduire les différens idiomes aux trois classes suivantes : *les langues simples, les langues par flexion et les langues par agglomération.*

Les faits recueillis jusqu'à présent sur toutes les langues connues nous démontrent que l'ancien monde qui les possède toutes les trois paraît aussi être le seul qui ait les véritables *langues par flexion;* que le nouveau monde offre d'un bout à l'autre de sa vaste surface des *langues par agglomération*, et que le monde maritime ne présente encore dans tous ses idiomes connus que des langues simples. Cette conclusion, dit M. de Balbi, à laquelle nous ont conduits nos recherches sur la classification ethnographique des peuples amène cette réflexion remarquable que nous *trouvons justement dans l'ancien monde, où Moïse*

nous représente l'origine des sociétés et le berceau de tous les peuples de la terre, les trois classes essentiellement différentes auxquelles le célèbre baron de Humboldt pense qu'on peut réduire les formes grammaticales de l'étonnante variété des idiomes connus.

D'après les livres de Moïse, dit ailleurs M. de Balbi, *qu'aucun monument ni historique ni astronomique n'a encore démentis, mais avec lesquels au contraire tous les résultats obtenus par les plus savans philologues et par les plus profonds géomètres s'accordent d'une manière merveilleuse,* nous savons que les Chaldéens, les Assyriens, les Arabes, les Hébreux et autres peuples de la grande famille sémitique ont été de tout temps les habitans de l'Asie occidentale.

D'où il suit que toutes les recherches et les découvertes faites jusqu'à présent prouvent d'une manière victorieuse que la civilisation primitive ne vient ni de l'Afrique, ni de l'Asie orientale, ni de la Haute-Asie, mais *de l'Asie occidentale.*

L'ethnographie est une science religieuse qui contient l'histoire primitive du genre humain; elle confirme cette grande vérité renfermée dans la Genèse, que tout vient de Dieu.

On a disputé longuement pour savoir si les Chinois adoraient Dieu ou seulement le ciel. Pour peu que l'on eût connu leur langue, on aurait vu que ces deux expressions chez cette nation sont synonymes de la même manière qu'elles l'étaient et le sont chez les Juifs, chez les nations modernes de l'Europe les plus policées et chez un grand nombre d'autres peuples de la terre. Cette remarque est très importante en ce qu'elle tend à prouver que dans le principe la connaissance de Dieu était universellement répandue : or cette connaissance n'était

autre que le catholicisme primitif plus ou moins développé.

Nous ne voulons pas terminer ces considérations sans rapporter un fait qui fera sourire nos grands philosophes, et qui affligera sans doute profondément M. Benjamin Constant et M. le baron Charles Dupin, cet illustre savant dont nos écoliers rient. On rencontre dans presque tous les idiomes du monde maritime occidental un grand nombre de mots malais. Lorsqu'on les examine on trouve qu'ils se rapportent presque tous au commerce, à la religion et à la législation, qui chez ces peuples est regardée comme une partie de la religion. Pauvres gens! la législation regardée comme une partie de la religion! quelle barbarie! Nos infatigables et habiles législateurs riront bien de ces insulaires ignorans. Fort heureusement nous sommes un peu plus civilisés que cela, et, grâce aux progrès que nous faisons, nous avons le bon esprit de séparer ces deux choses, qui sont vraiment incompatibles. Est-ce que personne n'aura pitié de ces malheureux peuples? Allons, M. le baron Dupin, un peu de compassion; vite, envoyez-leur quelques jeunes législateurs avec quelques discours de votre façon.

Les sciences, qu'on s'est efforcé de rendre irreligieuses, ont fourni les preuves les plus positives de la vérité de la religion; elles ont solennellement déposé en faveur de Moïse; elles ont parlé le langage des livres saints. Nos savans en ont été déconcertés; mais, comme après tout l'impiété est un besoin pour eux, ils ont cherché à obscurcir, à dénaturer cet imposant témoignage; et, chose effroyable, pour satisfaire leur haine ils se sont décidés à revenir sur les découvertes qu'ils avaient proclamées, ou à combattre les résultats de leurs travaux. La haine devient quelquefois de la folie. Ce qu'il y a de

déplorable c'est de voir, par le temps qui court, une foule de jeunes gens insulter à la religion parce qu'ils ont entendu les leçons de M. le professeur un tel, ou parce qu'ils savent quelques mots d'algèbre, ou parce qu'ils ont lu dans le grand ouvrage sur l'Egypte que le monde date de quinze à vingt mille ans; ou enfin parce qu'ils ont assisté à la dissection d'un cadavre et qu'ils ont vu, peut-être touché notre intelligence.

Il y aurait à faire un travail de la plus haute importance : ce serait de réunir et d'exposer clairement toutes les preuves que les sciences fournissent en faveur de la religion. Une pareille entreprise serait un véritable service rendu à la société et au catholicisme.

B. J.

SUJETS DE MÉDITATION DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

5 *novembre* 1793. — Décret qui prohibe les assignats sur lesquels seraient écrits ces mots : *Au nom du Roi*. . . . .

5 *novembre* 1793. — Maribon-Montaut fait décréter à la convention que Marat obtiendrait les honneurs de l'apothéose, et qu'il aurait le pas sur J.-J. Rousseau.

5 *novembre* 1793. — Le conseil de la commune de Paris arrête que tous ses membres porteront le bonnet rouge.

5 *novembre* 1793. — Décret qui autorise les administrateurs à prononcer sur les circonscriptions de paroisses.

5 *novembre* 1793. — L'abbé Grégoire propose d'établir dans chaque département une maison d'économie rurale; mais cette proposition est combattue par un membre qui ne veut d'autres systèmes en agriculture que les *proscriptions des rois*, des seigneurs et des prêtres.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

— On a célébré à Rome dans l'église Saint-Pierre la solennité de la béatification de la vénérable servante de Dieu Marie-Victoire Fornari Stiola, fondatrice de l'ordre des Annonciades, dites *Célestes*, qui, par l'éminence de ses vertus, avait été constamment un modèle dans l'état de fille, d'épouse, de veuve et de religieuse.

— Le gouvernement des Pays-Bas a envoyé à Rome, comme pensionnaires du roi au séminaire romain, quatre jeunes gens de l'université de Louvain qui sortaient du collége philosophique.

— Encore une *conspiration ourdie au milieu des choses saintes*, comme parle M. de Montlosier! Une association de dames vient, avec l'approbation de l'évêque diocésain, de se former à Lisieux en faveur des prisonniers. Son but est d'adoucir leur sort, de les rappeler à la religion et de leur faciliter les moyens de pourvoir eux-mêmes à leurs besoins lorsqu'ils auront subi leur peine.

— Le roi d'Espagne a permis à des jésuites sortis de France d'établir un collége auprès de Saint-Sébastien. Quand il s'agit d'opter entre la justice et la persécution, entre le catholicisme et la philosophie moderne, il y a encore des Pyrénées.

— Une nouvelle entreprise, sous le nom de *Bibliothèque Ecclésiastique*, s'est formée pour propager les grandes et importantes collections dans lesquelles le clergé peut puiser une instruction aussi solide que variée. C'est surtout dans un siècle d'ignorance et de mauvaise foi *philosophiques*, que *les lèvres du prêtre doivent être les dépositaires de la science.*

— Un mahométan natif d'Alexandrie était attaché au service du marquis Terragnoli de Bénévent, qui souhaitait vivement de le voir chrétien; mais on ne pouvait tirer de lui aucune parole. On le confia aux jésuites, qui à force de patience et de soins le mirent en état de recevoir les sacrecremens de Baptême, d'Eucharistie et de Confirmation; décidément les jésuites ne sont bons à rien.

NOUVELLES MONARCHIQUES.

— Béranger a subi un interrogatoire devant le juge d'instruction.

— Madame la Dauphine a donné au sous-préfet de l'arrondissement de Coulommiers une somme de 300 francs à distribuer aux pauvres.

— La présidence honoraire de la Société *des bonnes Etudes*, vacante par la mort de M. le duc de Rivière, vient d'être déférée à M. le duc de Doudeauville.

— Madame la Dauphine a accordé une somme de 1800 francs à la société de charité maternelle de Tours pour être distribuée aux mères de famille qui reçoivent des secours de cette charitable association.

— Le ministre de l'intérieur a accordé un portrait en pied de Madame la Dauphine à la ville de Bains (Vosges), d'après le vœu des habitans.

— Le gouvernement travaille à embellir la ville de Pondichéry ; on y prépare un local pour un collége; des écoles pour les enfans des deux sexes vont y être etre établies; des professeurs et des religieuses vont arriver d'Europe pour les diriger.

— On n'a pas oublié les malheurs occasionnés à la ville de Sarlat par l'inondation du 11 septembre. Le Roi a envoyé une somme de 1500 francs pour être distribuée aux plus malheureuses victimes de ce fatal événement.

— On doit élever un mausolée à la mémoire des victimes de Quiberon. Ce monument sera, dit-on, sous le rapport des arts un des plus beaux de l'époque. Ne sera-t-il pas aussi un de ceux qui rappelleront le plus d'affligeans souvenirs?

— Le Roi a décidé que la digue de Cherbourg porterait le nom de *Digue Louis XVI*, qui en ordonna autrefois la construction, et en vit commencer les travaux en 1784 ; le grand bassin à flot du même port dont l'ouverture doit avoir lieu en 1829, et qui doit former le port militaire, sera appelé *Port Charles X*.

PROGRÈS DU PHILOSOPHISME.

— Suivant le témoignage de l'auteur d'un Mémoire lu à la Société académique de Marseille, le principal foyer de la frénésie du suicide est en Allemagne, et particulièrement dans la Prusse, où domine le protestantisme. Au contraire l'homicide de soi-même est très rare en Espagne et en Italie où la foi catholique est encore toute vivante. Aux fruits on re[connaît] l'arbre.

— Le palais de la chambre des députés ne sera disponible que le 20 janvier, anniversaire du jour où la Convention *condamna à mort* le Roi Louis XVI.

— *Le Messager* de Marseille contient cette phrase : « N'oublions pas qu'il est du devoir des pères de famille de prémunir leurs épouses et leurs enfans contre les dangers du *fanatisme.* » Pour nous, *n'oublions pas* que dans la langue libérale *fanatisme* est synonyme de *religion.*

— « O vous, s'écrie un libéral, ô vous *épouvantable* classe des *non possumus*, examinez ce poignard que porta Ravaillac, un des *vôtres.* Monstres ennemis du ciel, exécrables à la terre, jésuites, n'empoisonnez plus de votre souffle impur l'air que nous respirons. Fuyez ! fuyez loin de nous ! » Voici un modèle d'aménité et de philanthropie libérale.

— Un candidat *constitutionnel* de Dieppe « engage ses commettans à lui donner la faculté d'unir *la palme civique* avec le laurier du guerrier. » De grâce, messieurs les libéraux, dispensez la France de vous jeter des *palmes civiques;* elles ressemblent trop souvent *aux lauriers du guerrier,* qui ne peuvent être arrosés qu'avec du sang.

— Nouvelle preuve de l'excellence de l'institution du jury ! Une servante coupable d'après ses propres aveux de vol domestique vient d'être acquittée par la Cour d'assises de Paris.

— Au rapport d'un journal libéral le bruit court que le général Sébastiani recevra le portefeuille de la guerre, en remplacement de M. de Caux.

— Dans une lettre écrite au *Courrier français* Me Duverne dit que « le conseil de discipline lui *a fait l'honneur* de le suspendre pendant un an à cause de son plaidoyer pour le prêtre Dumonteil. » J'aimerais autant un malfaiteur qui viendrait se vanter de l'*honneur* que la Cour d'assises lui a fait de le condamner.

— M. de Châteaubriand a présenté à Sa Sainteté Léon XII les lettres de crédit qui l'autorisent à représenter Sa Majesté Très Chrétienne auprès de l'*inflexible* interprète des vérités religieuses.

— Les différentes parties de la France s'améliorent de plus en plus sous le rapport. . . philosophique. *Ab uno disce omnes.* D'après un calcul fait à Marseille on y compte vingt-quatre suicides par an ou un par quinzaine.

— Le journal de M. Viennet, prenant sous son patronage M. Tissot, chassé de l'enseignement pour opinions libérales, demande si « le pouvoir ne saisira pas l'occasion de s'*honorer* en réparant l'*injustice* qui a été commise envers un littérateur *distingué.* »

— Ne croirait-on pas que le ministériel *Messager* a voulu lancer une épigramme contre les ministres en disant : « Le pouvoir ne doit pas ressembler à un courtisan de l'opinion, mais à un ami sincère de la justice? »

— Un libéral éligible a dit dans le journal de Rouen : « Je déclare que je prends dès à présent, si vous m'honorez de votre choix, l'engagement le plus formel de n'accepter aucun emploi salarié, quelque avantageux, quelque honorable qu'il soit, sauf au préalable avoir fait agréer ma démission. » Traduction littérale : Tout Français investi de la confiance du gouvernement est par là même indigne de la confiance du peuple.

— Un des convives d'un festin libéral a porté un toast en l'honneur de La Fayette, dont « la vie entière, a-t-il dit, fut consacrée au bonheur des hommes. »

— Il paraît que la Belgique a aussi son ordre légal : car, au rapport du *Catholique des Pays-Bas*, par l'effet de certaines mesures qu'a prises le gouvernement on compte douze cent quatre-vingt-neuf élèves de moins qu'en 1825 dans les grands séminaires, et les petits séminaires sont presque entièrement détruits dans toute l'étendue du royaume.

— S'il faut en croire un journaliste les francs-maçons sont de « *paisibles* édificateurs du temple de Salomon. » Oui, *paisibles* comme ce lion dont il est dit dans l'Ecriture : « *infestus usque circuit quærens quem devoret.* »

— La convention dépensa pour les proconsuls chargés de promener la guillotine dans les villes et les armées 28,088,900 francs. Cette guillotine ambulante moissonna tant à Paris que dans les principaux départemens 21,612 têtes. Le siége de Lyon coûta la vie à 23,299 habitans. L'insurrection de la Vendée dépeupla ce pays de 202,000 individus. Le proconsul Carrier fut coupable de 22,000 meurtres. Plus de 180,000 colons périrent et 250,000 Français allèrent chercher sur un sol étranger un abri contre les fureurs du tribunal révolutionnaire. Comment, après avoir lu ces détails que nous empruntons à une feuille irreligieuse, comment ne pas bénir *la juste, la tolérante* révolution, et surtout comment ne pas admirer le désintéressement de la convention à l'exemple de ce bon M. Kératry !

— Le conseil général de la Somme est perdu dans l'esprit du *Constitutionnel*, parce qu'il a demandé la suppression du droit universitaire, la liberté illimitée de l'enseignement, parce qu'il a osé regretter les jésuites, et qu'il a refusé son appui à l'enseignement mutuel. Voilà, il faut l'avouer, un conseil général bien ignorant et bien déplorable.

— Lorsqu'une jeune religieuse de Marseille a recueilli une riche suc-

cession, qu'elle fait partager au couvent, *le Messager de Marseille* et *le Constitutionnel* voudraient que les membres d'une communauté ne pussent rien recevoir, par donation ou succession, d'un autre membre de la même communauté. Ainsi en entrant dans une même communauté religieuse quelconque on perdrait par le fait même tous les droits civils. Voilà comment les libéraux entendent la justice et l'égalité devant la loi.

— Un petit journal, *le Figaro*, dit que c'est dans Vergniaud, Guadet, Brissot, Fonfrède, qu'il faut chercher tout ce qu'il y eut de *vraiment pur, de vraiment patriotique* pendant la révolution. Pourquoi dans ce cas-là ne pas les proposer pour modèles à nos députés?

OUVRAGE NOUVEAU.

Lettres politiques d'un ami à un ami sur les affaires du moment, la charte et les lois organiques. Forte brochure in-8°. Prix, 2 fr. 50 c. et 3 fr. par la poste. A Paris, chez Dentu, libraire, au Palais-Royal; et chez Rusand, libraire, rue du Pot-de-Fer Saint-Sulpice, n. 8; et à Toulouse, chez Senac, libraire.

Ces lettres, dit l'éditeur, ont été écrites pendant la dernière session de la Chambre élective. C'est en effet presque exclusivement des *affaires* de cette époque qu'il s'agit dans l'ouvrage. La plupart des doctrines de l'auteur sont vraies. Quelques-unes de ses pensées sur la conscription et les gardes nationales sont d'une justesse remarquable. Il juge comme les a déjà jugées M. de Haller dans son ouvrage, sur la *Restauration de la science politique*, (1) nos lois *constitutionnelles* de recrutement. Mais en parlant de petits séminaires, des congrégations religieuses et de la charte, il laisse un peu dégénérer son royalisme en une sorte de libéralisme dont vraisemblablement il n'a pas aperçu toutes les conséquences. Ses *lettres* sont empreintes de sentimens trop honorables pour que l'on doive regarder comme réfléchies les erreurs accidentelles que nous signalons. Il regarde par exemple l'établissement des petits séminaires comme un coup funeste et peut-être irréparable porté à l'instruction publique. Il faut avouer que voilà une assertion bien étrange! heureusement les paradoxes de ce genre sont rares.

---

(1) Les deux premiers volumes in-8° sont en vente à Paris et à Lyon, chez Rusand. Prix, 13 francs, et 16 francs 50 centimes par la poste.

LE CONSERVATEUR
DE LA RESTAURATION.

PROFITE-T-ON DE L'EXPÉRIENCE?

Je ne sais jusqu'à quel point il serait bon de détruire les illusions qui constituent une grande partie de la vie morale des humains; mais je sais qu'il me paraîtrait beaucoup plus facile d'en augmenter le nombre que de les diminuer. Une masse de mensonges se trouve répandue dans le monde à toutes les époques; et, semblable à un bloc dont le statuaire se demande ce qu'il fera, elle attend que les intrigans, les vaniteux, les perfides l'exploitent à leur profit sous une forme nouvelle : c'est une véritable *matière* à révolution; et chaque génération arrivant avec les passions que lui transmit le père des générations, ces passions mettent en œuvre cette *matière* et s'en alimentent, mais en varient l'appât; car les hommes qui parcourent avec tant de constance la voie de l'erreur veulent que les aspects en soient diversifiés. Est-ce pour se tromper eux-mêmes? Est-ce pour se dire : les fautes de nos pères ne seront point les nôtres? Une partie de la société est ainsi abusée par son propre orgueil et par l'astuce d'une autre partie de la société.

L'expérience, cette habile institutrice formée par le temps, trouve-t-elle aujourd'hui assez de disciples dociles à ses leçons pour que nous regardions avec dédain l'obs-

tination de nos pères résistant aux conseils de leurs aïeux? Qu'avons-nous appris que ne sussent nos ancêtres? Aux yeux du sage, si l'homme n'est devenu meilleur, toutes les mortifications qu'il éprouvera ne seront qu'un objet de mépris; et aux yeux de tous, s'il n'est devenu plus heureux, ces modifications seront nulles. Or considérez qu'il faut absolument que l'homme devienne meilleur pour être plus heureux; non par l'admiration et la satisfaction qu'il ressent pour le beau moral, mais parce que soumis à l'action de ceux de son espèce, comme eux-mêmes le sont à celle qu'il exerce, il est forcé par sa nature de recevoir le bonheur d'autrui, comme il dépend de lui de le donner. L'homme ne vit point seul; il lui est difficile, souvent impossible de s'isoler; l'intérêt de tous se subdivise toujours jusqu'à devenir le sien propre; de la bonté de l'espèce naîtra le bonheur de l'individu, et, je le répète, le sage dédaigne tout ce qui ne conduit pas l'homme à ce résultat.

De quel droit alors préconiserons-nous notre siècle si ce n'est de celui dont se targuèrent toujours les *rénovateurs* initiant de jeunes adeptes à de vieux mystères? Ne nous disent-ils point ce qu'entendit l'homme dès que le sens de l'ouïe lui eut été donné? Tu seras semblable à Dieu, c'est à dire satisfait. Mais la vue de la puissance du Très-Haut dérobée à la connaissance de l'homme ayant cessé d'exciter ses désirs, il n'envie plus que la puissance des divinités de la terre; et, selon sa condition, il ambitionne tantôt la couronne de son souverain, tantôt l'écharpe du magistrat de son hameau. Où fut conduit l'auteur de notre race quand sa pensée superbe osa convoiter le pouvoir de l'Etre Suprême? A la douleur et à la mort; il fut puni magnifiquement comme il avait péché. La douleur et la mort restèrent debout devant ses fils comme

deux monumens qui attestent, par la grandeur du châtiment, la grandeur du crime; et c'est en face de la douleur et de la mort que nous imitons fidèlement celui qui donna ces deux inséparables compagnes à l'humanité !.....

Compterons-nous pour quelque chose les sciences qui nous apprennent à mesurer des espaces circonscrits, des temps limités, des substances destructives? Les arts, qui renaissent sans cesse parce qu'ils expirent chaque jour? Et cette industrie, qui n'est que l'accélération du mouvement donné à la roue sur laquelle s'éleva Babylone, Balbec, Thèbes, Corinthe et Rome?

On l'a prouvé : le christianisme apporta quelque adoucissement aux mœurs; mais l'homme n'est-il pas aujourd'hui ce qu'il était sous Tibère César? Tacite a-t-il décrit un être qui nous fût inconnu? S'est-il éteint une passion dans le cœur humain depuis cette époque? Et sans consulter l'antiquité ne nous suffit-il point de relire nos annales pour y reconnaître sous des noms divers le même esprit d'injustice et d'envahissement? C'est toujours un peuple alléché par l'appât de l'indépendance d'abord, le goût de l'anarchie ensuite, et la soif de la tyrannie après; et bien souvent aussi c'est un chef timide par incertitude, crédule par ignorance, faible par bonté; et trahi, dépouillé, abandonné, car l'héroïsme qui attache au malheur est le partage d'un si petit nombre qu'il n'a jamais suffi à conserver l'autorité aux mains légitimes quand elles n'ont point su s'armer pour la retenir.

Mais l'on peut concevoir l'égarement d'une multitude où tant d'opinions apportent la confusion, et qui enfin veut acquérir des dignités, de la richesse, et cette importance toujours désirée en proportion du peu que l'on s'en voit accorder : sa turbulence s'explique; et les faits pas-

ses pourraient rappeler en elle le remords et non les regrets, ce préservatif le plus sûr de nouvelles fautes. Mais comprendrons-nous que ceux choisis entre les hommes pour exercer la domination, que ceux dont l'enfance, la jeunesse fut l'objet d'un culte particulier, aux yeux desquels on déroula les vérités de l'histoire et ses secrets les plus intimes, que tant de conseils éclairent, que tant d'intelligences environnent, qui sont à la fois revêtus d'autorité et de force, et que la légitimité, comme une seconde Némésis, impose de toute sa puissance, comprendrons-nous, dis-je, que ceux-là aussi demeurent immobiles devant l'expérience?

Ils semblent subir, malgré eux, un mauvais destin ces rois qui craignent de regarder en arrière, et qui veulent laisser dans l'oubli les vieilles chroniques où sont consignés les actes étranges et débiles de leurs prédécesseurs, les dangereuses extravagances de leurs sujets. Qu'étaient ces rebellions des grands vassaux, des pastoureaux? cette Jacquerie? cette guerre du bien public? et depuis, la ligue? la Fronde? Qu'importe d'où partent les coups dirigés contre le pouvoir? S'il se laisse ébranler, l'ordre est troublé. Ne sait-on pas d'ailleurs que dans l'arène des révolutions ceux qui courent les premiers n'atteignent point le but? Qu'importe encore ce perfide respect, qui vénérant le souverain l'attaque dans ses délégués, quel que soit leur rang? C'est ainsi que l'on commence à saper au loin des murs formidables. Le Roi n'est jamais indiqué : mais on l'atteint dans un ministre, dans une institution, dans un insigne. C'est Mazarin, c'est un brillant corps militaire ou d'humbles religieux, une couleur même que les séditieux désignent; et méconnaissant cette marche uniforme de tous les orgueils, de toutes les désobéissances, le prince ne l'arrête point....

Tant d'années, dira-t-on, ne peuvent s'écouler en vain, et le temps efface lui-même les traits qu'il a gravés. La vie de l'homme est si courte qu'un siècle est quelque chose pour lui : nous en convenons; mais un siècle n'a point pesé sur nos assemblées des notables, sur nos états-généraux, sur notre assemblée constituante, sur ces orateurs si entendus dans l'art d'exciter l'énergie populaire jusqu'à la fureur; et dans sa quiétude le pouvoir considère se reformer des assemblées, des orateurs semblables en tout à ceux que je rappelle! L'honneur mis en doute, les sermens violés, les lois anéanties, la religion profanée, le roi assassiné, tout cela fut le fond de quelques discours, premiers anneaux de la chaîne sanglante qui ceignit si cruellement la France; et comme aujourd'hui on vit alors des courtisans, des prêtres, des vieillards à tête chauve, des femmes pudiques mêler leurs voix sages et innocentes à des voix folles et blasphématrices. Il faudra encore que de nouvelles victimes avertissent de leur erreur ces nouveaux prosélytes de nos instigateurs de révolutions; mais quand ce cri retentira à leurs oreilles eux-mêmes en jetteront de perçans; ils n'apercevront l'hydre que pressés dans ses replis, broyés sous sa dent, et reconnaîtront alors *celui qu'ils auront frappé!.....*

Nous manquons de force en voyant les progrès du libéralisme et le calme inepte qui lui est opposé : une secte innombrable composée d'hommes que nous appellerons *smemorati* facilite ses travaux, qu'elle nommera bientôt forfaits; et l'avenir qu'un tel concours de volonté, d'observation et d'inertie présage, nous semble si certain que nous regrettons, non d'être doués d'une prudence merveilleuse ou d'une pénétration prophétique,

mais de la simple et commune faculté de savoir profiter de l'expérience.

P. DE C***.

PORTRAITS DU SIÈCLE.

DE LA MORALE ET DE LA PHILANTHROPIE.

On parle pompeusement de morale au milieu des repas et des plaisirs. On voit des gens courir par les salons pour la préconiser, et ce sont des libertins ou des fripons.

La morale est aujourd'hui toute matérielle; c'est une morale de dépravation et de bonne chère. On étudie la gastronomie pour arriver à la morale.

On disserte savamment et longuement sur ce grand mot dans les académies. Pourquoi ne rétablit-on pas *la classe, des sciences morales*, d'où le nom de Dieu était banni? Des mémoires, des médailles d'or prouveraient à nos descendans qu'on se serait occupé parmi nous à perpétuer les traditions de la morale.

La morale, disent les uns, c'est d'être honnête homme.

La morale, suivant les autres, c'est de n'être pas jésuite.

Enfin, selon quelques-uns, la morale n'est rien.

Moquons-nous de la morale; disons hautement qu'elle n'existe pas sur la terre. D'ailleurs que signifierait-elle seule? On nie qu'elle ait été donnée à l'homme, il faut donc qu'il l'ait inventée; la morale n'est aujourd'hui qu'en théorie, c'est une affaire d'esprit. On ne rencontre partout que des inventeurs et des parleurs de morale.

Parlons solennellement de morale et de philanthropie;

mettons-nous aux fenêtres, montons sur les toits pour crier de toutes nos forces : la morale! la philanthropie! Courons par le monde prêcher à tous les hommes ces hautes et sublimes vertus; rions de nos ancêtres qui ne les connaissaient pas; apprenons-les à nos enfans au berceau; fondons des sociétés de philanthropie, de morale, faisons-y de longs discours, de belles phrases; formons des compagnies d'assurance; inventons des soupes économiques; établissons des maisons d'arrêt, mettons-y des directeurs à cent louis de traitement avec une suite de commis à mille francs, qu'ils y reçoivent la société, qu'ils y donnent des repas somptueux; ramassons tous les pauvres, les malheureux; forçons-les d'y entrer, qu'ils y travaillent bon gré malgré, qu'ils y meurent de faim; et nous aurons en pitié la sotte bienfaisance de nos pères, et nous nous hâterons de démolir, en parlant de philanthropie, tous les établissemens de charité qu'ils ont fondés à grands frais; et nous louerons hautement notre compassion; et nous porterons au ciel notre morale; et nous ne donnerons un sou aux pauvres que quand nous serons vus, et autrement nous leur fermerons nos portes; et nous détournerons la tête avec horreur; et nous les repousserons avec colère; et nous les appellerons misérables, paresseux; et nous les ferons prendre par les gendarmes; et nous inventerons des machines à vapeur; et nous n'emploierons que trois ouvriers au lieu de cinquante.

Menadès disserte savamment sur la philanthropie, il la connaît à fond; il est membre de toutes les sociétés morales et philanthropiques; il pense à inventer quelque moyen philanthropique pour empêcher les malheureux de manger. Sa famille est dans la misère; il ne lui donne

aucun secours, il la renvoie impitoyablement; il ne peut *supporter les paresseux*.

La morale est une niaiserie, un jouet; c'est le passe-temps des libertins, des savans, des âmes dures et avides d'argent.

La morale de ce siècle est tout extraordinaire et ne ressemble à aucune espèce de morale : c'est un jargon bizarre qu'on ne comprend que très difficilement. Un homme qui a ruiné cent familles parle morale comme s'il s'était dévoué toute sa vie pour le bien public. Vous le prenez pour un bon citoyen, et c'est le plus grand fripon qui soit sur la terre.

Un jeune homme de dix-neuf ans vous parle morale près d'une heure : vous êtes émus, c'est un sage, un Socrate et un Platon; vous le quittez, il vous appelle, vous prend par la main, vous prie d'aller vite chercher le fossoyeur pour lui creuser sa fosse; et il finit à peine ce dernier mot qu'il meurt dans vos bras des suites de ses débauches.

Criton, ne donne pas à ce pauvre qui te demande : personne ne te vois; dis-lui qu'il aille travailler; mais donne bien vite à celui-là qui est fort et robuste; surtout ne lui fais pas de reproches, on te regarde. Prends trois francs, et dis tout haut : « Tiens, mon ami, voilà trois francs. Tu n'as pas d'ouvrage; suis-moi, je t'en procurerai. » Mais on ne te voit plus, tu es seul avec lui, chasse-le : tu ne donnes pas d'ouvrage aux fainéans. Etablis de nouvelles manufactures avec des machines à vapeur; allons, hâte-toi, invente de nouvelles soupes économiques, parle, parle philanthropie, tu mourras demain.

B. J.

PROJET DE SUPPLÉMENT AU CODE ECCLÉSIASTIQUE FRANÇAIS DE M. HENRION.

(Second article.)

Cette dernière est *la monarchie la plus absolue et la plus tempérée.* Aussi n'a-t-elle pas déployé toute sa puissance depuis l'origine de l'Eglise. L'infaillibilité personnelle de chaque apôtre, la juridiction extraordinaire de chacun d'eux sur l'Eglise entière, qui était subordonnée, il est vrai, à celle de Pierre, et qui s'est éteinte avec eux en se conservant dans le chef seul, en qui elle était ordinaire et indépendante; de plus les persécutions continuelles durant les trois premiers siècles, l'attachement inviolable dans tous les temps des souverains pontifes à la discipline de leur siècle, ces causes avec plusieurs autres ont influé selon les époques sur l'exercice de la puissance suprême du chef, et sur celui de la puissance subordonnée de l'épiscopat. «Qui ne voit, dit le docte et sa-« vant Thomassin, que dans les paroles de Jésus-Christ « adressées à Pierre étaient enveloppés et renfermés tous « ces droits et ces insignes priviléges de puissance, qui « ne se sont développés et montrés au grand jour que « dans la longue succession des siècles, à mesure que « l'utilité de l'Eglise et la charité l'ont exigé?... Ce n'est « pas la même étendue de juridiction apostolique qui s'est « manifestée dans tous les âges de l'Eglise. Cependant « d'après le sentiment de ces théologiens, (1) il donna à

(1) Il parle de Gerson, de Mayor, de Pierre d'Ailly, d'Almain, qu'il dit (*de Beneficiis*, part. I, lib. 1, cap. 6, n. 19) avoir ignoré les monumens de l'*Histoire ecclésiastique.*

« Pierre, dès le principe, toute la prééminence et toute « la puissance qui se montrèrent depuis avec le plus « d'éclat, et qui doivent éclater encore pour l'indispensable « édification de l'Eglise. » (1) « Les Français, dit M. de « Marca, ont toujours placé, depuis l'origine de l'Eglise jusqu'à « nos jours, dans la chaire de Pierre la source de la « communion ecclésiastique, et ils ont toujours honoré « la suprême autorité de l'Eglise, dont ce siége est le « dépositaire, selon les divers degrés dans lesquels les « Pontifes romains ont eu coutume de la déployer, eu « égard aux différentes époques, pour le bien de la discipline « générale. » (2)

Déjà du temps de S. Prosper, qui mourut en 455, les Pontifes romains avaient tellement déployé leur puissance que ce père n'hésitait pas à dire que *Rome par la principauté de son sacerdoce apostolique avait donné plus d'étendue à son gouvernement religieux que n'en avait autrefois son empire temporel.* (3) Le pouvoir monarchique de Pierre s'est montré dès l'origine de l'Eglise de la manière la plus éclatante : « Pierre portera partout avec lui, dit Bossuet, « dans cette haute prédication de la foi, *le fondement des « églises*, et voici le chemin qu'il lui faut faire. Par Jérusalem, « la cité sainte où Jésus-Christ a paru, où l'Eglise doit commencer, « où il fallait que le grand Paul, Paul revenu du « troisième ciel, le vînt voir... et le voir, selon la force de « l'original, comme on vient voir une chose pleine de « merveilles et digne d'être recherchée, le contempler, « l'étudier, dit S. Chrysostôme, et le voir, comme plus « grand aussi bien que plus ancien que lui, dit le même

(1) *De Beneficiis*, part. I, lib. I, cap. 6, n. 19.
(2) *De Concordia, lib. II. cap. 2, pag. 7.*
(3) *Lib. II, de Vocat. Gentium, cap. 16.*

« Père, afin de donner par là la forme aux siècles futurs
« et qu'il demeurât établi à jamais que, quelque docte,
« quelque saint qu'on soit, fût-on un autre Paul, il faut
« voir Pierre; par cette sainte cité, et encore par Antioche
« la métropolitaine de l'orient; mais ce n'est rien, la plus
« illustre Eglise du monde, puisque c'est là que le nom
« de chrétien a pris naissance, vous l'avez lu dans les
« actes, Eglise fondée par S. Barnarbé et par S. Paul,
« mais que la dignité de Pierre oblige à le reconnaître pour
« son premier pasteur, l'histoire ecclésiastique en fait foi;
« où il fallait que Pierre vînt quand elle se fut distinguée
« par une si éclatante profession du christianisme, et que
« sa chaire à Antioche fit une solennité dans les Eglises;
« par ces deux villes illustres dans l'Eglise chrétienne par
« des caractères si marqués, il fallait qu'il vînt à Rome
« plus illustre encore, Rome le chef de l'idolâtrie aussi
« bien que de l'empire; mais Rome, qui pour signaler le
« triomphe de Jésus-Christ est prédestinée à être le chef
« de la religion et de l'Eglise, doit devenir par cette raison
« la propre Eglise de S. Pierre. » (1) *Le siège apostolique*, dit le même Bossuet, *exerça sa puissance dès les premiers temps avec une telle vigueur et une telle étendue, j'ose le dire, que par la suite elle s'est plutôt diminuée qu'augmentée.* (*Defens declarat.*)

Mille hérésies, comme le prouve Thomassin, ont éte proscrites et éteintes avant le concile de Nicée. Après en avoir cité un grand nombre, ce savant continue ainsi :
« Il conste abondamment par tant de témoignages que
« le siége apostolique a prévenu, approuvé ou suivi
« toutes les Eglises et tous les évêques qui, dans les
« conciles particuliers ou sans les concilles, par la seule

(1) Sermon de l'unite.

« horreur pour la nouveauté ont condamné les hérésies « naissantes, et que c'est lui qui a ajouté à cette condam- « natio n une autorité souveraine et une force inévitable et universelle. Si d'autres églises ou des conciles ne « pouvaient y réussir il s'en chargeait ; s'ils en venaient « à bout il y mettait la dernière main ; s'ils décidaient « quelque chose en particulier il y mettait le sceau de « l'autorité pour le monde entier. Nulle part on ne voyait « aucun signe d'envie, on n'entendait point les accens de « la discorde. Le saint Siége s'emparait tantôt de l'affaire « pour prescrire aux Eglises ce qu'elles avaient à suivre, « assuré qu'il était du consentement de ses membres et « de leur soumission ; tantôt il se faisait un plaisir de suivre « les autres Eglises, qui l'avaient déjà devancé dans la « condamnation de l'impiété qui y avait pris naissance : il « confirmait leur jugement, et il les précédait toujours, « si ce n'est par le temps, du moins par son approbation, « sa dignité et son autorité. Ainsi soit que les conciles « donnassent leur décision auparavant sur ce que les royau- « mes auraient à suivre, selon le langage de S. Prosper, « alors seulement que Rome l'aurait approuvé, soit que « l'Eglise romaine prescrivît la foi que tous avaient à em- « brasser, le chef précédait ses membres souvent par le « temps et toujours par le rang de son autorité. Et, comme « la foi est la gloire commune de toutes les Eglises, elle ne « pouvait se définir par aucune Eglise ni concile particu- « lier sans l'approbation présumée ou expresse du chef « de l'Eglise, à qui seul appartenait le droit de confirmer « et de promulguer ce que toutes les Eglises avaient à « suivre. » (1)

La monarchie du Pape ne se montre pas avec moins

(1) *Dissert. in Concil.*, Dissert. IV, t. I, p. 129.

d'éclat dans les conciles œcuméniques. Dans celui d'Ephèse, tenu l'an 431, les deux cent soixante-quatorze pères, patriarches, archevêques et évêques déposent et excommunient Nestorius, *forcés*, disent-ils, *par notre très saint Père Célestin, évêque de l'Eglise romaine.* (1) Le saint Pape, dans ses instructions à ses légats, leur *enjoint de maintenir l'autorité du siége apostolique, de présider au concile*, et si *l'on en vient à la discussion*, leur dit-il, *c'est à vous à juger des opinions des pères sans vous soumettre à leurs débats.* VOS DECORUM SENTENTIIS JUDICARE DEBETIS, NON SUBIRE CERTAMEN. (2) Dans son épître au concile le saint Pontife lui tient ce langage: « Nous vous avons envoyé, selon notre sollicitude, nos « saints frères Arcade et Projecte, et Philippe, notre prêtre, « pour assister à tout ce qui se fera, et exécuter ce que « nous avons déjà décrété. » (3) Et Projecte dit aux pères « qu'*ils achèvent ce que le Pape a daigné définir long-temps « auparavant, et leur rappeler maintenant au souvenir.* » Le concile ayant répondu par ses acclamations à la lettre du Pape, le prêtre Philippe le remercie et ajoute : « Votre « béatitude n'ignore point que le bienheureux apôtre « *Pierre est le chef de toute la foi et des apôtres*, et que « jusqu'à présent et toujours *il vit et exerce le jugement « dans ses successeurs.* » (4) C'est un simple prêtre, mais légat du Pape, qui parle ainsi devant les patriarches et l'épiscopat d'Orient.

Même éclat de la monarchie pontificale au milieu des six cent trente pères de Calcédoine, en 451. Les légats

---

(1) Labbe, Concil., t. III, col. 533.

(2) *Christiani Lupi, Var. PP. epistol.*, t. 1, c. 226.

(3) Conc., t. III, col. 618.

(4) *Ibid.*

Paschasin et Lucence, évêques, et Boniface, prêtre, président au concile au nom de S. Léon-le-Grand. Paschasin exige, d'après les ordres de S. Léon, que Dioscore, patriarche d'Alexandrie, qui a pris place dans le concile, sorte; sinon, dit-il, nous sortons nous-mêmes : *Aut ille egrediatur, aut nos eximus.* (1) Les légats lisent la sentence de déposition; le concile rend son décret. Les légats n'y trouvent pas exactement la lettre de S. Léon à Flavien, patriarche de Constantinople; ils exigent qu'elle soit insérée dans la définition, ou qu'on leur rende leurs commissions pour qu'ils s'en retournent et que le concile soit célébré ailleurs : *Jubete nobis rescripta dari ut revertamur, et alibi synodus celebretur.* (2) Les pères somment les évêques d'Egypte, pour la plupart complices de Dioscore, de souscrire à la lettre de S. Léon : *Ergo quæ in ea* (epistola) *continentur inserantur definitimè*, (3) et ils renvoient au Pape les mécontens : *qui contradicunt Romam ambulent.* (4) Tout le monde sait que S. Léon cassa le vingt-huitième canon de ce concile, auquel il ne manqua pour passer en loi que la seule sanction du Pape qui l'annule en ces termes : *In irritum mittimus et per auctoritatem B. Petri apostoli generali prorsus definitime cassamus.* (5) Cependant tous les évêques l'avaient approuvé : *Illustrissimi judices dixerunt, quod interlocuti sumus tota synodus approbavit.* (6)

Les Papes S. Nicolas I et son successeur Adrien, au rapport d'Anastase, bibliothécaire de l'Eglise romaine,

(1) Concil., t. 4, col. 494.
(2) *Ibid.* col. 557.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*
(5) *Epist. ad Pulcheriam Augustam, ibid.* col. 850
(6) Col. 867.

imposèrent une formule de foi à souscrire à tous les pères du huitième concile œcuménique, où Photius fut condamné et déposé, et S. Ignace, patriarche de Constantinople, rétabli sur son siége. Tous les pères souscrivirent la formule, et leurs souscriptions furent envoyées à Adrien. (1) On peut lire le savant ouvrage de Muzarelli sur l'autorité des souverains pontifes dans les conciles œcuméniques.

Dans ces augustes assemblées la puissance épiscopale s'est montrée aussi avec plus ou moins d'éclat ; les pères ont même quelquefois discuté les points déjà définis par la chaire de Pierre. Le cinquième concile, qui ne fut composé que de cent soixante Orientaux et dont les décisions contre les trois chapitres ne furent reconnues par l'Eglise que long-temps après, domina le pape Vigile par le despotisme de l'empereur Justinien ; c'est un attentat manifeste ; l'assemblée républicaine de Bâle en commit un contre Eugène. A Constance, Gerson, ambassadeur de France auprès du concile, dicta avec d'autres théologiens le décret qui soumet le pontife romain au concile œcuménique ; décision absurde, quand le Pontife est légitime, et qui n'eut jamais la sanction de l'Eglise universelle, Martin V ne l'ayant jamais approuvée, et ce concile passant jusqu'à ce jour pour douteux, excepté dans la condamnation des hérésies de Wiclef, de Jean Hus et de Jérôme de Prague. (Il est de l'essence d'un concile œcuménique d'être reconnu comme tel par toute l'Eglise.) Ces diverses modifications de combinaison du pouvoir suprême de Pierre avec la puissance du corps des pasteurs dans leur exercice mutuel, ces passions humaines,

(1) Concil. Labbe, t. VIII, col. 988, 990.

ces attentats mêmes fournissent d'abondans matériaux aux sophismes de tous les partis; mais les faits parlent trop haut, quand on les approfondit avec bonne foi, pour ne pas reconnaître ce qui est empreint dans tous les monumens de l'antiquité ecclésiastique, et ce qu'a, en 867, écrit à l'empereur Michel le saint Pape Nicolas I, « que « *la cause du S. Siége, lorsque l'importance des affaires* « *l'exige, se change en mieux par ce Siége lui-même, ou* « *que sans contredit elle est réservée au jugement de Dieu* « *seul.* » (1) C'est ce qu'on peut dire de plus décisif en faveur de la monarchie du souverain Pontife. Nous savons que les conciles ont discuté, jugé, défini après les décisions du Siége de Pierre; S. Jacques jugea et décida après S. Pierre au concile de Jérusalem. Le concile d'Ephèse discuta et condamna l'hérésie de Pélage et de Célestins, qui était déjà condamnée depuis long-temps par l'Eglise universelle. (2) Les conciles de Florence et de Lyon examinèrent, discutèrent et définirent le dogme de la procession du Saint-Esprit, qui est un article de foi aussi ancien que l'Eglise. (3) Le concile de Trente examina, discuta et fixa de nouveau le catalogue des livres canoniques de l'Ecriture sainte, dont le nombre était fixé depuis long-temps par le consentement infaillible de toute l'Eglise. (4) Le même concile de Trente examina et fixa de nouveau le nombre des sacremens déjà fixé par le concile de Florence et par le consentement des siècles. (5)

Ces faits et une multitude d'autres semblables prouvent

---

(1) *Epist. Nicolai I ad Michaelem Imp., Conc.,* t. VIII, col. 311.
(2) *Ibid.* t. II, col. 1249.
(3) *Ibid.* t. XII, col. 86, etc.
(4) *Natal. Alexand. sæc. XVI*, Dissert. XII, art. 2, n. 4.
(5) *Palavic., lib. IV*, cap. 0, c. 2, n. 4 et 2.

que les évêques ont le droit de juger, même après les décisions de l'Eglise universelle, les matières déjà décidées, quoiqu'ils n'aient pas celui de juger les décisions de l'Eglise ou de son chef suprême. Le cardinal de Noailles, dans une lettre à Clément XI, reconnut cette vérité en ces termes : « Très saint Père, lorsque le clergé a « dit que les constitutions des souverains Pontifes, acceptées par le corps des évêques, obligeaient toute l'Eglise, « il n'a point prétendu que la formalité d'une pareille « acceptation fût nécessaire pour qu'elles dussent être « *tenues pour règles de foi et de doctrine.... Le clergé « n'a point eu la présomption de vouloir soumettre à son « jugement et examen les ordonnances des souverains « Pontifes.* » (1)

M. L'Abbé ***.

DU COMITÉ DIRECTEUR ET DES BANQUETS LIBÉRAUX.

Pour les bonnes gens qui lisent *le Constitutionnel*, *le Courrier*, *le Journal du Commerce*, même *les Débats*, il n'y a rien de plus beau, de plus cordial vraiment que ces banquets offerts chaque jour à des députés de la gauche par les électeurs et des personnes qui se décorent d'un titre qui ne leur appartient pas plus que les plumes du paon appartenaient au geai ridicule et orgueilleux de la fable. Nous allons entretenir nos lecteurs de ce que nous avons vu ; ils riront aux dépens des pauvres dupes dans quelque rang qu'ils les rencontrent.

---

(1) Lettre de S. E. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, à Clément XI. Voyez la même doctrine dans la déclaration du 10 mars 1710, faite à Paris par le même et par les archevêques de Toulouse et de Bourges.

Après la clôture d'une session passablement scandaleuse, le parti s'est étonné de trouver encore la plupart des Français attachés au culte du vrai Dieu et à la monarchie de saint Louis. Que faire, ont dit les méchans, pour changer la face de ce malheureux pays qui persiste à trouver bon ce que nous avons blâmé hautement? Et le comité directeur de s'assembler vite pour en délibérer. La réunion était nombreuse. Là figuraient, sous la présidence du vénérable La Fayette, des hommes qui ont encore les mains teintes du sang de Louis XVI et de plus de deux cent mille Français; des financiers qui se croient orateurs, bons politiques, grands seigneurs, petits monarques, depuis qu'ils se sont enrichis aux dépens de leurs semblables trop crédules; des officiers naguère fidèles à leurs drapeaux et devenus factieux par ambition; des prêtres qui ne dénient la religion que parce qu'elle leur prêche la soumission aux lois de l'Eglise qui les condamnent. On parla beaucoup et confusément: après quoi on alla aux voix. Il fut résolu que l'on harcellerait le pouvoir pour en obtenir des destitutions et la nomination aux emplois des hommes de 93; que l'on exigerait de lui le rétablissement de la garde nationale, afin d'en faire, si cela devenait possible, une garde factieuse; qu'on continuerait à noircir sans relâche par les calomnies les plus horribles, *en attendant mieux*, les ministres de l'Eglise de Jésus-Christ; que l'on exciterait la verve d'un poète trop célèbre par l'appât de l'argent et de la bonne chère, qui ne déplaisent point à cet ancien valet; que les députés de la gauche seraient invités à faire dans le plus bref délai une tournée dans les départemens pour réchauffer le zèle des adeptes et grossir le nombre des bonnes gens. Enfin il fut dit qu'on abandonnerait la royauté, qui coûte 25 millions, aussitôt

qu'on pourrait ériger le pays en république ou établir un pouvoir intermédiaire tel que le règne éphémère de Napoléon II.

La séance était à peine terminée que des lettres cheminaient pour la province; l'ordre était donné aux affidés de recevoir les députés voyageurs avec fracas et ostentation.

Au reçu de la lettre du comité directeur, le comité de la ville s'assemble, non pas chez M. le curé, la religion honore le roi : rarement chez M. le maire, bien qu'il ait toutes permissions. Un enthousiaste des nouvelles idées qui sait à peine lire s'empare de la missive dont il donne lecture tant bien que mal. Pendant que ce petit citoyen commente ce qu'il ne comprend pas, un autre demande la parole : c'est le plus riche habitant de la ville. Quand il était misérable et honête homme, il passait pour un sot : depuis qu'il s'est enrichi par des vols connus de tout le monde, il a de l'esprit. Vive l'argent quand même!.. Citoyens, dit l'orateur *après avoir toussé et craché*, citoyens, il faut que nous nous distinguions bien, puisqu'on se distingue bien partout. Je vote pour un magnifique dîner par *souscription volontaire*, afin que tout le monde y vienne si ça leur convient. Le lieu de la réunion est fixé, et la souscription est ouverte. On boit, on mange, comme si l'on n'avait ni bu ni mangé depuis quinze jours. On parle confusément, on porte la santé aux représentans du peuple, l'un aux électeurs, l'autre au comité directeur; un autre au Roi, un autre, *c'est un distrait*, à Manuel. Grand bien lui fasse, cette fois! Le député voyageur fait un long discours pendant lequel les estomacs digèrent et les assistans dorment. Il frappe la table de son verre pour en annoncer la fin. Dieu le

bemsse, disent les électeurs véritables et les électeurs mannequins, et tous de tomber sur les mets restans qu'ils courent porter à leurs femmes. Ces petits citoyens ont bien dîné et les pauvres meurent de faim. Vive l'égalité !!!

C.

A MONSEIGNEUR.

Aimez-vous Bonaparte, Monseigneur? Il est partout, sur les quais, sur les ponts, dans les carrefours; partout enfin on le trouve. Entrons dans nos magnifiques passages : le saint de M. le duc de Rovigo est encore là. Regardez un peu, Monseigneur, et faites votre choix. Le marchand d'estampes, qui a pour lui un *certain considérant, bien grotesque*, et le comité directeur qui le paie avec générosité, va vous donner au prix le plus modique, même pour rien si vous tenez bon, soit le père, soit le fils qui, avec le temps et l'aide des ministres du temps, pourra faire un tyran de la vieille roche. Adieu alors *l'ordre légal* et messieurs de la république : je leur souhaite d'avance un bon voyage. Aimez-vous les gravures, Monseigneur? Le magasin de bronze et de dorures que vous avez à votre gauche est tout à fait dans le dernier goût; il peut bien vous charmer; Bonaparte y est représenté sous toutes les formes. C'est chez le libraire qu'il faut aller maintenant, et de là nous passerons dans nos cabinets de lecture. Chez le libraire, que de *Mémoires!* Ça vous étonne, Monseigneur; mais ce qui doit vous étonner davantage c'est qu'ils sont tous à la gloire de l'usurpateur et à la louange de ces républicains qui ont *assez et trop long-temps* ensanglanté la France. Veuille

la Providence déjouer leurs sinistres projets! Et vous aussi, Monseigneur!!! Entrons dans ce cabinet de lecture, et sans cérémonie surtout, afin que vous ne soyez pas reconnu. Cela dit, Monseigneur, asseyez-vous à cette table ronde à côté d'un frère et ami, et lisez les journaux de vos nouvelles connaissances, dont on vous présente chaque matin un extrait mensonger. Voyez, Monseigneur, comme le citoyen La Fayette a été reçu par des insensés de Meaux et des environs. Lisez, Monseigneur, les *belles* phrases du *Constitutionnel*, du *Courrier*, du *Journal du Commerce* et des autres journaux, et veuillez me dire ce qu'ils demandent? La destruction de l'autel et le renversement du trône, et pour arriver à ces *fins déplorables*, de mauvaises lois et une administration nouvelle, voilà leur but. Sortons de ces lieux, il en est temps, pour assister à ces réunions occultes il n'y a qu'un moment, et maintenant triomphantes. Voyons les clubs où criaillent des hommes qui se disent les amis et les représentans d'un peuple qu'ils ont égorgé sous la république et sous l'empire, et qu'ils voudraient égorger encore. Là, Monseigneur, on délibère sur tout et ouvertement, parce que l'on se croit déjà le gouvernement; là, Monseigneur, on bâtit une Eglise nouvelle sur le protestantisme et le culte anglican, parce que l'Eglise de Jésus-Christ a le sang et les crimes en horreur, parce que cette Eglise enseigne la soumission aux rois, l'obéissance aux lois, la charité pour tous; là, Monseigneur, on anéantit la légitimité, parce que l'avidité et l'orgueil de nos nouveaux Catilina leur fait apercevoir les richesses et les honneurs dans le bouleversement. Mon âme est attristée, Monseigneur, de tant de calamités, et je pleure sur mon *pays*, que vous livrez ainsi à l'anarchie; sur mon Roi, le digne rejeton d'une antique et si

glorieuse race, sur l'enfant de la Providence, et sur vous-même, Monseigneur.

Avant que nous nous séparions, Monseigneur; vous, pour retourner a l'hôtel, au milieu de vos flatteurs et de vos ennemis; moi, pour retrouver mon petit réduit, je dirai : Des jours malheureux pour ma *chère patrie* viendront peut-être; peut-être aussi ne sont-ils pas éloignés ces jours où la dynastie sera abandonnée de ceux-là qu'elle croit ses serviteurs. Alors, Monseigneur, n'allez pas conseiller au monarque de s'expatrier ; conseillez-lui bien plutôt de venir aux contrées de l'honneur et de la bravoure, au sein de la Vendée, où l'antique fidélité et la nouvelle uniront leurs cœurs pour le chérir et leurs bras pour le défendre contre une poignée de factieux qui pourrait comme Péthion, Danton, Condorcet, Robespierre, élever des échafauds; mais qui, comme eux aussi, périront par leurs œuvres. Je finis par une anecdote, Monseigneur; elle est authentique. M. ***, parent du *vénérable* président du comité directeur, le citoyen La Fayette, roulait en diligence avec des personnes qu'il ne connaissait pas. Quant à lui il se fait bientôt connaître pour allié du vétéran de la révolution, et pour membre du comité, et il a l'audace (sans doute qu'il n'y avait là que des étrangers) de dire que le Roi ferait bien de ne pas se trouver à Meaux avec La Fayette, parce qu'il y serait presque inaperçu. Ce propos est sans qualification : je l'abandonne à vos réflexions, Monseigneur.

Raimond C.

Nous recevons une lettre de M. l'abbé Vrindts sur son procès, et nous nous hâtons de la communiquer à nos souscripteurs.

Monsieur,

La franc-maçonnerie *saigne du nez*, et pendant qu'elle s'empresse d'arrêter et d'essuyer *le noble* sang qui coule de ses *royales* (1) narines, je me permets de l'interrompre un moment et de lui adresser quelques questions, par la voix du *Conservateur*, qui feront tomber probablement les écailles de bien des yeux grossièrement aveuglés sur sur la vraie *source* de nos maux.

Le frère Signol n'a-t-il pas encouru la disgrâce *du grand Orient*, pour avoir fait les révélations si imprudemment imprimées, qui ont fourni en partie matière à mon article inculpé dans la quinzième livraison du *Conservateur de la restauration?* Le frère Signol ne s'est-il pas trouvé blessé jusqu'au vif de cette fatale disgrâce? Le frère Signol n'a-t-il pas conçu le projet de s'en venger en m'intentant le plus sot et le plus plaisant de tous les procès, afin de donner lieu à de nouvelles révélations, par l'éclat que ferait cette étrange procédure et de mettre le comble aux cuisans chagrins *de l'Orient des lumières du jour?* N'est-ce pas dans ce dessein que le frère Signol a consenti de si bonne grâce à remettre la cause après les vacances?

La maçonnerie s'apercevant que je me félicitais d'être traduit devant le tribunal pour la défense des plus hauts intérêts de l'autel et du trône, ne s'est-elle pas pressée

(1) Elle ose elle-même s'appeller *l'ordre royal*.

de rendre ses bonnes grâces à un de ses adeptes, qui ne fut qu'indiscret? Bien plus encore, n'est-elle pas résolue à tout prix de se désister et de faire désister le frère Signol de toutes poursuites? N'est-ce point pour cette raison que M. l'avocat du frère Signol vient de prétendre dans les coulisses du tribunal, en présence de M. Hennequin, mon noble défenseur, que le frère Signol se contentait d'une prétendue réparation de ma part; répartion qu'assurément je ne ferai jamais, quand bien même j'aurais le poignard maçonnique sur la gorge, et la coupe *d'Aqua-Tophana* sur le bord de mes lèvres? La conviction sur la vérité manifestée pour la gloire de Dieu ne se rétracte point.

Lorsqu'on me manda en province que la maçonnerie me traduisait en police correctionnelle je répondis que je prétendais bien ne pas faire devant le tribunal le personnage d'accusé, mais au contraire celui d'accusateur, et que je visais à la condamnation tout à la fois la plus éclatante et la plus manifestement inique, et que ce serait là le comble de mon triomphe, ou plutôt du triomphe de la bonne cause. Mes sentimens, Monsieur, n'ont point changé depuis, et je suis bien aise que le Grand-Orient l'apprenne. Il n'y a qu'un coup de ses poignards ou une goutte de ses poisons désormais capable de m'imposer silence. Ce que j'ai écrit contre la maçonnerie dans mon livre *du mal* et dans l'article inculpé n'est que le commencement de mes travaux en ce genre. Je sais d'ailleurs que l'an passé un autre adepte indiscret, probablement des plus hauts grades, et à coup sûr un des plus affidés, fit connaître, en l'exposant par mégarde sur le lit d'un malade, le manuel des grands initiés de la secte, livre qui a pour titre : SYSTÈME COMBINÉ POUR DÉTRUIRE EN FRANCE

LA RELIGION CATHOLIQUE ET LA RACE DES BOURBONS, et qui a été imprimé dans les antres ténébreux de la maçonnerie, avec tant d'autres brochures pleines de maximes anti-sociales et anti-religieuses.

Une personne digne de vénération et dont je respecte la discrétion quoique excessive, qui a tenu entre ses mains cet ouvrage abominable, me défend, par une lettre que je garde précieusement de faire usage de sa découverte, parce, me dit-il, que AD ACTUM INUTILEM NEMO TENETUR. Mais il ne peut pas nous empêcher d'indiquer l'anecdote et le titre du livre exécrable, et il ne nous empêchera certes jamais de le faire connaître lui-même au roi personnellement, si Sa Majesté veut prendre des mesures efficaces pour dérober la religion et son auguste dynastie aux coups des poignards et aux mortelles influences des poisons physiques et moraux des loges maçonniques.

Après tout je viens de recevoir de nouveaux documens sur la secte ténébreuse, qui ont coûté dix ans de recherches à la personne qui a bien voulu me les communiquer, et je prie les amis de la religion et du trône de vouloir bien me faire part encore de tous les ouvrages et de tous les renseignemens qui sont à leur disposition, afin de jeter un nouveau jour sur cette œuvre de ténèbres, pour que dans un ouvrage profondément médité et sans réplique je puisse convaincre tout le monde que *la franc-maçonnerie est la seule vraie source de tous les maux qui pèsent sur l'ordre social et sur l'Eglise.*

Je suis, etc.

L'abbé VRINDTS.

SUJETS DE MÉDITATION DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

6 *novembre* 1791. — Carnot rappelle qu'il suffit de la *conviction morale* pour rendre un décret d'accusation.

6 *novembre* 1793. — Des citoyens de la société populaire de Mennecy (Seine-et-Oise) offrent la remise de 1500 fr. d'appointemens, que la nation donnait au curé dont ils ne veulent plus. Barrère propose l'ordre du jour, motivé sur ce que des citoyens ont le droit de supprimer les institutions religieuses qui leur deplaisent.

6 *novembre* 1793. — Boudot fait part à la convention de l'exécution du maire de Bordeaux, homme riche de dix millions.

6 *novembre* 1793. — Léonard Bourdon demande qu'il n'y ait plus de cautionnement d'argent, mais des cautionnemens de *patriotisme*.

6 *novembre* 1794. — Décret qui supprime l'hospice dit *Beaujon*.

7 *novembre* 1791. — Un membre s'indigne contre les princes qui, dit-il, nourris chèrement par la nation, trament sa ruine; il conclut pour une loi particulière contre les princes.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

— Monseigneur l'Archevêque de Paris vient d'approuver pour son diocèse une quarantaine qui doit finir le 17 décembre, et qui consiste en prières et bonnes œuvres. C'est une quarantaine qui sauva les Ninivites, mais ils la firent *tous dans le jeûne, le sac et la cendre*.

— Quatre cents élèves français ont déjà suivi les jésuites à Fribourg. Inconcevable entêtement! comme si l'Université n'offrait pas dans toutes les parties de la France des maisons aussi sûres, des maîtres aussi religieux, surtout depuis les dernières nominations de M. de Vatisménil.

— M. Dewailly, supérieur général des Lazaristes et des Sœurs de la Charité, vient de mourir. C'était une des victimes échappées aux fureurs de l'ordre légal de 93. A l'époque de la déportation il reçut à la tête un coup de sabre dont il conservait la cicatrice; et quelque temps après, poursuivi à Saint-Georges, il fut précipité dans une cave à coups de crosse de fusil.

— Un évêque catholique vient d'être sacré pour Aberdeen; le nombre

croissant des catholiques en Ecosse paraît devoir nécessiter encore la création de nouveaux siéges.

— Nous avons sous les yeux une lettre d'un évêque à un ministre. Elle finit ainsi : « Il m'est impossible, Monseigneur, d'obtempérer à votre « lettre du 14. Le même courrier qui me l'a apportée m'annonce que l'ordre « est donné, en ce cas, de fermer mes petits séminaires. J'en ai ressenti la « plus vive douleur. Nous allons donc voir commencer, à la grande satis- « faction des impies, une persécution nouvelle, etc. ! » On dirait S. Basile répondant au préfet Modeste.

— Cent prêtres du diocèse d'Aix viennent de publier une déclaration où ils reconnaissent et proclament « qu'ils n'ont vu dans les jésuites que « des hommes vertueux, humbles et charitables, *qui n'ont et ne peuvent « avoir d'autres ennemis que ceux de la religion.* » Nous pensons de même, et il suit de là que ceux qui chassent les jesuites sont ou leurs amis ou les ennemis de la religion.

— M. Buchetti, consul de Rome à Gibraltar, a versé pour les pauvres malades de la contagion 396 piastres fortes, dont 300 données par le Saint-Père. Il s'est de plus engagé à fournir mensuellement 96 piastres, indépendamment des aumônes abondantes qu'il répand chaque jour. Rome sait que ses enfans sont partout, et que même quand ils sont révoltés elle n'en est pas moins leur mère.

— M. Bossu, curé de Saint-Eustache, à qui son âge et ses infirmités ne permettaient plus d'administrer sa paroisse, a sagement donné sa démission. Il est remplacé par M. Vitalis, curé de Conflans près Paris.

— La police a envoyé dernièrement un gendarme chez un curé où devaient se réunir plusieurs autres ecclesiastiques pour une conférence *de théologie*. Le gendarme a dit au curé que ces sortes *de rassemblemens faisaient crier le peuple et nuisaient au bon ordre*. Quelques personnes demandent ce que la police aurait fait s'il se fût agi d'un banquet libéral, où on aurait reçu M. Dupin par exemple; mais ces personnes ont tout à fait tort, et sont évidemment hors de la question. Ce n'est pas du tout de cela qu'il s'agit.

NOUVELLES MONARCHIQUES.

— Le jour de la Saint-Charles les distributions de pain, viande, etc., ont été faites par MM. les maires et membres des bureaux de charité aux indigens des douze arrondissemens de Paris. Comme MM. les curés sont

heureusement membres des bureaux de charité, ils auront eu probablement leur petite part à distribuer.

— S. M. a dit le jour de sa fête au préfet de Paris : « J'espère qu'un « jour on dira de Charles X qu'il a fait ce qu'il a pu pour le bonheur de « ses sujets. » Qui oserait non plus le nier de l'infortuné Louis XVI?

— M. le duc de Laval-Montmorency a présenté dernièrement ses lettres de créance à l'empereur d'Autriche, en audience solennelle.

— Bolivar vient d'envoyer les missionnaires catholiques évangéliser les peuplades d'Indiens qui habitent l'intérieur de l'Amérique du Sud. Voilà un trait de politique digne d'un Bonaparte, et un trait de religion digne d'un Roi Très Chrétien.

— Les travaux d'exploitation viennent d'être repris dans les mines d'argent de Guadalcanal, abandonnés depuis long-temps. Le premier lingot qu'on en a extrait a été offert au Roi d'Espagne. S. M. a voulu qu'il fût employé en ornemens pour l'église de l'Escurial et pour la chapelle royale de Madrid. S. M. n'oublie pas son titre de *Catholique*.

— On écrit de Saint-Sébastien que les RR. PP. jésuites se proposent d'ouvrir au Passage leur maison et leur cours d'études le 12 novembre.

— Le tribunal correctionnel de Melun a condamné à 5 fr. d'amende un ménétrier de la commune du Chatelet, pour avoir troublé un exercice du culte en faisant danser devant l'église pendant la prière publique. Toutefois M. le procureur du Roi a accusé M. le curé du Chatelet d'un excès de zèle. Le défenseur du ménétrier, faisant un crime au curé de n'aimer pas la danse, l'a traité d'homme intolérant et intraitable. Enfin la *Gazette des Tribunaux*, brochant sur le tout, l'appelle homme ridicule et emporté. Voilà bien de quoi faire plaisir à l'honorable ménétrier et l'empêcher de regretter ses 5 fr.

— Le roi de Naples a rendu une ordonnance qui punit d'un an ou deux de prison les mariages clandestins, c'est à dire qui ne sont pas accompagnés de toutes les formalités décrétées par le Concile de Trente. En France la prison serait peut-être bien pour le prêtre qui oserait prêcher que de semblables mariages, même revêtus de toutes les formes civiles, sont de purs concubinages.

— A cause des réparations qu'on fait au Palais-Bourbon, MM. les députés qui devaient être convoqués pour le 12 décembre ne le seront que le 20 janvier. Ne pourrait-on pas, pour éviter ce retard, leur trouver provisoirement un Jeu de Paume?

— Ont été nommés chevaliers de la Légion d'Honneur MM. Lemercier, curé de Sainte-Marguerite ; de Ponchevron, aumônier de S. A. R.

MADAME, duchesse de Berry; de Keravenant, curé de l'Abbaye Saint-Germain, etc., etc.

— Béranger comparaîtra vers le 15 devant le tribunal de police correctionnelle; c'est Me Barthe qui défendra le chansonnier.

La chambre du conseil, dans sa décision relative aux chansons de Béranger, a écarté la prévention d'outrages à la religion que M. le procureur du Roi avait établie dans son réquisitoire. De son côté, le *Journal des Debats* a écarté fort ingénieusement celle d'outrage au Roi. Ceci fait connaître le royalisme du journal et la religion de la chambre.

— M. le procureur du Roi en a appelé de la décision de la chambre du conseil qui écartait la prévention d'*outrages à la religion* dans l'affaire de Béranger.

— La statue de S. A. R. le duc de Berry vient d'arriver à Lille. Elle aura pour inscriptiou les adieux du prince aux Lillois en 1815: « C'est désormais entre nous, à la vie et à la mort. »

— On lit dans le journal de Toulouse (*Echo du Midi*) : S. A. R. MADAME, duchesse de Berry, a envoyé à M. de Montbel, maire de Toulouse, une très belle boite d'or à son chiffre, comme un témoignage du bon souvenir qu'elle a conservé de son séjour dans cette ville. La lettre d'envoi que Mme la duchesse de Reggio a ecrite à ce magistrat contient une phrase bien honorable : « S. A. R. voudrait que non seulement M. le maire et toutes « les autorités de cette ville, mais aussi tous les habitans, fussent persuadés « du bonheur qu'elle a éprouvé en se trouvant chez eux, et de celui qu'elle « aurait à y revenir un jour. »

— La ville de Vesoul vient d'avoir aussi son banquet libéral; mais grâce aux soins de M. le maire, qui a empèche les sérénades et autres démonstrations bruyantes presque toujours excitées par un petit nombre de meneurs, le banquet a été moins scandaleux que possible. Que M. le maire prenne garde à la loi municipale.

PROGRÈS DU PHILOSOPHISME.

— Le Mexique est en feu, on s'y égorge. . . pour nommer un président. Les libéraux trouveront qu'on fait très bien de se tuer pour le président d'une république.

— On sait que les journaux libéraux nous faisaient depuis long-temps l'éloge du gouvernement des Pays-Bas. Tant que ce gouvernement ne frappait que des prêtres catholiques il était admirable; mais aujourd'hui qu'il va plus loin, c'est un gouvernement oppresseur. *Le Courrier Français*

se plaint de ce que le ministre de la justice s'abandonne à des actes arbitraires et tyraniques pendant *que le Roi parle des principes constitutionnels aux Etats-Généraux.*

— *Le Constitutionnel* fait un long et lourd article pour *démontrer* la nécessité de renvoyer les Suisses : après l'avoir lu, on demeure convaincu que les Suisses sont nécessaires plus que jamais.

— A Londres, la détresse est devenue si grande dans les basses classes du peuple qu'on voit un grand nombre d'individus se refuser à contribuer aux redevances des paroisses pour la taxe des pauvres. Quoi! nos savans et nos inventeurs de machines ne trouveront-ils pas quelque moyen philanthropique d'empêcher les malheureux de manger?

— Le *Journal des Débats* et le *Messager des Chambres* annoncent en termes pompeux et magnifiques l'arrivée de M. de Châteaubriand à Rome, jamais cette ville n'a reçu dans son sein quelqu'un de comparable au noble pair, à en croire ces deux journaux. Que M. de Châteaubriand doit rire en lui-même!

— M. Cousin, inintelligible professeur, vient d'être decoré de la croix de la Légion-d'Honneur. Personne jusqu'à présent n'a compris M. Cousin. Nous serions curieux de savoir si cette distinction lui a eté accordée comme récompense de ses niaiseries, ou bien pour l'engager à vouloir bien désormais se faire comprendre de ses auditeurs.

— La fête offerte à MM. les députés constitutionnels de la Côte-d'Or, a eu lieu le 27, à Dijon. Une indisposition a privé de la présence de M. Chauvelin, qui déjà par le même motif n'avait pu assister au banquet des électeurs de Beaune; et des affaires majeures n'avaient pas permis à M. Louis Bazile de prolonger assez long-temps son séjour à Dijon. M. Manguin était le seul qu'on eût le plaisir d'y voir. L'assemblée était nombreuse. Des toast tous *votes par le cœur*, l'ont animée, et l'instant de la séparation est arrive trop tôt; mais on ne s'est pas separé sans payer un tribut à la bienfaisance: une quête a été faite parmi les convives et a produit 97 francs 20 centimes. 97 francs 20 centimes, *produit* d'un festin *constitutionnel* donné à des députés constitutionnels! Mais ce qu'il y a de plus curieux dans ce bulletin médical, commercial et culinaire, ce sont les *toasts* tous votés par le *cœur* du côté *gauche.*

— Un travail curieux que M. le baron Dupin seul est peut-être capable de faire, serait de réunir les *documens* relatifs aux banquets patriotiques, d'en faire un gros vol. in-4°(il y a de quoi, Dieu merci,) pour le plaisir des électeurs, et de resserrer ensuite dans un petit volume ce qu'il y aurait de plus indispensable pour l'instruction des *petits* propriétaires, des *petits*

négocians, des *petits*. . . je ne sais plus quoi; mais M. Dupin le sait, lui! Il rendrait, nous en sommes convaincus, un véritable service à la cause constitutionnelle.

— Un journal dénonce le petit séminaire de la rue du Regard comme entaché non plus de jesuitisme, mais de sulpicianisme. Jésuitisme, sulpicianisme, papisme, catholicisme, mots synonymes pour exprimer le crime de tout homme qui a de la religion; on les varie pour donner le change à ceux qui y voient des sens differens.

— Dans une reunion d'orangistes on a parlé du massacre des catholiques comme du seul moyen d'apaiser les troubles d'Irlande. On sait que l'Irlande compte quatre millions de catholiques, et on avouera que le moyen est un peu violent.

— *Le Constitutionnel* vante avec complaisance et délices le gouvernement des Etats-Unis, qui seront bientôt à son avis la plus puissante nation du monde. « Heureuse republique, s'écrie-t-il, dont le président ne coûte que 120 mille francs. » Vous croyez peut-être qu'il ajoute malheureuse France dont le Roi coûte 25 millions! C'est à tort, et vous faites un jugement faux, téméraire et injuste. *Le Constitutionnel* est tout à la fois et trop prudent et trop habile.

— Le même journal prouve, dans un long article, que les aumôniers de regiment sont inutiles, et dit, en propres termes, que, *bien portante ou malade, l'armée n'en a pas besoin pour faire son salut.* Evidemment ici *le Constitutionnel* ne dit que la moitié de sa pensée. Voici l'autre moitié : C'est que la nation peut bien faire son salut comme l'armée, sans prêtres.

— Un journal, rédigé par une societé d'employés supérieurs de l'administration de l'enregistrement et des domaines, contient la question suivante : La fête du Roi doit-elle être conservée comme *fête legale?* Appuyé sur une loi *du 28 germinal an X,* le journal conclut pour la négative. En remontant plus haut de quelques annees on pourra prouver, quand il en sera temps, que la présence du Roi en France n'est pas plus *légale* que sa fête.

— M. Henrion de Pansey, dans son discours à l'occasion de la rentrée de la Cour de cassation, a dit « que c'était le parlement qui avait forcé « l'épée des barons et la *crosse des evêques* à s'incliner devant la majesté « du trône;... que le pouvoir ecclésiastique etait rival de celui des Rois... » Il a parlé des *torts* de Grégoire VII, que l'Eglise a placé sur les autels malgré ses torts qu'il n'a jamais réparés, et il a opposé à ce saint Pontife Bossuet comme un autre Pape... de l'Eglise gallicane peut-être. M. Henrion de Pansey a dit tout cela après la messe du Saint-Esprit, et le jeune

barreau l'a écouté, dit-on, avec *une religieuse attention*... Sans doute comme la messe qui avait précédé le discours.

— M. le président de Sèze avait rédigé une formule de serment, par laquelle les magistrats juraient soumission aux *ordonnances* aussi bien qu'aux lois. Le *Courrier* se réjouit que son successeur ait retranché du serment les *ordonnances*. Pourquoi le journal se réjouit-il, serait-ce en haine des ordonnances du 16 juin?

— M. l'abbé Déhée, sous-principal du collége de Lille, pour se conformer aux ordonnances du 16 juin, avait déclaré qu'il n'avait pas l'honneur d'être jésuite; mais pour l'acquit de sa conscience il avait cru devoir ajouter qu'il était membre d'une congrégation de la sainte Vierge. M. l'abbé Déhée vient d'être destitué. On voit que la guerre n'est pas seulement déclarée aux jésuites. Nous plaignons M. l'évêque de Beauvais s'il existe dans son diocèse des congrégations de la sainte Vierge; s'il n'en existe pas nous le plaignons encore davantage.

— Nous apprenons avec douleur que dans un banquet donné par les catholiques irlandais aux défenseurs de leur cause, et où assistaient plusieurs protestans partisans de l'émancipation, des toasts ont été portés à *la liberté civile et religieuse, à la liberté de la presse*. Ce n'est pas en adorant les idoles que les premiers chrétiens obtinrent du ciel la paix que leur donna Constantin.

— Trois jeunes Egyptiens ont passé dernièrement à Nanci se rendant, dit-on, à l'Ecole d'agriculture de Roville. On devrait bien de là les faire passer à Paris pour essayer si eux au moins ne comprendraient pas M. Cousin. Mauvaise plaisanterie, dira-t-on. Hé, pourquoi? ne sait-on pas que la doctrine de M. Cousin tient beaucoup des hiéroglyphes, et que les Egyptiens ont été très forts dans cette partie.

— M. Kératry a annoncé à ses commettans des Sables-d'Olonne (Vendée) qu'il s'efforcerait de fortifier en France *les vrais sentimens religieux* et *d'affaiblir l'empire des idées superstitieuses*. Il est impossible que cette promesse ait été reçue avec joie; mais elle nous effraie, parce que nous craignons que les vrais sentimens religieux ne soient pour M. Kératry ce que sont pour l'honorable député les vrais sentimens monarchiques.

— Depuis quelque temps on a trouvé des placards séditieux affichés dans différens quartiers de Paris. Voulez-vous savoir quels en sont les auteurs? les royalistes et le parti-prêtre.

— Des fièvres contagieuses se répandent sur l'une et l'autre rive de la Seine, surtout depuis Candebec jusqu'à l'embouchure du fleuve.

— La contagion continue ses ravages à Gibraltar.

— Des tremblemens de terre se sont fait sentir dans différentes contrées et jusqu'à Marseille.

LE CONSERVATEUR

DE LA RESTAURATION.

DU CONSERVATEUR;

CE QU'IL A ÉTÉ JUSQU'A PRÉSENT, ET CE QU'IL SERA DÉSORMAIS.

Le Conservateur de la Restauration alutté jusqu'à présent contre des difficultés sans cesse renaissantes, et contre des obstacles qui paraissaient insurmontables. Aujourd'hui il peut annoncer à ses souscripteurs qu'il est parvenu à les vaincre; rien ne peut, rien ne doit plus l'arrêter.

Nous savons que plusieurs personnes ont imaginé que *le Conservateur de la Restauration*, établi par les soins du précédent ministère, s'étant identifié avec lui, ne songeait qu'à défendre et à justifier ses actes. Cette erreur est grave, elle entraînerait pour nous des conséquences funestes; car nos travaux consacrés au soutien de la religion et de la royauté seraient confondus avec ceux de quelques individus qui, sans égard pour des intérêts si grands et si sacrés, ont préparé, commencé tout ce que nous voyons aujourd'hui de déplorable et de menaçant.

Exposer la plus juste, la plus noble cause pour ménager de petites passions; la sacrifier par considération pour de petites intrigues, sont des torts dont nous ne serons

jamais coupables ; car nous n'éprouvons que de l'indignation pour les hommes qui mettent leurs affaires à la place de celles de l'état et se font les objets de toutes les discussions quelque importantes qu'elles soient, de ces hommes héros de coteries dont nous dévoileront les répréhensibles *menées*, les honteux et futiles secrets.

L'article que nous publions aujourd'hui sur les coteries indique assez notre intention de poursuivre et de signaler tous ceux qui substituent leur personne à la France, leurs intérêts particuliers aux intérêts généraux, des idoles créées par l'esprit de parti à l'auguste, à l'immuable vérité.

Que cette explication rassure les personnes qui auraient pu craindre de voir quelque *couleur* dominer dans *le Conservateur ;* nous ne prenons point de livrée, nous sommes indépendans parce que nous sommes vrais courageux parce que nous sommes justes. Nous sommes consacrés à la défense de la religion catholique et du trône; et comme c'est une intime conviction et par conséquent la foi qui nous rend également et catholiques et royalistes on ne doit pas douter que les moyens que nous emploierons seront toujours aussi purs que les motifs qui nous font agir.

Avec ces sentimens un tel ouvrage ne peut être le fruit d'une vile spéculation que l'on dédaigne alors bien naturellement. Nous n'ignorons pas que cette assurance fera sourire beaucoup d'incrédules à cet égard ; mais il existe encore un nombre plus considérable qu'on ne le croit peut-être de gens capables du plus noble désintéressement ; c'est pour eux surtout que nous écrirons ; nous leur dirons la vérité tout entière, et le *respect humain* ne nous empêchera jamais de la dire.

Presque toutes les réputations finissent aujourd'hui,

tous les hommes du passé sont usés. Il faut des hommes nouveaux pour les circonstances toutes nouvelles dans lesquelles nous nous trouvons, des hommes qui soient tout entiers à eux-mêmes, des hommes enfin qui n'aient porté les livrées d'aucun parti. Ceux qui dirigent maintenant le *Conservateur* n'appartiennent à aucune coterie; ils jouissent de toute leur indépendance, et ils s'en serviront pour défendre les saines doctrines avec conscience et dignité.

Des personnes aussi distinguées par leurs lumières que respectables par leurs vertus président maintenant à l'esprit de l'ouvrage; et sa rédaction, qui jusqu'à présent avait été nulle, vient d'être confiée à un homme de mérite, connu par son attachement aux bonnes doctrines, et par son talent, qui se consacrera tout entier au *Conservateur*. L'ouvrage restera toujours partagé en *articles de doctrines, articles de législation* et en *nouvelles*.

Cette division permet de traiter tous les sujets, puisqu'il n'en est pas un seul qui ne rentre, soit dans la doctrine, soit dans la législation; elle permet aussi de conserver de l'unité dans l'ensemble des articles, tout en laissant à chaque article sa couleur particulière: elle permet enfin de mettre de la variété et dans l'ensemble de l'ouvrage et dans le choix et la disposition des articles. Tout du reste tendra au but que s'est proposé *le Conservateur* de combattre sans cesse les funestes théories que malheureusement chaque jour on met en pratique. Il poursuivra sans relâche ces doctrines destructives de l'ordre social, soit dans la législation, soit dans les sciences et la littérature, soit dans l'histoire : en même temps qu'il fera connaître à ses lecteurs, dans une succession d'articles, la véritable situation morale et religieuse des différens états de l'Europe.

Si *le Conservateur* a déjà fait quelque chose, il lui reste

encore beaucoup plus à faire. Il appelle à lui tous les gens de bien, il engage fortement tous les royalistes à se réunir. Il faut de l'union, du courage et de la persévérance, c'est le moyen de triompher. On combat pour la cause de la religion et de la monarchie. Quelle plus belle et plus noble cause!

Il est des royalistes qui se découragent, qui désespèrent du succès; ils ont tort. Le découragement ne conduit jamais qu'à une ruine totale. C'est dans les circonstances les plus difficiles et les plus orageuses qu'il faut déployer le plus d'énergie; c'est sur le penchant de l'abyme qu'il faut conserver toute sa présence d'esprit, et réunir toutes ses forces pour essayer de se sauver encore.

Le Conservateur sera digne de la confiance que ses abonnés veulent bien lui accorder; et il aura fait beaucoup si les royalistes à sa voix oublient leurs mésintelligences particulières, et serrent leurs rangs pour marcher contre l'ennemi commun, qui croit son triomphe assuré.

Le Conservateur parle à tous ceux qui tiennent encore à la religion catholique et à la royauté. Son succès fait voir que le nombre, comme nous l'avons déjà dit, est plus grand qu'on ne pense.

Le Conservateur.

DES COTERIES.

L'homme a une tendance naturelle à tout particulariser; et la plus grande partie de ses efforts est employée à se rendre le centre de tout. Mais comme chaque individu se meut dans le même sens il éprouve une résistance bien supérieure à ses forces, puisqu'il lutte seul

contre tous : son égoïsme, son orgueil, son avidité se trouvent combattus par l'égoïsme, l'orgueil, l'avidité de l'espèce humaine entière; il faut céder à la nécessité, mais ce sera le moins possible, en disputant le terrain; et puisqu'il ne peut jouir, dominer seul, il tâchera de le faire avec ses parens, ses amis, ses connaissances, sa *coterie* enfin. Ce nom ignoble, si justement choisi pour désigner une troupe de gens que de mesquins intérêts réunissent, ne convient jamais mieux qu'aujourd'hui aux diverses classes agissantes, qui exploitent la politique, la littérature, les arts, et tous les moyens de réussir existans dans un pays civilisé.

Rien n'est plus petit, plus bas que le *moi* : après le *moi* nous plaçons la *coterie*, parce qu'elle est le résultat d'un faisceaux de *moi*, c'est à dire une composition d'individus étrangers à tout ce qui ne les touche point, conséquemment étrangers à l'humanité, à la générosité, aux sentimens héroïques; car ce n'est qu'en s'oubliant pour les autres que l'homme atteint la hauteur à laquelle il lui a été donné d'aspirer.

Ce principe une fois adopté, (et je ne crois pas qu'il soit possible de le rejeter) que penser de ces associations qui obstruent tous les chemins, envahissent toutes les places, s'élèvent contre tous les droits, et, il faut le dire, déconsidèrent tous les crédits ? De quoi convient-on quand on forme une coterie, ou quand on y admet quelque membre? De se soutenir envers et contre tous, à tort et à travers; car on ne se réunit pas, on ne s'accroît pas après un examen mûr et détaillé des opinions, encore moins du mérite : on accueille sur une simple présentation, sur une demande soumise, sur un nom connu, quelquefois sur une réputation fâcheuse d'intrigue ou de perfidie , parce qu'il ne s'agit pas de faire

reussir un projet patriotique, ou de faire prospérer un homme vertueux, mais parce qu'il n'est question que de *pousser* un membre de la *coterie*, de préconiser un plan de la *coterie*, de nuire à un ennemi de la *coterie*.

Nul n'aura de l'esprit hors nous et nos amis

était un fort joli vers qui ne pouvait effrayer que les gens prétendant à l'esprit; or cette manie, à l'époque où le vers fut fait, n'était guère que le partage des auteurs; mais comme on lui dut le succès de la *Phèdre* de Pradon, et plus tard la chute d'*Athalie*, il est permis de la déplorer. Que sera-ce donc quand les *coteries*, ne se bornant plus à assurer de frivoles victoires, à couronner des héros de coulisses ou de *ruelles*, cerneront les hôtels de nos ministres et les palais de nos princes? Je le demande à tous les gens qui ne passent point leur vie dans une étude ou dans un *comptoir*, quel est l'homme, à leur connaissance, qui est parvenu à obtenir un succès, à occuper un emploi par son mérite seul? Je n'en ai pas encore rencontré : ce n'est pas un protecteur qu'il lui faut implorer; c'est une corporation dans laquelle il faut qu'il soit admis; et, je le soutiens, l'un est plus pénible, plus humiliant, plus dangereux que l'autre; car le protecteur peut mourir; la corporation s'éternise : on peut reprendre sa liberté de penser et d'agir, délivré de la tyrannie du premier; mais comment s'affranchir de l'oppression de la seconde toujours subsistante, et qui pis est se multipliant, comme pour observer et asservir sous tous les rapports la créature qui s'est faite sienne. C'est un polype en étendue et en vigueur. La filière des bureaux n'est plus rien en comparaison de l'étamine préparatoire où vous sasse la *coterie* par laquelle seule vous pouvez être initié aux mystères de la bureaucratie. Vous ne prenez

pas l'engagement de flatter un vaniteux, d'approuver un sot, d'admirer un fat : c'est un corps de vaniteux, de sots, de fats que vous aller servir et vénérer, en masse comme en détail. L'infériorité ne vous eût-elle point d'abord *aggloméré* à toutes ces infériorités, elle deviendrait votre partage; car vos observations, vos jugemens, vos décisions ne vont plus émaner de vous : tout se trouvera fait. Heureux encore si l'on ne vous donne pas des haines à soutenir et des vertus à calomnier! car on convient de deux choses dans une *coterie :* de se faire du bien, puis de faire du mal à autrui. Une seule chose importe, c'est de réussir; les moyens n'arrêtent jamais.

La différence qui existe entre un parti et une *coterie*, c'est que le premier n'a qu'un but; la seconde vise à mille. On est souvent grand dans un parti; on est nécessairement petit dans une *coterie ;* parce que l'audace, le mensonge, la perfidie dans l'un expose la vie, et que dans l'autre ils ne compromettent que l'honneur. On peut ne pas mépriser un parti; mais il impossible d'estimer une *coterie.* Qui mettez-vous, dira-t-on, dans cette catégorie? Hélas! presque tous les ambitieux, presque tous les nécessiteux de nos jours : car l'aspirant aux hautes dignités comme le nourrisson des muses savent que leurs titres ou leurs ouvrages ne sont rien par eux-mêmes, et tout par l'astuce et la persévérance qui les feront valoir. La soif des honneurs n'étant pas moins pressante que les besoins de l'estomac, les coteries renferment les deux extrêmes de la société; et on les prendrait pour un institut d'humbles chrétiens si leurs œuvres ne les trahissaient.

Il résulte dans notre monarchie un très grand inconvénient de l'existence de ces sortes d'associations républicaines : c'est la peur qu'elles inspirent aux ministres.

Ceux-ci, non seulement n'osent plus chercher les hommes pour les places; mais ils ne se permettent point d'examiner les qualités des candidats qu'on leur propose: ces aspirans se présentent appuyés dans le salon, dans le boudoir, dans l'antichambre du ministre; celui-ci est confondu du concert de louanges ou de blâme qui s'élève tout à coup au nom de l'individu sollicitant une vacance. Son Excellence résisterait bien à un jeune prélat, à un pair de France, à une coquette, à un savant, à son valet de chambre; mais quand tous parlent à la fois, quand tous lui disent peut-être : voilà ce que nous fîmes pour vous... Le ministre pense qu'il est profitable de contenter d'anciens amis; l'agent de l'état oublie l'état pour ne songer qu'à soi; et l'influence de la *coterie* agit. Ceci se passe à l'Académie française, dans les bureaux des chambres, chez les directeurs de spectacles, dans le cabinet des journalistes, et à peu près dans toutes les maisons où l'on reçoit. On ne parvient point parce que l'on a déployé de grands talens et d'éminentes vertus comme magistrat, guerrier, administrateur ou homme de lettres pendant de longues années; mais parce que des clameurs, de l'agitation se manifestent dans le public; et que l'on est *porté*, n'importe au préjudice de qui. Je le répète, interrogez vos connaissances, informez-vous avec quelque soin, et voyez non le mérite des élus, mais les moyens qui ont amené leur succès. Si c'est une action d'éclat, une suite de services, une production remarquable de l'esprit ou du savoir, je me suis étrangement abusé; mais vous reconnaîtrez bientôt l'ouvrage d'une *coterie*, à la médiocrité du sujet mis en activité, à l'impossibilité d'articuler un motif de son élévation.

Quelquefois, dira-t-on, le mérite a recours aux *coteries*, comme l'habile médecin a recours aux poisons. Ce

cas est rare; il est si difficile de s'engager à tout admettre, à tout rejeter sur parole! à faire le sacrifice entier d'une raison éclairée, d'un goût délicat, d'un penchant naturel, d'un principe vertueux quelquefois, que le gage le plus certain d'une vraie supériorité serait son isolement et conséquemment son abandon!

Les jeunes gens cependant ne savent point attendre les succès, encore moins se soumettre à l'obscurité. Le piége que leur tendent les *coteries* sont une gloire facile et prompte; ils se condamnent ainsi à une longue tutelle, et étouffent l'intelligence, l'originalité, le génie qui germaient en eux. Le temps s'écoule à trouver place dans une association de cette nature, à s'y maintenir, à s'étudier; non à valoir quelque chose, mais à le faire dire: enfin, à peu près sûrs d'arriver, ils ne cheminent plus. Vouloir qu'ils agissent autrement serait trop exiger; car la paix de leur conscience, l'estime d'un fort petit nombre de gens, seraient leur récompense unique; et il y a quelque chose de si *romain* dans cette résistance à une corruption générale que l'on ose à peine espérer en voir quelques exemples.

La puissance des *coteries* n'est nulle part aussi évidente que dans les *journaux*. Il suffit d'avoir du sens et quelque amour de la vérité et de la justice pour lire avec indignation les analyses des ouvrages nouveaux. Non seulement l'esprit de *coterie* nuit à la sagacité et au jugement; mais il altère l'honnêteté du cœur et fait dédaigner la véracité. L'écrivain qui appartient à une *coterie* ne se trompe point, il trompe; et l'infâme mensonge lui devient familier.

Mais comment des journalistes se préserveront-ils de cette méthode séduisante, qui vaut des applaudissemens,

du crédit et de l'argent? Comment dédaigneront-ils les faveurs, les pensions? Comment braveront-ils les railleries et les injures? Comment enfin veulent-ils le bien quand le mal offre tant d'appas? En écrivant comme l'on doit faire toutes les actions de sa vie; en prenant pour base de leurs travaux une religion révélée et toutes ses conséquences, pour guide de leur plume une conscience souvent interrogée, pour but de la carrière qu'ils parcourent la considération, dirai-je plus? la vénération publique; elle est due à l'homme qui met avant tout l'honneur et la probité.

Ce n'est pourtant que remplir un devoir, un devoir que les lois humaines prescrivent comme les lois divines. Pourquoi donc *le Conservateur* se distingue-t-il entre tous les journaux par un dédain profond pour l'esprit de coterie? C'est qu'il est éminemment chrétien. De là son impartialité, son inflexibilité, sa conséquence, son élévation constante au-dessus des misérables considérations qui dictent tant de pages honteuses ou coupables. *Le Conservateur* veut marcher dans une voie droite; il veut ne dépendre que du plus puissant des maîtres; il veut regarder si haut, aller si loin, frapper si fort, qu'il n'a ni la faculté ni le loisir de considérer la faiblesse ou l'aveuglement qui trébuche sans cesse autour de lui. Pour qu'il sacrifiât à l'esprit de coterie il faudrait qu'il le méconnût; loin de là, il le signale à la société tout entière comme un des pouvoirs désorganisateurs qui la menace avec le plus de chances; il expose le danger de voir dans toutes les classes se former des coalitions dont l'intolérance et la tyrannie n'épargnent personne; des coalitions qui, depuis la première charge de l'état jusqu'aux plus humbles emplois, s'emparent de tout, et détruisent jus-

qu'à l'espérance; des coalitions formées par la vanité, la paresse et la cupidité, et qui prétendent aux priviléges que la noblesse achetait de son sang et le clergé de ses austères et pénibles fonctions. P***.

DE LA SITUATION DE L'IRLANDE.

(Premier article.)

Il est parmi les hommes des individus qui semblent nés pour le malheur; de même il est des peuples destinés en quelque sorte à être opprimés pendant des siècles. C'est la réflexion qui se présente naturellement lorsqu'on veut parler de l'Irlande. En rappelant le sort des peuples et la destinée des empires, l'histoire n'offre rien de comparable aux calamités de ce malheureux pays: jamais on n'a vu une aussi longue infortune et une *oppression* plus inébranlable; il y a quelque chose de solennel et de mémorable dans cette *oppression*, qui s'est perpétuée de siècle en siècle, que les parlemens anglais se sont transmise successivement pour la consolider et la conserver comme un dépôt sacré dont ils devraient rendre compte.

L'Irlande porte le sceau de la tyrannie, et tous les Irlandais, voués au malheur par leur naissance, sont marqués d'un caractère indélébile: leur oppression est si ancienne que les siècles semblent l'avoir rendue vénérable et sacrée; et, aux yeux de bien des gens, c'est un sacrilége que de vouloir y toucher. L'Irlande fait exception à la règle générale; elle est hors du droit commun, et ses malheurs sont si extraordinaires, sa misère si épouvantable qu'on la contemple avec étonnement

sans la plaindre, car il est sur la terre des calamités tellement monstrueuses que la raison humaine, ne les comprenant pas, reste sans pitié pour ceux qui les supportent.

On parle beaucoup de l'Irlande dans notre siècle sans néanmoins s'intéresser au sort de ses habitans. On se demande, « Et l'Irlande que devient-elle? que fera l'Angleterre? O'Connell est-il arrêté? » Du reste pas une voix généreuse ne s'élève en faveur des Irlandais, pas un publiciste ne défend leurs droits avec persévérance; pas un homme de génie ne s'identifie à leur cause pour en faire la sienne propre; pas un philosophe n'ose attaquer cette inexorable tyrannie qui les écrase; pas un historien ne daigne nous apprendre les hauts faits consignés dans leurs annales, nous raconter leurs souffrances et nous révéler leurs secrètes douleur . L'Irlande n'a droit à rien, sinon à la proscription. Mais qu'elle renie son Dieu, qu'elle secoue ses chaînes en le maudissant, qu'elle vende sa religion à l'Angleterre, et celle-ci en échange lui donnera la liberté. L'Angleterre, qui a changé son culte suivant les caprices de ses rois ou de ses parlemens, ne peut s'expliquer la fidélité de l'Irlande à son Dieu : elle l'appelle de la folie. Cet inviolable attachement des Irlandais au catholicisme est tout leur crime; errans, sans asile, ils sont signalés au genre humain comme des misérables qui ne sont pas même dignes de la vengeance des lois. On leur a tout enlevé, et l'on délibère en ce moment pour savoir si on ne les enlevera pas à leur patrie pour les transporter sur les plages désertes de la Nouvelle-Hollande.

En opprimant l'Irlande avec une fureur inouïe dans l'histoire l'Angleterre a oublié que l'oppression retombait toujours sur ses auteurs d'une manière terrible. Il

est rare qu'on tyrannise impunément, et l'on finit toujours par être victime de ses propres excès. Telle est aujourd'hui la situation de l'Angleterre ; elle a tout usé jusqu'à sa propre tyrannie ; elle ne sait plus que faire pour opprimer encore. L'Irlande, par sa noble noble constance, l'a ébranlée ; tout est venu se briser contre cette admirable patience des Irlandais. L'Angleterre aujourd'hui voit avec désespoir qu'il faut céder ou détruire l'Irlande ; elle continue son système de persécution non pour la soumettre, mais pour se défendre elle-même. Le mal est venu à ce point qu'il n'est plus possible de l'arrêter, ni d'y remédier. Il faut le laisser aller au hasard, et attendre ce qu'il en arrivera. L'Angleterre s'est imaginée que sa constitution s'écroulerait devant l'émancipation des catholiques. Les rois, les ministres, les parlemens, les évêques, les gentilshommes l'ont ainsi pensé. Les pères l'ont dit à leurs enfans, et la haine s'est transmise de génération en génération. La Grande-Bretagne est néanmoins pour notre siècle la terre classique de la liberté, le pays des constitutions ; mais, il faut bien le dire, elle est aussi la terre classique de la tyrannie qu'elle exerce avec une habileté incomparable. Elle a surpassé de beaucoup les tyrans les plus fameux, et rien dans l'histoire n'approche de son despotisme à l'égard de l'Irlande. Tous nos parleurs de liberté, tous nos faiseurs de constitutions la citent comme modèle à tous les peuples. Encore un peu, ils trouveraient l'oppression de l'Irlande méritée. N'est-ce pas sa faute si elle est malheureuse ? A quoi bon cette opiniâtreté religieuse? Pourquoi se dévouer ainsi au Pape ? cette nation est encore trop barbare pour être digne de la liberté et la comprendre. Voilà ce que chaque jour on entend dire à tous nos profonds politiques et à tous nos inventeurs de civilisation. Les insensés! ils ignorent sans

doute que l'oppression de l'Irlande est un chef-d'œuvre de perversité, tout ce qu'il y a de plus habilement organisé en fait de tyrannie depuis l'origne du monde; et autant la conduite de l'Angleterre est abominable, autant l'attachement des Irlandais à leur religion est glorieux et sublime.

L'Irlande est un tableau tout à fait à part dans l'histoire moderne. Ce qui aurait dû la décourager, ce qui aurait dû l'accabler entièrement a fait sa gloire et sa force. Elle a grandi dans les fers, elle s'est fortifiée dans son isolement, elle a tiré parti de son désespoir, elle a regardé en face sa misère, et elle a dit : « C'est bon »; elle a secoué ses chaînes, elle les a levées vers le ciel, et en a fait un hommage à son Dieu. L'Angleterre a cru la soumettre par la misère et lui faire abandonner sa religion : elle s'est trompée. La misère a soutenu l'Irlande, a multiplié sa population, et c'est elle qui la fait vivre aujourd'hui. Cette misère, qui s'augmente toujours d'une manière prodigieuse, finira par sauver l'Irlande; car jamais l'Angleterre ne pourra lui résister lorsqu'une fois elle sera mise en mouvement. Pour entendre ce que nous disons ici il faut bien connaître l'incroyable misère qui s'est établie en Irlande, qui y croît naturellement et qui cependant fait toute sa force. Il y a deux races très distinctes : la race des oppresseurs et celle des opprimés ; l'une commande et l'autre obéit, l'une se repose et l'autre travaille, l'une jouit et l'autre souffre. Des maîtres et des esclaves, des palais pour les uns, des huttes pour les autres, voilà ce qu'on trouve en Irlande. Les douceurs et les jouissances de la vie appartiennent de droit aux protestans, le plus profond mépris et l'extrême misère sont la propriété des catholiques; ils viennent en dernier lieu, après les chevaux, les bœufs et les moutons. Les enfans savent que si

leur mère n'a pas de mauvaises pommes de terre à leur donner à manger c'est parce qu'ils sont catholiques; que si les enfans des protestans les haïssent c'est parce qu'ils sont catholiques. Ces idées ne les quittent plus, ils les transmettent à leur tour à leurs enfans, et elles se conservent ainsi de génération en génération.

Tout languit, tout dépérit en Irlande; les terres restent incultes et finissent par perdre de leur fertilité quand elles ne sont pas occupées par des tourbières, des marais ou des champs de pierres. Le pays présente à l'œil quelque chose de morne, la nature y est flétrie, le sol usé et le marasme général. Le cœur se désole, et un malaise inexprimable le saisit à ce lugubre aspect. Dans les campagnes, les huttes faites de terre sont habitées par des individus sales et hideux, couverts de haillons; deux escabeaux et une écuelle en composent tout le mobilier. Dans les villes soixante individus habitent pêle-mêle une cave humide; des familles entières n'ont d'autre lit que le pavé des rues, d'autre nourriture que de mauvaises pommes de terre; des spectres vivans, aux joues creuses, au teint jaune, aux yeux renfoncés, errent par les rues, dans les ruisseaux; ils ont le cœur flétri, l'esprit hébété, ils ne sont ni avilis ni abrutis, ils sont quelque chose de pire que cela, et ils ne conservent presque plus rien d'humain.

L'Irlandais ne connaît que l'eau pour se désaltérer, la pomme de terre pour apaiser sa faim, et la mendicité lorsqu'elles lui manquent. Et encore la faim n'a-t-elle rien d'effrayant pour lui; il est si familiarisé avec elle, il la connaît depuis si long-temps qu'il la supporte avec un calme imperturbable pour ainsi dire; il sait mourir de faim, et il l'emporte encore par là sur les Anglais, qui n'y entendent rien. C'est la première fois, je crois, qu'on voit dans

l'histoire une nation tout entière savoir mourir de faim.

L'Angleterre après cela ose faire la superbe, elle ose réclamer la liberté pour tous les peuples! Mais la faim n'est pas l'ennemi le plus inexorable des Irlandais; ils en ont un autre bien plus terrible dans les protestans, qui sont conduits par la haine la plus atroce. Ils forment une vaste société secrète, une espèce de franc-maçonnerie qui a ses lois et ses sermens. Les toasts de cette société sont horribles. Il en est un qu'on porte au massacre des catholiques : « *Puissent leurs membres être déchirés en « mille morceaux, et chacun des morceaux servir de clou « aux souliers d'une vieille femme.* »

Sous une tyrannie aussi effroyable l'Irlande se dégrade, s'avilit; elle devient on ne sait plus quoi de repoussant et de hideux, et, si nous osons parler ainsi, elle est comme un cadavre infect. On n'y reconnaît plus rien des desseins de la Providence : l'injustice y est permanente et devient arrogante de son succès; l'opulence, se réjouissant de son immobilité, meurt heureusement avec son bonheur; l'oppression se change en droit, elle ose donner une origine divine et montrer du doigt le ciel comme sa patrie; l'infortune et l'indigence sont permanentes, c'est à dire que le malheureux et l'indigent restent malheureux et indigens dans leur postérité, comme les esclaves demeurent esclaves dans leurs descendans : le malheur et la misère sont leur apanage et leur propriété. Les lois les leur reconnaissent et les leur assurent contre eux-mêmes et contre ceux qui voudraient les leur retirer, c'est à dire que les lois les obligent à rester dans leur malheur et dans leur misère, qu'elles les défendent de les abandonner pour ne pas troubler l'ordre établi.

Il n'y a rien à faire avec l'Angleterre, c'est une vérité qu'il est impossible de contester sans extravagance. Pour

défendre une aussi mauvaise cause, il faudrait dénaturer l'histoire et la réduire au silence; mais quand bien même l'Irlande perdrait ses annales la cause de l'Angleterre n'en deviendrait pas meilleure. Tout parlerait contre elle: des générations entières du fond de leurs tombeaux lui reprocheraient leur destruction; des monumens en ruine, des contrées incultes et désertes dénonceraient son génie malfaisant; la terre même, désolée et flétrie par son joug, serait émue, et la nature entière éleverait la voix pour l'accuser. O malheureuse Irlande! lève vers le ciel ta tête écrasée sous le poids de ton infortune; c'est là que tu trouveras un vengeur.

B. J.

DES JOURNAUX ET DES OUVRAGES PÉRIODIQUES.

(Premier article.)

HISTOIRE DES VARIATIONS DU *JOURNAL DES DÉBATS*.

Il est dans les sociétés actuelles une puissance indéfinissable que les anciens n'ont pas connue, et d'autant plus formidable qu'elle est illimitée. Tout est réglé dans notre siècle, tout est écrit, non seulement les institutions, les mœurs, les coutumes, mais encore les caprices et les volontés: tout est légal, c'est la loi qui fait le crime et la vertu; on n'est coupable qu'en la violant, comme l'on n'est vertueux qu'en l'observant. La loi fait tout, elle est au-dessus de la conscience, elle est supérieure à Dieu même. Eh bien, cette loi, qui est maîtresse absolue en ce monde, ne vient qu'après la puissance dont nous parlons, qu'on ne comprend pas, que personne ne peut définir, et

que tout le monde adore. D'où vient-elle cette puissance? qui l'a faite? de qui tient-elle sa mission? On n'en sait rien. Mais en attendant elle gouverne le monde, elle fait et défait les institutions, elle bouleverse les empires, elle défend les trônes ou elle les ébranle; elle améliore les mœurs ou elle les pervertit; elle commande aux hommes comme à des esclaves; elle se rit de la loi, cette autre puissance; elle la traîne dans la boue, ou elle la met dans le ciel au-dessus même de Dieu; elle l'interroge ce grand Dieu, elle lui demande compte de ses secrets et de ses mystères, elle va le chercher dans le ciel pour le rabaisser à notre niveau, elle lui conteste ses prérogatives, elle veut l'avilir aux yeux des hommes pour rester maîtresse absolue de leurs consciences. Rien n'existe que par cette puissance, et malheur au pouvoir, quel qu'il soit, qu'elle n'a pas reconnu; il mourra si une fois elle le condamne. Que si l'on nous demande quelle est cette puissance, d'une nature si extraordinaire, qui fait tout trembler sur la terre et qui prétend détrôner la divinité, nous répondrons : C'est la puissance des journaux; puissance incroyable, s'il en fut jamais, mais qui n'en existe pas moins; puissance inexorable, qui ne pardonne à rien, et qui poursuit la vertu qu'elle redoute; puissance inconstante, qui ne se soutient que par ses versatilités et ses erreurs; puissance enfin folle et passionnée, qui mêle les choses divines et humaines au gré de ses désirs et de ses fantaisies, et qui fait peser sur les hommes un joug de fer insupportable.

Cette puissance unique dans l'histoire du genre humain, ne reconnaît rien qu'elle n'ait créé ou autorisé : c'est elle qui met le monde en mouvement. Faut-il s'étonner qu'elle ait pris un tel empire sur la raison humaine quand on connaît bien la misère et la vanité de cette der-

nière ? Ce mot de raison humaine représente de suite à l'esprit tout ce que la folie a de plus insensé, tout ce que la fragilité a de plus faible, et tout ce que la scélératesse a de plus pervers. Il y a des gens qui se tourmentent pour savoir comment finira cette puissance des journaux; elle finira par tomber insensiblement. L'homme s'habitue à tout, il s'ennuie de tout; et lorsque l'ennui lui viendra, la puissance des journaux lui sera aussi indifférente que maintenant elle est redoutable.

En France les journaux sont en petit nombre; mais leur influence y est immense. Rien pour eux n'est sacré; ils attaquent la royauté, calomnient le clergé, avilissent la religion, ébranlent les institutions, et pervertissent les esprits. On les croit sur parole: ce qu'ils disent est bien dit, ce qu'ils font est bien fait.

Il y a des journaux qui représentent un parti, d'autres des opinions et des coteries. Quoique le nombre des journaux politiques ne soit guère que de huit en ce moment, il y en a cependant pour chaque nuance d'opinion. *Le Journal des Débats* représente ceux qui se vendent et qui s'achètent; ses rédacteurs ne sont sensibles qu'à l'argent, le reste les touche peu; ils parlent d'après la quotité de la somme qu'on verse dans la caisse, et ils sont royalistes ou libéraux, catholiques ou protestans au gré de ceux qui les paient. *Le Messager* ne représente rien, sinon la situation embarrassée du pouvoir. *Le Constitutionnel*, avec ses manières doucereuses et hypocrites, est le resprésentant du parti des *cent jours*. *Le Courrier* tend au républicanisme, et tous ceux qui veulent encore nous faire passer par les horreurs d'une révolution se réunissent à lui. Quant à *la Quotidienne*, on ne sait trop ce qu'elle est; on la prendrait volontiers pour un autre *Mémorial catholique*. *La Gazette* représente le

ministère Villèle. Qui dit ministère Villèle dit pour *la Gazette* génie, royauté et religion : elle ne voit son Dieu et son Roi que dans MM. Villèle et Corbière. Hors de là il n'y a plus rien, et le monde est pour elle un désert.

Le Journal du Commerce, moins hypocrite que *le Constitutionnel*, moins violent que *le Courrier*, représente le haut commerce. *Le Journal de Paris*, lu par quelques vieux rentiers qui ne le comprennent pas, ne signifie rien.

Le Journal des Débats est le journal des coteries par excellence. Il n'y a chez lui ni opinions, ni partis : ce sont de petits intérêts à régler, de petites intrigues à conduire heureusement à leur fin. Il ne porte jamais ses vues plus haut que sa caisse, et le caissier y est le grand directeur des consciences. Les autres journaux, les journaux libéraux par exemple, pensent non seulement à faire leurs propres affaires, mais à avancer en même temps celles de leur parti, parce que leur existence dépend de son succès; leurs intérêts ne sont pas isolés : tout ce qui tient au parti les touche : la plus petite affaire devient importante pour eux. Ils ont certaines mesures à prendre, certaines règles à observer; en un mot, le parti passe avant la caisse.

Il n'en est pas de même aux *Débats*. Ce journal n'a jamais représenté aucun parti, il a toujours combattu pour sa caisse; il a successivement soutenu et abandonné les mêmes opinions; il a tour à tour livré ou attaqué MM. Decazes, Laisné et Villèle; jamais on n'a vu une suite de variations plus extraordinaire et plus impudente. Il y a dans cet abandon réitéré des mêmes principes et dans cette facilité à les reprendre, un cynisme dégoûtant.

Tout aux *Débats* se vend et s'achète; tout y est affaire d'argent. Il y a un comité présidé par le caissier, qui s'as-

semble tous les mois. Ce président commence toujours par écarter la conscience ; car c'est une chose qui ne rapporte jamais d'argent. Après cela, il prend ses livres, il les lit au comité, et nomme les opinions et les talens qui ont rapporté davantage. On déclare à l'unanimité qu'il faut les suivre jusqu'à nouvel ordre.

Le Journal des Débats a commencé par défendre les principes religieux et monarchiques, parce qu'il a vu la société fatiguée des doctrines révolutionnaires. L'empire est arrivé. Il n'y eut plus alors de discussions politiques, ni religieuses, et l'on n'entendit partout que la flatterie ou le silence. *Le Journal des Débats* se jeta dans la littérature, et s'y fit une réputation qui dure encore. Rien de plus agréable que ses articles, rien de plus mordant que ses feuilletons. Mais aussi quel commerce ne fit-il pas de son talent ? On lui donnait tant pour un éloge, tant pour deux et tant pour son silence. On voit que le silence de cette feuille n'est pas nouveau, et qu'elle a su tirer parti de tout en politique comme en littérature ; elle devint le grand chantre de l'empire, et toutes les flatteries impériales de certains individus se trouvèrent dans ses colonnes. L'empire s'étant écroulé avec sa gloire et son despotisme, *le Journal des Débats* préconisa la restauration, bénit solennellement la Providence de nous avoir rendu nos princes, et chargea Bonaparte de malédictions, semblable à ces peuples barbares qui offrent à leurs divinités une victime quelconque qu'ils chargent de tous leurs péchés, et qu'ils jettent ensuite à la mer après l'avoir anathématisée.

Les Débats commencèrent avec la restauration une nouvelle existence. Notre forme de gouvernement ramena les discussions politiques et religieuses. Des hommes plus ou moins habiles défendirent dans les colonnes de cette

feuille la monarchie et la religion, ils firent de l'opposition aussitôt l'ordonnance du 5 septembre. Cette opposition se continua avec plus ou moins de vigueur jusqu'au ministère du comte de Villèle.

B.

(La suite à un des numéros prochains.)

M. LE COMTE O'MAHONY ET *UN JOURNALISTE OBSCUR.*

Nous avions la simplicité de croire que lorsqu'on affichait solennellement et publiquement son titre de catholique romain on devait au moins vivre en paix avec ses frères. M. le comte O'Mahony dans le dernier numéro du *Mémorial Catholique* vient de nous faire voir dans quelle erreur nous étions, au sujet d'une *Histoire du Clergé de France pendant la révolution par M. R****. M. O'Mahony a jugé *convenable* d'insulter un *journaliste obscur*. Nous nous permettrons de faire observer à M. O'Mahony qu'il est peu *convenable*, pour ne rien dire de plus, de reprocher à qui que ce soit son obscurité; et que c'est blesser la charité que d'attaquer avec violence un vieillard parce qu'il ne partage pas toutes nos opinions, ou encore parce qu'il n'est pas de la coterie du *Mémorial*. Nous n'avons pas l'avantage de connaître M. le comte O'Mahony; mais nous aimons à croire pour son honneur qu'il ne connaît pas lui-même le journaliste obscur dont il a parlé avec tant d'inconvenance. S'il le connaissait, il aurait regret de l'avoir ainsi calomnié.

S'il est des *journalistes obscurs qui ne savent rien que barbouiller* du papier, il est aussi des journalistes brouillons et téméraires qui s'imaginent que tout leur est permis parce qu'ils ont parlé avec une magnifique ostentation de leur su-

perbe dévouement à la foi catholique. Ceux qui passent leur vie obscure à faire du bien sont sans doute plus agréables à Dieu que ceux qui passent leur temps à s'enorgueillir de leurs sentimens religieux et à en faire bruit par le monde. Nous engageons M. le comte O'Mahony à laisser désormais dans l'obscurité les gens qui aiment à y vivre, et surtout à ne pas les en faire sortir pour les calomnier ; car la calomnie ne convient à personne et encore moins à un catholique. Le titre de catholique romain est assurément un beau titre, et nous y tenons autant que M. O'Mahony; mais nous lui conseillons d'y joindre l'humilité et la charité.

N. B. J.

CE QU'ON DOIT PENSER DES RECOMMANDATIONS DE *LA QUOTIDIENNE.*

M. Voisin, horloger rue de Vaugirard, connu depuis long-temps par ses sentimens religieux et monarchiques, a devant sa porte un tableau dont l'inscription est ainsi conçue : *Voisin, horloger du clergé et des communautés religieuses.* Les élèves d'une pension, qui en passant aperçurent cette inscription, jetèrent de la boue sur le tableau et des pierres dans les fenêtres de M. Voisin ; quelques-uns même essayèrent avec leurs couteaux d'effacer les mots *clergé* et *communautés religieuses.* M. Voisin se plaignit auprès des chefs de la pension de la conduite de leurs élèves ; il fut poliment éconduit : encore un peu il aurait eu lui-même tort. Eh bien ! c'est cette pension que *la Quotidienne* a recommandée aux pères de famille comme un établissement où ils pouvaient

placer leurs enfans sans inquiétude. Cette recommandation ne serait-elle pas une affaire de coterie? nous le craignons beaucoup. En tout cas nous engageons désormais *la Quotidienne* à ne plus recommander les pensions avec autant de légèreté et à s'assurer au préalable des sentimens qui y règnent. De pareils faits sont affligeans; et il faut que les élèves, pour se porter à de pareilles actions, soient élevés sinon dans la haine, du moins dans une indifférence complète de la religion.

J. P.

QU'EST-CE QUE LA ROYAUTÉ AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE?

Ne parlons pas de la royauté, nous dirions des choses trop tristes.

La royauté est dans un état lamentable. Les gouvernemens la compromettent auprès des peuples, qui alors deviennent furieux.

La royauté n'est plus rien; c'est un objet de pitié pour les uns et de haine pour les autres; elle ne se soutient que par le souvenir de son ancien nom.

Elle appelle à son secours, et l'on détourne la tête;

Elle supplie, elle conjure, et on l'outrage. Elle se lève, descend de son trône, jette de la cendre sur sa tête, prend des habits de deuil, marche pieds nus, en s'écriant douloureusement : Où suis-je? qui aura pitié de moi? qui viendra à mon secours? Personne sur la terre ne me répond, personne ne m'entend. Où sont ceux qui m'adoraient? Que sont devenus ceux qui se disaient mes défenseurs, qui tiraient le glaive pour moi? J'étais, me disait-on, infaillible et éternelle? J'étais toute-puissante, je

pouvais faire à ma volonté. Qu'est devenue cette toute-puissance si vantée? Ah! qui pleurera sur mes infortunes? Je suis délaissée comme une misérable par les uns et poursuivie comme une bête féroce par les autres.

Je languis dans ma douleur, et je n'ai personne pour me consoler. Je suis surchargée du poids de mes infortunes. Où aller? que faire? où se tourner? Tout est contre moi jusqu'à Dieu même.

La royauté n'est plus qu'un vain nom, qu'un léger souvenir.

Tous les hommes l'outragent et la poursuivent pour la détruire.

Le vent des tempêtes s'est déchaîné contre elle; il souffle avec une fureur incroyable.

Un esprit de vertige conduit la royauté, et une main de fer lui pèse sur la tête.

Partout il y a cris sinistres, bruit effroyable, désordre et confusion de voix.

On entend le son des trompettes et une voix formidable qui crie des quatre parties du monde : Arrivez vite, accourez. Voilà la royauté, sapez son trône dans ses fondemens; animez-vous, c'est moi qui vous l'ordonne, et qui vous récompenserai.

Une multitude s'approche, et fait de grands efforts pour détruire le trône.

La voix l'encourage : Abattez-le qu'il n'en reste aucun vestige, qu'il n'en soit plus parlé.

On voit tout à coup arriver des gens de toutes les langues et de toutes les nations, qui ne s'entendent point.

Ils sont hideux et couverts de haillons; ils ont le regard horrible et menaçant; ils sont armés d'épées et de poignards, qu'ils agitent. Le sang leur découle de la tête, ils en sont couverts; ils se traînent dans la boue, en pren-

nent, la mêlent avec le sang et s'en barbouillent la figure. Ils demandent en vociférant où est la royauté. La voix la leur montre. Marchez, leur dit-elle, montez sur son trône, et saisissez-la; je vous l'abandonne.

Aussitôt tous ces furieux poussent des clameurs et des cris de joie épouvantables; ils se précipitent, montent sur le trône, trouvent la royauté qui se cache le visage dans ses mains, la dépouillent de son manteau royal, brisent sa couronne, la chargent de chaînes, l'accablent d'opprobres et d'ignominies, la traînent derrière eux, la couvrent de quelques haillons, lui donnent de la boue: « Mange cela; » du sang, « Bois-le. » Ils crient à tous les peuples, « Nous avons la royauté; » ils lui demandent des constitutions et la liberté, l'accusent, la jugent et la frappent publiquement avec le glaive.

M. J.

SUJETS DE MÉDITATION DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

7 *novembre* 1793. — Un membre... déclare qu'il n'a pas besoin de renoncer au fanatisme, puisqu'il l'a toujours combattu, et que ses écrits respirent la haine des rois et de la superstition.

7 *novembre* 1793. — Décret qui charge le comité d'instruction publique de présenter un projet de loi tendant à substituer un *culte raisonnable* au culte catholique.

8 *novembre* 1793. — Decret qui alloue des fonds pour le paiement des obsèques de Marat.

8 *novembre* 1795. — Résolution approuvée qui donne au directoire le droit de compléter les électeurs.

9 *novembre* 1792. — Le ministre de l'intérieur, dans un rapport sur la situation de Paris, represente la France comme *le club général* où les hommes de toutes les nations viendront puiser des leçons de fraternité.

9 *novembre* 1793. — Décret pour approuver un arrêté des representans Barras et Freron, qui assure aux patriotes du département des Bouches-du-Rhône des indemnités *prises sur les biens des riches.*

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

— De graves soupçons, car nous en sommes venus à ces temps déplorables où l'autorité la plus sacrée n'est plus rien, et où sans respect comme sans pudeur on ose juger ceux-là même à qui appartient le jugement; de graves soupçons pesaient depuis quelque temps sur tout l'épiscopat français, et en lisant presque tous les jours dans *le Moniteur* de prétendues adhésions des évêques aux ordonnances du 16 juin, *dont les dispositions devaient être successivement exécutées*, on se demandait avec un étonnement mêlé d'incertitude et de douleur si les évêques avaient publié ce généreux *Mémoire*, ou ils disaient au Roi, avec un respectueux courage : *Non possumus.* Mgr l'archevêque de Paris a cru devoir démentir ces odieuses insinuations du journal officiel, en rompant malgré lui un *silence* (1) *qui pouvait compromettre l'autorité du ministère épiscopal, et diminuer la confiance des fidèles dans leurs pasteurs*, en laissant penser *que la lassitude ou le découragement avaient arraché aux évêques une de ces compositions qui, sans tranquilliser la conscience, ne sont pas même un sûr garant de la paix avec les hommes, et que, par une de ces contradictions, une de ces légèretés capables de faire rougir un évêque, leur bouche aurait proféré le oui et le non*, et il vient de publier une *Lettre Pastorale*, modèle de sagesse et de modération, où la conduite des évêques est justifiée par des explications si long-temps attendu.

Les cœurs catholiques doivent être satisfaits quand ils apprendront 1° que, pendant que le ministère traitait diplomatiquement avec le secrétaire d'état du souverain Pontife, les évêques, de leur côté, ont eu *recours au Saint-Siége dans une circonstance aussi difficile*, et qu'ils n'ont agi *qu'après l'intervention pacifique et persuasive du vicaire de Jésus-Christ*... 2° *Que les évêques conserveront ces petits séminaires que les temps ont rendus indispensables*; 3° *Que la noble et pieuse condescendance du fils de S. Louis a, par des adoucissemens, rendu tolérables à la conscience des mesures qui avaient semblé aux évêques ne pas l'être, et qui ne le seraient pas encore sans cette ressource que la Providence a ménagée pour leur consolation.*

Mais ce qui perce surtout dans cette remarquable lettre ce sont *les alarmes*, et la douleur profonde qu'ont excitées dans le cœur des évêques les ordon-

(1) Tout ce qui est souligné est extrait textuellement de la *Lettre Pastorale* de Mgr l'archevêque de Paris.

nances du 16 juin. Les neuf mois qui les ont suivies ont eté *neuf mois d'inquietudes et de craintes; c'est une cruelle epreuve sous laquelle ils étaient près de succomber tant le poids en était accablant, tant les angoisses en étaient vives, il n'y a qu'un evêque*, ajoute le venérable prelat, *qui puisse le comprendre* (il est cependant un evêque qui ne le comprend pas); *c'était un abyme d'amertumes qui leur rendait comme à S. Paul la vie ennuyeuse et à charge; c'était un grand peril dont la bonte divine les a delivrés.*

Cependant le prelat n'est pas pleinement rassuré, et si, malgré *l'impression d'inquietude et de douleur dont il ne peut se defendre*, il exhorte le clergé et les fidèles de son diocèse à ranimer leur courage pour l'œuvre des petits séminaires, c'est moins pour empêcher que *pour essayer de retarder l'accomplissement de ce terrible oracle* dont la France est menacée: *Quand il n'y aura plus de prêtres le peuple se dispersera : Cum prophetia defecerit, dissipabitur populus.*

Certes il faut que le mal soit bien profond pour arracher un semblable langage à un Pontife qui n'a jamais connu l'exagération. Quand un malade en est à ce point, que les hommes de l'art ne cherchent plus qu'à prolonger ses derniers momens et à retarder sa mort, on peut dire qu'il est desespéré.

Nous ne pouvons cependant nous empêcher de dire que nous avons vu avec peine dans cette lettre pastorale une espèce de profession de foi sur *la distinction de deux puissances qui, chacune dans leurs limites, ne relèvent que de Dieu.* Nous aurions desiré que Mgr l'archevêque eût indiqué à qui il appartenait de poser ces limites, et nous sommes persuadés que le prélat n'a pas prétendu rendre l'autorité de l'Eglise, c'est à dire du souverain Pontife, étrangère à tout ce qui touche la conscience, *de quelque nature qu'il soit.*

— Le 29 octobre dernier M. Droin, nouvellement ordonné, célébrait à Chablis sa première messe solennelle, à laquelle assistaient plusieurs prêtres des environs. Au moment où il entonne le *Te Deum* on sonne le tocsin; c'était un incendie qui se manifestait, et menaçait tout un quartier de la ville. Tout le monde y court; le cure, les prêtres se mettent à la chaîne, portent de l'eau, rivalisant d'ardeur avec le peuple, et enfin on parvient à se rendre maître du feu. Ce trait, joint à mille autres, prouve que *les* prêtres sont utiles pour arrêter les incendies. Aussi c'est pour cela que les *incendiaires* les détestent.

— Le ministre de l'intérieur vient d'acheter pour la cathédrale d'Auch un tableau qui représente une des belles actions de M. d'Apchon, l'un des plus vertueux prélats du dernier siècle. Au milieu d'un incendie le gene-

reux prélat se précipite dans les flammes, et sauve un enfant qui allait périr sous les debris d'une maison embrasée. S. Exc., qui s'entend si bien en fait de gracieusetés, devrait en commander un pour la cathedrale de Lyon, qui representerait l'un de ses confrères, le futur prélat de cette illustre Eglise, contresignant l'ordonnance du 16 juin; et si, par un de ces traits de courtoisie fine et délicate dont M. de Martignac est capable, le tableau précedait l'archevêque dans son diocèse, il disposerait merveilleusement les Lyonnais à recevoir dignement leur nouveau pasteur, en leur mettant sous les yeux, d'une manière frappante, ce qu'il a dejà fait pour l'Eglise, et en les aidant à concevoir tout ce qu'ils peuvent se promettre de son administration.

— On assure depuis quelque temps que M. le cardinal Fesch vient de donner sa démission de l'archevêché de Lyon, à la condition expresse qu'il sera remplacé par M. Feutrier, pour lequel il a toujours eu beaucoup d'affection, et qui semble tous les jours lui devenir plus cher, comme si certains actes de M. Feutrier répondaient à certaines espérances de Mgr le cardinal. Ce bruit paraît se confirmer.

— On assurait que Mgr le cardinal-archevêque de Toulouse, après avoir dit comme S. Pierre : *Etiamsi omnes, ego non*, avait fait comme lui; mais ce qui prouve évidemment le contraire c'est que l'ouverture de ses petits séminaires qui était fixée au 5 novembre dernier a été ajournée.

— M. l'abbe Busson est nommé secrétaire géneral des affaires ecclésiastiques en remplacement de M. l'abbe de La Chapelle, dont la place est supprimée.

NOUVELLES MONARCHIQUES.

— Lord Farnham, chef orangiste, était sorti de chez lui pour aller présider un club brunswickois, quand tout d'un coup il fut frappé de cécité. Autant en arriva au magicien Elymas, qui pervertissait les fidèles de Paphos. (Act. 17, 13.)

— Mgr le duc de Bordeaux s'est rendu dernièrement à Notre-Dame pour visiter cette belle basilique, où il a reçu le baptême. Mgr l'archevêque l'accompagnait, et lui a montré tout ce qu'elle renferme de remarquable. S. A. R. a été ensuite conduite au chœur, et là, pendant que l'auguste enfant adressait au ciel son innocente prière, on a chanté le psaume qui commence par cette partie : *Que le Seigneur vous exauce au jour de la tribulation; exaudiat te Dominus in die tribulationis.* Est-ce du présent qu'il

s'agit ou de l'aveuir? Est-ce une application ou une prophétie? Fasse le ciel que ce ne soit ni l'une ni l'autre!

— L'éditeur du *Figaro* et celui du *Constitutionnel* sont cités à comparaître le 28 novembre devant le tribunal correctionnel de Rodez pour répondre à la plainte en diffamation portée contre eux par le corps de gendarmerie de l'Aveyron. Si MM. du *Figaro* et du *Constitutionnel* sont condamnés ils s'en consoleront par l'estime et la considération de ceux dont ils ont pris les intérêts, et par la sécurité qu'ils trouveront sur toutes les grandes routes du département. Car quel bandit serait assez ingrat pour dévaliser MM. du *Figaro* et du *Constitutionnel*?

— D'après les lettres de Lisbonne l'anniversaire de la naissance du roi D. Miguel y a été celebrée, le 23 du mois dernier, avec la plus grande magnificence et la plus grande allegresse.

PROGRÈS DU PHILOSOPHISME.

— Ont été nommés chevaliers de la Légion d'Honneur MM. Lemercier, curé de Sainte-Marguerite; Durais, ancien administrateur de l'Opera et de l'Opéra-Comique; de Ponchevron, aumônier de S. A. R. MADAME, duchesse de Berri; Casimir Perrier; Guisot, protestant; de Keravenant, curé de l'Abbaye Saint-Germain, etc., etc.

— *Le Constitutionnel* voit dans *la Quarantaine* approuvée par *Mgr* l'archevêque de Paris, et que nous avons annoncée, *une tentative de séduction populaire, des manœuvres ridicules, des inventions du jésuitisme*. Et en effet oser parler aux fidèles des malheurs qui menacent la France, quelle perfide *seduction!* les exhorter à porter de ferventes prières vers celui qui tient dans ses mains le sort des empires, quelle *manœuvre ridicule!* leur proposer d'imiter *la sainte Quarantaine* que Jésus-Christ, leur modèle comme leur Sauveur, passa dans le jeûne et la prière, quelle *invention jésuitique!*

— On assure que l'Ecole normale va être rétablie, et que M. Dubois, *principal redacteur* du GLOBE, est un des professeurs déjà nommés. On sait que l'Ecole normale est destinée à former des professeurs pour les colléges, et on voit que M. de Vatisménil prend tous les moyens pour remplacer dignement et pour faire oublier les jesuites.

— Le conseil général de la Corse a émis le vœu que l'établissement du jury soit ajourné jusqu'à ce qu'on ait assuré les communications entre les diverses communes de l'ile, tout en désirant de voir arriver ce moment le plus tôt possible. Si les criminels détenus dans les prisons de ce département lisent la *Gazette des Tribunaux*, ils seront au moins aussi désolés de

cet ajournement que le conseil général, et ils feront aussi ajourner leurs causes.

— Le gouvernement des Pays-Bas, qui est au moins à notre hauteur en fait de régime légal, s'appuie aussi sur le monopole pour vexer les catholiques et leur imposer une éducation philosophique et protestante. Mais au moins il avoue franchement les motifs de sa conduite. *C'est*, dit-il, *qu'une fois la concurrence admise les établissemens du gouvernement tombent forcément.* Mais quoi donc? Est-ce que dans ces établissemens les études sont mal dirigées, les mœurs mauvaises, la religion infectee d'erreurs? Vous n'y êtes pas. C'est que *l'on ne verrait plus accourir aux écoles publiques que les enfans de ce petit nombre d'hommes sans passion, que le fanatisme ne séduit pas.* Pauvre gouvernement, qu'il est à craindre d'avoir affaire à tout un peuple de fanatiques!

— La *Gazette* profite habilement de son récent triomphe et de l'état actuel des choses pour faire une apologie pompeuse de l'homme auquel elle s'est vouée, par un sentiment du reste honorable, celui de la reconnaissance. Elle rappelle sa conduite sous Bonaparte à la rentrée des Bourbons et à la chambre élective, comme député, etc., etc. Mais elle n'a garde d'ajouter que c'est le même homme qui, monté au ministère, seconda les Anglais dans la révolution du Portugal, soudoya les Grecs, s'opposa à la guerre d'Espagne, frappa les serviteurs les plus dévoués du Roi, traita honteusement avec les nègres révoltés d'Haïti, laissa traduire un prêtre respectable sur le banc des prostituees et un généreux pontife au conseil d'état, etc., et qui enfin nous a amené, avant de descendre, cette chambre, et ce gouvernement qu'elle appelle *pitoyable*, et nous a précipité dans l'état où nous sommes. La *Gazette* s'étonne qu'un royaliste condamne M. de Villèle. Est-ce donc aux libéraux à condamner un homme qui a fait tant de mal à la monarchie?

— Quand on voit ce que les journaux de toutes les couleurs ont dit à propos de la dernière ordonnance il est facile de savoir ce qu'on doit penser de ce prétendu système de *contrepoids* et *d'équilibre*, qui fit tant de mal à la France sous Charles IX et qu'on veut substituer aujourd'hui au système de *bascule* inventé ou perfectionné par M. de Cazes. Pas une opinion, pas un parti, pas une coterie qui ne figure dans l'ordonnance, par un de ses noms les plus remarquables; et cependant pas une opinion, pas un parti, pas une coterie qui ne soit mécontente, et un journal, organe d'un parti aux exigences duquel on a voulu principalement sacrifier, ose prédire qu'un ministère aussi incertain, aussi canteleux, ne tiendra pas devant la prochaine session. Et en effet en lisant cette énorme ordonnance, où tant de noms dis-

parates, hétérogènes, sont accolés, unis, brouillés, confondus, et se regardent avec un étonnement réciproque, on se rappelle involontairement la statue qu'avait rêvée Nabuchodonosor, et où l'or, l'argent, l'argile formaient un tout bizarre et mal uni. Tout le monde sait la fin du songe : une pierre se détachant d'elle-même du sommet d'une montagne, vient donner contre la statue, et la statue est brisée.

— Le ministre de l'instruction publique vient d'élever une chaire de droit naturel et de droit public pour M. Comte : on se rappelle que M. Comte est auteur du *Traité de législation*, auquel l'Académie française a décerné le prix *d'utilité publique*. Nous nous occuperons de ce *pernicieux* ouvrage, qui devient aujourd'hui pour l'auteur un titre à une faveur nouvelle. Après tout quand les jésuites sont chassés de l'enseignement il n'est pas étonnant d'y voir paraître M. Comte.

— Le bruit avait couru que M. Sébastiani serait appelé au ministère de la guerre en remplacement de M. de Caux; mais ce bruit n'a pas eu de suite.

— Le ménétrier de Melun ne s'avoue pas vaincu, et pensant qu'avec un peu de persévérance la victoire est facile contre un homme qu'on a traité de ridicule, d'intolérant, d'emporté, tout en lui donnant gain de cause, il vient d'interjeter appel. Quel temps que celui où un pasteur est traîné devant des tribunaux séculiers par un ménétrier, un prêtre par des francs-maçons, et le nom du Roi compromis dans une affaire de comédiens!

— On lit dans *le Catholique des Pays-Bas* :

« Un défenseur du monopole de l'enseignement vient d'inventer, ou plutôt de reproduire une distinction fort ingénieuse entre l'instruction publique et l'instruction privée. Que le ministère, dit-il, imprime à la première la tendance qu'il juge à propos, les parens n'en seront pas moins libres, si l'esprit des écoles leur déplaît, de prendre des précepteurs particuliers pour leurs enfans. Cette permission fort précieuse, sans doute, nous rappelle la naïveté d'une duchesse. Le peuple manque de pain, lui disait-on. — Hé! répondit la bonne dame, que ne suit-il mon exemple? qu'il mange des croûtes de pâté! »

— L'émancipation catholique, dit *le Times*, va être proposée au parlement : tant pis; mais les conditions n'étant pas de nature à être acceptées par les catholiques, ils refuseront le bienfait, et resteront dans leurs liens actuels : tant mieux. Voilà qui peut être très politique, mais qui certainement n'est pas trop charitable.

— On écrit de Nanci que M. Cuvier, ministre protestant, qui avait été destitué (injustement sans doute) de ses fonctions de professeur au collége royal, vient d'y être réintégré. Nouveau motif de confiance en l'université pour les familles catholiques de cette ville.

LE CONSERVATEUR
DE LA RESTAURATION.

DE L'ÉCOLE NORMALE.

Telle est la marche des partis; se sentent-ils froissés, ils se font les avocats des droits généraux : les honneurs, les emplois ne sont, disent-ils, la propriété exclusive de personne; la loi y appelle chaque membre de la grande famille politique, sans distinction de caste et de coterie. Comme ce langage est celui de la raison, il n'est point sans exemple que l'homme de bonne foi se soit mépris sur les véritables intentions des déclamateurs, trompé par leurs beaux plaidoyers en faveur des intérêts communs. Mais que la marche des choses vienne à subir quelque changement, il se détrompe, il reconnaît bientôt que ce zèle ardent pour le bien public n'est qu'un vil et honteux égoïsme. En effet, ce parti obtient-il quelques concessions, est-il rentré dans une partie des postes qu'il occupait, se flatte-t-il de l'espérance de ressaisir en totalité ce qu'il avait perdu : sa pensée tout entière se déploie. Ce partage égal, ce partage de frères qu'il réclamait en faveur de tous, n'est plus suffisant pour lui, c'est le tout qu'il lui faut. Veut-on un exemple récent de ces contradictions et de cet abandon de principes, on le trouvera dans un article du *Journal des Débats* où se montrent, dans tout leur jour, les intentions des fauteurs de l'école normale.

On sait quelles clameurs ils ont poussées naguère contre les envahissemens des jésuites : ils nous les montraient partout chassant et dépossédant sans pitié les membres du corps enseignant, au mépris de tous les droits. Ces terribles jésuites ont disparu, chaque professeur de l'université peut donc dormir en paix et se regarder comme débarrassé de tout concurrent qui veuille lui disputer des droits acquis par les services et l'ancienneté. Qu'il se garde de le croire, les superbes ennemis du privilége ont élevé leur voix sentencieuse pour proclamer la nécessité de l'Ecole normale, pour nous dire que ses élèves devaient avoir la préférence sur tout autre, que *cela amenerait des passe-droits, mais qu'il fallait bien se résigner.*

Eh! qui pourrait ne point se résigner en effet? Sans doute il eût éte permis de se plaindre en se voyant sacrifier aux ennemis de toute doctrine, aux entrepreneurs de l'obscurcissement public des intelligences; mais devant ces graves docteurs, qui ne sent son insuffisance, et n'est prêt à céder sa place avec plaisir? En effet l'Ecole normale n'est-elle point évidemment la source de toute science? peut-on, sans en être sorti, avoir quelque teinture de littérature grecque ou latine? est-on capable surtout de ces hautes théories philosophiques? Avouez-le, vieux professeurs, car c'est à vous principalement qu'en veulent ces messieurs; avouez que ces travaux de toute votre vie, que ces méditations faites avec toute la maturité du goût et de la raison n'ont rien produit en vous de comparable au résultat d'une étude de deux ou trois années au sortir de la classe. Mais si votre savoir n'est rien, que dire de votre méthode? Cette longue expérience de la marche de l'esprit humain, l'observation des nuances différentes dans le développement des intelligences, ces essais tant de fois répétés des moyens propres à agir sur

l'entendement ne sauraient entrer en parallèle avec les merveilleuses conceptions de ces imaginations de vingt ans.

Voilà cependant ce qui se trouve, sinon exprimé en toutes lettres, du moins implicitement renfermé dans l'article dont nous parlons. Il suffit d'indiquer de pareilles prétentions pour en faire sentir le ridicule; et peut-être ces zélés partisans de l'Ecole normale, pour afficher un pareil mépris de tout ce qui n'en sort pas, pour annoncer un esprit d'envahissement qu'ils blâmaient si fort chez les autres, eussent-ils mieux fait de modérer leur impatience, et d'attendre que la réorganisation en fût consommée, ou du moins arrêtée, afin de ne pas exciter contre elle de justes réclamations; mais puisqu'on nous la montre si menaçante à son réveil, voyons ce qui la rend si nécessaire, et quels sont ses autres titres à la préférence à laquelle elle prétend.

Que demande-t-on? des professeurs pour l'université. Nous l'avouerons, si la France était une terre d'ignorance, sans maîtres et sans livres, que son gouvernement eût résolu d'appeler pour la première fois à la culture des lettres, ce serait une heureuse idée de former, à l'école du petit nombre de savans qu'on aurait pu réunir, les hommes destinés à porter aux autres les connaissances qui leur auraient été données; mais nous vivons dans un pays renommé par ses lumières, où les moyens d'instruction sont abondans : il s'y forme, à l'aide des leçons publiques et des lectures de toute espèce, assez d'hommes éclairés pour servir d'instituteurs à la jeunesse. L'ancienne université, ce corps si recommandable, si riche en glorieux souvenirs, a fourni sa longue carrière sans Ecole normale. Ce sont encore ses précieux débris qui ont servi à reconstituer l'université moderne, et qui,

quoi qu'en disent nos modernes docteurs, ne font pas la moindre partie de sa gloire. Ces savans légistes, ces habiles médecins dont les doctes théories sont écoutées avec tant de plaisir et d'attention, ont-ils puisé leur doctrine ailleurs qu'aux leçons publiques, que dans leurs propres études et leurs propres méditations? Existe-t-il dans les universités étrangères, en Angleterre et en Allemagne, des écoles normales? Non sans doute; et cependant on sait à quel degré y sont portées les études classiques. N'hésitons donc pas à le déclarer : ce qui, sans aucun préjudice pour la science, a été en France si longtemps inconnu, ce qui l'est encore aujourd'hui chez les autres nations les plus éclairées de l'Europe, est loin d'être indispensable.

Pour recruter l'université, pour combler les vides causés par la mort ou la retraite, les concours ne suffisent-ils pas? Oui, sans contredit, et c'est là la véritable pierre de touche du savoir, la plus solide garantie de la capacité. Le concours fait de l'université un corps d'élite; il l'enrichit des talens les plus remarquables, et ferme la porte, je ne dirai point à l'insuffisance, mais à la médiocrité. Une école quelconque ne peut atteindre le même point; quelque brillans que puissent être en général les élèves qu'elle produit il s'en glisse toujours un assez grand nombre de faibles et d'un mérite inférieur. Ainsi l'état irait faire de considérables dépenses pour obtenir des résultats moins satisfaisans que ceux que produit le concours sans aucuns frais.

A moins toutefois qu'on ne dise que les élèves de l'école normale réorganisée seront soumis aux clauses du concours. Qui ne serait frappé de l'absurdité d'un pareil arrangement? Dans un temps où il n'est question que d'économies, le gouvernement se chargerait de gens qu'au

bout de deux ou trois années il se verrait peut-être oblige de garder indéfiniment à ses frais, ou de renvoyer chez eux. En effet il n'est ni impossible, ni invraisemblable qu'ils rencontrent dans la lice des adversaires supérieurs en forces : l'état aura-t-il alors la générosité d'attendre que notre athlète malencontreux se soit remis de sa chute, qu'il soit sorti avec plus de succès d'un second ou d'un troisième combat, ou bien le congédiera-t-il ? ou bien encore, par forme de consolation dans sa défaite, l'enverra-t-il remplir les fonctions de régent ou de maître d'étude, ce qui est arrivé plus d'une fois aux élèves de l'ancienne école ? On en conviendra, pour arriver là, ce n'était guère la peine de surcharger le budget universitaire.

Mais accordons-leur toute la capacité convenable, supposons leur tout le succès possible dans les concours, il va cependant leur rester encore un désavantage. Autre chose est de savoir, autre chose est d'enseigner, et de pouvoir maintenir, au milieu d'une certaine agglomération d'élèves, l'ordre, sans lequel les plus hautes leçons seraient perdues pour eux. C'est un art difficile que celui de commander aux volontés. Le professeur, qui n'a été reçu au concours de l'agrégation qu'après avoir rempli les fonctions de maître de quartier, conformément aux statuts de l'université, a fait un noviciat sous les yeux de personnes plus expérimentées. Venait-il à s'égarer dans cette route difficile, il était aussitôt ramené par la surveillance supérieure, toujours présente, toujours active : à l'aide de ces avertissemens réitérés et de ses propres observations, il a appris à reconnaître les routes qui vont à l'esprit et au cœur de la jeunesse, avant d'être chargé des graves et importantes fonctions du professorat, qui ne sont plus

soumises qu'à une surveillance éloignée. L'autre au contraire commence son apprentisage au moment où tout exigerait qu'il fût consommé : abandonné à lui-même, il ne se forme qu'aux dépens de ses élèves, comme le médecin inexpérimenté aux dépens des malheureux malades dont on n'a pas craint de mettre l'existence entre ses mains. Et que l'on ne croie pas que ce sont là des suppositions sans fondement : interrogez les personnes qui ont pu suivre les débuts des uns et des autres, et vous saurez lequel des deux a le plus complètement réussi.

Quel est donc le grand mérite de cette école aux yeux de ceux qui la préconisent? C'est la manie des innovations, résultat de l'orgueil présomptueux d'une jeunesse pour laquelle il n'est plus de base fixe, plus de principes certains, et qui ne connaît d'autre autorité que les rêves de son imagination. Oui, à l'exception, il faut le dire toutefois, d'un certain nombre de bons esprits que leur rectitude a sauvés, c'est un mal qui la travaille, c'est une fièvre contagieuse qui la dévore.

Il est, nous en conviendrons, il est dans l'instruction publique des branches qui sollicitent quelques réformes ; les professeurs de l'Université le savent, ils se prêteraient volontiers à des améliorations qui porteraient une empreinte de la sagesse et de la maturité. Mais que l'on y prenne garde; il faut redresser ce qu'il y a de tortueux dans les voies actuelles, abréger ce qu'elles peuvent avoir de trop long; mais n'allons point, en ingénieur peu réfléchi, entreprendre de nous frayer à grands frais des routes toutes nouvelles au milieu d'un terrain inconnu où pourraient se présenter des obstacles auxquels on n'aurait point songé. Rejeter ce qui est reconnu pour mauvais, mais sans regarder l'ancienneté comme un titre de proscription,

telle est la conduite du sage; il se garde bien d'imiter l'enfance qui n'aime que le neuf, quel qu'il soit; ou ces peuplades barbares qui précipitaient sans exception leurs vieillards au milieu des flots.

Mais s'il doit y avoir quelque chose d'immuable, c'est le respect pour les principes religieux : ce serait un triste perfectionnement que celui qui apprendrait à s'en affranchir. Et ce respect ne doit pas seulement être gravé dans le cœur de l'instituteur de la jeunesse, il doit le manifester et le transmettre à ses élèves, s'il veut remplir en son entier la noble et importante mission dont la société l'a chargé, le soin de sa conservation et de son avenir; car c'est dans l'attachement de la jeunesse à ce que ses pères ont regardé comme sacré, attachement que l'on prenait tant de soin à conserver chez les anciens, que l'état trouve le gage le plus sûr de sa stabilité. Eh! ce serait à des affamés d'innovation de toute espèce, aux apôtres avoués du déisme, à ceux qui se font gloire de marcher publiquement sous leurs bannières, que l'on irait confier les futures destinées de la France! Non, le pouvoir comprendra que ce serait à la fois un acte de trahison et une violation des droits particuliers. En effet, si jamais il pouvait se former une institution qui déclarât n'admettre aucune tradition religieuse, et faire de l'incrédulité la base de sa doctrine, le père qui lui confierait son fils serait un malheureux et un insensé, mais du moins il jouirait d'un droit qui lui aurait été reconnu, il disposerait d'une chose qui lui appartient en quelque sorte, comme fait l'insensé qui se suicide; mais que dirait-on d'un gouvernement qui, après s'être emparé de l'éducation universelle, irait arracher l'enfant aux dogmes de son père, à des croyances sacrées et reconnues telles par la loi fondamentale, pour le démoraliser et le cor-

rompre ? Ce serait presque un attentat aussi monstrueux que d'abuser du dépôt d'une jeune fille innocente pour la livrer à la prostitution ?

A.

DES CAUSES DES RÉVOLUTIONS.

(Second article.)

Second caractère particulier de la révolution. La mobilité est un de ses attributs principaux. Variable dans tout le reste, c'est dans son principe qu'elle est immuable et fixe ; là seulement elle peut être saisie avec sécurité. Burke l'a dit avec raison, cette méprise a tout gâté, au point qu'on n'a pas seulement commis des fautes contre la révolution, mais que tout ce qu'on fait contre elle, n'a été qu'erreur et faute. Comment ne l'aurait-il pas dit en voyant les gouvernemens placés entre deux compétiteurs, la monarchie et la république, le déterminer pour la dernière, et repousser l'autre comme un ennemi public. Les gouvernemens se sont en effet trouvés dans cette alternative.

La monarchie leur tendait les bras, et leur demandait de la rétablir pour les affermir à son tour : la république au contraire ne demandait à se faire reconnaître que pour parvenir à les renverser. L'une donnait une religion protectrice, une existence assurée, la paix au-dedans et au-dehors. L'autre n'offrait que ruine, incertitude pour l'avenir ;... et l'on a pu balancer, et l'on balance encore entre deux rivaux de condition si différente, ou plutôt on ne balance plus, et le choix est fixé sur celui qui ne devait avoir qu'à se montrer pour être à jamais proscrit : si c'est

une épreuve, elle coûte trop cher pour la prolonger; si l'on a attendu des modifications du temps et des autres influences qui agissent à la longue sur les institutions et sur les hommes, c'est une erreur démentie par trop de faits.

Les corrections ne s'appliquent qu'aux accessoires des choses, jamais à leur essence; tant qu'on laisse subsister celle-ci, elle agit suivant ses principes essentiels et ses qualités radicales. Elles peuvent être arrêtées, détournées ou affaiblies à un certain point, et pour un certain temps; mais dès que la contrainte cesse, la nature reprend ses droits, et ses actes sont toujours coordonnés à son principe.

Naturam expellas furca...

La révolution est la démonstration de cette vérité, et celle-ci prouve à son tour qu'il y a dans son essence un principe d'incompatibilité avec tout ce qui n'est pas elle, avec tout ce qui a existé autour d'elle. Il vous conviendra d'examiner si la république française peut coexister avec l'Angleterre, a dit Monge au directoire. Voilà qui est parler conséquemment et clair, et qui n'est pas dit pour la seule Angleterre. Voilà ce que l'Europe aurait dû se dire depuis long-temps, voilà la question devant laquelle tombaient toutes celles de jalousie, de rivalité, de haine; en un mot toutes ces misérables querelles, que six années de malheur commun, quoi qu'on en dise, ont à peine épuisées.

Combien de difficultés étaient aplanies par la simple rectification de la question ainsi posée; elle ne présentait plus que deux points, la nature de la révolution et les dangers, c'est à dire le principe et la conséquence... Cette simplification, utile en toute affaire, l'est bien davantage

dans celles où beaucoup d'intérêts aboutissent et où beaucoup d'hommes sont appelés ; quand ceux-ci sont déjà si embarrassans, n'est-il pas trop heureux de pouvoir alléger les choses, et de retrouver, sur la légèreté des unes, la diminution du fardeau des autres !

Oui, depuis long-temps, dès le commencement des troubles, l'Europe devait se demander si la révolution française était compatible avec elle, et prévenant l'insolence de la question que celle-ci a osé lui adresser, régler toutes ses mesures sur ce principe. L'incompatibilité de la révolution avec tout autre établissement préexistant était la seule question digne du tribunal de l'Europe. Elle était décidée depuis long-temps à celui de la raison.

Quand la révolution s'est permis d'envahir la paisible Helvétie, cette Suisse pacifique, monument unique de bonheur créé par le gouvernement patriarcal, de quel prétexte a-t-elle coloré cette agression, qui est sûrement un des attentats les plus graves de tous ceux qui composent cette longue série de crimes que l'on appelle la révolution française ? N'est-ce pas au nom de leur incompabilité ? Le fort a dit au faible que son antique existence ne pouvait cadrer avec la nouvelle création : la grande nation a dit à de petites peuplades que sa sûreté était compromise par le simple contact de formes un peu différentes dans leurs gouvernemens respectifs. L'extermination a suivi un retard d'obéissance. La Suisse a été livrée au pillage, déchirée par les Français, saturée d'outrages par le directoire, pour la faire entrer de gré ou de force dans les moules de la révolution. Tel sera le sort commun.

Le Pape n'a été détruit qu'à titre d'incompatibilité : sa chute était prévue et annoncée depuis long-temps ; et il y avait aussi trop de simplicité à croire *qu'une révolution d'athéisme* tolérerait à sa porte, sous les attributs de la

souveraineté, le chef de la religion qu'elle poursuit... partout... Si telle est la révolution française en elle-même, pouvait-elle être servie autrement que par des agens de même nature, et l'incompatibilité des hommes ne devait-elle pas correspondre à celle des choses? Voyez aussi par qui elle est successivement menée et poussée: tout homme qui l'aborde a-t-il quelque chose de commun avec le reste de l'humanité? ne commence-t-il pas par se dépouiller de son ancien être? n'est-il pas en lui-même un abrégé de la révolution? Ces hommes, déjà si dangereux sous ces rapports, réunissent encore toutes les qualités malfaisantes du cœur et de l'esprit. De celui-ci ils en ont, et beaucoup; et l'état continuel d'agitation et d'érétisme où ils vivent, les force à le développer à chaque instant..... Il tend sans cesse vers deux objets : le pouvoir à acquérir ou à conserver, et la secte à propager. Le cœur de ces hommes, fermé aux affections ordinaires, ne s'ouvre qu'à celles de la révolution : c'est la seule fibre qui y soit restée sensible. A force de la porter dans leur cœur ils en ont chassé tout le reste; en un mot les yeux de ces gens-là suivent d'autres règles d'optique; leur esprit conçoit et produit, leur cœur bat différemment de celui des autres hommes. Si quelques-uns tombent ou s'égarent dans cette dure carrière, *ils sont remplacés à l'instant par de nouveaux candidats*, dont la succession rapide fait régner sur cette révolution le feu d'une éternelle jeunesse. Burcke a très-bien remarqué que cette rotation accélérée dans les titulaires d'emplois de tout genre, deviendrait dans peu une cause très active de troubles au-dedans ou de tempêtes au-dehors. Que faire en effet de ces milliers d'hommes qui, en regardant derrière eux, peuvent presque tous dire : *Olim truncus eram*, passés maintenant au partage ou au faîte du pouvoir : législateurs, ambassadeurs, généraux, ministres, directeurs disposant, sous mille formes, de la force

et de la fortune publique, de la puissance de l'empire et de l'état des citoyens, s'identifiant avec la grandeur de leur gouvernement, INCAPABLES DE RÉTROGRADER VERS L'OBSCURITÉ DE LEUR ORIGINE, ET DE CINCINNATUS, N'AMBITIONNANT TOUS QUE LA DICTATURE; que faire, dis-je, de tant de vanités et de cupidités? Le monde suffit à peine à l'ambition de quelques citoyens romains : il fallut renverser des empires pour distraire ces citoyens trop grands pour leur patrie, et porter ailleurs l'emploi de leurs dangereux talens. La France menace des mêmes éruptions, et non pas au bout de quelques siècles, comme à Rome, mais à la fin de huit années de révolution, qui nous montrent déjà une plénitude d'ambitions malfaisantes auxquelles il faut chercher un débouché. Quels sont en effet ces conducteurs de révolution, tantôt sous une dénomination, tantôt sous une autre? Hier membres *de comité*, aujourd'hui *directeurs*, (1) demain ordonnateurs aux armées, et toujours en mouvement? Quels sont CES INFATIGABLES FABRICATEURS DE LOIS, qui revêtent autant de toges qu'ils savent donner d'interprétations à leurs versatiles décrets: députés, constituans, législatifs, conventionnels..... (2) Quels sont ces ambassadeurs qui courent d'un bout du monde à l'autre, fatiguant les cours de leurs prétentions, les bravant par leur insolence et les violant par leurs entreprises? Ne sont-ce pas des hommes sortis de la révolution, éclos à sa chaleur, se mouvant en tout sens dans son orbite, et portant partout le feu dont ils s'y sont imprégnés. *Aussi voyez comme la révolution gagne et s'étend,* comme les projets succèdent aux projets, les conquêtes aux conquêtes !

Le comte DE MAISTRE.

---

(1) Ce mot est en toutes lettres.

(2) Ces points existent dans l'écrit.

LA MORT D'UN BON CITOYEN.

Les villages de Sens et de Gahard sont dans les larmes et la désolation, la ville de Rennes elle-même est toute troublée : un honnête père de famille, un bon citoyen, un homme vertueux et bienfaisant vient de mourir. Ses amis le regrettent comme le meilleur des amis, ses enfans comme le meilleur des pères, les malheureux comme leur providence, et les orphelins le pleurent comme leur mère. Il avait passé sa vie à faire du bien, il possédait toutes les vertus dans un haut degré ; enfin c'était un prodige pour son pays et pour son époque. Cet homme de bien a terminé glorieusement une vie aussi honorable. Quelques jours avant sa mort, le curé de Gahard se présente chez lui. Voulez-vous vous confesser ? dit-il au malade. — Non. — Croyez-vous les vérités enseignées par l'Eglise catholique et qui sont nécessaires pour être sauvé ? — Non. — Vous repentez-vous de vos fautes ? — Ceci est mon affaire et ne vous regarde pas.

M. le curé se retire et croit néanmoins devoir revenir le lendemain ; mais il n'est pas admis auprès du malade. Un de ses fils le remercie et le félicite de n'être *point parvenu à faire un hypocrite de son père*.

Ce grand homme meurt quelques jours après ; on transporte son corps dans une de ses propriétés, et là on le jette dans une fosse qu'on lui avait préparée, au milieu des gémissemens, des regrets et des discours solennels de ses amis et de ses parens. Un de ses fils jette un peu de terre sur son cadavre pour annoncer probablement qu'il ne tardera pas à se mêler à cette terre ; et avant de se retirer tous les assistans en font de même.

Une fille de ce digne citoyen, pour célébrer une mort aussi mémorable, veut faire sonner les cloches. Le curé de l'endroit s'y oppose. A ce sujet, un journaliste se plaint amèrement de l'intolérance des prêtres et de leurs tracasseries continuelles. En effet que veulent-ils, ces prêtres? ne se corrigeront-ils jamais? seront-ils donc toujours superbes et indociles? On rira de leur Dieu et de sa religion, et ils devront applaudir; on conduira le genre humain à l'athéisme, et il leur sera défendu de protester contre cette perverse extravagance; on annoncera arrogamment que notre intelligence doit aller dans la terre pour servir de pâture aux vers, et ils seront poursuivis s'ils réclament en faveur des prérogatives du genre humain!

Ainsi, qu'on l'entende bien, on parodiera les cérémonies de l'Eglise; on se servira du ministère des prêtres quand et comme ça fera plaisir; on leur imposera des règlemens et des lois à sa fantaisie, et ils devront baisser la tête et obéir, semblables à ces esclaves qui sont hors du droit commun, et pour lesquels il n'y a ni justice ni conscience.

Ainsi, qu'on l'entende bien, ceux qui se confessent sont des hypocrites; ceux qui reçoivent les vérités enseignées par l'Eglise catholique sont des hypocrites; ceux qui se repentent du mal qu'ils ont fait sont des hypocrites. Voilà donc le but de ce grand mouvement qui agite le monde, c'est de mourir tout entier, mais auparavant d'insulter à Dieu : voilà donc les résultats de cette brillante civilisation dont nous sommes si fiers, c'est de nous mettre au niveau des vers qui nous rongeront et de la pourriture qui nous consumera.

Que les moralistes cessent de nous prêcher, les philosophes de vouloir nous éclairer, les historiens de nous instruire, et les législateurs de nous donner des lois; nous

en sommes venus à la hauteur de la brute. Une haute et sublime destinée attend notre intelligence, elle se changera en une poussière noirâtre qui n'aura pas de nom. Le renversement du bon sens est si effroyable par le temps qui court, qu'un journal raconte cette glorieuse mort avec une sorte d'orgueil : il en rapporte tous les détails avec complaisance, il paraît admirer la force d'âme du mourant; et, s'il l'osait, il nous dirait volontiers, lorsqu'on jette le cadavre dans la fosse : Tout est fini.

On voit que dans ce siècle l'homme est pressé d'en finir avec Dieu pour aller rejoindre les vers. Il semble qu'une nécessité inexorable le pousse vers la terre; il la regarde avec plaisir, et l'on comprend qu'il lui dit : « tu es tout mon être. »

Il se hâte de rompre avec sa conscience; et l'histoire du genre humain le fait rire de pitié : il en arracherait volontiers toutes les pages si elles étaient à sa disposition ; car il n'est rien pour lui de plus insupportable. Mais c'est en vain qu'il s'emporte et qu'il maudit cette agitation intérieure qu'on appelle remords ; c'est en vain qu'il fait parade d'une sorte de tranquillité qui n'est autre que la conscience de sa situation ; c'est en vain qu'il s'étourdit sur le mauvais état de ses affaires, en parlant avec arrogance et ostentation de l'étendue et de la sublimité de sa raison : il est troublé malgré ses efforts, et il ne peut se résister à lui-même. Il n'ignore pas que le besoin de croire est inhérent à la nature humaine ; et si, à chaque instant, il ne croyait pas ses semblables, il ne pourrait vivre.

Nous savons bien qu'il se rencontre encore un assez grand nombre de gens qui se tourmentent pour se défaire de ce qu'ils appellent la faiblesse de croire ; ils s'efforcent

de se dépraver, ils se salissent autant qu'il leur est possible, dans l'espoir que la démoralisation triomphera.

Espérance vaine! efforts inutiles! travail perdu! le besoin de croire résiste à tout. Et les malheureux dont nous parlons s'écrient dans leur désespoir : « Il faut croire! il faut croire! » Avec l'athéisme il n'y a rien à croire, puisqu'il nie ce qui est le sujet de toutes les croyances : c'est un désordre monstreux auquel on n'arrive pas aisément et qui ne peut devenir une habitude, quelle que soit d'ailleurs la perversité humaine. L'athéisme est familier à quelques individus, c'est toute leur propriété. Ils se sont donné assez de peine pour l'acquérir, il ne faut pas la leur envier. Rien au monde ne coûte tant; et il en a qui sont obligés d'y renoncer après des effets incroyables.

En examinant attentivement la religion catholique, l'homme verra que de toutes les religions de la terre c'est la seule qui soit divine et véritable. Il l'adorera, parce que la raison humaine n'a rien à dire et à faire où se montre la sagesse de Dieu; mais si, par une fatalité abominable, il ne découvrait dans cette religion rien de sublime, de divin; s'il y demeurait indifférent, ou s'il la rejetait, je ne sais ce qu'il lui resterait à faire. Il lui faudrait se mépriser lui-même de toutes ses forces, rire des choses humaines qui ne lui paraîtraient plus que des niaiseries. Que ferait-il, voyons, qu'il le dise vite? où irait-il? Qu'il ne parle pas de Dieu : que serait-ce que son Dieu? Qu'il ne parle pas de sa raison : est-ce qu'il aurait une raison? Puis il oserait parler de la raison humaine! Il n'aurait rien à lui ni le temps, ni l'éternité : il ne lui resterait que la mort et le néant, il les appellerait à grands cris, il se réjouirait de les souhaiter; il s'admirerait dans sa pourriture; et l'idée que son intelligence irait dans la terre pour être dé-

vorée par les vers, lui ferait supporter les douleurs de son agonie. Le néant serait sa consolation, et il dirait aux autres hommes : Tout est fini. Si j'en reviens toujours à ce misérable homme, et si je me sers continuellement du mot misère pour parler de sa situation sur la terre, c'est que les expressions me manquent. Mes paroles ne peuvent aller avec cette misère; et ceux qui la connaissent bien, riront de l'insignifiance et du peu d'énergie de mes expressions. Je voudrais bien les approprier à ce je ne sais quel court et effroyable moment passé sur la terre qu'on appelle la vie humaine; mais nous sommes si ignorans que nous n'avons pas de mots pour nous entretenir grandement de nos calamités. Notre état n'a pas même de nom, et nous en parlons comme de quelque chose de vague qui nous épouvante, que nous ne comprenons pas bien, que nous tremblons d'étudier parce que nous soupçonnons qu'il y a au fond l'explication de notre nature et peut-être de notre condamnation.

Ainsi l'homme ne peut bien se dire à lui-même qu'il est malheureux; il ne trouve pour cela d'expressions dans aucune langue. Il est obligé d'en rester au mot misère; mais ce mot ne parle pas, et, lorsque nous voulons nous l'expliquer, nous sommes là à balbutier, parce que le langage de l'homme n'est qu'un balbutiement d'enfant, et que toutes langues humaines se bornent à quelques mots.

B. J.

PROJET DE SUPPLÉMENT AU CODE ECCLÉSIASTIQUE FRANÇAIS DE M. HENRION.

(Troisième article.)

Le cardinal de Cambray, Pierre d'Ailly, dans son *Traité de l'Eglise*, établit cette proposition, *l'Eglise romaine représente l'Eglise universelle*, et il la prouve ainsi : « La « plénitude de juridiction ne réside, à proprement parler, « que dans le seul Pontife romain, successeur de S. Pierre; « car une puissance quelconque est dite résider en quel- « qu'un, parce qu'il peut l'exercer universellement et la » déployer réellement sur tous par l'exercice. Or, cela « n'existe que dans le Pape seul, et ne peut être dans au- « cune communauté; car, selon l'axiome philosophique, « les actions appartiennent aux individus.

« Cette même plénitude de puissance se trouve *figu-* « *rément ou plutôt équivalemment* (*tropicè* et alio modo « *æquivocè*) dans l'Eglise universelle et dans le concile « général qui la représente. » (1) Voilà ce que le cardinal écrivit au concile de Constance, et c'est identiquement, en d'autres termes, la vérité enseignée par l'Evangile, développée par S. Léon-le-Grand et par Bossuet : *Pierre seul a tout le pouvoir que l'Eglise entière possède avec Pierre et sous Pierre.* Tel, en effet, devait être nécessairement le plan de Jésus-Christ. Les conciles œcuméniques sont rares, ils sont pour l'ordinaire même impossibles. Il faut un pouvoir individuel toujours subsistant, pour gouverner

(1) *Inter opera Gerson.* t. II, col. 950.

toute l'Eglise ; il faut un tribunal suprême, perpétuel, visible, auquel tous les membres de ce corps immense, répandu sur la surface entière du globe, puisse s'adresser chaque jour pour l'enseignement et le jugement des doctrines et des mœurs. Quant à la maxime du consentement de l'Eglise dispersée aux décisions romaines, ce consentement n'est après tout que l'obéissance de cette même Eglise à son chef, puisque d'abord tout le monde convient que nul évêque en particulier n'a le droit de discuter ces décisions (les évêques, dit Tournelly, ne font cet examen que dans les conciles œcuméniques), comment le corps enseignant dispersé sur le globe le peut-il avoir? Ensuite chaque évêque, surtout dans les questions épineuses, a-t-il à lui seul le moyen d'avoir un jugement éclairé? A-t-il sous les yeux les pièces des parties? Peut-il, à lui seul, contradictoirement discuter les difficultés d'un procès déjà décidé à un tribunal en règle, pour en faire la révision? Enfin, il est inoui que l'Eglise dispersée ait jamais examiné les décisions de Rome. Sa soumission, aussi bien que la teneur des commandemens de son chef, montre à l'univers catholique, quand il a parlé du haut de sa chaire éternelle, comme l'appelle Bossuet.

Voilà les maximes fondamentales qui devraient servir de base à un code ecclésiastique, et dont nous pourrions apporter bien d'autres preuves, si les bornes d'un article ne nous forçaient de les supprimer.

Mais comment concilier avec ces principes constitutifs de la hiérarchie de l'Eglise la plupart des maximes énoncées dans la première partie du Code ecclésiastique français? Nous allons en citer quelques-unes avec leurs numéros, afin qu'on puisse y recourir et les vérifier dans le Code.

La puissance du Pape doit être bornée par les canons (116), par les coutumes des Églises (117, 213, 235). Ce que le Pape ordonne au préjudice des coutumes qui sont observées dans le royaume, est absolument nul (243, 443, 446). *Voyez* tout le chapitre VII, *des Légats.* — Pourtant le droit ecclésiastique, qui est nul sans la sanction du Pape, ne peut donner le droit divin de la puissance pontificale, et ne saurait rendre *invalide* l'exercice le plus *illicite* de cette puissance. Bossuet assure que le clergé de France reconnaît dans le Pape *une pleine puissance sur le droit positif, puissance qui peut tout, ajoute-t-il*, quand la nécessité ou l'évidente utilité le demande. (1) Toutefois, c'est au Pape seul à juger de cette *utilité;* et le bon sens dit qu'il suffit qu'elle soit présumée pour agir licitement contre les canons. L'auteur du *Code* convient aussi que les coutumes ne prescrivent jamais contre le droit divin (259), ni par conséquent contre le droit et la monarchie pontificale. Le Code ne parle jamais du Pape que contre ses droits, il ne les défend pas là où il ne pouvait même se dispenser d'en parler. (277)

Le Pape ne peut exercer une juridiction immédiate sur les diocèses des autres évêques (123). Les nonces des Papes n'ont aucune juridiction en France (576), assurément, pas plus que S. Pierre n'en avait à Jérusalem, à Antioche et partout ailleurs où le christianisme se propageait ; car, selon nos légistes, le Pape n'est plus pour la France *le pasteur*, *le père*, *le docteur de tous les fidèles*, qualités que la foi lui attribue dans le sens propre au concile œcuménique de Florence. Sous Bonaparte,

(1) *Defens. declarat.*, *part. III*, *lib.* 10, *cap.* 31.

la théologie de Bailly nous enseignait que sa *saintete* ne pouvait donner UNE ABSOLUTION VALIDE SANS SE FAIRE APPROUVER PAR L'ORDINAIRE DU LIEU!!! *O tempora!*

Le Pape ne peut pas juger les causes même majeures en première instance (121, 122) ; l'évêque est de droit commun le seul juge ordinaire dans son diocèse (3, 210). Pendant les premiers siècles, toutes les causes ecclésiastiques étaient jugées en dernier ressort par les évêques de la province (113). Toutefois le ministère de Pierre est devenu ordinaire, principal, fondamental dans toute l'Eglise. Cette puissance, donnée par Jésus-Christ indéfiniment et universellement, est irrévocable ; donnée à un seul sur tous sans exception, elle emporte la plénitude (1). Pierre est pasteur ordinaire, immédiat et même premier de tous et de chacun des fidèles (2). Comme le monarque dans ses états, ainsi que l'enseigne le docteur Angélique: l'évêque l'est sous Pierre sur son propre troupeau (avec le même pouvoir que Pierre, pouvoir que Pierre a droit de borner et de rendre nul hors de ces bornes, dans son exercice, pour le bien général de l'Eglise, quoique la providence de l'esprit-saint de Jésus-Christ, qui anime le corps des pasteurs, combine diversement elle-même selon le besoin, l'exercice de la puissance de Pierre et de ses collègues dans l'épiscopat, malgré les passions humaines qui sembleraient présider à ces combinaiscns. Le vrai fidèle vénère et préfère à toute autre la discipline de son temps, autorisée par le père commun, et il ne s'avise pas d'évoquer la discipline de l'ancienne

(1) Bossuet, ci-dessus.

(2) Bossuet en convient d'après S. Bernard. *Defens. declarat., part. III, lib. 11*, c. 20.

Eglise qui n'est plus, pour désobéir à l'Eglise actuelle et à son chef.

« En parcourant l'histoire ecclésiastique, on trouve « cent exemples qui montrent que les Papes ont exercé « le droit de juger en première instance par eux-mêmes, « ou par des commissaires après comme avant les conciles « de Nicée et de Sardique. (1) Dès 418 le pape Zo- « zime commit l'évêque d'Arles pour faire élire un autre « évêque à la place de Procule de Marseille, dont il vou- « lait punir l'opiniâtreté. L'année suivante, Boniface fit « travailler au procès de Maxime, évêque de Valence, qui « avait refusé de paraître devant le synode provincial au- « quel les Papes avaient remis la connaissance de sa « cause. Célestin, successeur de Boniface, délégua les « évêques de la province de Vienne et de Narbonne pour « juger deux de leurs confrères. Il tint une autre con- « duite avec Daniel, évêque de la province de Vienne; il « le cita à Rome. En parcourant les siècles suivans on y « voit que S. Léon cite de la même manière l'archevêque « d'Arles, Hilaire, et lui ôte la dignité de métropolitain; « que le Pape Hilaire interdit l'évêque de Narbonne, et « nomma celui d'Arles pour informer contre Mamert, ar- « chevêque de Vienne. On y voit une foule d'évêques de « tout pays qui appellent au souverain Pontife avant d'a- « voir été jugés par leurs comprovinciaux. Les uns sont « absous, les autres sont condamnés, sans que l'Eglise « gallicane réclame ses libertés. Le vicaire de Jésus-Christ « prononce : personne ne dit en France non plus qu'ail-

---

(1) Malgré la rareté des monumens durant les persécutions des trois premiers siècles, le P. A. Phanacé cite dix exemples d'appel au saint siége avant le concile de Sardique.

« leurs qu'il passe ses pouvoirs, ni que c'est une entre-
« prise sur le droit des évêques. » (1) Voilà l'histoire à l'appui d'invariables principes; le Code n'y oppose que des rêveries parlementaires.

L'Eglise attribue au Pape l'absolution de certains crimes, les dispenses des mariages. (12) — Qu'est-ce que c'est que cette Eglise? Le concile de Trente assure que c'est le Pape qui s'attribue cette absolution, *et à juste titre, en vertu de sa puissance suprême*. (2)

Le Pape seul est en possession de convoquer les conciles (110) : en vertu de l'usage il accorde des dispenses, etc. (111). Il est réservé au Pape de, etc. (600)

Tous les siècles prouvent que c'est en vertu de sa primauté, qui est un droit divin, et non un simple usage, une simple possession, une réserve.

Le concile œcuménique tient son autorité de Dieu immédiatement. (120) Bien entendu que le Pape est à la tête, et que ce n'est pas un corps acéphale. UBI PETRUS IBI ECCLESIA, dit S. Ambroise. (3)

Le Pape ne peut déroger aux dispositions des conciles généraux (163), pas plus que S. Léon ne cassa le vingt-huitième canon de celui de Calcédoine, qui fut approuvé long-temps après par le cinquième concile de Latran, présidé par le Pape en personne.

« Le siége apostolique (c'est Hincmar de Reims qui
« parle) rétracte, renouvelle ou confirme les jugemens
« des conciles provinciaux et généraux, comme les lettres

---

(1) Mémoires d'Avrigny sur l'Histoire Ecclés., tome II, ad ann. 1632.

(2) Concil. Trid. sep. XIV, concil. t. XIV, col. 820.

(3) S. Ambros. oper., t. I, col. 879, in Psalm. 40, n. 30.

« de Léon (1) et de Gélase et des autres Pontifes romains, « et le concile de Sardique le démontrent évidemment. « C'est ainsi que le jugement des évêques qui jugent bien « se confirme, celui de ceux qui jugent autrement se cor- « rige, et quelquefois leur autorité ne périt pas entière- « ment. (2) »

*M. L'abbé ***.*

(*La suite à un prochain numéro.*)

UN PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE A LA SORBONNE.

Allez à la Sorbonne assister au cours de philosophie, vous entendrez un professeur vanter avec enthousiasme l'étendue, la hauteur et la profondeur de la raison humaine; donnez-lui toute votre attention, car il vous parlera du possible et de l'impossible, du fini et de l'infini, des réalités et des conceptions de l'intelligence. Ces grands mots vous frapperont l'oreille, mais vous ne les comprendrez pas. Qu'est-ce que cela fait? c'est une preuve que le professeur est d'une haute raison, et qu'il ne peut descendre jusqu'à la simplicité de la vôtre. Moins vous le comprendrez plus il s'élevera, et alors il finira par se perdre dans la magnificence de ses idées et dans la sublimité de leurs développemens. Eh bien! il aura déployé tout son génie, et les auditeurs diront : « Nous ne l'avons pas compris, mais c'est un professeur d'un beau et grand talent. »

---

(1) Celle en particulier *ad Pulcheriam Augustam*, conc. t. IV, col. 830.
(2) *Oper. Hincmar*, t. I, page 686.

M. Cousin est un homme d'une imagination folle et vagabonde ; il a des idées, mais elles sont confuses et obscures ; il veut s'élever à une certaine hauteur, mais il n'a ni assez de force, ni assez de vigueur pour se soutenir, et aussitôt il retombe lourdement ; il veut présenter à ses auditeurs l'ensemble de l'histoire de la philosophie humaine, mais il ne leur présente qu'une confusion de pensées, qu'une anarchie d'opinions où il divague, écrasé sous le poids d'un tel fardeau. Ce serait assurément un admirable travail que d'amener devant son auditoire tous les philosophes qui ont paru jusqu'à présent, que de les faire parler suivant le langage que l'histoire leur prête ; mais pour mettre de l'ordre dans ces variations de la philosophie et en faire un ensemble ; mais pour tirer de ce cahos d'erreurs et de raisonnemens de grandes vérités et les établir avec une confiance et une autorité inébranlables, il faut de ces génies vigoureux et élevés qui s'emparent des choses humaines comme leur appartenant en propre, qui les comprennent et les jugent comme s'ils les avaient faites. Or, M. Cousin n'est point un génie de ce genre. Il a pris les rêveries de Platon, les obscurités de Kant et l'orgueilleuse indépendance de notre époque ; il a fait de tout cela une philosophie inexplicable où le nom du christianisme paraît de temps à autre. Son style est aussi embrouillé que ses pensées : il faut avoir une patience invincible pour le lire, et une rare perspicacité pour le deviner. Nous ne parlerons pas des contradictions, des assertions hasardées et téméraires du professeur. Lorsqu'on manque de principes fixes, de doctrines arrêtées, l'esprit humain s'affaiblit dans l'incertitude et s'enfonce dans une espèce de scepticisme où il se dénature et souvent où il meurt. Il y a de la niaiserie chez M. Cousin ;

il croit trop à la puissance de la raison humaine. Qu'a-t-elle fait depuis six mille ans, avec ses sages et ses philssophes, cette superbe raison ? Il nous semble déjà entendre le successeur de M. Cousin prouver à son auditoire que le système de ce professeur fait pitié, et que son cours n'a été qu'une médiocre extravagance. C'est peut-être en cela seulement que son successeur aura raison.

B.

RÉPONSE AUX LETTRES DE M. SIGNOL.

Le frère Signol veut, à toute force, que son désistement de la plainte en diffamation portée par lui contre M. l'abbé Wrindts n'ait pas l'air d'une défaite; mais rien ne peut mieux le prouver que son affectation à la nier. Il a écrit dernièrement au *Constitutionnel* une lettre, où il a répété que son avocat avait dit au tribunal, malgré le démenti formel donné par Me Hennequin, au nom de M. l'abbé Wrindts, savoir : qu'on aurait inséré dans *le Conservateur* une succession d'articles qui lui auraient donné une réparation suffisante. Certes il faut que le frère Signol ne soit pas difficile en fait de réparation, ou qu'il soit bien habile, pour avoir trouvé ce qu'il prétend dans *le Conservateur.*

Ce que nous avons pu dire *en passant, dans quelques avis, et non pas dans une succession d'articles,* comme nos lecteurs le savent bien, c'est que le passage incriminé n'attaque pas M. Signol *personnellement*, puisqu'on ne fait qu'y citer quelques lignes de ses ouvrages; or M. Signol

savait bien cela avant que nous le dissions, car pour le savoir il suffisait de lire l'article, et d'avoir la dose ordinaire de sens commun, que nous sommes loin de refuser à l'honorable plaignant. Il est donc évident que M. Signol n'a *jamais* pu se croire attaqué personnellement; qu'il n'a *jamais* pu *raisonnablement* porter plainte en diffamation que *comme membre* d'une secte que l'article *diffamait* en la dévoilant; que c'est *comme franc-maçon* qu'il a cité M. l'abbé Wrindts en police correctionnelle, et que c'est *comme franc-maçon* qu'il a reculé au moment du combat. Permis après cela à M. Signol de vanter sa *modération* et celle du corps dont il fait partie; elle ressemble assez à la *modération* de ce brave qui croit attaquer un ennemi sans défense, et qui met bas les armes et demande grâce quand il le voit équipé de toutes pièces.

SUJETS DE MÉDITATION DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

1 *décembre* 1811. — Napoléon déclare à l'ouverture du corps législatif, que les préparatifs de guerre contre la Russie avaient accru les dépenses de cent millions; il ajoute qu'un prêtre ne pouvait exercer la souveraineté.

2 *décembre* 1792. — La disette des subsistances occupe et soulève tous les esprits : on en rejette la cause sur les ennemis du bien public et sur les partisans du roi.

2 *décembre* 1746. — Mort d'un ci-devant roi de Corse, à Londres.

2 *décembre* 1804. — Couronnement et sacre de Napoléon, empereur des Français et roi d'Italie, dans l'église métropolitaine de Paris.

3 *décembre* 1691. — Débarquement à Brest de quinze mille Irlandais, restés fidèles au roi Jacques II.

3 *décembre* 1796. — M. Daunou présente un projet de décret contre la liberté de la presse.

4 *décembre* 1792. — Thuriot fait décréter que les effets mobiliers des

prêtres réfractaires, saisis en pays étrangers, seront confisqués au profit de la nation.

5 *décembre* 1794. — Boursault écrit de Rennes qu'il a fait arrêter des *prêtres et des galériens,* vomis par l'Angleterre sur les côtes de la ci-devant Bretagne, pour alimenter la guerre civile.

6 *décembre* 1793. — Décret qui défend le paiement des traitemens des prêtres qui n'ont pas prêté le serment dans le délai fixé.

7 *décembre* 1539. — Autorisation donnée par Luther au landgrave de Hesse d'avoir deux femmes à la fois.

7 *décembre* 1791. — Lacroix et Isnard demandent que la parole soit ôtée aux ministres dès qu'ils veulent entrer dans le fond d'une discussion.

8 *décembre* 1798. — Décret qui établit pendant quinze ans les droits de successibilité de la république aux biens des ascendans des émigrés, à dater du jour de la paix générale.

10 *déceembre* 1793. — Un député extraordinaire de Sarre-Libre vient demander à la convention de supprimer à la fois dans l'armée les nobles, les épaulettes et les aumôniers.

11 *décembre* 1792. — Louis XVI paraît à la barre de la Convention.

11 *décembre* 1798. — Les commissaires près les administrations centrales reçoivent l'ordre du ministre de la justice Lambrechts, de faire prêter à tous les notaires le serment de *haine à la royauté.*

12 *décembre* 1792. — Arrêté du conseil général de la commune, portant que les conseils de Louis XVI seront scrupuleusement fouillés, jusqu'aux endroits les *plus secrets,* et qu'ils ne pourront sortir de la tour du Temple qu'après son jugement.

DOCUMENS HISTORIQUES.

— M. l'abbé Stevens, fameux par son opposition au concordat de 1801, vient de mourir dans les Pays-Bas. Il a reconnu son erreur avant de mourir, et il a fait dans son testament une profession de foi, *où il déclare mourir dans le sein de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, et où il pro-*

met une obeissance parfaite et entière au vicaire de Jesus-Christ et à ses décisions. De tels exemples de repentir consolent de l'obstination de tant d'autres personnes.

— M. l'abbé Saturne, curé de Noyon, vient d'être décoré de la croix de la Légion-d'Honneur.

— Mgr. le duc de Bordeaux, accompagné de son gouverneur, M. le baron de Damas, a visité l'église de Sainte-Geneviève, où il a été reçu par M. l'abbé Rauzan et les missionnaires. Beaucoup de personnes étaient réunies dans l'église. Le jeune prince, après la prière pour le Roi, a parcouru les différentes parties de ce bel édifice. Il est monté au dôme pour voir les peintures. Nous ne serions pas étonnés de voir les journaux libéraux prendre cette visite pour texte de nouvelles déclamations contre le *jésuitisme et les missionnaires.*

— L'évèque de Cadix, don Silas-Moreno, vient d'être nommé officier de la Légion-d'Honneur.

— Il s'est fait à Aix, dans l'église Saint-Jean, en présence des autorités de la ville et du département, l'inauguration d'un tombeau edifié en style gothique, pour y déposer les ossemens des comtes de Provence, Béranger IV et Hildegarde III, que les habitans d'Aix, lors de la révolution, avaient sauvés et conservés jusqu'à ce jour. Nous réédifions ce que d'autres détruiront, peut-être plus tôt qu'on ne pense.

— Bolivar organise la republique de Colombie à sa manière : sa sollicitude s'etend sur le conseil des ministres, le conseil d'état, les préfectures et l'administration de la justice. Cette nouvelle constitution contient un article qui porte que le gouvernement protégera et maintiendra la religion catholique et apostolique parce qu'elle est la religion de la république. Cette protection sera-t-elle une protection *legale*, une protection à la manière des libéraux qui s'entendent si bien à protéger?

— M. Caillé, qui revient de l'intérieur de l'Afrique, a été obligé, pour parvenir jusqu'à la fameuse ville de Tombouctou, le but de son voyage, d'embrasser la religion de chaque contrée qu'il traversait. Le dévouement de ce voyageur à la science est très-beau assurement; mais nous ne pouvons approuver qu'il l'ait poussé jusqu'à la folie.

— La ville de Salins, incendiée il y a trois ans, sort de ses ruines plus régulière qu'elle n'était auparavant. On n'a qu'à se louer du zèle et de l'activité que déploie l'administration municipale.

— Plus de cinq cents personnes ont été atteintes de la fièvre jaune à Gibraltar ; un grand nombre a succombé à cette terrible maladie qui néanmoins diminue maintenant. Les fléaux de toute espèce se mêlent ici-bas.

— M. de Barante est perdu dans l'esprit des journaux libéraux depuis sa réception à l'Académie française. Le noble pair ne s'est-il pas avisé, non seulement de louer le courage de M. de Sèze, mais encore de célébrer les vertus et les projets de l'infortuné Louis XVI pour le bonheur de son peuple, de retracer l'inutilité de ses efforts au milieu des factions dont il était entouré ! M. de Barante a oublié qu'il n'est pas permis de protester contre les crimes de la révolution, et qu'il est ordonné au contraire de préconiser ses bienfaits.

— Par économie et par *respect pour la morale publique, le Constitutionnel* demandait dernièrement la suppression de tous les aumôniers de régiment, qui, sont des sujets d'inquiétude pour tous les militaires qu'ils *espionnent*, si l'on en croit toujours le même journal. Ayant reçu un démenti formel dans une lettre à lui adressée par M. l'abbé Guyon, aumônier du 7ᵉ de dragons en garnison à Saint-Mihiel, il refusa de l'insérer, sans doute par esprit de *justice* et d'*impartialité*.

— A quoi bon recourir au pape pour l'exécution des ordonnances du Roi ? a dit le même journal à M. Feutrier, à l'occasion de la Lettre pastorale de Mgr l'archevêque de Paris. Vraiment M. le ministre des affaires ecclésiastiques est fort peu avancé dans les doctrines libérales ; il devrait savoir que le *clergé* est non seulement *destituable* comme *fonctionnaire salarié*, mais encore *taillable* et *corvéable à merci*, suivant MM. du *Globe*. C'est un esclave qu'on peut charger de fers sans déroger à *l'ordre légal*.

— Pourquoi ne te voit-on pas à l'église ? dit dernièrement un marguiller anglican à un enfant de quatorze ans, à moitié nu, et qu'il n'avait pas vu à l'église depuis plusieurs semaines. Parce que je n'ai pas d'habits ; et l'enfant fut conduit en prison. S'il s'était montré à l'église, la même chose lui serait arrivée : car il est défendu aux pauvres de se montrer dans les lieux où l'on suppose qu'ils peuvent intéresser la pitié. Il faut espérer que malgré tous les efforts de nos philanthropes, nous serons encore quelque temps sans nous arroger le droit d'*emprisonner* les malheureux, comme cela se fait en Angleterre, la *terre classique* de la liberté.

— On écrit de Villefranche-sur-Saône : M. l'abbé Damet, curé du lieu, vient de s'attirer les bénédictions des habitans en s'exposant à de grands

dangers pour sauver deux vieillards et un enfant dans le berceau que la crue subite du Morgon allait entraîner dans les eaux.

L'organe officiel du libéralisme invoque constamment la destitution des fonctionnaires publics qui mettent leurs enfans chez les jésuites. En effet pour mettre l'administration en *harmonie* avec la charte, selon le dire de ces Messieurs, il faudrait sans doute exiger des certificats de *civisme* et prier Messieurs du *Constitutionnel* de remplir cette fonction. Il est facile de juger d'après ce que nous avons déjà vu, jusqu'à quel point s'étendrait la *tolerance liberale.*

— L'*impatient* M. de Pradt va bientôt sans doute nous faire présent d'un nouveau volume où il célèbrera le *liberateur* Bolivar, qui vient de se déclarer souverain de la Colombie, mais où il ne manquera pas de le *gourmander* sur la *funeste concession* qu'il a faite à ses nouveaux sujets, en reconnaissant la religion catholique et apostolique comme la religion des Colombiens.

— *L'ordre légal* est destiné, à ce qu'il paraît, à gêner dans plusieurs pays à la fois l'exercice de la religion. Le desservant de F..., canton de Saint-Trond (Pays-Pas), vient d'être condamné par jugement du tribunal correctionnel de Hasselt, à huit florins d'amende et aux frais pour avoir, le 20 septembre dernier, procédé aux cérémonies religieuses d'un mariage sans qu'il eût été justifié par *un certificat en due forme* d'un acte de mariage préalablement reçu par l'officier de l'etat civil.

— Un de nos magistrats les plus connus se récrie, non contre les *préjugés religieux* (nous n'en sommes plus là maintenant), mais contre les *préjugés sociaux;* et là-dessus il attribue le grand nombre des infanticides au *prejugé social* qui fletrit les enfans nés hors du mariage. Mais que M. Bavoux ne se désole pas : en marchant à grands pas vers la perfection, nous arriverons infailliblement à un temps où tout nous sera permis *légalement,* sinon *moralement.*

— Si les libéraux se mettent en contradiction avec leurs principes, en réclamant l'anéantissement des petits séminaires, c'est qu'il leur importe par-dessus tout, non que le peuple soit instruit, mais qu'il le soit par des hommes de leur choix et de leurs doctrines qui, comme l'on sait, ne sont rien moins que *religieuses.*

— M. le baron Dupin continue de parcourir les départemens; et, dans son zèle infatigable pour le bonheur et l'instruction du peuple, il élève partout des classes de géometrie et de mathématiques, où les ouvriers doivent trouver la route de la felicité, route facile à parcourir une fois qu'on sait la géometrie, à ce que nous assure M. Dupin le *savant,* qui ne manquera sans doute pas à son retour de publier, à l'usage des *petits proprietaires,* des pe-

tits commerçans, etc., etc. le résultat des observations qu'il a recueillies durant sa mission tout à la fois *gastronomique* et scientifique.

— Dans une des dernières réunions de l'association catholique à Dublin Daniel O'Connel a prononcé un discours qui a produit la plus vive sensation sur ses auditeurs. Il a réclamé l'affranchissement complet des catholiques et s'est élevé contre ceux qui paraissent disposés *à accepter des conditions plus dangereuses que l'esclavage actuel*, ou les *liens d'une fallacieuse liberté dont il serait d'autant plus difficile de se dégager, qu'en acceptant une demi-émancipation, un pacte sans garantie, comme un bienfait précieux, on s'ôterait jusqu'au droit de résister par la suite au plus pesant despotisme.*

Vers la fin de son discours, et à l'occasion des démarches du duc de Wellington auprès du Pape pour un concordat il a dit : «On parle de quelque chose qui ressemblerait à un concordat. Une transaction de ce genre paraît avoir empiré le sort des catholiques belges, et n'améliorerait pas l'état de notre patrie. Pour qui d'ailleurs se ferait ce traité? Pour l'avantage de nos prêtres? Mais nos prêtres ne veulent pas se mettre de la sorte aux gages de l'état pour la masse des fidèles? Mais ils préfèrent des pasteurs libres à des pasteurs liés, au moins par un bras, au pouvoir civil. A-t-on enfin en vue de plaire aux protestans? Mais le seul mot d'intervention du Pape fait frémir tout disciple de l'Eglise établie par la loi. Les protestans s'irriteraient de contribuer à l'allocation de nos prêtres, et nos prêtres ne veulent devoir leur entretien qu'à la libéralité volontaire de leurs ouailles. Disons-le hautement, le concordat ne cimenterait que le despotisme ministériel, augmenté par toutes les pertes de la puissance pontificale.

« Honneur au souverain Pontife ! Il ne veut pas traiter avec les oppresseurs du peuple fidèle. Quand nos liens seront tombés, alors, mais seulement alors, le chef visible de l'Eglise verra, dans sa sollicitude apostolique, jusqu'à quel point il peut condescendre aux désirs du gouvernement.

« Honneur, encore une fois honneur à Léon XII ! »

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

Le quatrième volume du Conservateur *commencera dans les premiers jours de janvier. Les personnes qui n'ont souscrit que pour les trois premiers sont invitées à renouveler promptement leurs souscriptions, si elles veulent ne point éprouver de retard dans l'envoi de ce volume.*

LE CONSERVATEUR

DE LA RESTAURATION.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

Le quatrième volume du Conservateur *commencera dans les premiers jours de janvier. Les personnes qui n'ont souscrit que pour les trois premiers sont invitées à renouveler promptement leurs souscriptions si elles ne veulent point éprouver de retard dans l'envoi de ce volume.*

RÉPUTATIONS CONTEMPORAINES.

M. L'ABBÉ DE LA MENNAIS.

(Premier article.)

Nous nous proposons de parler successivement des hommes célèbres, n'importe dans quel genre. Nous ne bornerons pas notre travail à la France, il serait incomplet si nous ne parlions pas des autres nations de l'Europe. Jugeant tout avec indépendance, nous saurons mettre en même temps dans nos jugemens toute la gravité et la mesure convenables.

M. de la Mennais se fit d'abord connaître par la publication d'un volume de *Mélanges politiques et religieux.*

Cet ouvrage annonçait déjà tout le talent de M. de la Mennais et ce qu'il ferait un jour. Jusqu'alors les apologistes du catholicisme n'avaient fait que le défendre contre les attaques dont il était l'objet; ils s'étaient tenus scrupuleusement sur la défensive, et ils n'avaient pas osé, ou ils n'avaient pas voulu attaquer les premiers leurs adversaires, de sorte qu'avec les meilleures raisons du monde ils avaient toujours l'air d'être les vaincus. Bossuet seul, si nous ne nous trompons, attaqua le premier les protestans par la publication de son *Histoire des variations des Eglises protestantes.* M. de la Mennais (cette idée est un indice de génie) pensa que, loin d'attendre les ennemis de la religion, il fallait les prévenir, leur demander compte de leurs opinions, leur contester leurs principes, leur déclarer une guerre vigoureuse et opiniâtre : c'est aussi ce qu'il fit en publiant son *Essai sur l'indifférence en matière de religion.* Le premier volume révéla un talent extraordinaire; le titre seul est une pensée profonde. Dans cet ouvrage M. de la Mennais est l'assaillant; il y attaque la philosophie et l'incrédulité avec toute la vigueur de son génie, avec toute l'amertume de son éloquence et toute la force de sa dialectique; enfin il y fait usage de tout son talent, et ce talent est bien beau. A l'apparition de ce livre, l'ennemi troublé et confondu, poussa des cris de rage; il regarda l'auteur, et il vit qu'il avait en tête un homme d'une haute raison. La philosophie du dix-huitième siècle exerçait encore une grande influence sur les esprits : on ne jurait que par Voltaire et Jean-Jacques. Aussi fut-on surpris de voir un simple individu s'amuser de ces philosophes et leur parler en maître. Le succès du premier volume de l'ouvrage fut un succès de vogue; il se répandit partout en peu de temps, chacun voulut le lire. Il faut avouer que la philosophie

n'avait pas encore rencontré d'adversaire aussi éloquent et aussi redoutable. Non seulement il l'écrase par la force de ses argumens, mais encore il la réduit au silence par la fierté avec laquelle il la regarde et le mépris avec lequel il en parle.

M. de la Mennais est tout à la fois moraliste, écrivain, publiciste, théologien et philosophe. Considéré comme moraliste, il est seul dans son genre, il moralise à sa manière. Il n'a ni l'énergie de Montaigne, ni la profondeur et la simplicité de Pascal, qui probablement restera toujours, à ses erreurs près, le plus effrayant génie dont l'histoire fasse mention. Il ne calomnie point l'homme comme La Rochefoucauld, et il est bien autrement religieux que Vauvenargues. Il a des portraits admirables, d'une touche forte et vigoureuse; il est sombre, mais point désolant, il a une sorte de misanthropie religieuse qui paraît en tout; et ce qui le caractérise particulièrement, c'est le mépris des institutions humaines. Ce mépris perce partout, on voit qu'il ne peut s'empêcher de mépriser les hommes et de rire de leur sagesse : ce mépris et ce rire sont néanmoins tempérés par la religion. Il a toujours quelque chose d'amer à dire, et l'on ne sait trop ce qu'il dirait s'il n'était prêtre : c'est un moraliste qui épouvante, mais qui ne désespère pas. Il n'a cependant rien de consolant, il ne connaît pas la douceur, il ne sait que mépriser et menacer : son génie n'a point tiré parti de tous les avantages que la religion lui offrait sous ce rapport. Son portrait du juste, ou de l'homme de bien mourant, est de beaucoup inférieur à tous les morceaux de ce genre qui se rencontrent dans ses ouvrages. Moraliste par indignation, il n'est fort que pour parler des vices et des crimes des hommes; il est alors à son aise, il semble que ce soit son affaire et sa propriété. Il réserve toute sa colère

pour le mal, et il ne paraît le poursuivre que pour relever la grandeur de la vertu.

Comme écrivain, M. de la Mennais est au premier rang, et c'est ici que se montre tout son talent. Ce talent est bien à lui, il ne le doit à personne; il ne l'a pas acquis par le travail, c'est la nature qui l'en a gratifié. Il est un des plus grands écrivains de notre siècle; mais il en a tous les défauts. L'*Essai sur l'Indifférence en matière de religion*, jugé dans son ensemble, est défectueux. En effet, on ne saisit pas trop la suite de l'ouvrage. Lisez le premier volume, et l'ouvrage se termine là : il en est de même du second. Il n'y a pas de suite et d'ensemble dans le plan, et chaque volume peut être pris à part : or c'est là un défaut réel.

L'auteur est naturellement éloquent, et c'est par l'éloquence qu'il brille. Ce n'est ni l'éloquence simple et profonde de Pascal, ni l'éloquence majestueuse et sublime de Bossuet, ni l'éloquence brillante et ambitieuse de M. de Châteaubriand; c'est une éloquence méprisante et dédaigneuse, satirique et indocile, morose et énergique. M. de la Mennais est venu à propos pour ce genre d'éloquence, il aurait perdu la moitié de son talent à une toute autre époque; mais il a regardé la société actuelle, et il a frémi de voir l'indifférence dans laquelle nous nous enfonçons et l'amour de l'argent qui nous dévore. Il a troublé la joie de ces gens qui voient l'âge d'or dans le siècle actuel; il a remué ceux qui s'effrayent facilement et qui croient aller trop vite dans le bien quand ils ont à peine fait un pas. Il a flétri surtout ces héritiers de la philosophie du dix-huitième siècle qui en sont encore aux plaisanteries impies de Voltaire et aux théories politiques de Rousseau; il s'est indigné d'entendre préconiser une philosophie qui pervertit l'imagination, dessèche le cœur, obscurcit l'in-

telligence, fausse le jugement et déprave toutes les facultés intellectuelles. Il a voulu en finir avec ces individus qui ne connaissent que le septicisme frivole et insultant de Voltaire, l'athéisme de Diderot, et le matérialisme du baron d'Holbach; il nous a montré à nu ces malades dont les cœurs usés sont déjà froids, qui n'ont plus la force de chérir leurs passions et de mépriser la vertu : ce sont des cadavres qui n'ont plus de nom dans les langues humaines, il ne reste qu'à les prendre, à les jeter dans la première fosse venue et à les couvrir de terre.

M. de la Mennais est un esprit élevé, vaste et hardi. Cependant on rencontre quelquefois dans ses ouvrages des idées petites, des aperçus peu justes et des raisonnemens faux. Il a de très belles pages sur l'indifférence religieuse; mais il n'a rien pourtant qui approche de ce passage où Pascal fait parler l'indifférent sur l'incertitude de la mort. Effectivement, il est impossible de faire quelque chose de plus simple et de plus fort tout à la fois. Ce Pascal sera le désespoir éternel de tous les hommes de génie.

M. de la Mennais a de la simplicité dans le style; sa diction est néanmoins trop saccadée et ses pensées sont trop brillantes : ce sont des éclairs qui éblouissent la vue et fatiguent l'attention. On ne peut le lire de suite et attentivement. De tels écrivains enchantent leurs lecteurs, mais ils les tuent; ils prodiguent avec un luxe étonnant les grands mots, les épithètes, les comparaisons, les antithèses, en un mot toutes les figures possibles. Voilà ce qu'on trouve assez souvent chez M. l'abbé de la Mennais. Il est du reste un peintre admirable, il a un pinceau énergique; il trace ses portraits d'une manière large et vigoureuse, parle d'une voix forte et tonnante, et toujours avec autorité. On voit qu'il a la conscience de ce qu'il dit; il re-

mue avec force ses lecteurs, et, au moment où ils y pensent le moins, il rappelle leur attention par un coup de tonnerre. Ses tableaux sont finis, ce sont de petits chefs-d'œuvre et quelquefois des drames épouvantables. Il se sert de l'ironie avec un bonheur extraordinaire, souvent aussi il le fait sans mesure et sans raison : son talent a une couleur monotone parce qu'il n'est ni souple, ni flexible, et qu'il ne peut descendre aux petits détails.

L'abbé de la Mennais est habituellement clair, concis et rapide : ses expressions sont pittoresques, originales et solennelles, mais quelquefois hasardées. Comme il y a de l'exagération dans ses idées, il y en a aussi dans son style ; de là, ces phrases sonores et pompeuses qui ne renferment rien ; de là, ces déclamations répétées, brillantes sans doute, mais vagues et insignifiantes : ce sont de véritables défauts qui constituent le mauvais goût.

Si maintenant nous jugeons M. de la Mennais comme publiciste, nous trouverons un de ces esprits qui ne peuvent vivre sur la terre et qui ne sont à l'aise que dans le ciel. On ne rencontre partout maintenant que des faiseurs de théories extravagantes, que des établisseurs d'institutions passagères, que des inventeurs d'une perfection indéfinie. Qui de nous n'a été ou n'est législateur ? Qui ne s'est présenté pour refaire les sociétés et assurer l'éternité aux royaumes ? Eh bien ! M. de la Mennais a vu cette folie, et il en a ri. N'ignorant pas qu'on ne peut rien fonder avec la sagesse humaine, que rien n'a de stabilité avec notre inconstance, il a pris la religion pour la mettre à la tête de toutes les législations, pour consolider les choses humaines si fragiles et si misérables de leur nature.

Ce système souleva contre lui une foule de gens. On était encore surpris de la hardiesse avec laquelle il avait

attaqué la philosophie, lorsque tout à coup on apprend qu'il veut établir les institutions humaines sur la religion. Les uns se troublent, les autres crient, d'autres tremblent : car enfin n'est-ce pas une abomination que de vouloir donner à la sagesse de l'homme la sagesse divine pour règle et pour soutien ? Et puis, qui sait si la première ne l'emporte pas sur l'autre ? Il se fait un bruit effroyable, il y a désordre et confusion de voix. Les sages et les fous, les philosophes et les ignorans, les enfans et les vieillards, les incrédules et les gens religieux, les petits et les gouvernemens, tous frémissent d'indignation ; ils dénoncent l'abbé de la Mennais comme un factieux, ils lui reprochent de conspirer contre l'intelligence humaine et de méditer la ruine des empires. Qu'est-ce à dire ? ne pourra-t-on plus gouverner sans Dieu ? faudra-t-il donc toujours recevoir des ordres du ciel ? Aussitôt l'abbé de la Mennais est traîné devant les tribunaux, jugé et condamné pour avoir exposé un système dangereux et en opposition avec les lois humaines. J***

(La suite à un prochain numéro.)

COUP D'ŒIL SUR 1828.

Mil huit cent vingt-huit vient de finir. Regarderons-nous en arrière ? Irons-nous scruter les consciences des auteurs de tant d'œuvres faites cette année ? Cruel examen, qui couvrirait de rougeur plus d'un front, qui ferait exhaler plus d'une colère concentrée, ranimerait bien des regrets, et n'exciterait pas un remords : car les uns, forts de leur conscience, disent vaillamment : Nous nous sommes trompés ; les autres, rassurés dans leur per-

fidie, disent avec satisfaction : Nous avons réussi. Comment s'excuseront les premiers, les seuls dont je parle, aux yeux d'un peuple qui leur demandera la justice, le repos, l'abondance? aux yeux d'un roi qui réclamera sa majesté, ses prérogatives et l'amour de ses sujets ? tout a été compromis. Jugemens répréhensibles, guerre inconsidérée, besoins mis en oubli; trône ébranlé, droits méconnus, ingratitude inouïe : voilà ce que nous avons vu, voilà ce que nous voyons.

Le grand événement de l'année, c'est le changement des ministres. Nous ne nous plaindrons pas d'avoir perdu M. de Villèle et ses confrères; car nous leur devons l'état actuel des choses. Comment tout à coup M. de Villèle a-t-il perdu les lumières qu'on lui avait reconnues, une sagacité remarquable et une fermeté digne d'éloges pendant si long-temps? Quand il a voulu marcher avec ce que l'on appelle l'esprit du siècle, c'est à dire l'esprit de tyrannie, dissimulé sous les apparences de l'esprit d'affranchisement; et l'esprit d'anarchie masqué sous celui de légalité. M. de Villèle n'a pas compris que lorsque l'esprit du siècle est subversif de l'ordre de l'état, le ministre doit le combattre, et le détruire, et non le suivre.

Que le temps amène quelques changemens dans le système administratif, que l'on essaye quelques théories; et que la matière, si je puis m'exprimer ainsi, subisse les modifications dont elle est susceptible : c'est très bien; et changer la forme de nos meubles, le tissu de nos étoffes, substituer les perfectionnemens de l'industrie au grandiose des arts, sont toutes choses simples, si elles ne sont louables. Mais ne pas s'arrêter inflexiblement devant les bornes fondamentables posées par la nécessité, et cimentées par le temps, voilà l'erreur ou la faute qui nous a jetés dans la voie ténébreuse que les pouvoirs de

l'état parcourent avec une hésitation aussi périlleuse que naturelle. J'appelle *nécessité*, les besoins qui réunirent des soldats et un chef dont nous avons fait un roi et des sujets; et j'appelle de même *nécessité* les lois qu'ils se sont mutuellement imposées, à commencer par celle de la légitimité, qui me paraît d'une obligation aussi pénible pour les princes qu'elle peut parfois le devenir pour les peuples. Commander à la désobéissance, aimer qui vous hait, voilà pour un roi le *devoir;* les peuples ont appelé *honneur* leur soumission et leur dévouement : c'était ennoblir le lien qui les unissait au souverain; mais rien n'est choix, rien n'est goût, selon moi, dans ces relations; et j'en conclus un ordre de choses voulu par le Tout-Puissant. C'est ainsi que ma raison me conduit aux vérités divines, et alors je demande comment des ministres méconnaissent la nature de la puissance qui leur est donnée; je demande comment ils s'abusent sur des prétentions dont le but est clair; je demande si les orateurs du côté gauche, les journalistes du côté gauche, les chansonniers du côté gauche ont pu dire plus positivement : Nous ne voulons point de ce Bourbon pour roi. Peut-on, veut-on seulement nous farder cette volonté? Et n'est-ce pas avoir perdu le sens, n'est-ce pas être traître et félon que demander des concessions propres uniquement à faciliter le bouleversement de la monarchie? Tout a été atteinte à la prérogative royale cette année, et, par une justice providentielle très bonne à faire observer, le ministère Villèle est tombé du moment où ses intérêts lui sont devenus plus chers que ceux du souverain : c'est qu'il n'est pas permis de faire des doctrines comme des machines à vapeur, et que l'esprit des hommes ne se pétrit pas comme l'argile. Il faut quelque chose de mieux qu'un ministre pour soumettre le for intérieur d'une

créature intelligente; et la domination de 1813 avec sa force et sa terreur n'a pu créer une puissance morale. La raison dont les hommes, dit-on, reconnaissent si volontiers l'empire, la raison qui se conçoit par sa nature même, et règne par sa propre force, la raison n'a pas fait un prosélyte à son culte; et Mahomet a trouvé des sectateurs !..... Il lui a suffi de faire intervenir le ciel à son aide, et il a eu des croyans et des martyrs. Si l'erreur s'établit et se soutient appuyée sur la base éternelle, que sera-ce de la vérité? Nos ministres devraient se convaincre de deux choses : c'est qu'avec tout l'art possible, ils ne feront rien en leur nom; et qu'avec toutes les concessions imaginables ils ne satisferont point l'opposition. Le ministère Villèle n'est plus : celui qui l'a remplacé touche à son déclin. La même cause n'a point cessé d'agir. Beaucoup de mal se fait en attendant. L'éducation publique est dépouillée de la majesté dont la revêtait la religion; la morale qui ne s'étaie ni de crainte ni d'espérance, n'a aucune influence populaire; on met en question l'observance des lois chez un peuple subsistant en corps de nation depuis dix siècles; la présomption et l'aveuglement sont le partage des royalistes; la duplicité, l'astuce et la persévérance accompagnent les libéraux : cachés, encore inconnus, ceux qui profiteront des fautes et des crimes de chaque parti s'élèvent sans doute dans l'ombre; et nous verrons encore une révolution offrir en holocauste ses premiers-nés à leurs successeurs.

Que nous a donc apporté cette année que tant d'expériences avaient dû préparer? La dispersion de quelques hommes réunis au nom d'un Dieu pour enseigner son culte à ses enfans. Il sera difficile de trouver des torts à ces hommes; car, avant même le retour des Bourbons, ils étaient accusés de propager l'amour pour eux en même

temps que la foi de Jésus-Christ. Peu importe ; ils ont été détruits, sur la demande d'un parti qui tous les jours insulte aux actes du souverain et à sa personne, comme l'attestent les *gens du roi :* c'est un rapprochement que nos ministres n'ont pas su faire. Pour moi, je l'avoue, quand je vois accorder non miséricorde, mais crédit, à l'opposition au gouvernement, je me demande ce que deviendra le gouvernement ! Et les faits répondent......

Ou ma mémoire me sert mal, ou je n'ai pas encore vu un seul acte de justice nuire au pouvoir légitime ; la fermeté prévient jusqu'aux tentations qu'inspirerait la faiblesse : quand on supprima la garde nationale, le peuple devait s'indigner, l'armée prendre parti : rien de cela n'arriva. Si l'opinion est la reine du monde, ce n'est que lorsqu'on veut reconnaître son empire : mais si elle règne indépendamment de la volonté, je suis assuré que l'opinion libérale n'est point celle du monde ; car elle cède avec une flexibilité qu'on n'obtient point des masses. Je n'essaierai pas de prouver cela aux ministres ; il faut que leur destin s'accomplisse. Mais de ce que leur chûte est assurée, il ne s'ensuit pas que notre bien-être le soit ; et sans faire d'un ministère le palladium de la France, j'avance que sa rénovation fréquente amènera toujours des suites plus ou moins funestes. L'avenir me paraît donc triste ; je ne vois pas le bonheur d'un peuple ennuyé de la religion et des princes que la nécessité, ou plutôt l'ordre de Dieu lui a imposés. Si l'amour portait ces deux jougs ils sembleraient légers.....

Cette pensée a été conçue ; et il faut aller chercher des gens heureux, des sujets fidèles dans les provinces visitées par madame la duchesse de Berry. Par quel charme a-t-elle ravi les cœurs, éclairé ou séduit les esprits, entraîné ou réglé les opinions? On l'ignore, ce secret est

devenu le sien, et il opère puissamment. L'auguste princesse s'arrête avec respect sur la terre qui couvre, non seulement les défenseurs de la patrie, mais encore les serviteurs des Bourbons; elle visite non seulement les monumens des arts, de l'industrie, mais encore l'asile qui recèle d'humbles vertus chrétiennes, et de pauvres prêtres. Ce ne sont pas là les soutiens du trône; et la politique ne la mène pas vers eux; ce ne sont pas non plus de dangereux factieux qu'il faut ramener à l'obéissance : ce sont les plus soumis, les plus dévoués des sujets. Leur demande-t-on du zèle, ils agissent; de la résignation, ils souffrent. C'est donc l'élévation, la bonté de son âme qui dictent seules à Madame cette conduite toute généreuse, mais pourtant tout habile, si nous en jugeons par ses resultats: car tous les yeux se tournent vers cette jeune femme vraiment princesse, qui semble savoir tout apprécier, et dont la dignité repousse les ménagemens, méprise la crainte, et ne considère que la justice des droits réciproques. Allez, princesse, allez apprendre aux Français comment ils doivent aimer votre père, votre frère, votre fils! Astre précurseur d'un temps de paix et de prospérité, brillez, et que votre douce influence se fasse seule ressentir! Ah! il serait temps encore de former une génération fidèle à cet enfant, cette unique espérance du vieux peuple français, qui ne peut pas toujours méconnaître le sang de ses anciens chefs, mêlé au sien dans tant de batailles! Oui, quoi que l'on fasse, sur ce sol où la piété, l'honneur, la courtoisie ont fleuri si souvent, ce ne seront point de froids calculs qui matérialiseront, de perfides suggestions qui dénatureront le plus spirituel, le plus sensible des peuples.

P***

QUELLE DOIT ÊTRE LA POLITIQUE DE L'EUROPE A L'ÉGARD DE LA RUSSIE?

(Premier article.)

L'Europe se trouve en ce moment dans une situation tout-à-fait extraordinaire. Dans un état apparent de paix, elle est à la veille d'une guerre générale ; dans un état apparent de tranquillité, elle est à la veille de grandes commotions sociales. Le congrès de Vienne a su récompenser les forts, élever les ambitieux et non reconstituer les royaumes d'une manière inébranlable. La sainte alliance a su réunir des congrès, maintenir l'équilibre européen ; mais elle n'a su ni concevoir ses desseins avec sagesse et prévoyance, ni les exécuter avec vigueur. L'Europe marche aujourd'hui à l'aventure, semblable à des gens dont les affaires sont désespérées ; elle ne songe qu'à arranger le présent parce qu'elle ne peut compter sur l'avenir. Un malaise inexplicable la tourmente, et les gouvernemens se meurent pendant que les peuples cherchent l'indépendance. L'autorité est le jouet des parleurs de conscience et des inventeurs de perfection ; ils se la disputent, ils se brouillent et se raccommodent pour savoir à qui elle restera. La vérité ne paraît plus que dans une profonde obscurité : on la regarde avec indifférence, quelquefois on en rit, mais d'un rire superbe et méprisant. L'intelligence sociale s'affaiblit : on dirait que le genre humain est troublé dans sa conscience et qu'il est aux prises avec les remords. Les gouvernemens ne savent plus s'ils doivent continuer à régner : on voit qu'ils n'ont de force que pour se détruire eux-mêmes. Tout se vend et tout s'achète. Les

consciences se crient par les rues et sur les places publiques; et, comme il y a concurrence, les prix baissent. Ceux qui ne trouvent pas d'acheteurs se désespèrent : il en est qui se font payer pour ne pas se vendre, et d'autres qui se vendent en même temps à différens partis.

Tel est l'état moral de l'Europe : son état politique ne vaut pas mieux. L'Espagne et le Portugal, fatigués par l'esprit révolutionnaire, ont peine à se rétablir. L'Italie est agitée, elle se jette dans les conspirations pour arriver à la liberté de notre siècle. Les Pays-Bas tourmentent la Belgique, et payent des déhontés pour défendre l'impiété et admirer l'athéisme. L'Angleterre, qui est accablée sous le fardeau énorme de sa dette, opprime l'Irlande tant qu'elle peut parce qu'elle ne saurait faire autre chose. Le Danemarck est comme imperceptible; la Suède ne s'occupe que de ses intérêts domestiques; l'Autriche a peur de la Russie et s'arrange contre elle; la Prusse attend l'avenir pour se décider.

C'est dans un tel état de choses que la Russie a déclaré la guerre à la Porte. Jusqu'alors on avait fait de l'empire russe le colosse le plus formidable, il ne tenait qu'à lui de conquérir le monde; et si nous existions encore, c'était grâce à sa modération et à sa générosité. La Russie n'avait qu'à se montrer pour mettre la main sur l'empire ottoman qui s'écroulait de toutes parts. Dans l'espace de trois ou quatre mois, la Turquie devait devenir une province russe, et Constantinople la seconde ville de l'empire. La Porte, affaiblie, usée par le despotisme, n'aurait pas même la force, disait-on, de regarder sa ruine : le moindre mouvement la tuerait, semblable à ces malades qui meurent dans le moment où ils s'efforcent de donner des signes de vie. Qu'est-il arrivé? C'est que la Porte a triomphé et que la Russie a été vaincue; elle a

éprouvé des revers pareils à ceux de notre expédition de Moscou. Si l'une de ces deux puissances refuse la paix, l'Europe nécessairement se trouve exposée à une guerre générale ; car l'Autriche prendra parti pour la Porte ainsi que l'Angleterre, et la Russie de son côté sera forcée de contracter des alliances. Chacune de ces puissances cherchera à s'assurer de la France. Dans ce cas-là, quel parti devra prendre notre cabinet ? s'unira-t-il à la Russie, ou à l'Angleterre, ou bien restera-t-il neutre? Les uns penchent pour une alliance avec l'Angleterre, quelques-uns, mais en petit nombre, sont pour la Russie.

La France ne peut s'allier avec l'Autriche qu'elle ne s'allie en même temps avec l'Angleterre : or, une alliance avec le cabinet britannique nous a toujours paru et nous paraîtra toujours un contresens en politique. Nous savons que les uns nous parleront des intérêts de notre commerce, les autres de l'agrandissement de la Russie, et ceux-là du danger, en combattant l'Autriche, de favoriser l'esprit de révolution qui tourmente l'Europe. Nous croyons pouvoir répondre à toutes ces objections d'une manière satisfaisante.

L'empire russe n'est point encore assez connu. On avait exagéré ses forces et sa puissance d'une manière ridicule, et, comme ces enchanteurs des contes arabes, il semblait qu'il pouvait d'un coup de baguette faire sortir de terre des armées.

Au seizième siècle, la Russie était encore ignorée : ses guerres et ses révolutions se faisaient comme secrètement. Tributaire pendant plusieurs siècles des Tartares de Kasan, elle faisait plutôt partie de l'Asie que de l'Europe ; et cette dernière qui voyait ses czars à genoux devant le grand kan des Tartares, la regardait sinon avec mépris du moins avec pitié. Tout à coup vient un homme d'un

génie perçant et vigoureux qui comprend de suite que la nation russe n'est point faite pour être esclave des Tartares et qu'elle a une destinée qui la rendra supérieure aux autres nations. Les périls, les travaux n'effrayent point le czar Pierre; il se sent animé par les obstacles, il apporte à l'exécution de ses projets une volonté inébranlable, et il a une telle confiance en lui-même, qu'il demeure convaincu que tout doit lui céder. Conduite par un tel génie, la Russie sort de la dégradation orientale où elle était plongée, et apparaît puissante et redoutable à l'Europe surprise. Depuis cette brillante époque, la Russie s'est trouvée mêlée à presque toutes les guerres d'Allemagne. Notre malheureuse expédition de Moscou l'a amenée en France, et le congrès de Vienne l'a faite telle que nous la voyons actuellement.

L'empire russe, il est vrai, est d'une immense étendue; mais il renferme des contrées incultes et désertes où une faible population est disséminée çà et là. Il a des armées nombreuses, mais il n'a point d'argent. D'un côté il touche à l'Autriche, de l'autre à la Chine; mais c'est un composé de peuples différens par le langage, les mœurs et les institutions. La Russie est formidable relativement à d'autres puissances; mais, prise en elle-même, elle est faible. Que si nous comparons sa puisance à sa faiblesse, nous trouverons que celle-ci l'emporte sur la première. En l'examinant de près, il est facile de voir que cet empire perdra de sa force par la civilisation. Déjà elle conspire au lieu de se répandre doucement parmi ses sujets; en lui retirant ses mœurs et ses habitudes tartares, elle lui retirera aussi cette rudesse qui fait la force des peuples barbares et qui les pousse à se précipiter sur leurs voisins.

Il est des gens qui craignent une nouvelle inondation

de barbares. Cette crainte est trop ridicule pour s'y arrêter ; la population russe n'est pas à l'étroit, elle peut s'étendre à son aise : les terres fertiles ne lui manquent pas. On a aussi beaucoup exagéré l'influence russe sur l'Europe ; mais cette guerre si désastreuse que le cabinet de Saint-Pétersbourg vient de faire, l'a presque détruite.

N. Jo***.

(La suite à un prochain numéro.)

DE LA SITUATION DE L'IRLANDE.

(Second article. (1))

L'Angleterre a toujours opprimé l'Irlande, et il semble qu'elle ne l'ait conquise que pour cela. Chose inexplicable dans l'histoire ! L'Angleterre, comme ces tyrans qui ne peuvent étouffer les remords qui se font sentir au fond de leur cœur, craint et méprise l'Irlande tout à la fois ; elle la méprise, parce qu'il y a long-temps qu'elle la dégrade ; elle la craint, parce qu'elle n'ignore pas que des gens, exaspérés par la tyrannie, sont toujours prêts à se soulever. L'Angleterre et l'Irlande se détestent : il y a entre elles une antipathie, augmentée par une oppression de plus de six cents ans. Comme les forçats traînent un boulet partout avec eux, de même l'Angleterre traîne partout avec elle l'Irlande comme une malédiction attachée à son sort. Le gouvernement anglais ne médite rien, n'exécute rien qu'on ne dise « et l'Irlande ? » Il s'enhardit et se fortifie par sa tyrannie, et, parce qu'il a osé, il s'imagine qu'il faut oser encore, et que cette crainte qui le tourmente n'est qu'une chimère. Ainsi les grands coupa-

(1) Voyez la trente-unième livraison.

bles s'imaginent qu'ils n'ont qu'à continuer leurs crimes ; ils essaient de se persuader que leurs remords ne sont que des rêves de leur imagination.

« C'était en 1774, par une belle soirée d'été, disait « O'Connell au meeting de Dublin en 1826, que le pre- « mier pied anglais foula notre verte patrie, idée déchi- « rante, souvenir gravé en lettres de sang à chaque page « de nos déplorables annales. » Ces paroles sont répétées par chaque Irlandais, et en les prononçant c'est un serment de haine à l'Angleterre qu'il prête. Les pères élèvent leurs enfans dans cette haine, et les mères l'apprennent à leurs filles. C'est à cette haine qu'on reconnaît un Irlandais ; car celui qui ne la possède point est indigne de porter ce nom.

Depuis Henri II on voit constamment en Irlande la lutte de la force contre le droit, un peuple dépouillé de ses biens, privé de sa liberté, chassé comme une troupe d'animaux de province en province; une contrée devenue pour les Anglais une ferme à exploiter; des colonies venant l'une après l'autre s'arracher les dépouilles des vaincus; des conspirations formées par le vainqueur lui-même, afin de pouvoir égorger et confisquer à son plaisir. Que si à cette tyrannie on ajoute le code pénal de la reine Anne, on aura une idée de ce malheureux pays. Ce code défendait à un catholique irlandais d'acquérir; s'il avait un cheval, il était permis de le lui prendre pour cinq livres sterling; l'usage de toutes armes, même pour sa défense, lui était interdit. L'union d'un catholique avec une protestante était punie de mort : cet effroyable code enfin dépouillait les pères de leur fortune pour la donner à leurs fils, si ceux-ci consentaient à changer de religion.

Il fallait, conformément à un des principes fondamen-

taux de la religion anglicane, renverser les religions qui ne s'accordaient pas avec celle de l'état. M. Plunkett disait au parlement en 1822 qu'un système d'administration conforme à ce principe, qui a été constamment suivi pendant près de trois siècles avec une opiniâtreté et une rigueur qui n'ont point d'exemple, devait nécessairement, eu égard aux moyens employés pour en assurer l'exécution, ou extirper peu à peu le catholicisme en Irlande, ou faire peser sur la presque totalité de nos habitans tous les déplorables résultats d'une persécution religieuse et civile. Aussi d'après le code pénal dont nous avons parlé, les catholiques se trouvèrent bientôt dépouillés de presque toutes leurs propriétés et de tout pouvoir. M. Rice, membre du parlement, avoua en pleine séance qu'à compter seulement du règne de Guillaume d'Orange, ils avaient perdu plus de cinq millions d'arpens par suite des amendes, confiscations, dénonciations, etc., etc. Cromwel, après avoir entièrement soumis l'Irlande à sa domination, donna une grande partie des terres situées dans les comtés du nord, aux colonels, officiers et soldats de son armée: leurs descendans forment encore aujourd'hui la majeure partie de la population du comté de Vexford.

Quant aux droits d'exercer des fonctions civiles, on démontra, en 1822, à la chambre des lords, que sur deux mille cinq cent-quarante places de ce genre, auxquelles les catholiques sont éligibles comme les protestans, ceux-là n'en occupaient alors que cent six! Sir J. Newport fit observer à la chambre des communes qu'il fallait attribuer la partialité dans l'exécution des lois, dont on se plaignait généralement en Irlande, à la nomination exclusive des protestans aux places de schérif et de sous-chérif; et que dans certains comtés, on n'avait jamais vu un seul catholique parmi les membres du jury.

« Dans l'état de guerre où sont les protestans de ce pays avec les catholiques, disait M. Abercromby en 1822, les premiers riches et puissans sont les juges, les jurés, les témoins, et souvent même les exécuteurs, lorsqu'il s'agit de qualifier les offenses et d'en déterminer les peines. Dès qu'il plaît aux orangistes de juger les catholiques coupables ou complices des excès qu'ils veulent réprimer et punir, ils ont coutume de les chasser de leurs fermes, de leurs maisons et du comté même où ils sont établis. Ils leur envoient d'abord une sommation de se retirer à un jour fixé ; et si l'ordre n'est pas ponctuellement exécuté, on les contraint bientôt de s'y conformer. C'est ainsi que des familles entières, innocentes des crimes qu'on leur impute, ou liées avec les *défendeurs*, contre lesquels on veut sévir, sont chassées de leurs tranquilles demeures et forcées de chercher un asile où elles peuvent en trouver. »

Il ne faut pas aller loin pour chercher le germe de division et d'insurrection qui depuis tant d'années perpétue en Irlande tous les désastres de la guerre civile : c'est dans les lois même qui régissent une population de près de huit millions d'habitans qu'on le trouvera. Depuis environ trois siècles, et surtout depuis 1688, l'Angleterre a épuisé tous les moyens que la haine et l'intolérance ont suggérés à sa politique, pour déterminer les catholiques de cette partie du royaume à embrasser la religion protestante. L'histoire de l'Irlande le prouve évidemment. Non seulement le gouvernement anglais n'a pas réussi ; mais il a vu avec une profonde douleur le nombre des catholiques augmenter de jour en jour malgré leur oppression. En 1696, la population de ce malheureux pays n'était que 1,034,000 habitans ; en 1788 elle n'était que de 3,800,000, aujourd'hui on la croit

bien voisine de 8,000,000. Et quoique le gouvernement ait un grand intérêt à représenter le nombre des protestans irlandais plus considérable qu'il n'est en effet, on ne le porte cependant guère au-delà de neuf cent mille, en y comprenant les dissidens qui forment près de la moitié de ce nombre. M. Grattan a soutenu à la chambre des communes que celui des Anglicans est seulement de quatre à cinq cent mille. Or, on a donné à ce petit nombre d'anglicans un clergé riche et nombreux qui suffirait aux besoins de plus de dix millions de protestans. Quatre archevêchés, vingt-deux évêchés, deux mille deux cent quarante-quatre paroisses, treize cents bénéfices dont le revenu est de plus d'un million sterling, forment l'église d'une population qui n'est guère plus considérable que la moitié du diocèse de Paris. On estime les revenus de ce clergé à environ 2,500,000 livres sterling, ou 62,500,000 fr. La dîme en est une des branches principales. Les catholiques en supportent une portion très considérable, qui les accable, vu la modicité de leurs ressources; et ils doivent de plus subvenir, par des contributions volontaires, aux besoins de leur clergé. La plus grande partie des propriétés est dans les mains des protestans par suite des confiscations exécutées contre les catholiques, en vertu des lois, depuis surtout l'expulsion de Jacques II du trône de ses ancêtres.

L'exaction de la dîme en Irlande est un sujet d'oppression intolérable à cause de la misère des catholiques. Lord Carnarvon disait dans la chambre haute : « Il faut que l'une de ces deux choses arrive, ou que nous supprimions la dîme en Irlande, ou que nous renoncions à la possession de cette île. » Les catholiques de ce pays, disait lord Holland, sont tout à la fois *torturés* dans leur conscience et dans leurs propriétés. Les paysans sont le plus souvent

ruinés par suite des procès qu'on leur intente pour défaut de paiement; car dans l'espace de six années on compte, d'après des données certaines, que la levée de la dîme occasionne environ dix-sept mille procès. On ne doit pas en être surpris lorsque lord Liverpool lui-même disait « qu'en Angleterre la dîme d'un bénéfice de 400 livres sterling n'est à la charge que de trente à quarante particuliers; mais qu'en Irlande la même somme doit être payée par environ cinq cents personnes de la classe la plus pauvre, qui regardent ce tribut exigé du clergé comme leur plus grand fardeau. » Et il est d'autant plus odieux aux catholiques qu'il leur est imposé par la loi au profit d'un clergé qu'ils détestent, lorsqu'ils peuvent à peine subvenir, par des contributions volontaires, aux besoins de leurs propres pasteurs. Ajoutons que les Irlandais n'ont pas d'ennemi plus implacable que ce misérable clergé qui se traîne dans la boue et dont rien n'égale les scandales.

L'Irlande est remplie de prédicateurs méthodistes que l'Angleterre et l'Ecosse lui envoient chaque année pour apporter aux Irlandais affamés une *nourriture spirituelle*. On les reconaît aux yeux levés vers le ciel, aux joues creuses et pâles, à la démarche solennelle et mesurée. « Prends cette Bible, ou tu mourras de faim, » disent-ils au paysan; de manière que ce malheureux est placé entre l'apostasie d'un côté, et d'un autre sa femme et ses enfans qui meurent de faim.

Quelquefois une conversion se marchande comme une robe ou un chapeau, et ces prédicateurs impies en font un métier. Un individu qui meurt de faim vient leur dire : Combien me donnerez-vous? et je me convertirai. — Tant... — Oh! ce n'est pas assez; vous m'avez payé plus cher ma dernière conversion. — Eh bien! on te donnera

tant... La conversion se fait, et on la célèbre par des chants de triomphe.

Le protestantisme n'est autre pour le clergé anglican que l'exclusion des *papistes* de tout emploi honorable ou lucratif. Toucher au monopole de l'Eglise anglicane, ce serait tomber dans une abominable superstition. Entrons un peu dans quelques détails sur les propriétés du clergé. Il y a en Angleterre vingt-deux évêques anglicans qui ensemble reçoivent à peu près 190,000 livres sterling par an, et qui possèdent un million d'acres. Lorsque ces terres, enlevées violemment à leurs propriétaires, furent données à l'Eglise anglicane, elles n'avaient point la même valeur qu'aujourd'hui. Comme il était dangereux de s'y établir, l'Eglise fut obligée de les louer presque pour rien ; mais les baux étant faits en général pour vingt-un ans, et peu d'évêques ayant la chance de vivre si long-temps, chaque année l'évêque titulaire renouvelle le bail au premier prix moyennant un fort pot-de-vin. Ainsi le profit de la terre se trouve partagé entre lui et des espèces de fermiers-propriétaires qui, peu à peu, se sont habitués à considérer ces biens comme les leurs.

L'évêque de Derry, par exemple, a cent mille acres de terre, loués dans l'origine pour la chétive somme de mille livres sterling. Renouvelé d'année en année par ses prédécesseurs, ce bail a vingt ans à courir quand il entre lui-même en possesssion. S'il attend ces vingt ans, il centuplera le fermage ; mais pendant vingt ans il faudra vivre avec mille livres. Il consent donc à recevoir par an vingt mille livres sterling, cinquième du revenu réel ; et, par cet arrangement, il lie son successeur comme ses prédécesseurs l'avaient lié. Quelques évêques, s'ils sont jeunes, préfèrent attendre la fin du bail. Alors quand le terme fatal approche, pour accorder un nouveau bail à l'ancien

prix, ils se font compter des sommes immenses. Deux ou trois ont laissé expirer le bail, et au bout de vingt-un ans l'ont passé au profit de leur fils, assurant ainsi à leur famille une sorte de propriété avec redevance féodale.

Ces étranges pratiques ont formé en Irlande une classe de semi-propriétaires, plus intéressés encore que le clergé au maintien de l'ordre actuel des choses, et habitués à considérer ces biens comme les leurs.

B. J.

(La suite à un prochain numéro.)

SUJETS DE MÉDITATION DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

1er *janvier* 1689. — Evasion de Jacques II, roi d'Angleterre.

2 *janvier* 1604. — Le parlement de Paris enregistre l'édit de Henri IV pour le rappel des jésuites en France.

6 *janvier* 1649. — Louis XIV est obligé de s'enfuir de Paris.

8 *janvier* 1784. — Traité signé à Constantinople, par lequel les Turcs cèdent definitivement la Crimée à la Russie.

11 *janvier* 1724. — Edit de l'empereur de la Chine contre la religion catholique.

13 *janvier* 1327. — Edouard II, roi d'Angleterre, est forcé de remettre sa couronne et les insignes de la majesté royale entre les mains de pretendus députés de la nation.

DOCUMENS HISTORIQUES.

— La publication de l'*Histoire des Institutions de Moïse et du peuple hebreu* a été, comme nous l'avons déjà dit, un des plus grands scandales de ce siècle; mais ce scandale disparaît devant celui donné par le *Courrier Français* dans un de ses derniers numéros. Il s'étonne des articles publiés par M. Dupin, avocat, dans *la Gazette des Tribunaux*, qu'il appelle une dissertation sur le jugement de Jesus-Christ. Il ne comprend pas qu'une telle

discussion se soit elevée à moins que M. Salvador n'ait eu la liberte de la réfuter. Conçoit-on une pareille idee? Ainsi M. Dupin avait raison de craindre d'être accusé d'intolérance. Malgré ses précautions timides il n'echappera pas à cette accusation lancee dejà par *le Courrier*. Pour se rehabiliter maintenant dans l'esprit de ce journal M. Dupin *devra fournir lui-même à M. Salvador le moyen de repousser ses critiques, si elles sont susceptibles de reponse*; c'est à dire que M. Dupin devra declarer solennellement qu'il s'est trompé, qu'il n'a point su ce qu'il disait, et qu'il demande pardon d'avoir parle de son Dieu dans un journal. Attendons encore un peu; et dans deux ans ceux qui prononceront seulement le nom de Jesus-Christ seront traduits devant les tribunaux, jugés et condamnes comme perturbateurs de la société.

—Un incendie a eclaté dans la ville de Rambouillet. Le Roi, Mgr le Dauphin et Mme la Dauphine ont fait remettre au sous-préfet de la ville une somme de mille francs, pour venir au secours des plus malheureuses victimes de ce triste événement. M. le duc, Mme la duchesse et Mlle d'Orleans ont également envoyé 300 fr. pour le même objet.

— Lors de son dernier voyage a Rambouillet le Roi a chargé le sous-préfet de distribuer une somme de 1,500 aux habitans pauvres des communes dependantes de l'ancien domaine.

— Les commissaires du commerce de la libraire doivent réclamer auprès de la commission d'enquête l'abrogation des lois qui interdisent le colportage des livres. Depuis plusieurs annees les conseils generaux et les personnes les plus respectables ne cessent de reclamer contre ce commerce ambulant, à l'aide duquel on parvient à corrompre les habitans des campagnes en répandant a bas prix des livres obscènes et irreligieux. *Le Courrier français* regarde le colportage comme une amélioration importante et precieuse pour la librairie. Faut-il donc pour faire les affaires des libraires et pour leur procurer quelque argent mettre le poison dans les mains de milliers d'individus? Que dirait-on si l'autorité permettait à tout le monde de vendre des poisons? On se souleverait avec raison contre une pareille mesure, qui ne serait que de la barbarie. Eh bien! la liberte pleine et entière du colportage aurait des resultats encore plus affligeans.

— Nous marchons à grands pas vers la perfection, et il est vraiment admirable de voir les progrès que nous faisons dans la morale. Nous ne tarderons pas à nous elever jusqu'à la civilisation du peuple romain sous ses empereurs. La ville de Paris, dit-on, est au moment de traiter avec une compagnie pour céder dans les Champs-Elysees un terrain ou serait construite une salle de spectacle assez vaste pour recevoir 10,000 spectateurs. Nous

allons donc voir revenir le temps où l'on criait : *Panem et circenses*, du pain et des spectacles !

— L'affaire du *Courrier des Pays-Bas* et la condamnation de M. Ducpétiaux est un des faits les plus propres à constater l'état d'oppression où se trouve la Belgique. Tant que ce triste gouvernement n'a poursuivi, exilé, emprisonné que des prêtres catholiques, les journaux lui ont applaudi, et se sont écriés « *il fait bien* » : aujourd'hui qu'il frappe sur leurs amis, il faut les entendre : la législation est infâme, et le gouvernement le plus arbitraire et le plus misérable possible. Il suit de là que ce n'est violer ni la liberté, ni la tolérance que d'exiler ou de condamner à mort des prêtres ou des évêques ; mais qu'on tombe dans la tyrannie la plus insupportable et la plus monstrueuse dès qu'on poursuit les partisans des idées libérales.

— Le plâtre moulé sur la figure de J. J. Rousseau, par Houdon, a été vendu après le décès de cet artiste pour la somme de 600 fr. *Le Courrier* appelle honorable l'individu qui a acheté ce plâtre. Il paraît que sans cet *honorable* citoyen l'empreinte fidèle des traits de Rousseau serait passée à l'étranger ; car un jeune Anglais en offrit 15,000. Les partisans du philosophe sont dans le deuil d'un pareil affront fait à sa mémoire, et ils sont presque tenté d'accuser le siècle d'*indifférence philosophique*. N'est-il pas affligeant qu'il ne se soit rencontré qu'un seul homme pour acheter le plâtre d'un grand philosophe ? Hélas ! c'est que Rousseau est déjà vieux pour notre temps, et bien des gens trouvent qu'il n'est pas à la hauteur des lumières du siècle.

— Les membres de la Société *Aide-toi, le ciel t'aidera* ont adressé aux journaux libéraux une longue lettre pour défendre et justifier M. Marchais, leur secrétaire. Cet *honorable citoyen* veut savoir quelle contribution les maires paient, s'ils résident dans les localités qu'ils administrent, s'ils sont fermiers ou intendans, sacristains ou bedeaux de la paroisse, si les affaires de la commune sont prospères, si le patrimoine commun a diminué ou augmenté, et quelles dépenses ont été votées depuis dix ans. Ces messieurs ne voient rien que de fort innocent dans cette démarche, et ils pensent que les chambres devraient exiger qu'on leur transmît ces sortes de renseignemens.

Il n'y a pas de raison, il faut l'avouer, pour qu'on s'arrête dans ce système d'inquisition et de dénonciation qu'on a adopté. De quel droit cette Société demande-t-elle ces renseignemens sur les conseils municipaux, sur les maires et sur leur conduite et leur fortune ? Il y a dans cette démarche une audace si imperturbable qu'on ne sait qu'en penser. Il faut désespérer d'un état où l'autorité souffre une si haute extravagance et d'une Société où

il se trouve des individus assez déhontés pour se faire solennellement et publiquement les délateurs de tous leurs concitoyens.

— M. de Cambacérès, neveu du duc de Cambacérès, est obligé, dans une lettre adressée au *Courrier Français*, de défendre son oncle, que la feuille libérale avait attaqué pour avoir prononcé ces mots aux élections sous le précédent ministère : « Je viens voter pour la monarchie. » Si, dans ses dernières années, M. de Cambacérès s'était jeté dans le parti libéral, et si surtout, au lit de la mort, il avait insulté à la divinité, il serait aujourd'hui un grand homme; et loin de le décrier on le présenterait comme un de ces hommes rares que les bons citoyens doivent prendre pour modèle. Mais non, M. de Cambacérès a eu la *faiblesse* de regretter sa conduite passée et de manquer à l'intelligence humaine en mourant dans le sein de l'Eglise catholique : il est impossible de lui pardonner une pareille erreur.

— *La Gazette des Tribunaux* ne voit, dans la discussion sur la divinité de Jésus-Christ, que l'exercice d'un droit consacré par la charte au profit de tous les Français à quelque culte qu'ils appartiennent, la liberté de la presse servant d'organe à la liberté d'opinion. En parlant ainsi, il est probable que la Gazette oublie l'article de la charte qui déclare la religion catholique la religion de l'état. Mais mettons même de côté cet article pour en venir à celui qui déclare que tous les cultes sont reconnus et protégés par l'état; nous demanderons si ce n'est point ébranler le catholicisme jusque dans ses fondemens que de contester sa divinité à notre Seigneur : elle est la base de tous les cultes chrétiens, c'est donc les attaquer tous à la fois que de discuter sur la divinité du Sauveur du monde. Ainsi, non seulement on rit de l'article de la charte qui déclare le catholicisme religion de l'état, mais on viole audacieusement l'article qui admet la liberté des cultes. Il paraît que désormais cette liberté dont on fait tant de cas se bornera à reconnaître, jusqu'à nouvel ordre toutefois, l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. Ceux qui oseront croire en Jésus-Christ seront signalés au mépris public et poursuivis comme des misérables dignes de toute la vengeance des lois. Pourquoi ne pas en finir de suite, et annoncer au monde avec la convention qu'il n'y a pas de Dieu, et que l'athéisme est le devoir d'un honnête homme et d'un bon citoyen ?

— Comme, par le temps qui court, on ne se lasse point de fatiguer le clergé, il ne faut pas non plus se lasser de faire connaître aux calomniateurs les vertus de ceux qu'ils poursuivent. Un incendie a éclaté dans la commune de Champs (Seine-et-Marne). On n'a pu se rendre maître du feu qu'au bout de deux jours, malgré les efforts des habitans, et notamment de

M. le curé de la commune, qui s'est distingué par son activité en cette malheureuse circonstance.

— Le *Journal des Débats* cite un fragment de l'*Histoire du dix-neuvième siècle* que vient de publier à Londres sir James Mackintosh : c'est un parallèle entre M. Canning et M. de Châteaubriand. Les *Débats* s'imaginent que déjà la postérité est arrivée pour M. de Châteaubriant, qu'elle lui demande ce qu'il a fait et ce qu'il a écrit. Le *Journal des Débats* ne sait trop quel compte la postérité fera de ses critiques ou de ses éloges; nous craignons, nous, qu'elle n'en tienne compte, et qu'elle ne juge le noble pair que d'après sa vie et ses écrits. Au reste, voici ce que dit de M. Canning sir James Mackintosh, et que le *Journal des Débats* applique à M. de Châteaubriand : « Ce fut un homme d'un beau et brillant génie, d'un cœur excel« lent, d'un esprit élevé et généreux ; ce fut un homme d'état qui, par son « caractère et son talent, sut dans sa patrie se faire des amis dévoués de la « plupart de ses ennemis, et qui fut au-dehors le seul espoir, le seul appui « de tous ceux qui cherchaient une liberté fondée sur l'ordre et sur les « lois. »

On a raison de dire que des amis maladroits sont plus dangereux que des ennemis. Nous avons une trop bonne opinion de la modestie de M. de Châteaubriand pour croire qu'il s'applique à lui-même tout ce que l'écrivain anglais dit du ministre Canning.

— La ville de Dôle est dans une sorte *d'inquiétude* et de *fermentation*. Savez-vous pourquoi ? parce que les jésuites ont acheté de M. le comte de Sécy un hôtel avec un parc, qui *touche la maison du collège*. Ce n'est pas tout : les RR. PP. logés dans cet hôtel forment un couvent *très nombreux*, de quarante à cinquante religieux, dit-on, et le disposent de manière à ce qu'il puisse contenir quatre-vingts individus. Allons, messieurs de *l'ordre légal*, un petit article *additionnel* à l'ordonnance qui a dépouillé les jésuites, un petit article qui oblige les révérends pères à faire une profession de foi *constitutionnelle* devant M. Marchais. Mais mieux encore, un moyen plus expéditif et plus sûr : il ne s'agirait que de former un cordon sanitaire, composé de *constitutionnels* bien *éprouvés*, qui eussent donné des *garanties*, lequel cordon sanitaire serait chargé de nous préserver de *la peste jésuitique*. Messieurs de *l'ordre légal* nous prouvent que l'on peut poursuivre les jésuites dans leurs personnes et leurs propriétés sans manquer à la liberté individuelle et au respect de la propriété; car être *jésuite* c'est être hors du droit commun, du moins sous le régime de *l'ordre légal*.

— M. l'abbé de Bervanger, directeur de l'Association de Saint-Joseph, formée pour venir au secours des ouvriers, exposait dernièrement à M. le

baron de Damas l'état de cet établissement et le besoin qu'on avait d'une cinquantaine de couvertures pour cet hiver. « Monseigneur, dit le baron de « Damas à son royal élève, il faut que nous fassions cette bonne œuvre à nous « deux. » « Je le veux bien, répliqua vivement le prince; je vais tâcher d'a- « voir de bonnes notes, et du prix que j'en recevrai du Roi je puis gagner « quatre couvertures par semaine. » On reconnaît à un pareil trait le petit-fils de Henri IV.

— Tous ceux qui ont appris l'événement malheureux dont M. Ruinart de Brimont a eté victime l'ont plaint, et se sont indignes contre ses calomniateurs. Le conseil municipal lui-même s'est plu à manifester publiquement ses sentimens d'estime pour M. Ruinart. On dirait, à la manière dont *le Courrier français* parle de cet événement, que la *colère de la populace* accusait M. Ruinart de Brimont d'accaparement de grains. Nous ne pouvons nous expliquer le doute qu'exprime *le Courrier* sur cette affaire, après la solennelle réclamation de M. Ruinart de Brimont, accueillie dans tous les journaux; mais ceci s'explique lorsqu'on apprend que M. Ruinart de Brimont a toujours siégé au côté droit lorsqu'il etait députe.

— Le même journal, dans le même numéro, réclame l'impunite en faveur des *pétitionnaires diffamateurs*, et il accuse *le Messager* d'ignorance sur les *principes* de la *legislation en matière de diffamation*. Il veut nous prouver que la législation existante est toute en faveur de la diffamation, et il semble s'en féliciter. Il n'est pas etonnant qu'on defende de pareils *principes* lorsqu'on *organise* dans toute la France un système de denonciation. La decence n'est rien pour *le Courrier* : il ne voit que la *legalité*. Ce serait, ajoute-t-il, decourager les *amis* du bien public, de poursuivre des *pétitionnaires* calomniateurs. Nous voyons par là qu'il est des gens qui poussent l'amour de l'*ordre legal* jusqu'à justifier l'infamie : car dans toute societé tout calomniateur est regardé comme infâme.

— Les journaux contiennent encore une lettre de Rome sur M. de Châteaubriand, probablement ecrite encore par M. de Châteaubriand. M. l'ambassadeur veut bien apprendre à ses admirateurs que Rome n'a jamais vu de *ricevimento* pareil au sien (on appelle *ricevimento* le jour où les ambassadeurs à leur arrivée donnent audience aux grands et à la noblesse de Rome). Tous les cardinaux, tous les dignitaires, tous les nobles, toutes les puissances dechues, toutes les illustrations tombees, enfin tout ce que Rome renferme de plus distingué par l'eclat de la naissance et des talens, se pressait dans les salons de M. de Châteaubriand. Voilà deux fois que M. de Châteaubriand daigne nous apprendre que les illustrations de Rome, dans

tous les genres, viennent se mettre à ses pieds. Nous ne voyons plus maintenant d'honneurs à rendre au noble pair. Il ne reste qu'à le diviniser et à lui élever des autels.

— Dans sa sollicitude constante pour l'armée, M. le Dauphin a conçu le projet d'augmenter la solde de retraite des officiers de l'armée. Pour le réaliser, M. le ministre de la guerre a fait proposer, par les chefs de corps, de retenir aux officiers une journée de solde par mois, dont le montant serait affecté à l'augmentation des retraites. Cette proposition a été reçue avec acclamation dans tous les régimens.

— Les journaux libéraux ne cessent de s'élever contre les refus de sépulture, et prennent de là occasion de crier après le clergé. Que veulent donc ce gens-là? l'asservissement et l'avilissement des ministres de la religion; car de deux choses l'une, ou vous ne devez pas exalter les *esprits forts* qui ordonnent qu'on les *jette* sans aucune cérémonie dans la fosse, ou alors n'accusez pas les prêtres qui refusent la sépulture ecclésiastique à des gens qui ont pendant leur vie et jusqu'à leur mort fait profession de mépris et d'aversion pour la religion. Pourquoi faire subir à ces *esprits forts* les cérémonies *humiliantes ou ridicules du fanatisme?* Avouez, hypocrites, que vous profitez de tout pour vous élever contre les prêtres, même d'un sentiment de pudeur qui prouve dans la plupart des héritiers des *esprits forts* un reste de croyance, ou un besoin de ne pas heurter un usage général.

— M. de Bergeyck a été destitué par le ministère des Pays-Bas pour n'avoir pas voulu ôter aux enfans de sa commune le moyen d'apprendre à lire dans une école religieuse, et pour avoir blâmé l'impôt de mouture dans les états provinciaux. Un pauvre prêtre, âgé de quatre-vingt-trois ans, dit le *Courrier de la Meuse,* pour obtenir une petite pension de retraite, a dû subir un examen pour savoir ce qu'il pense du collège philosophique de Louvain.

— Il est vraiment édifiant de voir avec quelle sollicitude *le Courrier français* suit les missionnaires dans leurs courses apostoliques; mais ce n'est pas pour raconter les restitutions dont ils sont cause, les heureux changemens qu'ils apportent dans les mœurs partout où ils passent; loin de là, c'est, fidèle à sa mission, pour dénoncer leurs moindres actions, leurs moindres paroles et même leurs moindres gestes. Ne pouvant comprendre ou craignant les résultats de leurs prédications, ce journal les présente comme des *agitateurs* qui troublent les familles et sèment la division parmi les citoyens. Oui, les missionnaires sont des *agitateurs*, et ils doivent s'en glorifier; mais des *agitateurs* en ce sens, qu'ils *troublent* les mauvaises consciences et rappellent aux impies la nécessité de la religion : voilà en quel

sens les missionnaires sont *agitateurs*, et plus d'une veuve et plus d'un orphelin se réjouissent de la venue des missionnaires qui ont *agité* la conscience d'un usurier ou d'un mauvais riche; plus d'une mère affligée rend grâces aux missionnaires du changement opéré dans la conduite de son fils. Voilà la *révolution* à laquelle travaillent les missionnaires ; et certes celle-là est bien glorieuse.

— Le *Courrier Français* revient avec plaisir sur l'impunité que nos lois accordent aux *pétitionnaires diffamateurs;* il défend ce principe non-seulement sous le point de *vue légal*, mais encore sous le point de vue *moral*. Peut-on porter l'oubli des plus simples convenances à ce point? Voudrait-on non-seulement *légaliser*, mais encore donner la *sanction* de la morale au droit d'injure et de calomnie? Cette extravagance est si évidente et si honteuse, qu'il suffit de la signaler pour en faire justice.

— Le tribunal a, par son jugement, déclaré Béranger coupable d'outrages contre la religion de l'état et contre la majesté royale. C'est avec indignation que nous apprenons qu'on vient d'ouvrir chez M. Lafitte une *souscription* pour couvrir l'amende de dix mille francs à laquelle a été condamné le chansonnier. Cette démarche est un manque de respect pour la *chose jugée*, et une solennelle réclamation de complicité avec Béranger, par conséquent une haute protestation de haine et de mépris pour les Bourbons.

D'un côté s'organisent des *comités dénonciateurs* des grands propriétaires et des opinions de leurs concitoyens ; d'un autre, s'ouvrent des listes où vont s'inscrire les ennemis déclarés de notre vieille dynastie.

— M. Maugras, *professeur de l'ancienne université de Paris, chevalier de la Légion-d'Honneur*, écrit au *Journal des Débats* qu'il a appris par les journaux son remplacement à la faculté des lettres, par M. Th. Jouffroy, dans la suppléance qu'il a exercée pendant cinq ans. Après avoir fait remarquer ce qu'il y a dans ce procédé de contraire à l'*ordre légal*, et même aux usages de la simple politesse, M. Maugras termine par nous apprendre qu'il est déjà *assez âgé pour avoir été destitué une première fois par les révolutionnaires de* 1793.

— Le *Journal des Débats*, après avoir vanté le *patriotisme* du peuple, la *toute-puissance* de l'opinion publique, et l'excellence du désintéressement des députés qui ont déclarés ne vouloir jamais accepter de fonctions du gouvernement, discute l'utilité de ce principe, et prouve qu'il y a telle *vertu* bonne pendant six ans qu'il ne l'est plus aujourd'hui.

— M. Benjamin Constant a envoyé des observations au *Courrier Français* sur un article des *Débats* où cette feuille établit d'abord, (ce sont les

propres paroles de M. B. Constant) « que MM. Royer-Collard, Bourdeau,
« Sébastiani, Casimir Perrier, Hyde de Neuville et Châteaubriand sont les
« seuls qui depuis six ans aient défendu la charte, etc.; les seuls qui nous
« aient appris à être à la fois sujets fidèles et citoyens courageux; les seuls
« qui aient dépouillé la liberté de son travestissement révolutionnaire; les
« seuls enfin qui aient montre quelque talent et mérite de la part de la na-
« tion quelque reconnaissance. » M. B. Constant termine par dire : « qu'il
« ne déposera point les armes parce que ce journal (*les Debats*) est plein
« de satisfaction ou d'espérance. » Ce qui résulte clairement de tout ceci, c'est qu'une scission se prépare, ou même est déjà faite dans le camp liberal, puisque le journal ministériel-libéral du matin circonscrit à six personnes le nombre des véritables défenseurs des libertés publiques. Au reste la session prochaine nous apprendra bien des choses sur le parti *royaliste-libéral.*

— Beaucoup de bruits courent sur les *combinaisons* ministerielles qui se préparent pour assurer aux ministres une majorité dans les deux chambres. Pourquoi chercher une combinaison quand il ne s'agit que de marcher droit? Que le ministère prenne pour règle cette devise toute française : *Fais ce que dois, advienne que pourra.*

— Il paraît que l'*ordre legal* ressemble à la *verité* d'un professeur libéral, *vérite* composée de *morceaux*. Aussi les rôles sont partagés : M. Cousin vous presente un *morceau* de la verité, M. Daunou un autre; de même en font *le Constitutionnel* et *les Debats*, *le Globe* et *le Courrier*; de tous ces *morceaux* composez la *verité* qui vous plaira, vous ne pouvez manquer de réussir : car la *verité legale*, *philosophique*, *eclectique*, *sceptique* est toujours la vérité sous différentes couleurs : c'est à notre pauvre intelligence à découvrir la bonne et la véritable.

— Sa Majesté a visité il y a quelques jours le *Neorama* de Saint-Pierre de Rome, par M. Pierre Allaux. Il est impossible de dépeindre la surprise du Roi en voyant ce beau et vaste travail.

Sa Majesté s'est ensuite rendue à l'institut royal des Sourds-Muets, rue Saint-Jacques. Sa Majesté a daigné répondre au discours que lui a adressé M. le directeur : « Je suis heureux, et je ne fais que mon devoir en visitant cette maison. » Le Roi a aussi adressé plusieurs questions pleines de bonté aux elèves Berthier et Lenoir. « Etes-vous aussi heureux dans cette maison,
« a dit Sa Majesté, que Dieu vous permet de l'être? » « Nous sommes bien-
« heureux, a répondu l'un des élèves, puisque votre Majesté daigne venir
« nous visiter. »

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

LE CONSERVATEUR
DE LA RESTAURATION.

MIL HUIT CENT VINGT-NEUF, OU COUP D'OEIL SUR L'AVENIR.

La religion éplorée, la royauté affaiblie et livrée sans défense aux coups de ses ennemis, les esprits inquiets et mécontens, le ministère incertain dans sa marche, la chambre des pairs frappée de nullité, la chambre des députés attirant sur elle l'attention publique et menaçant de s'emparer de tous les pouvoirs, le commerce anéanti et une espèce de malaise se répandant partout, voilà ce que mil huit cent vingt-neuf nous offre en commençant.

Les gens qui se plaisent à voir les choses autrement qu'elles ne sont trouvent cette situation admirable, et ne désirent rien sinon qu'elle se continue. Ils ne s'aperçoivent point qu'il se fait dans les esprits une révolution politique et religieuse, et qu'il ne faudra qu'un moment pour la consommer. Tout nous mène à un changement de religion et à un changement de dynastie. C'est le grand but du libéralisme, et jamais il ne l'a perdu de vue, même dans ses défaites. Aujourd'hui il est dans sa force, et la royauté ne se soutient plus que par son ancienne renommée. Il est uni, et il se trouve parmi ses partisans un ensemble d'idées et de volontés tout particulier. Les royalistes au contraire sont divisés en coteries, et la perte des uns fait la joie des autres. Aussi sont-ils con-

traints de subir le joug que le libéralisme leur impose. Un parti qui s'enhardit et se fortifie par ses fautes et ses défaites, qui ne perd pas l'espérance, ne peut manquer de réussir. Pour parvenir à son but, le libéralisme a serré ses rangs et s'est proposé d'attaquer tout à la fois la religion et la royauté. On l'a vu semblable à une armée ennemie observer ce qui se passait, s'avancer régulièrement, s'affermir avant que de s'étendre, ne point se charger de trop d'affaires; dissimuler quelque temps, et se déclarer à propos; après avoir commencé une affaire n'être jamais las, ni content jusqu'à ce que tout fût fait.

Les royalistes dans le moment même de leur triomphe se soutenaient plutôt par hasard que par conduite. Ils n'ont su tirer parti ni de leur force dans la victoire, ni de leur découragement dans la défaite. Si les libéraux triomphent aujourd'hui il ne faut pas tout attribuer à leur activité et à leur persévérance; mais il faut s'en prendre aussi à l'inertie, à la mollesse des royalistes et à cet esprit d'inconstance qui ruine les choses humaines.

La démocratie se trouve face à face avec la royauté. L'une est forte et vigoureuse, l'autre est affaiblie par les coups qu'on lui porte depuis quarante ans; l'une est passionnée et arrogante, l'autre est indulgente et timide. La première demande toujours, la seconde ne cesse d'accorder. La première domine partout et dispose de tout, la seconde est dépouillée de toute espèce d'influence, et ne semble se soutenir que par le souvenir de son ancienne autorité.

La royauté ne doit pas compter sur la chambre des pairs qu'un souffle peut anéantir. Toutes nos institutions sont démocratiques ou tendent à la démocratie, et rien ne se présente pour consolider l'autorité. La chambre des députés dirigée par on ne sait trop quel esprit de

popularité, poussée par quelques faiseurs de lois et par quelques ministres en expectative, se hâte d'apposer à tout le sceau de son inconstance et de son ambition; elle grandit au milieu de l'affaiblissement de l'état, elle se fortifie de toute l'autorité qu'elle retire aux autres pouvoirs, et bientôt ils disparaîtront devant elle pour la laisser seule maîtresse de la société. La chambre des pairs ne peut se dissimuler qu'elle est tombée dans l'oubli, et que sa popularité a pâli devant celle de l'autre chambre. Les pairs sont inscrits dans la charte comme on inscrit sur un registre quelque chose qu'on veut établir seulement pour la forme. Ils ne tiennent comme en Angleterre ni au sol, ni à la religion, ni aux institutions, ni aux fondemens de la société. Comme un de ces arbres séculaires dont les racines profondes s'étendent au loin, l'aristocratie anglaise est tellement inhérente à l'état qu'il est impossible de l'en séparer. Touchez à l'aristocratie en Angleterre vous sentirez la terre trembler sous vos pieds; elle est aussi ancienne que le sol, et l'attaquer c'est ébranler violemment tout l'empire britannique. En France qu'on bouleverse la chambre des pairs, qu'on la dénature, qu'on l'abolisse même, rien n'est dérangé. Ce corps politique n'existe que dans la charte et au Luxembourg, personne du reste ne s'en inquiète. Qu'on s'en prenne au contraire à la chambre des députés, le moindre citoyen se croira attaqué dans sa fortune et dans sa liberté, chacun criera à la violence et à l'oppression : tous les esprits seront agités, et la démocratie deviendra furieuse, parce que, dans la chambre des députés, elle sera attaquée dans sa propre existence. Il n'y a donc que cette chambre qui ait pris racine en France, qui représente des intérêts, qui tienne au sol, et dont le sort soit mêlé à celui de la nation. Effacez la chambre des pairs de la charte, elle ne laissera

aucune trace après elle : abolissez la royauté, il n'en restera aucun vestige, parce qu'on a placé le trône comme on place un fauteuil dans un salon, sans lui creuser de fondemens et sans lui donner de solidité. Mais si vous portez la main sur la chambre des députés il y aura des troubles, peut-être même une révolution.

La chambre des pairs ne tient aucune place dans les esprits et dans les institutions; elle ne représente d'autres intérêts que ceux de la vanité, et encore d'une vanité ordinaire : car ce sera bientôt un privilége que de ne pas y entrer.

La royauté n'est pour les uns qu'un brillant superflu que, dans un moment de gêne, on pourrait supprimer par économie, et pour les autres qu'un ennemi vaincu et accablé, dont on n'a rien à craindre, mais qu'il est bon de n'avoir pas sous les yeux pour s'éviter des remords.

Qui faut-il accuser d'un tel état de choses ? La plupart des ministères que nous avons eus depuis la restauration, qui ont sacrifié momentanément l'avenir de la royauté, semblables à ces débiteurs malaisés qui, pour acheter un moment de tranquillité, exploitent leur avenir et le vendent à leurs créanciers.

Les croyances religieuses ont encore de la force, malgré l'épouvantable système de calomnie et de diffamation suivi depuis quatorze ans contre le clergé et la religion. Le plus grand nombre sans doute s'est laissé séduire; il insulte aveuglément ce qu'il devrait croire; il outrage follement ce qu'il devrait adorer : cependant il est encore quelques esprits qui ont conservé assez de vigueur pour se mettre au-dessus de cette extravagance, et pour ne point avoir honte d'appartenir à Dieu. Il n'en est pas de même pour les croyances politiques. Qui maintenant en

a souci? qui cherche à retenir la royauté qui chancelle? Les plus forts comme les plus dévoués demeurent stupéfaits et immobiles; les faibles, les timides, qui sont en majorité partout, s'éloignent et se cachent : c'est un *sauve qui peut général.* On pleure d'avance sur la mort de la royauté; car à l'instant où nous parlons elle termine son agonie.

Il ne reste plus que de lui creuser sa fosse, et de retrancher son nom des annales du genre humain.

La révolution religieuse se fait; mais elle a reçu un coup terrible par l'arrêt de la cour royale de Paris, dans l'affaire Dumonteil. Si ce jeune insensé l'avait emporté, le protestantisme débordait de toutes parts : établi en fait, il eût été facile ensuite de l'établir en droit.

La révolution politique s'opère, mais bien plus vite; elle ne rencontre aucun obstacle, parce que tout le monde lui bat des mains, et s'écarte par respect pour la laisser passer.

Le ministère actuel tombera s'il n'a pas la majorité; et s'il l'a, il tombera encore : car ou il résistera à cette majorité, et alors elle le renversera; ou il se rendra à toutes ses demandes, et elle le renversera également pour porter au pouvoir les chefs du libéralisme. La révolution politique se consolidera; et si la royauté veut résister, le libéralisme annoncera à la nation que la royauté est supprimée pour avoir voulu faire de l'opposition.

Que dira la royauté? Rien. Appellera-t-elle l'armée à son secours? mais on va la déniturer. Les Suisses qui ont déjà versé leur sang pour elle? mais on va les renvoyer ignominieusement. La fidélité est tout à la fois un fardeau et un obstacle; il est important de s'en débarrasser.

Est-il possible de s'arrêter? Nous en doutons. Pour

adopter un autre système il faudrait une haute prudence et des conseils vigoureux; il faudrait traiter les affaires mûrement et avec prévoyance. Nous devons donc nous attendre à un changement de religion et à un changement de dynastie, c'est à dire à une révolution religieuse et politique; elle est infaillible.

On nous parle de la fusion des partis, de la sagesse des opinions. Quel est le parti qui est devenu sage? Le libéralisme n'est-il pas toujours l'ennemi du catholicisme et des Bourbons? Ce n'est donc pas lui qui s'est fait sage. Ce sont des royalistes qui, sous la conduite de M. de Châteaubriand, ont pris de la sagesse libérale en place de leurs sentimens religieux et monarchiques. Voilà quelle est la fusion des partis et la sagesse des opinions.

Au reste, pourquoi s'étonner de cette inconstance des esprits et de cette variation dans les principes? Elles sont inévitables là où il est libre à chacun d'insulter à Dieu et de discuter son existence; l'esprit humain doit être bien faible dans un pays où la plus haute sagesse est de n'avoir aucune croyance. Malgré l'affaiblissement général de toutes les doctrines et le dépérissement de l'intelligence humaine, *le Conservateur de la Restauration* ne s'en montrera que plus attaché à ses principes. En vaillant soldat il combattra le dernier sur la brèche. Sa devise sera toujours : *Dieu*, *les Bourbons et les gens de bien ;* il y restera fidèle. Le triomphe des méchans, le découragement des bons et l'apostasie des lâches l'affligeront, mais ne l'accableront point. Lorsqu'on remplit son devoir, lorsqu'on défend les prérogatives de la société et la cause du genre humain, on ne doit jamais se décourager.

J***.

DES DANGERS QUI NOUS MENACENT.

(Suite.*)

La Restauration de 1814 aurait pu sauver le monde et rétablir l'ordre social sur d'inébranlables fondemens. Il était facile d'enchaîner la révolution vaincue et de prévenir les calamités qui menacent pour la seconde fois d'anéantir la civilisation de l'Europe. Il fallait pour cela répudier avec une noble franchise toutes les erreurs qui nous avaient perdus; il fallait sans balancer renverser et détruire toutes les lois que l'esprit révolutionnaire avait enfantées; il fallait braver les sourdes clameurs d'un parti qui se montrera toujours aussi lâche devant la force qu'insolent en présence de la faiblesse. Il fallait punir le crime et récompenser la vertu; il fallait sans craindre les obstacles réparer toutes les injustices qu'on avait commises, c'est à dire toutes celles qui n'étaient pas entièrement irréparables. En deux mots il fallait être grand, juste et fort, et la révolution était anéantie.

Mais loin d'adopter une conduite pareille, loin de remonter aux véritables principes de toutes les sociétés humaines, les maîtres de la terre séduits par les sentimens les plus généreux se flattèrent d'avoir consolidé le bonheur du monde en détrônant l'usurpateur qui menaçait leur commune indépendance, et enchaîné les passions d'une secte dix fois parjure en jetant le voile de l'oubli sur les plus grands attentats. D'inconsidérés ou de perfides conseils subjuguèrent les hommes du pouvoir, et le génie du

(*) Voyez la trente-quatrième livraison, page 206.

mal sut inspirer aux plus nobles cœurs cette clémence qui perd les empires, quand la justice en réprouve les décrets. On ne voulut pas comprendre que la révolution française différait essentiellement de toutes les révolutions qui l'avaient précédée, qu'elle émanait d'un principe de licence et d'irréligion, qu'elle était le fruit des doctrines répandues par la philosophie, et que pour en prévenir le retour il fallait détrôner cette misérable philosophie prête à recommencer ses infâmes complots. Par une imprudence que Dieu permit sans doute pour éprouver l'Europe que son bras venait de châtier, on laissa de toutes parts régner et les hommes et les principes de la révolution : deux fautes capitales qui ne resteront pas impunies, et dont les inévitables et terribles conséquences vont se dérouler d'une manière rapide sous les yeux d'une génération qui s'abuse et qui dort.

On aurait dû sentir que les doctrines philosophiques ne tendent qu'à briser tous les liens de la justice et de l'honneur, que l'impiété déchaîne l'orgueil, dessèche le cœur de l'homme, abrutit son intelligence, et que tout impie est par là même un très mauvais citoyen. Qu'attendre en effet d'un insensé qui rêve le néant et pour qui la vertu n'est qu'un devoir imaginaire? Qu'espérer d'un maniaque sans pudeur qui se dit, qui peut-être se croit indépendant, tandis qu'il est esclave de toutes les viles passions qui l'agitent et le jouet de toutes les pensées qui l'entraînent dans la carrière du crime? On aurait dû savoir qu'un stupide égoïsme est le dieu souverain des impies, et que la reconnaissance est un fardeau pour des âmes corrompues et des hommes dégradés.

Or tous les révolutionnaires étaient des impies : la plupart avaient affiché publiquement les doctrines du matérialisme, et les autres n'avaient aucune espèce de religion.

Si par l'effet de cette clémence si naturelle à des princes légitimes on ne voulait pas en purger la terre qu'ils avaient épouvantée, il fallait du moins les écarter des affaires publiques et les laisser dans l'obscurité d'où ils n'auraient jamais dû sortir pour la gloire et surtout pour le bonheur de leur patrie. Par quel aveuglement osait-on compter sur des hommes qui tirent vanité du parjure, dont les rapines criaient vengeance, et qui se font une parure du crime et de la honte? Pouvait-on croire aux hypocrites sermens des apôtres de l'anarchie et des valets de Bonaparte? On a cru les gagner en les attachant par des bienfaits au pouvoir qu'ils avaient outragé; on a cru follement les captiver par des caresses et s'en faire chérir par des faveurs. Ignorait-on que les bienfaits sont une injure pour les hommes pervers, que l'opprimé pardonne, mais l'oppresseur jamais. La générosité d'un ennemi touche un cœur généreux, mais elle irrite au contraire celui qui ne l'est pas.

Les révolutionnaires qui n'avaient pas rougi de tomber aux genoux d'un despote, et dont les rêves démocratiques s'étaient évanouis devant l'épée d'un soldat, les révolutionnaires n'eurent qu'un jour d'alarmes, et ce jour fut le triomphe des alliés à Paris. Mais la révolution toujours prompte à deviner la route qu'elle doit suivre se rassure bientôt; et lâche, subtil, hypocrite, comme on le verra dans tous les momens de crise et de danger, le monstre contrefit le mort, et l'on crut signer sur son cadavre une paix qui ne devait plus finir. Couvrant d'un masque ses horribles traits, dissimulant ses pensées de vengeance et de sang, la révolution s'efforça de séduire les hommes du pouvoir et de rendre illusoires tous les bienfaits de la restauration. On parla de repentir, on prêcha l'indulgence, le *modérantisme* devint une vertu; le

pouvoir se confia dans ces paroles trompeuses, et le traité d'oubli fut proclamé dans toute l'Europe surprise avec raison d'un semblable dénoûment, que personne n'attendait, pas même les coupables. On pallia tous les forfaits, on excusa toutes les horreurs, on oublia toutes les injustices. L'homme de bien cria vainement contre un pareil système; on condamna sa prévoyance comme une véritable exagération; son zèle devint importun; on le réduisit au silence; les régicides furent solennellement absous, les adorateurs de Bonaparte inondèrent le château des rois, et les héros de la Vendée restèrent pauvres, presque suspects et pour ainsi dire accablés de ridicules dédains. Les *cent jours* prouvèrent bientôt toute l'imprudence de cette conduite; la royauté, indignement trahie par les transfuges qu'elle avait accueillis, aurait dû comprendre les funestes résultats de sa clémence, et se convaincre en même temps que les hommes de l'anarchie ou de l'usurpation ne lui appartiendront jamais.

A la vérité l'on feignit de prendre un instant l'attitude qui convient au pouvoir outragé; mais ce ne fut qu'un faible essai de courage, et la révolution, semblable à l'hydre toujours renaissante, ne tarda pas de se faire jour, de prêcher une seconde fois ce funeste *modérantisme*, qui nous avait d'abord séduits, de rendre la fidélité suspecte et de se faire écouter. Une chambre admirable venait de prouver à la France que la royauté n'avait qu'à vouloir pour consolider son trône et pour réduire au néant les factieux qu'elle avait eu la générosité d'absoudre et d'accabler de ses bienfaits. Le pouvoir, entraîné par les conseils d'un jeune ministre, humilia par l'ordonnance du 5 septembre ses plus honorables défenseurs, et frappa de réprobation les plus beaux caractères. La démocratie se leva de nouveau, plus àudacieuse que jamais, et déjà

c'en était fait de la France si la mort d'un prince infortuné n'était pas venue la retenir sur les bords du gouffre entr'ouvert à moitié. Ce tragique événement déconcerta pour quelques jours les hommes de l'anarchie, et le pouvoir sembla se ranimer à la vue du péril. Mais la réforme ne fut que partielle, et les plaies du royaume ne furent pas cicatrisées. Au lieu d'appeler au ministère des hommes forts de cœur et de conscience, on alla chercher des *hommes du milieu :* le *modérantisme*, inséparable de pareils hommes, nous a précipités dans de nouveaux écueils, et le plus horrible naufrage en deviendra l'inévitable châtiment.

A l'avénement du ministère Villèle une espérance fondée s'était néanmoins réveillée de toutes parts; on félicita la royauté d'avoir confié le soin de sa fortune à des hommes sages, et l'on crut enfin qu'elle avait résolu de se défendre et de vivre. Les membres du ministère dont je parle s'étaient signalés par un langage énergique et sage tout à la fois; leur caractère semblait inspirer, à juste titre, la confiance d'une nation trompée jusque là dans toutes ses espérances. Mais, hélas! avec quelle rapidité s'évanouit la joie de tous les bons citoyens qui n'étaient pas aveugles! A la vue de ces hommes, naguère si forts en apparence, et maintenant si timides contre la révolution, qu'ils avaient combattue, les esprits judicieux furent promptement désabusés, et des cris d'alarmes furent bientôt répétés dans toutes les régions de l'empire.

Le ministère, surnommé le *déplorable*, n'a pas fait son devoir; il est juste d'en convenir : mais cependant il ne faut pas douter une minute de la pureté des intentions qui l'animèrent et de son sincère attachement au trône légitime de S. Louis. Il manqua de franchise et de courage,

il manqua surtout de ce vaste coup d'œil nécessaire à tous les hommes d'état; il y eut chez lui de la faiblesse et de la médiocrité, mais non pas de la perfidie, ni de la trahison. Le chef de ce ministère avait des talens incontestables; excellent pour les détails de l'administration il ne voyait jamais rien en grand; il connaissait à merveille l'art d'éviter un embarras momentané et de repousser passagèrement les attaques de ses adversaires. Habile à calculer des intérêts matériels il se flattait de conduire le monde avec ses lois fiscales et son esprit financier. Il sembla toujours mépriser la connaissance des hommes, sans laquelle néanmoins il est impossible de gouverner un empire; il crut trop légèrement à la nullité des factions; d'un esprit sec et froid, il ne voulut jamais tenir compte des passions humaines; parce qu'il trouvait ses opérations conformes au bonheur de la France, il s'imagina faussement que la masse de la nation penserait comme lui, et qu'à la fin satisfaite de sa prospérité matérielle elle se dégoûterait des folles théories qui l'avaient entraînée dans l'abîme. Il ne sut pas comprendre qu'un peuple se lasse promptement de sa félicité même quand des factieux sont libres d'agiter les passions de la multitude et d'égarer son jugement. Il fit abstraction dans tous ses calculs des vices qui fermentent dans le cœur des hommes et des doctrines erronées qui les précipitent dans le mal. C'est ainsi qu'oubliant les leçons de l'histoire il refusa d'opposer à la licence de la presse les barrières qu'il était urgent d'établir. Il ne connut pas la terrible puissance des journaux et des livres, et brava comme un jeune étourdi les premiers murmures de la tempête qui grondait sur sa patrie. Appelé par son maître à la reconstruction d'un édifice ébranlé, au lieu de commencer les réparations par les fondemens, il crut avoir rempli sa tâche en recouvrant d'un

vain replâtrage les brèches qui frappaient son attention. Avec les mêmes hommes que ses devanciers, avec des principes presque aussi contradictoires, il se mit à l'ouvrage, il se flatta de sauver la monarchie, et plein de confiance dans ses idées fausses il méprisa les prédictions de la sagesse et la ligue effrayante des écrivains impies. Parce que le thermomètre de sa politique était à la bourse et que les fonds publics prospéraient sous l'influence de son administration, il prenait pour des visionnaires les royalistes clairvoyans qui lui signalaient le péril, et ces bons citoyens lui devinrent bientôt importuns, parce qu'ils ne partageaient pas ses opinions et qu'ils ne voulaient pas adorer ses chimères. Avec les meilleures intentions sans doute il déconcerta, il désespéra tous les vrais amis de la monarchie; il produisit par son malheureux système cette déplorable scission des royalistes qui doubla les forces de la révolution. Les hommes qui n'avaient pas de solides principes passèrent de la haine du ministre à une guerre sacrilége contre la royauté; et pour se venger de M. de Villèle ils se firent les ennemis du Roi, ils souscrivirent un pacte déshonorant avec les factieux, et s'aidèrent à précipiter la France dans de nouveaux malheurs. Cette conduite est sans doute la honte de notre siècle, et rien ne peut l'excuser aux yeux de tous les citoyens qui chérissent la religion, le prince et leur pays. Mais il n'en est pas moins vrai qu'il faut attribuer à la marche équivoque et tortueuse du ministère la défection de plusieurs personnages jusque-là distingués par d'honorables sentimens, et que si le ministère avait montré plus de franchise, plus d'adresse et plus d'énergie, il aurait alors retenu parmi les défenseurs de la monarchie les transfuges que la colère a précipités dans une alliance monstrueuse avec les hommes de la république et de l'empire. Il faut le dire, parce que

la postérité le dira comme nous ; il faut dire que le ministère dont nous parlons avait mis en oubli toutes les leçons de l'histoire, qu'il sembla méconnaître la nature du cœur humain, qu'il parut ignorer l'esprit qui dominait le plus fou de tous les siècles, qu'il s'abusa d'une manière étrange sur l'influence des livres, sur la propagation des doctrines philosophiques et sur la démence de la faction révolutionnaire. Il raisonna, il agit, comme s'il avait régné dans un autre âge ; il crut à la raison des hommes, tandis qu'il aurait dû se méfier de leurs passions. M. de Villèle montra de l'habileté sans contredit, mais il a fait plusieurs fautes dont les conséquences seront des plus terribles. M. de Villèle aurait été sans doute un excellent préfet, mais il fut malheureusement un ministre inconsidéré. M. de Villèle est un homme de talent, mais ce n'est pas un homme de génie, et c'est un homme de génie qui seul aurait pu sauver la France.

Je ne parlerai pas du ministère actuel ; c'est un assemblage de faiblesse qui décourage, de présomption qui fait pitié, d'inconséquence et de témérité qui jettent l'effroi dans tous les cœurs. Il ne court pas au devant de l'abîme, il s'y laisse misérablement traîner. Sans courage et sans conviction, il achève d'anéantir toutes les espérances ; il se met à genoux devant la révolution qui le fait trembler et qui se moque de lui. Hé! depuis quelques jours il touche au moment de sa décrépitude ; il affecte quelquefois un air de vie et de santé, mais on voit qu'il languit, qu'il va succomber et que sa mort est certaine. Encore quelques jours, et des successeurs plus conséquens viendront consommer la ruine de la monarchie.

La restauration qui devait régénérer la France a donc commis des fautes irréparables. Au lieu d'écouter les révolutionnaires qui ne pouvaient jamais oublier leurs

crimes, elle a eu l'imprudence de croire à leurs protestations hypocrites, et les révolutionnaires se vengeront de sa clémence qui les humilie, de sa légitimité qui les irrite en les condamnant, et sur les débris de la monarchie expirante ils chanteront avant peu des hymnes d'indépendance, de carnage et de mort. Au lieu de se confier exclusivement aux royalistes, le pouvoir les a délaissés, confondus et désunis. Un grand nombre d'entre eux, détachés d'un pouvoir qui n'a pas eu confiance dans lui-même, un grand nombre d'entre eux a passé dans les rangs de la révolution. Le zèle des autres s'est affaibli, et peu de citoyens ont conservé cette énergie nécessaire pour résister aux entreprises des factieux. La désunion des royalistes a doublé la puissance de la révolution, et le danger est si grand qu'il nous paraît inévitable, effrayant et prochain. Avertir les Français du sort lamentable qui les attend, c'est crier dans le désert, c'est se condamner aux destinées de Cassandre annonçant la ruine de Pergame et le triomphe des Grecs altérés de vengeance. Mais que du moins les sages daignent nous lire et conserver le souvenir de nos utiles paroles. Qu'on se rappelle un jour de nos tristes prédictions afin d'éviter les fautes que l'on a commises. La révolution qui s'approche passera comme une effroyable tempête; les impies régneront sur les peuples égarés; environnés de sanglans débris, on les croira peut-être investis pour toujours du pouvoir monstrueux qu'ils auront usurpé. Mais Dieu touché de nos épouvantables misères soufflera sur eux, n'en doutons pas; et leur tyrannie s'évanouira comme un songe de la nuit. Alors, n'en doutons pas davantage, une nouvelle restauration viendra consoler au milieu des décombres les citoyens qui survivront à ce désastre universel. Alors, qu'on s'en souvienne, il ne faudra plus imiter les erreurs qui nous

auront perdus, ou l'Europe devra s'attendre à subir une troisième révolution qui serait la dernière.

N. R.

AFFAIRE DE DUMONTEIL.

La cour royale a eu dernièrement à prononcer sur une des plus hautes questions qui puissent intéresser la religion et la société. Il s'agissait de savoir si la législation française était vraiment athée, ou tellement impie qu'elle n'offrît à la religion catholique reconnue religion de l'état aucune protection contre quiconque ose l'attaquer dans ses institutions fondamentales; il s'agissait de savoir si en couvrant de son égide le prêtre apostat, et en lui permettant de violer les sermens les plus sacrés, elle lui permettait encore d'aller frapper au cœur cette religion qu'il foule impunément aux pieds; il s'agissait de savoir qui des deux la loi protége, ou la religion menacée de périr, ou Dumonteil agité par d'avilissantes passions; enfin il s'agissait de savoir et de prononcer authentiquement si l'article de la charte qui déclare la religion catholique religion de l'état, n'est que l'énoncé ridicule d'un fait sans conséquence, ou une loi qui garantit à la religion au moins ses institutions essentielles sans lesquelles elle ne peut subsister. Il faut le dire, les esprits n'étaient pas sans crainte; d'inquiétans souvenirs enfantaient de sinistres pressentimens; mais la cour cette fois a été effrayée elle-même, elle a senti sa position et toutes les conséquences de sa décision, et elle a reculé devant le coup mortel qu'il aurait fallu porter à la religion. On peut dire aussi, sans lui ôter le mérite de sa décision, qu'elle

a été dirigée et comme entraînée par une espèce de pudeur publique qu'on ne viole pas impunément, et que la crainte de se déshonorer en s'accolant à un prêtre dégradé et flétri par l'opinion n'a pas été sans quelque influence sur sa conduite; car il y a dans la seule idée d'un prêtre marié je ne sais quoi d'abject et de dégoûtant qui fait bondir le cœur de ceux-là même dont elle ne fait pas frissonner la foi. Au reste le sage réquisitoire de M. de Vaufreland, avocat général, a dû porter la conviction dans tous les esprits. (1) Il renferme, ainsi que le *considérant* de la cour, des interprétations remarquables des articles les plus importans de la charte, interprétations qui ne seront pas sans autorité; savoir que quand la charte déclare la religion catholique religion de l'état elle l'adopte et la reconnaît comme vraie; que tout ce qui se rattache à la religion catholique n'est pas seulement loi de l'église, mais loi de l'état; que permettre aux prêtres le mariage ce serait briser un lien indissoluble contrairement à la loi de l'état; que si, aux termes de la charte, chacun professe sa religion avec une égale liberté et obtient pour son culte une protection égale, il ne s'ensuit pas qu'un Français puisse se présenter comme n'appartenant à aucune religion et étranger à tout culte, ni sous le titre de liberté se placer hors de toute croyance, qu'ainsi Dumonteil étant né et élevé dans l'église catholique, et ayant de sa pleine volonté contracté des engagemens qui l'obligent à un perpétuel célibat, il ne peut en être dégagé sans violer les canons de l'église, et par conséquent les lois de l'état. Ainsi

(1) Une seule chose nous a déplu dans ce réquisitoire; c'est cette espèce de monomanie par laquelle on ramène à tout propos l'éloge de la trop fameuse déclaration de 1682. L'affectation est ici d'autant plus saillante que cet éloge arrive comme un hors-d'œuvre, sans aucune espèce de liaison ni de convenance.

Dumonteil est condamné à demeurer prêtre, et la loi se refuse à sanctionner ses désordres et à légitimer ses infamies. Julien l'apostat voulut effacer dans le sang le caractère de chrétien que lui avait imprimé le baptême. L'apostat Dumonteil a voulu effacer dans la boue le caractère de prêtre dont l'a marqué l'onction sainte; mais malgré qu'il en ait ce caractère auguste restera à jamais comme un cruel remords au fond de sa conscience, ou comme une flétrissure mille fois plus indélébile que le fer rouge du bourreau, et d'autant plus ignominieuse qu'elle a quelque chose de plus saint et de plus vénérable. Il ira maintenant ce prêtre sacrilége, traînant partout sa honte et son ignominie, portant partout comme Caïn, sur son front, un signe de son infamie, objet d'horreur au ciel et à la terre, et ne trouvant dans son propre cœur qu'un souverain mépris pour soi-même. Quel état d'avilissement! quelle humiliation profonde! lui qui pouvait dans la maison du père de famille se nourrir d'un froment pur, d'un pain délicieux, il demande aujourd'hui à se rassasier de la nourriture des pourceaux, et tout le monde la lui refuse. N'est-ce pas de lui qu'il est écrit : *Homo, cum in honore esset, non intellexit; comparatus est jumentis insipientibus, et similis factus est illis.*

O prêtre! malheureux prêtre! Puisse-t-il un jour frémissant d'indignation à la vue des chaînes honteuses qui le retiennent plongé dans la fange se lever par un généreux effort, tourner ses regards vers ce sanctuaire qu'il a profané, et se rappeler qu'en l'abandonnant il y a laissé un père qui pardonne au repentir, et ne punit que l'endurcissement.

N***.

DE LA MISSION DE ***.

La mission de *** qui vient de se terminer a produit les fruits les plus heureux, bien que disent les impies de cette ville, de Paris et d'autres lieux ; on compte près de mille convertis dans la classe moyenne. Pour la populace et les notables de l'endroit, il n'en faut pas parler : les deux extrêmes se touchent. La populace est abrutie là comme ailleurs par les passions honteuses, par ces passions qui rapprochent l'homme de la bête à mesure qu'elles s'éloignent de la divinité; et les riches de *** vérifient comme les riches du monde entier, à quelques exceptions près, cet oracle de notre Seigneur : *Il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille qu'à un riche d'entrer dans le royaume du ciel.* La mission a fini par une communion générale et par la plantation de la croix. Quatorze cents femmes et huit cents hommes ont reçu le même jour et à la même messe le gage de la vie éternelle, le pain de l'immortalité. Qu'il était beau ce spectacle! qu'il était consolant! et ce spectacle affligeait le cœur corrompu de l'impie; et la vue de tant d'âmes qui goûtèrent par anticipation les douceurs de la céleste Jérusalem excitait toute sa fureur. La cérémonie de la plantation de la croix a été majestueuse; les autorités civiles et militaires, dignes représentans du monarque très chrétien, se sont fait un devoir d'assister à la procession; mais du tribunal on n'y voyait que le procureur du Roi et le substitut. O honte pour les absens! Ce que je rapporterai fera connaître ce que l'on doit attendre de ce tribunal. Le maire avait accordé [illegible] son-

préfecture pour y arborer le signe de notre rédemption : le conseil municipal s'y est opposé, et il a décidé qu'il ne serait donné de terrain que hors de la ville. La croix est réellement *signum cui contradicetur*. Mais un chrétien généreux, je tairai son nom dans la crainte de blesser sa modestie, a acheté moyennant douze cents francs quelques perches de terre attenant à la place de la sous-préfecture, et les a données à l'église Notre-Dame. C'est là que la croix a été plantée au grand désappointement du philosophisme, et aux chants mille fois répétés d'*O crux, ave!*

Les mauvaises têtes de la ville et le *tout petit* comité directeur étaient fâchés de voir la mission se passer d'une manière aussi tranquille. Ils frémissaient en entendant parler de nombreuses réconciliations, et raconter les restitutions qui se faisaient au seul nom de Jésus-Christ. Que n'ont-ils pas fait pour troubler l'harmonie!!! Un homme aussi impie que libertin, aussi lâche qu'insolent, écrivit au supérieur de la mission une lettre d'invectives; bien plus, au moment du départ des missionnaires, il alla à la voiture pour les insulter, et il les insulta. Une femme du peuple, une femme sans éducation, une femme généreuse, du moins, voulut prendre la défense des missionnaires. Ceux-ci l'engagèrent à se calmer. Mais le lendemain l'homme sans moralité, le lâche de ***, en un mot, porta la peine de son péché : il fut hué par le peuple et souffleté en pleine rue par une femme : c'est celle que nous venons de voir au départ des missionnaires. Cette femme fut citée en police correctionnelle. L'avocat qui porta la parole pour le souffleté est le même qui fut poursuivi, il y a quelques mois, par le ministère public pour avoir fait une requête, dans laquelle il comparait les inspirations de notre Seigneur Jé

sus-Christ et les visions des saints aux rêveries absurdes d'un fou impudique, dont on a prononcé l'interdiction. Il pouvait bien être, on l'avouera, le défenseur du plaignant. Le tribunal qui prétendit dans le temps que cet avocat n'avait point outragé la religion, et qui ne prononça aucune peine, vient de condamner la malheureuse veuve *Dobuerd* à deux années d'emprisonnement et à 300 fr. de dommages et intérêts. *C'est le* maximum *de la peine prononcée par le code pénal.* Le jugement a été motivé sur ce que cette femme avait été guidée par le *fanatisme,* tandis qu'elle n'avait été vraiment mue que par le mépris. Si nous demandions aux juges de *** la signification exacte du mot *fanatisme,* que nous répondraient-ils? L'Académie à la main ils viendraient nous dire que le *fanatisme* est *un zèle outré en matière de religion, ou un attachement opiniâtre et violent à un parti, à une opinion.* D'après cette définition il est facile de voir dans le cas présent de quel côté se trouve le fanatisme. Cependant nous ne devons pas taire, à la louange du ministère public, qu'il n'avait requis qu'une légère amende, peine que le tribunal prononce toujours en pareil cas.

Le tribunal de *** a montré beaucoup plus d'indulgence et de douceur dans un jugement qu'il a rendu il y a un an. Un jeune homme avait par pure méchanceté jeté une pierre à un militaire qui traversait tranquillement la ville; il lui avait fait à la tête une profonde blessure, qui a demandé quinze jours de soins, peut-être plus. Le tribunal, après un long délibéré, a cru être sévère en condamnant le jeune homme à quinze jours de prison. On voit ce que c'est que la justice humaine. Il viendra un jour où tous ces jugemens seront jugés.

R. C.

PROGRESSION DES CRIMES ET DÉLITS EN ANGLETERRE.

Il résulte d'un tableau que nous avons sous les yeux que le nombre des détenus et des condamnés en Angleterre et dans le pays de Galles s'est accru de près de 250 pour 100, depuis 1805 jusqu'en 1825, c'est à dire dans une période de vingt-un ans. L'augmentation moyenne, dans les dix années écoulées de 1816 à 1825, a été de 131 pour 100, comparée avec les onze années de 1805 à 1816, tandis que la population ne s'est accrue que dans la proportion de 17 pour 100. Une progression si effrayante mérite toute l'attention du moraliste comme de l'homme d'état.

L'Angleterre est citée partout comme le pays du monde le plus civilisé parce qu'elle a fait des progrès extraordinaires dans les inventions mécaniques et dans tous les arts industriels. On peut dire, d'après le tableau ci-dessus, que la progression des crimes a été aussi extraordinaire que celle de son industrie. Il ne s'ensuit pas que l'Angleterre soit redevable de l'augmentation des crimes à ses progrès dans l'industrie, seulement qu'elle en est une des causes; ce qui n'est pas difficile à comprendre. Car, si, dans une manufacture, vous avez remplacé 100 personnes par une machine que vingt personnes peuvent faire mouvoir, (cette supposition n'est pas exagérée) vous avez 80 personnes sans ouvrage, et par conséquent sans existence. Qu'on applique ce calcul à un certain nombre d'établissemens industriels, et l'on aura de suite des milliers d'individus qui devront nécessairement trouver des moyens d'existence quels qu'ils soient. On peut donc

avancer sans témérité que l'Angleterre doit, en grande partie, l'accroissement des criminels au remplacement des hommes par les machines. Règle générale : les inventions mécaniques ne tournent jamais au profit du peuple comme le répètent chaque jour nos industriels-manufacturiers à qui seuls elles profitent puisqu'elles leur épargnent des dépenses. Elles servent à enrichir quelques spéculateurs tandis qu'elles ruinent et réduisent à la mendicité ou au crime la classe laborieuse d'une contrée. La taxe des pauvres, si énorme en Angleterre, est la suite d'un tel état de choses, et tout pays qui adoptera les machines de l'Angleterre devra s'imposer une taxe pareille, à moins qu'il ne préfère livrer la classe laborieuse à toutes les horreurs de la misère ou aux crimes qu'elle inspire.

L'augmentation successive des impôts est aussi une des principales causes de l'accroissement des crimes. Depuis 1819, qu'ils sont restés à peu près dans le même état, les crimes et les délits n'ont pas augmenté. Loin de là, nous a dit M[e] Lucas, avocat à la cour royale de Paris, le nombre des crimes diminue en même temps que celui des délits augmente. Il faut examiner cette assertion avant que d'y croire.

Il est constant que les juges et jurés en Angleterre, effrayés par la multiplicité des crimes, ont pris l'*habitude* de renvoyer absous les criminels qui peuvent offrir les moindres symptômes de folie, ou de les condamner simplement comme coupables de délits. Ceci nous explique tout naturellement cette *prétendue* diminution dans les crimes. Le nombre total des détenus qui était en 1805 de 4,605 était de 14,437 en 1825; et au contraire le nombre des individus exécutés en 1805 a été de 68 et de 50 en 1825, tandis que le nombre des détenus a augmenté des deux tiers. Ce rapprochement rend tout à fait sensible la

raison que nous avons donnée plus haut. Nous commençons en France à suivre la même marche : car il n'est pas rare de voir nos jurés absoudre des criminels pour cause de *folie*. La *folie* est aujourd'hui l'excuse de tous les grands crimes ; et dans le siècle de lumière il est bien permis de pardonner à la *folie* lorsque la civilisation triomphe et améliore les intelligences. Car, si vous dites avec le docteur Esquirol que le nombre des fous a augmenté prodigieusement en Angleterre et en France, nos philosophes vous répondront que la *raison* ne peut rien sur les *fanatiques* qui s'exaltent par les idées religieuses. Quoi qu'en disent nos philanthropes, nous sommes convaincus qu'une des causes de l'accroissement des crimes en Angleterre et en France, c'est l'affaiblissement ou le mépris des croyances religieuses. Les idées religieuses sont un frein pour les méchans et une consolation pour les malheureux.

Si nous résumons ce que nous venons de dire, nous trouverons que les inventions mécaniques, qui ont remplacé une multitude de bras, l'augmentation successive des impôts et l'affaiblissement des idées religieuses sont les trois causes principales de l'accroissement des crimes en Angleterre, qui passe pour le pays le plus civilisé du monde. Les mêmes causes produiront partout les mêmes effets : c'est infaillible.

A. G***.

JEANNE D'ARC,

POÈME, PAR MADAME DE ***. (1)

Une fille pieuse et guerrière, qui joint à la grâce de la

(1) Chez Delaforest, libraire, et chez Rusand, libraire, rue du Pot-de-Fer Saint-Sulpice, n. 8.

jeunesse l'intérêt du malheur et la magnanimité du devouement jusqu'à la mort, quelle héroïne! Comme l'antiquité, qui ne savait point à quel degré le christianisme éleverait l'âme, aurait divinisé la bergère de Donremy, cette victime de la piété et du patriotisme! On comprend qu'un noble esprit, pénétré de la sublimité de ces deux passions, ait conçu le projet de les célébrer en chantant Jeanne d'Arc; on comprend qu'une femme ait voulu élever ce monument à la gloire de son sexe, surtout quand avec le sang le plus illustre, l'amour de la France, le sentiment de la loyauté, de la valeur guerrière, de la vraie courtoisie lui a été transmis. D'une admiration aussi profonde que vive passer au désir de l'exprimer, pour la voir ressentir comme on l'éprouve, est une pensée si naturelle, qu'elle explique seule l'espèce d'impulsion qui pressait madame de *** d'écrire et de publier son poème de Jeanne d'Arc. Si cet auteur n'avait point gardé l'anonyme on ne s'étonnerait plus de tant d'enthousiasme; mais nous respecterons son secret. D'ailleurs c'est pour flatter le rang, le crédit et la fortune qu'on les rappelle; et nous n'avons nullement ce projet : c'est à la vérité que nous rendons d'abord hommage, peu soucieux de plaire en la sacrifiant à des considérations que nous apprécions assez, sous d'autres rapports, pour les renfermer dans de justes bornes.

Rien de plus beau que le choix de ce sujet; rien de plus simple que la manière dont il a été conté : c'est l'histoire de Jeanne et de l'époque du siècle où elle a vécu. Toute analyse du plan devient donc inutile, puisqu'il se trouve dans les annales du temps : nous nous bornerons à faire connaître les détails de cet ouvrage, fruit d'un travail long et pénible, puisqu'il contient plus de sept

mille vers, et a dû obliger l'auteur à des recherches considérables.

Le bon goût, indépendamment de ses opinions religieuses, faisait à madame de *** une loi de ne point invoquer

> Les muses et les dieux, ces chimériques ombres,
> D'un culte dégradé frivole souvenir,
> Que des mots séducteurs portent à retenir.
> Le génie en créa la trompeuse influence.

C'est au vrai Dieu, au Dieu de son héroïne que l'auteur s'adresse pour chanter

> Le guerrier renommé, la modeste bergère.

Et tout de suite la triste situation de la France au temps de l'apparition de Jeanne est rappelée. La mort de Charles VI,

> Dont un peuple éploré fait seul les funérailles,

est décrite en vers touchans, et ces mots,

> Avec orgueil on montre, on sent couler ses larmes,

peignent bien ce royalisme qui s'exalte par le danger de la manifester : nous avons vu cela.

La marche du poème étant celle de l'histoire, nous ne la détaillons point au lecteur; mais nous arrêterons son attention sur la fin des chants septième et huitième, que terminent une *prière* et une *action de grâces*, ainsi que sur le neuvième contenant le *chant du sacre*. Ces morceaux écrits en vers d'un rhythme différent rompent la monotonie du poème épique, auquel on croit presque toujours devoir consacrer l'alexandrin; cette innovation nous semble heureuse, et nous croyons qu'elle obtiendra même le suffrage des classiques, qui sûrement reprocheront à madame de *** d'avoir sacrifié aux nouvelles doctrines littéraires par l'introduction de certains mots

et de nombreuses inversions que semble affectionner l'école moderne. Les bornes de ce journal nous prescrivent la brièveté : si l'ouvrage que nous annonçons n'eût pas été éminemment religieux, nous n'en aurions même pas fait le sujet d'un article, tout occupés que nous sommes de discuter les points les plus graves et les plus importans. Mais un poème pieux, national, et écrit par une femme, nous a paru digne d'être remarqué; nous croyons même rendre hommage à son auteur en lui indiquant quelques défauts qu'elle-même a paru reconnaître : c'est une grande négligence dans les rimes et dans la contexture du vers : tout ce qui est *mécanisme* semble avoir été dédaigné dans cet ouvrage. Sans doute que l'alignement des mots, et le retour des mêmes sons, n'est point de la poésie; mais pour nos oreilles c'est une harmonie inséparable des beaux vers; dans une seconde édition madame de *** pourra facilement faire disparaître ces défauts, que la médiocrité aurait su éviter. Nous oserons aussi lui conseiller de mettre un peu plus d'égalité dans la distribution des vers qui composent les douze chants de son épopée : le premier chant est contenu dans dix pages; on en compte quarante dans le sixième. Ces remarques sembleront puériles : cependant l'observance de la mesure et des proportions contribue à la beauté d'un ouvrage. C'est en vain que le génie même veut s'en affranchir; pour qu'un tout soit parfait il faut qu'il soit composé de parties parfaites.

Afin d'obtenir une récompense digne de la pureté de ses intentions et de l'élévation de ses sentimens, c'est au profit d'un établissement de charité que madame de *** a publié le poème de *Jeanne d'Arc*, dont la lecture intéressera tous les Francais.

C. de B***.

DOCUMENS HISTORIQUES.

— Nous croyons devoir faire part à nos lecteurs de deux pensées que nous avons lues dans *la Gazette de France*, et qui nous ont paru aussi frappantes de vérité que rendues avec exactitude et profondeur. Nous ne craignons pas qu'on attribue cette petite citation au besoin de remplir nos feuilles, et d'un autre côté nous espérons qu'on nous saura gré de notre impartialité qui, en condamnant le mal partout où il se rencontre, sait aussi apprécier quand il y a lieu le mérite du talent uni à celui de la vérité :

« On se demande quelquefois si une révolution serait aussi sanglante de nos jours qu'elle le fut il y a trente ans. Il n'y a qu'une réponse à faire à cette question : Souvenez-vous de l'époque où la révolution prit naissance ; souvenez-vous de la douceur et de la politesse de nos mœurs, de la vigueur et de la sagesse de nos lois, des habitudes d'une longue paix, du respect pour l'autorité légitime, du prestige de ce mot de *roi*, de l'heureuse influence de la religion sur les classes inférieures, de l'ordre enfin d'où nous sortions ; et si vous avez la tête de Newton, multipliez tout le mal qui se fit à cette époque par la progression *géométrique* de trente années de discorde, de vengeances, de guerres civiles et étrangères, d'ambitions déçues, de haine, de corruption et d'athéisme, et décidez !.... »

« La faiblesse des gouvernans, outre qu'elle éveille l'audace des malveillans et des traîtres, décourage les hommes dont les principes ne reposent pas sur des doctrines religieuses et solides. Aussi remarquons-nous que parmi ceux qui ont manifesté des sentimens favorables à la restauration, tout ce qui n'était pas sincèrement chrétien a passé dans le camp ennemi, ou s'est confondu dans la tourbe des indifférens. »

— *Le Constitutionnel* rappelle les députés avec force et leur fait sentir la nécessité d'arriver le plus tôt possible à Paris, afin de se *concerter*, de tracer un *plan de campagne* avant l'ouverture de la session. « Rien, dit-il, n'est constitué en France jusqu'à présent, si ce n'est le corps électoral. Tout est *provisoire*, *transitoire*, *exceptionnel* ; tout date de l'empire et presque rien de la restauration. » Ainsi il est évident que nous allons avoir une *Assemblée constituante*.

— M. Benjamin Constant réclame pour lui et pour les libéraux exclusivement l'honneur de défendre, de *servir* et d'aimer le Roi *constitutionnel*. Tous ceux qui ont sacrifié leur vie et leur fortune au service de la royauté ne sont que des *factieux*, dit l'honorable député. Puisque M. Benjamin Constant affirme que chacune de ses paroles atteste son amour pour notre

dynastie, nous rappellerons à nos lecteurs que M. Benjamin Constant rédigea l'*acte additionnel* qui excluait à jamais du trône les *Bourbons*.

— Douze suffrages seulement ont constitué M. Bosc député de l'arrondissement de Castelnaudari, et encore ce résultat n'a-t-il été obtenu qu'à force d'adresse, de promesses et de menaces de la part des libéraux. On dit même que de l'*argent a été compté*. Il est vrai que la *neutralité* si funeste du ministère dans les élections est bien capable de désunir les royalistes; cependant qu'ils ne se découragent point : car le temps n'est pas loin où les projets du libéralisme hautement dévoilés feront reculer d'horreur les personnes mêmes qui ne tiennent qu'à la conservation de la société. Il ne faut jamais *désespérer*, c'est le moyen de tout perdre.

— Le sort de la Grèce est toujours incertain. Des courriers de cabinet vont continuellement de Vienne à Constantinople, de Saint-Pétersbourg à Londres, et de Londres à Paris; et les ambassadeurs se concertent depuis *assez long-temps* sur les limites à donner à la Grèce, tandis que le grand sultan rassemble des troupes de toutes parts, et que l'empereur Nicolas, de son côté, fait des levées considérables.

— Le ministre de l'instruction publique a visité les colléges royaux de Paris, les uns après les autres. Par cette démarche son excellence a sans doute voulu montrer l'intérêt qu'elle portait à ces établissemens. Mais alors pourquoi n'avoir visité que les classes de philosophie, de physique ou de rhétorique? Est-ce que les classes inférieures, dans l'ordre légal, sont indignes de la bienveillance du ministre? Est-ce une récompense ou un privilége que la visite de son excellence? Si c'est une récompense pourquoi ne pas l'accorder à toutes les classes? Si c'est un privilége comment peut-il aller avec l'ordre légal? Le ministre, au reste, a dû voir par ce qui lui est arrivé au collége Bourbon que l'ordre légal n'est pas encore si nouveau qu'on semble croire. Lorsque son excellence visita la classe de rhétorique un élève expliquant le discours que César prononça dans le sénat en faveur de Catilina et de ses complices était arrivé à l'endroit où César, après avoir allégué différentes raisons, afin de combattre Junius Silanus, qui avait opiné pour la mort, après avoir rappelé la clémence du sénat en plusieurs circonstances mémorables, et ce qu'il devait à sa propre dignité, *se retranche derrière la loi*. Aussitôt le proviseur, en courtisan fin et habile, s'approche vite du ministre, et lui dit : « Monseigneur, César défendait l'ordre légal. » Son excellence, dit-on, s'est contentée de baisser les yeux.

— L'Académie française vient de perdre deux de ses membres, M. Auger, son secrétaire perpétuel, et M. Picard.

M. Auger était atteint depuis quelque temps d'une sorte d'affection mélancolique qui paraissait le dominer. Il se disposait à aller passer l'hiver en

Italie pour trouver dans une plus douce température un adoucissement à ses souffrances. Le 2 de ce mois, après avoir dîné chez lui avec quelques amis, il entra à neuf heures dans son cabinet, et sortit quelques momens après par la porte qui donne dans la rue Mazarine; on trouva sur son bureau un billet ainsi conçu, adressé à sa femme : « Ma chère amie, je ne puis plus supporter la vie; je t'adore, mais il faut que je meure; pardonne-moi, ne maudis pas ma mémoire. Adieu. »

La Quotidienne semble excuser M. Auger, et dit que toutes les forces de son âme ont été insuffisantes contre les souffrances qui le tourmentaient. Nous sommes fâchés de le dire, mais M. Auger est inexcusable. *La Quotidienne* avoue elle-même que tout devait l'attacher à la vie. On cherche à affaiblir l'horreur de ce suicide par la violence de la maladie. Eh! M. Auger était-il le seul qui fût malade? Ne craignons pas de l'avouer, ce désespoir indique une absence totale de sentimens religieux, une âme vide et ennuyée. Rien ne démontre mieux un cœur sec et froid, et le néant de cette philosophie superbe et arrogante, qu'il est de mode maintenant d'adopter à la place de la religion catholique. Nous tombons bien plus bas que les stoïciens : car ils avaient encore la force de supporter la douleur au milieu du paganisme; tandis que nous, au siècle des lumières et de la perfection, nous allons lâchement nous jeter dans la Seine pour nous débarrasser de nos souffrances.

M. Picard console un peu de ce suicide. C'était un des auteurs comiques de l'époque; il avait autrefois paru sur les théâtres, mais il s'en était retiré depuis long-temps. Il a été présenté à l'Eglise, et l'autre, qui avait défendu la religion et la monarchie dans le *Journal des Débats* . . . . . . !!!

— Les bruits les plus contradictoires circulent sur notre armée de Morée. Les uns disent qu'elle va bientôt revenir, les autres qu'une nouvelle expédition ira la renforcer. En attendant voici quelques détails fournis par une lettre d'un jeune officier. « Je dessine, je monte sur un mauvais cheval, que m'a donné le général. Je fume, je mange bien, je prise et fais de temps en temps la partie de boston. Un seul désir anime toute l'armée, c'est celui de retourner le plus tôt possible sur notre beau continent. Les fièvres nous désolent; presque tous nos camarades sont alités. Nous avons 340 hommes malades à l'hôpital. » Il y avait à peu près 500 morts lorsque cette lettre fut écrite : elle est datée du 4 décembre. Voilà donc ce que produit une expédition si fastueusement annoncée et si hautement préconisée!

— Le curé de Longfossé, arrondissement de Boulogne-sur-Mer, vient d'être victime des mauvais traitemens qu'il a éprouvés de la part de six brigands qui s'introduisirent chez lui pendant la nuit, et lui demandèrent deux cents francs ou la vie. Ce vénérable ecclésiastique, qui durant un

long exercice de son ministère avait toujours partagé le peu qu'il avait avec les pauvres, ne put leur donner qu'une montre d'argent. Ils parurent d'abord s'en contenter; mais deux heures après, ajoutant le sacrilège au vol, ils lui demandèrent le calice de son église, le menaçant en cas de refus de tirer les armes à feu qu'ils appuyaient sur sa poitrine. *La mort!* s'écria le vénérable prêtre; les scélérats, frappés d'un reste de respect, n'osèrent consommer leur crime, mais ils se vengèrent de son refus par de mauvais traitemens qui le mirent le lendemain au tombeau.

— *Le Courrier Français* reproche aux catholiques d'Irlande la tyrannie dont ils sont l'objet. C'est *l'antique fanatisme,* suivant lui, qui a plongé ce malheureux peuple dans la misère et l'ignorance. Ne serait-ce pas la *résignation chrétienne* de ce peuple héroïque qui déplait au *Courrier*? Ah! sans doute, si depuis long-temps il s'était révolté contre ses oppresseurs, et surtout s'il avait renié son *antique fanatisme,* il serait digne de l'attention de nos philosophes. Mais non, ce peuple est encore assez peu éclairé pour croire aux vérités saintes de la religion, pour y puiser ses consolations. C'est vers le *ciel* qu'il lève les regards, c'est là qu'il trouve un protecteur, et c'est de là qu'il attend un vengeur : voilà son crime.

— Un correspondant du *Journal de Paris* lui a écrit une lettre détaillée où il repousse les critiques du *Constitutionnel*, nous ne dirons pas *sur*, mais *contre* le crédit de l'Espagne qu'il nous représente comme en état de banqueroute, tandis que les intérêts de sa dette se paient à bureau ouvert, et fort souvent d'avance. On reproche à l'Espagne de faire des emprunts pour remplir ses engagemens. Ne serait-il donc permis qu'aux gouvernemens constitutionnels de montrer leur crédit en faisant des emprunts énormes? Le correspondant du *Journal de Paris* cite des preuves irrécusables de la sollicitude du gouvernement espagnol et de ses efforts pour encourager l'industrie de ses régnicoles et des progrès rapides qu'elle a faits depuis quelques années.

— Un des organes du *comité-directeur* pose solennellement en principe que le pouvoir ministériel en l'absence des chambres doit en quelque sorte *se mouvoir dans l'orbite qu'elles lui ont tracé et ne faire qu'obéir à l'impulsion qu'il en a reçue.* On sait assez que le *pouvoir ministériel* est tout dans un gouvernement constitutionnel. Quelles conséquences vont découler de ce même principe? C'est que les *chambres devront* elles-mêmes *se mouvoir* dans l'orbite que leur auront tracé les électeurs. Or, comme le *comité-directeur* dirige souverainement les élections, il sera en fait *souverain absolu* de l'état; et les chambres ainsi que les ministres ne seront plus que les instrumens du *comité-directeur.*

Ce n'est pas tout : dans le même article *le Courrier Français* dit : *Les ordonnances du 16 juin sont l'ouvrage des chambres . leur exécution est le fait des ministres*, auxquels il fait de graves reproches sur les ménagemens qu'ils ont eus envers les évêques et sur leur *faiblesse* dans l'exécution des susdites ordonnances. On saura bien réparer les *lenteurs* et la *circonspection* presque *timide* de la majorité de 1828 : si elle ne montre l'énergie des électeurs on lui présentera des pétitions couvertes de milliers de signatures confirmées du sceau électoral, c'est à dire qu'on menacera les députés de la *colère* de la nation et du *ressentiment* des électeurs *souverains*.

— On se rappelle avec quelle fureur persévérante les défenseurs de la liberté ont demandé l'expulsion des jésuites, ou tout au moins leur spoliation. Aujourd'hui ils accaparent le monopole de l'instruction publique comme leur *propriété*, ils forment *partout* des *congrégations électorales*, établissent dans les moindres communes des *dénonciateurs honorables* qui doivent correspondre avec le chef de la *société Aide-toi, le ciel t'aidera*. Cette Société embrasse dans son immense réseau toutes les parties de la France : elle *organise* la *presse départementale* dans les lieux les plus *reculés* et les plus *ignorés*, afin de faire naître et augmenter une *haine inexorable* contre les prêtres et la religion.

— Voici ce qu'on lit dans un journal libéral : « La chambre haute a perdu treize pairs de France ; quinze députés ont succombé, et douze des vieux législateurs de la Convention ont laissé à la France le *regret de leur mort.* » Ces dernières paroles n'ont pas besoin de commentaire ; nous les recommandons à l'attention des ministres.

— *Le Constitutionnel*, avec son hypocrisie ordinaire, reproche au clergé son peu de prépension pour l'instruction primaire, dans le même moment où il réclame l'exécution rigoureuse des ordonnances du 16 juin en ce qu'elles ont de tyrannique et d'absurde. Est-ce donc pour favoriser l'instruction qu'on a fermé grand nombre d'écoles et qu'on a restreint à vingt mille le nombre des jeunes gens qui peuvent recevoir une instruction solide. Non ; le but de toutes ces clameurs est d'accaparer l'instruction publique et de faire des enfans, à la faveur de procédés simples et économiques, des *machines* propres à lire, à écrire, à *calculer* surtout : car c'est le point important pour les industriels. Ce qui plaît principalement aux prétendus amis de l'instruction primaire dans les nouvelles méthodes, c'est l'absence de toute instruction religieuse ; et c'est aussi pourquoi ils ont demandé avec tant de hauteur et d'exigence la clôture d'écoles où la jeunesse apprenait à aimer Dieu et le Roi sans la permission de l'université.

RÉPUTATIONS CONTEMPORAINES.

M. LE VICOMTE DE CHATEAUBRIAND.

(Premier article.)

Supposez un homme d'une imagination prodigieusement extraordinaire et magnifiquement resplendissante; donnez-lui un esprit inconstant et indocile, et vous aurez M. de Châteaubriand.

La gloire de M. de Châteaubriand est dans l'écrivain, et cette gloire est immense; mais ce n'est point une gloire semblable à toutes celles que l'histoire nous raconte. C'est une gloire désordonnée, sans exemple dans les temps anciens et modernes.

Ne comparons point M. de Châteaubriand à aucun des hommes de talent et de génie que nous avons eus jusqu'à présent. Il ne leur ressemble en rien, et il marche à part non par une nécessité de son génie, mais par une nécessité de son ambition.

M. de Châteaubriand est l'écrivain le plus brillant qu'on ait jamais vu. Mettez à côté de lui Massillon, Bossuet, Pascal et Fénélon, il éblouira tellement, si nous pouvons parler ainsi, qu'on cessera de les apercevoir. M. de Châteaubriand n'est ni solide comme Massillon, ni simple comme Pascal, ni sublime comme Bossuet, ni gracieux comme Fénélon.

Cependant c'est un écrivain des plus extraordinaires; il est brillant, mais d'un brillant indéfinissable; il est ma-

gnifique, mais d'une magnificence incroyable. Comme dans Bossuet, il y a dans M. de Châteaubriand l'écrivain, l'orateur, l'historien, le publiciste et l'homme d'état.

Bossuet parle de la politique de Rome comme s'il l'avait conduite; des délibérations du sénat comme s'il y avait assisté; de la sagesse des Egyptiens comme s'il l'avait inventée; du despotisme de la monarchie persanne, comme s'il l'avait éprouvé; des républiques d'Athènes et de Sparte comme s'il avait été leur législateur. Tout lui est familier: il parle tous les langages, il se met à la hauteur de tous ses personnages. Il court avec Alexandre contre l'empire des Perses; il raisonne agriculture et sagesse en Egypte; il marche à la conquête du monde avec Rome; il se précipite avec les barbares sur l'empire romain; enfin il vous transporte dans le ciel aux pieds de son grand Dieu pour y entendre les joyeux *Alleluia* et les *Amen* éternels des saints.

M. de Châteaubriand au contraire arrange tout à son génie, catholicisme, peuples, empires et révolutions. Si Bossuet parle des choses humaines, c'est pour déplorer leur fragilité; s'il défend la religion, c'est pour en démontrer l'autorité et la puissance; s'il fait comparaître les peuples devant ses contemporains, c'est pour en tirer de hauts enseignemens; s'il déroule les sanglantes annales des révolutions, et s'il montre les empires se succédant les uns aux autres avec une effroyable instabilité, c'est pour rappeler aux hommes qu'il n'y a de réel que l'éternité de Dieu.

M. de Châteaubriand, loin de s'identifier à son sujet, ne semble avoir parlé de tout que pour faire éclater la puissance de son talent et la richesse de son imagination. Allez donc chercher l'histoire dans l'*Essai sur les revolutions* et dans *le Génie du Christianisme*. Dans ce dernier ouvrage,

retrouvez la religion, si vous le pouvez. Et si vous lisez les écrits politiques du noble pair, y rencontrez-vous des faits, des systèmes suivis? Non, ils sont pleins de son imagination. Il se met partout, un seul titre convient à tous ses ouvrages, c'est *le Génie de M. de Châteaubriand*: ainsi devraient se nommer ses œuvres complètes.

La religion, l'histoire et la politique sont les sujets que M. de Châteaubriand a traités. De l'une, il en a fait un roman, mais un roman admirable dans son *Génie du Christianisme*; il a dénaturé l'autre dans son *Essai sur les Révolutions*; et dans ses écrits politiques il a revêtu la troisième de sa brillante imagination, de sorte qu'elle est méconnaissable aux yeux même des hommes d'état. On dirait que le noble vicomte a toute la féerie dans sa tête, et qu'il peut, quand il lui plaît, en tirer des prodiges, semblable à ces magiciens des Arabes du désert, qui, d'un coup de baguette, produisent des palais où le marbre, l'argent, l'or, les pierres précieuses et les diamans sont répandus avec profusion. Représentez-vous un de ces palais enchantés au milieu d'un jardin orné des fleurs les plus rares et les plus belles, dont la douce odeur se mêle au parfum que répandent au loin des bosquets d'arbustes odoriférans, où voltigent des milliers d'oiseaux plus remarquables encore par la mélodie ravissante de leurs chants que par la beauté et l'éclat de leur plumage. Traversez ce jardin, et, sans vous arrêter à la magnificence incomparable qui éclate partout, pénétrez dans l'intérieur du palais. A mesure que vous avancez, tout disparaît à vos yeux, pour faire place à une solitude profonde, à une tristesse monotone. Vous arrivez à une cour fermée de tous côtés par d'énormes murailles d'une teinte noirâtre. Rien ne vient récréer l'œil, la terre est désolée et stérile: on s'effraie d'un isolement aussi mystérieux et d'un con-

traste aussi inexplicable. Tel est M. de Châteaubriand. Il y a chez lui profusion de fleurs, luxe de diamans, surabondance d'or et d'argent; mais l'éclat de ces fleurs passe vite, ces diamans sont souvent faux, et l'or et l'argent ne se trouvent qu'à l'extérieur. Dans Bossuet et dans Pascal, par exemple, ce sont des mines inépuisables. Chez M. de Châteaubriand, si vous creusez tant soit peu, vous ne trouverez qu'une terre légère; il est riche en apparence, mais pauvre dans le fond; il allie l'indigence à la pompe et au faste.

Dans l'*Essai sur les Révolutions*, l'incrédulité est établie par raisonnement, et la religion méprisée avec une magnifique solennité. Sous le rapport de l'art, cet ouvrage est je ne sais quoi de vague et d'informe: on s'aperçoit que c'est l'ouvrage d'un jeune homme qui met dans son livre ce qu'il sait, ce qu'il a lu, et qui fait de tout cela un mélange où le lecteur se perd. Le livre manque de plan et de méthode, et il ne semble avoir été fait que pour commencer cette suite invariable de versatilités qui constituent M. de Châteaubriand. Cet affligeant ouvrage, début de l'auteur, n'a point eu de succès : ce sont des rapprochemens forcés, une confusion d'événemens, un désordre d'idées effrayant. Dans son édition complète, le noble pair a ajouté à son ouvrage des notes et des correctifs. Ces notes ne sont ni graves, ni convenables. L'auteur rit de ses premières opinions; il a cru devoir mépriser souverainement son *Essai*, afin qu'on n'ait rien à lui reprocher et pour enlever à ses adversaires le droit de le juger en se jugeant lui-même. Ce dessein assurément était juste et honorable, mais il a été singulièrement exécuté. L'auteur plaisante, fait des sarcasmes violens et fort déplacés contre son ouvrage. Il n'y a rien de plus maladroit que de rire publiquement de ses propres opinions, quelque blâma-

bles qu'elles soient d'ailleurs. Il est beau, il est noble de revenir de l'erreur, de dire hautement : « Je me suis trompé; » mais on ne peut supporter un auteur qui vient vous dire avec une espèce de persifflage : « Je n'avais pas le sens commun dans ce temps-là..... Vraiment ce que je disais là était admirable..... En vérité je ne me serais pas cru si savant, si profond..... » Il n'y a dans cette manière ni dignité, ni noblesse, ni respect pour soi-même: or un auteur qui se méprise lui-même ne peut s'attendre qu'à être méprisé du public : on ne saurait s'imaginer combien l'on souffre pour le noble vicomte en faisant cette pénible lecture. Il y a ici défaut de tact, manque de goût. Ces choses-là peuvent se dire tout au plus dans l'intimité, mais jamais en public. Que voulez-vous qu'on pense de vous, si vous allez crier à tue-tête qu'à cette époque vous n'aviez pas le sens commun? On décidera que vous ne l'avez pas encore maintenant. Il nous semble que M. de Châteaubriand n'avait qu'à mettre au bas de ses pages : « Je me suis trompé; je parle ici en jeune homme; je désavoue actuellement ces opinions..... » Mais rire de soi-même ! oh! c'est intolérable. On comprend que ces notes et ces correctifs ont été faits par calcul et non par conviction. Ce n'est point pour revenir sur de déplorables erreurs que l'auteur les a ajoutés après coup, c'est tout simplement pour sauver sa vanité du reproche de contradiction.

L'*Essai sur les Révolutions* n'annonçait pas le talent que M. de Châteaubriand allait déployer dans le *Génie du Christianisme*, et encore moins ses opinions. Si le talent de l'auteur est grand, la facilité avec laquelle il passe d'une opinion à une autre n'est pas moins grande. Il venait d'injurier les prêtres et la religion dans l'*Essai;* tout à coup il se met à les louer dans le *Génie du Chris-*

tianisme. Comme un peintre qui s'empare d'un sujet propre à faire ressortir son talent, M. de Châteaubriand s'empara de la religion catholique comme d'un sujet éminemment propre a faire éclater toute la magnificence de son génie. C'est une suite merveilleuse de peintures et de descriptions, une galerie inimitable de tableaux et de portraits.

Loin de ressembler a ces ouvrages dont le mérite s'accroît avec le temps, le *Génie du Christianisme* perdra à mesure qu'il passera à la postérité. Il n'y a ni plan, ni ensemble. Ce n'est point un de ces livres dont la conception forte et vigoureuse, dont l'enchaînement des preuves et la profondeur des raisonnemens étonnent l'esprit humain. Le *Génie du Christianisme* plaît, enchante et ravit. M. de Châteaubriand ne met point sa force dans la hauteur des vues, dans l'énergie et la sublimité des pensées; mais dans les charmes du style, dans le coloris des images, dans les grâces et la splendeur des idées, dans on ne sait trop quelle abondance pompeuse et fleurie, qui lui est particulière.

Le *Génie du Christianisme* est néanmoins une bien belle idée, et il n'appartenait qu'à un homme de génie de la trouver. Seulement il est à regretter que l'auteur ne se soit point perdu dans son sujet, qu'il ne l'ait point embrassé avec vigueur, et qu'il ne soit point allé dans le ciel chercher dans la conscience même de Dieu le génie du catholicisme. Mais M. de Châteaubriand n'est point de ces esprits qui, regardant en pitié les vanités humaines, se précipitent dans le sein de la divinité pour s'élever au-dessus de la faiblesse de l'homme. Il ne quitte pas la terre, il s'y complaît, il s'y admire; et tout en nous parlant de la puissance ineffable de la religion et des mystères de Dieu, on le surprend à regarder de temps en temps les choses

humaines d'un air de contentement et de satisfaction. Il s'est revêtu de tous les ornemens et de tous les prestiges de la religion ; il a emprunté aux livres saints leur poésie, il a pris aux prophètes leurs images et leurs inspirations, à l'Evangile la simplicité et la perfection de sa morale ; il a jeté son imagination sur tout cela, et il est venu nous dire : « Voyez donc le bel ouvrage que j'ai fait! »

J***

(*La suite à un prochain numero.*)

M. COTTU ET SES DOCTRINES POLITIQUES.

Tandis que les journalistes célèbrent à l'envi nos publicistes, et les signalent à la reconnaissance nationale, moi je réserve mon admiration pour mes confrères les journalistes eux-mêmes; car j'ai beau regarder, je découvre à peine des vers-luisans là où ils voient des astres lumineux : puis enfin quand guidé par les *colonnes* de nos gazettes, je compte les écrivains qui s'occupent de nos intérêts, et lis leurs productions, le découragement, l'effroi s'emparent de mon esprit; et je me demande comment accorder tous ces systèmes? Comment choisir entre eux? Comment, (et j'aurais pu me borner à cette question) comment avoir le temps d'en prendre connaissance?.., Voilà donc où nous sommes arrivés, que l'on ne sait quel maintien avoir dans le monde, si l'on n'a pas fourni son petit contingent d'avis sur les lois de l'état. Figaro dit : Qui est-ce donc que l'on trompe ici? tout le monde est dans le secret. Qui est-ce donc qui apprend en France? tout le monde enseigne.

J'avoue que je ne suis pas encore parvenu à saisir l'aspect, sous lequel il faut considérer cette tendance au publicisme pour m'en réjouir; et le sentiment le plus modéré que m'aient encore fait éprouver ceux qui s'y dévouent, c'est l'ennui : cependant il faut marcher avec son siècle; et puisqu'il ne nous a été donné que des Minos, des Solon, des Lycurgue, examinons *les Nouvelles Observations* de M. Cottu, *sur la loi des élections*.

M. Cottu dit d'abord que cette loi ne vaut rien. Je dis comme lui; mais avant tout, je m'afflige que M. Cottu débute par une citation du *Globe*, où je vois *nos oscillations* se ralentissant devant *le pendule de la révolution qui s'arrête*..... Je prévois de grandes difficultés, si les lectures de M. Cottu ont eu quelque influence sur son style, et je me prépare à redoubler d'attention; car il ne s'agira plus de comprendre, mais de deviner.... Pourtant je crois démêler une certaine franchise dans les allures de mon auteur : je crois que sachant bien ce qu'*il est*, je ne douterai pas long-temps de ce qu'*il veut*. Vain espoir! M. Cottu, je le crains, est la victime de sa propre déception; il est persuadé que ses principes sont bons, solides, basés sur un royalisme pur; et qu'un vieux levain ne fait plus fermenter ses opinions, moins prononcées autrefois en faveur de la cause qu'il veut soutenir aujourd'hui. Que M. Cottu éprouve, ou veuille inspirer cette confiance, je ne la saurais partager, et je vais lui démontrer qu'il est loin, bien loin de professer les véritables doctrines auxquelles nous devons le maintien de la légitimité.

Est-ce professer une saine doctrine que nommer *merveilles* (1) les choses qui se passent sous nos yeux? que

(1) Page 8.

de demander *si un peuple n'a pas lieu d'être satisfait, quand on lui assure la liberté de la presse, la libre discussion des actes du gouvernement, et la coopération à toutes les lois auxquelles il doit obéir?* (1) *que de ne point croire possible de refuser son estime à ces savans et laborieux doctrinaires, hommes généralement si purs et si honorables, et parmi lesquels il s'en trouve qui feraient l'orgueil du peuple le plus vertueux?...* (2) Je m'arrête, et à mon tour je demande si un peuple a *lieu d'être satisfait*, quand on lui procure tous les moyens possibles de corruption, par la *liberté illimitée de la presse;* et tous les moyens possibles d'arriver à l'anarchie, par *une discussion extravagante des actes du gouvernement?* Je demanderais au contraire si ce peuple n'a pas le droit de se plaindre amèrement?... et quant à mon *estime*, je déclare qu'elle ne sera point accordée à ces *laborieux doctrinaires qui travaillent à perdre la France.* (3) Car je crois de mon devoir de la donner aux loyaux serviteurs du Roi, qui travaillent à nous sauver tous. Il est curieux d'entendre dire à M. Cottu : *Leur opinion est dangereuse sans doute; mais ils ne sont pas les maîtres d'en adopter d'autres.* (4) Comme il est consolant pour un peuple de subir, au moyen de la liberté de la presse, tous les dangers qui naîtront de l'opinion de ses savans; et comme on est tenté d'estimer des gens qui nous perdront par leurs belles théories! J'ignore en vérité si M. Cottu a voulu plaisanter.

Voici qui n'est point équivoque : *Il viendra un temps où la royauté sera tellement degradée dans l'esprit des peuples, que toute résistance de sa part deviendra, non pas seulement inutile, mais même ridicule. Les royalistes*

(1) Page 9. — (3) Page 10.
(2) Page 19. — (4) *Ibid.*

n'ont déja plus les moyens de prévenir un pareil désastre. (1)
Si les royalistes n'ont plus les moyens de faire respecter la royauté, à qui aura-t-elle recours ? Je ne vois pour la soutenir que les *électeurs* selon le nouveau mode proposé par M. Cottu, qui nous dit : *Voulez-vous des électeurs royalistes, ne vous fiez pas à leur affection, à leurs lumières, à leur bon sens : créez-leur un intérêt positif au maintien de la royauté, et ils seront royalistes aujourd'hui, demain, dans tous les temps..... ils trouveront toujours la monarchie assez bonne, quand elle assurera leurs priviléges.* Nous avons vu mieux que cela : nous avons vu la monarchie soutenue par des gens dont elle avait aboli tous les priviléges : et c'est justement à l'affection, aux lumières, au bon sens de ceux dont elle a anéanti l'*intérêt positif*, qu'*elle doit se fier*. Quoi ! *hors du cercle des intérêts positifs, il n'y a plus pour la royauté que doutes et vicissitudes !* (2) Et M. Cottu croit professer, croit connaître la doctrine royaliste! Quoique nous ne puissions pas répéter après lui, que dans l'*opinion générale de la nation* toutes les prétentions des émigrés soient éteintes au moyen de la loi du 27 avril 1825, nous pouvons l'assurer que hors du cercle des intérêts positifs la royauté trouverait sûreté et stabilité : nous disons mieux, la foi qui repose sur des *intérêts positifs* n'est plus de la foi ; et si l'on régnait par ce moyen seul, Bonaparte serait sur le trône ; car jamais plus d'*intérêts positifs* ne furent gages et mobiles de fidélité. Les *électeurs héréditaires* ne seront pas plus dévoués au roi à ce titre, que les paysans ne seront reconnaissans envers les *protecteurs légaux* que M. Cottu leur donne en remplacement des anciens seigneurs. On ne crée pas des

---

(1) Page 43.
(2) Page 58.

sentimens comme des classifications d'individus; et si M. Cottu comprenait le royalisme, il ne tenterait pas de lui substituer des *intérêts positifs*.

Dieu me garde d'examiner la loi que propose M. Cottu pour remplacer notre loi sur les élections, car il a écrit ces mots : *Une loi bien plus forte que la charte, celle qu'a dictée la nature des choses, veut que dans tout gouvernement représentatif la plénitude de la puissance publique réside dans la chambre qui représente plus particulièrement la nation.* (1) Or, s'il est de la nature du gouvernement représentatif que la plénitude de la puissance ne réside point dans la personne du roi, je ne discuterai pas le gouvernement représentatif, je le rejetterai tout entier; car voilà la conséquence de la doctrine royaliste. Mais qu'ai-je besoin de suivre pas à pas M. Cottu pour m'assurer du génie qui l'inspire? Le voici qui se montre embouchant ces deux trompettes qui retentissent avec tant de douceur aux oreilles libérales. Il crie d'abord : *La noblesse, laquelle a pu se rallier et converter ses efforts, est beaucoup moins dévouée à la charte qu'on ne le suppose,* (2) *et comme elle est la perpétuité de la conquête et de l'oppression,* (3) *on lui adjoindra la haute bourgeoisie, et on leur conférera les deux tiers des elections, car il faut au maintien du trône des supériorités sociales positives.* Ensuite : *Le clergé, qui n'a pas conçu contre la charte une moins vive prévention que la noblesse,* (4) *sera eloigné de toute participation directe aux affaires publiques.* Quelle latitude sera donnée à ces mots de *participation directe*, M. Cottu ne l'explique point, mais on peut le présumer quand on se rappelle qu'il écrivit contre *les envahissemens du clergé*

---

(1) Page 78. — (2) P. 111. — (3) P. 117. — P. (4) 113.

(les envahissemens du clergé de nos jours!) et contre cette *congrégation souterraine qui s'était emparée de tous les emplois.....* L'épithète de *souterraine* est remarquable pour une association de prières et de bonnes œuvres, qui ne négligeait pas une occasion de manifester sa charité ou d'exciter celle d'autrui. Mais que dire à M. Cottu? *Il est de ces hommes independans qui sont assez heureux pour n'avoir de ménagemens à garder avec aucun parti*, et *qui ne veulent pas plus de la domination du clergé que de la tyrannie des jacobins.........* (1)

Je ne crois pas que l'on en demande davantage; et j'ai fini avec l'examen des *nouvelles Observations* de M. Cottu. Je ne sais pas positivement quelle est sa doctrine, mais pour royaliste, elle ne l'est point, j'en réponds; et il suffit de se rappeler les œuvres du clergé, de la noblesse et des jacobins depuis quarante ans, pour être convaincu que celui qui les nomme indifféremment comme *puissances illégales*, en *opposition à la légitimité*, ne base son opinion sur aucun principe sain; et quelle que soit l'espèce de loi ou de modification de loi qu'il présente, toute espèce de confiance doit lui être refusée.

C. de B***



DE L'ESPRIT DES LOIS SELON LE *COURRIER DES TRIBUNAUX*.

Depuis long-temps nous avions des tribunaux, mais depuis fort peu de temps nous avons des journaux répandant et commentant leurs arrêts. Ces journaux, du moins

(1) Page 44

on pouvait l'espérer, occupés de matières graves, remplis de détails affligeans pour l'humanité, devaient par leur nature même être éminemment moraux; et nul traité ne devait contenir plus d'exhortations, non seulement au bien vivre, mais encore au bien penser; nulle instruction ne pouvait être accompagnée de conseils plus pressans: les faits étaient là; le crime et le châtiment, les coupables et les bourreaux, apparaissaient à la fois.... Quel est l'écrivain qui, forcé à recueillir les terribles annales de la justice, n'éprouve point le besoin de crier aux hommes: Gardez les avenues de votre cœur et de votre esprit; tremblez à l'apparence du mal, et que votre conscience vous jugeant chaque jour vous préserve de comparaître jamais devant d'autres juges.

Mais un journal rédigé dans cet esprit, pour être utile en devenant intéressant, exigerait des talens supérieurs; il faut donc y renoncer. Cependant il faut gagner du pain, il faut manger pour vivre; que faire donc? Employer les ressources qui suppléent au talent et qui sont à la portée des esprits les plus médiocres; c'est à dire l'irréligion, la licence et le scandale. Un journal ainsi assaisonné est sûr de réussir, et c'est pourquoi on lit *le Courrier des Tribunaux*.

Voici donc ce qu'on lit dans un de ses derniers numéros. Furieux ou du moins feignant de l'être, (car j'ai une telle idée de ces gens-là, que je ne crois pas plus à leur fureur impie qu'à leur zèle religieux) furieux donc, si l'on veut, contre la cour correctionnelle, qui a condamné Béranger comme coupable d'outrages envers la religion de l'état, et peut-être contre la cour royale, qui a osé dire, dans la cause d'un prêtre apostat, que, si l'auteur de la charte s'était interdit de sonder les consciences, il ne s'ensuivait pas qu'on pût se présenter comme étranger à tout culte et à

toute croyance, *le Courrier*, interprétant la charte à sa manière, donne aux deux cours un solennel démenti, et condamnant leurs arrêts, déclare que *la charte protége non seulement le théiste qui est étranger à tout culte*, MAIS QU'ELLE PROTÉGE MÊME L'ATHÉE : *l'athéisme en effet est une croyance, c'est une opinion; pourquoi l'athée serait-il placé hors la loi?*

La loi protége l'athée! Si je pouvais jamais le croire, moi qui sais ce que c'est qu'un athée, si jamais on me le prouvait, je fuirais au plus tôt un pays où ma vie et mes biens seraient sans cesse aventurés, une société assise sur un abyme et qui peut crouler d'un moment à l'autre; mais la loi n'a pas encore mérité cet outrage. Car sur quoi s'appuie-t-on pour le lui faire? Il ne suffit pas d'avancer un fait, de le désirer peut-être, il faut le prouver. La loi, dit-on, protége toutes les croyances, et l'athéisme est une croyance; la loi protège toutes les opinions, et l'athéisme est une opinion. L'athéisme est une croyance! Est-ce bien de bonne foi que vous avez écrit une si énorme absurdité, ou mépriseriez-vous assez vos lecteurs pour les croire capables de n'en être pas révoltés. Dites-nous donc quelle est la croyance de l'athée, lui qui ne croit à rien. Quoi! c'est une croyance que de les rejeter toutes et de n'en admettre aucune! A-t-on jamais donné le nom d'une chose à l'absence même de la chose, et y a-t-il déraison plus grossière que celle qui confond ainsi les contradictoires, le positif avec le négatif le plus absolu?

L'athéisme est une opinion!.... Je vous l'accorde; ce nom qu'on applique aujourd'hui à tout ce qu'il y a de plus monstrueux; et qui porte avec lui l'idée du désordre et de la confusion n'a plus rien à perdre, et l'athéisme ne l'avilira pas. C'est donc comme opinion que la loi protége l'athéisme; par conséquent tout ce qui est opinion

comme l'athéisme, est protégé par la loi. Or, que pensez vous de ces propositions : *intérêt et vertu sont synonymes ; tout ce qui m'est utile m'est permis ; il n'y a rien de plus absurde que l'inégale répartition des biens, et chacun peut, quand il en trouve l'occasion, réparer cette injustice du sort ; l'homme n'est pas libre, celui qui met la main sur l'or de son ami, ou qui plonge le fer au cœur de celle qui lui donna le jour, ne fait qu'obéir à une inévitable nécessité, et la loi qui le condamne est aussi injuste que cruelle*, etc. ?

Je pourrais multiplier les propositions de ce genre. Or, je vous le demande, ce sont bien aussi des opinions; elles ont été soutenues, et vous savez par qui ; mais s'il me plaît à moi de les soutenir à mon tour, de les publier, de les répandre, de les professer, et par conséquent de les pratiquer, la loi qui protége l'athée doit aussi me protéger, d'autant plus que ce sont toutes conséquences de l'athéisme même : car, comme l'a dit un homme non suspect à MM. du *Courrier*, et au nom de qui ils se découvriraient avec respect, si je voulais le nommer, « l'athée fourbe, ingrat, brigand, sanguinaire, raisonne et agit conséquemment. »

Mais peut-être ai-je mal choisi mes exemples et que MM. du *Courrier* ne m'ont pas compris; en voici un qui leur fera toucher au doigt ma pensée, et leur montrera tout d'abord où j'en veux venir. Je connais un homme qui regarde la charte comme le présent le plus funeste qu'on ait jamais fait à la France, la liberté de la presse comme la peste la plus désastreuse, le gouvernement représentatif comme une combinaison vicieuse d'élemens incompatibles; son désir est de voir la monarchie véritable remplacer le constitutionalisme, et il est persuadé

qu'il n'y a de bonheur à espérer pour sa patrie que quand tout ce qui existe sera renversé.

Que peut-il attendre de la loi, si dans un ouvrage écrit avec talent ou du haut d'une chaire publique, il professait cette manière de penser? Liberté sans doute et protection aussi bien que l'athée; car comme lui il a son opinion; et si les tribunaux osaient le condamner, vous seriez là, j'aime à le penser, loyal et généreux *Courrier*, pour crier à l'injustice et pour réclamer au nom de la loi contre la violation du droit le plus sacré. — Non pas, certes, vous écriez-vous, il est des opinions dangereuses et subversives que la loi ne saurait protéger sans s'abandonner, sans se trahir elle-même, et nous serions les premiers à les dénoncer et à réclamer contre elles le châtiment qu'elles méritent. Il suffit, et je sais maintenant tout ce que je voulais savoir; vous soupirez après une révolution; or pour faire une révolution il faut une charte; donc attaquer la charte, c'est un crime, un sacrilége; pour faire une révolution il faut de l'athéisme, donc la loi doit protéger l'athée; voilà tout votre secret.

Mais vous, ô Prince, ne mentiraient-ils pas ceux qui osent le dire? Quoi! ô père infortuné, il serait vrai que le monstre qui a dit : DIEU N'EST QU'UN MOT, et qui, par une conséquence naturelle, directe et rigoureuse, d'athée est devenu assassin, il serait vrai que Louvel, le meurtrier de votre fils, était protégé par cette charte même que vous avez jurée. Quoi! ô roi qui portez le titre de roi très chrétien, vous auriez fait serment en face des saints autels et sur les évangiles sacrés, de protéger celui-là qui nie le Dieu par lequel vous régnez! Serait-il vrai qu'on pût vous le reprocher, sans la plus outrageuse in-

justice, ou bien vous laisserez-vous ainsi outrager impunément? Souffrirez-vous qu'on le dise? souffrirez-vous qu'on le croie?

Si l'athéisme, si l'affreux athéisme est une opinion, eh bien! moi je sais quelque chose qui est beaucoup moins affreux et qui est aussi une opinion : on ne le dit pas encore, parce que le temps n'est pas venu; mais attendez, et bientôt on dira, on prêchera, on soutiendra comme opinion et au nom de cette charte que vous avez jurée, que vous êtes dans l'état un luxe inutile, une superfluité coûteuse, que la nation peut se passer d'un roi, et en vertu de la charte on vous invitera à descendre du trône, si toutefois, comme votre malheureux frère, en vertu de la constitution, on ne vous en précipite pas pour vous conduire sur un échafaud.

Et toi, peuple, tourmenté par tous les besoins de la misère et par tous les désirs des passions, entends-le bien : la loi protége l'athée. Moque-toi de tes prêtres et de leurs vains mensonges. Nie Dieu tout à ton aise, nie-le tout haut; tu n'as rien à craindre. Mais peut-être ne sais-tu pas à quoi cela peut te servir; prends patience, on te le dira plus tard; en attendant nie Dieu, et quand il en sera temps, tu sauras que c'est un bon moyen de se débarrasser de tout ce qui gêne, et de se procurer du pain, de l'argent, et des jouissances telles qu'il te les faut et que tu les désires.

L***.

DE LA FUSION DES PARTIS.

Les événemens se pressent avec une telle rapidité qu'il faut se hâter pour en parler ; dans quelques jours, on ne saurait peut-être plus ce que je voudrais dire, et l'on aurait peine à me comprendre. Les esprits sont dans une telle agitation que le soir on oublie ce qui les occupait le matin. Il y a une confusion de personnages, et une anarchie d'opinions effroyables. Il faut avouer que depuis 1814 la monarchie n'offre rien de semblable à ce qui se passe sous nos yeux. Les colléges électoraux réunis avant leur convocation légale sont comme en permanence. De vieux révolutionnaires, des familiers du despotisme impérial, réclament audacieusement les suffrages des électeurs pour je ne sais trop quels épouvantables services. Si l'on n'était effrayé avec raison de cet incroyable mouvement, il y aurait de quoi rire de voir tous ces faiseurs de proscriptions, tous ces inventeurs de servilités, protester hautement de leur attachement aux libertés constitutionnelles. Eh ! mon Dieu ! depuis quand cet attachement leur est-il donc venu ? En vérité, ou un esprit de vertige s'est répandu parmi nous, ou des conversions extraordinaires ont eu lieu soudainement. Pour moi, je le dirai franchement, je ne crois pas à cet amour de la liberté qui s'est fort bien accommodé des massacres de la convention, des proscriptions du directoire et de la tyrannie de l'empire. Et d'ailleurs à quoi bon aller chercher dans le passé des preuves qui sont sous la main ? Dans toutes ces circulaires qu'on a publiées, dans tous ces discours qu'on a prononcés, en un mot dans tout ce fracas d'opinions a-t-il

été question d'attachement à la maison des Bourbons, et même à ces libertés constitutionnelles si vantées? Chacun a rappelé pour s'en glorifier ce qu'il a fait sous l'assemblée constituante, sous la convention, sous le directoire et sous l'empire. Mais de Louis XVIII, de Charles X, il n'en a été rien dit. Ou les candidats n'ont pas osé, ou ils n'ont pas voulu en parler. Alors où est cet attachement aux libertés constitutionnelles? car enfin, si je ne me trompe, l'attachement et la fidélité à la dynastie de S. Louis est aussi une de nos libertés publiques. Ou en sommes-nous? Quel chemin avons-nous fait? Ceux qui aspirent à la députation n'osent parler de leur attachement à la dynastie légitime! Ils seraient écartés, et leurs paroles seraient une cause d'indignité, un titre d'exclusion! Qu'on vienne après cela nous dire que tout le monde est royaliste, qu'il n'y a plus de libéraux, et d'autres choses aussi belles. Je ne sais s'il n'y a plus de libéraux; mais ce que je sais et ce que je puis affirmer, c'est que tout le monde n'est pas royaliste. J'en suis fâché pour ceux qui se font illusion à ce sujet; les faits n'en restent pas moins irrécusables.

Au milieu de ce bouleversement des esprits, il est affligeant de le dire, le pouvoir royal tombe en ruines; il dépérit non seulement parce qu'il est violemment attaqué et faiblement défendu, mais encore parce qu'il est un principe et une doctrine : or, par le temps qui court, les principes s'en vont, les doctrines s'écroulent. On ne sait ni ce que l'on veut ni ce que l'on dit, et l'on ignore où l'on va; mais qu'importe? on va toujours. Le gouvernement affaibli dans son influence morale et, si je puis parler ainsi, jugé à mort, dans l'esprit de chaque citoyen, se traîne à la suite d'un parti qui n'a de vie et de force que pour attaquer et détruire. Pour remplacer l'administration précédente, il en fallait une qui joignît la vigueur à la sagesse,

qui eût des principes fixes et des doctrines arrêtées. Loin de cela on s'est imaginé que le gouvernement ne devait ni penser, ni agir : on a pris la faiblesse pour de la prudence, la nullité pour de la force, et la complaisance pour de la dignité. Bien des gens se sont jetés les yeux fermés dans la route des rêves et des illusions, et ils y ont vu des choses admirables qui les ont enchantés. Si l'on en croit ces bons rêveurs, il n'y a plus que des royalistes constitutionnels. Le temps des haines et des inimitiés est passé : toutes les questions sont éclaircies, tout le monde s'entend, tout le monde est d'accord. O temps mille fois heureux où il règne une concorde générale, où les hommes ont les mêmes pensées, partagent les mêmes opinions !

Il est affligeant de voir des royalistes battre des mains à l'affaiblissement du pouvoir royal, et marcher humblement, le chapeau à la main, à la suite du libéralisme triomphant. N'est-il pas absurde de vouloir réunir des doctrines qui sont incompatibles ? On réunit les hommes, mais les doctrines restent. *Le Globe* avoue lui-même qu'il y a division partout ; à la cour, dans les ministères, dans les chambres et dans la nation. Nous offrons le spectacle d'un peuple qui, après avoir usé de tout, se hâte de consommer sa propre ruine, et fait pour mourir des efforts incroyables. Jamais dans l'histoire on n'a vu de ralliement pour des doctrines opposées. Il arrive souvent que des intérêts divers se réunissent pour se rendre plus forts ; mais on ne saurait réunir des doctrines qui se combattent. Il y a même contradiction dans les termes. Ceux qui n'ont des opinions que *par intérêt* les abandonnent *par intérêt ;* mais ceux qui en ont par conviction ne peuvent les abandonner avec la même facilité. Il faut donc regarder en pitié et cette

fusion des partis, et ceux qui l'exaltent. C'est une vente; car il est juste d'appeler les choses par leur nom. Un homme, pour une place ou pour de l'argent, vend sa fidélité et sa religion; et ce trafic, il l'appelle royalisme constitutionnel. Lorsque notre religion et notre roi seront vendus, que nous ne pourrons plus faire argent de rien, si ce n'est de nos remords, alors nous les offrirons au premier venu; mais il passera en secouant sur nous la tête en signe de mépris, et ceux qui nous auront tout acheté riront de notre misère et de nos remords, ne les comprenant pas.

B.

LE CONSERVATEUR ET LE JOURNAL DES DÉBATS.

Le Conservateur. — N'avez-vous pas honte du compte que vous avez rendu de la mission de Nogent-le-Rotrou?

Le journal des Débats. — De la mission de Nogent-le-Rotrou? L'article m'a été envoyé et je l'ai donné tel quel à mes lecteurs, la plupart avides de scandale, après y avoir toutefois corrigé deux fautes contre les règles connues de la grammaire et effacé quelques expressions du Perche: au reste, s'il y a des mensonges dans cet article, vous en trouverez aussi dans ceux du *Constitutionnel* et de la *Gazette des Tribunaux*, et de beaucoup d'autres journaux qui se font gloire et honneur de ne jamais dire la vérité. Mais en définitive quels sont donc ces mensonges?

Le Conservateur. — Il est faux que M. l'abbé Menoust ait dénoncé dans son sermon l'auteur insolent de la lettre comme un incrédule et un impie, bien

qu'il aurait pu le faire sans être passible de *dommages-intérêts*. Il est faux qu'il ait nommé le papetier Filleul, qui s'est fait connaître publiquement quand il a vu que le charitable missionnaire brûlait la lettre; il est faux que cette lettre n'ait point été lue tout entière. Si nous venons au départ des missionnaires, il est faux que M. Delahaye soit descendu de la diligence pour regarder *Filleul*. Comme il était sur le marche-pied de la voiture une personne lui dit : *Voila Filleul*, et il se retourna. Il en avait trop fait : rien en Filleul ne méritait un regard. C'est à cet instant que *Filleul* s'écria : *A-t-il un regard impertinent!* Sur ce propos la veuve *Dubuard* repartit : Apprends que ce missionnaire a le regard et la figure d'un honnête homme, et que c'est toi qui as la figure et le regard d'un scélérat et d'un brigand. Les missionnaires lui imposèrent silence. Il est faux qu'une femme ait dit : Bons missionnaires, voulez-vous voir cet impie de *Filleul*. Il est faux que M. l'abbé Menousé ait répondu qu'il le connaissait. Si nous en venons à la journée du 27 décembre, il est également faux, au rapport des sept témoins entendus dans le procès, que Filleul ait supplié les personnes honnêtes de venir à son secours. Il est plus faux encore qu'on ait répondu avec *fureur :* Impie! tu n'as que ce que tu mérites. Il est de notoriété publique que *Filleul* a pris *sagement* la fuite au troisième coup de poing de la veuve *Dubuard* qui n'avait plus là malheureusement de missionnaires pour l'engager à contenir son indignation. Si nous en venons au procès, il est faux que la veuve *Dubuard* se soit glorifiée devant ses juges de la conduite qu'elle avait tenue dans la journée du 27. Son ton, ses manières, son langage, ont été tels qu'ils sont toujours, mais non pas tels que les a dépeints le tribunal dans son jugement. Il est faux qu'elle ait spécifié avec *complaisance* les parties du

corps qu'elle a frappées; qu'elle ait dit : Tant de coups de poing sur l'estomac, tant sur la tête et autour des tempes, tant dans le dos, puisqu'elle n'a avoué que trois coups que *Filleul* reconnaît avoir reçus. Il est faux que l'auditoire qui connaissait la veuve Dubuard et ses manières ait frémi à chacun de ses gestes, que l'huissier de service ait reculé son siége. Si nous en venons à la plaidoierie de Me *Siley*.....

Le Journal des Débats. — C'est assez. A vous entendre, vous et vos abonnés, qui n'êtes point à la hauteur du siècle, tout mon article sur la mission de Nogent-le-Rotru est mensonger : à qui la faute? Croyez bien que ce n'est pas la mienne; je vous répète que j'ai reçu l'article tel quel.

Le Conservateur. — Si votre correspondant ment ainsi, comment pouvez-vous lui accorder votre confiance?

Le Journal des Débats. — Apprenez que cet article ne m'a coûté ni peine, ni argent, et c'est quelque chose. Du reste il a rempli tant bien que mal deux de mes colonnes, et c'est quelque chose encore dans l'absence des chambres. D'ailleurs, vous l'avouerez, il y aurait eu de la maladresse à refuser à un écrivain du Perche, aussi habile que Me *Siley* est bon avocat, le plaisir de se voir imprimé.

Lisez la plaidoierie de Me *Siley*. Voyez comme il parle du fanatisme et avec quelle religieuse attention M. Faucher, juge d'instruction, faisant les fonctions de président, et les autres juges écoutent ses belles paroles, et après cela vous serez de l'avis qu'il n'est homme en cette vie plus habile que Me *Siley*; et de ses requêtes, si j'en parlais, vous verriez qu'il est passé maître.

Le Conservateur. — Je sais que Me *Siley* à l'occasion d'un procès en interdiction a comparé les rêveries ridicules et obscènes d'un fou avec les visions des prophètes

et les révélations du fils de Dieu, pour en tirer a peu près cette conclusion, que puisqu'on ne jugeait pas les prophètes, et notre Seigneur comme ayant mérité l'interdiction on ne pouvait pas davantage interdire son client. L'habile homme que Me *Siloy!* Il va nous parler dans son plaidoyer contre la veuve *Dubuard* de la canonisation de Socrate par Erasme, et réciter une longue prière de Jean-Jacques contre le fanatisme, après avoir engagé le tribunal et l'auditoire à se joindre à lui. Je sais aussi que ce que je vais rapporter du plaidoyer de Me *Siloy* contre la femme *Dubuard*, et contre le sieur Amyot, ancien militaire, est controuvé :

« Ici, c'est un homme, coryphée des chœurs, soldat enrégimenté dans la milice des porteurs de la croix, qui exprime le vœu, sur le seuil même de l'église, de voir subir à Filleul l'opération meurtrière d'Abeilard ; là, c'est la femme Dubuard et une autre femme qui disent qu'il faut couper le cou à tous ces impies, à tous ces bonnets rouges. »

Il est encore faux, bien que l'assure Me *Siloy*, que des femmes aient dit que si la *jureuse* allait en prison, *Filleul* n'en serait pas quitte à bon marché. Ce sont là des mensonges d'avocat que le tribunal aurait pu apprécier si..... Pour ce qui concerne l'attention des juges pendant la plaidoierie de Me *Siloy*, si le motif n'en était pas connu, je dirais : Petit-Jean plaidait, et Dandin écoutait : Dandin écoutait avec attention, et Petit-Jean disait :

Messieurs, quand je regarde avec exactitude
L'inconstance du monde et sa vicissitude;
Lorsque je vois, parmi tant d'hommes différens,
Pas une étoile fixe et tant d'astres errans;
Quand je vois les Césars, quand je vois leur fortune;
Quand je vois le soleil et quand je vois la lune;
Quand je vois. . . . .

(La suite à un autre jouor.)

R. C.

DOCUMENS HISTORIQUES.

— *Le Courrier Français* ne veut pas que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres admette des érudits dans son sein. Ce journal est tellement convaincu de sa propre ignorance qu'il redemande avec force le rétablissement de la classe des *sciences morales et politiques*. Comme, par le temps qui court, on fait *ex abrupto* des dissertations sur la morale et la politique, il serait facile aux amis du *Courrier* d'être reçus dans cette classe; et pour être conséquent, il ne veut pas qu'on reçoive de grands noms, ou des hommes connus par leurs hautes dignités. Là dessus il nomme M. le chancelier et M. le duc de Blacas, voulant sans doute faire entendre que l'Académie doit fermer ses portes à ces deux nobles pairs. L'érudition, les sciences et la littérature solide sont au-dessus de l'intelligence des rédacteurs du *Courrier*; et pourvu qu'ils puissent insulter grossièrement la religion ou la royauté, calomnier de pauvres prêtres, ou poursuivre de grands noms, et faire de la littérature à 1 f. 50 c. la ligne, c'est bien assez pour leur haute capacité.

— En Belgique le protestantisme ne se contente pas seulement de tendre la main à l'impiété et de lui dire « marche », il essaye encore de pervertir l'indigence, et il lui offre d'acheter son catholicisme pour 4 florins par semaine.

— M. Réaliez-Dumas, ancien conseiller à la Cour royale de la Corse, a publié sur ce pays un ouvrage fort curieux où il démontre par des faits que nos institutions, loin de convenir à la Corse, lui sont au contraire très funestes, et que les habitans réclament à grands cris les ordonnances de Louis XV et de Louis XVI qui les régissaient avant la révolution. La *Gazette des Tribunaux*, qui a pris la Corse sous sa protection et qui veut que personne n'y mette la main, s'élève contre le scandale donné par ce magistrat, et déclare positivement qu'elle combattra avec persévérance pour faire jouir la Corse des mêmes bienfaits dont nous jouissons nous-mêmes.

— Le fameux M. OEgger, qui a quitté l'Angleterre, annonce dans un journal qu'il va publier deux ouvrages, l'un *sur la langue de la nature et le vrai sens de l'Evangile*; l'autre *sur l'harmonie du christianisme et de la philosophie*. Bien que par son style on s'aperçoit que M. OEgger est troublé dans sa conscience, et que son intelligence baisse en raison de ses erreurs.

— Plaignez donc Mme Dauriat, car son infortune est extrême. Mme Dauriat est une femme philosophe, qui n'était pas fâchée de monter dans une chaire pour se faire de la celebrité. Elle ne se proposait rien moins que de *retracer à grands traits l'histoire de toutes les religions*; mais est-ce que M. le prefet de police n'a pas eu *l'impolitesse* de faire fermer le cours de Mme Dauriat. C'est une horreur, il faut l'avouer : mais Mme Dauriat est bien dedommagee par les souscriptions dont l'ont honoree MM. Royer-Collard, Keratry, Benjamin Constant et Lalbey de Pompières, qui ont voulu reparer l'affront fait à une femme philosophe.

— MADAME, duchesse de Berri, vient d'envoyer 1,000 fr. et soixante-douze layettes à MM. les maires de Paris pour être repartis entre les malheureuses mères de famille qui n'ont pu avoir part aux nombreux secours que repand la Societe Maternelle dans toutes les classes du peuple.

— Les journaux liberaux continuent à vouloir soumettre à *l'ordre legal* les sepultures ecclesiastiques. Tout recemment, à l'occasion de la mort d'un M. Desbordes, ancien deputé des cent jours, ils ont recommence leurs déclamations furibondes contre l'ecclesiastique du lieu qui a refuse la sepulture à ce *bon citoyen*, qui s'etait prepare un *champ de repos* au bout de son jardin. Deux avocats ont *prononce* de *beaux discours* sur sa tombe; c'était un *spectacle touchant*, si nous en croyons *le Constitutionnel*.

— Le navire *le Jeune Henri*, de Bordeaux, ayant fait naufrage sur les côtes de l'île d'Oléron, dans la nuit du 8 au 9 decembre dernier, M. Daniel, curé du bourg de Saint-Georges d'Oléron, se transporta au bord de la mer, fit enlever les corps des naufrages, leur rendit les derniers devoirs, et recueillit chez lui ceux qui avaient pu se sauver, entre autres le sieur de Fitas, capitaine en second, qui reconnait devoir la vie aux soins empresses de M. Daniel. Le 13 decembre une messe solennelle d'actions de grâces, où assistèrent les dix-huit personnes qui avaient echappe à la mort, fut celebree dans l'eglise Saint-Georges. Une quète pour les naufrages suivit le discours de M. le curé, et servit à leur procurer quelque soulagement. Les marins acquittèrent le *vœu* qu'ils avaient fait à la sainte Vierge. Ce malheureux evenement prouve que les pretres peuvent encore rendre quelques services, bien qu'en disent les journaux liberaux.

— De même que les colleges électoraux ont leurs assemblees préparatoires, de même aussi la chambre des deputes a ses *seances preparatoires*. Déjà plus de quatre-vingts deputes sont arrives à Paris; et c'est le 16 de ce mois que s'ouvre la *session preparatoire* où les députes liberaux vont se *concerter* et *tracer leur plan de campagne*. Si l'on n'avait que de bonnes intentions, et si l'on ne respirait que l'amour du Roi et du pays, aurait-on be-

soin de *se preparer?* N'est-ce pas dans la chambre que des deputes loyaux et fidèles doivent faire leurs *preuves?* Pourquoi donner l'exemple de l'*illegalité* quand on professe hautement l'amour de *l'ordre legal?* N'est-ce pas engager les *masses* à se réunir, à se *concerter?* Le cas echeant, que dira le gouvernement? Retirez-vous, la loi vous défend de vous réunir? Elles repondront avec raison : Est-ce que nos *mandataires* ne se réunissent pas *malgre la loi?* Donc, s'ils le font, nous pouvons et nous devons le faire egalement.

— M. le conseiller Cottu est un publiciste bien malheureux. Il vient de publier une nouvelle brochure intitulee : *Plan du parti révolutionnaire pour la session de 1829.* Cet écrit a souleve contre M. Cottu tous les journaux liberaux de manière que ce magistrat, après s'être brouillé avec les gens religieux par ses deux premières brochures, est perdu maintenant auprès du parti libéral pour ses deux dernières. Voilà ce que l'on appelle jouer de malheur. M. le conseiller Cottu aurait beaucoup mieux fait d'attaquer directement le libéralisme au lieu de s'en prendre aux jesuites, et de marcher à la suite du fameux comte de Montlosier; car il doit comprendre actuellement quelle différence il y a entre les jésuites et les libéraux.

— Mme la Dauphine a bien voulu accorder une somme de 300 fr. à l'établissement des Sœurs-Institutrices de Dercy (Aisne), etablissement précieux dont cette commune est redevable au zèle de M. l'abbe Nonotte, son respectable curé.

— La *Gazette d'Augsbourg* n'espère point que la Porte consente à la paix. Aussi annonce-t-elle que de part et d'autre on se prepare à recommencer la lutte. Il paraît que l'enthousiasme que les Serviens avaient d'abord manifesté en faveur de la Russie s'est bien refroidi depuis. En Bosnie et chez les Monténégrins les habitans ne veulent plus obéir ni à leurs propres chefs, ni aux pachas.

— Un deputé, l'honorable M. Viennet, vient de publier une *Epître aux mules de don Miguel.* Nous avions dejà une bien faible idee du talent de M. Viennet comme poète (car comme orateur M. Viennet est au-dessous du médiocre). Cette *Epître* nous a prouvé que le poète pouvait tomber encore plus bas que l'orateur.

— Il paraît qu'en Belgique on rougit enfin de *la Sentinelle*, journal soudoyé par le gouvernement pour insulter le clergé et la religion d'une manière infâme. Presque partout on refuse de la lire et de la recevoir.

— Les republiques de l'Amérique du Sud s'enfoncent de plus en plus dans l'anarchie. Les tentatives du géneral Sancta-Anna pour renverser le gouvernement établi n'ont point eu de résultat.

A Santa-Fé de Bogota, l'insurrection qui a éclaté dernièrement a été pour ainsi dire inutile. Bolivar l'emporte, et il est probable qu'il va insensiblement consolider son pouvoir de manière à le conserver et à se passer de la republique.

— Sur trente-deux millions d'habitans que la France compte, il y a près de neuf millions cinquante-neuf mille trois cent soixante personnes qui manquent ou qui sont sur le point de manquer chaque jour de moyens d'existence. Encore dans cette statistique de la misère ne compte-t-on pas les ouvriers qui peuvent toutes les semaines être renvoyés de leurs ateliers, et les étrangers qui viennent en France pour échapper aux poursuites de la justice de leur pays.

L'auteur de cette statistique repartit ainsi ce nombre : cinq millions de pauvres mendians; cent trente mille voleurs de profession ; cent cinquante mille individus tant dans les prisons que dans les hôpitaux ; onze mille quatre cent soixante-quatre forçats libérés; sept mille huit cent quatre-vingt-seize prisonniers libérés; soixante mille journaliers, fils de mendians sans asile ; trois millions d'individus sans moyens d'existence connus. Un tel état de choses est vraiment effrayant. Que penser de la prosperité brillante que les progrès des lumièces devaient nous apporter promptement et infailliblement ?

— M. de Bérigny a refusé de déclarer qu'il se soumettrait à une réélection s'il venait à obtenir une place ou un degré d'avancement de la part du gouvernement. Malgré ce refus, il a cependant été nommé député pour l'arrondissement de Dieppe. Le *Journal du Havre* blâme très sévèrement les électeurs de cette nomination. Est-ce que desormais ils ne seront plus libres sous *l'ordre legal* de nommer ceux qu'ils voudront?

— On lit dans la *Chronique édifiante*:

« Non, ce n'est point insulter au martyre de Louis XVI que de signaler « à ses augustes successeurs les fautes qui le rendirent victime des *liberaux* « *de* 93, et précipitèrent la France dans des maux effroyables ! »

— Un sieur Raidot, ayant perdu dans un incendie son mobilier et ses récoltes, le Roi, informé de sa position, s'est empresse de lui faire remettre un secours de 800 francs.

— Un incendie a reduit en cendres vingt-six maisons de la commune de Villiers-le-Bois, arrondissement de Bar-sur-Seine. Les malheureuses victimes de cet événement ont reçu de Mgr le Dauphin 800 fr., de Mme la Dauphine 300 f. ; de MADAME, 200 f. ; de Mgr le duc de Bourbon ; 200 f. ; et 100 f. de Mgr le duc de Bordeaux.

— On lit dans un journal libéral : « Nous avons eu deux procès célèbres,

parmi lesquels on citera ceux de Béranger et de Jesus-Christ. » Voilà donc le fils de Dieu, l'éternelle splendeur du Père, la sainteté essentielle placée sur la même ligne qu'un chansonnier impie et immoral ! O dernier excès du sacrilége ! Quoi ! le ciel..... mais taisons-nous ; ce grand Dieu n'a-t-il pas déjà souffert qu'on le mît en parallèle avec ce qu'il y a de plus vil et de plus abject, avec un infâme scelerat.

— L'épidemie de Gibraltar touche à sa fin. On porte à deux mille le nombre des victimes de cet horrible fleau, dont plus de cinq cents militaires.

— On voit par une lettre particulière de Rome, inserée dans le *Journal du Luxembourg*, que les négociations du gouvernement des Pays-Bas *pour obtenir des hommes moins devoues aux volontés de la cour pontificale* se poursuivent avec beaucoup d'ardeur; mais le Saint-Siege refuse les candidats *suspects de sacrifier à des idees nouvelles.*

—M. Gudernard, evêque de Namur, refuse d'admettre dans son seminaire les élèves du collége pilohsophique. Ainsi, les menaces et les promesses du gouvernement n'aboutissent qu'à faire éclater la respectueuse fermeté des évêques, lorsqu'il s'agit de leurs devoirs. C'est se créer inutilement des embarras, que de pretendre imposer à la cour de Rome des candidats qui, loin d'offrir des garanties, ont donné des gages au *philosophisme.*

— Que penserons-nous maintenant du *libérateur* Bolivar? Hier M. Benjamin Constant nous le représentait comme un *usurpateur,* qui avait souillé sa gloire par des actes tyranniques; aujourd'hui M. de Pradt, qui a prévu, il y a trente ans, les destinees de l'Amerique, qui sut défendre sa cause, et qui a obtenu une *pension* de la république de Colombie, vient venger le libérateur du reproche d'usurpation, et nous apprendre qu'il faut juger les *personnages suivant les lieux, les temps, les faits et les hommes.* M. de Pradt nous prouve ici qu'il n'est pas à la hauteur des idees liberales; car on nous a assez répeté que les *constitutions* doivent régner partout, et même sur les peuples qui n'en veulent pas, abstraction faite des temps et des lieux.

—On a remarqué dimanche dernier parmi les personnes qui ont fait leur cour au Roi le marquis de La Rochejaquelin, pair de France, arrive récemment de Russie. Ce noble rejeton d'une famille de héros portait avec les décorations de Saint-Wladimir et de Sainte-Anne celle de la Légion-d'Honneur, qu'il a reçue depuis son retour; il l'avait bien acquise par ses actions d'éclat dans l'armée russe, et il ne peut que l'honorer, puisque déjà il marche sur les traces de ceux de sa famille qui sont morts, dit la *Quotidienne,* les armes à la main, pour le Roi et la monarchie. *La Quotidienne* aurait dû dire : Pour Dieu, le Roi et la monarchie.

—On lit dans un journal etranger : « Le roi de Prusse vient d'ordonner l'etablissement d'un certain nombre de *surintendans* ecclesiatiques pour ses etats. Ces espèces d'evêques en rempliront veritablement les fonctions, ainsi que cela existe déjà dans quelques autres etats lutheriens. C'est néanmoins un fait assez remarquable que cette tendance naturelle du lutheranisme à reprendre le joug de l'autorité. Ce n'etait qu'en Suède et en Danemarck que, par des causes particulières et toutes locales, il avait conserve les sieges episcopaux fondés par les papes. On a generalement reconnu que l'indépendance des membres du clergé, de toute surveillance pouvait avoir des suites fâcheuses, surtout dans un temps comme le nôtre, où, dans certaines contrees, les esprits ne sont que trop portes au mysticisme. L'Allemagne septentrionale est agitee dans ses croyances par les opinions de Harms, de Kiel et de quelques autres fanatiques. Le devoir des surintendans est de renfermer dans le cercle le plus circonscrit l'effet des predications de ces rêveurs, et de veiller à ce que, sous le voile du mysticisme, le papisme ne se glisse furtivement dans les etats, dont il ne pourrait que troubler la tranquillité. » Ce passage est fort remarquable; il demontre que le protestantisme, fatigué de l'anarchie où il se meurt depuis long-temps, et travaille par un malaise intérieur, eprouve le besoin d'en REVENIR A L'AUTORITÉ. Mais les gouvernemens effrayes de l'autorité, se hâtent d'étouffer cette tendance : car tout ne serait-il pas perdu si l'autorite spirituelle allait triompher ?

— Les Grecs du continent ne paraissent pas vouloir accepter les limites proposées par les ambassadeurs, ni se soumettre à l'autorité du comte Capo-d'Istria.

— M. Schonen, conseiller à la cour royale de Paris, et député, se félicite d'avance de la loi municipale; seulement il en reclame deux complemens *indispensables et immédiats* : d'abord, une réorganisation du conseil d'état, *si tant est qu'il faille des tribunaux de cet ordre*, ensuite une *organisation legale des gardes nationales du royaume* ou tout au moins de celle de Paris. M. Schonen demanderait-il la reorganisation du conseil d'état, s'il en faisait partie?

— L'armee de Moree paraît devoir définitivement rentrer en France. Les 29e, 35e et 46e régimens ont reçu l'ordre de se tenir prêts à s'embarquer le 24 décembre. Les soldats qui ont droit à leur congé et les malades capables de supporter la traversée doivent s'embarquer en même temps.

— Le *Journal de Paris* fait un crime aux gentilshommes de la chambre du Roi de n'avoir pas connu M. Kunth, savant botaniste de Berlin, qui dans une lettre témoignait le désir de dedier un ouvrage sur les graminees au Roi de France. Le nombre des *savans* est trop grand de nos jours pour

qu'on les connaisse *tous*, à moins d'en faire une étude spéciale; et il est étrange que le *Journal de Paris* ose accuser d'*ignorance* les gentilshommes de la chambre du Roi, lorsqu'il va placer en Russie M. de Saint-Priest, notre ambassadeur en Espagne.

— Le rappel du marquis d'Anglesea détruit tout espoir d'émancipation pour les catholiques d'Irlande, qui trouvaient un adoucissement à leur malheur dans l'administration paternelle du noble marquis. Ce rappel n'est pas seulement une preuve de la divergence d'opinion qui se trouvait entre le duc de Wellington et lui, mais encore il est un espèce de *manifeste* qui dénonce officiellement aux malheureux Irlandais l'ajournement indéfini de leur émancipation. On ne peut prévoir les conséquences d'une pareille conduite, vu l'état d'exaspération où se trouve l'Irlande.

Le marquis d'Anglesea, en quittant son poste, a adressé au docteur Curtis, primat catholique d'Irlande, une lettre où il donne son avis sur la marche qu'il convient à un catholique de suivre. Il recommande la plus grande modération, mais en même temps une infatigable persévérance à réclamer leurs droits devant le parlement.

— Les élèves de l'école préparatoire, rebutés par les injures grossières que leur adressent journellement les auditeurs empressés de suivre le cours de M. Villemain, n'assistent plus à ses leçons. Une telle conduite est bien digne de la jeunesse *studieuse, pensante* et *réfléchissante*, préconisée par MM. Benjamin Constant et de Châteaubriand.

— Cinq à six cents pauvres esclaves viennent d'être délivrés, tant à Alexandrie qu'au Caire, par MM. de Saint-Léger et Gros, commissaires envoyés en Égypte à ce sujet. S. M. a donné des ordres pour qu'on amène en France une cinquantaine de pauvres petits orphelins de quatre, cinq et six ans, que les commissaires ont amenés avec eux, et dont toutes les familles ont été égorgées. Ainsi la sollicitude de S. M. s'étend non seulement sur ses sujets, mais encore sur les malheureux de tous les pays.

— Nous avons extrait de *l'Annuaire du bureau des Longitudes, pour* 1829, les détails suivans.

Sur 23,533 décès survenus à Paris, en 1827, près des deux cinquièmes (9,208) ont eu lieu dans les hôpitaux, dans les prisons, ou n'ont été constatés qu'à la Morgue.

Sur 993,191 nouveau-nés de la France durant 1827, on comptait 72,471 enfans naturels, environ *un* sur *treize et demi*.

Cette proportion varie très-sensiblement : car, dans certains départemens, elle n'est que de *un* sur *vingt-huit* ou même sur *trente-deux*, tandis que dans le département du Nord, chef-lieu Lille, elle est de *un* sur *dix*; dans le département du Rhône, chef-lieu Lyon, de *un* sur *six et demi*;

et dans le département de la Seine, chef-lieu Paris, de deux sur *sept*. Ces faits sont loin de prouver que les mœurs publiques s'améliorent comme on le prétend.

— *Le Constitutionnel* nous apprend que M. Roy, ministre des finances, a prevenu les agens de change de se mettre en garde contre la rente d'Espagne. Cette demarche, qui coincide parfaitement avec les declamations de plusieurs journaux contre le crédit de l'Espagne, nous paraît au moins inconsiderée.

— La maladie de M. le comte de la Ferronnays a mis en mouvement toutes les ambitions. Les uns parient pour M. Pasquier, surnommé l'*inevitable*, les autres pour M. de Châteaubriand, l'*espoir* et le *soutien* de tous les amis de la liberté dans tous les pays du monde. *Le Constitutionnel* nous assure que le noble vicomte a des *amis* et des *principes*, auxquels il tient fortement, et qu'il ne voudrait pas entrer seul au ministère : ce qui fera une difficulté; car nos ministres ont trop de devonement à la chose publique pour ceder à d'autres leurs portefeuilles. M. de Mortemart a, dit-on, refusé le ministère des affaires etrangères. Pour conserver sa *neutralite*, ou plutôt sa *nullite*, comme dit *le Globe*, le ministère a résolu de conserver le titre à M. de la Ferronnays, de confier le portefeuille à M. de Rayneval, et la responsabilité à M. Portalis par *interim*.

— On lit dans *la Quotidienne* le bulletin suivant des journaux libéraux sur la sante du roi de Portugal. « Aujourd'hui, 1er décembre, le roi est mort; 2 decembre, le roi est à l'agonie; 3 décembre, il est mort; 4 decembre, il va mourir; 5 decembre, il est decidement embaumé; 6 décembre, il n'est pas mort encore, mais son royaume est perdu; 7 decembre, le royaume est sauvé; car le roi est mort, et ainsi de suite jusqu'à la fin du mois. »

OUVRAGE NOUVEAU.

Etrennes des Ames pieuses, ou *Almanach des Indulgences*; 1 vol. in-12. A Paris chez Béthune, rue Palatine, n. 5; chez Bricon, rue du Pot-de-Fer Saint-Sulpice, n. 4; et chez Rusand, même rue, n. 8.

L'annonce de ce petit ouvrage sera accueillie avec empressement, nous n'en doutons pas, par tous les vrais fidèles; car, si les indulgences sont une marque du deperissement de la foi et de l'esprit de pénitence, elles sont aussi une source abondante des grâces les plus précieuses, et si elles ne dispensent pas de ce que l'on peut, elles suppleent du moins à ce que l'on ne peut pas. L'auteur a recueilli les indulgences repandues dans l'Eglise; il les a examinées, discutées, et il a rejeté toutes celles qui sont fausses et apocryphes pour n'admettre que celles qui ont des marques certaines d'authenticite; de ces dernières il a forme une espèce de calendrier où l'on voit jour par jour toutes les indulgences qu'on peut gagner avec les pratiques auxquelles elles sont attachees. Il a pour ainsi dire reuni ce trésor epars pour le présenter aux âmes pieuses, qui seules sont capables d'en sentir tout le prix; il y a joint toutes les instructions nécessaires pour en profiter; enfin nous regardons son travail comme un véritable service rendu à la religion.

RÉPUTATIONS CONTEMPORAINES.

M. LE VICOMTE DE CHATEAUBRIAND.

(Second article.)

En lisant le *Génie du Christianisme*, la religion catholique paraît quelque chose de beau et de magnifique ; c'est, en un mot, si nous osons parler ainsi, la plus brillante des vanités humaines. Or n'est-ce pas la méconnaître entièrement, et la rabaisser jusqu'à la misère de l'homme? Cette idée prouve que M. de Châteaubriand ne connaît la religion que d'une manière superficielle, et qu'il en a parlé sans l'avoir approfondie. Le *Génie du Christianisme* est une statue surchargée d'ornemens et de richesses de tout genre, revêtue d'une légère feuille d'or, mais creuse au-dedans. Le catholicisme ne conserve dans cet ouvrage rien de sa gravité, de sa simplicité et de sa dignité. On dirait que l'auteur a voulu faire de la poésie, qu'il a voulu chanter les martyrs, les solitaires, les cérémonies, les fêtes de l'église catholique, comme les poètes anciens avaient chanté les divinités du paganisme. M. de Châteaubriand a travaillé dans son intérêt, et non dans celui de la religion. Il a dit en lui-même : voilà un beau sujet, prenons-le, et montrons de quoi nous sommes capable. Il a habillé la religion en étrangère, il l'a revêtue de tant d'ornemens superflus et de mauvais goût, il l'a chargée d'un luxe si mondain qu'elle n'a pu se regarder sans rougir. Elle a baissé la tête en signe de douleur.

Les Martyrs sont un ouvrage encore plus défectueux que le *Génie*. Ce poëme, puisqu'on veut absolument que ce soit un poëme, est, sous le rapport de l'art, quelque chose d'informe et de monstrueux : c'est un mélange de passions et de vertus, une confusion du sacré et du profane où l'esprit se perd. On ne sort des temples du paganisme que pour descendre dans les catacombes des fidèles ; on n'admire le courage des martyrs que pour détester la cruauté des persécuteurs : à côté des austérités des chrétiens on aperçoit les désordres des païens. On ne quitte l'inexorable vérité du christianisme que pour tomber dans les fables honteuses de l'idolâtrie ; et l'amour d'un chrétien pour la fille d'un prêtre païen se trouve mêlé à la perversité des Césars, à l'enfer et à l'éternité. Voilà le *poëme des Martyrs*. L'*Itinéraire à Jérusalem* lui est bien supérieur ; mais encore n'est-ce que la narration d'un voyage. Nous savons que M. de Châteaubriand est admirable lorsqu'il dépeint l'avilissement de la Grèce, l'abandon et la stérilité de l'Asie mineure sous le gouvernement des Turcs ; lorsqu'il nous raconte les souffrances et le deuil de Jérusalem désolée, et qu'il nous fait voir la malédiction divine dans le silence de cette terre flétrie, et dans les chardons et les épines dont elle est couverte. Mais encore une fois, l'*Itinéraire* n'est que la narration d'un voyage, une suite de tableaux et de descriptions, et ne peut jamais, sous le rapport de la conception, placer un auteur parmi les grands hommes qui passent à la postérité, sans perdre de leur mérite.

La connaissance de l'histoire de leur époque suffit souvent pour expliquer les ouvrages des écrivains. Ainsi la jeune imagination de M. de Châteaubriand, frappée d'un bouleversement aussi effroyable que la révolution française, enfanta l'*Essai sur les Révolutions*. Plus tard

M. de Châteaubriand crut s'apercevoir que les esprits, épouvantés de l'athéisme sanglant de la république, revenaient à des sentimens religieux; il fit le *Génie du Christianisme*, qui eut un succès des plus extraordinaires. Dès ce moment, sa réputation comme écrivain fut faite, et sa place se trouva parmi ceux qui attendaient avec impatience la rentrée des Bourbons en France.

Si nous examinons attentivement M. de Châteaubriand, nous verrons qu'il est atteint de la maladie de son siècle, l'indifférence religieuse. Il a célébré la religion, mais sans y attacher une grande importance; nous voulons dire cette importance qui fait qu'on est intimement convaincu de la nécessité de ce qu'on défend, importance qui l'emporte sur notre vanité, et qui arrête cette excessive mobilité, qui fait tout le fond de l'esprit humain. Quand on reproche cette indifférence au célèbre écrivain, il rappelle bien vite, avec une sorte d'orgueil, son *Génie du Christianisme* et ses articles du *Conservateur*, semblable à un général qui cache une trahison récente sous de vieux lauriers.

Dans tous ses ouvrages, M. de Châteaubriand n'a pour ainsi dire regardé la religion que sous des rapports temporels. On dirait que son génie ne peut se séparer des vanités de ce monde, même pour un instant, et qu'il regrette le temps qu'il ne consacre point à les préconiser. Il ne s'élève pas souvent, il va rarement dans le ciel, parce qu'il craint de quitter ses chères vanités, ou de ne pouvoir les entraîner avec lui; et lorsqu'il veut parler des choses divines, il ne les considère qu'au milieu de ses illusions toutes mondaines.

M. de Châteaubriand au reste se montre partout le même écrivain, dans le moindre de ses fragmens comme dans son *Itinéraire à Jérusalem*. Il est aussi gracieux et

brillant dans ses *Abencérages* et ses *Natchez* que dans le *Génie du Christianisme.* Il y a chez lui une richesse éclatante et pompeuse, mais fictive. M. de Châteaubriand est l'écrivain le plus magnifique que l'on connaisse, mais ce n'est point d'une magnificence riche et solide comme celle de Bossuet, ou simple et profonde comme celle de Pascal ; ses beautés éblouissent, mais ses défauts fatiguent. On est dans l'admiration lorsqu'on le lit, à la fin cependant il assoupit et il endort. Ce qui manque surtout au noble pair, c'est le naturel et la simplicité. On trouve dans tout ce qu'il écrit un certain grandiose exagéré qui est le caractère distinctif de l'auteur. Il ne pense pas, il n'écrit point comme les autres, parce que son imagination l'emporte sans lui donner le temps de réfléchir et de méditer. Cette folle de la maison est chez lui toute puissante, elle y commande en maîtresse absolue. Que si maintenant nous cherchons à nous rendre raison des variations de M. de Châteaubriand, de son talent magique pour décrire et peindre, de la faiblesse de ses raisonnemens, de l'inconstance de ses doctrines, des versatilités de ses principes ; il faut en chercher l'explication dans la puissance de son imagination et dans la nullité de son jugement. M. de Châteaubriand ne tombe pas dans le mauvais goût, il s'y précipite tout entier. Tout en lui est défectueux, même la magnificence de ses idées, même la perfection de son style ; comme les vanités humaines qu'il chérit, toute sa gloire est fausse. De loin elle éblouit ; mais, considérée de près, elle paraît si fragile qu'on doute qu'elle puisse se soutenir longtemps. Que deviendra-t-elle lorsque l'histoire l'aura transmise à la postérité ; que l'esprit de parti ne pourra plus étouffer la voix des juges ; que les coteries ne pourront plus crier : « A genoux, profanes, voici la gloire de M. de

Châteaubriand, à genoux! » Effrayée de son isolement, regrettant les adorations dont elle était l'objet, honteuse de sa ténuité et cherchant à voiler sa misère par quelques lambeaux d'or qui lui resteront, elle ne paraîtra plus que l'ombre de ce qu'elle est maintenant.

J***.

(La suite à un prochain numéro.)

DE L'ÉDUCATION NATIONALE EN FRANCE.

C'est sous ce titre que dans le *Journal des Débats* on a publié un article curieux, signé L. Aimé Martin. Je dis *curieux*, parce que je n'ose pas dire le vrai mot, le mot qui exprimerait la surprise, l'indignation que tout homme sensé éprouvera en lisant l'article de M. Aimé Martin. Qu'on se rappelle quelle est l'autorité qui régit, ou plutôt qui vivifie le *Journal des Débats :* c'est sans contredit celle de M. le vicomte de Châteaubriand, auteur du *Génie du Christianisme,* ambassadeur du roi de France auprès de Sa Sainteté. Or, comment en croirai-je mes yeux, quand je lirai, écrites sous l'inspiration de M. de Châteaubriand ces lignes : *Que nous reste-t-il à vaincre? quelques regrets honteux des puissances monacales!...* lignes auxquelles M. de Châteaubriand a répondu :

« Ce mépris n'est rien moins que philosophique, et sur-
« tout dans un temps où l'on se pique de connaître et d'é-
« tudier les hommes : la plupart des lois religieuses dé-
« cèlent une connaissance incroyable dans l'art de gou-
« verner les hommes. Platon n'a fait que rêver des répu-
« bliques sans pouvoir rien exécuter; S. Augustin,

« S. Basile, S. Benoît, ont été de véritables législateurs.
« Les ordres religieux n'ont été sous beaucoup de rap-
« ports que des sectes philosophiques. Le plus bel éloge
« que nous puissions faire de la vie monastique serait
« de présenter le catalogue des travaux auxquels elle s'est
« consacrée... Les prêtres ne craignaient pas la lumière,
« puisqu'ils nous en ouvraient les sources; puisque ce
« sont eux qui nous ont guéris de notre ignorance, et qui,
« depuis dix siècles, se sont ensevelis dans la poussière
« des écoles, pour nous tirer de la barbarie. » (1)

M. Aimé Martin ajoute : *Des hommes d'un autre temps disaient que la révolution allait renaître : ces ennemis des révolutions en voulaient faire une avec des congrégations et des moines;* ils s'écriaient : Redevenez barbares !... Mais M. de Châteaubriand de dire aussitôt:

« Ceux qui représentent le christianisme comme arrê-
« tant le progrès des lumières, contredisent manifeste-
« ment les témoignages historiques. Les villes qui sont
« sorties le plus tôt de la barbarie sont celles qui ont été
« soumises à des princes ecclésiastiques. L'Europe doit la
« moitié de ses monumens et de ses fondations à la mu-
« nificence des cardinaux, des abbés et des évêques; elle
« doit au clergé séculier et régulier le renouvellement
« de l'agriculture, comme elle lui doit la fondation des
« colléges, des hòpitaux, la multiplicité des hameaux,
« l'accroissement, l'embellissement des villes. L'esclavage
« n'était-il pas reconnu légitime quand l'Eglise ne recon-
« naissait point d'esclaves? Montesquieu a fort bien
« prouvé que le christianisme est opposé d'esprit et de
« conseil au pouvoir arbitraire: enfin qu'il soit dit à la
« gloire de notre religion, que le système représentatif

(1) *Génie du Christianisme*, tome IV.

« découle en partie des institutions ecclésiastiques; mais
» l'homme haït la reconnaissance.

« Toutes ces déclamations contre l'ambition de l'Eglise « sont de petites vues; nous n'avons plus cette haute idée « de la dignité de l'homme que nous inspirait le christia- « nisme, et la loi est mise partout à la place des mœurs. « Détruisez le culte évangélique, et il vous faudra dans « chaque village une police, des prisons, des bourreaux. « Les conseils de l'Evangile forment la véritable philoso- « phie et ses préceptes le véritable citoyen. Le progrès des « lettres, après tout, était inséparable de ceux de la reli- » gion, et l'esprit conservateur des beaux-arts se faisait « remarquer dans tous les ordres de l'Eglise. (1)

Il nous faut une éducation nationale, continue M. Aimé Martin, *la confiera-t-on à des corporations de moines? Voyons d'abord ce que les moines ont fait pour l'éducation.* M. le vicomte de Châteaubriand, qui est toujours là, répond :

« Toutes les universités de l'Europe ont été établies par « des princes religieux ou par des prêtres. Toutes ont été « dirigées par des ordres chrétiens. Et l'on peut admettre « hardiment, en laissant toujours les calculs beaucoup « au-dessous de la vérité, que l'Eglise enseigne 300,000 « jeunes gens dans les divers états de la chrétienté. Dans « deux villes papales seulement, Bologne et Sienne, on « comptait trente académies ayant pour objet les sciences, « les belles-lettres, les langues, l'histoire, les arts. Les bé- « nédictins savaient tout; les jésuites connaissaient la « science et le monde. Les bénédictins étaient des savans, « et les jésuites des gens de lettres. L'Europe savante a fait

(1) *Génie du Christianisme*, tome IV.

« une perte irréparable dans les jésuites; l'éducation ne « s'est jamais bien relevée depuis leur chute. On ne peut « s'empêcher de regretter les corps enseignans, unique- « ment occupés de recherches littéraires et de l'éducation « de la jeunesse. Après une révolution qui a relâché les « liens de la morale et interrompu le cours des études, une « société à la fois religieuse et savante porterait un remède « assuré à la source de nos maux. Il est temps enfin de « s'effrayer sur l'état où nous avons vécu depuis quelques « années. Qu'on songe à la race qui s'élève dans nos villes « et dans nos campagnes, à tous ces enfans qui, nés pen- « dant la révolution, (1) n'ont jamais entendu parler ni de « Dieu, ni de l'immortalité de leur âme, ni des peines ou « des récompenses qui les attendent dans une autre vie; « qu'on songe à ce que peut devenir une pareille généra- « tion, si l'on ne se hâte d'appliquer le remède sur la « plaie. » (2)

Oui assurément, voilà bien le langage d'un ambassadeur du Roi très chrétien, répétant au milieu de la ville éternelle : La cour de Rome s'est toujours montrée supérieure à son siècle. (3) Mais ce langage, M. le vicomte de Châteaubriand l'aurait-il employé pour répondre à un libelle contre le clergé? C'était avec des pensées et un style semblable que l'on préludait en 1789 et 1790 à l'abolition des ordres religieux et par suite à l'anéantissement du christianisme en France. J'en suis fâché, M. Aimé Martin va m'appeler *un homme des autres temps,* mais n'accuse-t-il pas les prêtres enseignans de vouloir *corrompre* et *abru-*

---

(1) Ce sont des hommes aujourd'hui elevant leurs enfans ainsi qu'ils l'ont ete eux-mêmes.

(2) *Génie du Christianisme*, tome IV.

(3) *Génie du Christianisme*, tome IV.

tir? Ne s'écrie-t-il point : *Arrière la robe, les superstitions et les vieux préjugés des moines!* Hé! mais c'est ainsi qu'un homme qu'on n'ose nommer rédigeait *l'Ami du peuple;* (1) et il ne commença point par dire que les monastères recélaient des accaparemens de blé ou d'armes. Comment l'entend M. Aimé Martin? *Des maîtres à la figure refrognée, à l'œil menaçant, à la main armée de fouets; des enfans suppliciés, des instituteurs enivrés de colère,* voilà ce que nos yeux pourraient voir encore! Je ne suis point partisan de la fustigation, (bien que les Anglais, jouissant d'une charte et d'un gouvernement représentatif, s'y soumettent;) mais elle me semble une crainte pour le moins aussi ridicule que celle que témoigne M. Aimé Martin, quand il redoute qu'on ne nous *fasse des martyrs, des cénobites, des moines, et non des Français.* Ou les prêtres enseignans sont restés en arrière de la civilisation sous tous les rapports, et alors leurs écoles seront désertes, leurs prétentions déçues; ils n'exerceront aucune influence et tomberont accablés sous leur propre poids; ou ils ont avancé comme le siècle, et concourent à l'honneur d'enseigner, ainsi que peuvent le faire tous citoyens qui satisfont aux lois imposées par l'état à ceux qui se destinent à l'éducation de la jeunesse? S'ils sont ignorans, ineptes et féroces, comment se fait-il que leurs pensionnats suffisent à peine aux élèves qu'on leur confie, et nos femmes sont elles devenues de véritables Amalécites, offrant à ces Molochs le fruit de leurs entrailles? Que prétend donc M. Aimé Martin quand il nous parle d'*abrutissement*, d'*austérité*, de *barbarie monacale*, tandis que d'autres crient au relâchement, à la mondanité jésuitique? M. Aimé Martin veut s'ouvrir un petit champ à

---

(1) Marat.

l'impiété; il veut sans motif parler de *la discipline*, *des rosaires*, des *reliquaires*, des *scapulaires* des *pratiques de dévotion auxquelles se livrent de vieilles femmes*, lesquelles sont fort heureuses de pouvoir recourir à Dieu quand les hommes les abandonnent, et à qui je ne saurais qu'offrir, si la piété n'y avait pourvu... Je dis donc que M. Aimé Martin ayant voulu reproduire de vieilles déclamations anti-religieuses a choisi pour cadre *l'éducation nationale en France;* tout sujet aurait pu amener les mêmes calomnies, puisque *tout chemin mène à Rome;* aussi n'accuserai-je point M. Aimé Martin d'inconséquence, quand à propos d'éducation il méconnaît et injurie ceux qui s'en occupèrent le plus, non seulement parce qu'ils sont dévots, mais encore parce qu'ils sont sages; et les institutions d'Athènes, de Rome, ou de la *stationnaire* Egypte, sont également rejetées, par cette présomptueuse et ridicule phrase : *N'appelons point à notre secours les exemples des temps antiques...* Temps malheureux, serais-je aussi tenté de m'écrier, temps où l'on n'expliquait point à Mlle Sophie la chimie et la physique en madrigaux! Mais il n'est question que de prier M. Aimé Martin d'être conséquent dans les détails s'il est parvenu à l'être dans l'ensemble; et je lui demanderai de ne point continuer à dire : *Que le joug de l'Evangile est celui de la raison universelle, et qu'il nous faut appliquer la morale de l'Evangile aux institutions humaines*, parce qu'il m'est impossible de croire à l'Evangile, s'il n'a pas été fondé par des miracles, et s'il n'est pas maintenu par des miracles, toujours subsistans, tels que tous *les mystères* du christianisme, et entre autres ceux qui constituent le *sacrifice*. Or M. Aimé Martin m'assurant qu'*il ne se fait plus de miracles qu'en basse Bretagne*, je ne vois nulle raison de me soumettre *au joug de l'Evangile*, parce que je n'aime au-

cune espece de joug, à moins qu'il ne me soit bien prouvé qu'il y va de mon intérêt, par des vérités incontestables et irréfragables, comme sont les faits miraculeux, lesquels étant des *faits* et non des raisonnemens, ne sont point susceptibles de discussion, et fixent nécessairement mon imagination en forçant ma foi. Si M. Aimé Martin ne veut pas admettre de miracles, qu'il n'admette pas d'Evangile; surtout qu'il ne demande point que le joug de l'Evangile devienne celui de la raison universelle; car la raison de tous ne leur dira point : Pardonnez sept fois septante fois ; donnez votre manteau tout entier quand on plaide pour en avoir la moitié; si on vous frappe sur une joue tendez l'autre; et autres conseils singulièrement en contradiction avec le goût et la raison.

Mais M. Aimé Martin a voulu parler du *miracle de Poitiers*. Un météore apparaissant sous la forme de l'instrument de notre Rédemption est un phénomène odieux. Il est permis aux vapeurs de former dans les airs des couronnes, des glaives, des écharpes lumineuses, mais une croix! Les chambres, qui n'ont point été appelées à voter, doivent-elles permettre?... La libéralité menacée doit-elle souffrir?... J'ignore quels moyens seront employés pour prévenir dorénavant ce signe que j'appellerais séditieux, tant il excite de colère, s'il ne s'était toujours trouvé uni aux fleurs-de-lis dans les lieux où il vient de se manifester seul. Pour le *passé* il rentre dans cet ordre de la nécessité, auquel on n'a encore rien su opposer : quant à *l'avenir*, on assure qu'à l'aide de certains ballons M. Aimé Martin et les partisans de sa doctrine se dirigeront contre la première nuée symbolique qui leur sera signalée, se dévouant ainsi, pour le salut commun, compromis par la vue d'une croix... C'est entraîné, malgré

moi, par le ridicule article de M. Aimé Martin, que je me livre à la raillerie; mais que dirai-je quand un collaborateur de M. le vicomte de Châteaubriand, un homme qui se prétend royaliste, cherche à susciter le mépris et la haine contre un corps dévoué au service de Dieu et du Roi? Il ne me vient en tête que les premières paroles de M. de Thou : *C'est grand pitié!....*

P***.



LE PASSÉ ET LE PRÉSENT, A L'OCCASION DU 21 JANVIER.

J'étais dans une disposition d'esprit assez triste; et en général je suis ainsi lorsqu'à un ciel nébuleux, à une saison rigoureuse se joignent les souvenirs de certaines époques qui me rappellent des circonstances effacées de la mémoire de bien des gens, mais que les pleurs et le désespoir de ma famille ont gravées dans la mienne. Cependant tant d'années se sont écoulées, tant de sentimens divers ont été épuisés, que je ne pourrais pas appeler *douleur* l'espèce de sensation que j'éprouve le 21 janvier, mais mélancolie vague et découragement : je ne peux m'occuper alors; et sans but, j'erre dans les promenades publiques que le froid rend désertes. J'errais donc hier dans la grande allée des Tuileries, et je considérais le château à travers un brouillard glacé; ces longues lignes sombres d'une architecture sévère, le drapeau blanc qu'aucun souffle d'air n'agitait, ces sentinelles silencieuses, ces statues dont l'approche de la nuit ne laissait plus distinguer que les formes, et qui semblaient autant de fantômes, tout, jusqu'à ce bois dépouillé, à ces arbustes flétris, à ces gazons neigeux, répondait à

ma pensée..... Quelques sublimes méditations sur les grandeurs et leur néant, sur les arrêts terribles et mystérieux de la providence se préparaient pour moi, quand une voix jeune et gaie retentit à mon oreille, et prononce mon nom.....; je m'arrête. Le fils d'un de mes amis me reproche ma distraction, mon air taciturne, m'en demande la cause. Il sort de Saint-Cyr, ses yeux involontairement ne se fixent que sur son épaulette; pour la première fois on vient de lui porter les armes : m'écoutera-t-il si je réponds à ses questions, et irai-je lui faire comprendre le passé, à lui qui ne veut vivre que dans l'avenir? Je me tais, mais je cède à ses instances, et je le suis chez son père où, dit-il, se sont réunis tous ceux qui s'intéressent à lui, afin de célébrer son départ pour un régiment éloigné.

Un grand luxe dans les ameublemens et dans la parure des femmes, une clarté vive, une conversation bruyante me choquèrent. Je croyais me trouver dans un cercle intime, et j'étais environné d'étrangers : j'avais oublié que partout et dans toutes les maisons on sacrifie à la mode; mais revenu de ma première surprise, je me rappelai qu'à l'extrémite de ce vaste appartement se trouvait un petit salon assez peu fréquenté ordinairement, et j'y cherchai un refuge. Il était presque plein hier, et de gens dont la plupart m'étaient inconnus. Mon entrée ne produisit aucune sensation, tout le monde donnant une attention exclusive aux discours d'un vieillard dont on semblait craindre de perdre un mot ou un geste. Ce vieillard avait une voix chevrotante, et sa main décharnée tremblait; mais ses yeux brillaient sous des sourcils blancs, il frappait de temps en temps la terre de son pied avec assez de force, et quand il riait c'était par des éclats retentissans. Je me mêlai aux auditeurs qui l'entouraient.

et je parvins à entendre quelques-unes de ses paroles que l'on écoutait avec un mélange de respect, d'attendrissement et de componction. « Oui, disait-il, dans le fond de mon département, vos journaux ont fait renaître mes désirs, et j'accours vous féliciter, mais aussi vous instruire... Vous commencez à saisir notre manière : il y a du Mirabeau, du Gorsas, du Danton, du Fauchet, un peu de Grégoire dans votre façon de faire, mais du Marat, de l'Hébert, je n'en vois point d'assez prononcés....; je sais bien qu'il ne faut pas brusquer les choses, et que vous parlez de *légalité*.... Nous, nous disions : la loi...., par exemple : *La loi est l'expression unique de la volonté générale; on ne doit obéir ni désobéir qu'en vertu de la loi*.... Entendez-vous? *désobeir* qu'en vertu de la loi? voyez-vous où cela conduit?.... Ecoutez encore cela : *L'obéissance aux lois renferme l'observation des règlemens, la fidélité aux magistrats, l'union des citoyens.* Vous voyez! toujours *la loi.* Vous dites : *la légalité.* Ce n'est pas mal...., d'ailleurs ce que je vous cite là, étant tiré *des droits de l'homme, des devoirs de l'homme*, on doit le redire autrement; et il ne faudrait point répéter après nous : *La loi doit tenir lieu de fusils et de baïonnettes....* non, parce qu'on pourrait se rappeler que *la loi* ne tient lieu de rien. J'approuve donc *la légalité* : c'est neuf, peu compris; je l'accorde...., et croyez que c'est quelque chose, car la puissance des mots, nous l'avons étudiée, et je la connais mieux que vous, j'ai été plus loin que vous..... Permettez, je ne m'abuse pas : ne m'interrompez point.... Vos intentions sont claires, mais enfin vous n'en êtes encore qu'à l'espérance des grandes choses. Ce n'est pas *aujourd'hui* que vous me disputerez l'honneur d'avoir été *libéral dès* 1791... Ah! laissez-moi donc poursuivre : nous avons dit avant vous : la liberté est le *droit de dire, d'é-*

crire et de faire ce que l'on veut... Ne vous étonnez point de cette hardiesse : nous ajoutâmes pour éviter les criailleries : *Sans nuire à autrui, ni à l'état, ni à soi-même.* Vous concevez ce qu'il y a de profond là-dedans : *Ni à soi-même?* C'était une précision du langage mystique qu'emploieraient un jour ce que vous appelez les *doctrinaires* et les *éclectiques* du *Globe*, qui ne sont pas à dédaigner quand on débute; par ce qu'il en faut toujours que l'on puisse interpréter de diverses manières. Vous sentez bien que, pendant long-temps, nous avons dit : *La loi faite par le corps législatif, et sanctionnée par le monarque, est une sorte de religion civile.* Mais je n'ai pas besoin de vous expliquer *aujourd'hui* comment nous entendions ce nom de *monarque*... C'est assez clair... Je reviens sur ce qui vous regarde ; votre *comité directeur* est une heureuse conception; mais nous avions créé un *comité d'exécution pour les mouvemens insurrectionnels.* En général vous avez peu innové. Nous disions *la constitution*, comme vous dites *la charte ;* nous disions *le clergé*, comme vous dites *les jésuites.* Nous écrivions contre les gardes du corps, contre les régimens suisses.....Ne m'interrompez point..... je sais que vous avez aussi écrit contre eux; mais nous avons fait mieux..... Vous y viendrez, je n'en doute point; et c'est ainsi que nous préludâmes. J'ai vu avec plaisir que vous aviez même manifesté le désir de voir l'armée privée du port d'armes : c'est une haute pensée que j'ai appréciée..... Ah ! que de sang eût été épargné le 10 août si tout ce qui composait la garde du château eût été dans l'état des Suisses qui furent conduits jusque sur les marches de l'Hôtel-de-Ville!..... Voilà ce qu'il faut obtenir, messieurs, pour simplifier une lutte inévitable..... Persévérez donc.....mais ne vous enorgueillissez point de vos efforts. Vous avez obtenu deux ordonnances importantes,

je l'avoue; et M. Aimé Martin parle aussi convenablement des moines que M. le comte de Montlosier du parti-prêtre: c'est ainsi que nous préparâmes cette fameuse indication de Talien à la partie active de la nation, que nous représentions assis au côté gauche si paisiblement. Je crois voir encore ce grand orateur se lever en disant : *Nous avons fait arrêter les prêtres perturbateurs; ils sont enfermés dans une maison particulière, et sous peu de jours le sol de la liberté sera purgé de leur présence.* Eh bien! messieurs, ces paroles-là tonnaient le 31 août, et la prophétie du libéral Talien s'exécutait le 2 septembre..... Ne vous découragez point; nous nous bornâmes d'abord à démontrer comment les prêtres n'étaient point en rapport avec la *constitution;* comment ils servaient Rome aux dépens de la France; comment ils faussaient l'esprit de la jeunesse; comment ils répandaient les ténèbres de la superstition et retardaient les progrès de la civilisation. Vous voyez que vous êtes dans la bonne route?... mais c'est nous qui vous l'avons tracée. Ecoutez donc un préeurseur de la gloire qui vous est réservée..... Mais pouvez-vous vous livrer à l'espoir de voir couronner vos efforts par des succès semblables aux nôtres?..... Vous gardez le silence! Ah! je le conçois! Ce n'est pas *aujourd'hui* que vous oserez établir aucune comparaison!..... Je ne veux point mettre un frein à votre ardeur en vous montrant quel but nous atteignîmes en peu de temps; il me paraît positif que vous devez l'atteindre aussi. Mais (et vous avez assez prouvé que vous le saviez aussi bien que moi) un élément puissant manque à votre zèle : vous trouvez dans la *chambre* des orateurs, dans le monde des écrivains, des partisans..... mais une garde, une garde nationale, où la chercherez-vous? Où est votre La Fayette? Que dis-je? Je dois vous demander *aujourd'hui* où est

votre *Santerre*? C'est à regret que je vous parle de ce corps armé si dévoué, qui appuyait toutes nos motions..... pardon..... Toutes vos harangues contre la prérogative royale, les privilégiés, les jésuites, les ministres, etc., voilà, messieurs, ce que j'espère vous entendre exiger dès l'ouverture de cette session. Vous y joindrez, je vous prie, le rapport de la loi sur le double vote, la demande de l'élection pour toutes les autorités, quelques économies sur l'état militaire, quelques plaintes relatives aux gendarmes et aux séminaristes; enfin vous ne négligerez point une nomenclature des crimes commis par tous ceux dont les noms ou les fonctions se rattachent soit au culte de la religion catholique, soit au service du roi : vous aurez soin de joindre aux crimes commis la publicité des crimes imputés; les justifications intéressant peu, les imputations doivent être prodiguées... C'est ainsi, messieurs, que vous parviendrez où nous parvînmes nous-mêmes; mais que notre exemple vous éclaire : les Bourbons, les nobles sont revenus; les églises ont été rouvertes, c'est vous en dire assez. L'industrie des révolutions a dû se perfectionner, et vous avez appris de nous comment on se ménageait des restaurations..... J'ose croire, messieurs, que mon apparition au milieu de vous sera comme un chaînon historique liant le passé à l'avenir..... »

A ce moment je m'entendis appeler; et ce fut encore par le jeune homme destiné à m'arracher dans cette journée aux regrets du passé ou à l'horreur de l'avenir. « Que dit donc ce vieillard, me demanda-t-il ? La maison de mon père est remplie d'inconnus : celui-ci d'où vient-il? Et quel est donc ce passé et ce présent dont il parle? »

Je n'osai point apprendre à un Français, à un militaire ce qu'était ce passé et ce présent qu'il ignorait, que son

père avait oublié, et qui réunissant le jacobin de 1793 aux libéraux de 1829, joignait la satisfaction du crime à son espérance.

P*** DE C***.

PORT D'ARMES DES MILITAIRES HORS LE TEMPS DE SERVICE.

Pourquoi laisser une arme aux militaires hors le temps de service? C'est une chose inutile et dangereuse. Inutile, puisqu'ils ne doivent s'en servir que légalement; dangereuse, puisqu'alors ils n'ont point de chefs, et qu'elle devient funeste dans leur colère ou dans leur ivresse. Pourquoi donc sacrifier plus long-temps la sécurité publique à une vaine parure? Voici à peu près le résumé des argumens reproduits chaque jour dans les journaux. Qu'est-ce au fond que ces reproches et cette concession réclamée sous un titre frivole? C'est une question de parti. Il faut prendre les choses d'un peu haut pour en venir à un sabre. La monarchie est soutenue par le double appui d'une force matérielle et d'une force d'opinion, on ne peut attaquer la première sans affaiblir la seconde. La royauté restera la même dans les institutions fondamentales, mais elle fera réellement un pas rétrograde à chaque conquête sur l'armée; il faut diminuer son influence, son enthousiasme et ses prestiges, afin de pouvoir, dans cet état de faiblesse, la faire tomber devant une garde civique. Ainsi l'on verra une nation, fière de ses longues victoires, détruire ses soldats et sacrifier à un fantôme de liberté sa véritable indépendance. Après avoir mis à profit tout ce qui a pu contribuer au succès de nos armes on

voudrait revenir au-dessous des premiers pas de la civilisation : c'est peut-être ce qui a préparé la chute de tant de peuples qui, après avoir perfectionné ou même subtilisé leur civilisation, succombèrent enfin sous les coups de ceux qu'ils appelèrent barbares. Je reviens maintenant au positif de la question.

Celui qui regarde la suppression des armes hors le temps de service comme une chose indifférente, ne connaît pas le soldat, est tout-à-fait étranger à ses idées et à ses mœurs. Pour obtenir cette concession on ne pouvait invoquer l'économie, il fallait donc avoir recours au chapitre des accidens, et aussitôt MM. les meneurs de se mettre à la besogne; il fut décidé que la population militaire serait mise sous la haute surveillance des journaux : depuis cette époque, un sabre n'a pas brillé à la clarté du jour ou des astres sans que la France n'ait été instruite de ce grand événement. Quel beau tableau à esquisser que de représenter les soldats faisant un grand carnage des citoyens! ce fut à qui donnerait le premier coup de pinceau. Aussi apprit-on promptement qu'un bataillon suisse s'était porté en toute hâte vers un poste de militaires de cette nation pour contenir une soldatesque effrénée. Cet événement avait eu lieu à Paris; de sorte qu'il fut bientôt prouvé que ce bataillon se réduisait au nombre d'hommes nécessaires pour relever le poste. Un délit avait été commis; mais ce n'était pas celui qui avait été dénoncé. Comme le découragement ne mène à rien on songea à préparer de nouveaux mensonges et de nouvelles clameurs.

Dans le mois de novembre on publia que le troisième régiment de hussards, répandu dans les rues de sa garnison, s'était mis à pourfendre les pacifiques bourgeois. Vous voyez combien il est urgent de retirer les armes aux militaires!

Malheureusement le colonel de ce regiment fit paraître une lettre qui contenait la preuve la plus nette que le récit tragique était absolument faux : *ce jour-la les cavaliers n'avaient point de sabres.* Tout homme impartial sera forcé de convenir que si les inculpations les plus graves se réduisent à si peu de chose, il doit nécessairement rester bien moins encore d'une accusation légère. Il est donc prouvé qu'il y a eu quelques accidens recueillis avec soin sur une armée de deux cent mille hommes.

Avant d'aller plus loin il est nécessaire de faire observer que les personnes qui se sont formé une opinion sur la question que nous examinons, ne se sont jamais trouvées au milieu de ces réunions tumultueuses où nos soldats se mêlent à la classe du peuple ; il faut donc savoir que la vue d'un uniforme produit généralement sur les masses une impression non équivoque ; elles voient dans un soldat l'instrument qui, plus tard, réprimera leurs excès ; c'est à peu près la haine des déserteurs contre les gendarmes. Cette prévention, cette animosité, se manifestent fréquemment par les insultes les plus grossières et les attaques les plus violentes. On ne dira pas que le soldat est gâté par l'indulgence de l'autorité ; car il sait tellement bien qu'il doit toujours avoir tort qu'il est devenu extrêmement circonspect. D'ailleurs il ne peut jamais échapper à la surveillance qui l'entoure de toutes parts, et il est contenu par tous les sentimens qu'il prend, pour ainsi dire, avec l'uniforme. Mais qu'il est léger le frein inspiré au peuple ! et qui pourrait nombrer les menus délits de sa grossièreté et de sa pétulance ? Comme on ne veut rien lui interdire on ne lui reproche rien. L'arme considérée comme objet de parure semble être le côté faible de la question, et cependant l'examen prouve le contraire.

Si vous soumettez à une froide analyse ce qui constitue une armée, à l'exception de l'arme offensive ou défensive il ne restera absolument rien ; car à la rigueur on peut se battre aussi bien en blouse qu'en uniforme, et ce serait en outre une économie toute républicaine. Dans la vie tout est hochet, et quel est celui qui n'est pas enfant? Combien de vocations ont été déterminées par des causes frivoles? Gardez-vous de toucher à cette satisfaction vaniteuse, à laquelle personne n'est étranger, mais qu'on n'ose pas avouer, et qu'il est peut-être difficile de décrire. Vous voulez des soldats réduits à la plus simple expression, et vous proposez pour modèles les militaires de la ligne désignés sous le nom de soldats du centre. La plus stricte économie a présidé à leur costume; ils n'ont même pas de sabre. Sans contester l'utilité de leur service on peut dire que l'opinion redouble pour eux d'injustice ; le crayon de nos plus habiles dessinateurs semble avoir traduit cette disposition malveillante, en les choisissant pour victimes de leurs scènes bouffonnes ; et le théâtre aussi n'a-t-il pas eu ses parodies militaires : et qui donc paraissait armé d'une baguette pour être le jouet d'un brillant hussard ?

La suppression des armes est réclamée avec une ténacité qui atteste son importance, et c'est une occasion nouvelle d'admirer combien de gens attendent la poste pour avoir une opinion ; chaque jour on leur prépare des faits dénaturés, des déclamations ridicules ; ils dévorent tout. La réfutation vient ensuite; mais peu importe, on a été ému, indigné, tant pis pour la vérité, elle est venue trop tard.

L. G***

(La suite à un prochain numéro.

DE LA MENDICITÉ.

Les ordonnances de M. le préfet de police relatives à la mendicité ont paru, et personne n'a défendu la cause de l'indigent! Je vais présenter quelques considérations en sa faveur : puissent mes paroles être comprises!

Quand on demande aux libéraux, aux philosophes modernes, qu'ils définissent la pauvreté, ils répondent avec dédain : *Le pauvre, c'est une plaie de la société; c'est une tache honteuse qu'il faut voiler; c'est un être dégradé que l'on doit cacher à tous les regards.* Je ne combats point cette définition barbare, et je me contente ordinairement de tendre une main suppliante aux libéraux et aux philosophes modernes pour en obtenir la nourriture de ces êtres qu'ils rejettent si cruellement du sein de la société, et voilà ce que j'en obtiens : l'un m'annonce qu'il a des enfans à établir; un autre qu'il ne peut rien; un troisième me dit que madame est du bureau de charité; un quatrième enfin qu'il paie assez de contributions pour que le gouvernement assiste les malheureux. Pendant que chacun s'excuse de la sorte le froid et la faim creusent la fosse du pauvre : il y tombe! et l'égoïste triomphe! C'est, dit-il, une charge de moins pour la société. L'insensé! l'être qu'il voit mourir sans regret, c'est un homme; et Sénèque, quoique vivant au milieu des ténèbres du paganisme, a presque fait de l'homme une divinité. Il dit à Lucius : *Le Dieu que vous implorez est près de vous, il est avec vous, il est en vous. Oui, un esprit saint réside dans nos âmes; il observe nos vices, il surveille nos vertus.*

Si je demande à la religion ce que c'est que le pauvre, voilà ce qu'elle me répond par l'Ancien Testament, par l'Evangile, par les Pères de l'Eglise : *Le pauvre, c'est l'un de tes frères, c'est ton frère malheureux ; c'est plus que cela encore, c'est Jésus-Christ, fils de Dieu, et Dieu lui-même. Le pauvre, tu dois l'assister dans ses besoins ; le couvrir de ton manteau s'il a froid, le nourrir de ton pain s'il a faim, l'étendre sur ton lit s'il est malade.* A l'appui de ce que me dit la religion je citerai quelques passages des divines Ecritures : je les prends entre mille.

Feneratur Domino qui miseretur pauperis. (Prov. 19.)

Celui qui a pitié des pauvres prête à usure au Seigneur.

Quæcumque habes vende et da pauperibus, et habebis thesaurum in cœlo... (S. Marc.)

Vendez ce que vous avez, donnez-en le produit aux pauvres, et vous aurez un trésor dans le ciel.

Date omnibus ne cui non dederitis ipse sit Christus. (S. Augustin.)

Donnez à tous les pauvres de peur que celui à qui vous ne donneriez pas ne soit Jésus-Christ.

Les ordonnances de M. le préfet de police sont en opposition avec la politique et la morale de tout gouvernement, bien que M. le préfet de police ait eu les meilleures intentions. Un gouvernement quelconque a sa politique et sa morale : sa politique, c'est ce sentiment qui le porte à tout faire pour sa conservation : ainsi la république ne guillotinait que pour se consolider ; l'empire ne tyrannisait que pour s'affermir ; la légitimité ne répand tant de bienfaits que pour éterniser une royauté de plus de huit cents ans. La république et l'empire souf-

fraient les pauvres, et pourquoi la royauté ne les souffrirait-elle pas? n'est-elle plus la royauté de S. Louis, ou est-elle inébranlable dans ses fondemens pour se mettre à dos une portion du peuple qui lui est dévouée? *Les malheureux bénissent le roi bienfaisant.* Cette royauté qui souffre de nos souffrances a-t-elle les fonds nécessaires à la subsistance de ces êtres que les riches insoucians, que les voluptueux, que le financier égoïste nourrissaient parce qu'ils étaient importunés? J'abandonne ces réflexions au lecteur sans plus de développement, et j'arrive au point moral dont j'ai parlé. Tout gouvernement a sa morale comme sa politique : sa morale, c'est le sentiment qui le porte à tout faire pour le bien-être du peuple; il doit assistance aux pauvres, protection aux faibles comme il doit la tranquillité aux riches. Les pauvres vivaient mal en demandant, c'est vrai; mais encore vivaient-ils, et les riches étaient tranquilles. Maintenant le pauvre, honnête homme, meurt de faim et de froid dans son grenier où ne monteront jamais les indifférens qui parcourent la capitale. A ces considérations j'en joindrai une autre : que d'hommes malheureux dans leur intérieur, que de femmes désolées de la conduite d'un époux, d'un fils, sont sortis avec l'intention criminelle d'abréger leur carrière! A la vue d'un être amaigri par la faim, raidi par le froid, qui souffre avec résignation, ils ont senti leurs peines diminuer; ils ont eu honte de leur faiblesse : maintenant ils se suicideront, parce qu'ils se croiront seuls malheureux dans la nature. A Londres, me dit-on, la mendicité est interdite. Je le sais, et je sais aussi que les pauvres de Londres font un petit commerce : ils offrent avec importunité aux passans soit un paquet de cure-dent, soit des épingles, soit des aiguilles. Je sais encore

que Londres n'est point *catholique*; que le vice dominant de ses habitans c'est l'égoïsme; que leur mort naturelle c'est presque le suicide, bien que le suicide soit la mort d'un lâche.

R. C.

LA MORT D'UN ENFANT.

La mort a vraiment quelque chose d'étrange par le temps qui court. Que nous devons être moraux, vertueux! Que nous devons avoir de femmes fortes et admirables, de citoyens courageux et désintéressés, de pères de famille donnant l'exemple des vertus les plus rares, si nous nous en rapportons aux articles nécrologiques des journaux, aux discours prononcés avec une pompeuse ostentation dans nos cimetières! Pourquoi donc ces grandes vertus, ces rares qualités, ces talens incomparables qu'on exalte si haut en face de la mort n'ont-ils jamais fait bruit? Pourquoi donc le monde jusqu'alors n'en a-t-il jamais eu souci? Pourquoi n'apparaissent-ils que quand la mort vient de les frapper? Il faut chercher l'explication de ces mensonges fastueux et solennels dans la vanité humaine qui ne veut pas rester court sur sa misère, et qui s'efforce de relever le plus possible ce qui va servir de pâture aux vers, comme pour s'étourdir et se faire illusion. La sottise devient un mérite, le génie passe pour une divinité extraordinaire, le crime s'appelle bonté, la scélératesse est du talent, et la perversité se change en vertu. Mystère inexplicable du cœur humain! c'est au moment où la vanité de l'homme est frappée du coup le plus terrible; c'est au moment où elle ignore quel nom donner à ses

restes qu'elle fait la superbe et l'arrogante, et qu'elle se donne comme presque parfaite! Mais elle ne peut mentir ainsi sur la mort des enfans: car il n'y a point de mal à cacher, et point de bien à dire, si ce n'est leur innocence à raconter. C'est cependant la plus belle et la plus douce des morts; et cette terrible mort qui ordinairement pour nous est si effroyable, se fait ici sans bruit et sans horreur. La mort pour les enfans n'est rien; elle ne semble exister que pour le cœur des mères, c'est un trait qui le perce de part en part. Qui pourrait révéler ce qui s'y passe en ce douloureux moment! Qui pourrait faire sentir quelle profonde douleur s'en empare! Cette douleur ne ressemble à rien de tout ce que nous appelons douleurs et chagrins; elle a été faite pour les mères, et c'est une de leurs charges. Hors de cela, la mort d'un enfant n'a rien qui effraie ou qui terrifie: on n'y voit point de ces efforts désespérés de la vie contre la mort, de ces luttes lamentables où nous combattons contre la destruction; on n'y aperçoit point de ces regrets amers pour les jouissances et les plaisirs de ce monde; on n'y entend point de ces imprécations et de ces désespoirs abominables qui glacent d'effroi, ou de ces terreurs et de ces remords inexorables, avant-coureurs d'un châtiment éternel. A l'exception du mouvement qui se fait autour de lui, tout est calme et paisible. A peine quelques cris plaintifs se font-ils entendre. C'est une fleur qui se fane, ou tout au plus un arbrisseau qui dessèche. Il n'y a point de lutte, car la nature cède doucement à la mort; il n'y a point de regrets, car l'enfant ne connaît encore ni les jouissances, ni les plaisirs; il n'y a point de désespoir, ni de remords, car l'enfant ne sait encore ce que c'est. Il ne quitte point le monde, car il n'y est pas encore entré. Seulement on perd avec lui la

candeur, l'ingenuité de l'enfance, et ces petites grâces enfantines qui font la fortune et le bonheur de cet âge heureux. L'enfant ne perd rien... Ah! il perd la tendresse maternelle avec laquelle il se jouait; et sa mère perd tout, il ne lui reste que sa douleur pour consolation. Il n'y a ni inquiétude, ni terreurs : c'est un spectacle touchant et mélancolique, mais non affligeant. On n'a point à regretter de hauts talens, ni de grandes vertus; on n'a point à déplorer des désordres éclatans, ou des vices honteux; c'est l'innocence qui abandonne la terre pour aller vivre ailleurs. Mort perçante pour le cœur d'une mère! mais mort douce et heureuse pour l'enfant! Il n'a pas besoin d'éloge; ce mot d'enfant dit tout, quoiqu'il en est, comme le petit Edouard de Morlaincourt dont on pleure la perte, qui possèdent plus que d'autres toutes les grâces de l'enfance. On se console par cette pensée : c'est l'innocence qui laisse la terre pour aller dans le sein de Dieu.

B.

DOCUMENS HISTORIQUES.

— A la dernière reception royale, on a remarqué que le Roi et la famille royale qui repandent d'ailleurs tant de bienfaits sur la classe indigente, ont adressé à plusieurs des maires de Paris des questions pleines d'intérêt sur les pauvres et sur tous les secours qu'ils peuvent recevoir dans cette saison rigoureuse.

— Les journaux libéraux ont fait grand bruit des *affreuses menaces* et *des horribles imprecations d'un catholique fanatique* dans un temple protestant à Leme (Aisne). M. le sous-prefet de Vervins à envoyé au *Constitutionel* une note ou il dit que ce malheureux est aliené et en ce moment au dépôt de Montreuil près Laon. Il faut avoir des intentions bien hostiles contre la religion pour faire bruit des folies d'un aliene.

— C'est une absurdite de prétendre que nous *voulons la ruine de la religion*, dit *le Constitutionnel*. Oh! sans doute! *le Constitutionnel* est très

religieux : car il prêche la morale tous les jours, poursuit les corrupteurs de la jeunesse, (les prêtres enseignans) célèbre les vertueux citoyens qui ont été *régicides* et aussi ceux qui *honorent l'intelligence humaine* en se faisant conduire directement *au champ du repos*.

— Les journaux libéraux sont dans le deuil et la désolation. Ah ! mon Dieu ! dit l'un, nous sommes perdus ! Et nos places, et de l'argent ! dit l'autre en soupirant. Pauvre France ! dit un troisième avec chagrin. Vous vous effrayez, vous demandez ce qu'il y a, et vous apprenez qu'il ne s'agit que d'un courrier expédié à M. le prince de Polignac, avec ordre, dit-on, de revenir en France pour entrer au ministère. Pauvres libéraux ! Ils comptent bien peu sur leurs doctrines et sur leur parti si un seul homme les épouvante.

— MM. de Pradt et Benjamin Constant continuent à se faire la petite guerre dans *le Courrier Français*. M. Benjamin Constant demande si la dictature de Napoléon, la plus brillante des dictatures, avait préparé la France à la liberté. Quelle idée avions-nous, dit-il, en 1814, de nos droits, de nos garanties, des limites dans lesquelles il faut toujours renfermer le pouvoir. Ces paroles de M. Benjamin Constant sont très-remarquables en ce qu'elles prouvent que ces libertés constitutionnelles dont on fait tant de bruit maintenant ne viennent que de nos princes. Quelle reconnaissance en montrent M. Benjamin Constant et ses amis !

— M. Mélitan Gonzalès, citoyen de la republique argentine, a présidé un banquet en réjouissance de la paix conclue entre Buenos-Ayres et le Brésil. Un M. Bilardebo a porté le toast suivant : « Puissent Buenos Ayres et la Banda-Orientale réunis offrir au monde entier un asile au malheur, un boulevard à la liberté et un écueil à la tyrannie ! » M. Bilardebo voudra bien nous permettre de rire de son toast ; il est probablement trop bon citoyen pour s'en fâcher.

— M. Victor Hugo est *critiquable*. Qu'est-ce qui a dit cela ? Faut-il le demander ? Et qui donc peut parler une telle langue si ce n'est *le Journal de Paris ?*

— Savez-vous pourquoi *le Constitutionnel* s'amuse à faire de bonnes petites dénonciations sur le département de l'Aveyron, et en particulier sur l'arrondissement de Saint-Afrique ? Non. Eh bien, *le Constitutionnel* va vous apprendre que l'*esprit général de ce département, privé presque partout d'enseignement mutuel, tourmenté par les missions et soumis à l'œil inquisitorial de la congrégation*, est *peu satisfaisant*. Aussi ce département est-il placé dans la carte noire de M. Dupin, et il est permis à chacun d'en dénoncer les habitans et *surtout les fonctionnaires*.

—MM. les deputes de la réunion rue Grange-Batelière se sont rassemblés le 16 courant rue de Richelieu. Ils s'y sont trouvés au nombre de soixante-douze. Ils doivent s'occuper de la recherche d'un local plus commode et plus spacieux. Pourquoi ne pas prendre un *jeu de paume*? Il ne manquerait plus rien, et bien des gens se trouveraient reportés en 1789.

— Le *Journal de Paris*, dont tout le monde connaît la haute intelligence, se hasarde jusqu'à faire un article sur le fameux projet de loi concernant l'organisation communale et departementale. L'article est court, ce qui est rare dans ce journal. On voit qu'il n'est pas encore sûr de ce qu'il veut dire. Si cet essai ne renferme pas trop de sottises, il le fera suivre par d'autres articles plus longs où nos hommes d'etat pourront, peut-être, aller puiser quelques renseignemens.

— A une des dernières reunions de l'association catholique en Irlande O'Connell a dit *que le premier ministre était un insensé et ses collègues des miserables*. Nous ne pensons pas que lord Wellington soit un insensé; c'est seulement un ministre d'une incapacité tout-à-fait mémorable, qu'on ne peut regarder sans rire.

—M. le Dauphin a bien voulu accorder une somme de 400 francs pour subvenir aux besoins les plus pressans de la chapelle des prisons de la ville de Pamiers.

— M. Auguste de Saint-Aignan a été nommé député à Pont-Rousseau, département de la Loire-Inferieure; à Laval, les électeurs ont nommé M. Dumans : ces deux deputés sont liberaux. Le collège électoral de Montbrison est partagé entre plusieurs candidats; ce qui démontre evidemment que si le gouvernement avait de l'énergie, il pourrait encore se former une majorite royaliste.

— Tout individu qui a quelques connaissances, un sens droit et de la franchise, peut être habile ministre, dit *le Constitutionnel*. Ainsi, chaque citoyen peut se tenir averti que les portefeuilles sont au concours, de *par le Constitutionnel*, et que l'expérience des affaires et des hommes étant inutile pour être ministre, chacun peut y prétendre, à la condition toutefois d'avoir appris à *lire*, *écrire* et *compter*, sans doute dans une école mutuelle.

—La *Gazette des Tribunaux* annonce la mort d'un véritable homme de bien dont toute la vie a été l'*action continuelle du travail et de la philanthropie*. A quoi bon la *Gazette des Tribunaux* nous parle-t-elle de la philanthropie de M. Bernet? N'est-ce pas depuis long-temps chose convenue que tous ceux qu'elle prend sous sa protection, quels qu'ils soient au reste sont de véritables hommes de bien, de bons citoyens remplis de vertus eclatantes, qui ont passe tout leur temps dans la philanthropie?

— Le ministère public à Rouen dirige une poursuite contre le *Journal du Havre* qui a, dit-on, diffamé un commissaire de police. Il y a tant d'autres diffamations qui passent sans que l'autorité s'en occupe, que cet officier public doit la remercier de vouloir bien prendre sa défense.

— M. le vicomte de Châteaubriand est tombé bien bas; car il se trouve dans les annonces du *Constitutionnel* à 1 fr. 50 c. la ligne. On y voit que l'illustre écrivain a fait l'article *Instruction publique* pour l'*Encyclopédie moderne;* et à côté se trouve un M. Pagès, ancien rédacteur de *la Minerve*, auteur des articles *Finances*, *Importations* et *Jésuites*. Honneur à M. de Châteaubriand qui s'élève à la hauteur de l'ignorance de gens qu'il a autrefois traînés dans la boue!

— Vive M. Say! vive cet illustre professeur d'économie politique au Conservatoire! Il a trouvé un moyen de prolonger l'existence, et il doit l'apprendre à ses auditeurs. M. Say commencera sans doute par se servir lui-même de son importante découverte, et alors nous lui prédisons un succès prodigieux. Les femmes, les enfans, les malades, les vieillards courront à lui, et il fera des miracles.

— C'est une découverte bien ingénieuse que l'*ordre légal*. Avec ces deux mots magiques on peut, sans cesser d'être *libéral*, exiger avec une ténacité extraordinaire la destruction des établissemens religieux et réclamer la confiscation. Nous croyions que *libéral* voulait dire ami de la liberté; il paraît, d'après ce que nous voyons, que *libéral* signifie ennemi de la religion et des prêtres; car *le Constitutionnel* dénonce et poursuit jusqu'à leur entière destruction les établissemens tenus par des *prêtres* et les personnes qui ont refusé de se soumettre aux *mesures* déclarées *tyranniques*, *absurdes* et *intolérables* par *le Globe* et *le Courrier Français*.

— Les officiers de la garnison de Munich se sont réunis pour offrir à M. Halfinger, leur aumônier, à l'anniversaire de son ordination, un crucifix travaillé avec goût. Une telle démarche fait honneur aux sentimens de ces officiers. Si en France pareille chose arrivait, *le Constitutionnel* ne cesserait de déverser le blâme et le mépris sur ceux qui l'auraient faite.

— *Le Globe*, après avoir examiné notre situation, déclare que ce qu'il y a de mieux à faire actuellement c'est de conserver les ministres que nous avons, parce qu'ils sont *sans amis*, *sans appui* et sans *principes* arrêtés. Voilà assurément d'étranges motifs pour être ministériel.

— L'exemple donné par M. Quiclet produit ses fruits. Un sieur Leroy n'ayant pas obtenu du conseil de préfecture de la Loire-Inférieure la radiation sur la liste électorale de M. de Goyon, ancien préfet, a eu recours à la Cour royale de Rennes, qui a ordonné le maintien de M. de Goyon comme payant plus que le cens voulu par la loi. Nous engageons

M. Leroy à se *pourvoir* devant M. *Marchais* qui lui indiquera infailliblement des moyens de *cassation*.

— Les republiques du nouveau monde ne s'accordent pas mieux que M. de Pradt et M. Benjamin Constant ; car, si nous en croyons les journaux anglais, le Perou a déclaré la guerre à la Colombie.

— Les catholiques sont partout signalés au mepris public, non seulement par les feuilles liberales, mais encore par les feuilles ministerielles des Pays-Bas, de France et d'Angleterre. Dans ce dernier pays le titre de catholique ou de *papiste* est un motif d'exclusion des emplois publics, en France tout homme religieux est regardé comme *jesuite*, par conséquent comme mauvais citoyen ; et dans les Pays-Bas *la Sentinelle*, expulsee de toutes les societes de Bruxelles, injurie tous ceux qui sont fideles à leur religion.

— Tous les efforts du gouvernement des Pays-Bas tendent à *decatholiciser* la Belgique et à lui imposer une religion officielle ou *nationale*, comme dit en France le *Journal des Debats*. Le collége philosophique de Louvain pourrait servir de modele en France ; et si les evêques *resistaient* on fermerait les *seminaires* qui leur restent.

— Une reunion vient d'avoir lieu chez Mgr l'archevêque de Toulouse pour la fondation d'une caisse d'epargne dans cette ville. Une commission a été nommee pour la redaction des statuts ; et chacun des membres de la reunion a, suivant l'exemple donne par Mgr. l'archevêque, souscrit pour une somme de 100 fr.

— M. Auguste de Saint-Aignan, qui vient d'être nomme député à Nantes, dit dans une lettre adressee aux electeurs : « Je dus me charger en 1813, dans l'interêt de mon pays, de transmettre à Napoleon des propositions de paix qui, malheureusement, ne furent pas ecoutees.... Je ressentis vivement l'injure faite à la representation nationale par l'expulsion de Manuel, et je signai la protestation à laquelle elle donna lieu. » Ainsi M. de Saint-Aignan regrette que Bonaparte n'ait pas accepté les propositions de paix qu'il lui fit ! Ainsi M. de Saint-Aignan a *ressenti vivement* l'injure faite à Manuel ! Est-ce que par hasard ce deputé penserait avec Manuel que la France *devait se lever avec energie contre Louis XVI et le conduire à l'echafaud ?*

— Le *Courrier Français*, qui rarement entend la plaisanterie et qui n'a jamais rien de doucereux, en est presque aux larmes sur le sort du ministère. Il rappelle bien doucement et très poliment à ce pauvre ministère tous les egards, toute la bienveillance que l'opinion constitutionnelle a pour lui ; enfin il lui prouve qu'il ne peut ni ne doit s'en aller, et que son [illegible]

est de marcher dans la route constitutionnelle, parce que tout le monde est prêt à l'admirer et à lui battre des mains.

— *Le Journal des Débats* dans un article sur la loi communale et départementale nous apprend que grâces à Dieu *la lutte est finie entre le trône et le peuple, et que la royauté et la démocratie sont hors de la lice.* Nous ne savons pas où le *Journal des Débats*, qui depuis quelque temps voit de si belles choses, a vu cela; mais il a raison en tout cas de dire que la royauté et la démocratie sont hors de la lice, parce que la première est morte et que la seconde triomphe.

— Il y a quelquefois dans le Journal des *Débats* des niaiseries incroyables. Dans un article sur les *Œuvres littéraires* de M. de Châteaubriand, cette feuille dit que le *Génie du Christianisme* a pris place à côté de l'*Emile* de Rousseau. L'éloge est flatteur, et le parallèle on ne peut plus adroit.

— Le *Constitutionnel* fait un article sur une brochure intitulée *Esquisse politique* qui vient de paraître. Cet article a deux colonnes, et cependant l'auteur est si habile qu'il n'y dit rien, absolument rien. Ce sont de ces phrases lourdes et vagues comme le *Constitutionnel* en sait si bien faire. Ce pauvre journal ne peut pas absolument sortir de l'ornière où il se traîne; et quand il a une fois prononcé le mot de *jésuites*, il se croit un grand homme.

— Le curé de Varennes-sur-Loire ayant refusé les cérémonies de l'église à un individu de sa paroisse crut devoir fermer les portes de l'église. Le maire au contraire les fit ouvrir au cortège qui *pria avec le plus grand recueillement;* de là on se dirigea vers le cimetière *sans tumulte et sans scandale.* Encore un événement comme celui-là, et on viendra nous dire que les prêtres sont tout-à-fait inutiles puisqu'on n'a pas besoin d'eux pour prier dans les églises.

— Un article du journal anglais rédigé par Cobbett, reproduit par plusieurs feuilles d'Angleterre, a été communiqué par M. le docteur Lucas à la section de médecine (Académie royale de Médecine). Après avoir dit que les *progrès de l'esprit humain* avaient amené les horreurs commises à Edimbourg par les assassins qui trafiquaient des cadavres humains, Cobbett ajoute qu'à Paris l'esprit humain a fait également des progrès et que les médecins des hôpitaux de cette ville sont dans l'usage de se débarrasser de certains malades, des vieillards et des infirmes, ou de hâter leurs derniers instans à l'aide du poison. Cette accusation de l'écrivain anglais paraît fort exagérée; mais il n'est malheureusement que trop certain que des médecins font des *expériences* dont les résultats sont très douteux, même à leurs propres yeux. Les doctrines matérialistes qui dominent le corps médical en France sont loin d'offrir des *garanties morales;* et il est pénible de penser qu'on est exposé à tout moment à confier sa vie à un *athée.*

DE L'OUVERTURE DES CHAMBRES.

Le Roi a fait l'ouverture de la session des chambres pour 1829. Dans notre forme de gouvernement les ministres étant seuls responsables, et la royauté ne devant jamais intervenir dans nos différends, il nous sera sans doute permis d'examiner le discours de la couronne, et de n'y voir que l'œuvre des ministres; ils doivent se réjouir, car ils ont été applaudis par MM. Benjamin-Constant, La Fayette, Kératry, Schonen, etc., etc., etc. Qu'est-ce que le ministère veut? On n'en sait rien, et il ne le sait pas lui-même. Seulement il abandonne la monarchie à l'ambition des partis, qui se la disputent réciproquement pour l'arranger suivant leurs intérêts.

Jamais on n'a vu un pouvoir travailler d'aussi bonne grâce à sa ruine que le pouvoir actuel. A-t-il reçu mission de se suicider lui-même? N'est-il enfin constitué que pour sauver l'honneur du libéralisme en lui remettant la royauté sans vie? ou le libéralisme est-il donc si redoutable qu'on ne puisse le regarder en face, si fort qu'on ne puisse marcher en sa presence? Eh! mon Dieu, le nom de M. de Polignac le trouble. Il n'est redoutable que parce qu'on le craint; il n'est fort que parce qu'on tremble devant lui. Mettez vite la main sur lui, il se jettera à vos genoux, il vous demandera pardon, ou bien il conspirera dans l'ombre.

Il faut le dire ouvertement, et le ministère ne doit pas se le dissimuler, jamais le libéralisme n'aimera les Bourbons; il ne saurait leur pardonner tout le mal qu'il leur a fait. Ce que le libéralisme déteste encore dans les Bourbons, c'est leur attachement à la foi catholique. Il faudra

bientôt en finir avec la religion ; car elle pèse à la conscience des libéraux. Et croyez-vous qu'ils souffriront dans les princes ce qu'ils ne peuvent supporter dans le moindre citoyen? Non : quand le moment en sera venu, la maison de Bourbon devra se faire protestante, ou bien........

Le ministère croit pouvoir se soutenir en faisant des concessions. Lorsqu'il aura tout accordé, on lui demandera compte de ses concessions même ; et il sera châtié par ses adversaires de tout le bien qu'il leur aura fait.

Le discours d'ouverture des chambres représente très bien la faiblesse et l'embarras du gouvernement. Les ministres ont fait, pour ainsi dire, parler la royauté avec la légèreté et l'imprévoyance qui les caractérisent.

Il n'est rien assurément de plus solennel et de plus consolant que ces grandes communications de la royauté avec ses peuples ; mais elles se changent en un spectacle affligeant lorsque le trône n'y paraît pas avec toute sa majesté et l'autorité qu'il se doit. Qu'est-ce que le ministère entend par une *expérience qui a dissipé le prestige des théories insensées?* Nous serions curieux d'avoir son secret à ce sujet. Croit-il réellement que *la raison publique s'affermit et s'éclaire?* Mais alors pourquoi donc s'en plaindre chaque soir dans son journal? Il n'est pas bon d'affecter ainsi une certaine assurance lorsqu'on tremble continuellement.

On voit bien que le ministère n'a pas d'amour pour le libéralisme; cependant toutes les fois qu'il le rencontre, il le salue le plus bas et le plus profondément qu'il lui est possible pour tâcher de l'humaniser. Le ministère est poli, la politesse est toute sa fortune. Malheureusement le libéralisme ne l'est pas du tout, il ignore même les simples

convenances. Aussi reçoit-il, le chapeau sur la tête, avec un superbe dédain, les salutations et les politesses du ministère. Il demeure inexorable et il ne sait que répéter « il me faut cela. »

Si la *raison publique s'affermit et s'éclaire*, pourquoi donc cette dégoûtante fureur au sujet de M. de Polignac? Pourquoi donc ces diffamations, ces calomnies sans cesse répétées contre le clergé? Une raison publique aussi haute et si ferme, une raison publique qui a en elle-même l'intime confiance que tout lui cédera, doit-elle mettre sa force dans la violence et la diffamation? doit-elle traiter d'ennemis publics, d'ennemis de la royauté, ceux qui ne respirent que l'obéissance et dont les vœux les plus ardens sont pour le salut du prince et le bonheur de l'état? Ne faudra-t-il donc plus maintenant s'en rapporter en fait de dévouement qu'à MM. Benjamin-Constant, Lafayette, Bignon, Corcelles et Demarcay? sera-t-il nécessaire d'entendre la religion à la manière de MM. Schonen et Dupin? Et, pour connaître *la fidélité et la sagesse*, faudra-t-il donc s'en rapporter à l'assemblée de la rue de Richelieu où un membre proposait d'apprendre au public la douloureuse impression que l'assemblée avait éprouvée de l'entrée prétendue de M. de Polignac au ministère?

C'est pour placer à l'abri de toute atteinte la religion de nos pères qu'on a tourmenté les consciences, destitué des prêtres et fermé des établissemens ecclésiastiques. Voilà, il faut l'avouer, une singulière logique et une étrange manière de protéger. Dans cette conduite, tout à la fois pusillanime et violente, le ministère voit *l'obéissance aux lois, le respect dû à la religion et les égards dus à ses ministres.* Il n'y a rien à répondre à de telles idées, et il faut se taire quand on en vient à raisonner de la sorte. Partout où il y a de la religion, le libéralisme se

croit attaqué dans ses fondemens, et il a peur d'un enfant qui fait le signe de la croix. Le ministère l'aurait-il vu par hasard sage et modéré depuis l'exécution des ordonnances du 16 juin? Mais ceci s'est sans doute fait secrètement : car personne ne s'en est aperçu. Le libéralisme, à la vérité, avait promis monts et merveilles si on lui sacrifiait les jésuites; il serait doux comme un agneau, il deviendrait poli, aimable, enfin il changerait de nature. Les jésuites sont chassés, et le libéralisme devient plus arrogant que jamais. Que veut-il donc maintenant? qu'on lui abandonne le clergé.

Le ministère n'a point d'idée fixe, de doctrines arrêtées, il ne suit aucun système. Or c'est le véritable moyen de faire solidement et grandement les affaires du libéralisme. Créez un ministère libéral, il tombera ou il rencontrera partout des obstacles. On s'en défiera, on aura les yeux sur lui, et, à la moindre mesure qu'il prendra, on l'arrêtera, en lui disant : « Un moment, mon ami, vous allez bien vite. »

Le ministère actuel au contraire, dont l'incertitude est l'existence, et qui passe sa vie provisoirement, n'excite point la défiance. On ne s'occupe pas de lui, parce qu'on a toujours la tête levée pour voir venir ses successeurs. En attendant les affaires se font, et le ministère prend les projets des libéraux un à un. Quelquefois effrayé, il s'arrête tout court; mais le libéralisme le regarde d'un œil sévère et menaçant, et il se remet à marcher. Il semble avoir été fait tout exprès dans l'intérêt des libéraux, et pour faciliter en France la révolution politique qui s'opéra en Angleterre en 1688. Quel que soit le gouvernement d'un empire, il faut toujours que le chef de l'état parle avec autorité. Il est triste de trouver dans ses paroles un vague et une indécision qui dénoncent qu'il ne sait quelle po-

litique suivre et quelles affaires entreprendre. C'est pitié que de paraître douter de la force de son pouvoir et de n'avoir point confiance en soi-même. Il ne faut jamais se croire sans ressource, et l'autorité qui s'abandonne elle-même indique assez qu'elle désespère de ses propres affaires.

D'un autre côté, ce n'est connaître ni les hommes, ni les choses humaines, que de placer la constitution d'un état dans les concessions. Par là, les unes dépérissent, et les autres deviennent superbes et arrogants. Voilà où nous en sommes en France ; le libéralisme veut s'emparer de tout parce qu'il voit qu'on tremble devant lui, et nos faibles institutions se meurent au milieu de cette confusion.

La royauté en France n'est plus ni *un besoin*, ni *une nécessité* et ni *l'autorité*, c'est simplement une institutions comme la chambre des pairs. La charte a institué la royauté comme elle a institué l'aristocratie par la chambre haute, comme elle aurait institué toute autre chose.

La royauté n'est pas *un besoin* : car qui s'en occupe? Les affaires ne marchent-elles pas sans elle? Elle est encore moins *une nécessité* puisque la société existerait sans elle, et que les choses se soutiendraient par leur propre force. Elle n'est pas *l'autorité;* car elle aurait au fond du cœur cette confiance qui lui ferait sentir que tout doit lui céder, confiance qu'elle inspirerait non seulement à ses ministres, mais encore aux moindres de ses sujets qu'elle élèverait par ce moyen au-dessus d'eux-mêmes.

La royauté n'est donc, nous le répétons, qu'une institution ; mais c'est une institution pompeuse et brillante, supérieure à la chambre des pairs. Elle a un palais, des gardes, un revenu. On lui rend du reste les plus

grands honneurs, c'est une peinture que l'on met sous glace avec un cadre d'or.

Par la chambre des pairs la charte a voulu créer l'aristocratie. Or comme l'aristocratie ne vient que du temps, que d'ailleurs il lui faut plus que des titres et des vanités pour se consolider, la chambre des pairs n'est qu'une institution apparente sans force, sans mouvement et sans vie.

Quel est donc le pouvoir qui existe en France? C'est la chambre des députés. La charte l'a instituée; mais elle existait par le fait dans le sein de la nation.

La chambre des députés est le *besoin*, la *nécessité*, l'*autorité* de l'époque; c'est pour ainsi dire la nation elle-même. Abolissez les deux autres institutions, la royauté et la chambre des pairs, rien ne sera dérangé; il y aura seulement trois articles de la charte de moins. Mais essayez un peu de détruire la chambre des députés, vous aurez à faire à tout un peuple, vous vous trouverez en face de son indignation et de sa fureur.

La chambre des députés n'est pas une institution; elle existe par elle-même, elle se soutient par sa propre force, elle est tout l'état. La charte ne l'a ni créée, ni établie; elle lui a seulement donné un nom.

Il sera facile maintenant de juger à qui appartiendra la victoire dans la lutte qui vient de s'ouvrir, et de comprendre que le gouvernement ne peut que se ruiner chaque jour davantage en parlant et en agissant comme il le fait.

Qu'on fasse attention que la chambre des députés sera poussée contre le trône par sa propre autorité et par la nécessité; c'est une assemblée qui doit tendre à s'élever et à se fortifier, et qui mourra le jour où elle restera stationnaire.

Le gouvernement devait mettre la royauté hors des atteintes d'un pouvoir aussi formidable, et le renfermer lui-même dans de justes bornes. Mais non, il va au-devant de lui, il lui ouvre les portes, il le prie d'entrer, il a l'air de lui dire : « Vous êtes ici le maître. » Il ne le voit que trop qu'il est le maître, et, s'il ne l'était pas, il ne parlerait pas avec tant de fierté et de hauteur.

Le discours de la couronne n'est point ce qu'il devrait être; et ce n'est pas dans des circonstances difficiles qu'il faut parler avec une aussi déplorable timidité.

Si le ministère tremble devant la chambre des députés, ce n'est pas un motif pour compromettre la destinée du trône. C'est une haute imprévoyance que d'amener la royauté à transiger avec une assemblée qui ne *peut ni reculer, ni rester immobile.*

Nous n'examinerons pas en détail le discours de la couronne. Nous y trouverions dans chaque phrase l'incertitude, la légèreté et l'incapacité du ministère qui s'imagine conduire un grand empire sans principes, sans doctrines et sans système quelconque, si ce n'est celui de trembler.

B. J.

COMMENT SE FONT AUJOURD'HUI LES RÉPUTATIONS.

(Premier article.)

Il n'y a point au monde un si pénible métier que celui de se faire un grand nom. Quand La Bruyère écrivait cela se doutait-il donc de quelle nature seraient les travaux des hommes illustres de nos jours? C'est *pénible* en

effet qu'il faut dire, et non beau, vertueux, héroïque; *pénible* pour le corps, car il faut savoir endurer le froid des rues, des places, des promenades; et braver la chaleur suffoquante des salons, des théâtres, des réunions philanthropiques; vivre en sylphes, en salamandres, en gnomes quelquefois, car on fait aussi du chemin *sous terre.....; pénible*, pour l'esprit réduit, rétréci, tourmenté, abaissé sous mille niveaux, qui s'agitent avec la majesté d'un sceptre, prêts à frapper aussi aigument qu'un glaive. Cependant toute réputation se fait par le concours d'une masse qu'il faut exploiter partiellement, et faire agir réunie; et il ne s'agit point d'acquérir une réputation, mais de l'obtenir : chose très-différente. Il a fallu que quelque innovation fût faite de nos jours à cet égard, parce que la réputation est devenue un besoin de première nécessité, que chaque individu doit se procurer comme la nourriture et le logement. On conçoit bien l'espèce de désir éprouvé par un militaire de convaincre de sa bravoure et de sa loyauté le régiment dans lequel il sert; on conçoit qu'un magistrat ne néglige rien pour que *sa compagnie* ne mette en doute ni son intégrité, ni ses connaissances; et le négociant ne peut se passer de la bonne opinion des négocians ses confrères. Cela s'est toujours vu; mais ce n'est plus ainsi que la réputation s'entend : elle doit être une espèce de gloire répandue au loin, et peu d'accord avec la profession. Je l'appellerais plutôt désir immodéré de faire parler de soi que réputation, quand je vois quels sont les matériaux que l'on met en œuvre; et c'est pour être compris de plus de gens que je conserve cette dénomination.

D'où vient cette nouvelle extravagance qui pousse à se *publier* des enfans, des vieillards, des femmes? L'obscurité effraie les individus les plus communs; et

bientôt il ne sera plus de noms inconnus. Est-ce à ce système d'égalité, dont on berça un instant les Français, qu'ils ont dû cette ambition de paraître? ou est-ce au droit de pétition, à la facilité de briller dans les journaux? Je l'ignore. Ce qui est positif, c'est l'humilité des gens ignorés, et l'inquiétude qui les agite jusqu'à ce qu'ils se soient révélés à leurs concitoyens. Ce ne sont pas les trophées de Miltiade troublant le sommeil de Thémistocle; c'est l'ambition plus vulgaire de confier au public le résultat de ses loisirs, de ses affaires, de ses plaisirs. On l'entretient de ses vers, de sa faillite, de son procès scandaleux, de ses infirmités. On est nommé : cela suffit. Je n'appellerai point cela de la réputation : cependant qui le croirait? On parvient ainsi à obtenir du crédit, des places, des prôneurs, de tout enfin, hors de l'honneur.

On n'a point encore remarqué que depuis qu'ils ont tant guerroyé pour leur liberté, les Français sont devenus les gens les plus dépendans en matière d'opinion que l'on puisse considérer. Ils semblent avoir concédé tous leurs droits intellectuels aux députés de la chambre et aux journalistes. Je ne connais pas dix individus qui osent prononcer sur un fait avant d'avoir lu le *Journal des Débats*, *le Constitutionnel*, *la Quotidienne*, ou telle autre gazette que ce soit. Jamais la nation ne fit moins d'usage de la faculté de penser; il en résulte que cette faculté s'anéantit; et je l'atteste, content de trouver chaque matin des jugemens tout faits dans les journaux, n'importe sur quel sujet, le plus grand nombre est non seulement ignorant, mais encore *spensierato*. L'esprit *moutonnier* a fait les plus étranges progrès, et l'on ne s'imagine point le chemin que l'on parcourt sous la houlette des journalistes. C'est avec eux que l'on traite d'abord de

réputation : ils en font en politique, en littérature, en beauté, en crime même; le tarif est connu. Nos *Erostrates* se précipitent dans les journaux, et leurs noms retentissent de toutes parts. Les réputations littéraires sont dans ce moment-ci celles dont l'administration me paraît le mieux organisée : sur le théâtre de sa gloire même on lit quel en sera le prix; et l'on pourrait dire si l'on voulait parler avec exactitude qu'on en est soi-même l'artisan, puisqu'on rédige les annonces et articles sur lesquels elle est basée. On m'a dit que ce n'était pas toujours à propos de leurs *œuvres* que nos grands hommes additionnaient les lignes imprimées en leur honneur : quand ces lignes célèbrent leurs opinions, le cours en est bien autrement élevé; il est même arbitraire; mais à quoi ne se soumet-on point pour occuper de soi le public? A-t-on réfléchi cependant à cette réputation que dispensent des gens salariés, et salariés maintenant pour dispenser cette réputation? A-t-on réfléchi à ce qu'il y avait d'inconvenant, tranchons le mot, de honteux, à acheter des louanges, à les préparer soi-même, à devenir son propre panégyriste? On sait combien, forcé de le faire, il faut observer de mesure pour ne blesser ni l'équité, ni la vanité, en défendant sa propre cause; et l'on a la ridicule audace, non de provoquer l'attention du public pour se justifier d'un tort, mais pour lui confier son mérite. On appelle son attention sur la conduite que l'on a tenue, sur le discours que l'on a prononcé; on le cite; mais comment? En altérant les faits et les paroles; car la franchise ne saurait être le partage de celui qui médite son élévation, et doit en dérober les moyens. C'est la rougeur sur le front, la main tremblante, que je vois un homme rédiger la page dans laquelle il vante son dévouement à la France, son zèle pour la charte, son respect pour la légalité, son

courage et sa persévérance politique..... D'importuns souvenirs l'obsèdent ; et de sa conscience s'élève une voix qu'il ne peut réduire au silence. Un instant il suspend son travail : mais c'est pour le reprendre ; et craignant que ces souvenirs, que cette voix n'aient un effet, il redouble d'audace, et les étouffe sous une masse plus considérable encore de mensonges. Aussi l'exagération devient-elle évidente : aussi les lecteurs, les auditeurs demeurent-ils froids ou indignés. On se félicite de ne plus avoir une jeunesse passionnée? J'admets cela dans cet instant ; mais je n'en tire point vanité pour l'époque ; car le propre de la passion c'est la conviction ; et il n'en existe plus maintenant. Il y a au fond de toutes les pensées une défiance que l'on ne s'avoue point, mais qui fait qu'acquiesçant par paresse ou par stupidité à une opinion, sans l'examiner, on y attache peu d'intérêt. On se défiait des éloges donnés par un ami ; qu'imaginer de ceux que l'on se donne soi-même? Mais, dira-t-on, s'il est généralement reconnu que la réputation d'un individu s'est faite par l'opinion qu'il a émise lui-même de son mérite, comment cette réputation le soutiendra-t-elle dans l'estime publique? J'arrive ici à une plaie qui n'a pas, que je sache, encore été signalée, soit parce que, préoccupé par un égoïsme que chaque jour accroît, chacun concentre son attention sur lui-même ; soit que presque tous atteints du même mal, la pudeur ou la prudence commande le silence.

Cette plaie, le plus haut degré de la corruption, et auprès de laquelle l'ambition, la rapacité, le libertinage sont peu de chose, c'est l'hypocrisie. Peu compatible avec le caractère français, on la vit un moment le partage d'un nombre très-borné ; car jouant la piété, son rôle était difficile ; il lui fallait pratiquer des austérités, au moins vivre régulièrement ; et l'obligation de fréquenter les égli-

ses, d'observer les jeûnes, de répandre des aumônes, de renoncer aux plaisirs, dégoûtait de ce moyen de réussir. On était puni par où l'on péchait; et on l'était par la nature même du crime, qui ne pouvait se commettre sans souffrir la peine qu'une justice exacte lui aurait infligée. Tels furent les hypocrites religieux qui remplacèrent *les fanfarons de crimes* du Régent, hypocrites si abhorrés, que plus d'un philosophe moderne leur préféra les *roués*.

Mais ce vice eut cela de consolant que parce qu'il entraînait après lui, il fut restreint; tandis que de nos jours, n'engageant à rien, il est devenu général.

L'hypocrisie morale consiste à répéter que l'on vaut infiniment mieux qu'autrefois; que les hommes sont tous vertueux; les femmes toutes intérieures; le mariage remonté au ton patriarcal; les mœurs enfin régénérées. Voilà ce que l'on dit d'un air satisfait et avantageux, comme coopérateur de la réforme et participant de la perfectibilité établie. Oui, voilà ce que l'on dit: mais qui donc le croit? Ni celui qui le dit, ni celui qui l'entend. Car ces maisons de jeu, ces courtisanes, à qui sont-elles destinées? Peuple grave, dans quelle proportion avez-vous diminué vos théâtres, vos lieux de plaisirs, vos réunions publiques d'oisifs? Dames françaises, modernes Cornélies, pour qui donc varie si rapidement la mode? pour qui se transforment en bazars toutes nos rues? pour qui se multiplient les pensionnats? Lien conjugal, devenu si séduisant, pourquoi ne prévenez-vous pas cette augmentation inouïe à Paris et dans les provinces des enfans naturels? Nos contemporains sont-ils donc moins désireux de places que leurs aïeux? Aiment-ils moins l'argent? Font-ils moins de banqueroutes? Les parens ne plaident-ils donc plus entre eux? Toutes les mères sont

attentives! Tous les enfans sont reconnaissans! Et les vieillards, comme ils sont respectés! Qui donc est la dupe de cette amélioration de nos mœurs? Personne, je le pense, puisqu'il ne faut que regarder pour voir ce que je vois, et ce que l'on n'oserait me contester. Oui, il est vrai, deux classes de Français à l'école de l'adversité réformèrent leurs coutumes; mais la corruption est partout. Est-ce pour cela qu'on ne veut la voir nulle part? Encore, si quelque sincérité se joignant à des erreurs, à des travers, à des vices qui après tout furent depuis sa première chute reprochés à l'homme, on se bornait à reconnaître que semblable à lui-même dans tous les siècles, c'est surtout de pitié, de miséricorde qu'il a besoin! Mais non, ce sont des hommages que l'homme de nos jours exige; pour les obtenir il n'imite plus la vertu, mais dit qu'il la possède, le proclame; et pour trouver de la crédulité en feint lui-même.

L'examen de nos plus grandes réputations prouverait cette mauvaise foi générale, un des caractères distinctifs du moment, qui compromet éminemment ceux que la religion ou l'honneur a garantis de cette perversité si contagieuse. Ceux-là restent en arrière et ignorés; car peuvent-ils courir dans la carrière où se pressent les autres? Combattront-ils avec des armes égales? Verra-t-on la trahison et la loyauté, l'ignorance et la science, l'égoïsme et le dévouement, la présomption et la modestie parvenir par la même route au même but?... Le temps agit cependant, et l'intrigue, l'or ne peuvent rien contre lui; c'est le temps qui fait et défait les réputations; c'est le temps que doit invoquer la vérité. Hâtons-nous, crient les hommes d'aujourd'hui: Vivons, mettons en oubli le passé, et emparons-nous de l'avenir..... Efforts inutiles et qui ne manifestent que notre vanité! Le passé? Cet art

que vous chérissez et qui vous decevra l'a fixe. L'airain, la pierre nous ont transmis vos faits; et cette liberté d'écrire nous apprend quels furent vos votes, vos opinions, vos droits. L'avenir? C'est l'espérance; elle est dans le sein de l'Eternel..... L'avenir n'appartient qu'au juste.

P***

(*La suite à un prochain numero.*)

DES HOMMES DU MILIEU.

Il existe dans toute l'Europe deux classes de citoyens, que divisent des opinions tout-à-fait contraires, et des principes diamétralement opposés. L'une, fidèle à tous les principes conservateurs de l'ordre social, lutte avec énergie contre toutes les erreurs politiques, religieuses et morales; l'autre, fidèle à son esprit de désordre, attaque sans rougir toutes les vérités qui constituent le salut du monde, la force et la gloire des nations. L'une veut la religion catholique avec toutes ses conséquences; l'autre veut bâtir sa chimérique société sur les doctrines du néant. Le christianisme du pape est aux yeux de la première la seule croyance qui puisse sauver l'Europe de sa prochaine dissolution; le christianisme du pape au contraire est aux yeux de la seconde une croyance absurde qu'il faut à tout prix effacer de l'intelligence et du cœur des hommes. Obéissance à tous les pouvoirs légitimes, telle est la foi politique de la première; indépendance absolue en matière de gouvernement, de morale et de religion, tel est depuis cinquante ans le code abrégé de la seconde.

Si tous les hommes appartenaient à ces deux classes, si formellement opposées de sentimens, de mœurs et de croyances, la guerre finirait bientôt, et la société se rétablirait d'une manière prompte et rapide sur la base éternelle que Dieu lui-même nous a marquée; ou nous la verrions promptement s'altérer, s'affaiblir et se dissoudre. Mais, par malheur, outre les véritables catholiques dont se compose la première classe, et les hommes que j'appellerai libéraux qui forment la dernière, il existe une troisième espèce d'hommes qui se placent au milieu, et qui contrarient le noble essor de la vérité. De pareils hommes sont plus dangereux qu'on ne pense, et je ne crains pas de le dire, ce sont eux qui perdent le monde. En effet, si les doctrines révolutionnaires s'offraient à nous dans leur entière nudité, le monde les repousserait avec un juste mépris, avec une vive indignation; car le libéralisme poussé dans ses dernières conséquences est le renversement de toutes les idées sociales et le destructeur de tous les sentimens généreux.

Il est certain que la société sortirait triomphante d'une funeste lutte si les libéraux marchaient à découvert, et si les hommes du milieu ne protégeaient pas leurs horribles complots en s'efforçant d'obscurcir la vérité, de propager un calme trompeur et d'amortir l'action salutaire du pouvoir. Oui, ce sont les hommes du milieu, ces hommes dépourvus de sagesse, de conviction, de caractère, ce sont de tels hommes qui perdent tout en voulant tout ménager. Il ne faut pas se précipiter dans le bien, nous disent-ils; il faut tenir la balance entre les deux partis extrêmes qui se combattent sans relâche et sans modération; la sagesse n'est pas de la témérité, l'étourderie n'est pas de la force; laissez-nous donc faire, et nous sauverons la monarchie.

Insensés! croyez-vous donc sauver la monarhie en flattant la révolution, qui devient menaçante aussitôt qu'elle cesse de trembler? Croyez-vous sauver la religion en permettant à l'impiété de vivre et de grandir? Transiger avec le mal n'est-ce pas sacrifier le bien? Trahir la vérité ou la défendre en reculant n'est-ce pas encourager l'erreur? n'est-ce pas la fortifier? n'est-ce pas consacrer son empire? Peut-on livrer un seul principe d'ordre, de salut et de vie, sans admettre en même temps un principe de désordre, d'anarchie et de mort? La monstrueuse neutralité que les hommes du milieu se font gloire d'adopter et de suivre n'est-elle pas dans le fond une véritable déclaration de guerre? En religion, en morale, en politique, il n'y a point de milieu; qui n'admet pas la religion dans toutes ses conséquences, la déshonore, l'abandonne, et la répudie : qui repousse une seule loi politique ou morale fait en cela cause commune avec ceux qui prêchent l'anarchie et l'immoralité. Des exemples rendront cette vérité plus frappante, et ne permettront plus d'en douter un instant.

Le libéral, qui veut rendre les nations impies, afin de les asservir, nous dit sans détour que le mariage est un contrat purement civil. Au contraire le catholique nous répète, après tous les siècles, que le mariage est sans doute un contrat civil, mais qu'il est surtout un lien religieux. Placés entre ces deux maximes contraires, les hommes du milieu se gardent bien d'embrasser l'une ou l'autre. Parler comme le libéral serait une véritable apostasie de la religion, et, pour le faire, l'homme du milieu n'est pas assez corrompu. Mais d'un autre côté, suivre la doctrine catholique ce serait blesser l'opinion du libéral, et pour l'oser il faudrait du courage, et l'homme du milieu n'en a pas. Quel parti va-t-il donc

prendre? faut-il le demander à sa prudente sagesse? Il ne défendra pas de consacrer le lien du mariage par les cérémonies de la religion, mais il n'en fera pas non plus un devoir indispensable; et dans sa lâche présomption il se flattera d'avoir satisfait les deux adversaires. Mais, réponds-moi, raisonneur inconséquent, par cette apparente neutralité, n'as-tu pas formellement autorisé le concubinage? Ne portes-tu pas une atteinte cruelle à la sainte religion de tes ancêtres, et même à toutes les religions de l'univers, qui n'ont cessé de voir un lien religieux dans l'union de l'homme et de la femme? Dans tous les cultes de la terre la bénédiction nuptiale est de rigueur. En tolérant, sans rougir, l'opinion du libéral n'as-tu pas altéré dans l'esprit de tes semblables les antiques notions du genre humain sur la pureté, sur le caractère, sur la nature du lien conjugal? N'as-tu pas trahi la vérité que tu prétends chérir, et favorisé l'erreur que tu sembles détester? Tu le nierais en vain, le crime de ta faiblesse ou de ta foi mourante s'élève contre toi, t'accuse et te condamne. Sous le vain prétexte de tenir la balance entre les deux partis contraires tu as donc réellement servi l'erreur aux dépens de la vérité.

Le libéral nous dit franchement qu'il faut secouer le joug du pape et constituer une église nationale. Le catholique, bien loin de là, nous répéte avec le monde chrétien que sans le pape il n'y a plus de christianisme, et que répudier sa suprême autorité c'est répudier la religion même. Que fera l'homme du milieu dans une question semblable? Dira-t-il qu'il faut renoncer au pape? Non, sans doute, parce qu'un reste de foi vit encore dans le fond de son cœur, et qu'il n'a pas l'affreux courage d'abjurer entièrement l'auguste religion de ses pères. Mais la croyance du catholique obtiendra-t-elle sans res-

triction l'assentiment de son esprit? Hélas! il est trop faible pour oser faire une déclaration pareille, et le nom d'ultramontain est un épouvantail qui le glace d'effroi. Il croira donc se conduire avec une sagesse profonde en professant les libertés de l'Eglise gallicane, que les journaux révolutionnaires viennent de prendre sous leur étrange protection. Il ne voit pas, ou du moins il refuse de voir que le *gallicanisme est un protestantisme mitigé*. En effet soutenir que le concile est au-dessus du pape n'est-ce pas dire qu'il peut réformer le pape, qu'il peut condamner le pape, et qu'ainsi l'on peut fort bien se passer du pape et de ses décisions? En professant le gallicanisme on s'éloigne en conséquence de la vérité, et l'on se rapproche de l'erreur : on ne reste donc pas neutre, on se déclare ennemi. La chose est si vraie que les révolutionnaires sont devenus gallicans, et cette unique circonstance suffirait pour en convaincre si l'on pouvait avec de la droiture conserver le moindre doute à cet égard.

Le libéral nous dira sans balancer une minute que la raison de l'homme est l'unique souveraine de son intelligence, et que soumettre sa raison privée à la décision d'une autorité quelconque, c'est tomber dans un esclavage qui dégrade et dans une espèce d'abrutissement. Le catholique au contraire regarde sa raison privée comme un guide incertain, dangereux et trompeur, et reconnaît par conséquent dans la doctrine de l'autorité religieuse le palladium de toutes les vérités, l'ancre du salut et le fléau de toutes les erreurs. Entre ces deux adversaires que fera l'homme du milieu, et quelle doctrine osera-t-il embrasser? Sans doute il n'admettra pas le monstrueux principe du libéral, car il sait avec Cicéron que toutes les folies ont été soutenues par les philosophes,

et cette conviction le remplit d'un salutaire effroi qui l'arrête. Mais aura-t-il assez de courage, ou verra-t-il assez bien pour imiter le véritable catholique et proscrire en conséquence la souveraineté de la raison particulière ? Gardons-nous de l'espérer; car l'erreur et la vérité sont deux extrêmes qu'il a juré de fuir également. Il prendra donc suivant sa misérable habitude un parti mitoyen qui, selon lui, doit l'écarter et le rapprocher également de ses deux adversaires. La raison privée, nous dira-t-il, n'est pas, et ne doit pas être l'unique boussole de tous nos jugemens; car la raison qui marche isolée se précipite souvent dans les erreurs les plus graves et détruirait la société, qui vit uniquement de doctrine et de foi. Mais il est des cas néanmoins où l'homme peut croire au témoignage de sa raison particulière, et se dispenser de recourir au témoignage de la raison générale. Satisfait de son bizarre système, et, sans nous indiquer les circonstances dont il nous parle, il jette la pierre aux deux opinions, et rit du libéral, qu'il accuse justement de conduire au scepticisme, et du catholique véritable, qu'il accuse sans raison d'ébranler tous les fondemens de la certitude. A l'appui de son système, aussi vague qu'il est faux, il entasse les plus pitoyables argumens, et s'occupe bien moins de prouver sa doctrine que d'attaquer l'opinion, ou plutôt la foi de ses adversaires. Il oppose au catholique les erreurs déplorables de l'idolâtrie, et lui demande avec l'air et l'accent du triomphe de quoi donc a servi la raison générale, puisque la terre n'en a pas moins adopté les fables les plus ridicules et les plus déshonorantes pour l'esprit humain. De quoi donc a servi la raison particulière, lui dirai-je à mon tour, puisqu'en dépit de sa prétendue infaillibilité le monde n'en a pas moins professé l'idolâtrie ? Que résulterait-il de ces

raisonnemens si, par malheur, ils étaient aussi fondés qu'ils le sont peu? C'est que l'homme ne posséderait aucun moyen de parvenir d'une manière certaine à la connaissance de la vérité. Qu'a donc fait l'homme du milieu en nous opposant une pareille objection? Il a fait un plaidoyer en faveur du sceptique, et diminué l'empire de la vérité parmi les hommes. D'ailleurs qu'il me dise nettement quelles sont les vérités soumises à l'autorité de la raison particulière, et dans quelle circonstance je suis tenu de recourir au témoignage de la raison générale. Je le défie de pouvoir tracer d'une manière fixe et précise cette ligne de démarcation, qui néanmoins est absolument nécessaire, afin de prévenir les méprises, et par conséquent les plus funestes erreurs. Son impuissance dans ce cas suffit pour nous démontrer toute la fausseté, tout le vague et tous les dangers du système qu'il a bâti. Il en est ainsi pareillement des divers autres points de vue sous lesquels il est possible d'envisager cette importante question, si importante en effet que sur elle repose toute la philosophie et la société même. La philosophie du sens commun ne détruit pas l'évidence comme ont osé le soutenir des hommes prévenus et remplis des préjugés de l'école; elle confirme et ne détruit pas. Elle ne tue pas la raison privée, elle lui donne un appui; sa doctrine est simple, forte, claire et positive; mais pour l'homme du milieu tout principe clair est une chose qui fait peur.

(La suite au numéro prochain.)

N. R***.

PROJET DE SUPPLÉMENT AU CODE ECCLÉSIASTIQUE FRANÇAIS DE M. HENRION.

(Quatrième article. *)

Le Pape ne peut être jugé que par un concile écuménique (203) (537). S. Bernard ne connaît de juge du pape que le juge souverain. « Qui me fera justice de vous? « écrit-il à Innocent II; si j'avais un juge devant qui je « pusse vous traîner, je vous montrerais maintenant (je « parle comme dans les douleurs de l'enfantement) ce que « vous méritez. Il y a bien le tribunal de Jésus-Christ, « (*c'est à coup sûr par distraction qu'il oublie celui d'un « concile sans chef*) mais à Dieu ne plaise que je vous cite « à celui-là, moi qui aimerais mieux, si la chose était pos- « sible et nécessaire, vous y défendre de toutes mes forces « et répondre pour vous. Ainsi j'ai recours à celui à qui il « a été donné dans le temps présent de juger de tous sans « exception (*de universis*); je veux dire que j'ai recours à « vous-même; j'en appelle à vous-même de vous. Vous- « même jugez entre vous et moi. » (1) Pierre de Blois a dit « que la justice de Pierre a obtenu une si grande puis- « sance de juger, que de son jugement dépend la sentence « du ciel, et qu'un ange n'aurait pas la présomption d'en « appeler. (2) Thomassin avoue et prouve par l'antiquité « qu'autrefois on n'appela jamais du Pontife au concile, « qu'on ne le pria presque jamais d'en assembler, qu'on « ne le lui extorqua jamais. Mais, continue-t-il, comme il

---

* Voyez les vingt-septième, trentième et trente-troisième livraisons.

(1) S. Bernard. Oper., tome I, col. 199.

(2) Oper. Petri Blesens., page 316, serm. 28, *de SS. Petro et Paulo*.

« n'y a de concile valide que celui que le Pontife convo-
« que, où il préside en personne ou par ses légats, c'était
« en appeler de lui-même à lui-même, c'est à dire le sup-
« plier. Et ces sortes d'appels, c'est à bon droit que les
« Pontifes les ont proscrits comme inconnus dans les
« beaux siècles de l'Eglise, et uniquement propres à élu-
« der les lois ecclésiastiques. Ils n'ignoraient pas que leurs
« prédécesseurs, dans l'âge d'or de l'Eglise primitive, ju-
« geaient qu'il fallait autant que possible s'abstenir d'as-
« sembler des conciles généraux; ils savaient que les Pon-
« tifes les ont souvent empêchés très efficacement, et
« n'ont que rarement consenti à les assembler. » (1)

Ce n'est pas au Pape, mais à l'Eglise que Jésus-Christ a promis l'infaillibilité, (120) leurs décrets (des Papes) de foi ne deviennent infaillibles qu'après l'acceptation expresse ou tacite de l'Eglise. (211) La faculté de Paris tenait jadis un autre langage. En 1324, vingt-trois docteurs, trente-neuf bacheliers en théologie, Guillaume, doyen de la cathédrale, professeur de théologie, et depuis archevêque de Vienne, et Etienne, évêque de Paris, dans la cause de la doctrine de S. Thomas d'Aquin, parlent ainsi : « La très sainte Eglise romaine, la mère de
« tous les fidèles, *la maîtresse de la foi et de la vérité*,
« fondée sur le roc inébranlable de la confession du vicaire
« de Jésus-Christ, à laquelle comme *à la règle universelle*
« *de la vérité catholique*, il appartient d'approuver les
« doctrines, d'éclaircir les doutes, de fixer à quoi il faut
« s'en tenir et de réfuter les erreurs, vient de décréter
« qu'il faut mettre dans le catalogue des pères confes-
« seurs l'excellent et vénérable docteur dessus mentionné,

(1) Thomass., *Dissert.* XII, *in concil., vide et dissert.* VII, XI, XIV et XV.

« qui fait briller l'Eglise par la doctrine, comme la lune « brille de l'éclat du soleil. »(1) Plusieurs siècles auparavant, en 451, S. Avite de Vienne écrivait au Pape S. Léon que les évêques des Gaules avaient accueilli sa lettre à Flavien sur l'incarnation comme *un symbole de foi. Apostolatus vestri scripta ita ut symbolum fidei quisquis redemptionis sacramenta non negligit tabulis cordis adscripsit.* (2) Ce beau passage est trop long et trop connu pour le rapter tout entier. En 1388 Pierre d'Ailly parlant, au nom de l'université de Paris, dans le consistoire devant Clément VII, établit cette proposition : « Il appartient au « Saint-Siége apostolique de définir par forme de juge« ment tout ce qui touche la foi, en vertu de sa suprême « autorité judiciaire; » (3) et plus bas : « La juridiction su« prême et la définition judiciaire des causes de la foi ap« partiennent au souverain pontife, assis sur ce siége... « C'est pourquoi, d'après cette doctrine, tant la sacrée « faculté que les évêques ont soumis à ce Saint-Siége et « à sa suprême volonté leur définition comme une dis« position qui lui est subordonnée. » (4) Voilà la doctrine de l'université de Paris au moins jusque vers le commencement du quinzième siècle; cependant ce n'est pas celle du nouveau code. En 1653 le clergé de France, dans sa *Lettre à Innocent X* au sujet de la condamnation des cinq propositions de Jansénius, certifie que les *jugemens des pontifes romains qui fixent la règle de foi sont d'une autorité également divine et souveraine par toute l'Eglise à laquelle tous les chrétiens doivent rendre une soumission intérieure.*

---

(1) D'Argentre, tome I, part. I, p. 222.

(2) *Concil. Galliæ*, tome I, page 94.

(3) D'Argentre, tome I, partie III, page 76.

(4) *Ibid.*, page 84.

Nous-mêmes aussi, continuent les mêmes prélats, *animés des mêmes sentimens et de la même foi, nous aurons soin de faire publier la constitution que votre sainteté a dictée par l'inspiration divine, et nous en poursuivrons l'exécution avec zèle.* (1) On connaît le fameux différend entre Boniface VIII et Philippe-le-Bel au commencement du quatorzième siècle; la France s'adresse à son successeur Clément V pour faire condamner Boniface comme hérétique, voici comme elle motive sa supplique : « Il ne s'agit pas de « l'hérésie du Pape comme Pape, mais comme personne « privée; car le Pape, comme Pape, ne peut être héré« tique, il ne peut l'être que comme personne privée, « et jamais aucun Pape n'a pu être hérétique comme « Pape. Lors donc qu'il est question de son hérésie après « sa mort; il n'est pas besoin pour cela d'assembler un « concile général; car vous, très saint-père, vous êtes le « vicaire de Jésus-Christ, représentant tout le corps de « l'Eglise, vous avez les clefs du royaume du ciel, et tout « le concile général ne pourrait pas sans vous connaître « de cette affaire, et ne le pourrait même que par vous. » (2)

« On ne saurait se le dissimuler, dit le docte Tournelly, « il est difficile de ne pas reconnaître dans une si grande « masse de témoignages, que Bellarmin, Launois et d'autres « réunissent *l'autorité certaine et infaillible du siége apos*« *tolique* et de l'Eglise romaine; mais il est bien plus diffi« cile de les concilier avec la déclaration du clergé gallican, « *de laquelle on ne nous permet pas de nous écarter;* car « quoique celle-ci ne fasse mention que du pontife romain, « elle comprend dans le fond également le Saint-Siége, « dont il est impossible de séparer et d'isoler le souverain

(1) *Mémoires du Clergé*, tome I, col. 238.

(2) *Histoire du Différend*, etc., page 399 et 413.

« pontife, quand il parle *ex cathédrâ* ainsi que nous « l'avons dit. » (1) Nous ne connaissons pas un seul passage des anciens monumens ecclésiastiques, même des réclamations de la part des hérétiques, où il soit fait mention de la nécessité d'un consentement de l'Eglise accordé aux définitions de Rome.

L'assemblée du clergé en 1579 recommande à tous les évêques et vicaires généraux, à tous les synodes tant diocésains que provinciaux, à tous et chacun des clercs et laïcs d'embrasser intérieurement et de professer extérieurement cette même foi que tient et professe la *sainte Eglise romaine, la maîtresse, la colonne et le fondement de la vérité*; (2) et celle de 1626 enseigne formellement que « notre saint père le Pape est le chef visible de l'Eglise « universelle, le vicaire de Dieu en terre, l'évêque des « évêques et des patriarches, enfin le successeur du bien- « heureux Pierre, *de qui l'apostolat et l'épiscopat tirent* « *leur origine* et sur qui Jésus-Christ a fondé son église, « lui donnant les clefs du ciel *avec l'infaillibilité de la foi* « *que nous voyons, non sans miracle, s'être conservée in-* « *tacte dans ses successeurs jusqu'à nos jours*. (3)

C'était cette doctrine de l'infaillibilité que les élèves du sanctuaire puisaient dans leurs Méditations du matin avant 1682. Toutes les éditions antérieures à cette époque des *Méditations de Beuvelet* offrent cette doctrine le jour de la fête de S. Pierre et de S. Paul; on ne la fit disparaître que des éditions postérieures. Tout le monde peut vérifier ce fait. C'est la doctrine du docteur Angélique que

(1) Tournelly, *de Ecclesia*, tome II, page 134.

(2) Anciens *Mémoires du Clergé*, tome I, page 438.

(3) *Avis de l'assemblée du clergé de France à tous les archevêques*, etc., le 20 janvier 1626.

l'Eglise gallicane se fait gloire de s'associer. Il pense que l'Eglise ne peut errer parce que son pontife est infaillible. « l'Eglise universelle ne peut errer, dit-il, parce que celui « qui en tout a été exaucé à cause de son respect, a dit à « S. Pierre : *J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne manque « point.* » (1)

L'abbé ***.

(*La suite à un prochain numéro.*)

DOCUMENS HISTORIQUES.

— A la première séance de la chambre des députés la mémoire a manqué à M. Labbey de Pompières, président d'âge. La chambre, qui est encore aussi jeune et aussi folâtre que l'année dernière, s'est mise à rire. C'est fort mal pour une assemblée qui veut régenter la France ; car on doit toujours respecter les vieillards, et surtout ceux qui sont déclarés vénérables par *le Constitutionnel*.

— Nous sommes tout à fait dans le provisoire. M. de Portalis remplace provisoirement M. de la Ferronays ; M. Bourdeau remplace provisoirement M. de Portalis à la chancellerie ; un des administrateurs remplace provisoirement M. Bourdeau dans sa direction générale ; cet administrateur lui-même est remplacé provisoirement par un autre employé, de manière qu'on arrive ainsi au surnuméraire, qui se trouve lui-même dans le provisoire. *Provisoire* signifie que *c'est en attendant le bien.* Nous le fera-t-on attendre encore long-temps ?

— *Le Globe* veut toujours qu'on soutienne et défende le ministère actuel ; mais il veut qu'on exige de lui de bonnes lois pour compenser *la médiocrité des personnes.* On ne peut assurément rien de plus flatteur que ces paroles, et on ne sait de qui l'on doit le plus rire, ou du ministère pour qui elles sont dites, ou de ces lourds pédans qui devraient bien se regarder avant de juger les autres.

— On lit dans un certain ouvrage que sur le théatre indou les fripons et les intrigans s'expriment dans un langage à part : c'est un moyen qui, réuni aux

---

(1) *Oper. D. Thomæ*, III part., *quest.* 25.

plaques qu'on a proposé de faire prendre aux voleurs, pourrait nous mettre à l'abri de leurs tentatives.

— M. le procureur du Roi de Toulon poursuit d'office le gérant de l'*Aviso de la Méditerranée*, qui est cité pour comparaître devant le tribunal correctionnel, comme prévenu d'*outrage fait à un ministre du culte à raison de ses fonctions et de sa qualité*. Dans l'état actuel des choses, c'est du courage pour un procureur du Roi d'*oser* soutenir un ecclésiastique, car c'est s'exposer à la colère de l'opinion publique, c'est à dire du *Constitutionnel*, du *Courrier*, etc., etc.

— Que nous allons devenir d'excellens philosophes! Nous le serons *théoriquement* et *historiquement* tout à la fois sous M. Jouffroy, *éclectiquement* sous M. Cousin, et *mécaniquement* sous M. le baron Dupin : car de nos jours la philosophie est une espèce de mécanique qui doit mettre en mouvement une multitude d'intelligences; une puissance motrice formidable (les journaux) quintuple les forces de cette mécanique qu'elle élève dans les nues ou qu'elle tire vers la terre. Heureusement que cette puissance motrice se dissipe en vapeur : car le jour où elle recevra l'impulsion d'un plus puissant moteur, qui ne se contente pas de paroles en l'air, ce sera un éclat épouvantable. En attendant nous pouvons aller écouter M. Jouffroy, qui nous promet de la clarté : nous craignons fort que cette clarté ne soit, comme celle de son illustre maître M. Cousin, une *clarté sombre*.

— Nous aurions plusieurs conseils à donner au *Globe*; mais ses vaniteux docteurs nous demanderaient sans doute de quel droit nous nous mêlons de leurs affaires. Seulement s'ils pouvaient écrire en français, ils nous feraient plaisir; car c'est une véritable pitié que de voir les phrases de tous ces grands élèves de l'École normale.

— On annonce que MM. de Cambon et Agier, qui ont accepté des places du gouvernement, vont se soumettre à la réélection. Cet exemple sera sans doute suivi par les constitutionnels qui ont accepté des emplois depuis leur élection. Nous verrons si les *électeurs souverains sanctionneront* les choix du gouvernement.

— La question des sépultures ecclésiastiques qui donne si souvent lieu aux déclamations des libéraux, vient d'être décidée en Belgique de la manière qui suit. Un ecclésiastique de la province de Liège, ayant refusé la sépulture au corps d'une femme morte sans avoir reçu les sacremens, fut dénoncé au conseil d'état. A cette occasion le gouverneur de la province a adressé aux commissaires de districts et bourgmestres une lettre de M. Van Gobbelschroy où il est décidé que les prêtres ne peuvent être contraints à

accorder les cérémonies de leur ministère à ceux dont ils en jugent la dépouille indigne.

— M. de Châteaubriand est honoré des éloges du *Constitutionnel*. C'est un nouveau titre de gloire pour le noble pair. Qu'il doit être beau de voir M. de Châteaubriand, la tête couverte de ses nouveaux lauriers, tenant d'une main *le Constitutionnel* et de l'autre *le Conservateur*, regretter amèrement les articles qu'il a publiés dans ce recueil et déplorer hautement de si grandes erreurs; car c'est probablement ce qu'a voulu dire *le Constitutionnel* en rappelant les grandes erreurs qu'on avait à reprocher à M. de Châteaubriand; mais aussitôt ce journal ajoute qu'il les a couvertes par d'immenses services. Eh! quels sont donc ces services du noble pair? *Le Constitutionnel* ne les désigne pas; mais il est facile à chacun de les comprendre.

— O collines, tombez sur nous; ô montagnes, écrasez-nous! Nous sommes perdus! Où nous sauver? Ah! quel malheur! ah! quelle calamité! Voilà ce que les journaux libéraux ont été à crier pendant trois jours. Jamais on n'avait vu une semblable désolation; c'était un effroi épouvantable, une consternation générale. Une armée de Cosaques et de Tartares se serait précipitée sur Paris que les clameurs n'en auraient été ni plus confuses, ni plus effroyables. Les uns faisaient leurs paquets pour se sauver dans le fond de quelques départemens éloignés, les autres pensaient à se retirer dans les admirables républiques de la bienheureuse Amérique; il y en avait qui consultaient les savans pour savoir s'ils ne pourraient pas inventer quelque moyen de se cacher d'une manière invisible jusqu'à ce que la terreur eût cessé. Imaginez quelles ont été les suites de ce bouleversement. Tout est resté tranquille; rien n'a été troublé : seulement l'honorable M. Bourdeau s'est vu nommer sous-secrétaire d'état de la justice, tout en conservant sa direction générale.

— Les *éclectiques* du *Globe*, malgré leurs rêveries allemandes et leur sagesse à la Cousin, ont fait aussi les mutins et les audacieux. Non-seulement ils ne veulent pas que M. de Polignac soit ministre, mais ils ne veulent pas même qu'il reste ambassadeur. Voyez-vous ces lourds esprits qui s'émancipent! Encore un peu ils diront que M. de Polignac ne saurait rester en France à cause de ses opinions, et qu'il est de toute nécessité qu'il abandonne sa patrie, semblable à ces grands criminels qui quittent le sol qui les a vus naître, pour ne point appeler sur lui la vengeance du ciel. Eh bien! que dites-vous de ces petits écoliers qui autrefois passaient toute leur journée à crier : liberté pleine et entière pour toutes les opinions.

— *Le Constitutionnel*, dans un fort long article sur l'Angleterre, se fatigue pour nous prouver qu'il y a en ce pays deux grands interêts, celui de la masse de la population et celui de l'aristocratie. Tout le bien qui se fait tant à l'intérieur qu'à l'extérieur il l'attribue à la masse de la population, et tout le mal qui se commet dans les cinq parties du monde il le reproche à l'aristocratie anglaise. On sait que l'aristocratie est la bête noire du *Constitutionnel*; ce mot seul le trouble et le met en fureur : aussi l'article dont nous parlons n'a-t-il pas le sens commun.

— Les journaux libéraux sont fort inquiets des préparatifs de guerre que fait en ce moment le gouvernement sarde. Ils ne savent où ils en sont de ne pouvoir deviner quel est le but de ces préparatifs; c'est pour eux une énigme dont ils sont bien désoles de n'avoir pas l'explication; ils vont probablement ouvrir une souscription en faveur de celui qui la devinera.

— Le *Journal de Paris* n'ayant rien à faire, ou ne voyant plus rien de fondamental à attaquer, fait un article sur *la nécessité de réformer l'étiquette de la cour*, en attendant, sans doute, qu'on réforme la cour elle-même.

— *La Revue Commerciale* annonce qu'on va adresser aux chambres une pétition dont l'objet est de demander au Roi la suppression du ministère du commerce comme inutile et même comme nuisible au développement de l'industrie nationale. On avait demandé ce ministère à grands cris, maintenant on le rejette. Accordez-vous donc, messieurs.

— Avez-vous lu ce pauvre *Messager?* — Non. — Comment, vous ne lisez pas ce journal qui voit tout en beau, qui voit les hommes parfaits, les pouvoirs politiques infaillibles, enfin qui pense que la sagesse est le partage de tous les constitutionnels?.... — Et les royalistes? — Les royalistes? fi donc! le *Messager* les tient pour fous, et les regarde *comme des gens qui crient au voleur dans les foules pour qu'on ne les soupçonne pas.*

— *La Quotidienne* intitule un de ses articles *bulletin du ministère*; il semble d'après cela que ce pauvre ministère est à l'agonie, et qu'on n'attend plus que son dernier soupir. Mais *la Quotidienne* en faisant son article n'avait sans doute pas compté sur l'honorable M. Bourdeau qui s'est trouvé là à point nommé pour rappeler le ministère à la vie et lui donner le moyen de végéter encore quelque temps.

— Fidèles à leur haine contre la religion et ses ministres, les journaux libéraux font retentir avec éclat les bruits les plus absurdes et les plus perfides contre les missionnaires; bruits qu'ils puisent dans les journaux des

départemens où ils trouvent quantité de dénonciations et de calomnies. Il y a vraiment un cynisme révoltant à accuser les prêtres d'être ennemis de l'instruction lorsqu'on signale tous les jours à la vindicte publique les ecclésiastiques qui instruisent quelques enfans chez eux. Mais a dit le patriarche de nos philosophes libéraux, *calomniez, calomniez, mentez impudemment, il en restera toujours quelque chose.*

— Allons, monsieur *Marchais*, vite une *circulaire* constitutionnelle aux frères de Felletin, petite ville du département de la Creuse. Ce malheureux pays est tombé entre les mains du pouvoir théocratique; car il y a un établissement de jésuites. Pour surcroît de malheur, des missionnaires *exploitent* la ville. « Il est vrai que jusqu'à ce jour le bon ordre n'a pas été troublé : tout s'est borné à des sermons et à des processions; cependant quelques têtes fanatisées nous font craindre les affreux scandales de Nogent-le-Rotrou. Le petit séminaire *existe toujours.* » Ce n'est pas tout, monsieur Marchais, Aubusson est *menacé d'une descente de missionnaires.* Ne dirait-on pas que les missionnaires sont des *Vandales* ou tout au moins des *Normands*, pillant, ravageant les contrées qu'ils parcourent. Il faut que les journaux libéraux comptent bien sur l'ignorance de leurs lecteurs pour leur présenter des tableaux semblables. Bientôt on nous dira que les missionnaires, comme les jésuites, sont en opposition avec les lois du royaume, et l'on exigera au nom de l'ordre légal la proscription des missionnaires.

— M. l'abbé Doney, professeur de philosophie au collége de Besançon, qui avait encouru les dénonciations du *Constitutionnel*, vient d'être destitué pour ne s'être conformé à l'ordonnance du 16 juin qu'après avoir consulté ses supérieurs ecclésiastiques, et déclaré qu'il ne reconnaîtrait jamais « de vive voix, par écrit, ou autrement, qu'être membre d'une congrégation approuvée par l'Eglise catholique puisse rendre indigne ou incapable d'exercer les fonctions de l'enseignement dans un état catholique. »

— La position des armées russes et ottomanes est toujours la même. Le froid, qui s'est élevé à dix degrés dans les environs de Varna, ne permet plus que de rares communications.

— L'entrée d'O'Connel au parlement d'Angleterre va y exciter, dès l'ouverture, une discussion importante qui se lie à l'émancipation des catholiques. Un catholique est-il apte à siéger au parlement sans prêter le serment d'usage? S'il siége sans prêter serment, sera-t-il soumis à l'amende prononcée contre tout fonctionnaire qui remplit un poste sans prêter son serment? Cette question, suivant qu'elle sera résolue, calmera ou portera au dernier point l'exaspération des catholiques d'Irlande.

— Le *Journal des Debats* choisit le 21 janvier pour faire un article où tout en celebrant l'oubli commandé par Louis XVIII il parle des *fureurs* du clergé. C'est aller plus loin que *le Constitutionnel* et *le Courrier* que de s'exprimer ainsi. Plus bas le journaliste rapporte un passage du testament du Roi-martyr, où cet infortuné monarque dit à son fils qu'*il ne peut faire le bonheur des peuples qu'en régnant suivant les lois;* ce passage est en lettres capitales, mais non celui qui suit immédiatement; *mais en même temps qu'un roi ne peut les faire respecter, et faire le bien qu'il a dans son cœur qu'autant qu'il a l'autorite nécessaire.* On sait assez quelles sont les limites que les journaux assignent à la puissance royale, puisqu'on regarde comme *coup d'etat* le moindre usage qu'elle fait de son autorité. On pourrait comparer le Roi tel que nous le font les constitutionnels à une statue qu'on place dans le coin d'un appartement, et devant laquelle on tire un rideau.

— Le marquis d'Anglesea a quitté l'Irlande pour revenir en Angleterre. Avant son depart toutes les autorites de la ville de Dublin sont venues lui temoigner leurs regrets. Le noble marquis avait dejà reçu l'adresse de la paroisse metropolitaine, presentée par M. Murray, archevêque catholique de Dublin. Toute la ville etait en mouvement pour conduire le vice-roi jusqu'au port de Kingstown. Le cortege etait conduit par deux membres de l'association catholique portant des drapeaux blancs, bordés de noir, surmontes d'un crêpe, et sur lesquels on lisait : Adieu, Anglesea ! toutes les boutiques etaient fermées en signe de deuil. Chaque porte était couverte de placards sur lesquels on lisait : *Vive lord Anglesea! à bas Wellington !* Le vice-roi se trouvait au milieu du cortege avec ses trois fils. Lorsqu'on fut arrive à Kinsgtown les imprecations contre les auteurs du rappel du noble marquis se mêlèrent aux applaudissemens et aux larmes d'une population immense répandue sur tous les rochers du port. Le vice-roi avec ses enfans ne put s'empêcher de mêler ses larmes à celles de tous les malheureux Irlandais qui perdent en lui un ami et un père.

Lord Anglesea est remplacé par le duc de Northumberland, qui n'est connu que par son immense fortune, ses votes anti-catholiques au parlement, et le faste qu'il deploya en France lors du sacre de S. M. Charles X.

Le *Courrier anglais* veut bien apprendre que Sa Grâce se propose de deployer à Dublin le même faste. Pourquoi donc ce faste insolent, si ce n'est pour faire eclater davantage la misère de l'Irlande ?

— Le *Journal des Debats* fait un article tout doucereux, où il compare ce qui vient de se passer *à une comédie de Marivaux; il regrette beaucoup qu'un noble pair qu'il nomme n'ait pas figure dans cette comédie.*

— On ne saurait pousser le ridicule plus loin que le directeur général des contributions indirectes. Pendant que de toutes parts on s'élève contre le célibat ecclésiastique, et qu'on demande à grands cris le mariage des prêtres, M. Bacot de Romans ne veut plus que des célibataires dans son administration. Il vient de promulguer une espèce de code à l'usage de ses employés, qui devront être celibataires, qui ne pourront se marier qu'après en avoir obtenu le consentement de l'administration, et avoir fait connaître la position de la famille dans laquelle ils seront sur le point d'entrer. Cette ridicule mesure est sans doute encore une conséquence de *l'ordre legal*.

— Tout le bien qui s'est fait, ou qui se fera, vient des constitutionnels, et tout le mal qui s'est fait et qui se fera vient de la cour, dit un petit journal. Ces outrages, que les grands journaux n'osent encore admettre dans leurs colonnes, sont abandonnés aux enfans perdus du libéralisme.

— On assure que M. de Hommer, évêque de Trèves, a publie une lettre pastorale où se trouvent des interprétations fort singulières sur le jeûne ordonné par l'Eglise. Le prelat conclut que l'on observe la loi du jeûne de quelque manière que l'on agisse, pourvu que l'on se mortifie. M. de Hommer permet de faire gras le vendredi de toute l'année; il ne parle ni du samedi, ni des Quatre-Temps. Voilà des concessions un peu fortes, il faut l'avouer. Les évêques n'ont pas besoin d'autoriser les violations des préceptes de l'Eglise, on les enfreint bien sans qu'ils en donnent la permission. Nous engageons, autant qu'il est en nous, M. l'évêque de Trèves à ne point donner l'exemple d'un pareil relâchement et à maintenir avec sagesse et vigueur les pratiques chrétiennes. M. l'évêque allègue la bénignité de l'Eglise; il est vrai qu'elle est grande; mais il n'est pas permis pour cela de la tourner contre ellemême.

— Nos philanthropes célèbrent avec emphase toutes les bonnes œuvres qu'ils ont faites ou qu'ils ont projet de faire; c'est ce qui distingue la philanthropie de la charité chrétienne, qui répand ses bienfaits dans le secret; et l'on ne connaîtrait pas encore le fondateur de la nouvelle maison de correction paternelle pour les filles, établie rue d'Ulm, si M. de Belleyme, dans son rapport au conseil des prisons, n'avait nommé M. Desjardins, grand-vicaire de Paris. C'est lui qui, de concert avec un autre bienfaiteur, a fait les frais de cette maison, qui peut recevoir trente jeunes personnes, et dont le bâtiment seul a coûté près de 60,000 fr. L'établissement est placé sous la direction des dames de Saint-Michel, qui ont chargé les filles de la Madeleine de veiller sur les enfans, de les instruire, de les faire travailler, de leur inspirer enfin des sentimens de religion et de vertu.

chateau bri

Le Conservateur

DE LA RESTAURATION.

PARIS, IMPRIMERIE ECCLÉSIASTIQUE DE POUSSIELGUE-RUSAND,
rue de Sèvres, n. 2.

Le Conservateur

DE LA RESTAURATION,

Dieu, les Bourbons et les Gens de Bien.

Tome Troisième.

Deum timete, Regem honorificate, Fraternitatem diligite. 1 Pet., 2.



A PARIS,

A LA DIRECTION DU CONSERVATEUR,

rue de Sèvres, n. 2.

1828.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME TROISIÈME.

FIN DE LA TABLE DU TOME TROISIÈME.

DES HOMMES DU MILIEU.

(Suite et fin.*)

Il serait facile de multiplier les exemples, afin de prouver combien les hommes du milieu nuisent à la cause de la vérité, qu'ils ont néanmoins la prétention de défendre et de chérir. Sur toutes les questions possibles en matière de religion, de politique et de morale, nous trouverions des hommes de cette trempe toujours disposés à contredire le principe dont ils admettent plusieurs conséquences, ou à repousser les conséquences naturelles et nécessaires du principe qu'ils auront admis.

Le nombre de ces hommes que je plains du fond de mon cœur s'accroît chaque jour d'une manière effrayante, et par malheur ce sont eux qu'on écoute, que l'on suit, et dont la folle sagesse énerve le pouvoir. Ce sont de tels hommes qui possèdent la confiance des gouvernans, parce qu'ils ont pour système de ménager les amours-propres, et qu'une noble franchise n'est pour eux qu'étourderie, imprudence et témérité. Sont-ils dans les emplois subalternes; s'ils ne prennent pas la posture d'une servile adulation ils se garderont bien de dire à leurs supérieurs les vérités que ceux-ci auraient besoin d'entendre, et qui pourraient causer une impression salutaire, mais désagréable. Il ne faut pas irriter, disent-ils; il faut user de modération; il faut apprendre à se taire quelquefois pour se maintenir en position d'être utile. Comme

* Voyez la quarantième livraison.

s'il était impossible de parler avec franchise sans employer l'insulte et l'outrage ; comme si le devoir d'un fonctionnaire n'était pas d'avertir le gouvernement et d'éclairer sa sagesse. Sans doute, en disant la vérité, on court le risque de blesser un amour-propre irritable ; mais d'abord on obéit à sa conscience, on remplit une sainte obligation, et l'on gagne en estime ce que l'on perd en bienveillance. On respecte, malgré soi, l'homme qui montre du courage, et presque toujours un homme semblable obtient par son caractère ce que l'on refuse au langage de la servilité. Les hommes du milieu ne veulent pas comprendre qu'une conduite franche et loyale est la route qui conduit nécessairement à la confiance publique, à l'honneur, à la considération. D'ailleurs ne savent-ils pas que Dieu récompense par des faveurs même temporelles les sentimens généreux et les intentions pures? Sont-ils assez peu chrétiens pour en douter et pour se défier ainsi de la Providence?

Les hommes du milieu occupent-ils un poste élevé dans l'état : on les voit se traîner misérablement dans le cercle des petites affaires, exceller dans les *riens* administratifs, primer dans les choses de détail, mais toujours incapables d'embrasser un vaste ensemble, ils remplacent les grandes conceptions par un esprit de puérile exactitude et de fatigante bureaucratie. Ils mettront de la régularité dans la marche et dans l'expédition du travail, ce qui sans doute n'est pas à dédaigner; mais là se borne leur petit savoir-faire, et dans un temps de calme ils se font supporter. Dans une société qui repose depuis plusieurs générations sur des bases fixes et sur des fondemens que les factions n'ont point encore ébranlés, il est facile de régir la chose publique; les hommes du milieu n'ont alors qu'à suivre fidèlement la ligne tracée par d'ha-

biles prédécesseurs ; et quant à cela on ne peut leur contester le mérite d'y réussir ; ils marchent à merveille sur les idées des autres, mais ils n'inventent rien. Ils connaissent parfaitement la partie matérielle de l'administration, mais ils ne savent pas entreprendre tout ce qui demande un peu d'audace, de force et de génie. Enfin, pour le dire en quatre mots, ils administrent si l'on veut, mais ils ne gouvernent pas.

Qu'ils vivent dans un temps de faction, dans une époque de troubles et de désordres, dans un moment surtout où les questions fondamentales de l'ordre social sont remises en problème, de pareils hommes cessent alors d'être utiles, ils deviennent dangereux. Comme il s'agit de marcher entre les partis qui sont en lutte, ils n'ont plus assez de courage pour adopter le maintien de la sagesse et de la fermeté. Leur faiblesse naturelle s'épouvante ils n'ont pas la force de mettre la cognée à la racine du mal qu'il est urgent de détruire ; ils ont peur des menaces, ils redoutent les clameurs ; les obstacles consternent leur prudence ; ils tremblent de rester assis, ils tremblent de marcher ; et dans le trouble qui les agite ils font un pas, ils reculent, ils louvoient pour gagner du temps. Ils laissent ainsi passer les occasions favorables, et par leur système dubitatif ils découragent les bons qu'ils fatiguent, ils encouragent les méchans qu'ils ne savent pas effrayer. Cette fatale hésitation les compromet à l'égard des deux partis contraires, et poursuivis par un concert de reproches unanimes ils se consolent d'un trop juste mépris en les accusant tous les deux, néanmoins d'une voix timide et tremblante, d'injustice et d'exagération. Comme ils manquent de ce vaste coup d'œil nécessaire à tous les hommes d'état, et qu'ils sont incapables d'apercevoir toutes les conséquences d'une mauvaise doctrine, ils blâment, ils

censurent, ils condamnent les hommes courageux qui signalent le péril et qui s'efforcent de les éclairer. Si les cris d'une conscience qui n'est pas encore éteinte les empêche d'aller droit à l'abîme, d'un autre côté la peur les éloigne de la véritable route, et dans leur insurmontable faiblesse ils n'ont pas le courage de lutter avec les tempêtes, de braver les écueils et de naviguer vers le port du salut. Le comble du malheur, c'est qu'ils se font illusion et que dans leur vertige ils se flattent d'enchaîner le mal en transigeant avec lui. Insensés! je le répète, ignorez-vous que la plus légère concession faite à l'erreur est un outrage à la vérité qu'on sacrifie? pouvez-vous tolérer, absoudre, légitimer une seule maxime de l'impiété moderne sans affaiblir l'empire de la religion, sans faire une brêche à sa doctrine, sans détacher une pierre de l'édifice, sans commettre par conséquent un acte de lâcheté, une faute inexcusable, un véritable attentat? Pouvez-vous consacrer un seul principe révolutionnaire sans altérer la constitution de la monarchie, sans ébranler ses fondemens, sans prêter une arme perfide à ceux qui veulent l'anéantir? On ne peut assez le dire, entre l'erreur et la vérité il n'y a point de milieu; toute maxime est véritable ou fausse; toute doctrine engendre le bien ou produit le mal; tout principe conserve ou détruit. Une guerre déclarée vaudrait cent fois mieux que votre absurde et funeste système. Si vous adoptiez le libéralisme dans toutes ses conséquences, n'est-il pas évident que toute l'Europe ne douterait plus alors des calamités qu'on lui prépare, et que sortant de sa léthargie elle marcherait tout entière au secours de la société réduite aux abois? Mais par le moyen de vos concessions partielles vous endormez la vigilance des gouvernemens, vous jetez sur les nations un prestige qui les perd, vous rendez inutiles les avertisse-

mens de la sagesse qui dénonce le danger et les salutaires révélations du parti qui nous menace; parce que la révolution a cessé de rugir sur les places qubliques, parce qu'on ne voit plus d'insurrections populaires, vous avez la bonhomie de croire à son repentir. Mais si la révolution ne cherche plus à conquérir par la violence le pouvoir suprême dont elle n'a pas cessé d'être avide, ne sait-elle pas qu'elle l'obtiendra de votre seule lâcheté; et pourquoi la verrait-on courir la chance d'une défaite lorsque votre malheureux système lui donne la garantie d'une complète et prochaine victoire? En lui refusant tout, en la faisant reculer devant la monarchie, vous l'auriez mise en fureur, elle aurait perdu son hypocrite prudence, et ses fautes auraient sauvé l'Europe de son affreuse domination. C'est vous qui l'avez rendue patiente et qui chaque jour lui prêtez des armes nouvelles. A la vérité vous marchez devant elle à coups de fouet et d'assez mauvaise grâce; mais enfin vous marchez, et malgré toutes vos répugnances elle est sûre d'arriver par le secours de votre faiblesse au dernier terme de son criminel espoir: car si le pouvoir se réveille avant son heure dernière, il ne sera plus temps, et la révolution ne pourra plus être vaincue. Pour sauver les nations il faut de la franchise, du caractère et de la fermeté; quiconque s'écoute au moment du péril n'est pas digne de commander aux hommes; quiconque n'est pas capable de se dévouer à son devoir, à son prince, à sa patrie, n'est pas fait pour gouverner les peuples dans les momens de crise et de danger.

Quand voudra-t-on comprendre enfin que la faiblesse inspire le mépris à ceux même qu'elle favorise; que si la révolution ne recule pas elle avance, et qu'au seul aspect du courage les factions se troublent, se dispersent et s'évanouissent. Si la France n'avait pas été conduite depuis

quinze ans par les hommes du milieu, si le génie et la force avaient pris la direction des affaires, nous ne serions pas à la veille d'un nouveau bouleversement, la révolution ne vivrait plus que dans le souvenir des hommes, et le monde rajeuni recommencerait une longue carrière de paix, de gloire et de félicité.

N. R***

QUE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS TEND A GOUVERNER SEULE.

On ne saurait trop le répéter, les usurpations des pouvoirs législatifs sur le pouvoir exécutif sont la véritable plaie de notre gouvernement représentatif. De là cette mobilité dans la législation soumise aux caprices des partis qui arrivent au pouvoir; de là cette confection rapide de lois dictées uniquement par les circonstances et les intérêts du moment.

La charte attribue au Roi le pouvoir exécutif, mais ce sont les ministres qui l'exercent, et qui l'exercent presque exclusivement. En effet, c'est par leur entremise que tout s'opère, c'est par leur signature que les ordres du souverain deviennent exécutoires; comme ils sont responsables des actes du gouvernement et qu'il ne dépend pas de la volonté du Roi de leur faire sanctionner des ordonnances qu'ils improuvent, il est évident que la réalité du pouvoir exécutif appartient de fait, sinon de droit, aux conseillers de la couronne. Le roi, il est vrai, a le *droit* de nommer ses ministres, mais a-t-il le pouvoir de les maintenir? Si les chambres peuvent à volonté en obtenir le changement, les ministres ne sont plus les hommes du

Roi, mais bien les créatures des chambres. Ainsi le pouvoir législatif participe directement au pouvoir exécutif; ainsi les chambres réduisent à une vaine prérogative toute la puissance de la royauté. Comme la majorité des chambres varie avec l'influence mobile des partis, quelle fixité peuvent avoir les lois! avec cet ordre de choses, peut être sommes-nous destinés à voir discuter encore pendant un siècle cette loi dela presse qui, depuis 1814, a subi tant de modifications.

« Qu'on regarde, dit un auteur, comme une maxime « fondamentale que toutes les fois que la perspective du « pouvoir personnel et de l'indépendance, quant à l'au- « torité dans le gouvernement, s'offrira aux yeux des « membres de la législature, ou de ceux en général en « qui le peuple doit avoir sa confiance, il n'y aura plus « rien à espérer. »

Si, dans cette situation, il n'y a plus rien a espérer pour le peuple, que n'a t-on pas à craindre pour la monarchie. Or, on ne saurait se faire illusion, telle est la cause qui entretient dans notre chambre élective cette opposition systématique dans les doctrines, cette fermentation dans les esprits, cette violence dans les débats. Il n'est pas un de ses membres qui ne puisse concevoir l'espérance d'arriver un jour au ministère, et de prendre ainsi personnellement une part active et directe au pouvoir exécutif, à l'autorité souveraine.

Quel appât pour l'ambition! faut-il s'étonner qu'une semblable perspective fasse oublier souvent le bien et la sûreté de l'état, la gloire et la prospérité du pays, et qu'il y ait avec la rigueur de ses devoirs tant d'accommodemens faciles! Si l'on ne peut diriger un parti, on s'y attache, on met des conditions à sa condescendance, et le chef de file en distribue le prix lorsqu'il arrive aux honneurs :

mais si l'attente se prolonge, les désirs s'irritent, les ambitions s'exaspèrent. Alors s'opèrent ces fusions dans les principes, ces défections dans les opinions, et enfin ces monstrueuses alliances d'hommes qui se prêtent un appui momentané, et dont l'accord est, par son anomalie, une véritable calamité. Tel est peut-être pour long-temps encore l'historique abrégé de nos sessions législatives.

Si le Roi s'imposait l'obligation de ne choisir désormais ses ministres que dans la chambre des pairs, il mettrait peut-être un terme aux plus déplorables intrigues, il rendrait à la chambre élective toute sa considération et ajouterait ainsi aux prérogatives et à la dignité de notre chambre héréditaire, cette influence que donne le pouvoir et qui dans les mains de l'aristocratie ne saurait être dangereuse ; alors la chambre populaire qui s'appuie sur la masse, perdrait un de ses grands moyens de prééminence sur la chambre des pairs qu'elle réduit, surtout dans la discussion du budget, au rôle le plus secondaire et le plus passif.

La chambre haute, en Angleterre, s'est fait une règle constante de rejeter sans examen tous les bills attachés aux bills des subsides; par cette sage détermination elle a enlevé au pouvoir démocratique jusqu'à l'espoir de faire prévaloir ses exigences, jusqu'à la tentation d'imposer des conditions à la faveur de la prérogative qui lui est attribuée pour la discussion du budget : il semble qu'en France la chambre des pairs veuille se diriger par une maxime toute opposée.

La majorité de la chambre des députés avait ouvertement annoncé qu'elle rejetterait le budjet si telles et telles lois n'étaient pas présentées et mentionnées. Qu'est-il arrivé? les ministres du Roi effrayés par une menace dont ils devaient avoir le courage de braver les effets, ont fait

par des propositions obséquieuses toutes les concessions exigées. La conduite des ministres peut avoir une excuse; mais comment justifier celle de la chambre des pairs dont le devoir est de maintenir l'équilibre et d'opposer une digue aux envahissemens de la puissance démocratique? La loi des élections, la loi de la presse, celle de l'interprétation des lois (1) ont été imposées par la majorité démocratique, puisqu'au commencement de la session les ministres n'avaient à cet égard aucun plan arrêté. Les délibérations de la rue Grange-Batelière ont prouvé que les ordonnances du 16 juin ont été arrachées par la violence : il a fallu les accorder ou voir rejeter le budget. Tous les bills attachés aux bills des subsides, qui en Angleterre auraient été rejetés sans examen, ont en France reçu une honorable sanction de la majorité de la chambre des pairs. Cette condescendance doit avoir de graves conséquences pour l'avenir. La démocratie a acquis la certitude qu'avec de l'audace et de la persévérance elle peut tout tenter, sûre du succès. On doit jusqu'ici vanter sa modération, mais après de tels encouragemens il faut s'attendre à la voir bientôt dans l'attitude menaçante que donne le droit de conquête. On a craint les dangers de la résistance;

(1) L'interpretation, dit M. Duranton, a lieu par voie d'ordonnance ou de règlement d'administration publique. Cela est en quelque sorte fonde sur la necessité; car si les trois branches du pouvoir legislatif ne s'accordaient pas sur la manière d'interpréter la loi (ce qui serait très-possible à l'égard d'une loi sur le sens de laquelle les cours royales diffèrent complétement avec la cour de cassation) elle resterait avec un sens incertain, equivoque, et serait par conséquent une mauvaise loi. L'administration de la justice en serait necessairement entravée. Ce serait en outre faire participer les chambres au pouvoir judiciaire, puisque leur décision influerait sur la cause à l'occasion de laquelle interviendrait l'interpretation : ce que les principes n'admettent pas.

mais il faudra bien se résoudre à combattre ou à périr avec la monarchie....

E. D'A***.

DES EFFORTS QUE L'ON FAIT MAINTENANT POUR S'ASSIMILER A LA BÊTE.

Il m'est difficile, pour ne pas dire impossible, de croire que la matière produisant un jour fit, entre autres choses, un poisson, lequel, après quelques modifications, devint un homme. Je ne sais quoi me dit que je n'ai jamais été une bête, et la politesse me défend d'assigner à autrui une origine que je dédaigne; mais pour l'avenir je ne réponds de rien, parce que le goût pouvant y faire quelque chose, il me paraît positif que bien des gens deviendront bêtes, quoiqu'il soit douteux que les bêtes soient devenues gens. Cela est pourtant curieux, que dans un siècle où assurément personne *n'est mécontent de son esprit*, la volonté paraisse tendre avec tant de patience vers un but aussi modeste. Ces pauvres animaux savent-ils tout ce que nous faisons pour réduire notre intelligence au niveau de leur instinct? Si tout à coup, par un de ces hasards aussi simples que les œuvres d'une matière combinante, des besoins et des moyens rationnels se développaient dans ces créatures bornées jusqu'à présent à pourvoir à des besoins physiques, s'il leur était donné de les exprimer, quelle surprise réciproque se manifesterait, selon moi, dans les premiers entretiens que nous aurions avec ces nouveaux appelés aux honneurs de la conversation! Avec quelle ardeur le lion du

désert, plein d'ambition et de générosité, userait d'une faculté qui lui permettrait de former un plan de domination, où ses forces s'emploieraient avec mesure, où son pouvoir reconnu serait encore recherché, et où, de sa volonté et de la plénitude de sa puissance, naîtraient la paix et le bonheur! Comme l'abeille garantirait les produits de son industrie! Comme tous les animaux domestiques préviendraient notre ingratitude! Tous seraient vigilans comme la fourmi, prudens comme le serpent, ingénieux comme le castor. On ne verrait plus une pauvre poule dans les angoisses errer autour des eaux qui portent la couvée étrangère qu'elle a si long-temps réchauffée sous ses ailes. Le chien choisirait un maître qui apprécierait son dévouement; et la colombe pourrait recevoir le coup destiné à sa compagne. Eclairés tout à coup sur leurs intérêts, pourvus des moyens de s'en occuper, de les étendre, de les défendre, quelle satisfaction éclaterait chez les animaux! Et si étonnés de cette nouvelle existence, pouvant méditer, et joignant le souvenir du passé à l'espoir et aux inquiétudes de l'avenir, ils ne trouvaient plus leurs sens en rapport avec leurs nouvelles facultés, et s'examinant attentivement, découvraient qu'une substance inconnue, que ces sens même ne pourraient ni saisir ni définir, est survenue en eux; s'ils s'inquiétaient alors de son origine; si découvrant qu'ils n'ont pu la produire, ils en cherchaient la cause hors d'eux-mêmes, et décidaient qu'une puissance qui leur est supérieure a seule pu les douer de cette supériorité incompréhensible, mais subsistante, et aussi dérobée à leurs sens que perceptible à leur entendement; quelle serait leur reconnaissance! Mais si à la suite de cette découverte on leur disait : Oui, une nouvelle substance a été jointe à celle qui vous formait; vous possédez une

seconde nature toute merveilleuse, combinée à la première, bien qu'en étant toujours distincte, et vous êtes ravis. Cependant vous n'appliquerez encore qu'à des besoins et à une satisfaction matérielle cet intellect qui ne se complemente qu'exercé par des fonctions analogues à son élément. Il comprend le *devoir*, et un devoir lui est imposé : ce devoir consiste à aimer l'auteur d'un tel bien. Aimer! s'écrieraient toutes les voix qui retentissent dans l'univers !... Oui, aimer d'adoration ! aimer avec connaissance, incommensurablement, et toujours... Quel bonheur! répéteraient les échos des forêts, des montagnes, des grottes profondes : quoi, diraient les créatures, tant de perfections nous furent données pour obtenir notre amour, et d'un bien infini naît pour nous un bien plus infini encore !... Ah ! que l'homme l'apprécie peu cette intelligence, cette raison, cette capacité d'aimer, cette âme enfin ! Que ne fait-il point ce roi de la création pour se ravaler à l'égal de la pauvre brute qu'il emploie, qu'il maltraite, qu'il tue! il l'envie!... Et ce n'est point la générosité du lion, la douceur de la colombe, la fidélité du chien qu'il envie : ces qualités ont quelque chose d'une spiritualité qui l'effraie, et qu'il veut anéantir. Nous le voyons tous les jours, ingénieux à créer des systèmes au moyen desquels il puisse se persuader qu'une seule nature lui fut départie ; ce n'est point celle qui l'élève vers la divinité qu'il choisit. Non, il se rapproche de la bête : c'est de l'abrutissement qu'il ambitionne. Mais ce qui peut paraître étrange c'est que c'est précisément à l'occasion de la plus noble des facultés de son esprit, qu'il a cette prétention; car on pourrait encore comprendre que les gens dévorés de passions souhaitassent les forces de certains animaux pour les satisfaire : l'homme colérique, luxurieux, intempérant peut

porter envie à la brute. Cependant ce ne sont point ces passions qui déterminent les vieillards, les savans, et la plus grande partie des gens du monde : les raisonnemens sont peu gourmandés par ces mouvemens spontanés et tyranniques que je n'ai point l'intention d'excuser, mais qui peuvent inspirer la compassion, et motiver les souhaits d'une imagination désordonnée et misérable. Ce que veulent les hommes avant tout, et surtout, c'est ne point connaître, ne point aimer, ne point adorer. Voilà sous quel rapport la spiritualité leur déplaît. La vue seule d'un être parfait, bien qu'il se soit montré si bon, que le nom de père lui fut donné par tous les peuples, les blesse et les désole.

Si de cette idée du Créateur d'une âme douée si magnifiquement, nous passons aux sublimes merveilles de notre révélation, et que la beauté de nos mystères se déploie, que la rédemption, par exemple, leur soit expliquée, ces hommes sentent s'accroître leur désir insensé : aussi les voyez-vous combattre d'abord ce qui doit le plus agir sur une substance intelligente et sensible ; et ils combattent contre elle avec tout ce qu'elle leur fournit d'adresse et de persévérance. Enfin tout ce que l'on pourrait imaginer pour démontrer qu'on l'emporte sur le pourceau ou le hay, se fait pour s'y assimiler, et la lecture de divers ouvrages récemment publiés, m'a rappelé la réponse remplie de justesse et de simplicité d'un évêque, devant lequel un jeune homme plaidait pour son instinct contre sa raison ; car cette prétention à l'animalité ne date point d'aujourd'hui. Vous répondrez sûrement? demandait un des auditeurs au prélat. « Moi! dit ce dernier; hé! pourquoi? de-
« puis une heure, monsieur s'efforce de prouver qu'il n'est
« qu'une bête, je ne vois pas comment on le détrom-
« perait! »

Il est assez difficile d'assigner une cause à cette erreur quand elle n'est point produite par des penchans impérieux et criminels : les plaisirs de l'ingratitude sont-ils donc tels que pour eux-mêmes, pour eux seuls on veuille se les procurer? Quel abyme de réflexions s'ouvre devant la créature pensante à cet aspect ! Quelle source assignerait-elle à cette observation de son semblable! Et quelle terreur la saisira en considérant des efforts damnables, et (ô terrible secret d'une volonté toute-puissante !) des efforts infructueux!

P***.

RÉPUTATIONS CONTEMPORAINES.

M. LE VICOMTE DE CHATEAUBRIAND.

(Troisième et dernier article.*)

M. de Châteaubriand manque de la pureté et de la simplicité qui caractérisent les écrivains de l'antiquité et ceux du siècle de Louis XIV. Il a une superfluité extraordinaire d'accumulations, d'antithèses, de comparaisons et de toutes ces figures qui composent la fortune des rhéteurs. Il est riche en phrases pompeuses et resplendissantes dont le seul mérite est de faire nombre ; il a une foule de mots superbes et d'expressions orgueilleuses qui font bruit à l'oreille et qui ne disent rien à l'esprit.

---

* Voyez les trente-huitième et trente-neuvième livraisons.

Du reste M. de Châteaubriand descend dans les petits détails avec une merveilleuse facilité : la manière dont il y fait entrer ses lecteurs démontre combien son talent est souple et flexible.

Il n'est pas moins admirable lorsqu'il décrit ou lorsqu'il peint. Ses tableaux, d'une touche gracieuse et délicate, quelquefois sombre et mélancolique, mais rarement vigoureuse, sont toujours de petits chefs-d'œuvre d'un fini presque parfait qu'on ne se contente jamais d'admirer. Il faut être dans le secret de ses pensées pour en découvrir toute la finesse et les grâces, et dans le secret de son style pour en apercevoir toutes les ressources et les beautés; mais hors de cela M. de Châteaubriand n'est plus le même.

Il ne prendra jamais place parmi les grands orateurs; car il ne joint pas assez la raison à l'imagination et au sentiment pour former la véritable éloquence. La raison seule ne fait pas l'orateur; et sans elle l'imagination et la sensibilité ne produisent que des déclamations.

Sous l'empire, M. de Châteaubriand déplorait la tristesse et l'abandon de Jerusalem désolée. Sous Louis XVIII, il défendait dans *le Conservateur* les restes d'une autorité mourante; il s'appitoyait éloquemment sur la légèreté du pouvoir, il la lui reprochait avec véhémence; il ressentait, pour ainsi dire, l'engourdissement dans lequel l'autorité était plongée, il voulait l'en tirer. Il pénétrait les desseins du libéralisme; il lui semblait l'entendre jurer la ruine de la monarchie, il en frémissait d'indignation. Il le voyait, ce libéralisme, asservir la France insensiblement, s'avancer contre le trône; et, craignant que la servitude ou la proscription ne lui fermât la bouche, il se hâtait de l'accuser. Déjà l'on croyait voir les libéraux

porter la main sur la tête de Louis XVIII, et entendre le bruit des chaînes qu'ils destinaient à ce prince.

Eh bien! ce même homme qui poursuivait le libéralisme avec tant d'indignation, qui défendait l'autorité royale avec tant d'ardeur, qui se moquait avec tant d'amertume des constitutions, préconise maintenant ce qu'il a traîné dans la boue, et abandonne ce qu'il a déclaré devoir soutenir jusqu'à la mort.

M. de Châteaubriand se presse aujourd'hui de nous vanter les douceurs et les bienfaits des constitutions. On dirait, tant il se hâte, qu'il a un temps fixé pour combattre solennellement ses opinions passées, après quoi il ne lui sera plus libre de se mettre en contradiction avec lui-même. Il rit de ses anciens compagnons d'armes, il les livre au mépris public avec leur vieille fidélité et leur opiniâtre dévouement; il rougit presque de Dieu, et peu s'en faut qu'il ne renie son *Génie du Christianisme*. Il n'a ni assez d'amertume, ni assez de violence pour attaquer les royalistes et les prêtres. Ecoutez-le, ils perdent les Bourbons et la religion, ils n'entendent rien aux affaires de l'époque. Il faut vite se jeter dans les libertés publiques, il faut admirer les journaux qui en sont les illustres et glorieux défenseurs. Rien n'est plus pur et plus sage que le libéralisme. Qui peut surpasser son attachement aux Bourbons? qui peut égaler sa sollicitude pour la religion? Pour se consolider, la royauté doit montrer visage sévère aux royalistes et aux prêtres, les repousser : « Allez, malheureux, vous m'entraînez dans l'abyme, » tendre la main en signe d'amitié aux libéraux et se précipiter dans leurs bras. Notre époque après cela sera l'époque la plus heureuse, l'âge d'or du genre humain.

Osera-t-on nous dire actuellement que M. de Château-

briand est un de ces orateurs à passer à la postérité la plus reculée? Où sont chez lui les grands mouvemens de l'éloquence? a-t-il jamais fait sensation à la chambre des pairs? A-t-il jamais échauffé son cœur, agrandi le cercle de ses idées? s'est-il enfin jamais élevé au dessus de lui-même au point de remuer l'assemblée, et d'en déranger la majorité? Voilà le triomphe de l'éloquence.

On remarque dans M. de Châteaubriand des traits d'esprit, des idées ingénieuses, des pensées brillantes, et quelquefois des aperçus profonds, mais qui ne laissent aucune trace. Sa force, c'est de la passion; son indignation, c'est de la colère; son amertume, c'est de la déclamation; et l'on devine, en le lisant, qu'il ne ressent point au fond du cœur cette confiance qui fait qu'on écrase ses adversaires et qu'on les amène à avouer sa supériorité. On a voulu faire de M. de Châteaubriand un historien. On sait qu'il prépare une Histoire de France. Il est à craindre que sa narration ne manque de cet air noble, imposant et majestueux si nécessaire à la gravité de l'histoire. Chaque récit aura-il la couleur qui lui sera propre? car M. de Châteaubriand est monotone; il ne varie pas assez son style, dont le brillant ne convient pas à l'histoire. M. de Châteaubriand plus que personne, il est vrai, répand sous sa plume des couleurs animées. Il ne raconte pas, il peint. Ses récits sont une action; ses tableaux pittoresques et vivans sont parfois des drames dont les acteurs agissent et parlent devant le lecteur. Son génie brille surtout dans la description des grands événemens qui exigent un style pompeux et solennel, ou dans les événemens déplorables qui donnent lieu à des inspirations touchantes, et à des scènes déchirantes et dramatiques. Mais est-ce là tout l'historien? Non, assurément. Ce qui manque à M. de Châteaubriand, c'est

l'impartialité dans les jugemens, impartialité qui doit mettre au-dessus de la haine comme de l'amour, c'est cette sagesse qui éloigne la passion, qui porte à étudier de sang-froid les personnages dont on veut parler, ou qui empêche de les juger avec ses idées et ses affections du moment.

Pour bien écrire l'histoire, il faut en connaître toute la justice et la sévérité. On ne juge pas comme on veut les personnages historiques, et il n'est pas permis de mettre partout ses opinions et ses systèmes. L'histoire n'est pas un ouvrage d'imagination. Il est important que l'historien se tourne également et du même temps vers l'oppresseur et l'opprimé, qu'il les roule tous deux dans son esprit, et qu'il voie ce qui a porté l'un à tyranniser et ce que l'autre a dû penser. Il est quelquefois pour les injustices, ou pour les révolutions des causes secrètes que l'histoire tait parce qu'elle craint encore les méchans, même après leur mort; il faut alors les lui surprendre pour ne point juger témérairement.

Ecrire l'histoire de France est une entreprise hardie et téméraire pour M. de Châteaubriand, c'est un fardeau qu'il ne pourra porter. Que dirons-nous maintenant du noble pair si nous le regardons comme publiciste? M. de Châteaubriand est un publiciste si l'on s'arrête à la polémique de tribune, si l'on compte les articles de journaux et les brochures. Mais quel est celui de nous que M. de Châteaubriand a instruit? A-t-il formé un publiciste, ou un législateur? Point. Quel est le prince auquel il a appris à régner? Qu'on nous cite la page où il apprend à obéir et à être bon citoyen, et aussitôt nous en citerons quatre où il apprend le contraire.

Un publiciste ne doit respirer dans ses ouvrages que le bien public, la patrie et la société. Mais, chez M. de

Châteaubriand, la vanité est trop maîtresse, et la raison toute seule n'est pas capable de la retenir. La royauté et le noble pair s'embarrassent réciproquement, et ils restent brouillés par la contrariété de leurs intérêts. Il est dur d'ailleurs pour la première de supporter la bizarre inconstance d'un homme flatté. L'ambition du célèbre écrivain ne lui permet pas de demeurer en repos, elle le fait tomber dans la dépendance de l'un ou des partis qui divisent la société. N'est-il pas nourri de sa vanité, et n'entend-on parler d'autre chose que de la grandeur de son nom? Avouons-le, M. de Châteaubriand ne comprend que sa sagesse, sa gloire seule le touche; il n'adore que son génie, et, hors de là, il s'embrouille ; la confusion de ses pensées et le désordre de son raisonnement viennent attester le trouble de son esprit.

Quelle plus sanglante condamnation de ces éloges de l'empire, que ces pages de *Bonaparte et des Bourbons?* Quel démenti de la *Monarchie selon la charte* et des articles du *Conservateur*, que ces opinions d'aujourd'hui?

M. de Châteaubriand ne recule jamais en présence de ses intérêts et de ses passions, et son éloquence se trouve toujours prête à les soutenir. Ce qui était révolutionnaire et anarchique en 1820 ne l'est plus en 1827 ; ce qui était antireligieux et antisocial, est excellent et admirable en 1828. La liberté a pris de la sagesse en 1829, la démocratie de la modération ; le libéralisme s'est fait serviteur de la monarchie, et l'on a vu dans nos temples la haine de la religion à genoux au pied des autels. L'auteur de la *Monarchie selon la charte* est, dit-on, le père de notre nouveau droit public. Il a sauvé la royauté de ses erreurs et la liberté de la licence ; et, tout en défendant la charte contre le gouvernement, il a fait le soumis

et le respectueux. N'est-ce point compromettre sa présomption que de parler ainsi? Disons vrai, M. de Châteaubriand a défendu la monarchie contre un libéralisme sans règle et sans frein, mais sans rien relâcher des droits de son ambition; il est ensuite venu au secours de ce même libéralisme contre la monarchie, il s'est constitué en état d'hostilité permanente contre le trône, mais toujours sans rien relâcher des droits de son ambition. M. de Châteaubriand, en un mot, s'est fait publiciste pour un portefeuille. Il a combattu M. Lainé, il a attaqué M. de Caze avec violence; il a mis de la folie à poursuivre M. de Villèle, et aujourd'hui même on ne sait trop s'il est ami ou ennemi du ministère. Quelles idées a-t-il déposées dans ses brochures qu'il n'ait ensuite contredites? Quelle sagesse a-t-il montrée qu'il n'ait ensuite démentie? Quelle influence exerce-t-il sur les opinions? Aucune. Conduit-il les esprits? A-t-il su affermir les libertés publiques? Non. Il les aurait, au contraire, ébranlées par ses variations s'il l'avait pu.

M. de Châteaubriand n'a point porté dans la législation et dans les institutions actuelles cette sagesse et cette sagacité qui révèlent un esprit juste et droit, cette étendue et cette hauteur de vues qui font les génies perçans et sublimes. Il ne s'est point attaché avec une fermeté invincible à un système quelconque pour le faire prévaloir. Il n'a toujours écrit que d'après ses impressions du moment et ses préjugés particuliers. Or, est-ce là le publiciste? Non. Un bon publiciste est celui qui attache son nom à une législation, ou à un système, qui s'y consacre tout entier, et qui, malgré tous les obstacles, les conduit invariablement jusqu'à leur triomphe. La persévérance manque tout-à-fait à M. de Châteaubriand; il a combattu avec les royalistes, maintenant

il combat avec les libéraux. D'une main, il tient ses vieux lauriers, et il dit à la royauté « Voilà ce que j'ai fait pour vous ; » de l'autre, il tient ses nouveaux, et il dit au libéralisme, « Ami, voilà ce que je fais pour toi. » La royauté baisse les yeux, et le libéralisme sourit, mais de ce sourire qui signifie « Pauvre homme ! » Si le libéralisme l'emporte sur la monarchie, M. de Châteaubriand passera comme ces météores qui apparaissent dans l'air sans laisser aucune trace après eux ; si au contraire la monarchie triomphe, il ne restera de lui que son inconséquence et son infidélité. Prenons le noble pair pour le mettre face a face avec cette incertitude de principes qui le constitue essentiellement, le public jugera avec nous qu'on ne peut le compter parmi les publicistes. Mais sa réputation d'homme d'état relève peut-être sa renommée de publiciste : point. C'est ici que périt et s'évanouit l'homme tout entier. Au lieu de cette imagination éclatante, de ce talent magique, de ce génie brillant, on trouve un homme embarrassé par les affaires, arrêté par les comptes de son administration ; un petit esprit qui se débat avec des chiffres, qui languit dans l'aridité de son budget, une sorte de médiocrité enfin qui excite le rire de ses chefs de bureau. M. de Châteaubriand est un excellent ministre dans son salon ; il en fait parfaitement les honneurs ; mais il se meurt dans les affaires. Qu'est-ce qu'un homme d'état ? C'est un esprit vaste et hardi, un courage élevé, un génie profond qui s'empare des choses humaines comme si la fortune, s'entendant avec lui, les lui avait faites, qui les arrange à ses desseins, qui par sa propre force s'élève au-dessus de tous les obstacles ; qui mène ses projets ou dans le secret avec une habileté profonde, ou publiquement avec une persévérance

inexorable, et qui les exécute avec une audacieuse énergie; qui ne désespère jamais, même en face de sa ruine; qui marche toujours avec cette confiance que tout doit lui céder comme à un homme supérieur aux autres; qui prévoit de loin, qui se fortifie dans les grands travaux, qui sait se pousser à temps avec tous ses secrets et ses desseins, et qui ne cède jamais à la fortune, non par opiniâtreté, mais par une profonde connaissance de ses forces.

M. de Châteaubriand est homme d'état par ambition. Il y a chez lui un combat perpétuel entre son ambition et sa loyauté; il crie le plus fort qu'il peut, il se tourmente solennellement et publiquement, en un mot il intrigue à la face du monde entier.

M. de Châteaubriand mêle tout ensemble, la religion et le roman, l'ancien régime et la charte; il fait de tout cela je ne sais quel mélange monstrueux qui lui sert pour toutes les opinions. S'agit-il de la religion, il la retire bien vite de ce mélange et la présente avec fierté, comme s'il l'avait sauvée. Parle-t-on de la charte, il en est le premier et le plus grand défenseur. Que la monarchie ne dise rien; il s'est jeté dans la mêlée avec sa gloire et son génie à ses risques et périls.

Un homme qui ne demeure pas attaché à ses doctrines et à ses principes avec une fermeté et une persévérance inébranlables, qui se jette dans tous les systèmes, pour courir après un portefeuille, démontre assez qu'il n'a en lui de solide que l'inconstance et l'agitation. La renommée de M. de Châteaubriand ne restera que comme un mémorable exemple des versatilités de la vanité et du danger de l'admettre au gouvernement des empires.

J***.

PROJET DE SUPPLÉMENT AU CODE ECCLÉSIASTIQUE FRANÇAIS DE M. HENRION.

(Cinquième article. *)

Bossuet se trouva bien embarrassé de sa *distinction entre l'infaillibilité et l'indéfectibilité*, que Choiseul de Praslin lui démontra parfaitement synonymes, dans l'assemblée de 1682, au rapport de M. de Fénélon en son traité de l'infaillibilité du Pape. L'évêque de Meaux fut forcé de faire lui-même cette concession : « Les catholiques croient in-« contestablement les conciles généraux infaillibles; mais « comme il peut être douteux qu'un concile soit général, « ce qu'on reconnaît par le consentement de l'Eglise, il « faut qu'on regarde de même comme assuré et incontes-« table que le pape enseignant *ex cathedra* est infaillible; « mais comme il peut être douteux qu'il ait parlé *ex ca-« thedra*, en observant toutes les conditions requises, la « dernière marque et la preuve que le pontife enseigne *ex « cathedra*, c'est quand le consentement de l'Eglise s'y « joint. Si cela fait plaisir à Rome et que cela doive con-« tribuer à la paix, je m'en tiendrai là volontiers. » (1) Nous aussi; car le consentement que donne l'Eglise aux conciles œcuméniques n'est qu'une parfaite soumission, le Pape ne demande pas autre chose.

L'illustre et vertueux archevêque de Cambrai établit dans son traité *de l'Infaillibilité du Pape*, *que le souve-*

---

* Voyez les vingt-septième, trentième, trente-troisième et quarantième livraisons.

(1) *Coroll. de ens., parag.* 8, *edit. ult.*

rain pontife ne peut définir comme de foi une doctrine hérétique dans un décret adressé à toute l'Eglise. Il regarde ce sentiment comme fondé sur l'Ecriture sainte et sur la tradition, sur les conciles œcuméniques et même sur la croyance des théologiens français et du clergé de France avant l'assemblée de 1682. Il pense même que l'infaillibilité du Pape est reconnue au moins implicitement par tous les théologiens français, puisque tous font profession de croire que la foi du Saint-Siége ne manquera jamais, et que toutes les Eglises doivent sous peine d'hérésie et de schisme être toujours en communion avec le Saint-Siége. (1)

Le savant doyen de la faculté de Paris, M. Duval, sesseur de Sorbonne, illustre adversaire de Richer, dit quelque part : *Velint, nolint adversarii, liquido constat veteres Ecclesiæ gallicanæ proceres hanc in summis pontificibus infallibilitatem semper agnovisse.* Les anciens évêques de l'Eglise gallicane ont donc toujours reconnu l'infaillibilité des pontifes romains en matière de foi. Le code ecclésiastique français est donc bien loin d'être le code ecclésiastique de l'Eglise gallicane. Mais les quatre articles ne sont-ils pas la doctrine du clergé de l'Eglise gallicane? A Dieu ne plaise que nous continuions à calomnier cette illustre Eglise, la fille aînée de l'Eglise romaine. Nous espérons démontrer, si nous ne l'avons déjà fait, que la véritable doctrine de l'Eglise gallicane de tous les siècles n'a été que celle de toutes les autres Eglises catholiques. Nous ferons voir que la prétendue déclaration du clergé n'est que la thèse publique d'un carme déchaussé du grand couvent de Paris, interdit ensuite par le Pape, (les carmes étaient

---

(1) *Œuvres de Fenelon*, tome II, édit. de 1820, chez Lebel, à Versailles.

exempts de la juridiction de l'ordinaire) et qui malgré cet interdit alla prêcher le carême à Lyon, ce qui le fit déclarer par le souverain pontife déchu de tous les priviléges de son ordre.

Les bulles ne donnent pas le droit d'exercer la juridiction épiscopale, il faut qu'elle aient reçu l'approbation du gouvernement (22). Toutefois, c'est seulement en vertu des bulles que les évêques sont institutés de nos jours canoniquement, sans elles il n'y a maintenant nulle juridiction épiscopale dans toute l'Eglise ; comme il n'y en a jamais eu, quelle que fût la discipline des temps, sans le consentement au moins tacite de Pierre, qui le refusait formellement toutes les fois que le bien de l'Eglise l'exigait jusqu'à déposer les évêques institués par les patriarches d'Orient, et jusqu'à déposer même ceux-ci. Voilà encore de l'histoire, et voici le droit: « L'état de prélature « épiscopale, dit Gerson, a eu dans les apôtres et dans « leurs successeurs l'usage et l'exercice de sa dignité, « sous le pape Pierre et ses successeurs, comme étant la « source dans sa plénitude de l'autorité épiscopale. C'est « pourquoi les prélats inférieurs, à savoir les curés, sont « à cet égard soumis aux évêques, qui limitent quelque- « fois l'usage de leur pouvoir. Il n'y a pas de doute que « les papes en puissent user de même envers des pré- « lats supérieurs, pour des causes certaines et raison- « nables.

« La puissance ecclésiastique dans sa plénitude est *for-* « *mellement comme dans son sujet*, (*formaliter et sub-* « *jective*) dans le seul pontife romain..... Par l'institution « de Jésus-Christ, personne ne doit donner ni recevoir « de grade dans l'ordre hiérarchique....., si ce n'est que « l'autorité du souverain hiérarque ou monarque dans

« l'Eglise de Dieu, intervienne réellement ou implicite-
« ment (*interpretative*). » (1)

M. Hallier, docteur de Sorbonne, syndic de la Faculté de Paris et évêque de Cavaillon, cet illustre antagoniste du jansénisme, enseigne la même doctrine : « Il est « certain, dit-il, que le pontife romain a le pouvoir su- « prême d'établir partout l'univers les évêques.

« Nous concluons qu'aux souverains pontifes appar- « tiennent le soin et la puissance de créer par toute la « terres des évêques ; s'ils n'ont pas toujours usé de ce « pouvoir, c'est à leur modération et à leur prudence « qu'il faut l'attribuer ; c'est qu'ils ont vu qu'ils pouvaient « mieux et plus commodément faire ce choix et cette « ordination par d'autres que par eux-mêmes, c'est à dire « par les patriarches, les primats et les métropolitains « qu'eux-mêmes avaient institués. Que s'ils ont voulu « quelquefois, le croyant expédient ainsi, se servir de « cette puissance, que personne ne cherche par quelle « autorité ils en usent de la sorte, car ils le font en vertu « de l'autorité de Pierre.....; c'est la prérogative de l'Eglise « romaine que nous avons inculquée si souvent, de com- « muniquer en vertu de sa primauté ecclésiastique aux « ordinations leur validité et l'autorité, et que personne « sans cette communication n'obtient, comme par le « S. Bernard, *la plénitude de son office ou son exécu- « tion légitime*. C'est la prérogative de la chaire aposto- « lique, c'est le droit de la primauté, ce n'est pas un « privilége nouveau, c'en est un qui a toujours été en

(1) Gerson, *de Statu prælat. consid. III*, tome II, col. 522, et *cons. X*, col. 239.

vigueur et qui est aussi ancien que la constitution de l'Eglise. » (1)

C'est ce qui fait dire à S. Cyprien que *c'est de la chaire de Pierre et de cette église principale qu'est sortie l'unité du sacerdoce;* (2) c'est encore ce qui le porte à appeler la chaire de Pierre *la racine et la matrice de l'Eglise catholique*, (3) ECCLESIÆ CATHOLICÆ RADICEM ET MATRICEM : idées aussi profondément vraies que sublimes.

M. l'abbé ***.

(La suite à un prochain numéro.)

DOCUMENS HISTORIQUES.

CHAMBRE DES PAIRS. — Dans sa séance du 28 janvier la chambre des pairs a nommé ses secrétaires, et s'est constituée définitivement. Ce sont MM. le baron de Glandevès, le comte d'Orglande, le vicomte Dode de la Brunerie et le vicomte d'Houdetot. Ces choix sembleraient indiquer que la majorité ne serait point celle de l'année dernière.

La chambre ensuite avait à nommer une commission pour rédiger l'adresse en réponse au discours du trône; d'après son nouveau règlement elle en a abandonné le choix à M. le chancelier, qui a nommé MM. le duc de Brissac, le duc de Doudeauville, le duc de Lévis, le marquis de Talaru, le baron Pasquier, le marquis de Marbois et le baron de Barante.

Il est probable, en consultant la majorité de cette commission, qu'on aura une adresse qui ne satisfera peut-être pas les libéraux. Il faut que la chambre des pairs se persuade bien qu'il s'agit de son existence ainsi que de celle de la monarchie.

---

(1) *De sacra Elec.*, part. II, IV et V, *cap.* IV, articles III, V, VI et XLV pag. 649, et n. 55, page 755.

(2) *Cyprian. Epist.* 55, *ad Cornelium.*

(3) *Epist.* 45, *ad eumdem.*

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Dans sa séance du 28 janvier la chambre des députés a procédé par la voie du sort à la composition de ses bureaux. Elle a ensuite vérifié les pouvoirs des députés élus dans l'intervalle de la session. L'assemblée était peu nombreuse; il y manquait beaucoup de membres du côté droit. Il paraît que ces honorables députés se découragent. Quel que soit le mauvais état des affaires, il n'en faut pas moins tenir ferme et combattre jusqu'à la fin.

M. Labbey de Pompières, président d'âge, voulant faire prêter serment à M. de Cassaignoles, député de l'Ardèche, se trompe et parle de la *constitution*. On lui fait observer que ce n'est pas cela. M. le président se rejette sur ses soixante-dix-huit ans, qui ne lui permettent pas d'avoir de mémoire. On lui dit de prendre un formulaire; M. le président répond : « C'est juste, donnez-moi la charte. » Il paraît que M. Labbey de Pompières prend la charte pour un formulaire; enfin on finit par en trouver un; et ce pauvre M. le président donne lecture du serment; mais M. de Cassaignoles, qui s'était ennuyé d'attendre, reste immobile sur son banc et ne veut plus se lever. L'honorable membre à la fin se lève avec peine et dit : *Je le jure*, pour se rendre aux instances de M. le général Sébastiani, qui souffrait sans doute du peu d'empressement de M. de Cassaignoles. Au reste l'assemblée a déjà fait preuve de cette légèreté qui l'a caractérisée l'année dernière.

— Le 29 janvier la chambre procède à la nomination des cinq candidats à la présidence. Ce sont MM. Royer-Colard, Casimir Perrier, Sébastiani, de Berbis et Delalot. Les choses marchent : voilà MM. Casimir Perrier, Sebastiani, candidats à la présidence. Le royalisme de ces messieurs est donc bien grand pour se trouver de pair avec celui de M. Delalot, ou celui de cet honorable membre est bien tombé pour en être arrivé à la hauteur de l'extrême gauche. Nous ne parlons pas de M. de Berbis : on sait que, par politesse pour la droite, l'assemblée de la rue Mandar avait résolu de le porter; mais, au moment du scrutin les libéraux voyant que les royalistes lui donnaient aussi leurs voix reportèrent les leurs sur d'autres condidats. Voilà les petites intrigues qui occupent les législateurs d'un empire de trente-deux millions d'habitans.

— Le *Journal de Paris* se plaît à rappeler aux députés leurs devoirs, parmi lesquels il range celui de demander le rapport des lois votées depuis 1819. Il paraît que c'est l'anarchie dans l'anarchie même que l'on veut.

— Le ministre de l'intérieur doit, dit-on, donner prochainement une

fête pour laquelle on construit une galerie dans le jardin de son excellence : voilà ce qu'on appelle perdre gaîment un portefeuille.

— L'instruction publique, dit *le Courrier français*, réclame de notables améliorations. *Convient-il de laisser plus long-temps entre les mains des ecclésiastiques, la plupart imbus de préjugés fâcheux, la direction de l'instruction primaire? Les chambres auront à examiner ce qu'il est désormais impossible de refuser à la liberté de l'enseignement, et peut-être aussi aux justes exigences de la morale publique.* Effectivement, c'est une véritable calamité que de voir les prêtres dans les campagnes s'occuper des enfans, leur apprendre le signe de la croix et le *Pater Noster*. Et la morale publique ne court-elle pas de grands dangers si les enfans sont élevés dans le respect et l'obéissance due à leurs parens, et dans la soumission à l'autorité?

— Nos lecteurs se rappellent peut-être un article d'une des dernières livraisons intitulé : *De l'Esprit des Lois selon le Courrier des Tribunaux.* Ce journal a fait une réponse à l'article *du Conservateur,* non pour désavouer son opinion, ou expliquer sa pensée, mais bien pour établir solennellement que l'*athéisme* n'est pas une *opinion,* mais une *croyance,* qui a droit en cette qualité à la protection de la charte. Ce fait indique bien l'aberration des esprits et leur endurcissement. S'il est vrai que la charte permette d'enseigner, de professer qu'il n'y a pas de Dieu, nous sommes tombés bien plus bas que les peuples païens : car l'histoire nous dit qu'un philosophe ayant soutenu l'athéisme à Athènes fut chassé ignominieusement de la république.

— Le *parti-prêtre* est incorrigible. Encore un ecclésiastique qui travailla seul avec son père pendant deux heures à éteindre un incendie qui consumait une maison de sa paroisse (Laberlière, arrondissement de Compiègne), qui sauva des flammes une femme enceinte, et conserva par son activité et son courage plus de quinze maisons. Ce n'est pas tout : son *fanatisme* le poussa à recueillir chez lui les habitans des deux maisons incendiées, à partager son pain avec eux, et à solliciter la charité dans les paroisses voisines pour les victimes de l'incendie.

— Déjà les éloges de l'*empire* commencent à passer de mode. Dans *le Globe* comme dans *le Figaro* l'éloge de la révolution l'emporte, et les intentions généreuses de l'une effacent la gloire de l'autre. Quand le langage d'une époque reparaît, il n'est pas étonnant que certains hommes osent aussi reparaître. Voici M. Grégoire qui nous met en garde contre une nouvelle secte qu'il appelle *monarcholâtrie* ou *basiléolâtrie*, secte qui a

infecté diverses monarchies, *surtout* dans *le midi de l'Europe*. Il faut nous attendre à voir bientôt *le Constitutionnel* se réjouir de cette découverte, et nous désigner non plus sous le nom de jésuites ou d'absolutistes, mais sous celui de *monarcholâtres* ou de *basileolâtres*. Ces mots sont vraiment une bonne fortune pour *le Constitutionnel*. Epoque heureuse que la nôtre, où l'on voit les vieux régicides s'unir aux royalistes constitutionnels pour travailler de concert aux progrès des lumières et à la destruction des préjugés !

— M. le marquis de Dreux-Brézé, grand-maître des cérémonies de France, vient de mourir. C'est à lui que Mirabeau répondit par ces fameuses paroles : « Allez dire à ceux qui vous envoient que nous ne sortirons d'ici que par la force des baïonnettes. » Chaque jour on voit descendre dans la tombe tous les vieux serviteurs de la couronne. Il y en a-t-il d'autres pour les remplacer ? nous n'oserions l'affirmer.

— Le ministre de l'instruction publique vient d'autoriser pour Paris une école d'industrie manufacturière, dans laquelle seront admis les jeunes gens destinés à diriger les travaux de nos fabriques. M. le prefet de la Seine a abandonné à cette école l'hôtel de l'ancien tribunal de commerce, situé cloître Saint-Méry. On dit que cette nouvelle école n'a trouvé que des protecteurs dans le conseil royal de l'instruction publique. Nous ignorions que ce conseil s'occupât du commerce et de l'industrie ; c'est sans doute dans l'intérêt de la *morale publique* qu'on ferme les colléges des jésuites pour ouvrir des écoles d'industrie.

— Le tribunal de Castres vient de rendre un jugement tout à fait extraordinaire en matière de religion. Un protestant, qui a embrassé la doctrine des *quakers*, a été appelé devant le tribunal pour prêter serment. Or on sait que les *quakers* ont une aversion invincible pour toute espèce de serment, et que leurs principes religieux leur défendent de jurer en la forme ordinaire. Le tribunal a admis ce *quaker* à prêter serment d'après sa croyance religieuse, en vertu de l'article 5 de la charte qui porte : Que chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection ; et attendu qu'il n'y aurait en réalité aucune protection pour la religion connue des *quakers*, si, etc., etc., etc. Nous nous permettrons de demander au tribunal où il a vu que la religion des *quakers* était reconnue, et que le *quakérisme* constituait reellement en France une religion. Le tribunal s'est évidemment trompé en croyant trouver dans l'article 5 de la charte des raisons pour motiver son jugement. Le *quakérisme* n'est point

une religion ; ce sont seulement des idées particulières à quelques individus. Il nous paraît d'après cela que le tribunal de Castres ne serait pas embarrassé de trouver la reconnaissance de toutes les religions et de toutes les sectes, quelles qu'elles soient d'ailleurs, dans l'article 5 de la charte.

— Les journaux libéraux, en annonçant la mort de M. Chappe aîné, avaient dit que le chagrin d'avoir été destitué sous l'ancien ministère avait abrégé ses jours : de là les déclamations obligées contre M. de Villèle et ses collègues. Mais les trois frères de M. Chappe viennent de réclamer contre ce mensonge. M. Chappe aîné, disent-ils, n'a pas été destitué; il avait donné sa démission; et son traitement intégral lui avait été conservé sa vie durant, en reconnaissance de ses longs et importans services. Voilà la justice et la bonne foi des journaux libéraux, qui prétendent représenter l'opinion publique.

— Nous avons deux chambres de députés : l'une reconnue et autorisée par le gouvernement, qui siége au palais Bourbon; l'autre qui ne tient ses pouvoirs que des électeurs, et qui siége rue Mandar. Que feront ces deux assemblées ? Le temps l'apprendra à ces braves gens qui voient tout en beau.

— Il paraît que dans les colléges royaux les élèves veulent aussi se mêler de conduire la nation et de donner leurs avis sur les affaires publiques : car *le Messager* et *le Constituttionnel* nous apprennent que le discours du Roi, pour l'ouverture des chambres, a triomphé de la surveillance que l'on exerce pour empêcher que *l'esprit public* ne pénètre dans les maisons d'éducation. En effet, pourquoi ne pas mettre ces jeunes gens au courant de la politique? De quel droit les empêche-t-on de participer aux affaires publiques? Ne serait-il pas juste de les consulter sur les projets de loi, en un mot sur tout le bien qu'il y a à faire? Une jeunesse *pensante* et *réfléchissante* ne pourrait probablement que donner une bonne direction aux affaires de l'état.

— Tous les journaux présentent leurs catégories politiques et règlent les conditions d'admissibilité aux emplois. En conséquence ils demandent la destitution des fonctionnaires publics *soupçonnés* ou *accusés* d'être les ennemis de la nation : on sait assez que ces accusations vagues et générales se prêtent merveilleusement aux vengeances particulières ou aux espérances des brouillons et des ambitieux.

— M. l'abbé Dumetz, principal du collége de Saint-Pol, a été forcé de cesser ses fonctions en vertu d'une décision de M. le recteur de l'académie

de Douai, ainsi que beaucoup d'autres. Bientôt *le Constitutionnel* votera des remercîmens au ministère pour la bonne grâce avec laquelle on exécute ses ordres. Il boude cependant encore un peu ; mais *patience !*

— « Qu'est-ce que la vie politique d'un peuple? se demande le *Journal des Débats*. Une vicissitude constante d'événemens. Comptez ces vicissitudes par les lois, par les *dynasties*. . . Qu'importent les noms, cela veut toujours dire que les peuples changent parce qu'ils vivent, et que la vie est sujette au changement. » Ainsi, qu'il arrive un changement de *dynastie*, ne vous effrayez pas; car ce sera seulement une preuve que le peuple vit. On pourrait appliquer ce raisonnement à la vie politique des individus, et demander au *Journal des Débats*, « Qu'est-ce que la vie politique d'un individu? » Il vous répondra: « C'est une suite de changemens ; car l'homme *vit* de changemens: je puis vous le dire par expérience. »

— Le sieur Martial Marcet vient de publier un nouveau pamphlet qui a servi de texte au *Courrier Français* pour accuser M. le ministre des affaires ecclésiastiques. *Le Messager des Chambres* en serviteur soumis et docile s'est hâté de répondre à l'accusation pour le ministre. Ainsi un pamphletaire déshonoré par ses calomnies et ses diffamations, fait loi pour le pouvoir ; et le ministre d'un roi de France est obligé de répondre respectueusement et de se justifier devant un homme qui s'est traîné dans la boue.

— Le sieur Dumonteil fait encore bruit; poussé par des avocats qui veulent absolument du scandale parce que c'est un moyen aujourd'hui de se faire connaître, il vient d'adresser une requête au préfet de la Seine afin qu'il enjoigne au maire du huitième arrondissement de délivrer un certificat d'indigence à Dumonteil pour se pourvoir en cassation. Pourquoi n'avoir pas ouvert une souscription en sa faveur? Est-ce qu'on ne l'aurait pas osé par hasard? ou bien aurait-on craint de ne pas trouver de dupes? Peut-être a-t-on espéré faire plus de bruit en présentant une requête.

QU'EST-CE QUE LE MINISTÈRE ENTEND PAR *THÉORIES INSENSÉES?*

Les journaux libéraux ont appliqué aux royalistes ces affligeantes paroles du discours de la couronne : « Des théories insensées. » Personne n'ayant élevé la voix pour réclamer, il suit de là que les royalistes sont officiellement des *faiseurs de théories insensées*. C'est un spectacle monstrueux que de voir un gouvernement livrer au mépris public la fidélité et les services rendus.

Qu'est-ce que les royalistes ont fait au ministère actuel pour les flétrir à la face de la France? Il est bien libre de ne pas les aimer ; mais il ne lui est pas permis de les mépriser. Qu'il ne sente pas la reconnaissance, qu'il ne comprenne pas la fidélité, qu'il s'effraie du dévouement, et qu'il demande ce qu'on entend par sentimens nobles et généreux, libre à lui. Qu'il ne voie plus rien après M. Agier, qu'il se soumette à M. Dupont de l'Eure, qu'il accepte la fidélité de M. Benjamin Constant, le dévouement de M. La Fayette et de M. Daunou, libre à lui. Mais qu'il vienne avec un persifflage moqueur insulter à ceux qui, depuis 1789, n'ont vécu que pour les Bourbons, voilà ce que l'on ne peut supporter. Le cœur se soulève d'indignation, et l'on reste confondu d'une telle arrogance. Les ministres vendent la royauté à ses ennemis jour par jour. Ne pouvant leur vendre la foi de ses défenseurs, ils leur ont dit, à ces hommes, en leur frappant dans la main : Soyez tranquilles, nous parlerons des royalistes de manière qu'ils

ne pourront se relever. Les malheureux ont tenu parole !

Ce qui de tout temps et dans tous les pays du monde a toujours été vénéré et admiré, ils l'ont appelé folie; et ils ont livré à la risée publique cette vieille fidélité royaliste qui descend dans la tombe; et ils ont outragé cet héroïque dévouement qui s'éteint chaque jour; et ils n'ont point eu souci de *ce peuple de géants*, de cette courageuse Vendée qui a rempli son devoir à ses risques et périls; et ils ont fait du bruit pour ne point entendre les cris de leur conscience; et ils se sont étourdis eux-mêmes pour agir sans jugement; et ils ont recherché la trahison; et ils l'ont payée quelques cent mille francs; et ils ont appelé le libéralisme; et ils ont vanté son attachement à la maison de Bourbon; et la France s'est émue; et elle a demandé de quoi il s'agissait, et si tout le monde était devenu fou.

Il n'a pas suffi au ministère de se séparer des royalistes et de courir après les libéraux, il lui a encore fallu flétrir les premiers. «Ce sont des insensés. . . . . ! ! !» Vous l'entendez, royalistes, vous êtes des insensés, et le temps de vos théories est passé; c'est à dire que le temps de combattre et de mourir pour la royauté, ce temps-là n'est plus : car le ministère ne voit là-dedans que de la folie, et quand le jour sera venu, et il n'est pas éloigné, de défendre la monarchie des Bourbons, il se sauvera pour ne point donner dans des théories insensées, si toutefois il n'est point victime de ces gens-là même qui ne le supportent que par une espèce de pitié. Mais quels sont donc ces gens qui osent nous parler de dévouement? N'ont-ils pas aussi le leur? Et qui pourrait ne pas connaître leur infatigable émulation pour le répandre? Ne sont-ils pas dévoués à toutes les révolutions, pourvu

qu'elles se fassent dans leurs intérêts? Ne préconisent-ils pas tout ce qui est dirigé contre la dynastie régnante? Les vertus des régicides ne leur font-elles pas battre le cœur? et ne leur applaudissent-ils pas quand ces effroyables vieillards montrent avec fierté leurs mains teintes du sang de Louis XVI? Ne regrettent-ils pas de n'avoir point partagé leur gloire? Ne se sont-ils pas livrés à la convention, au directoire? Ne se sont-ils pas vendus à l'empire? Et enfin ne se sont-ils pas dévoués à tout ce qui se fait contre les Bourbons? Une haine inexorable pour cette auguste maison, voilà leur dévouement et leur fidélité. Ils ont pitié de la condamnation de Béranger, ils la déplorent dans leurs journaux, ils lui ouvrent leurs bourses; mais ils n'ont pas une larme à donner aux terribles infortunes des princes de la maison de France.

Ils ont le cœur sec, et quand ils ne louent pas la convention, c'est une violence qu'ils se font. Que n'avons-nous le style de Tacite pour raconter les crimes de ces hommes, et pour les peindre au naturel? Hé quoi! c'est au moment où toutes les idées sont renversées, tant l'extravagance remplit tous les esprits; où la royauté est isolée, tant l'égoïsme est à son comble et l'ambition générale; où la société est troublée par les prétentions de tant d'intérêts divers qui se contrarient, par les projets de tant de faiseurs de lois et d'inventeurs de civilisation qui trompent les niais et les imbéciles; par les clameurs et les scandales de tant de déhontés et de pervers qui outragent tout ce qu'il y a de sacré, afin que leur infamie devienne un privilége; c'est, disons-nous, dans ce temps déplorable où l'on cherche à établir que notre âme ne pourra tout au plus que servir un jour de pâture aux vers, que le ministère vient gravement rire de

la grandeur d'âme, de la générosité et de la noblesse de sentimens.

Hâtez-vous, ministres, achevez votre ouvrage. Vous avez jugé le royalisme, frappez maintenant les personnes. Eloignez tous les royalistes, ils sont coupables de folie. Et vous, royalistes, séparez-vous d'un ministère que la crainte et la lâcheté font tomber dans le délire. Il n'a rien pour des fous. Son amitié, ses grâces, ses faveurs sont pour la trahison et la haine. Avez-vous provoqué des séditions, fomenté des complots, et ourdi de criminelles trames? avez-vous enseigné l'insurrection et appris la révolte? avez-vous jamais parlé d'indépendance et de liberté pour soulever les peuples? avez-vous enflammé tous ces jeunes apprentis de révolutions qui ne rêvent que liberté, et brûlent de se signaler dans la carrière du désordre? Point. Hé bien! le ministère n'a servi que de pareils hommes; il en fait le point capital de sa sollicitude, et, après eux, il n'y a plus rien en France qui soit capable de l'intéresser. Ne racontez pas les sacrifices que vous avez faits pour la royauté, la misère que vous avez supportée sur une terre étrangère, la fortune que vous avez perdue; cachez vos cicatrices, et ne rappelez pas le sang que vous avez versé pour votre Roi : c'est folie.

Et toi, noble et malheureuse Vendée, il ne te restait plus que ta gloire et ton dévouement. Tu aimais à te les rappeler, tu les racontais aux étrangers, et ce souvenir faisait ta récompense. Les pères apprenaient à leurs enfans comment ils avaient combattu pour leur Roi et leur Dieu. A ce récit, les enfans s'animaient : leur jeune courage s'élevait, leur cœur s'échauffait, et ils se sentaient capables d'imiter leurs pères. Illusions que tout cela!

Ainsi le disent nos grands ministres. D'où il suit que les veuves des Vendéens reçoivent une pension de 48 fr.

pour les folies de leurs maris; que ces Vendéens, à qui il ne reste que leurs infirmités et leurs blessures, sont des fous de s'être battus pour leurs croyances; que les Charrette, les Larochejaquelein et les Bonchamps ont été encore plus fous de s'être mis à leur tête. D'où il suit que la sagesse ne s'est trouvée que parmi la convention, et ne se trouve encore aujourd'hui que parmi les libéraux !!!.....

Le directeur Barras, la veille de sa mort, s'est fait lire le discours de la couronne, et il a souri, dit-on, de contentement. Sourire effroyable ! C'est ici qu'il faut s'écrier : Epouvantable convention, tu l'emportes! Aussi Barras aux prises avec la mort a jeté un regard de satisfaction sur le passé. Il a bien aperçu du sang; mais il ne s'en est point effrayé, et il est mort en murmurant ces paroles : « Des théories insensées! »

Le voilà donc terminé ce grand procès qui dure depuis 1793. Tous les amis et les serviteurs de la royauté sont des insensés, et tous ceux qui l'ont combattue, tous ceux qui l'ont outragée, tous ceux qui l'ont frappée du glaive sont des sages.

Barras a vécu assez pour se voir réhabiliter lui et les siens, il est mort peut-être avec la conviction qu'il avait bien fait. Le Vendéen, au contraire, n'existe que pour être l'objet du mépris du gouvernement. Lorsque nos enfans nous demanderont maintenant ce que c'est qu'un royaliste et un régicide, nous ne pourrons que leur répondre : Le premier est un fou, et le second un sage. Que s'ils nous demandent ce que c'est que cette folie et cette sagesse, nous leur répondrons que la folie de l'un consiste à défendre la royauté jusqu'à la mort, et la sagesse de l'autre à la tuer.

Qu'on ne dise point que nous sommes les calomnia

teurs du ministère, et qu'il y a de l'injustice dans ce que nous disons de lui. Les paroles sont pour nous, et nous les prenons telles qu'elles ont été prononcées.

Quelle vertu pourrait tenir à un pareil spectacle? Le Vendéen, sous des haillons qui couvrent à peine ses cicatrices, mange son pain de douleur, et c'est un fou. Le régicide meurt au milieu des jouissances de ce monde, et c'est un sage. Comment le ministère a-t-il eu le triste courage de retirer aux royalistes ce qui leur reste? Comment a-t-il eu l'audace de porter une main coupable et téméraire sur ce dépôt sacré, qui fait toute leur joie et leur consolation?

Encouragé par MM. Dupont (de l'Eure), Kératry, La Fayette et Benjamin-Constant, il ne s'est point arrêté devant une fidélité qui compte quarante ans d'épreuves; il n'a point respecté un dévouement qui a passé par l'exil, la misère et la prison, et qui s'est fortifié en face de l'échafaud. Il a voulu plaire au conventionnel M. Daunou, et adoucir l'agonie du régicide Barras. Enfin en flétrissant le royalisme, il a voulu proclamer tacitement la sagesse de la convention.

B.



DU CHARLATANISME DES LIBÉRAUX.

De tout temps ceux qui ont voulu tromper la multitude ont cherché à cacher leurs desseins sous les apparences du bien public, et se sont servis des mots les plus pompeux, les plus sonores, pour séduire sa crédulité et pour en abuser, à peu près comme ces charlatans qui,

pour vendre leurs poisons emploient tous les termes de la médecine, afin d'attirer et de faire des dupes.

Il n'est point de nation, je crois, plus facile à se laisser séduire par des mots que la nation française; naturellement loyale et franche, elle croit difficilement à l'imposture. Aussi malgré quarante ans de funestes expériences, les hommes qui ont depuis si long-temps abusé de notre bonne foi nous trompent encore en ce moment et se moquent de nous.

Il ne faut pour y parvenir que de l'astuce et de l'adresse : doué d'un esprit souple, brillant et flatteur, il suffit de parler de vertus ou d'amour du bien public pour éblouir la multitude. Il faut surtout cacher ses vices, car le Français haît naturellement le vice même lorsqu'il est vicieux, et admire au contraire la vertu tout en ne la pratiquant pas. Il faut encore que l'imposteur paraisse se sacrifier pour les autres et s'oublier lui-même; il faut aussi qu'il vante la liberté, car la liberté ou plutôt la licence est la marotte du Français, à peu près comme l'écolier qui n'aspire au jour de congé que pour agir suivant sa volonté ou son caprice. *Gloire* est un grand mot encore, surtout quand il rime avec *victoire*, et il suffit de nous parler de combats, de conquêtes, pour nous voir courir nous offrir en holocauste et servir de degré à tout ambitieux qui voudra s'élever par les armes et par notre valeur.

Mais si le sage cherche à nous éclairer par la froide raison, et même par des preuves, il nous ennuira, il ne sera point écouté, nous ne lirons point ses écrits, et il ne trouvera pas même d'échos pour répéter ses paroles.

Pourquoi cela? Parce que le Français est un enfant rétif qui n'aime pas ceux qui veulent le régenter; il se croit sage par lui-même, ou plutôt il aime à se livrer à ses pas-

sions. Il aime en outre à commander, mais point à obeir, et par conséquent ennemi de la vérité, il se laisse tromper par les flatteurs qui veulent vivre à ses dépens.

Quel peuple fut jamais plus heureux sous ses rois que le peuple français, sous Louis XVI surtout? Cependant alors même, on lui fit accroire qu'il était esclave, et soudain sans réfléchir, il se crut asservi et malheureux; et c'est en invoquant une liberté qu'il possédait qu'on lui fit forger ses propres chaînes.

Liberté, *égalité* ou *la mort*, (symbole de la franc-maçonnerie)(1) furent le cri de guerre des gens qui l'excitèrent, et dès lors au nom de la liberté les prisons regorgèrent de victimes. Au nom de l'*égalité* la loi de la nation, s'élevant sur les cadavres, fit sentir son joug féroce, renversa la religion, le trône et les lois; et le peuple qui s'était cru enfin *libre* et *souverain*, vit avec effroi qu'il était devenu la victime de ses propres forfaits, et l'esclave de *ses libérateurs*.

Après l'anarchie arriva l'inévitable despotisme. Pour nous séduire on n'employa plus les grands mots de *liberté* et d'*égalité*, le temps en était passé; mais ce fut au nom de la *gloire* qu'on voulut prolonger notre servitude. Et *le peuple souverain*, après avoir été décimé sur l'échafaud, le fut cette fois dans les camps; hommes, chevaux, trésors, tout fut pris et dépensé, et le peuple français devint encore la victime de sa bonne foi.

Les fourbes qui avaient vécu si long-temps à ses dépens s'en étaient trop bien trouvés pour ne pas continuer à le tromper sous ses rois légitimes. Au lieu du

---

(1) Voyez l'*Histoire du Jacobinisme, ou de la Franc-Maçonnerie dévoilée*, de l'abbé Baruel.

bonnet de la liberté qui faisait horreur, du casque du despotisme qui faisait trembler, ce fut sous le masque de la sagesse et de la raison qu'ils voulurent cette fois se faire écouter. En effet, à leurs nouveaux discours, le peuple, toujours sot et niais, ne reconnut pas les fourbes et accourut encore autour de leurs tréteaux.

Il ne fut plus question que d'*idées libérales*, de *progrès des lumières*, de *philanthropie*, d'*amour de la charte*, etc., etc. Ces mots magiques produisirent leur effet, on les crut, et il fallut les cent jours pour prouver au peuple qu'il était de nouveau dupe.

Au retour des Bourbons, ne pouvant plus en imposer aux hommes guéris de leurs erreurs par l'expérience, ce fut à la jeunesse qu'ils s'adressèrent cette fois, en se mettant sous le manteau de la philosophie. Certains qu'en flattant son amour-propre, en vantant sa raison et ses lumières, ils l'entraîneraient dans le piége qu'ils lui tendaient, dès lors ils l'appelèrent jeunesse *réfléchissante, pensante* et *agissante. Jeunesse incomparable*, *comme en n'en avait jamais vu*, et *comme en n'en verra jamais! Pleine de sens et de sagesse ; exempte d'erreurs et de tout préjugé! digne soutien du présent! espoir de l'avenir!* et *digne enfin d'elle-même!!!...*

Les chambres, les théâtres, les journaux, les écoles retentirent de discours et d'éloges en son honneur, et semblable à l'enfant qui se croit homme parce qu'on l'élève à sa hauteur, la jeunesse crut avoir l'expérience de la vieillesse qu'elle apprit à mépriser, et se mit à raisonner et à écrire avant de savoir penser. On déroula devant elle les systèmes philosophiques les plus absurdes ; on chercha à corrompre son cœur, à pervertir son esprit, à lui enlever tout principe d'honneur, de respect pour la mo-

narchie et la religion. On l'habitua ainsi à considérer comme préjugé tout ce qui est devoir, comme joug ce qui est subordination, comme tyrannie ce qui est pouvoir, comme sottise ce qui est religion et morale.

C'est avec de tels moyens que nos conspirateurs cherchèrent à miner de nouveau la monarchie : c'est en démoralisant la nation et en détruisant l'ancien amour des Français pour leurs rois.

Un ministère royaliste avait succédé à un système de bascule qui toujours est la marque de la faiblesse, et pour cette raison il devint odieux aux libéraux ; malheureusement ce ministère n'ayant point tiré parti de la majorité royaliste de la chambre dont il était sorti, non plus que de la septennalité de cette chambre, et ayant trop méprisé ses ennemis et ceux de la monarchie, les laissa se fortifier, et, le dirai-je, les royalistes eux-mêmes, toujours impolitiques, toujours désunis, et souvent imprévoyans, aidèrent les libéraux à le renverser, et furent ainsi leurs dupes.

A celui-ci succéda les plus singulier des ministères. On le nomma le *ministère de l'ordre légal*, parce qu'il prétendit n'agir que *légalement*. Dès lors, le mot *légal* devint de mode, il remplaça les *idées libérales*, et tout se fit au nom de l'*ordre légal ;* malheureusement rien ne fut moins *légal* que cet *ordre légal*, et le libéralisme s'en servit pour faire de nouvelles dupes. Ce fut au nom de l'*ordre légal* que les ennemis de l'ordre et des lois exigèrent le renvoi des jésuites et le remplacement de tout professeur soupçonné d'être d'une congrégation religieuse. Et le *ministère légal* courbant la tête sous le joug libéral, obéit et accorda les ordonnances les plus illégales et les plus funestes a la justice et à la religion, et priva

par cette mesure tyrannique une foule de parens religieux des moyens de donner à leurs enfans une éducation tout à la fois religieuse , morale et monarchique.

Tandis que l'*ordre légal* défendait toute congrégation religieuse, il laissait s'assembler ostensiblement les clubs maçonniques et les comités directeurs libéraux; il laissait imprimer une foule de libelles et d'ouvrages impies ou calomniateurs; et des prédicateurs libéraux parcouraient les provinces, recevaient des repas civiques, et indiquaient à la faction les députés qu'elle devrait nommer; et l'on vit plus d'un de ces députés ainsi nommés, promettre de refuser toute faveur de la couronne, ou de se faire remplacer dans le cas où il accepterait quelque place, découvrant par là d'une manière évidente que la secte n'agit que pour la démocratie, et ne veut rien devoir à la monarchie, à la destruction de laquelle elle travaille sans cesse.

Dans nos écoles, en même temps, on voit des protestans occuper des chaires et instruire une jeunesse catholique; ce qui est éminemment *légal* et *conséquent*. On voit également d'autres professeurs ressasser tous les systèmes poudreux et absurdes de l'antiquité, qui traitent de matérialisme, de scepticisme, de spiritualisme, d'idéalisme, et parler à peine de la morale si pure et toute divine de notre religion, et moins encore de son auteur.

Or, comme le prétendu *ordre légal* ne sert qu'à cacher les véritables projets de la faction, aussitôt qu'elle sera assez puissante on la verra discuter sur la légalité des lois existantes, demander la refonte des unes, la suppression des autres, et la charte elle-même sera déclarée *illégale* et remplacée par une autre beaucoup plus démocratique. La noblesse sera supprimée au nom de l'égalité, la chambre des pairs le sera comme corps privilégié, et

les ordonnances royales seront annulées comme n'ayant pas force de loi. Enfin la royauté sera citée elle-même devant le tribunal suprême de la nation pour faire valoir ses droits à la puissance : d'abord on jugera qu'elle coûte trop à l'état, on supprimera alors ses gardes, ses charges, ses dignités, et comme elle sera sans autorité ni exercice, on la jugera dès lors inutile, et sans secousses, sans commotions, après lui avoir ôté sa liste civile, on arrêtera *légalement* qu'elle doit être supprimée et remplacée comme en Amérique, par un président annuel, ce qui satisfera tous les ambitieux qui espéreront ainsi obtenir tour à tour cette dignité, jusqu'à ce que le plus ambitieux d'entre eux s'empare du pouvoir, et comme Bolivar le garde pour lui-même.

Le baron DE M***.

LA PRÉSIDENCE DE M. LABBEY DE POMPIÈRES, ET LA MORT DU DIRECTEUR BARRAS.

Un nouveau théâtre vient de s'ouvrir; l'ouverture nous en a été annoncée dans *le Constitutionnel* tellement à la manière employée par les directeurs de province lors des débuts de leurs nouveaux sujets, que je ne puis voir sous un autre aspect notre chambre et nos représentans. Les acteurs sont désignés dans *le Constitutionnel* par une épithète qui indique au spectateur l'opinion qu'il doit concevoir de chacun. C'est l'*irréprochable* M. Dupont de l'Eure; c'est l'*honorable* et *grave* M. Girod; c'est l'*éloquent* M. de Saint-Aulaire et M. Gautier l'*anti-vandale*, enfin il y en a pour tout le

monde. La lecture des journaux devient vraiment *precieuse*, comme l'on disait autrefois; certes je ne la céderais à personne : d'ailleurs ils sont bien secondés, et une harmonie règne entre leurs rédacteurs et les orateurs, dont les premiers sont les coryphées. Si un certain air de *tripot* se respire dans *le Consuitutionnel* à l'occasion de l'ouverture de la *chambre*, ne retrouve-t-on pas l'accent d'un *cabotin* dans le discours de M. Labbey de Pompières, doyen d'âge? *Le temps suspend sa faux*, n'est-ce pas une machine d'opéra? Et tous ces mânes, à commencer par les *fondateurs de notre sainte liberté*, qui sont invoqués et auxquels M. de Pompières dit, *Réjouissez-vous*, ne sont-ils pas les héros du ballet? J'avoue que je suis un peu effrayé du nombre de revenans que la triple invocation de M. de Pompières peut nous ramener en criant ainsi : *Mânes! mânes! mânes!* Il est mort tant de gens depuis le 14 juillet 1789! J'espère au moins que M. Labbey de Pompières a fait quelques restrictions mentales, et que Marat, Robespierre et tous les libéraux du temps ne sont pas compris dans son invitation. M. de Pompières n'a pas peur lui; il a vécu âge d'homme : ce n'est point à la vérité la peine de s'en targuer s'il n'en est pas plus sage; pourtant quelque prudence est le fruit des années, et je n'en vois pas dans cet appel indiscret. Mais s'il est vrai (pour rentrer dans l'illusion qu'a provoquée *le Constitutionnel*) s'il est vrai, que le *rôle* du *doyen* ne soit point laissé à l'arbitre de celui qui le joue, tels que les canevas de l'arlequin et du brighella, rien de plus conséquent que le discours de M. de Pompières chargé un instant de représenter le président; le ton mythologique s'y soutient, et M. de Pompières ne quitte le *fauteuil* que pour occuper le poste où *les dieux* l'ont placé. Il y a une petite odeur de paganisme qui ravive l'âme dans

ce mot, *les dieux*; j'espère qu'on l'appreciera, et qu'on s'en contentera à défaut de l'animalité, ou du matérialisme, auquel peut-être le vénérable M. Labbey de Pompières n'a point pensé. D'ailleurs nous le savons tous, quand la *suspension de la faux du temps n'est qu'une complaisante erreur*, il est bien permis de ne pas dire précisément le mot juste; et quelque philosophie que l'on ait, on aime peut-être mieux trouver *les dieux* qu'autre chose. M. Royer-Collard s'est entretenu d'une manière *très affectueuse* avec M. Labbey de Pompières au moment où celui-ci allait regagner le banc où *les dieux l'ont placé*. Les manières *affectueuses* de M. le président de la chambre n'étaient qu'une juste expression des sentimens qu'il a dû éprouver, en entendant l'excellent M. de Pompières *témoigner sa vive reconnaissance* à messieurs les députés, auxquels il ne doit rien du tout, madame sa mère et la *faux du temps* ayant seules coopéré a l'honneur qu'il vient d'obtenir. Ce petit compliment intempestif, en décelant la faiblesse des facultés du doyen a excité l'intérêt du président, intérêt qui fait honneur à sa sensibilité et à ses principes. En général beaucoup d'urbanité paraît devoir régner pendant cette session : on s'est remercié; on s'est loué de part et d'autre, on est vraiment content de soi. C'est au reste la tendance du moment : chacun s'écrierait volontiers comme l'aimable et légère *dame des Rochers: Jamais l'esprit humain n'ira plus loin.* Mais quelle différence! madame de Sévigné disait cela après avoir vu représenter Esther. Nos députés le disent après s'être entendus discourir. Eh! qui pourrait ne pas être satisfait en recueillant ces paroles : *La nation et le roi veulent la liberté*..... C'est bien là le cas de répeter à l'égard de M. Pompières : *Il en dit plus qu'il n'est gros!* Hélas! un député fort entendu s'écria un jour au milieu

d'une assemblée semblable à celle-ci : « C'est toujours « cette malheureuse ambition des peuples libres qui « ne savent pas vivre avec la liberté, qui ne savent pas « se réduire à se contenter de la liberté, c'est cette « malheureuse ambition, qui les précipite vers leur « ruine : si vous avez quelque chose à craindre, c'est de « cette infinité de moyens embarrassés, compliqués et « souvent violens et dangereux que vous ne cessez d'ac- « cumuler pour la conserver. » Quand M. de Montlosier disait cela un certain *lundi 27 mai*, il y a bien long-temps, ah! qu'il était loin de savoir ce que l'on accumulerait encore de *moyens embarrassés, compliqués, violens et dangereux!*..... Mais s'il n'en avait pas le goût alors, il lui est bien venu depuis, et il encourage aujourd'hui ce qu'il déplorait autrefois; mais je ne peux rappeler nos premiers jours révolutionnaires sans nommer M. le vicomte de Barras, qui vient de terminer une longue carrière aussi philosophiquement qu'il l'avait parcourue. On a beaucoup parlé de la générosité de M. de Barras : je ne la conteste point, bien que je ne l'aie pas vérifiée; mais on pourrait en faire l'éloge en se bornant à dire qu'il ne gardait pas tout pour lui : car sa fortune était immense et si singulièrement acquise..... Mais comment oser en parler! Chaque jour amène des choses si surprenantes! Par exemple l'éloge de M. de Barras sous le règne d'un Bourbon! de M. de Barras, qui a dit : *Louis XVI mérite la mort*.

Il est vrai que le vicomte de Barras ayant dit ces paroles, M. son petit-fils nous arrive et ajoute en parlant de ce respectable aïeul : « Ses sévérités révolutionnaires lui ont « toujours été commandées par les circonstances. » Je ne sais pas une exécution, une mitraillade, une noyade que l'on ne puisse justifier par le *commandement des circonstances;* mais à quoi ne prétend-on point, quand on s'écrie

au milieu du *jardin* du Père-Lachaise à l'occasion de M. de Barras : « Nous connaissions sa belle âme !... »

Que l'on est heureux d'être jeune! On entend citer la générosité d'un vieillard, et l'on ignore comment il a pu devenir généreux..... Ce n'est pas ma faute si je me rappelle les spoliateurs de 1793 ; et quand on me parle des vertus du vicomte à Chaillot, les orgies du directeur à Gros-Bois me reviennent en tête ; il était, j'en conviens, le *fashionable* de ce *quintetti* gouvernant ; et il me semble encore le voir au Champ-de-Mars, en manteau nacarnat : le matin c'était pour le bon peuple de la ville le Romain Caton ; le soir c'était pour ses courtisans à la campagne l'Assyrien Sardanapale. Je sais bien que l'on va me reprocher trop de mémoire et m'accuser de peu de charité : c'est à quoi l'on ne manque jamais quand nous appuyons nos allégations d'exemples, et apprenons à cette génération-ci certains faits passés sous silence par les écrivains modernes du parti. Mais pourquoi ne veut-on pas se taire ? Des noms souillés, des bouches blasphémantes, des mains teintes de sang, tout cela doit être consacré à l'oubli à la fois. Ne sont-ils pas heureux ces héros de toutes les impiétés, de toutes les cruautés de notre révolution, quand ce n'est pas aux vautours qu'a été réservé le soin de leur sépulture ? De quoi s'agit-il pour eux ? du plus ou du moins de crimes. Eh! où en sommes-nous donc venus, juste Dieu! que nous entendions faire l'éloge d'un homme parce qu'il a gardé quelque mesure dans le vol et dans l'assassinat ?... Il fallait conter isolément comment M. de Barras sauva l'équipage d'un navire ; comment il distribuait de la nourriture aux pauvres ; mais l'*oraison funèbre* était de trop ; et quelque respectable que soit la mort, elle ne suffit pas à rendre respectable tout ce qu'elle frappe. Le successeur de l'abbé Cotin à l'Aca-

démie n'osa point faire imprimer son discours; car forcé de louer celui qu'il remplaçait, les railleries dont Boileau avait accablé le pauvre abbé eussent rendu ridicule son panégyrique. Il y a pourtant bien loin du tort de faire de mauvais sermons à celui de tuer les rois et de décimer les peuples; mais le goût de parler est devenu tel en France, que l'on s'y livre en tous lieux et par tous les temps. Les orateurs de cimetières guettent les morts un peu considérables; et *quelques fleurs jetées sur la tombe* ne manquent guère qu'à ceux dont un chien forme tout le cortége. Encore si la certitude de voir nos actions rappelées en quittant cette vie pouvait nous engager à n'en point commettre de répréhensibles! Si ce dernier soin, dont nous sommes l'objet, avait l'influence du dernier jugement que subissaient les rois d'Egypte! Mais non: autrefois l'on disait que jusque dans leurs oraisons funèbres on mentait aux grands de la terre; maintenant on ment à tout le monde, et il n'est plus de refuge contre la flatterie: cela explique l'épithète de *peuple souverain*, comme cette épithète explique les désordres dont nos yeux sont témoins: la France est occupée par *deux souverains*.

C. DE B***.

LE TREIZE FÉVRIER!

Un prince vivait, aimé de tout le monde. Ce prince, nous ne l'avons plus, et son souvenir est demeuré parmi nous. Ce souvenir, si doux malgré son amertume, la génération présente le transmettra aux générations futures.

Ce prince était né à Versailles le 24 janvier 1778, de Charles-Philippe de France, comte d'Artois, aujourd'hui Charles X, et de Marie-Thérèse de Savoie. Son éducation avait été confiée au vertueux duc de Serent, qui déjà était chargé de diriger celle de Mgr le duc d'Angoulême. Comme la jeunesse de l'élève de Fénélon, sa jeunesse avait été fougueuse; comme l'enfance du bon Henri, son enfance avait été pleine de saillies d'esprit et d'effusion de cœur. Il était devenu homme de bonne heure à l'école de l'adversité : il était homme au dernier soupir de la monarchie. Il fut homme devant Thionville, homme dès seize ans à l'armée de Condé. En 1814 ce bon prince était débarqué à Cherbourg aux acclamations de tous les habitans de la ville et des campagnes voisines. A Valognes, à Saint-Lô, à Bayeux, à Caen, à Rouen, dans tous les lieux sur son passage il avait montré son cœur à découvert, cœur généreux, noble cœur qui n'était consumé que du plus ardent désir de travailler au rétablissement de la paix, à l'union indissoluble des Français.

Ce bon prince fut encore grand au temps désastreux des cent jours, quand il protégea la retraite de Louis XVIII à la tête des volontaires royaux et de la maison du Roi. En quittant la ville de Béthune il rencontra une poignée de soldats rebelles. Il s'en approcha franchement, et il leur dit : *Ou fidélité ou combat.* Surpris d'un tel courage, ils refusèrent l'un et l'autre. On lui proposa de faire un exemple : *Non,* dit-il, *jamais nous ne frapperons des gens qui ne se défendent pas.*

Ce bon prince avait épousé en 1816 Caroline-Férdinande-Louise, fille aînée du prince royal des Deux-Siciles, et la France avait souri à cette union. Il faisait le bonheur constant de la princesse, bien digne assurément

d'un tel époux. Elle aime les pauvres, elle console les affligés, et il aimait les pauvres et il consolait les affligés. Elle s'intéresse avant tout à la gloire française, elle encourage les arts, l'industrie; et lui, il faisait partie de la gloire française, et il encourageait les arts et l'industrie. Elle honore la fidélité, et il honorait la fidélité. Ce bon prince désirait un fils pour notre bonheur, et il était au moment de voir ses vœux exaucés..... Le 13 février 1820 Mgr le duc de Berri et Mme la duchesse allèrent à l'Opéra..... Je m'arrête : des pensées déchirantes assiégent mon cœur; des souvenirs le brisent. Pour me consoler je regarde bien vite ce qui nous reste après un tel désastre : je vois une princesse aimable et chérie, une orpheline, gracieuse fille d'un si doux père, un jeune enfant doué de tous les dons de la Providence, Dieudonné :

> Mon Dieu, qu'une vertu naissante
> Parmi tant de périls marche à pas incertains!
> Qu'une âme qui te cherche et veut être innocente
> Trouve d'obstacle à ses desseins !
>
> (Racine.)

Avant de finir, qu'il me soit permis de parler encore de ce prince, de l'envisager sur son lit de mort, dans ce lieu où, pour la première fois, les choses toutes célestes se sont trouvées confondues avec les mondanités du siècle. Les derniers momens du véritable chrétien, dans quelque lieu qu'ils s'évanouissent, n'ont rien que de consolant. Quelle âme! quelle belle âme! ce martyr de la restauration pardonne du fond du cœur à son assassin, et il demande *avec supplication* la grâce du monstre qui l'a frappé. Mon oncle, dit-il, au feu Roi, *donnez-moi votre main que je la baise pour la dernière fois. Mon oncle, je vous demande la grâce de la vie de l'homme..... Grâce au moins pour la vie de l'homme, afin que je meure*

tranquille.... La grâce de la vie de cet homme eût pourtant adouci mes derniers momens..... du moins si j'emportais l'idée que le sang d'un homme ne coulera pas pour moi après ma mort. C'est ainsi que se vengent les Bourbons.

« Si la mort de Mgr le duc de Berri devait nous laisser tels que nous sommes; si elle ne nous enseignait « rien sur l'excellence du sang de nos rois, sur le danger « des doctrines qui ont produit le crime de Louvel, alors « que l'on confie à notre piété les cendres de notre illustre « prince. Nous irons déposer sur quelques rives lointaines « le germe de la légitimité : la vertu attachée à ces cen- « dres formera bientôt une société des Français qui les « auront suivies, et ils échapperont à l'arrêt que le ciel « prononce enfin contre les peuples sans jugement et re- « belles à l'expérience. » (Chateaubriand.)

R. C.

PORT D'ARMES DES MILITAIRES HORS LE TEMPS DE SERVICE.

(Suite et fin. *)

Faudrait-il faire une guerre ouverte aux arts et métiers parce que dans les professions diverses les instrumens de la profession elle-même auraient servi la colère ou la vengeance? Une injuste prévention peut seule invoquer l'exception contre les militaires, car il y a ana-

---

* Voyez la trente-neuvième livraison.

logie, avec la différence que ces derniers offrent dans la vie habituelle une garantie que les gens du peuple ne sauraient donner.

Il ne laisse pas d'être utile qu'un soldat puisse en toutes circonstances se rendre à son poste; et dans la supposition d'une émeute il lui serait aussi difficile de rejoindre son drapeau que d'opposer la moindre résistance. On veut persuader qu'un militaire isolé est toujours à craindre, afin de faire oublier que sa destination et ses devoirs le rendent au contraire un appui naturel contre la violence; l'aspect de son arme le garantit lui-même des attaques et des insultes; et par cela même qu'il peut se défendre il n'est pas attaqué. On ne manquera pas d'objecter que les *soldats du centre* sont cependant dans cette position réputée dangereuse; il est naturel qu'on ignore ce qui n'est pas rendu public; et si MM. les journalistes eussent mis le même soin à recueillir les faits et gestes du bon peuple contre les soldats qu'ils en ont mis à surveiller la conduite de ceux-ci, certes il paraîtrait plus prudent de rendre les sabres à ceux qui n'en ont plus que de les ôter à ceux qui les ont.

Une rixe entre les gens du peuple, lors même qu'elle n'aurait pas de suite sérieuse, serait encore fâcheuse puisqu'elle trouble l'ordre public; mais enfin lorsque la querelle est apaisée, les combattans dispersés, il n'y paraît plus. Il n'en serait pas de même si un soldat s'y trouvait fortement engagé, car l'uniforme du roi ne souffre point de tache, et une arme peut seule le garantir. On attaque bien rarement un homme d'une stature athlétique, et l'arme donne au plus faible une force artificielle qui le place dans la position avantageuse du premier.

Nous pourrions revenir sur l'influence morale d'une suppression tant désirée; mais que dire contre la folie et

l'engoûment? Il y a des gens dont la tête a été *enclouée :* ils veulent détruire, désenchanter, et s'imaginent qu'au moindre signal tout sera reconstruit. Accordons qu'une armée improvisée, bien dirigée et pleine d'enthousiasme est certainement très bonne, et nous n'avons pas oublié qu'en ces jours funestes où la victoire incertaine balançait sa palme sur les enfans de la même patrie, des Vendéens armés de bâtons reprirent *Marie-Jeanne* sur des Français! C'est présenter l'exception pour la règle générale; il s'agit de conserver artificiellement ce que des circonstances isolées ont fait naître. L'erreur est de croire que le militaire est une machine de bataille qu'on monte à l'instant de s'en servir; l'erreur est de croire qu'il suffit de déployer un drapeau pour préparer de nouvelles victoires, et que l'on n'a qu'à frapper du pied pour voir l'enthousiasme à son poste. Non, non, quand on a tué les illusions, les prestiges, et la considération plus précieuse que l'or, les baïonnettes restent, les soldats disparaissent. Pour prix de nos travaux, nous savons que vous nous réservez un superbe dédain, et pour vous acquitter envers vos défenseurs mutilés vous avez des paroles de prédilection qui vont au cœur : *Ils ont fait leur métier, ils sont payés pour cela.*

Que les peuples jeunes et pleins de vigueur accomplissent leurs formidables destinées! qu'ils préparent des chaînes aux orgueilleux possesseurs d'une civilisation caduque! Et toi, nation tant de fois arbitre du monde, dédaigne ce qui fit ta puissance! Va, sommeille, bercée par l'espoir d'une paix séculaire, et bientôt surprise par un cri de guerre, d'un bras débile tu agiteras les insignes dont le prestige détruit n'enfantera plus de soldats. Courbée sous le poids des richesses, il aura peu d'attraits pour toi le trépas qui donne la victoire! Si alors

un ennemi généreux consent pour un tribut à te laisser tes idoles, tu te réjouiras de n'avoir perdu que ton nom et ta liberté. L. G***.

HISTOIRE DE LA SESSION DE 1829.

AVANT-PROPOS.

Il ne suffit pas de considérer les grands événemens qui décident tout à coup de la fortune des empires. Pour entendre à fond les choses humaines, il faut entrer dans les détails et observer le caractère des personnages qui contribuent en bien ou en mal au changement des états et à la fortune publique. Afin de tenir les esprits attentifs à l'enchaînement des grandes affaires qui se discutent maintenant, nous nous proposons d'écrire l'histoire de la session dans chaque livraison du *Conservateur*.

Cette session sera mémorable, car elle va décider du sort de la monarchie. Nous saurons si nous conserverons la dynastie régnante et la religion catholique, ou s'il nous faudra supporter pour l'avenir le protestantisme et des princes étrangers. On dirait que le gouvernement, frappé de stupeur et de nullité, et pressentant sa fin prochaine, s'arrange pour mourir le plus doucement possible. Mais, dans son testament de mort, il a beau accorder les plus grands avantages à ses ennemis, ils n'en demeurent pas moins inexorables.

L'époque actuelle est une des plus remarquables de l'histoire du genre humain. Le pouvoir, épouvanté de son existence, recule d'effroi à la seule pensée de faire usage de son autorité. La chambre des pairs court après la po-

pularité, et se met à la merci de quelques ambitieux qui ont la passion des portefeuilles. La chambre des députés, poussée par quelques pamphlétaires du dehors, entreprend sur les autres pouvoirs, sans système arrêté et sans but fixe. Quelques faiseurs de phrases, quelques parleurs de liberté et d'intérêt public, prétendent représenter une nation de plus de trente millions d'individus, et la façonnent à leur gré. On récompense la trahison, on respecte la haine; tout se vend et tout s'achète : ceux qui ne se laissent pas corrompre deviennent suspects. On les soupçonne de conspirer contre l'état, et parce qu'ils ne reçoivent point d'argent, ce sont sûrement de grands criminels. On intrigue pour se faire acheter, et si l'on est refusé on se présente à la nation, et l'on se donne comme une victime de ses intérêts. Les fabricateurs de calomnies, les inventeurs de diffamations font loi : les pouvoirs de l'état les consultent et les admettent au rang des législateurs. Mais comme leur nombre surpasse presque celui des calomniés et des diffamés, tous ne sont pas reçus. Il y a privilége pour la calomnie, et ne l'obtient pas qui veut; il faut pour cela faire preuve de génie, ou au moins d'une habileté extraordinaire.

Les déhontés sont de bons et d'honorables citoyens, au moyen d'un manteau d'argent qu'on leur jette sur les épaules pour cacher leurs ordures. Ceux qui ne le sont point courent se salir pour être aussi revêtus de ce manteau.

Les prédicateurs de civilisation, les bâtisseurs de morale, les prôneurs de philanthropie sont des espèces de divinités qu'on adore humblement et respectueusement. Ils ont les emplois, les dignités, l'argent du gouvernement; et leur vanité, c'est l'amour du bien public; et leur cupidité, c'est du désintéressement; et la probité, c'est de la niai-

serie; et la vertu est un sujet de risée; et le dévouement au Roi est une extravagance; et la fidélité à Dieu un titre de proscription. Ne répand-on pas la haine et la terreur partout? Les individus qui n'ont pas d'ennemis ne sont-ils pas dénoncés par leurs amis, ou les gens qu'ils ont obligés? Le régicide n'est-il pas la force et la noblesse d'âme? Les catholiques ne sont-ils pas des imbéciles? Les prêtres ne sont-ils pas hors du droit commun? Au nom de la liberté et de la tolérance, ne fait-on pas des lois pour les proscrire?

Voilà l'époque dont nous voulons écrire l'histoire jour par jour, pour ainsi dire. Cet effrayant spectacle n'est cependant qu'un jeu où le plus habile à la fin l'emportera.

Nous écrirons avec cette indépendance et cette liberté qui fait qu'on ne pardonne pas à l'erreur et qu'on ne transige point avec le mal. Nous irons chercher nos législateurs au fond de toutes ces misérables intrigues où ils se traînent, et nous les mettrons face à face avec leur ineptie et leurs passions. Nous commencerons par l'ouverture des chambres, et la quarante-troisième livraison du *Conservateur* contiendra le premier article de l'Histoire de la session de 1829.

B. J***.

DOCUMENS HISTORIQUES.

— En répondant à un article du *Messager des Chambres* M. Benjamin-Constant s'efforce de demontrer dans *le Courrier français* que le ministère ne peut espérer de marcher ni avec le centre droit, ni avec le centre gauche; mais qu'il doit s'unir intimement au côté gauche, et *marcher avec lui vers les ameliorations qui rendront le trône inebranlable et la France heu*

reuse. Là-dessus *le Messager* a l'honneur de répondre à M. Benjamin-Constant qui lui a fait l'honneur de lui répondre. *Le Messager*, cette fois, est plus que poli, il est plus que le petit serviteur; c'est un esclave qui se prosterne devant son maître.

— Vous connaissez M. le baron Dupin. — Oh! sans doute, qui ne le connaîtrait? C'est un de nos plus honorables deputes qui, dans ses ouvrages, dans ses leçons et à la tribune, defend les intérêts du peuple avec une infatigable persévérance!—Vous le croyez?—Comment! si je le crois?. . . —Eh bien! ce grand faiseur de statistiques, cet honorable parleur d'économie touche annuellement pour cinq ou six petits emplois qu'il est censé remplir une somme de 18,000 fr. au moins, sans compter son traitement comme légionnaire, et le produit de ses ouvrages. Une telle somme, tout calcul fait, pourrait nourrir chaque annee, grâce aux pommes de terre, dix mille Irlandais.

— L'Académie française vient de nommer à *l'unanimite* M. Arnault père à la place de M. Picard, décédé. Un journal, à cette occasion, regrette très fort qu'au lieu de nommer M. Arnault, l'Academie n'ait point rappelé dans son sein M. Garat, *expulsé par la même mesure*. En effet, pourquoi M. Arnault serait-il plus favorisé que M. Garat? L'Académie ne doit point craindre de faire les choses à demi. Après tout, comme il n'y a plus maintenant qu'une seule et même opinion qui consiste, nous dit-on, dans l'amour du *roi constitutionnel*, nous ne voyons pas pourquoi M. Garat continuerait à être frappe d'*ostracisme*. Il a eu, lui aussi, l'amour du *roi constitutionnel!*

— Un journal anglais assure que les autorités légales les plus recommandables se sont prononcées en faveur du droit d'O'Connel de siéger au parlement sans prêter le serment ordinaire, et que sir James Scorlett a déclaré qu'après avoir examiné mûrement la question, passé en revue les différens actes du parlement, il s'était convaincu qu'O'Connel pouvait siéger sans remplir une formalité que l'on regardait comme indispensable.

— Veut-on savoir quels progrès fait le comte de Montlosier : il ne s'agit plus maintenant du *parti prêtre*, de *l'esprit prêtre;* ces dénominations sont déjà vieilles, et ne font plus impression sur les esprits. Dans le nouveau pamphlet qu'il vient de publier M. de Montlosier parle de la *faction ecclésiastique;* expression dont ce malheureux vieillard se sert pour désigner l'Eglise catholique, ayant les souverains pontifes à sa tête. M. Martial Marcet de la Roche-Arnaud n'est plus qu'un homme moderé : car il n'a calomnié que les jésuites, tandis que M. de Montlosier calomnie toute l'E-

glise catholique, depuis S. Pierre jusqu'à Leon XII, puisqu'il la represente comme une faction constamment ennemie du genre humain. En voyant de semblables excès on ne peut que déplorer la folie d'un vieillard que la mort va emporter d'un moment à l'autre.

— La session du parlement anglais a été ouverte le 5 février par une commission. Dans son discours, le roi d'Angleterre manifeste l'intention formelle d'abolir l'association catholique d'Irlande, sous prétexte *qu'elle rend vains les efforts les plus grands pour ameliorer d'une manière durable la condition de l'Irlande.* Il est ensuite dit dans ce discours qu'après l'execution de ce projet on devra s'occuper de l'émancipation des catholiques de l'Irlande, *sans toutefois compromettre en rien le maintien de la religion anglicane, les droits et priviléges des évêques.* Ce discours est une véritable dérision, et l'on ne peut supporter un gouvernement qui vient avec une majesté solennelle insulter à l'oppression et à la misère de ses sujets. On va se hâter d'abolir l'association catholique; et une fois qu'elle le sera on frappera l'Irlande davantage, on consolidera son esclavage, on éternisera sa misère pour la châtier d'avoir voulu en sortir.

— On voit en tête de la souscription-Beranger, publiée par les journaux libéraux, M. Dupont (de l'Eure), vice-président de la chambre, pour 10 fr. L'honorable législateur a cru devoir mêler sa dignité aux clercs, aux commis, aux garçons d'estaminet, et peut-être aux chiffonniers.

— En parlant sur l'adresse M. Dupin a dit qu'on s'agenouillait devant les evêques, à *condition qu'ils s'agenouilleraient aussi devant l'etat tout entier.* Or comme l'etat se compose non seulement du Roi et des deux chambres, mais encore des électeurs et du peuple, il suit de là que les evêques devront s'agenouiller devant chaque pair, chaque depute, chaque electeur, et enfin devant le peuple tout entier. Voilà bien des maîtres. M. Dupin se serait exprimé avec plus de franchise s'il eût dit que les évêques doivent se soumettre à tous les ordres qu'on leur imposera, quels qu'ils soient du reste.

— C'est un homme incomparable, je vous dis que c'est un homme de mérite. — De qui parlez-vous donc ? — C'est un savant du premier ordre, un de nos plus habiles et de nos plus infatigables naturalistes. — Mais enfin quel est-il? — Ah! le savant homme! comment! vous ne devinez pas M. Geoffroy Saint-Hilaire? — Hé bien! qu'a-t-il fait votre Geoffroy Saint-Hilaire? — Ce qu'il a fait? il est toujours avec les monstres, il les etudie, il les approfondit. Quand il n'en a pas...—Oh! il ne doit pas en manquer, car il y en a assez par le temps qui court.

— Le système de compensation de M. Azaïs est en faveur, à ce qu'il paraît, auprès des tribunaux. Le gérant de *l'Aviso de la Mediterranee*, poursuivi par le ministère public pour calomnies contre un ecclésiastique, a été acquitté, et M. l'abbé Cesaire a été condamné pour avoir voulu instruire quelques pauvres enfans malgré *l'ordre légal.*

— Un tableau vraiment touchant, c'est de voir *l'union* qui règne dans la *fusion.* On s'embrasse, on se complimente, on se rend de petits services, enfin c'est le spectacle d'une famille bien unie, au moment d'une succession. C'est à qui soignera, veillera, complimentera le pauvre moribond; mais attendons la mort, la division renaîtra et les procès s'ensuivront. Les nouveaux convertis à l'amour de la royauté nous étourdissent par leurs protestations d'amour, afin que nous oubliions leurs protestations de haine. Ils disent à la royauté : « Nous vous aimons et chérissons, à condition que vous céderez à *l'impulsion* que nous vous donnerons, » c'est à dire à condition que vous expulserez, ou tout au moins que vous réduirez à la condition d'*ilotisme* tous ceux qui ne vous *aiment pas à notre manière.*

— M. le prince de Polignac a publié le discours qu'il a prononcé à la chambre des pairs à l'occasion de l'adresse. Vous croyez peut-être que les journaux libéraux reviennent sur ce qu'ils ont dit; non du tout. Les uns répondent au prince : Vous avez été loué pour la *Gazette* et *la Quotidienne*, donc vous êtes absolutiste, jésuite; d'autres disent : Vous avez été loué par M. de Conny, donc vous n'êtes pas *constitutionnel,* donc c'est une *nouvelle tartuferie.* Ainsi la protestation de M. de Polignac n'aura été qu'un nouveau texte pour faire *suspecter* sa bonne foi par ceux qui ont juré fidélité à Louis XVI, *roi constitutionnel,* fidélité à la convention, fidélité au directoire, fidélité à Bonaparte, fidélité à Louis XVIII, et enfin fidélité à Bonaparte, et qui, encouragés aujourd'hui, jurent fidélité au roi *constitutionnel* et *à la nation.*

— Il semble que nos prédicateurs de liberté sont déjà maîtres du pouvoir : ils ont toutes les inclinations soupçonneuses d'un usurpateur, et dressent des catégories de serviteurs et d'ennemis. En Belgique ils oppriment les catholiques, en France ils réclament et maintiennent le monopole de l'instruction contre lequel ils criaient si fort l'année dernière. Voilà donc à quoi se réduit la politique libérale : oppression et proscription des catholiques.

— M. Dupont (de l'Eure) prétend qu'il *n'a jamais flatté que l'infortune;* c'est sans doute par cette considération qu'il vient avec ses amis *flatter* la

royauté, que jusque là ils avaient poursuivie comme une institution despotique.

— Le *Courrier Français* dit que la nomination de M. Royer-Collard a la présidence n'a pas produit cette année une aussi vive impression que l'année dernière. Elle a cependant, ajoute ce journal, été accueillie avec satisfaction. M. Royer-Collard est déjà à demi usé; et il est plus que problable que l'année prochaine il le sera tout à fait : car on en sera arrivé à M. Benjamin-Constant.

— Le *Journal de Paris* fait un article sur la legislation militaire au sujet du code militaire dont la chambre des pairs doit s'occuper incessamment. L'auteur partage en quatre classes les delits dont les militaires peuvent se rendre coupables; et à l'exception de ceux de la première classe il veut que tous les autres soient abandonnés au jugement des tribunaux civils. Le *Journal de Paris* aurait-il parlé ainsi sous l'empire?

— Le *Journal des Debats*, au sujet des lettres de Mgr l'archevêque de Toulouse, publiées par la *Gazette de France*, parle de son eminence avec une déplorable inconvenance. Il déclare qu'il s'etait trompé en croyant M. le cardinal *revenu aux principes de l'Eglise gallicane, au sentiment de ses devoirs de sujet obeissant et de pasteur soumis aux maximes de l'Evangile.* L'Eglise gallicane, comme chacun sait, est chère au *Journal des Debats*, et les maximes de l'Evangile sont profondément gravées dans le cœur de ses redacteurs; nous ne parlerons pas de l'obeissance, ces messieurs sont les sujets les plus humbles, les plus soumis et les plus fidèles du Roi; ils en donnent des preuves tous les jours.

— Veut-on savoir quel homme d'etat les ministres ont en tête, quel pontife est appelé à decider des affaires ecclésiastiques de France, quel homme de genie enfin est appelé à eclairer les chambres : c'est le sieur Martial Marcet de la Roche-Arnaud! Voilà l'homme qui propose fièrement un defi à M. le ministre des affaires ecclesiastiques! Voilà l'homme qui va servir de règle à la concience des deputes! Ce calomniateur ecrit au *Courrier Français* pour annoncer qu'il présentera à la chambre des deputés une pétition sur les ordonnances du 16 juin, afin que M. le ministre des affaires ecclésiastiques veuille bien s'expliquer sur l'exécution desdites ordonnances.

— Le *Messager des Chambres* en défendant contre le *Courrier Français* l'ordonnance sur les concours pour les chaires des facultés de théologie, dit : « La foi et les vénérables maximes de notre Eglise. » Le *Messager* voudrait-il bien nous apprendre quel est son église? Est-ce celle du fameux Martial

Marcet, ou de M. Benjamin Constant, ou du *Courrier Français?* car, comme on en compte de tous les genres, il est bon de savoir quelle est celle d'une feuille ministérielle.

— *Le Catholique des Pays-Bas* contient un document fort curieux ; c'est un rapport du ministre de l'intérieur au roi sur l'instruction publique. La logique du ministre est tout à fait admirable. Si l'on a contrarié, dit-il, les vues des pères de famille dans l'instruction de leurs enfans, c'est parce qu'on craignait les jesuites qui exerçaient en France leur influence. On s'arrangera contre eux; d'un autre côté les jeunes prêtres catholiques avaient des principes opposés aux institutions constitutionnelles; il fallait les leur faire perdre; de là l'établissement d'un collége philosophique. Le gouvernement veut la prospérité de l'Eglise catholique; il le prouve tous les jours. C'est pour cela qu'il maintiendra le collége philosophique, c'est pour cela qu'il ne changera rien au système qu'il a adopté.

— Il ne faut répondre de rien en ce monde : car M. Benjamin-Constant se déclare aujourd'hui l'avocat de la légitimité comme si c'était sa fille, *le Constitutionnel* voue à l'exécration de l'Europe les ennemis de cette même légitimité comme si c'était sa bien-aimée, et *le Courrier,* rugissant de fureur, menace le cabinet anglais de son ressentiment, pour avoir canonné sa chère légitimité. Arrière donc les royalistes! Ils n'ont plus rien à faire maintenant.

— M. Alexandre Lameth a écrit au *Courrier français* pour réclamer contre la publicité donnée à son nom dans la souscription Béranger : « Il « était convenu unanimement, dit-il, que ce témoignage d'intérêt privé ne « recevrait point de publication. » Dans le même numéro M. Dupont (de l'Eure) s'enorgueillit de cette publicité; et dans le numéro suivant on lit une lettre du général Gourgaud, où il dit qu'il a souscrit non par amitié, mais *parce qu'il lui a paru que c'était un devoir dans cette circonstance d'offrir une espèce de tribut national au chantre illustre de la France, de ses malheurs et de sa gloire.* Il est évident maintenant que la souscription-Béranger n'est qu'un moyen de publier des protestations de haine contre les Bourbons.

— On lit dans *le Courrier français* : « Il a été déposé à la chambre des députés à l'ouverture de la session, et par l'entremise de l'honorable M. Marchal, député de la Meurthe, une pétition appuyée d'un grand nombre de documens législatifs contre les missions dans l'intérieur, et contre les congrégations des Lazaristes, du Saint-Esprit, *compagnies diocésaines* des missionnaires, des religieux du Mont-Valérien, etc. » Nous nous proposons d'examiner cette pétition dans le prochain numéro.

— Nos évêques ont été qualifiés de *rebelles* par les amis ou les complices des révoltes de Saumur, Angers, etc., etc. Quelle est cette rebellion des évêques? une rebellion noble et digne, une rebellion d'*inertie*. Aussi a-t-on remarqué qu'à la chambre des pairs, les cardinaux, archevêques et évêques n'ont pris aucune part à l'adresse, et se sont retirés sans voter : voilà certes une *rebellion* qui n'est pas bien moins dangereuse pour l'état que celle de ces hommes que nous avons vus applaudir à tous les complots et à toutes les conspirations.

— Vous croyez peut-être que la congrégation est morte et que les jésuites n'ont plus de pouvoir. Vous vous trompez singulièrement. *Le Constitutionnel*, ce haut et profond journal, va vous prouver que le ministère est sous l'influence de la congrégation puisqu'il doit accorder la pairie à M. Ravez. Le fait est certain, c'est *le Constitutionnel* qui l'annonce et qui en est tout effrayé.

— Pour récompenser M. de Montlosier d'appeler l'Eglise catholique la *faction ecclésiastique*, *le Constitutionnel* enjoint au ministère de rendre à ce *courageux vieillard* la pension qui lui a été retirée, et il lui promet pour cette restitution la reconnaissance de la France entière. M. Dupin aîné s'est constitué l'avocat de M. de Montlosier ; de sorte que si le ministère l'écoute, M. de Montlosier se trouvera payé en raison de son impiété et de ses folies.

— M. le cardinal de Clermont-Tonnerre a adressé à son clergé une circulaire pour lui recommander le *Memorial de Toulouse*. Le *Journal des Débats*, qui a l'œil sur son éminence et qui paraît avoir mission de l'observer, fait bien vite un article à ce sujet. Il prétend qu'il n'y a pas que le *Memorial* qui soit dévoué au Roi et à la monarchie, puisqu'il n'existe pas aujourd'hui *un seul journal qui ne professe cette doctrine fondamentale*. C'est apparemment une plaisanterie que *les Débats* ont voulu faire. En tout cas, il n'est pas bien de rire de soi-même ; et il faut toujours se respecter au moins extérieurement.

— La cour royale a confirmé *purement et simplement* le jugement du tribunal de première instance qui avait condamné le sieur Baudouin, éditeur des *chansons inédites* de Béranger, à 500 f. d'amende et six mois d'emprisonnement, attendu que le délit résulte de la publication dont un éditeur est le principal agent. Il est fâcheux qu'on ne puisse pas encore éluder la prison comme on élude les amendes au moyen des souscriptions.

— Rassurez-vous, mon cher, dit le *Messager* au *Constitutionnel*, « la France n'a jamais été plus grande, plus puissante, plus indépendante dans ses traités et ses amitiés. »

— nos *députés constitutionnels* font des discours diplomatiques; ils nous parlent de leur respect pour la religion, de leur dévouement au trône; mais comment croire aux sermens de gens qui en ont fait à tous les pouvoirs qui se sont succédés depuis quarante ans?

— *Le Constitutionnel* devient décidement doucereux et poli, on s'aperçoit qu'il fréquente le ministère, l'on n'ignore pas combien sont rapides les progrès de l'*enseignement mutuel*, et le *Courrier* lui-même se *dissimule*.

— Le fils aîné de M. Méchin, député *constitutionnel* de l'Aisne, vient d'être nommé secrétaire général d'une préfecture, ce qui prouve qu'on peut être tout à la fois bon député et bon père de famille.



OUVRAGES NOUVEAUX.

Nous venons de recevoir la première livraison de la troisième année de la *Nouvelle Bibliothèque catholique*, publiée par Lefort, libraire à Lille. (1)

Cette livraison se compose de cinq petits volumes in-18. Sous le titre de *Héros Vendéens* deux sont consacrés à rappeler les exemples de dévouement et de fidélité à Dieu et au Roi, de Bonchamp, Cathelineau, Charrette, Lescure, La Rochejaquelein et de leurs compagnons d'armes; deux autres sous celui de *Correspondance de famille* sont destinés à diriger les jeunes gens dans le choix des amis et à les prémunir contre le danger des mauvaises liaisons; enfin le cinquième intitulé : *Isidore, ou le Fervent Laboureur*, est un modèle offert aux habitans des campagnes pour leur démontrer, par l'exemple, les facilités qu'ils ont de faire leur salut et leur bonheur, qu'on trouve infailliblement dans l'accomplissement de ses devoirs.

Nous ne pouvons trop recommander à nos lecteurs *la Nouvelle Bibliothèque catholique*, qui offre tout à la fois les plus beaux exemples de dévouement; aux habitans des campagnes un modèle qu'ils peuvent imiter très facilement; et aux jeunes gens les avis les plus salutaires pour les diriger dans leur conduite. Nous nous proposons de revenir dans un article sur ces trois petits ouvrages : en attendant, nous croyons devoir citer le passage qui termine le second volume des *Héros Vendéens* pour donner à nos lecteurs une idée de l'ouvrage :

« Glorieuse Vendée, l'Europe entière a admiré le courage de tes héros. « Leurs contemporains ont devancé le jugement de la postérité, et leurs « noms sont pour jamais préservés de l'oubli. Conserve dans ton sein les « germes précieux de tant de vertus. Sois toujours l'asile des bons et la « terreur des méchans. Que dans les jours d'orages la religion et la monar- « chie trouvent toujours chez toi leurs plus fidèles défenseurs; et si des fac- « tieux osaient encore menacer le trône de S. Louis, qu'ils s'arrêtent épou- « vantes en entendant retentir ton cri glorieux : *Vive le roi, quand* « *même !....* »

(1) Vingt volumes in-18. Prix, 6 fr., et 9 fr. par la poste. On trouve la collection des volumes parus en 1827 et 1828 chez Adrien Le Clere, à Paris, et chez Rusand, libraire, rue du Pot-de-Fer, n° 8.

CE QUI MANQUE AUX ROYALISTES.

Que cherchez-vous donc? — Je cherche un homme — Comment, vous cherchez un homme? — Je cherche un homme. — Mais enfin quel est cet homme? — Je cherche un homme, vous dis-je, et un homme qui manque aux royalistes. — Comment l'entendez-vous? — J'entends qu'il manque aux royalistes un homme pour se mettre à leur tête, pour les diriger dans le combat et les conduire à la victoire.

Les royalistes se découragent actuellement; les uns désespèrent: « Que voulez-vous, disent-ils? tout est perdu. » En vain l'image de la royauté est empreinte sur leurs yeux, en vain son nom est gravé dans leur cœur, en vain ce cœur ne bat que pour elle; ils ne savent que répéter «Tout est perdu,» et ils s'excusent de manquer au combat en disant que leur présence est désormais inutile.

Les autres se jettent à corps perdu dans les rangs de leurs ennemis, pour avoir part aux dépouilles de la royauté.

Les royalistes manquent d'ensemble, d'unité et de sagesse. De l'ensemble? où sont les plans tracés? De l'unité? où est cet accord, cette abnégation de soi-même qui est si belle? De la sagesse? ils ne savent ni agir avec mesure et à propos, ni combattre en temps et lieu.

Nulle discipline, point d'ordre; c'est une armée à la débandade, un corps où personne ne commande. Demandez à *la Quotidienne* ce qu'elle veut, elle l'ignore; elle parle tous les jours, mais sait-elle bien ce qu'elle dit? Elle se perd dans des doléances vagues et sans cesse re-

pétées, semblable à un soldat aveugle qui pourfend l'air et dont les coups ne tombent sur rien. Tout chez elle est particulier, et elle a cela d'original qu'elle ne fait rien comme les autres journaux : elle nous répète toujours ces grands mots de religion et de royalisme; mais sa religion, quelle est-elle? son royalisme, quel est-il? c'est son secret. Son influence sur les royalistes est bornée; et elle manque en tout de cette vigueur qui assure le triomphe dans les temps de parti, ou qui au moins fait trembler les faibles et les timides, et trouble les méchans.

Ne vous adressez pas à *la Gazette*, elle ne vous répondra que par M. de Villèle, ou M. de Peyronnet. C'est une feuille qui est perpétuellement en extase; M de Villèle, quel homme d'état! M. de Peyronnet, quel esprit! M. de Corbière, quel ministre! Que si vous l'interrogez sur cet enthousiasme, elle ne saura vous répondre autre chose : « Je les trouve de grands ministres parce que je les admire, et je les admire parce que je les admire. » Ces nobles personnages étaient aussi nécessaires à la monarchie que Dieu est nécessaire au monde; s'ils n'ont pu la sauver, c'est qu'il est des choses qui doivent mourir malgré tous les efforts de la sagesse humaine.

La Gazette néanmoins a de la vigueur parfois; elle poursuit, elle harcelle ses adversaires avec opiniâtreté; elle est moins vague et moins romanesque que *la Quotidienne*. Du reste ces deux feuilles s'attaquent réciproquement, et l'on ne s'aperçoit que trop que la cause royaliste est sacrifiée de part et d'autre à des ressentimens particuliers. Il est inutile de parler d'autres journaux qu'on nous annonce avec une certaine niaiserie solennelle et pompeuse; ils défendront la religion. Hé! pauvres gens! la religion a-t-elle besoin d'être défendue?

on ne défend pas la vérité ; mais on la démontre, on l'expose : ne faites pas tant de bruit, réservez tous vos grands efforts pour vous défendre vous-mêmes, vous en avez besoin ; nous allons vous accuser : ne faites pas les modestes, répondez-nous bien vite afin que nous ne vous jugions pas sévèrement. Et la monarchie, qu'en faites-vous ? et le trône de Saint-Louis, n'est-il pas digne d'un seul de vos regards ? et nos Bourbons, ne combattrez-vous pas un peu pour eux ? Allez, grands hommes, ne sonnez pas d'avance de la trompette sur vos combats pour la religion, crainte que vous ne deveniez la risée de nos enfans. Ne dites pas « Nous combattrons, » mais combattez ; ne portez pas les livrées d'une coterie, mais arborez la bannière des royalistes.

Le malheur du royalisme aujourd'hui est de se diviser en petites fractions. Les uns veulent l'église ; ils font d'ailleurs bon marché de la royauté, les autres veulent les Bourbons, prêts du reste à sacrifier la religion ; plusieurs, persuadés qu'elle ne peut exister sans eux, les demandent toutes deux, mais ils les confondent tellement qu'on ne les reconnaît plus. Catholiques, il faut la religion ; royalistes, il faut les Bourbons, mais il faut les vouloir avec sagesse et raison. Unissez-vous donc, et combattez généreusement ; le ciel ne se fermera pas à vos prières, et il vous exaucera au jour de sa justice. Considérez les libéraux, ils n'ont pas de doctrines ; mais ils suppléent à ce vide par une profonde hypocrisie, par une habile politique, et par une vigilance qui n'est jamais en défaut. Capables de tout entreprendre, également actifs et infatigables, ils ne laissent rien à la fortune de ce qu'ils peuvent lui ôter par conseil et par prévoyance.

Comme une armée dont tous les soldats animés du même esprit n'ont qu'une seule volonté et marchent tous

au même but, ainsi les libéraux quels qu'ils soient ont tous une seule et même volonté, tous ils ont le mot d'ordre, et jamais ils ne s'en écartent.

Quand nous considérons les royalistes, que pouvons-nous penser autre chose sinon que la providence veut les abaisser? Ils sont contraints, sans y songer, d'étaler l'étendue de leur misère à la face de l'Europe; est-ce que le feu sacré du vieil honneur serait éteint parmi nous? Où sont ces serviteurs dévoués, ces amis fidèles? N'avons-nous plus d'esprit national? Les grands et nobles sentimens s'éteignent-ils dans les âmes?

Ah! royalistes, ranimez-vous, oubliez vos querelles particulières, vos cœurs ne battent-ils plus au doux nom de Bourbon? Et ce cri n'est-il plus rien pour vous, « Vive le Roi, quand même.....!!! »

Vous mourrez par vos divisions; et pour quelques opinions particulières, et pour quelques misérables ressentimens, vous entraînerez tout dans votre ruine. Il vous manque un homme qui réunisse tant de coteries opposées, tant d'intérêts qui se contrarient, un homme qui ne se soucie point de ses affaires, mais qui prenne celles de la royauté, qui les mène publiquement avec une hauteur et une fermeté de vues inébranlables; un homme qui soit toujours en faction et pour qui il ne soit jamais temps de se reposer; un de ces esprits profonds et audacieux qui ne reculent point devant le libéralisme; un homme enfin qui ne lui laisse rien passer, qui l'écrase à la tribune par la force de son éloquence, la vigueur de sa logique, la supériorité de ses idées; qui l'attaque jusque dans ses retranchemens, qui pénètre ses desseins, qui devine ses pensées et qui lui arrache ses secrets.

B. J***.

AUX ROYALISTES,

SUR LES CALOMNIES QU'ILS SE PERMETTENT A L'ÉGARD DES LIBÉRAUX.

Vous n'y pensez donc pas, messieurs les royalistes? Ne savez-vous pas que l'Evangile défend d'outrager ses ennemis? Est-il chrétien de calomnier ainsi les libéraux? — Mais c'est vous, monsieur le censeur, qui parlez sans réfléchir. Calomnier les libéraux, la chose est-elle donc possible? — Oui, messieurs, vous calomniez les libéraux, et cela n'est pas bien, je le répète; laissez, croyez-moi, ce métier lucratif aux sages rédacteurs du *Constitutionnel* et du *Courrier français*. — Mais encore une fois, nous n'avons calomnié personne; et pour être de bons citoyens les libéraux ont-ils donc besoin qu'on les calomnie? — Quelle obstination! que faites-vous donc, s'il vous plaît, quand vous dites que les libéraux sont des révolutionnaires, qu'ils détestent les rois, les prêtres et les honnêtes gens? Il est vrai que tous les rois n'ont pas l'honneur d'obtenir leur entière approbation; il est vrai qu'ils n'aiment pas fort tendrement l'empereur d'Autriche, le roi d'Espagne, don Miguel et le sultan Mahmoud. Mais la chose est-elle surprenante? L'empereur d'Autriche est une gothique majesté qui préfère les conseils de M. de Metternich à ceux de MM. Fiévée, de Pradt et Benjamin-Constant; le moyen de bien vivre avec lui! Le roi d'Espagne est un monarque ombrageux qui n'aime pas les raisonneurs; le moyen de chanter ses louanges! Don Miguel est un usurpateur qui se permet d'anéantir la charte

bresilienne pour s'en tenir aux lois fondamentales du royaume portugais ; le moyen de chérir un prince qui raisonne si mal ! Le sultan Mahmoud est un mauvais plaisant qui fait empaler sans façon tous les *patriotes* de son empire et qui ne ferait pas même grâce à nos libéraux du comité directeur ; le moyen d'absoudre un semblable criminel !

On répète que les libéraux n'aiment pas les rois, comme si toute l'Europe ne savait pas que les libéraux ont sollicité la suppression des jésuites, précisément parce que les révérends pères travaillaient au renversement de la monarchie ; comme si tout le monde ignorait qu'ils ont prêté serment à l'auguste famille des Bourbons, et que chacun ne connût pas toute la valeur d'un serment dans la bouche de ces messieurs ; comme si M. Benjamin-Constant et ses vertueux confrères ne faisaient pas entendre chaque jour des cris d'indignation contre les royalistes qui veulent détruire la royauté. Pour rendre suspects d'aussi grands citoyens, on ne rougit pas d'exhumer le terrible *Moniteur*, de rappeler qu'un tel a divinisé Robespierre, que tel autre a chanté Bonaparte après l'avoir traîné dans la boue, qu'un troisième a juré de mourir pour la république et le lendemain pour l'empire, et mille autres vieilles peccadilles que l'Europe avait oubliées depuis long-temps ; et tout cela comme si la charité n'ordonnait pas de croire à la conversion des pécheurs, et qu'il fût possible de mettre en doute la bonne foi, la franchise, la loyauté de MM. Benjamin-Constant, Lafayette et consorts.

Ne dit-on pas encore sans rougir que les liberaux n'aiment pas le clergé ? Quelle infamie ! ne sont-ils pas les grands admirateurs de M. l'abbé Grégoire ? ne sont-ils pas remplis de vénération pour monseigneur l'ancien arche-

vêque de Malines? ne sont-ils pas fous de M. l'abbé Dumonteil et de M. l'abbé Martial-Marcet? Ils n'ont pas sans doute oublié que celui-ci a porté la soutane et que même il a fait le bigot chez les terribles pères de Montrouge. Est-ce leur faute s'ils n'adorent pas tous les prêtres de la chrétienté? Pourquoi le clergé ne veut-il pas entendre raison? Après tout qu'exige-t-on des prêtres? Qu'ils se mêlent de confesser les vieilles dévotes, mais qu'ils ne viennent pas alarmer la conscience d'un patriote mourant: car les libéraux, quand ils ont la fièvre, ont quelquefois peur du diable, et ces braves gens veulent avoir le droit d'aller à lui sans y penser. Pourquoi les prêtres s'avisent-ils d'y former opposition, comme si tout le monde n'était pas libre d'avoir ses fantaisies? Que demandent encore les libéraux? que les prêtres se marient, qu'ils puissent goûter les charmes de la vie conjugale et les douceurs de la paternité. N'est-ce pas les traiter en amis? et les royalistes se fâchent, et les prêtres crient! En vérité les prêtres sont bien ingrats et les royalistes bien injustes.

On dit que les libéraux n'aiment pas la religion. Quelle affreuse noirceur! N'est-il pas souverainement ridicule d'avancer une telle calomnie, quand les rédacteurs du *Constitutionnel*, qui ne sont pas des tartufes, comme chacun sait, ne cessent de prêcher cette auguste religion que les prêtres ne savent plus défendre, quand M. Dupin a le courage d'écrire en faveur de Jésus-Christ qu'il révère autant qu'il chérit les Bourbons, quand M. Benjamin-Constant se tue à composer pour cette noble cause des volumes entiers que personne ne lit sans doute par un esprit d'envie. Est-ce la faute de l'honorable écrivain s'ils font bailler? N'est pas Bossuet qui veut. Mais il n'en est pas moins vrai que M. Constant se montre aussi fidèle à la

religion qu'il le fut toujours à la monarchie, et qu'ainsi les royalistes sont d'infâmes calomniateurs.

On reproche aux libéraux de n'être pas les amis de l'humanité. Quel conte absurde! ils ont tant de philanthropie qu'ils ont mis Bicêtre sous leur noble protectorat, et que les galériens même ont ému leurs entrailles patriotiques. A la vérité M. Viennet a fait d'étranges vers sur les Mules de don Miguel; mais on sait bien que don Miguel est un tyran, et qu'un tyran n'est plus un homme; mais on sait bien que don Miguel est un usurpateur, et que les libéraux ont toujours détesté l'usurpation. Il est certain, n'en doutez pas, que sans les libéraux Napoléon serait encore sur son trône, et que M. Etienne continuerait malgré sa répugnance le métier lucratif de censeur impérial.

On dit que les libéraux n'aiment pas l'humanité, parce qu'évidemment ils désirent une révolution. D'abord ils nient ce projet d'une manière formelle, et nous devons les croire sur parole, car jamais ils n'ont menti, pas même la veille du 20 mars. Ensuite quand ils feraient une révolution, il n'est pas sûr qu'elle fût sanglante. D'ailleurs dans la supposition même qu'elle entraînât un pareil inconvénient, ces grands citoyens penseraient encore à merveille. En effet n'est-il pas éminemment philosophique de sacrifier les intérêts de la génération présente pour assurer le bonheur de nos enfans, de nos petits-enfans et de nos arrière-petits-enfans? Cela prouve du moins que les libéraux ne sont pas des égoïstes, comme on ose le dire dans les bureaux de la *Gazette de France* et de *la Quotidienne*, ou chez les vieilles perruques du faubourg Saint-Germain.

On avance que les libéraux sont d'incorrigibles révolutionnaires. Quelle dérision! combien de fois ne se sont-ils pas convertis depuis quarante ans? ne les avons-nous

pas vus successivement porter en triomphe le buste de Necker, adorer le philanthrope Marat, l'incorruptible Robespierre et le citoyen Napoléon Bonaparte, le plus grand patriote de son temps? Et pour en venir aux noms propres, car en France on les aime beaucoup, dira-t-on que M. Benjamin-Constant soit un homme incorrigible? Après avoir chanté la république, n'a-t-il pas eu la bonne foi de célébrer ses funérailles et de servir l'heureux capitaine qui l'avait étouffée dans ses bras? M. le marquis de La Fayette n'a-t-il pas juré de mourir pour le frère du monarque qu'il traîna de Versailles à Paris? M. Dupin n'a-t-il pas oublié Napoléon deuxième et les sermens qu'il prononça sur la fin des cent jours? Enfin tous ces messieurs qui sont à la tête et qui font la gloire du libéralisme ne sont-ils pas sincèrement convertis à la cause des Bourbons? On ne peut le nier sans les accuser en même temps de cette vile hypocrisie qui fut toujours le partage des hommes lâches, ce que ces messieurs ne furent jamais et ne pourront jamais devenir; on ne peut le nier enfin qu'en les taxant de la plus noire perfidie, accusation vraiment ridicule et de la dernière invraisemblance, car ces illustres citoyens n'ont jamais trahi personne jusqu'à présent.

On dit que les libéraux sont de pauvres génies en dépit de l'immense vanité qu'on leur attribue. Bon Dieu, quelle sottise! on n'a qu'à tourner la tête, et la foule de leurs grands hommes va nous éblouir. Où trouverions-nous parmi les royalistes un poète semblable à M. Viennet? *Sigismond de Bourgogne* n'est-il pas une tragédie de la première force? Elle n'a pas réussi, disent les bonnes gens; voyez un peu l'excellente raison! comme si dans ce monde on rendait toujours justice au véritable mérite. Nous n'avons pas sans doute oublié le sort de l'immortel *Britannicus*. Or cependant, les royalistes en

conviendront peut-être, Racine avait presque autant de génie que M. Viennet; mais comme ce dernier il n'était pas un poète universel, et jamais il n'aurait été capable d'enfanter le poème de *Philippe* et les vers aux Mules de Don Miguel. C'est là ce qu'on appelle des choses trouvées, des idées originales, de la poésie comme on n'en vit jamais; si vous refusez de me croire, lisez plutôt, et si vous baillez comme tant d'autres, ne vous en prenez qu'à votre mauvais goût. M. Viennet est en outre un orateur sans pareil, et si quelquefois il *bronche* à la tribune, c'est qu'il se croit encore à cheval sur son divin Pégase.

Direz-vous que M. Victor Hugo n'a pas doublé ses talents depuis qu'il a eu le bon esprit de se faire libéral? Si vous en doutez, lisez donc son dithyrambe à la colonne de la place Vendôme. Qui n'a pas admiré les *sandales de Charlemagne* et l'*éperon de Napoléon?* Quelles nobles images! quelle harmonie surtout! quelle marche pindarique! Aussi *le Journal des Débats* n'a-t-il pas épargné l'encens à l'immortel écrivain, et *le Journal des Debats*, comme la chose est assez connue, n'a pas plus changé de doctrines littéraires que de principes politiques.

Pour sentir combien le libéralisme est favorable à l'inspiration, voyez encore M. le vicomte de Châteaubriand; pendant qu'il était royaliste l'illustre pair n'a su faire qu'*Atala*, *le Génie du Christianisme*, *les Martyrs*, l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem;* mais depuis qu'il s'est heureusement converti, voyez comme il raisonne, et quelle noble figure il fait dans le monde! Jadis, à ce que disaient les malins, il péchait un peu sous le rapport du jugement, mais depuis sa conversion il est devenu le premier logicien de toute l'Europe. Il a vu que les royalistes perdaient la monarchie, il s'est fait libéral pour

la sauver, et pourvu qu'il devienne ministre, le trône des Bourbons n'a plus de danger à courir.

Vous parlerai-je de M. Cousin? Comment louer d'une manière convenable cet homme vraiment extraordinaire? On dit qu'il parle en logogryphes, et qu'il ne s'entend pas très bien lui-même; mais c'est l'ignorance qui dit cela, ou peut-être encore l'envie. Avant l'apparition de ce puissant raisonneur avait-on jamais imaginé de définir la philosophie le *point culminant de la pensée?* Cette définition n'est-elle pas un trait de génie? Kant lui-même aurait-il mieux rencontré? M. Cousin est le sublime du romantisme en philosophie, et M. Broussais aura beau dire, *cet homme-là n'est pas une bête.*

Vous parlerai-je de M. Guizot? Quelle profondeur! quelle rare sagacité! que de choses nouvelles il a su voir dans l'histoire! Qu'on dise après cela que l'histoire n'est pas le champ de la fiction! Quel excellent guide pour la jeunesse française que ce bon M. Guizot!

Vous parlerai-je de M. Azaïs? Quel charmant philosophe! Ce n'est pas là un de ces savans bourrus qui voient tout en noir et qui vous désespèrent : suivant lui tout a ses compensations dans le monde. L'ignorant demandera si Berton, qu'on fusille, trouvera quelque part une compensation suffisante pour une telle avanie. Impertinente question! La gloire n'est-elle donc rien? M. Lafitte, il est vrai, pense que les millions valent mieux que la gloire; mais en cela, n'en déplaise à l'honorable banquier, M. Lafitte a tort; si vous ne voulez pas me croire, interrogez plutôt M. Dupin l'avocat.

Mais indiquer M. Dupin, n'est-ce pas nommer l'éloquence elle-même? Pour celui-là il ne se borne pas à faire des phrases, c'est un cours de droit public que la plupart de ses harangues. Quelle érudition profonde!

quelle verve! quelle profusion d'idées! quand il est à la tribune on dirait qu'il se croit encore à l'audience; il ne sait plus tarir dès qu'une fois il a conquis la parole, et l'on s'imaginerait qu'il vend ses discours comme ses plaidoyers. Il est vrai pourtant qu'il a porté le dais du Saint-Sacrement chez les révérends pères d'Amiens; mais pourrait-on lui en faire un crime? Est-il défendu, par hasard, à messieurs les libéraux d'être polis? D'ailleurs n'a-t-il pas effacé par son vote contre les jésuites cette peccadille d'un moment, et enfin, quoi qu'il en soit, le soleil même n'a-t-il pas ses taches? Parlerai-je de M. Dupin *le savant?* Est-il en fait de machine un plus grand génie que le sien? Quel orateur a comme lui le rare talent d'égayer la chambre qu'endorment les chiffres de M. Lafitte et les sonores palynodies de M. de Martignac?

Mais je ne finirais pas si j'allais *nombrer* tous les grands hommes que possède le libéralisme. Ce que j'ai dit n'est-il pas suffisant pour couvrir de honte ces royalistes calomniateurs qui se permettent de révoquer en doute la religion, la franchise, la fidélité, et surtout le génie de messieurs les libéraux? Croyez-moi donc, royalistes opiniâtres, abjurez vos préjugés gothiques, devenez libéraux avec tout le monde; c'est le parti de l'honneur, et si vous refusez de me croire, demandez-le plutôt à M. le vicomte de Châteaubriand.

N. Rosset.



COUP D'OEIL SUR LE LIBÉRALISME DU MOMENT.

Dans ce moment plus que jamais le libéralisme s'agite, se presse; n'a-t-il pas raison? C'est en marchant toujours

vers son but, tantôt vite si les circonstances le permettent, tantôt imperceptiblement comme le reptile si l'œil du maître est ouvert, qu'il écrasera un jour le royalisme *indolent*, qu'il renversera le trône et la religion. Déjà le libéralisme entonne ses chants de victoire, et prépare la pompe insultante de son triomphe; et pourquoi n'agirait-il pas ainsi, je vous le demande? Son triomphe est depuis long-temps assuré; nul pouvoir humain ne saurait désormais balancer sa puissance : il domine partout, à Paris comme dans nos provinces, dans nos villes les plus populeuses comme dans le plus petit village. S'il parle, on l'écoute à genoux. Nos évêques, ainsi que l'a dit un orateur du côté gauche, M. Dupin aîné, doivent aujourd'hui fléchir devant lui; plus tard il demandera à Dieu, comme autrefois Satan au Fils de Dieu de s'anéantir en sa présence et de l'adorer. S'il dit, *croyez cela*, on croit sans examen; la chose la plus ridicule et la plus fausse est bientôt accréditée, témoin les mensonges grossiers colportés par les journaux irréligieux, et répétés dans un lieu d'où les convenances devraient les exclure à jamais; témoin les belles paroles de M. Agier. Cet honorable député veut absolument que cinq cents souscripteurs égalent cinq. On imprime sa protestation contre la réalité; elle est lue et tout de suite acceptée. A la tête des cinq cents souscripteurs pour Béranger, on voit figurer M. Benjamin-Constant de Rebèque qui ne fit jamais rien à propos, M. Dupont.... de l'Eure, madame Dupont.... de l'Eure, le petit Dupont.... de l'Eure, mademoiselle Dupont.... de l'Eure, et je ne sais plus quel personnage que j'ai pris pour le cuisinier et le marmiton de *l'intrépide* Dupont.... de l'Eure. Si le libéralisme dit : *faites ceci*, on obéit sur-le-champ, on fait mille faux pas

pour le satisfaire, et il n'est pas content; c'est une petite maîtresse que des étourdis ont accablée de complimens et de prévenances, et qui n'en est devenue que plus exigeante. Pour complaire au libéralisme, on destitue les fidèles serviteurs; on les frappe de disgrâce malgré leurs éclatans services, on accable d'honneurs des hommes déshonorés, dont la mémoire est entachée des plus fâcheux souvenirs, même de crimes; et sur la recommandation du *Constitutionnel* et du *Courrier* on va rétribuer le radoteur Montlosier qui semble aujourd'hui ne vouloir ni du Roi ni de Dieu, bien qu'il ait aimé l'un dans un temps et longuement adoré l'autre.

A part ces considérations que ne méditent point assez les royalistes, cherchons à définir le libéralisme qui paraît tout d'abord indéfinissable. Décomposons le libéralisme pour mieux l'apprécier : selon nous, il renferme plusieurs sectes, quatre principales qui se subdivisent indéfiniment; ces sectes dévorées de la soif de l'or et des places, marchent de front à la destruction du trône et de l'autel : l'égoïsme qui les anime toutes en sens divers les réunit cependant.

Les républicains apparaissent aux premiers rangs du libéralisme. Ils se servent de leurs alliés pour vaincre, bien qu'ils les méprisent. Ils les guillotineront pour triompher. C'est ainsi qu'ils ont agi de 89 à 94, et ils ne sont pas changés. Leur débonnaireté du moment, si tant est qu'elle existe, n'est autre que le sommeil du tigre. Leur orgueil leur disait en 89, il le répète aujourd'hui, qu'eux seuls sont capables de gouverner. Leur avidité les pousse sans cesse sur nos trésors qu'ils ont trop longtemps exploités à leur profit. Que l'on compare l'état financier des citoyens Fouché, Barras, de tous nos

Aristides modernes, avant les jours de sang, avec les volumineux inventaires faits aux décès de ces *pauvres gens,* et l'on sera convaincu que la vertu dominante des républicains n'était point le désintéressement.

Après les républicains viennent les impérialistes. Ceux-ci sont plus accommodans que les républicains, et moins fourbes. S'ils triomphaient un jour, Dieu nous en préserve, ils ne guillotineraient point leurs alliés; ils se contenteraient de les envoyer à Vincennes ou à la Force. Dans le grand homme, ils ne regrettent que leurs places, leurs cordons et les monceaux d'or qu'ils recevaient, ou les millions qu'ils puisaient sans façon dans les coffres de l'empire. Ils ne demandent le rétablissement de la tyrannie que pour étaler aux yeux d'un enfant des trahisons comme des services, et recevoir la récompense de leurs lâchetés. Tout autre changement, ils ne l'acceptent que comme un premier pas. Ils prendront un prince du sang royal, si l'on veut, mais temporairement. Ils ont ça de commun avec les républicains qui batteront des mains, qui agiteront leurs *bonnets* en signe de joie, à tout changement qui fortifiera leurs criminelles espérances.

La secte des protestans et des incrédules n'aime pas la dynastie des Bourbons, parce que cette secte a la religion catholique en horreur. *Le Roi,* disent-ils, *a les meilleures intentions du monde; c'est un bon prince; il aime sincèrement son peuple; il fait tout pour qu'il soit heureux; il s'impose même des privations afin de pouvoir augmenter ses aumônes*; mais, il faut le dire, *il tient par trop à ses vieux préjugés;* il entend la messe régulièrement et il s'approche des sacremens. Que c'est petit!!! Les protestans d'applaudir, et d'ajouter que l'on ne sera jamais tout à fait heureux tant que le Roi sera catholique. Ils parlent même d'intolérance, de persécutions que l'on

va leur susciter. Les protestants de France, bien que j'en estime beaucoup, ceux-là feront ici exception, ne sont pas plus tolérans que leurs *confrères d'Angleterre*, soit dit en passant. Ils ont oublié, ces messieurs, que la religion catholique, cette tendre mère qu'ils ont délaissée et persécutée dans l'occasion ne prêche que la charité et la paix.

En dernière ligne figurent les libéraux de bonne foi, que nous nommerons les *dupes*, et les libéraux par poltronnerie et par intrigue. Le nombre en est grand : les uns ne savent point juger les hommes avec lesquels ils marchent, ils voient des peaux de moutons et ils ne s'inquiétent pas de ce qu'elles renferment. Quelques-uns sont toujours tremblans, ils s'enfuient devant leur ombre; le plus grand nombre ne saurait exister sans intrigues. Il en est encore qui se sont faits libéraux pour diriger le libéralisme et profiter de ses chances favorables. Ces derniers me rappellent les nobles qui ne s'étaient faits révolutionnaires que pour dominer la révolution; ils sont morts sur l'échafaud.

R. Cabueil.

ÉTAT DE LA QUESTION CATHOLIQUE EN ANGLETERRE.

Qu'on attribue la résolution du cabinet britannique à la crainte ou à la nécessité, il n'en est pas moins vrai que cette résolution aura les meilleurs effets, si le gouvernement appuie franchement les amis des catholiques. Le consentement du roi, malgré ses opinions personnelles, est déjà un grand pas de fait vers l'émancipation.

Les ennemis comme les amis des catholiques dans les

deux chambres se sont prononcés hautement dans la discussion des adresses en réponse au discours de la couronne. Parmi les premiers, quelques-uns attendent le bill d'émancipation pour se décider. Le duc de Wellington a été obligé de répondre à un grand nombre d'objections. Il a démontré la faiblesse des raisonnemens des anti-catholiques qui, tout en convenant de la malheureuse situation de l'Irlande, n'indiquent aucun moyen d'y remédier. On peut les comparer à un médecin qui dirait : Je conviens que vous êtes très malade ; mais je ne puis absolument rien faire pour vous soulager.

M. Peel, en présentant le bill sur les associations, demande des pouvoirs extraordinaires dont le gouvernement a besoin pour assurer la tranquillité publique ; et il expose que son changement de résolution vient de la certitude qu'il a acquise qu'il était impossible de rester plus long-temps sans faire de concessions ; ce que tous les esprits sages avaient senti depuis long-temps.

Ce bill tend à placer toutes les associations de l'Irlande, qui ont un but politique, sous la surveillance du vice-roi, qui sera investi du pouvoir de supprimer toutes les assemblées reconnues dangereuses pour la sûreté publique et incompatibles avec l'ordre. Deux magistrats seront chargés de procéder à cette mesure ; et toute perception d'argent, sous quelque dénomination que ce soit, est défendue, toutes les fois qu'on n'aura pas obtenu l'approbation du vice-roi.

Comme ce bill doit conférer au gouvernement des pouvoirs extraordinaires, sa durée sera bornée à un an. Plusieurs membres ont voté pour son adoption, parce qu'il est temporaire, dans la conviction qu'il sera immédiatement suivi de l'affranchissement des catholiques, et qu'il ne sera point renouvelé l'année prochaine, en cas que l'éman-

cipation ne passe point dans les deux chambres; car la pire des tyrannies serait une tyrannie légale qui ôterait aux opprimés le droit de réclamer.

Le discours du roi a excité en Irlande le plus vif enthousiasme. Les évêques catholiques, réunis à Dublin, ont adopté une résolution pour remercier le roi et pour inviter l'association à cesser ses réunions; ils déclarent qu'ils ont pleine confiance à la promesse d'émancipation. Les dernières nouvelles nous donnent comme certain que l'association se séparera volontairement avant l'adoption du bill.

Mais si les catholiques, comptant sur la justice de leur cause, cessent leurs réunions et rentrent dans un calme parfait en attendant le résultat du grand procès qui s'engage, il n'en est pas de même des protestans. A la chambre des lords comme à celle des communes, dans leurs journaux comme dans leurs pétitions, ils accusent lord Wellington de *duplicité*, de *faiblesse*, et M. Peel, de *variations honteuses* et *pitoyables*. Lord Redesdale a été jusqu'à dire « qu'en entendant proposer de renverser ainsi la base de la constitution protestante, il éprouvait ce qu'on doit sentir lorsqu'un voleur de grand chemin vous demande, le pistolet sur la gorge, la bourse ou la vie. » On sait que l'université d'Oxford a accepté de suite la démission de M. Peel, qu'elle avait nommé député à cause de ses opinions anti-catholiques, en même temps qu'elle accueillait une pétition contre l'émancipation. Le parti orangiste, en Irlande, fait les plus grands efforts pour effrayer le gouvernement : il parle même de révoquer l'acte d'union. La haine du *Morning-Journal* contre les catholiques va jusqu'à la démence; car il prétend que « le jour de l'émancipation toutes les familles protestantes un peu aisées quitteront

l'île, et lui diront un éternel adieu; que les protestans deviendront les vassaux des papistes; que les capitaux, l'industrie et les talens s'éloigneront pour toujours; que les champs fertiles du nord seront aussi stériles que les collines du Kerry ou les bruyères de Cunamara; enfin que cette malheureuse mesure est l'abomination de la désolation. » Nous ne devons pas oublier de rapporter que, dans ce grand combat de la vieille intolérance anglicane, on a vu lord Eldon, réunissant toutes ses forces, rappeler avec orgueil ses longs combats contre les papistes, prédire d'une voix mourante la ruine de l'Eglise et de l'état, et annoncer qu'il ne cessera de s'opposer a l'émancipation tant qu'il lui restera un souffle de vie.

A. Godart.

HISTOIRE DE LA SESSION DE 1829.

C'est un spectacle imposant que de voir au pied des autels des législateurs implorer les lumières de l'Esprit-Saint. Les anciens ne commençaient rien sans avoir au préalable consulté leurs dieux; mais aujourd'hui on ne veut pas fatiguer la Divinité d'adorations, et on commence à se lasser de la protection de la Providence. On voyait peu de pairs, et encore moins de députés à la messe solennelle du Saint-Esprit, à laquelle le Roi assistait, en grand cortége, avec les princes et princesses de la famille royale. Le lendemain, suivi de ses ministres et des grands officiers de sa couronne, il fit au Louvre l'ouverture des chambres. La séance royale eut lieu avec la pompe et les cérémonies d'usage en pareille circonstance. Chacun était

dans l'attente de ce que le Roi annoncerait dans son discours : l'espoir, la crainte et l'inquiétude remplissaient tous les esprits. Les royalistes, s'imaginant qu'on ne pouvait aller plus loin, espéraient encore........; ils ne soupçonnaient pas qu'on allait les flétrir publiquement. Les libéraux cherchaient à se rassurer contre leur propre défiance.

Sa Majesté, étant sur son trône, prononça le discours d'ouverture. Les libéraux d'abord ne savaient trop s'ils devaient s'en rapporter à ce qu'ils entendaient; ils craignaient de se tromper; mais la confiance leur revint peu à peu. Ils applaudirent à la *raison publique qui s'affermit et s'éclaire*, et *au besoin de placer à l'abri de toute atteinte la religion de nos pères.* Le *pouvoir modérateur* les fit sourire. Ils ne surent comment s'expliquer le *prestige des théories insensées*, et pour un moment, en se regardant, ils eurent de la confusion; mais ils ne purent entendre le reste du discours sans faire éclater leur enthousiasme par des acclamations et des applaudissemens répétés.

Ainsi se termina cette séance royale, la plus mémorable depuis 1814. Les uns, en se retirant, se demandaient où le gouvernement voulait aller; les autres ce que signifiaient les théories insensées. Quelques-uns songèrent à l'avenir de la royauté. On voyait les libéraux se serrer les mains, se sourire, se féliciter, et les royalistes tristes, abattus et silencieux. On eût dit une ville livrée à l'ennemi par lâcheté après un siége long et meurtrier.

Les chambres, le 18 janvier, se réunissent dans le lieu ordinaire de leurs séances. La chambre des pairs procède par le scrutin au choix de ses quatre secrétaires pour l'année : ce sont MM. le vicomte d'Houdetot, le vicomte Dode de la Brunerie, le baron de Glandevès et le

comte d'Orglande. Aux termes du règlement, M. le chancelier nomme la commission chargée de rédiger l'adresse en réponse au discours du trône. Il prend des membres dans les trois fractions entre lesquelles la chambre se divise de manière à représenter toutes les nuances d'opinions. Pendant ce temps-là M. Labbey de Pompières, doyen d'âge, préside celle des députés. On s'y occupe de la composition des bureaux par la voie du sort, on en nomme les présidens et les secrétaires; on vérifie les pouvoirs des députés nouvellement élus, et le président d'âge qui a déjà perdu la mémoire du serment de fidélité, essaie cependant de le faire prêter à M. Cassaignoles. La chambre procède ensuite à la nomination des cinq candidats à la présidence. La réunion de la rue Mandar et la réunion Agier avaient arrêté de porter au fauteuil M. Royer-Collard, et de donner des suffrages à M. de Berbis comme preuve authentique de la fusion des partis. Les cinq candidats sont MM. Royer-Collard, Casimir Périer, de Berbis, Sébastiani et Delalot. La chambre accepte la démission de MM. Bouchet et Straforello; nomme vice-présidens MM. Saint-Aulaire, Girod (de l'Ain), de Cambon et Dupont (de l'Eure); et secrétaires MM. de Lascours, Pas de Baulieu, de Beaumont et de Châteaufort. Une grande agitation se manifeste dans l'assemblée en voyant M. de Martignac faire remettre un paquet cacheté à M. le président qui réclame en vain le silence, et qui lit au milieu du bruit la nomination de M. Royer-Collard à la présidence. Chacun est content, chacun se félicite, et M. Royer-Collard est applaudi d'être encore pour cette année l'homme du libéralisme. Là-dessus, M. Labbey de Pompières, surnommé le vénérable, se lève et prononce avec une gravité toute solennelle un petit discours où il mêle Horace, M. Royer-Collard et les dieux à la faux du

temps, aux mânes des fondateurs de la sainte liberté, aux mânes des législateurs et des guerriers qui ont travaillé et combattu pour elle. Il est des gens pour qui c'est un malheur de sortir de leur obscurité.

M. Royer-Collard remplace au fauteuil le président d'âge, et il parle à l'assemblée du fardeau qui lui est imposé, fardeau qui doit augmenter à mesure que la chambre prendra la place qui lui appartient dans notre forme de gouvernement. Ces paroles sont obscures; et l'on ne sait ce que M. le président veut dire, la chambre étant bien à la place qui lui est assignée.

Pour rédiger l'adresse en réponse au discours de Sa Majesté, l'assemblée nomme une commission composée de MM. Etienne, Eusèbe Salverte, Séguy, de Saint-Aulaire, de Chabrol, Dupin aîné, Bignon, Agier et Daunou. Plusieurs de ces noms rappellent de terribles souvenirs et d'effrayantes époques, et dans ce choix n'y aurait-il pas déjà un commencement de vengeance de la part du libéralisme? La convention, l'empire et les Cent jours qui, dans la personne de MM. Daunou, Etienne, Bignon, Salverte et Dupin, viennent en face de Charles X parler de leur fidélité et de leur attachement aux Bourbons! Qui jamais pourra concevoir l'attachement de la convention, et la fidélité des Cent jours? N'y a-t-il pas là-dedans quelque monstruosité qui surpasse l'intelligence humaine? Le cœur de l'homme est-il si variable dans ses affections? Non: M. Daunou a donné des gages de fidélité à la convention, MM. Etienne et Bignon à l'empire, MM. Salverte et Dupin aux Cent jours; mais depuis en ont-ils donné à *la Restauration*? Point. L'adresse qu'ils ont rédigée est un de ces monumens curieux qui caractérisent une époque. Suivant l'usage on y répond à chaque paragraphe du discours de la couronne; le paragraphe

où il est question de la cherté des grains renferme une de ces niaiseries dont les plus grands législateurs ne sont pas exempts, et qui font regarder en pitié la raison humaine. La commission désire que désormais la distribution du travail, et les perfectionnemens de l'agriculture, secondés par une instruction plus généralement répandue, remédient autant que possible à la rareté des céréales, et à l'intempérie des saisons.

En finissant la commission invite le Roi à se confier dans une nation grande et généreuse. Voilà absolument le style de 91. Elle parle ensuite de sa fidélité; mais elle n'insiste pas beaucoup, comme par un reste de pudeur, sur un sujet si délicat. Lorsque M. Royer-Collard lut cette adresse à l'assemblée, le côté gauche se répandit en acclamations. Enfin son courage et sa persévérance l'ont emporté; il est maître du terrain, après une lutte de quinze ans, et il lui est bien permis de faire éclater sa joie. M. le général Lamarque a ouvert la discussion par un long discours qui, dans sa prémière partie, renferme des remercîmens à la couronne pour les espérances qu'elle a réalisées; et, dans sa seconde, des critiques de la conduite du gouvernement à l'extérieur. M. Lafitte a commencé et fini de même. Il ne croit pas à la stabilité du pays, si le nom seul de M. de Polignac peut l'ébranler. Tout en partageant la satisfaction générale, M. Lafitte n'est pas encore content; au reste l'honorable membre, à propos de l'adresse, a parlé de tout. Son discours est une espèce d'exposition de la situation de l'Europe. M. Mauguin s'est ensuite emparé de la tribune pour exposer à son tour des considérations quelque peu assommantes sur la Grèce, l'Espagne et le Portugal. Il se sera sans doute repenti de n'avoir point gardé le silence, en voyant la chambre s'abandonner à un rire général pour une expression

étrange dont il s'était servi. La légèreté dans une assemblée est effrayante ; c'est un indice qu'elle se laisserait diriger par un homme de tête, ou par un parti. En donnant les explications demandées par M. Manguin, M. Portalis a été applaudi. Est-ce que ce ministre ignore que les assemblées politiques n'applaudissent jamais que lorsqu'on leur cède ou qu'on les flatte? M. de Conny a pris part à la discussion pour protester contre l'adresse, contre la marche du gouvernement, et pour réclamer en faveur de la monarchie qui s'en va et de la religion qu'on *nationalise*. M. le ministre de l'instruction publique a cru devoir s'élever contre cette honorable protestation. Il s'est jeté dans l'ordre légal, qui est pour lui une réponse à tout; et après avoir tracé un tableau admirable de notre situation, il a regardé les ordonnances du 16 juin comme un gage de fidélité donné au gouvernement et un honneur rendu à la religion. Avec une certaine bonhomie niaise, M. de Leyval a pris en main la nullité du ministère pour la célébrer, malgré l'hilarité de la chambre. Il s'attache aux ministres, il les chérit à cause de leur faiblesse. Qui peut l'en empêcher? personne. M. de Montbel attaque les ordonnances et démontre que, tout en parlant de tolérance et de liberté, on établit des incapacités, et l'on viole les droits les plus sacrés des citoyens. M. Sébastiani déclare qu'on veut une liberté réglée par les lois. C'est toujours au moment où on les viole, ces lois, que les partis en réclament à grands cris l'observation. On a dépeint l'hypocrisie des individus; mais il ne s'est encore rencontré personne pour retracer celle des partis. C'est un grand vide dans l'histoire de la perversité humaine. M. Agier, honteux sans doute de ses nouveaux amis, ou peut-être tourmenté par ses remords, s'est efforcé de nier la souscription-Béranger. M. Dupin

ne voyant dans l'adresse qu'un profond respect et une vive affection pour le Roi, la chambre a fermé la discussion générale; mais comme des députés ne peuvent s'empêcher de faire des discours, une nouvelle discussion recommence aussitôt sur tous les sujets déjà traités précédemment. M. de Lespine combat les mesures relatives aux petits séminaires, et propose d'en demander au Roi la modification.

Chacun alors s'inquiète de ce que va dire le ministre des affaires ecclésiastiques; mais toute incertitude cesse lorsqu'on le voit s'avancer fièrement vers la tribune, triomphant de la servitude de l'Eglise. Ni le souvenir de ses devoirs, ni son titre d'évêque, ni la vue de sa croix pectorale, ni les opinions de ceux auxquels il va s'adresser, ne peuvent l'arrêter : ce qu'il a fait est bien fait; il ne le regrette point, c'est tout ce qu'il y a de plus beau dans sa vie, et il a rendu par là un immense service à la religion. Après ce discours, on procède au scrutin secret sur l'ensemble de l'adresse; mais aussitôt le côté droit se retire pour ne point y prendre part. Pendant que le côté gauche applaudit au zèle apostolique de M. de Beauvais, et que l'assemblée tire au sort la grande députation chargée de présenter l'adresse au Roi, la chambre des pairs discute également la sienne. Plusieurs nobles pairs ont parlé dans cette discussion; M. le prince de Polignac, à l'occasion du paragraphe relatif à la liberté de la presse, a cru devoir protester de son attachement aux institutions qui nous régissent, et se plaindre des attaques dont il avait été l'objet. Le noble pair a oublié que la calomnie, semblable à un gouffre qui reçoit tout et ne rend rien, est insatiable et ne se rétracte jamais.

Après quelques légers changemens de rédaction, la chambre adopte l'adresse de sa commission. Cette adresse

n'est qu'une paraphrase du discours de la couronne, assez semblable à celle de l'autre chambre. On dirait qu'il y a entre ces deux pouvoirs une lutte de popularité et de démocratie.

BENOIST.

(La suite au prochain numéro.)

LA MORT DU PAPE LÉON XII.

L'Eglise catholique est dans le deuil, elle vient de perdre son chef : Léon XII est mort le 10 février. Les journaux libéraux qui ne savent qu'outrager et calomnier, n'annoncent la mort de cet illustre pontife que pour insulter à sa mémoire. Que leur a-t-il fait, à ces déhontés? Ce qu'il leur a fait! n'était-il pas le chef de cette Eglise qu'ils ont en horreur? n'était-il point Pape? or l'Eglise romaine est pour les libéraux je ne sais quoi de monstrueux. Est-ce que la vertu les touche? est-ce qu'ils pardonnent à la vieillesse lorsqu'il s'agit d'un pape? Ce mot seul les met en fureur.

Le Courrier français rit de ce qu'on s'afflige de la mort de Léon XII; ce n'est qu'un prêtre de moins, et l'on sait que ce journal n'y tient pas beaucoup : cependant il expose ses griefs, et il reproche au pontife de n'avoir élevé au cardinalat que des amis de la congrégation. Il trouve étrange que *le Moniteur* fasse l'éloge de ses vertus. Ainsi de notre temps la vertu non seulement est un crime, mais son éloge en est même un! Il n'est point permis, avec nos prédicateurs de liberté, de dire la vérité après la mort!

Le Constitutionnel apparaît, traînant après lui tous ses

grands mots chers de théocratie, de jésuitisme, de superstition et d'absolutisme ; il joue l'effrayé, il regarde la France en tremblant. Nos libertés publiques ne courent-elles pas de danger? Qui peut savoir? les cardinaux vont peut-être conspirer contre elles ; l'élection d'un pape favorise les troubles, et c'est contraire à la tranquillité de la France. Misérable tartufe, tu demandes l'élection pour tout, et tu la blâmes pour la papauté ; tu veux que, depuis le simple maire du moindre village jusqu'au député, tout soit élu, et tu affectes de craindre l'élection du chef de l'Eglise ; mais il faut mentir, il faut tromper les niais et les imbéciles. Qu'importent la liberté et la vérité? avant tout, le métier de calomniateur. C'est M. de Châteaubriand qui est chargé de surveiller le conclave, afin qu'il ne s'y passe rien de contraire aux *principes constitutionnels*. Quel honneur pour le noble pair de recevoir l'ordre du *Constitutionnel* et du *Courrier* d'espionner le sacré collége! quelle mission pour l'auteur du *Génie du Christianisme* d'être auprès de l'Eglise catholique le mouchard du libéralisme!

On voit que ces journaux ne seraient pas fâchés de *l'abolition de toutes ces vieilleries gothiques*, (la papauté) et cet abominable espoir perce dans leurs articles. Les insensés! ont-ils la force et les armées de la république? et malgré cela Pie VI a eu un successeur. Ont-ils la force et les armées de Bonaparte? et malgré cela Pie VII est mort sur le trône pontifical. La tyrannie du Directoire n'a pu soutenir les chaînes d'un vieillard, et la mort de Pie VI a comme entraîné celle de la république. L'opprimé a été plus fort que l'oppresseur ; et tandis que la république tombait en ruines sous le poids de ses crimes, la papauté reparaissait plus forte et plus triomphante que jamais.

La gloire de l'empire n'a pu supporter la majesté de Pie VII, et la puissance colossale de Napoléon s'est écroulée devant la fermeté d'un vieillard captif.

Que veulent donc aujourd'hui nos journalistes libéraux? Où sont leurs armées victorieuses pour les faire marcher sur Rome? Où est leur gloire? Ne portent-ils point les stigmates de l'infamie? Qu'ils la prennent donc, cette infamie; qu'ils la jettent au milieu du sacré collége, et qu'ils s'en servent pour ébranler la puissance de l'Eglise romaine. Ils ignorent que cette puissance, toute faible qu'elle paraît en abord, est inébranlable et invincible. Puissance admirable! puissance unique! N'y a-t-il pas quelque chose de touchant et de merveilleux dans ce spectacle? Le Pape meurt, et le monde catholique est dans le deuil; la tristesse se répand de Rome à Manille, de Londres au Pérou, et de Saint-Pétersbourg à la Nouvelle-Orléans. Tous les temples retentissent de prières: chaque catholique prie pour le Pape décédé, et lorsque le nouveau est intronisé, chaque catholique laisse les chants de tristesse pour rendre à Dieu des actions de grâces de conserver l'unité de son Eglise. Les cinq parties du monde vont entendre l'oraison funèbre de Léon XII. Les orateurs auront à rappeler et cette tendre piété, et cette profonde humilité, et cette admirable simplicité, et cette extrême douceur, et cette prudence consommée, et cette confiance en Dieu qui brillaient dans ce pontife à un si haut degré. Soyons fidèles à cette grande Eglise de Rome, la mère et la maîtresse de toutes les autres; demeurons lui constamment attachés, et réjouissons-nous de vivre dans son sein.

BENOIST.

DOCUMENS HISTORIQUES.

— Les journaux libéraux ont rapporté que l'apposition des scellés sur les papiers du directeur Barras n'avait eu lieu qu'en vertu d'un ordre donné par M. de Peyronnet en 1824. Si le fait est vrai, il résulte que M. Portalis a fait très religieusement exécuter en 1829 un ordre donné en 1824 par M. de Peyronnet *sur la demande écrite* de M. de Châteaubriand.

— C'est fini : *le Constitutionnel* n'en veut pas revenir. Il nous a dit, pendant deux ou trois mois, que don Miguel était mort; aujourd'hui qu'il ne pourrait nous repéter la même chose sans se nuire, il nous dit que les facultés mentales de don Miguel sont considérablement affaiblies, ou bien qu'il a un anévrisme au cœur. Ainsi ne vous découragez pas, libéraux du Portugal, don Miguel ne peut manquer de mourir bientôt.

— On lit dans le *Journal des Débats* à l'occasion du dernier ouvrage de M. de Bonald : « Qu'y a-t-il donc dans ce nouvel écrit? Hé! mon Dieu, ce que l'on trouve, depuis quelques années, dans tous les écrits et dans tous les discours du noble pair, des mots pour des idees, une grande affectation de profondeur et un grand vide, et puis tout le cortége des vieilles déclamations contre la liberté. Rien de moins, rien de plus. » Qu'y a-t-il donc dans cet article du *Journal des Debats?* Hé! mon Dieu ce que l'on trouve, depuis quelques années, dans tous les articles de ce journal, des mots pour des idées, une grande affectation de profondeur et un grand vide, et puis tout le cortége des vieilles déclamations contre le clergé. Rien de moins, rien de plus.

— Vous conservez à la couronne la nomination des maires, dit *le Courrier français* au ministère. Sachez que j'ai de *grandes et solides objections à vous faire.* — Mais M. Kératry reconnaît ce droit à la couronne. — Que m'importe ! chacun a son opinion.

— Dans une espèce de denonciation du nouvel ouvrage de M. l'abbe de la Mennais, *le Messager* établit que *la loi divine n'a pas de principes visibles, et que chacun peut l'interpréter dans son sens intime.* Nous sommes bien aises de savoir à quoi nous en tenir sur la religion de l'organe du ministère actuel.

— « Le programme de la session est fait, dit le *Journal des Debats*; » là dessus il commence son rôle laudatif par célébrer ce que le ministère a fait et ce qu'il fera ; cependant il l'engage à se *choisir un collègue*, et dans le fond n'a-t-il pas raison? M. de Châteaubriand ne peut pas toujours attendre.

— Pendant que les candidats s'agitent pour obtenir la place de secrétaire-redacteur de procès-verbaux de la chambre de députés, *le Constitutionnel*, qui a sans doute recommandé ses candidats, se plaint hautement des démarches empressees et trop *exclusives* du *Journal du Commerce*.

— Vous n'avez pas propagé l'enseignement mutuel, vous n'avez pas célébré les journaux, donc vous n'aimez pas la charte, dit *le Constitutionnel* à M. le prince de Polignac. On voit que la logique du journal n'est pas plus forte que ses idees ne sont elevées.

— A l'occasion du procès de M. le baron de Satgé contre les libraires qui refusaient de publier un manuscrit qu'il leur avait vendu, intitulé : *Des merveilles du pouvoir absolu et de la superstition*, ouvrage de colère, de ressentiment et d'impiété, Me Auger a reçu du président du tribunal de commerce un temoignage de satisfaction sur la réserve de sa plaidoierie. Ce témoignage, bien flatteur pour Me Auger, était en même temps une critique indirecte de la violence de son adversaire. Les avocats sont-ils donc forcés d'exploiter le scandale et la calomnie pour se faire une reputation? On est presque obligé de le croire, en voyant la manière de plaider de la plupart d'entre eux; mais heureusement il est des avocats qui sont l'honneur du barreau, et dont la conduite est une amère critique d'un grand nombre de leurs confrères.

— Que vous avez d'esprit et de verve! dit *le Messager* au *Constitutionnel*. (Il faut avouer que *le Messager* a fait au *Constitutionnel* un compliment dont il a dû être bien étonné.) Cependant, poursuit-il, vous n'êtes qu'un sophiste de mauvaise foi. Nous ne savons trop si *le Constitutionnel* sera content des éloges du *Messager* : il n'aime pas lui le système des compensations.

— Dejà la guerre est commencée entre le Pérou et la Colombie. Bolivar continue à faire fusiller ses rivaux; il vient de décréter *qu'il etendra autant que les circonstances l'exigeront l'autorite suprême dont le vœu national l'a investi*. Voilà à quoi mène toujours l'anarchie, au despotisme le plus absolu.

— On dirait que *le Messager* n'est pas bien convaincu des avantages du projet de loi sur les communes et les departemens. Il le defend avec timi-

dite, se reservant sans doute plus tard de celebrer la sagesse de la chambre suppleant à l'imperfection du projet ministeriel.

— *Le Constitutionnel* nous a prévenus, il y a déjà quelques jours, que pour faire *une restauration solide il faut contracter alliance avec les républicains, leur donner des garanties solides, justement parce qu'ils ont voté la mort de Louis XVI!*

— Excellente decouverte! Un industriel vient de nous apprendre que *l'usage de la bière* est susceptible d'accroître l'intelligence, la sagesse et la moralité; et c'est, dit-il, l'usage de la bière qui a rendu les peuples du nord supérieurs à ceux du midi. Avec l'enseignement mutuel, l'usage de la bière et le secret de M. Say pour prolonger l'existence, il ne nous manque plus rien pour être sages, intelligens, moraux et immortels.

— *Le Messager* a beau faire sonner le plus haut qu'il peut la franchise de ses patrons, *le Constitutionnel*, le *Journal du Commerce* et les autres journaux liberaux ne le tiennent pas moins pour coupable de duplicité. Accuse de fourberie par les *constitutionnels*, de faiblesse ou de trahison par les royalistes, quelle deplorable position pour le ministère! Il ne doit pas se plaindre tous les soirs dans son journal, puisqu'il a si hautement reconnu la souveraineté de la raison publique, c'est à dire des journaux, sur la sienne propre.

— Le *Journal de Paris* veut qu'on etablisse un marche sur l'emplacement qui existe entre les nouvelles constructions du quartier de Belle-Chasse; mais le *Journal des Debats*, prenant sous sa protection le goût et les beaux-arts, lui répond : *Quelle idee disgracieuse! Un marché entre des hôtels riches et élégans, quel contraste odieux!* D'ailleurs est-ce un monument qu'un marche? Avouons que pour exprimer de pareilles idees, il faut manquer tout à fait de poésie dans l'imagination. Voilà une leçon pour le *Journal de Paris*. Mais aussi pourquoi parler à la legère, sans au prealable prendre l'avis du *Journal des Debats?*

— *Le Constitutionnel* nous dit qu'il *regrette que M. le prince de Polignac retourne en Angleterre et qu'il ne puisse prendre part aux déliberations de la chambre haute.* Ne pourrait-on pas comparer en cette occasion *le Constitutionnel* à ces honnêtes bourgeois qui, lorsqu'on sort de chez eux vous disent : Ah! monsieur, que vous nous faites de peine de nous quitter sitôt, nous pensions vous retenir à dîner.

— Tout le monde se rappelle la fin tragique de M. Auger, dont le corps vient d'être retrouve à Meulan, au-dessus de Saint-Germain; M. Pacho, celebre voyageur, a mis fin peu de jours après à son existence dans un

accès de délire; il écrivait à la fin de décembre que *le seul fruit qu'il eût retiré de toutes ses peines et de toutes ses fatigues c'était d'avoir appris, mais trop tard, à connaître les hommes.* Ces deux événemens doivent prouver à nos littérateurs et à nos savans qu'ils ne peuvent trouver dans leurs études la force de supporter la vie, force qu'on ne trouve que dans la religion.

— Vous saurez que le philosophe M. Victor Cousin a jugé M. le philosophe Laromiguière. Le premier conclut que « la théorie de M. Laromiguière est inconciliable avec les faits, et qu'elle consiste en assimilations verbales dont l'arrangement, comme tout le système de Condillac, n'est qu'une nouvelle espèce de nominalisme. » D'autres personnes ont pensé que les théories de M. Cousin sont inconciliables avec le sens commun. Qui jugera les jugemens contradictoires de nos grands philosophes?

— Connaissez-vous les vices du projet de loi communale? — D'abord il admet au nombre des électeurs les évêques, les curés, les desservans, les présidens de consistoire, les pasteurs, les fonctionnaires de l'ordre administratif et judiciaire, enfin tous les agens de l'autorité publique. Ne voyez-vous pas que cette disposition *livre pieds et poings liés* le pauvre peuple entre les mains de ses ennemis naturels. Pour comble de malheur, les docteurs en médecine, les docteurs et les licenciés en droit, et les savans ou les hommes de lettres qui ont le grade de licencié ou de docteur, ne pourront participer aux élections que dans les *communes rurales* et non dans les *communes urbaines*, où ils sont cependant d'une nécessité indispensable pour combattre le fanatisme, les superstitions et l'absolutisme. Cette mesure me prouve que le projet de loi *n'est qu'une misérable déception.* Enfin ce qui est une horreur, le *niveau ministériel va élever les petits*, c'est à dire les propriétaires, les ecclésiastiques et les fonctionnaires de tout rang, et *abaisser les grands*, c'est à dire les avocats, les médecins et les gens de lettres. Voilà l'analyse d'un long article du *Constitutionnel* sur la loi des communes.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

Le Conservateur *commencera sa seconde année le 5 avril. Les personnes dont l'abonnement finit avec la première année sont invitées à renouveler leurs soucriptions si elles ne veulent point éprouver de retard dans l'envoi des premières livraisons du cinquième volume.*

RÉVOLUTION ARRIVÉE AU MEXIQUE.

Une révolution des plus sanglantes a subitement éclaté au Mexique dans la nuit du 30 novembre; la ville de Mexico a été plongée pendant trois jours dans toutes les horreurs d'une guerre civile. Cette révolution paraît avoir été opérée par les partisans du général Guerrero, ancien ministre de la guerre, qui voulaient le porter à la présidence de l'état à la place du président Pedraza. La milice de la ville s'empara des casernes qui renfermaient l'artillerie, et s'y fortifia de manière à ce qu'elle s'y maintint pendant un jour contre les troupes du gouvernement qu'elle parvint même à chasser de Mexico. Composée d'hommes de la plus basse classe, cette milice sans aveu se répandit alors dans la ville, et s'abandonna à toute sortes d'excès.

Les maisons des anciens Espagnols ont été dévastées, et les habitans presque tous massacrés; il en a été de même des habitations des Anglais, des Allemands et des Français. Le peuple se joignit aux miliciens pour piller; le congrès, le président et tous les consuls étrangers se sont sauvés : la ville après avoir été pillée par la milice et la populace, le fut de nouveau par les soldats du général Guerrero. Pendant trois jours, Mexico ne fut qu'une scène d'horreur ; huit cents personnes ont été massacrées dans les rues, et on évalue le dommage résultant des excès qui ont été commis de huit à dix millions de dollars; la terreur est à son comble, tous les étrangers s'enfuient de cette malheureuse ville où ils sont en

butte aux outrages de la populace, malgré la proclamation publiée par le général Guerrero.

Où sont donc ces gouvernemens qu'on nous disait si florissans? qu'est devenue leur force? qu'ont-ils fait de leur prospérité? Est-ce une risée, ou bien l'ont-ils tournée contre leurs propres sujets et contre leurs alliés? Et ce congrès de Panama, qu'a-t-il produit avec sa morgue et sa jactance? Il devait assurer le bonheur à tous les habitans de l'Amérique, et il n'a pas seulement sauvé la vie aux citoyens de Mexico. Rédacteurs du *Constitutionnel* et du *Courrier*, voyez le sang qui coule, considérez les cadavres et la ruine d'une foule de malheureux; voilà le résultat de vos théories à la Pradt et à la Benjamin-Constant. Vous ne pouvez rien établir, et tout ce que vous touchez s'écroule aussitôt devant vous; partout où vous paraissez, il y a désordre, ruine et massacre.

Ne comprendrez-vous enfin qu'il n'y a rien à faire sans l'autorité? appelez-la despotisme, absolutisme, tout ce que vous voudrez, il la faut; aucune société ne peut exister sans elle, et lorsqu'elle manque, tout se meurt dans une effroyable confusion.

Il ne suffit pas de donner des institutions aux empires, il faut que ces institutions soient fortes, positives et conduites par des hommes de tête et de cœur. Si vous allez étourdiment chercher un peuple dans le repos où il a vécu jusqu'alors, pour le mettre aux prises avec une liberté sans règle et sans frein, vous prouvez par là que vous ne connaissez guères les choses humaines. Ce malheureux peuple que vous aurez mis debout sera d'abord tout stupéfait; il regardera autour de lui d'un air effaré, il s'effraiera de son isolement, il aura peur de lui-même, regrettant déjà la tranquillité qui faisait son bonheur et craignant de ne plus la retrouver. Que si vous l'excitez, il

se levera tout à coup en poussant des cris épouvantables; il se précipitera sur tout ce qu'il trouvera, il se baignera dans le sang, et il en rira; il vous mettra vous-mêmes en pièces vous reprochant d'avoir troublé son repos.

B*** J***.

DE L'ORIGINE, DE LA NATURE ET DES PROGRÈS DE LA PUISSANCE ECCLÉSIASTIQUE EN FRANCE,

par M. le comte de Montlosier.

Voilà un beau titre. Mais qui peut suivre M. le comte de Montlosier? Il se montre dès le commencement de notre révolution; et vers son déclin il apparaît encore; non comme un de ces astres dont la douce influence s'étend jusqu'aux régions terrestres pour les fertiliser, mais comme ces fâcheux phénomènes dont l'*Almanach de Liége* rappelle long-temps le souvenir. Sur un horizon un peu plus élevé M. de Montlosier serait une de ces comètes, à l'orbite aqueux, faisant déborder nos rivières, désolant nos vignerons, et devenant à juste titre l'objet des malédictions générales. Mais nous pouvons mettre M. de Montlosier *à hauteur d'appui*; il n'est élevé ni au figuré, ni au positif. Ce n'est point un météore: c'est M. de Montlosier tout simplement, qui s'agite à la manière de certains reptiles, dont les esprits vitaux ne cessent d'animer les portions, bien que le fer les ait disjointes; c'est M. de Montlosier, dont la *théomanie* nous fait encore subir un volume, que la curiosité m'a fait acheter; l'oiveté, lire; l'ennui, abandonner; et ma conscience de rédacteur, reprendre et achever. Si j'osais occuper le lecteur

de faits qui me sont personnels, je lui conterais que j'ai bien regretté les six francs que m'a coûté la rapsodie que vient de publier M. de Montlosier. Ce n'était guère la peine de refaire l'extrait de l'*Histoire Ecclésiastique* de Fleury, il subsiste; et nous n'avions pas besoin que M. de Montlosier remît tout en question, jusqu'à la suprématie du siége de saint Pierre. Toutes les décisions des conciles demeurent non avenues d'après M. de Montlosier : rien n'est fait, et nous naissons à la catholicité. Que l'on puisse imaginer d'en revenir aux élémens de la société dans le dix-neuvième siècle; que l'on reforme et refasse les gouvernemens, cela se peut concevoir; car les rois s'en accommodent; et ce n'est pas moi qui blâme les moutons de tenir la houlette, tandis que les bergers paissent; mais que ce triste penchant s'exerce sur notre doctrine religieuse, c'est ce que je ne peux tolérer, même après avoir lu combien M. de Montlosier *regrette d'affliger quelques âmes pieuses;* car dans son livre de *l'Origine*, etc., il s'enveloppe de toute l'hypocrisie philosophique et libérale en usage de nos jours. Comme il lui sied, à ce champion des *libéraux*, de blâmer S. Ambroise *apostrophant* une impératrice, tandis que lui vient régenter les consciences! Mais il cite ce saint qui dit : *Les prêtres ne vendraient pas l'empire*, singulière preuve de l'ambition de ce saint : lequel dit encore : *La pourpre fait des princes et non des prêtres*..... Mais M. de Montlosier ne peut souffrir qu'il y ait quelque chose de respectable au monde, sinon la noblesse d'Auvergne, et il ne manque point de blâmer la pénitence de Théodose après le massacre de Thessalonique. M. de Montlosier préférerait l'intervention d'une *convention* quand il s'agit de prononcer sur le tort d'un monarque envers ses peuples. O déplorable extravagance de ces temps qui veulent anéantir le seul pouvoir

que l'on puisse opposer à celui des rois! car, je le redis, de leur volonté naîtra toujours leur empire : le jour qu'il *le voudra* un roi sera absolu. Tous ne sont pas d'humeur à assembler des notables : à qui donc avoir recours contre ces *forts* armés sinon à celui qui détruit leurs bataillons comme le souffle du nord disperse les fleurs de l'amandier?

Quant aux formes extérieures employées par les souverains pour honorer les évêques, S. Martin en particulier, que dois-je en dire? qu'elles tenaient des coutumes de l'époque assez rapprochée de celle où *le maître* avait lui-même *lavé les pieds des disciples.* S. Martin n'était point gentilhomme, et, quand une impératrice le servait, il ne pouvait s'enorgueillir d'un hommage attaché à sa dignité. Ces honneurs, de l'aveu même de M. de Montlosier, influaient si peu sur l'esprit des dignitaires de l'Eglise que S. Grégoire de Tours *n'a jamais cessé d'avoir un langage convenable.*

Je voudrais que les bornes de ce recueil me permissent de cheminer pas à pas avec M. de Montlosier, et de lui démontrer qu'il reproduit contre le clergé toutes les preuves qu'alléguèrent les philosophes, les révolutionnaires et les libéraux. Répéter ce qui s'est tant répété, fut toujours exprimé par un mot que j'emploie avec peine quand il s'agit de M. de Montlosier; oserai-je dire que cela s'appelle radoter? mot ignoble, et que je n'écrirais point, si je ne devais supposer que M. de Montlosier, partisan des principes religieux de nos jours, l'est aussi de nos principes littéraires, et doit savoir qu'à l'école de Shakespeare on dit tout? M. de Montlosier radote donc, et se donne ce ridicule bien inutilement, car sous le titre de *Crimes des Papes* on publia, il y a long-temps, un livre bien autrement énergique que le sien, et contenant des faits tout

aussi authentiques, puisqu'on puisa aux mêmes sources : sources que l'impiété, le déisme, l'athéisme alimenteront toujours ; sources où puisa avec une autre grâce que M. de Montlosier Voltaire ; sources dont M. de Montlosier aurait dû se détourner ; car ses adversaires de l'assemblée constituante en firent jaillir des flots de sang..... Mais, je le répète, je ne puis que parcourir l'ennuyeuse et énorme compilation de M. de Montlosier, qui nous redonne tout ce que nous possédions déjà. Ce que je remarquerai (car je le mets sur le compte de la mauvaise foi de l'auteur, et non sur celui de son ignorance) c'est qu'en parlant de l'origine du pouvoir des évêques en France M. de Montlosier ne rappelle point une seule fois qu'il provient des immenses services que rendirent les évêques aux premiers rois, et entre autres à Clovis : cet aveu qu'un parlementaire (1) n'a point hésité à faire, M. de Montlosier se l'interdit. Qu'espérer d'un livre dans lequel on traite des matières aussi graves, et que l'on n'écrit point avec la ferme intention de chercher et de dire la vérité? Je suis forcé de l'attester aux lecteurs, ils ne trouveront rien de neuf, rien d'intéressant dans le livre de M. de Montlosier ; ce sont les jésuites, les congrégations, toutes les *machines* de M. de Montlosier, dont il ne se lasse non plus que de la manière de s'en servir. Que le solitaire de Random se complaise dans la reproduction des mêmes argumens, dans la répétition des mêmes faits, dans le ressassement enfin de tout ce qui a été dit contre le clergé, depuis que le clergé existe, (et cela date des actes des Apôtres) qu'il soit content, dis-je, de publier un livre si semblable à des milliers d'autres livres, que son auteur

---

(1) Hénaut.

seul peut s'abandonner à l'espoir qu'il fera quelque sensation; c'est ce que je m'explique en songeant que M. de Montlosier spécule sur la tendance bien formelle d'une partie de l'autorité, qui non plus que ceux qui lui adhèrent ne sont pas plus difficiles en raison que délicats en moyens. Ce que je ne m'expliquerais pas, ce seraient des lecteurs qui liraient, achèveraient *De l'origine, de la nature et des progrès de la puissance ecclésiastique en France.* M. de Montlosier a fait pis qu'il ne croit : je ne lui reproche point d'hérésies, de schismes, d'impiétés, bien qu'examinés de près on puisse trouver de tout cela dans ses principes, je lui reproche d'avoir écrit sur de vieux sujets, et de n'avoir pas eu le talent de les rajeunir. On m'objectera que cela est bien facile à dire, mais que si *le style est l'homme*, j'impose ainsi une étrange condition à M. de Montlosier. Je n'ai assurément pas envie de railler ce vénérable auteur; cependant comme écrire n'est pas une obligation indispensable à son âge, on peut l'engager dans son propre intérêt à rester en repos; et bien qu'il ne soit pas très fatiguant de publier une compilation, j'engagerai M. de Montlosier à se livrer avec moins d'ardeur à ce genre de travail. Il a vraiment bien autre chose à penser, s'il est sage! et c'est pour lui comme pour le public que je désire bien vivement qu'il ne s'occupe plus que du soin de son salut.

P***.

COUP D'ŒIL SUR LE ROYALISME DU MOMENT.

Dans la dernière livraison nous avons examiné les diverses fractions entre lesquelles le libéralisme se divise;

nous avons vu ce que l'on doit en attendre, la ruine de la monarchie, des souvenirs pénibles et des regrets déchirans pour tous.

Voyons aujourd'hui le royalisme, cette fleur sans tache que nous chérissions tous aux beaux jours de la restauration, cet amour de la royauté qui distingue si glorieusement les siècles derniers, cet honneur que rien ne peut altérer, qui, dans tous les temps, quelque désastreux qu'ils puissent devenir, opposera toujours les hommes sans reproche et sans crainte aux hommes déshonorés et bourrelés de crimes. Le royalisme chez nous, c'est une fidélité à toute épreuve à la dynastie des Bourbons, légitimée par plus de huit cents ans d'existence. Qu'il est beau ce royalisme, que le temps, qui vieillit et dénature tout, ne peut altérer ni vieillir! qu'il est beau le royalisme des du Guesclin, des Bayard, des Turenne, des Charette et des Larochejaquelein! Quoi de comparable au royalisme des victimes de la révolution! Les uns ont suivi Louis XVI à l'échafaud; les autres ont accompagné la royauté en exil. Ils ont souffert pour elle et avec elle. Il en est qui se sont fait égorger sur le sol natal pour réconquérir à la France *désolée* son antique gloire, pour combattre la révolution et toutes ses horreurs, pour délivrer leurs compatriotes du joug le plus honteux et le plus insupportable. Voilà le royalisme!!! Où est-il? Que fait-il pour le Roi et la patrie en danger? Il n'est pas facile de répondre à ces questions : cependant nous le ferons, et avec franchise.

Nous avons distingué plusieurs classes dans le libéralisme; nous envisagerons plusieurs fractions dans le royalisme, au moins trois : les royalistes à l'exemple de nos pères, les royalistes tièdes, quoique gens de bien, les royalistes intrigans, qui se subdivisent en une infinité de

petites coteries, *toutes méprisables :* demandez plutôt à M. Agier.

Les royalistes à l'exemple de nos pères ne sont pas nombreux : c'est grand'pitié de l'avouer. Il faudrait marcher long-temps avant d'en rencontrer un : c'est presque l'homme que cherchait Diogène. Cependant il en existe dans l'une et dans l'autre chambre, dans la capitale comme dans nos provinces. Si les temps devenaient plus orageux encore, on les verrait se précipiter au-devant du trône, pour retarder sa chute, se laisser égorger aux pieds du Roi, plutôt que de survivre à la royauté. On les a vus dans la Vendée, cette terre de prédilection de la fidélité et de la bravoure; on les a vus dans les prisons de la révolution et de la tyrannie ; les fatigues et la mort ne les ont point effrayés, ces royalistes que l'on nomme *insensés.* Ils ont beaucoup souffert, et ils sont prêts à beaucoup souffrir. Les dangers ne les ont pas plus ébranlés que des insinuations perfides et des promesses mensongères. L'espoir des places, des décorations, le sourire des princes, rien de tout cela ne les anime. La plupart n'ont rien reçu malgré leurs immenses travaux et leur indicible dévouement, et ils sont demeurés royalistes. Pour beaucoup, Dieu, c'est leur espérance après le temps : le vrai contentement que procurent l'honneur et la fidélité, voilà leur récompense actuelle, ainsi que de ceux qui sont devenus francs royalistes depuis la restauration.

Les royalistes tièdes, quoique gens de bien : leur nombre est grand; il est immense, si nous les comparons aux royalistes à l'exemple de nos pères. Ils vivent au jour le jour, sans bassesse, je *le veux bien;* mais sans énergie, *on en conviendra.* Ils voient le mal plus menaçant qu'il n'est en effet, et, se souvenant des jours mauvais de

la révolution, ils appréhendent son retour : pour le prevenir, ils se contentent de trembler dans leurs retraites. Ils croient la résistance vaine; le libéralisme cependent n'est devenu fort que par sa persévérance. Au temps des élections, ils ont dit : Que ferons-nous contre des masses? et ils n'ont rien fait. Parce que le ministère, *peureux et indolent*, craignait alors comme aujourd'hui de combattre les ennemis de la royauté, ils ont dit encore : *La royauté choisit mal ses serviteurs, elle se noie :* SAUVE QUI PEUT! *Plus tard nous reparaîtrons si la monarchie ne s'anéantit pas pour toujours.* Le libéralisme s'est étonné de ne pas les rencontrer, et il a proféré ces énergiques et menaçantes paroles : *Ils nous fuient, mais un jour nous saurons bien les trouver.* Maintenant ils sont encore ce qu'ils étaient, indolens et peu prévoyans sur leur avenir. On délibère sur les ruines de la monarchie; on se dispute le manteau royal et les insignes; et ils s'abstiennent de paraître lorsqu'ils devraient protester, lorsqu'ils devraient dévoiler l'hypocrisie des libéraux, et crier à la France entière, du haut de la tribune, que la monarchie vit encore. A ce noble cri la France leur répondrait : *Vive le Roi!*

Les royalistes intrigans, ils sont nombreux. Nous avons été long-temps les dupes de tels hommes. Nous admirions leurs actions; les plus belles avaient pour but les honneurs et les récompenses. Nous proclamions partout leur courage; et ce courage n'était pour eux qu'une faiblesse de plus : la soif du pouvoir les dévorait. En s'élevant, ils sont abaissés. La considération dont la monarchie, trop confiante, les a environnés, nous les montre tels qu'ils sont, égoïstes, et voilà tout. Ils criaient dans toutes circonstances *vive le Roi!* c'est vrai; mais le Roi n'a pas vu qu'ils criaient plus ou moins fort, selon ce qu'ils rece-

vaient. Le Roi n'a pas vu non plus, ou trop bon, il a fait semblant de ne pas voir qu'une chose obtenue les amenait à en demander une autre. La fidélité les méprise, et le libéralisme, qui se passe toutes ses lâchetés, se moque de leur bassesse et de leur avidité. Le libéralisme exige, et ne donne pas, surtout en fait d'honneur.

R. Cabueil.

DES DÉCLAMATIONS DES JOURNAUX LIBÉRAUX, A L'OCCASION DE LA MORT DE LÉON XII.

A l'occasion de la mort de Léon XII, toutes les trompettes sont embouchées : les mauvais papes sont rappelés; on cite les vieilles querelles, on explore les temps barbares; tout est ravivé. Je l'avoue, mes oreilles rebattues d'allégations mille fois réfutées, d'erreurs mille fois confondues, de mensonges mille fois prouvés laissent à peine arriver jusqu'à mon entendement, et les insinuations perfides, et les railleries amères, et les conseils audacieux, et les prétentions injustes dont le saint siége est l'objet. Un pape, un pouvoir théocratique, voilà l'hydre qu'il faut combattre : voilà ce monstre avide menaçant l'Europe. Je ne sais pas, remontant à l'origine des choses, dire comment de la connaissance de la divinité un culte s'est établi; comment il a dû être dirigé par un chef suprême; comment près de deux mille ans en ont consacré les rites, les usages; comment, toujours attaqué et toujours défendu, il est debout et entier, parce que celui qui a dit à la mer : *Tu n'iras pas plus loin*, a dit à son Eglise : *Tu subsisteras.* Ces vérités si simples bien que magnifiques,

je ne les rappellerai point, elles choquent et effrayent; elles reportent l'imagination vers les devoirs pénibles, on dirait la conscience du pécheur......

Je me tairai donc sur la légitimité du pouvoir qu'exerce le successeur de saint Pierre; je ne démontrerai point que cet état fut formé peut-être selon les lois d'une exacte probité, beaucoup plus que d'autres souverainetés temporelles; qu'il ne put jamais être le fruit de la force, cet instrument de tous le plus odieux de la domination, que son trône est électif, conséquemment le plus dans l'ordre de la liberté, de l'égalité, de l'élévation du mérite personnel; enfin je ne remarquerai point comment la triple couronne peut orner successivement le front de tous les hommes sans distinction de rang ni de pays, singulière philanthropie cosmopolite que l'on ne retrouve qu'à Rome, et que sans doute on admirerait profondément si on en découvrait quelque trace dans des hiéroglyphes jusqu'alors inconnus. Non, je ne remarquerai point cette ingratitude, cette inconséquence, cette étonnante anomalie qui fait dédaigner, proscrire un bien que l'on a voulu acheter par des années de terreurs et des flots de sang. Je me bornerai à demander ce que pensent nos *libéraux* de cette opinion d'un homme dont assurément ils ne récuseront ni les principes ni la véracité. Le fameux ministre Roland, si grand à leurs yeux par lui et par sa femme, qui eut l'honneur de manquer le premier aux formes du respect dont on entourait nos rois, et que l'on crut un républicain parce qu'il offensa Louis XVI déjà captif, ce héros d'un parti dont on oublie les torts parce que des crimes leur succédèrent, visita l'Italie et s'exprima ainsi en datant une de ses lettres de Rome : « De « tous les gouvernemens que je connaisse, il n'en est « pas de plus modéré que celui de Rome. Je n'en vois

« aucun de plus doux ; je ne sache aucun peuple moins « grevé d'impôts, puisqu'il ne paye rien, ou presque rien, « ni plus libre de penser, de parler et d'agir que celui « de l'état ecclésiastique. Pauvre cependant, paresseux « et lâche, c'est encore celui qui montre le moins de dis- « position à ployer sous le joug de la servitude ; il ne « craint pas son maître, et il ne l'aime point s'il ne mé- « rite d'être aimé : il regarde ses bonnes œuvres comme « un devoir ; il censure vertement ses erreurs, et se mo- « que de ses ridicules. On nous peint Rome comme un « état despotique : on cherche à aggraver cette idée, en « avançant que l'infaillibilité et la puissance spirituelle « des papes se réunissent dans la croyance des peuples « à la puissance temporelle, qui n'a de limite que celle « de la volonté du prince où du pape même. Le pape est « bien souverain de droit, il est despote même, si ce « droit peut exister ; mais dans le fait, Rome et tous les « grands gouvernemens, sont de vraies républiques qui « se gouvernent très modérément, chacune selon ses « lois et ses conventions. Il n'est aucune domination que « le peuple romain voulût préférer à celle sous laquelle « il vit ; il en est du gouvernement de Rome comme du « système physique du monde, tout est bien jusqu'à ces « misères accidentelles, qui servent à le prouver. On « pourrait attribuer à sa douceur les inconvéniens d'une « mauvaise police, mais outre qu'ils ne sont point aussi « fréquens qu'on voudrait nous le faire croire, le bon- « heur de ne voir pas continuellement la menace et la « violence suspendues sur sa tête, vaut bien quelques « risques à courir que les sages évitent toujours. » Cette citation suffira-t-elle pour prouver que l'autorité papale mérite grâce, si quelque autorité peut la mériter ? La lettre du ministre Roland, bien qu'écrite en 1778, contient

une opinion qu'il énoncerait encore aujourd'hui, car l'on sait (et on le lui reproche constamment) que le gouvernement romain est rétabli entièrement semblable à ce qu'il était avant l'invasion des Français en Italie. Mais aux yeux du sage, aux yeux de l'homme généreux, quelle grandeur n'a pas acquis ce gouvernement dans les années qui viennent de s'écouler! Refuge de tous les proscrits, Rome ouvre ses portes; pour être reçu dans son sein, il suffit de s'y jeter; c'est pourtant un assez beau spectacle que toute cette famille de Buonaparte se réunissant autour du pape que Napoléon avait arraché du Vatican, traîné à Savone, enfermé à Fontainebleau, et renvoyé sous condition..... Ce n'est pas assez pour Pie VII que de protéger ces *grands parvenus;* il faut qu'un pape fasse plus que tous les princes; celui-ci a été dépouillé, opprimé par l'empereur déchu........ quelles obligations ne lui sont-elles pas imposées envers sa famille! Un homme de cette famille semblait avoir été oublié par la fortune, un frère de Napoléon n'avait que des trésors et point d'illustration!.... Le pontife est souverain, et Lucien Buonaparte est élevé au rang de prince. L'ingratitude attribuera-t-elle à l'humble *Chiaramonti* l'orgueil d'avoir voulu étonner les hommes par une magnanimité inouïe et faite pour attirer les regards de toute la chrétienté? Je le nie, et j'appuie cette dénégation sur un fait qui démontre la simplicité de cœur de Pie VII : lorsque, par les ordres de Napoléon, *la reine du monde* devint une des capitales de l'empire français, beaucoup de prêtres romains, fidèles à leur prince, furent conduits dans l'île de Corse, qui devint encore, comme au temps de Senèque, un lieu de punition pour les bannis de la *ville éternelle.* Mais les prêtres romains, plus justes que le précepteur de Néron envers les Corses,

furent touchés des vertus hospitalières de ce peuple ; ils en gardèrent le souvenir, et les célébrèrent quand, sortant de captivité, le Pape les rappela de leur exil. Un collége de dix jeunes lévites corses fut aussitôt formé à Rome, *en récompense*, dit le S. Père, *de la charité dont les Corses ont usé envers les prêtres romains déportés dans leur île.*

Les journalistes libéraux ne sont-ils donc touchés ni de tant de vertus, ni de principes si semblables à ceux qu'ils prétendent propager? Le bien sans mélange de mal ne saurait-il leur suffire? Faut-il absolument qu'un pouvoir soit illégitime, usurpé pour leur sembler tolérable? Ah! qu'ils conspirent contre ce trône que fonda un pauvre artisan, qu'ils insultent celui qui l'occupe, qu'à leur instigation nous voyions, pour la *troisième* fois, un souverain pontife privé de ses états et de sa liberté, ils ne lasseront point la clémence de celui que l'infinie miséricorde investit du pouvoir de tout pardonner, de tout délier sur la terre et dans le ciel.

Mais ne veulent-ils être convaincus d'aucune vérité? Je l'ignore ; je ne le crois même pas. Il en est une cependant d'une nature toute particulière dont je veux les entretenir ; c'est avec bonne foi, sans doute, qu'ils répètent sur l'élection du nouveau pape les excellentes observations reproduites par tout le monde, après avoir été faites par tout le monde ; ils nous disent tantôt gaiement, tantôt sérieusement, que l'influence de l'Autriche et celle de la France l'emportera, et qu'une de ces puissances ou celle d'Espagne, si l'on veut, fera un souverain pontife : d'après cela, ils s'inquiètent des agens envoyés au conclave que je compare moi à ces héritiers inquiets qui s'agitent autour du lit d'un parent riche et mourant, ou attendant avec transissement qu'un notaire fasse lecture de l'acte contenant ses dernières volontés, s'il est mort ; ces pau-

vres héritiers se sont donné beaucoup de peine, ils tourmentent maintenant leur imagination, le tout en pure perte. Le *testament est fait;* ainsi se passent les choses au conclave : l'intrigue des cours, les prétentions des cardinaux , les oppositions, les contradictions, tout cela concourt admirablement à remplir les vues de la providence.

C. de B***.

DU SYSTÈME DES RELIGIONS D'ÉTAT.

Les esprits, à l'époque où nous vivons, sont emportés par un mouvement qu'on ne saurait trop s'expliquer. Les sociétés sont travaillées par un malaise indéfinissable. Il se prépare, il ne faut pas se le dissimuler, une révolution sociale. L'esprit humain est mécontent de lui-même; les peuples marchent vers un avenir inconnu, ils répudient le passé; ils ne veulent plus être les enfans de leurs pères; ils rient gravement des coutumes, des mœurs, des lois et des institutions qui leur ont été léguées. On veut partout un nouvel ordre social, mais on ne sait quel; on se jette dans la liberté, et pour mieux courir on se débarrasse de tout, même de la justice et de l'intelligence. La raison humaine est malade; mais qui pourra dire quelle est sa maladie et quels sont les remèdes à lui appliquer? Elle s'imagine que sa conscience la gêne, et peut-être se guérirait-elle si elle se passait de Dieu.

Le genre humain est aujourd'hui travaillé par le besoin de se refaire de ses propres mains; il se hâte, car quelque chose le pousse, et il craint de n'avoir pas le temps de se reconstituer en entier. Qui peut prévoir jusqu'où un pareil

mouvement peut l'entraîner? Quelles en seront les suites? c'est ce qu'on ignore.

Tous les peuples d'un commun accord demandent la liberté, c'est-à-dire l'ordre : car la liberté bien entendue n'est que cela; mais ils s'abandonnent à des hommes qui ont intérêt à les tromper et qui les trompent en effet. Ces hommes leur présentent le désordre en leur disant : « Voilà la liberté que vous demandez. » Et les peuples, qui ont la simplicité des petits enfans, battent des mains à ces fripons en criant : « Bravo ! vive la liberté ! »

Par exemple, c'est au nom de la liberté qu'on entre dans le système des religions d'état. Les gouvernemens et les peuples s'empressent de se faire des religions nationales pour hâter leur civilisation. Point de constitutions, point de lois fondamentales où l'on n'établisse des religions d'état. Chaque nation veut avoir ses dieux, chaque gouvernement son culte particulier. Lorsque les croyances sont marquées du sceau de l'esclavage et empreintes de la misère de l'autorité politique, on se croit arrivé à une haute perfection; et, quand il se fait des dieux à lui-même, l'homme s'imagine montrer la sagesse et la supériorité de son intelligence.

M. de la Mennais et *le Globe* combattent en ce moment le système des religions d'état, mais dans des vues bien différentes et pour arriver à des résultats tout à fait opposés. *Le Globe* le combat dans l'intérêt de ce qu'il appelle la liberté de conscience; il veut que chaque individu soit libre de croire ou de ne pas croire, d'adopter ou de rejeter les croyances à son bon plaisir. Or rien de plus contraire à *cette liberté* que le système des religions d'état. De son côté, M. de la Mennais le combat dans l'intérêt de la foi catholique et pour relever la dignité de l'intelligence humaine; car rien n'asservit plus la religion et la cons-

cience que cet épouvantable système. Nous ne pensons pat néanmoins que M. de la Mennais, malgré tout son talent et son génie, l'ait encore bien compris dans toute son étendue. Le nouvel ouvrage qu'il vient de publier nous le fait croire. À la vérité, il flétrit ce système, mais ce n'est que dans quelques points séparés. Or un tel système doit être envisagé d'un même coup d'œil sous tous ses rapports. Il est bon surtout de faire voir qu'on ne se jette dans les religions nationales qu'en haine de la religion catholique.

Le système des religions d'état et le catholicisme sont les deux extrêmes. L'un dégrade et avilit l'intelligence, l'autre l'ennoblit et la relève excellemment; avec l'un, c'est une esclave qui n'ose remuer devant un maître; avec l'autre, c'est un être raisonnable qui a la liberté et qui se rend compte de sa croyance; dans le premier cas, l'homme est le serviteur de tous les dieux et la victime de toutes les religions : car il est obligé en Perse de suivre le mahométisme, en Tartarie d'adorer le grand-lama, en Afrique de croire en ses fétiches, et aux Indes de se prosterner devant de hideuses pagodes. Voilà la liberté et la conscience humaine telles que nous les fait le système des religions d'état. Maintenant prenez l'homme avec le catholicisme, il gardera sa liberté, il sera fier de sa conscience. Catholique en Perse, catholique en Tartarie, catholique en Afrique, catholique en Angleterre et en Prusse, il ne changera pas au caprice des législateurs. Il regardera en pitié la loi de l'état; il se fera l'esclave de Dieu pour conserver sa liberté, et il résistera à l'autorité politique pour sauver sa conscience. Dignité, devoir et liberté avec le catholicisme pour l'intelligence humaine, et avec le système des religions d'état servitude, dégradation et anéantissement.

L'unité catholique est incompatible avec le système

des religions d'état; et qui dit unité de Dieu, unité dans la foi, unité dans l'autorité exclut aussitôt les religions nationales. Ce système conduit à l'asservissement de toutes les consciences, par conséquent à la dégradation morale et à l'esclavage politique. En exposant ce monstrueux système, nous établirons toutes ces vérités qui n'en sont que des conséquences rigoureuses.

BENOIST.

SINGULIÈRE ORIGINE DES QUATRE ARTICLES.

L'évêque de Meaux passe pour l'auteur des quatre articles : c'est à tort. Ils ne sont pas plus la production de ce sublime génie que l'Eglise de France ne s'est donné ses tristes libertés qui, au dire même de M. Fleury, (1) *ne servirent que trop souvent de prétexte pour l'opprimer et la dépouiller de liberté véritable*, et à son avis *l'on ne manquerait pas de preuves pour faire un traité des servitudes de l'Eglise Gallicane*. On sait que Bossuet ne fut chargé de la rédaction des quatre articles, au rapport même de Fleury et de M. de Fénélon, qu'après avoir démontré à de Choiseul de Praslin, évêque de Tournai, qui en avait été chargé d'abord, qu'il y enseignait l'hérésie en soutenant que *l'Eglise Romaine pouvait perdre la foi, et cesser par là même d'être le centre de l'unité catholique.*

On sait encore que Bossuet voulait traîner en longueur en faisant examiner toute la tradition avant de porter le prétendu décret de l'assemblée de 1682, pour éviter le grand scandale qui dure depuis plus d'un siècle.

---

(1) *Nouveaux Opuscules* de Fleury, préface, pages XXIII et suivantes

Ce grand homme n'avait donc pensé d'avance à aucun de ces articles tels qu'ils ont été dressés ensuite. Leur origine néanmoins est antérieure à l'assemblée dans laquelle ils furent décrétés. En les attribuant à Bossuet on a voulu les relever et leur prêter l'autorité de son génie. Leur véritable auteur est tout simplement un carme déchaussé du grand couvent de Paris, qui fut interdit par le Pape, ce qui ne l'empêcha point d'aller prêcher le carême à Lyon. Cette révolte contre le père commun, dont ce religieux exempt de la juridiction de l'ordinaire dépendait immédiatement, le fit déclarer en plein chapitre par l'autorité apostolique du Saint-Siége déchu de tous les priviléges de son ordre; mais il fut soutenu et excité par le parlement.

Ce carme de la place Maubert de Paris avait défendu l'année d'auparavant dans une thèse publique toute la doctrine des quatre articles; (1) et l'assemblée de 1682 semble s'être fait un devoir de prendre pour règle le bavardage de ce mauvais religieux.

Comme le carme, dit l'honorable ecclésiastique anglais (2) qui nous apprend ces particularités après les avoir lui-même apprises en France où il avait fait un long séjour, *comme le carme, l'assemblée conclut dans son premier article que les papes n'ont pas le pouvoir de déposer les rois;*

Comme le carme, l'assemblée conclut dans son second article que les papes ne sont pas au-dessus des conciles.

---

(1) Voyez la *Dissertation Historique sur les libertes de l'Eglise gallicane et l'Assemblée du Clergé de France de* 1682, adressée à MM. les ecclésiastiques français en 1799, à Londres. On se propose de donner une nouvelle édition de cette brochure, rare et solide.

(2) *Ibidem*.

Comme le carme, l'assemblée conclut dans son troisième article que le pape ne peut pas toujours dispenser des canons.

Comme le carme, l'assemblée conclut enfin dans son quatrième article que les papes ne sont pas infaillibles, puisqu'elle déclare que leurs décrets ne sont absolument sûrs qu'après avoir été acceptés par l'Eglise.

Voilà donc *l'illustre auteur* des quatre articles, et leur principe générateur se trouvait dans le ressentiment soulevé par l'inflexible et despotique fierté de Louis XIV, qui avait voulu étendre le droit de la régale, contre toutes les règles et les plus justes réclamations du pape, à des Eglises qui n'y étaient nullement assujetties, et qui en outre voulait imposer une supérieure, contre la teneur de l'institut, au monastère de la congrégation instituée par le bienheureux Pierre Fourier de Matincourt, fondé par la Duchesse d'Orléans.

Voilà les prétextes de l'assemblée « qui prolongea ses « séances, dit l'ecclésiastique anglais, depuis le commen- « cement de novembre 1681 jusqu'au 19 mars 1682, d'où « cette assemblée fameuse date principalement..... Vous « attendez, messieurs, sa décision sur la régale? Hé « bien! vous n'en trouverez pas un mot...........

«Observez, s'il vous plaît, que le carme, sans qu'on sût le « temps qu'il avait consacré à approfondir cette matière, « avait au moins établi en thèse que le droit de régale « était solidement fondé; et que l'assemblée au contraire « qui avait pour objet l'éclaircissement de *cette grande « question* ne jugea point nécessaire, après quatre mois « de séance, d'en dire un mot; ce qui n'est pas moins « étonnant, c'est qu'une assemblée qui n'est pas un con- « cile, pas même un synode, et qui ne devait s'occuper « que d'un droit du roi purement litigieux, ait pris sur elle

« de prononcer sur la nature, l'etendue et l'exercice de la « puissance spirituelle accordée aux successeurs de S. « Pierre et sur l'autorité de leurs décisions. Ce qui est « plus étonnant encore c'est que les prélats dont les pré- « décesseurs disaient à Innocent X, qu'avec grande raison « et suivant la coutume reçue et autorisée dans l'Eglise, « on rapportait les causes majeures au siége apostolique, « (*voy.* Act. du clergé) n'aient seulement pas songé à « soumettre leurs conclusions à Innocent XI, tant la « matière apparemment leur parut mériter peu son « attention; cependant les suites autant que ce qui avait « précédé en font juger bien autrement...... »

Après avoir parlé de l'injonction despotique que fit Louis XIV d'enseigner ces quatre articles dans tout le royaume, l'auteur conclut ainsi : « Convenez, messieurs, « qu'il n'eût guère été possible d'en faire davantage s'il « se fût agi du dogme de la trinité et de l'incarnation du « verbe.

« Ces maximes étaient nouvelles pour Rome, et si elles « causèrent tant de déplaisir à Innocent XI, c'est donc « que dans M. Bossuet, qui était l'âme de l'assemblée de « 1682 et qui en tenait la plume, le pontife ne trouvait « point le grand Bossuet qui lui avait donné dans sa « lettre du 7 juin 1679 ce beau témoignage d'obéissance « filiale, *où il avait reconnu cet ancien esprit et ces senti-* « *mens des saints évêques de l'Eglise gallicane;* ces maximes « n'étaient donc pas celles de l'ancien clergé de France « et des autres pays catholiques : car on ne les eût pas « trouvées nouvelles à Rome si elles eussent déja été en « vogue ailleurs.

« Vous remarquerez, messieurs, que la cour de Ver- « sailles fut excitée ou secondée par le clergé durant « cette assemblée, puisque sa convocation avait été faite

« pour un objet, et qu'on en avait traité d'absolument « étrangers; qu'on avait commencé par les plus grands « témoignages de déférence au pape, et qu'on finit par lui « faire la loi. Par trop de dévouement à la cour, on n'a- « vait cherché qu'à mortifier Innocent XI, et à l'obliger « de porter son attention sur des objets bien autrement « inquiétans pour lui que l'affaire de la régale.

« Les maximes renfermées dans les quatre articles « avaient déjà attiré au carme de la place Maubert l'ani- « madversion du chef de l'Eglise ; n'était-ce pas une « bonne raison pour les prélats de les faire oublier? Et « se serait-on jamais imaginé qu'ils dussent reprendre en « sous-œuvre ces assertions pour les établir en principes? « N'y avait-il pas encore plus d'indiscrétion dans leur fait « que dans celui de ce religieux, de parler d'un pouvoir « auquel sûrement Innocent XI n'avait jamais pensé? « Comme si cette parole du maître, *mon royaume n'est* « *pas de ce monde*, ne dût pas être pour tous les sou- « verains de la terre un bouclier contre lequel s'émous- « seraient toujours les argumens d'un faux zèle pour « l'extension du pouvoir de ses disciples? Que ne con- « servait-on dans le Bréviaire de Paris, par exemple, qui « a servi de modèle à plusieurs autres, cette belle hymne « qui se chante dans toute l'Eglise romaine : *Celui qui* « *dispense les trônes du ciel ne porte pas la main sur ceux* « *de la terre?* »

Non eripit mortalia
Qui regna dat cœlestia. (1)

L'Abbé G. P. J. V.

---

(1) Ce sont deux vers de l'hymne des saints Innocens dans le *Breviaire romain*.

HISTOIRE DE LA SESSION DE 1829.

(Suite.)

Le Roi répondit avec bienveillance aux députations chargées de lui présenter les adresses des deux chambres. Les députés attendaient avec impatience les communications du gouvernement qui devaient se faire le 9 février. Dès le commencement de la séance, des conversations fort animées avaient lieu sur tous les bancs. Après la lecture des lettres de plusieurs députés qui s'excusent de ne pas se rendre à leur poste, et l'admission de M. Dumans qui siége au centre droit, M. le président appelle à la tribune le ministre des finances, qui présente un projet de loi concernant la dotation de la chambre des pairs, projet qui ne fut point discuté l'année dernière parce que le temps manqua. Les dotations héréditaires accordées par le Roi à des pairs seront converties en inscriptions de rentes cinq pour cent sans qu'aucune de ces dotations puisse excéder 12,000 fr. de rentes. Ces rentes sont inaliénables et transmissibles au successeur à la pairie, si sa fortune ne s'élève pas à un revenu de 30,000 fr. Une rente de 120,000 sera affectée aux pensions que le roi jugera à propos d'accorder à des ecclésiastiques.

Une grande agitation se répand dans l'assemblée lorsqu'on voit M. de Martignac remplacer M. Roy à la tribune. Le ministre annonce que le roi l'a chargé de présenter à la chambre deux projets de loi comprenant l'administration communale et l'organisation des conseils d'arrondissement et de département.

Le long discours de M. de Martignac restera comme une preuve de sa facilité à parler et de l'élégance de son style; mais on n'y cherchera point un système, des vues étendues, des pensées profondes. L'homme d'état est nul, et l'on ne voit partout que le bel esprit, l'académicien. Quand le ministre abandonne les phrases pour parler un peu politique, il fait le démagogue. Ne lui dites rien de l'intérêt du peuple, de la nécessité de l'autorité, il flatte les enfans chéris de M. Benjamin-Constant. Si l'on reconstitue l'administration communale et départementale, c'est pour satisfaire la naturelle et légitime impatience d'une foule d'hommes instruits, laborieux, actifs, qui sont poussés vers les affaires publiques par tant de chemins différens. N'est-il pas nécessaire de donner des alimens à leur activité et à leur noble ambition? Point d'illusion : il faut que le gouvernement accordé par nos rois soit une réalité féconde pour la génération qui va nous remplacer, et dont les premières impressions sur les affaires de son pays se confondent avec son organisation nouvelle. Le ministre, qui a parlé ainsi pendant près de trois heures au milieu des applaudissemens et des bravos, a reçu les félicitations du côté gauche.

Le ministre éprouve-t-il donc un si grand besoin d'applaudissemens et de bravos qu'il faille pour cela flatter les passions et marcher sur les traces de M. Benjamin-Constant? C'est un spectacle affligeant que de voir les dépositaires de l'autorité se mêler aux courtisans de la multitude.

M. de Martignac devait considérer les besoins de la société et la sécurité du trône. Qu'on change l'administration dans la forme ou dans le fond, qu'importe! pourvu qu'on respecte les prérogatives de la couronne et

qu'on ait soin des véritables intérêts des habitans des campagnes. Or ce n'est point de cela qu'il s'agit dans les projets de loi du ministre : on touche légèrement à la centralisation, mais on admet le principe de l'élection pour les conseils municipaux, les conseils d'arrondissement et de département. Loin de favoriser les provinces, un tel système donnera de l'activité aux intrigues, aux passions, et mettra la démocratie en action. M. de Martignac a été applaudi lorsqu'il s'est défendu contre l'accusation d'avoir abandonné les prérogatives de la couronne et affaibli l'autorité royale. Il arrive quelquefois, dans les assemblées politiques, que les applaudissemens démontrent ce qu'on a intérêt à repousser.

La chambre admet MM. de Lachèze et de Saint-Aignan, et donne acte à M. de Martignac de la présentation de vingt-six projets de loi relatifs à des changemens de circonscriptions territoriales. Le ministre des finances présente un projet de loi pour la continuation du monopole du tabac. Si les projets de M. de Martignac ont souri aux libéraux, il n'en est pas de même de ceux de M. Roy. Le monopole leur est odieux, pour le tabac au moins. Il paraît que les commissions d'enquête n'ont pas été jusqu'à présent d'une grande utilité.

M. Favard de Langlade, commissaire du roi, présente le projet de loi sur la pêche fluviale, adopté l'année dernière par la chambre des pairs.

M. Pelet (de la Lozère) demande que les projets de loi sur l'organisation communale et départementale soient renvoyés à une seule commission parce qu'il y a entre ces deux lois une connexité évidente. M. Lepelletier-d'Aunay trouve qu'il serait beaucoup mieux de nommer deux commissions distinctes. La chambre, appelée à délibérer, se divise sur la proposition de M. Pelet, qui

est enfin rejetée par une majorité formée des deux centres.

(La suite au prochain numéro.)

DOCUMENS HISTORIQUES.

—Holà ! monsieur Salverte, *c'est une petitesse de se jeter ainsi en avant pour se faire remarquer*, vous dit *le Constitutionnel*, le grand pontife du libéralisme ; d'ailleurs il était *convenu* rue de Rivoli qu'on ne vous *écouterait pas*. Ainsi ne vous en prenez de votre mésaventure qu'à votre *opiniâtreté* et à votre *petitesse*, ainsi que le vénérable M. Labbey de Pompières, que du reste on vénère infiniment. En résumé tous vos amis, *le Courrier français*, le *Journal du Commerce*, *le Globe*, voir même *le Messager*, s'accordent à vous dire que vous avez *distrait* et *étourdi* la chambre par vos propositions *intempestives ;* ce qui est fort mal.

— La division est dans le camp libéral. *Le Constitutionnel* s'efforce de rappeler tout son monde à des opinions modérées. Ce pauvre journal, qui est sur le point d'arriver au pouvoir, se désole que des *petitesses*, que *la concurrence des amours-propres et l'envie de se jeter en avant* le fasse reculer. Il ne cesse depuis quelques jours de parler d'union : *De l'union, messieurs, de l'union! Le Courrier français* vient aussi à son secours, et gourmande les députés qui ne veulent pas suivre la ligne qui leur est tracée.

— Le bruit court que la commission chargée de l'examen du projet de loi sur les communes s'est déjà entendue sur le mode de nomination des maires. Le Roi nommera ces fonctionnaires; mais il *devra* les choisir parmi les officiers municipaux. On voit par là qu'on est bien décidé à ne laisser aucune influence *directe et libre* à la couronne puisqu'on limite un de ses droits les plus essentiels.

— Savez-vous ce que c'est que la justice? — Mais la justice, c'est ce qui est juste. — Que vous êtes idiot! La justice, dit l'organe de nos philosophes fonctionnaires, (*le Globe*) se rend de plusieures manières. Ainsi par exemple, l'accusation contre l'ancien ministère était juste l'année dernière, parce qu'elle avait pour but de jeter un *interdit politique* sur les

chefs de l'ancienne administration, mais cette année la *justice* est inopportune, et doit être mise au rebut.

— *Examen sérieux du nouvel ouvrage de M. l'abbé de la Mennais*, tel est le titre d'un article du *Constitutionnel*. Ne dirait-on pas que *le Constitutionnel* veut rire de ses lecteurs? A qui fera-t-il croire qu'il est capable d'un *examen sérieux?* d'ailleurs ce titre seul n'indique-t-il pas suffisamment que *le Constitutionnel* est convaincu lui-même du peu d'importance qu'on attache à ses raisonnemens quotidiens, puisque pour en donner quelque peu à un de ses articles il se croit obligé de l'intituler: *Examen sérieux*.

— On voit dans le *Catholique des Pays-Bas* que les pétitions ayant pour but l'abolition du monopole de l'instruction publique se continuent. Ce royaume offre à l'observateur un spectacle extraordinaire. Il y a un mouvement dans tous les esprits qu'on ne saurait trop définir. Il est bien beau pour un peuple, tout en se tenant dans la modération et dans la justice, de protester contre la servilité, et de réclamer en faveur de sa croyance avec une respectueuse fermeté.

— Par arrêté du roi des Pays-Bas, une commission vient d'être nommée pour réviser les dispositions qui régissent l'instruction publique. Elle se compose de sept membres. dont trois catholiques et quatre protestans; et cependant sur 6,168,854 habitans, les trois quarts professent la religion catholique.

— M. de Vatimesnil doit, s'il veut plaire aux libéraux, prendre pour modèle les ministres des Pays-Bas. Ils sont extrêmement habiles à trouver des prétextes pour *destituer* les instituteurs *soupçonnés* d'instruire les enfans dans la religion, sans avoir recours à l'enseignement mutuel que nos libéraux affectionnent *exclusivement*, sans croire nuire à la liberté. Ils défendent le monopole de l'université avec autant d'ardeur que si c'était un brevet d'invention dont ils espéreraient tirer grand profit; et comme déjà ils occupent plusieurs chaires, et qu'ils ont la *promesse d'occuper* celles qui deviendront vacantes par *décès*, ou par résistance à l'ordre légal, ils vouent à l'Université un attachement inviolable comme à la plus tendre des mères.

— Un procès de la plus haute importance vient de se plaider devant les tribunaux anglais. Lord Eldon, pair d'Angleterre, était accusé d'avoir laissé mourir de faim dans son garde-manger onze individus, savoir... neuf souris et deux rats. L'honorable M. Martin, si connu par ses sentimens d'humanité à l'égard des animaux, a frémi d'horreur aux débats de ce pro-

ces. Le jury a ordonné que onze schellings seraient prélevés sur le garde-manger du noble lord pour être donnés aux pauvres; mais, sur l'observation de l'intendant de sa seigneurie, que le susdit prélèvement était impossible, parce que depuis trois années le garde-manger n'avait pas renfermé pour la valeur de cinq schellings, le jury a décidé que là où il n'y a rien le roi perd ses droits.

— *Le Courrier des Electeurs* se plaint de la sévérité du tribunal dans l'affaire de l'*ancien Album*. Quant à nous, nous pensons que le tribunal a montré en cette circonstance une sévérité qu'il aurait dû déployer dans plusieurs autres affaires bien plus importantes, et envers des accusés bien autrement coupables que les rédacteurs de l'*ancien Album*. On voit bien que M. Magalon n'est pas un haut personnage du libéralisme : car ni le ministère public, ni le tribunal ne l'ont épargné. En se rappelant les ménagemens du ministère public dans l'affaire-Béranger, on ne peut s'empêcher de s'écrier : « Y a-t-il donc deux poids et deux mesures ? »

— On écrit de Patras que durant la contagion qui a dernièrement affligé cette ville, le roi de France a fait distribuer tous les jours des médicamens et des vivres aux malades et à des milliers de malheureux qui couraient risque de mourir d'inanition. Tous les primats de Calavrita se sont réunis pour offrir leurs remercîmens au général Higonet.

— Le bill relatif à la suppression de l'Association catholique d'Irlande a été adopté par la chambre des communes et présenté à celle des lords; mais la dissolution spontanée de l'Association a rendu cette mesure inutile, au moins pour le moment; les pétitions pour et contre les catholiques continuent toujours. Les anti-catholiques prétendent qu'il faut détrôner le roi, et faire passer la couronne sur la tête du prince George de Cumberland.

— L'intervention de trois grandes puissances dans les affaires de la Grèce est venue fort à propos pour débarrasser la plupart de nos philhellènes de soins fatigans et d'aumônes onéreuses; quand il n'y aurait pour eux que ce *bénéfice*, ils doivent de la reconnaissance aux souverains; il *était grand temps;* car la philanthropie des philhellènes était déjà bien fatiguée.

— *Le Constitutionnel*, avec sa niaiserie ou plutôt son hypocrisie habituelle, fait de longs articles sur un ouvrage qui vient de paraître, intitulé *le Livre Noir*. — *Le Livre Noir!* mais ce titre seul est une bonne fortune pour *le Constitutionnel*. — Si vous ajoutez que ce *terrible Livre Noir* contient la révélation des *abominations* de MM. Franchet et Delaveau, il est impossible de résister à la curiosité, surtout en province. — Le malheur est que d'autres journalistes aient lu l'ouvrage, et qu'ils n'y aient rien

trouvé de ce qu'ils y cherchaient. — Que dira *le Constitutionnel* maintenant? Il dira que cet ouvrage est infiniment precieux . . . . parce qu'il porte le titre de *Livre Noir*, et qu'il n'en faut pas davantage pour tenir éveillée l'attention de ses lecteurs qui passent de la lecture des contes de fées à celle de ses *histoires*.

— Bolivar vient d'ordonner par un décret que les ecclésiastiques et les employés civils aient à cesser, à partir du 1er janvier 1829, de prêter les mains à tout mariage entre les Colombiens et les Espagnols, sans doute par amour de la tolérance et de la liberté. M. Bacot de Romans n'est pas si despotique, car il ne defend le mariage qu'à ses employés.

— Le *Journal de Paris*, fidèle aux *principes*, s'élève hautement contre *la marche du côté gauche* qui semble se laisser prendre aux *paroles mielleuses* de M. de Martignac et à l'appât de certaines places; il nous apprend qu'une grande partie du côté gauche doit se reunir au centre droit et laisser les hommes-principes crier dans le désert. Il déplore davance *l'alliance déplorable* qui sera le fruit d'une *diplomatie* indigne d'une chambre nationale.

— Si nos *députes constitutionnels* changent de *principes* aussi souvent que de logemens, je ne désespère pas de les voir s'etablir dans le faubourg Saint-Marceau ou à la barriere du Trône. On sait qu'ils se sont d'abord réunis rue de Richelieu, ensuite rue Mandar; aujourd'hui on nous annonce qu'ils sont rue de Rivoli, sans doute afin de se rapprocher du Roi, l'*objet de leurs plus chères affections*, comme chacun sait.

— *Le Messager* reproche au *Journal du Commerce* de burlesques proverbes sur la loi communale et departementale. Qu'est donc devenue la raison publique si éclairée, si sérieuse? Il est vrai que nous sommes en carnaval.

— La congrégation a bien modifié la charte dans son intérêt, pourquoi ne la modifierions-nous pas dans l'interêt du parti national? Voilà ce que nous annonce un des organes du libéralisme, le *Courrier français*, qui ne motive pas les modifications qu'il demande sur la justice, mais sur ce que la congrégation a déjà modifié la charte.

— Suivant une lettre adressée par un négociant au *Journal de Paris*, le commerce est dans un état déplorable. Les faillites se multiplient d'une manière effrayante, les mauvaises affaires liquidées à l'amiable à 50 ou 60 pour cent de perte, sont plus nombreuses que celles qui vont au tribunal de commerce. En outre on voit tous les jours des individus jouissant de

de quelque crédit, faire des achats considérables, suspendre presque aussitôt leurs paiemens, et offrir 50 pour cent, qu'on accepte bien vite de peur de tout perdre. On en a même vu acheter des marchandises pour les porter sur-le-champ au Mont-de-Piété ou les vendre à vil prix, afin de se procurer de l'argent. Que peuvent contre de pareils faits les assurances du *Messager* sur le bonheur et l'aisance qui règnent partout? Et le *Journal des Debats* ne cessera-t-il de nous crier que les mœurs s'améliorent, et que la probité et la moralité régnent en souveraines?

— Heureux les savans qui s'occupent des monstres, ou qui vont en Egypte admirer un peuple qui avait elevé des temples aux chats et aux crocodiles! Ils sont bien loués, bien celebres, tandis que les missionnaires qui vont en Afrique ou en Amérique instruire les sauvages sont méprisés, avilis, proscrits.

— Savez-vous pourquoi il est *nécessaire de donner la priorite à la loi departementale sur la loi municipale?* Parce que, dit *le Globe*, «la civilisation philosophique des modernes a tout généralisé, et constamment procédé en particularisant graduellement; parce que, depuis le commencement de la revolution, la politique et la legislation n'ont pas suivi d'autre marche; parce que les conseils de département ont redemande les jesuites; parce que ce serait le moyen de *convertir* tout de suite l'administration;» ce qui veut dire *bouleverser* dans le langage vague et nebuleux de nos éclectiques.

— Si l'on en croit une lettre inseree dans *le Courrier français*, un grand mouvement s'opère dans l'Asie-Mineure, des masses d'hommes se dirigent vers Constantinople, et le sultan aura au mois de mai 400,000 hommes à opposer aux Russes, sans compter les garnisons des places fortes. Du reste pas le moindre trouble, ni la moindre plainte. Les Turcs veulent la guerre, et repètent sans cesse qu'il faut que leur sort soit fixe, et que la Russie ne puisse pas les menacer à chaque instant de les chasser de chez eux.

— Depuis que *le Messager* a été à l'école de M. Cousin et du *Journal des Debats* il est devenu vraiment profond. A l'instar de ses instituteurs, il vous prouve qu'une révolution est impossible si tout le monde se decide à être *sage comme lui*, c'est à dire à admettre les opinions les plus contradictoires, parce que, comme l'a dit le *Journal des Debats*, le changement est un moyen de vivre et de faire fortune. Or il est bon de se préparer à tout evenement.

— Dans ses doctrines politiques, religieuses et littéraires, quelle est la

doctrine du *Globe?* « Je ne sais. » Voilà la réponse qu'il vous presente fièrement. Il n'est donc pas étonnant que ses rédacteurs se fatiguent l'imagination pour inventer des theories nouvelles dont ils prétendent *essayer* pour le plus grand bien de la civilisation. Tant qu'ils ne reconnaîtront d'autre règle du juste et du vrai que la raison de chaque individu, ils rouleront perpétuellement dans un cercle de contradictions les plus choquantes.

— Les journaux libéraux ne cessent de nous crier que l'union la plus touchante règne dans la fusion, malgré le *léger* dissentiment qui s'est manifesté dans la séance du 19. Ce prétendu léger dissentiment cache une division importante, c'est à dire une separation des députés constitutionnels qui se sont arrangés avec le ministère, de ceux qui ne peuvent encore arriver aux emplois. Il faudrait être aveugle pour ne pas voir que ces protestations réiterées d'union sont la meilleure preuve qu'elle est rompue. L'accusation a été abandonnée parce que, dit le *Journal du Commerce*, on doutait du succès. Voilà pourtant ce que l'on ose appeler de la justice!

ANNONCE.

Histoire de Louis XVI, avec les anecdotes de son règne; par P. V. J. de Bourniseaux. Quatre volumes in-8°, qui paraîtront de mois en mois, à partir du 15 mars 1829. Le prix de chaque volume sera de six fr. pour les personnes qui souscriront avant le 15 mars prochain. *On souscrit sans rien payer d'avance, en adressant franc de port sa demande,* à Paris, chez Rosier, libraire, rue Montmartre, n° 68, et chez Rusand, rue du Pot-de-Fer, n° 8.

L'auteur est honorablement connu. Nous rendrons compte de son nouvel ouvrage lorsqu'il paraîtra.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

Le Conservateur *commencera sa seconde année le 5 avril. Les personnes dont l'abonnement finit avec la première année sont invitées à renouveler leurs soucriptions si elles ne veulent point éprouver de retard dans l'envoi des premières livraisons du cinquième volume.*

UN RÉGICIDE!

Quelle est cette famille qui demande vengeance? Quel est donc cet homme dont le nom seul émeut une assemblée de législateurs? Qu'a-t-il fait de si grand qu'on s'intéresse à sa mémoire? Cet homme est Bertrand-Lhosdinière, il a été membre de la convention; c'est un régicide... !!! Dans la défense de sa mémoire, on défendait la patrie et la liberté : c'est la cause par excellence, la cause sainte.

Un jeune et obscur procureur du Roi ne s'avise-t-il pas de s'indigner de l'inscription tracée sur le monument funéraire de Bertrand : « *La patrie perd en lui un de ses meilleurs citoyens, et la liberté un de ses plus zélés défenseurs;* » et de mutiler le monument? Malheureux magistrat, qu'avez-vous fait? Vous avez insulté à la mémoire d'un régicide, vous l'avez outragé dans sa tombe; vous êtes coupable, et vos excès ont soulevé contre vous l'indignation publique. Ignorez-vous que les régicides sont tous de bons et de vertueux citoyens, et que c'est un crime de porter la main sur eux? Leur patriotisme fait battre le cœur, et leurs vertus réjouissent le pays. Comment n'avez-vous pas tremblé en effaçant l'épitaphe? Comment l'ombre de Bertrand-Lhosdinière ne vous a-t-elle pas arrêté? Contrister cette grande ombre, c'est contrister le libéralisme : car il s'est identifié avec la convention; il a pris sa cause pour en faire la sienne propre, et il a solennellement juré de la défendre.

La mémoire de Bertrand-Lhosdinière, souillée de sang, est sacrée; il n'est permis à personne d'y toucher. En vain l'histoire répète à chaque page : Bertrand est cou-

pable de régicide. Tant mieux ! s'écrie-t-on, c'est un bon citoyen. En vain ce nom reste flétri à jamais : on se réjouit de cette flétrissure, et l'on regrette presque que le sien ne soit pas flétri de cette manière, c'est-à-dire souillé du sang d'un roi.

Régicide ! ce mot fait sensation, il remue le cœur ; et ceux qui ne peuvent encore le porter avec orgueil s'en déclarent les défenseurs non dans l'intimité, mais à la face de l'Europe, comme pour donner aux rois de grands enseignemens. Régicide ! heureux celui qui l'a été ! heureux celui qui a eu la gloire de tremper ses mains dans le sang d'un roi ! Il peut se présenter au peuple avec assurance. La patrie et la liberté lui doivent tout. Il ne laisse plus rien à désirer, il est marqué d'un caractère ineffaçable.

On dirait presque que le libéralisme a soif du sang d'un roi, et qu'il lui faut aussi sa convention pour donner des preuves de son zèle et de son patriotisme. Il ne lui a pas suffi de mentir en face même de la mort et dans un lieu où tout s'anéantit, excepté le bien et le mal ; il lui a fallu sonner de la trompette pour annoncer aux peuples les vertus de l'assassin d'un roi. Ces vertus étaient-elles antérieures au crime ? Non. Bertrand-Lhosdinière était un homme inconnu avant qu'il n'eût levé la main contre Louis XVI, en disant : Oui, je consens à sa mort..... Mais, aussitôt ces paroles, il est devenu un grand homme. La mort de son roi lui a donné l'amour de la patrie et de la liberté ; et toutes ces grandes qualités, et toutes ces vertus qu'on célèbre lui sont venues en répandant le sang royal.

Il est des gens qui admirent ces qualités et ces vertus à cause de leur origine : cette origine semble leur plaire beaucoup, et, s'ils se trouvaient dans les mêmes circon-

stances, nous ne savons pas trop ce qu'ils feraient. La conduite du magistrat leur paraît monstrueuse; ils ne voient que la mutilation du monument funéraire. Ils s'affligent qu'on ait troublé le repos de Bertrand-Lhosdinière, et qu'on ait méprisé sa mémoire jusqu'à ce point. Qu'est-ce à dire? La majesté de la convention va-t-elle s'anéantir peu à peu? Ce grand nom de régicide va-t-il perdre de son importance et de sa célébrité? Quoi! l'illusion cesserait, et l'on ne croirait plus à ces vertus de sang! Non, il n'en sera pas ainsi. Le régicide est notre affaire, nous en acceptons la responsabilité. Nous voulons être marqués aussi de son sceau pour nous rassurer contre notre propre faiblesse, et nous retirer tout espoir de revenir. Oui, malheureux, vous n'êtes point régicides, vous ne le serez peut-être pas; mais vous vous associez à ceux qui l'ont été, vous êtes jaloux de leur gloire. Il vous semble qu'il vous manque quelque chose; et involontairement vous regardez vos mains, pour voir si elles ne sont pas teintes de sang. Vous voulez absolument passer pour de *bons citoyens* et de *zelés défenseurs de la liberté;* vous voulez qu'on parle de *vos qualités* et de *vos vertus*. Or pour arriver là il faut le jugement et la condamnation d'un roi.

B***. J***.

DES PÉTITIONS ADRESSÉES A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS CONTRE LES MISSIONS.

Ce n'est que depuis un demi-siècle à peu près que l'on s'est aperçu que la religion chretienne était intolérante, c'est à dire *vraie*, et conséquemment ennemie de toute

erreur. Bien que l'on ait répété qu'elle condamnait les fausses doctrines, mais qu'elle était pleine de miséricorde et d'amour pour ceux qui se laissaient égarer, l'opinion d'un certain nombre de gens a prévalu, et l'intolérance de la plus douce des croyances a été proclamée. Ne cherchons plus à persuader comment la vérité se trouve en opposition avec le mensonge, et comment sa présence seule le blesse et le punit; tout a été dit à ce sujet : bornons-nous à examiner de quelle façon en usent ceux qui réclament contre cette inflexibilité de principes qui ne permet point de douter que la lumière n'éclaire, que le soleil n'échauffe, que le mal ne soit hideux enfin; car le fait est constaté, ce que l'on veut appeler *intolérance* c'est cette force, cette puissance du vrai, qui persécute jusque par son silence tout ce qui est faux. Il est impossible de nier que, réduite à gouverner par leur propre volonté un assez faible nombre d'individus, la religion catholique n'exerce depuis la révolution qu'un empire singulièrement circonscrit, et si son joug n'est point léger, il est au moins facile à renier : tout reproche d'intolérance n'est donc plus admissible; on croit et l'on fait ce qu'on veut en matière de religion. Mais ceci est remarquable, la liberté d'agir ainsi est donnée aux diverses croyances qui se partagent le moral des hommes, ou à l'absence de toute foi; on n'apporte d'obstacle qu'à la profession de la religion catholique, et l'exercice en devient tous les jours plus difficile. Un parti s'est ligué contre cette religion, et demeurant malgré lui interdit devant tant de majesté et de sainteté, il proteste de son respect pour elle; et n'osant l'attaquer, il l'ébranle en attaquant ses ministres.

La voilà enfin éclatante de bruit et de scandale cette proscription des prêtres de Dieu que nous annonçons

depuis un an. La voilà : il n'est plus permis d'adorer Dieu en silence, la méditation est interdite à l'homme, l'enseignement est prohibé au savant, et le prosélytisme est défendu au zèle. La liberté individuelle n'est accordée qu'aux filles *folles de leur corps*, mais celle des vierges chrétiennes sera restreinte; quelle que soit la gravité de leurs goûts, la difformité de leur personne, la susceptibilité et le mystère de leurs douleurs, le monde leur offrira sa frivolité, ses railleries ou son indifférence; la volonté est manifeste, deux pétitions seront rapportées samedi prochain, et elles ont pour objet l'extraction de tous les ordres religieux en France. Est-on effrayé par une diminution de population? La vie contemplative laissera-t-elle vides les rangs où se pressaient les bureaucrates, les avoués, les médecins, les industriels, les artistes, les poètes? Quelque place a-t-elle vaqué sans que mille prétendans l'aient sollicitée? enfin la somme de bonheur qui se trouve dans un bal, chez un restaurateur, au milieu d'une manufacture ou dans le sein de la bourse, est-elle donc si peu en proportion avec ceux qui aspirent à le goûter, qu'il faille en augmenter le nombre? et enfin n'est-il plus permis d'être heureux ainsi qu'on veut l'être? Tous les individus sont-ils destinés à se battre sans colère, à faire des livres sans talent, à juger sans amour pour la justice, à remplir *les chambres* sans désir du bien public? Quel est donc le but de ces deux pétitions, curieux modèles d'une hypocrisie basse et tyrannique? Nous le demandons : en quoi peut nuire aux citoyens français le choix que font un petit nombre d'entre eux d'une vie retirée? Lorsque tant d'épouses déplorent leur sort, ou le laissent deviner par leur chagrin, pourquoi veut-on que le mariage soit la seule fin de la femme que la nature, sa volonté peut-être affranchissent d'un lien qui

n'offre point de douceur, s'il ne reunit, sans les gêner, deux êtres capricieux, exigeans et surtout égoïstes et légers? On blâme la sévérité qui prive le suicide des honneurs funéraires; on veut que l'homme soit le maître de renoncer à une existence qui lui a été imposée, et on ne veut pas lui concéder la disposition de cette même vie qu'on lui permet de terminer? Il n'est plus question de ces jésuites dont le nom a retenti presque autant que les talens; il s'agit des lazaristes, des missionnaires, des trapistes, de tous les hommes, de toutes les femmes qui ont renoncé au monde, de toutes les confréries, enfin je le dirai, de dix-neuf ermites vivant dans le département des Bouches-du-Rhône..... Il faut que les *chambres* interviennent dans l'existence de ces solitaires, et qu'elles décident des modifications dont leur vie est susceptible. Cet attentat me paraît grave. M. Isambert, le rédacteur de la pétition, qui remet ainsi entre les mains de nos députés le destin de quelques milliers de Français, M. Isambert est coutumier de ces sortes de faits; on lui doit déjà la dénonciation des capucins de Marseille, celle des missionnaires de Brest; son libéralisme à lui le porte à la dénonciation; c'est la part qu'il s'est réservée; il est atteint de la *moinophobie,* et la satisfait à tout prix; mais je ne sais jusqu'à quel point peut nous paraître respectable cette fureur que je serais tenté d'indiquer aux Pinel de notre époque, puisqu'elle me paraît se propager, M. Pierre Grand ayant fait aussi sa petite pétition sur le même sujet, et provoquant ainsi que M. Isambert le renvoi de tous les Français que de mêmes vœux réunissent dans un même esprit et dans un même asile : car voilà à quoi se borne cette vie religieuse devenue un sujet de persécution. La débauche, le jeu, l'ivresse, l'escroquerie peuvent se professer librement, la vie privée doit être *sacrée* du moment qu'elle est scanda-

leuse ; mais prier, s'occuper dans l'ombre, doit attirer l'attention du gouvernement, selon ces messieurs. Il est vrai qu'ils n'excusent point davantage ceux qui font résonner les voûtes de nos temples, ou s'en vont, à l'imitation de leur divin maître, prêcher les pauvres sur les places publiques et les chercher dans leurs chaumières. Non, soit qu'ils se taisent, soit qu'ils parlent, ces *monumens* d'une foi vive, d'une foi catholique, d'une foi telle que Rome la désire, doivent être anéantis.

Rien ne m'étant plus prouvé depuis long-temps que cette volonté bien déterminée de nous réduire aux prêtres séculiers, puis enfin à l'abolition de la prêtrise, qui entraînera l'abolition si désirée du culte, j'ai songé au moyen d'opposition qui nous restait contre cette agression à nos droits, comme citoyens français et indépendans, et je n'en vois point d'autre qu'une pétition aux *chambres* qui leur fasse connaître que MM. Isambert et Pierre Grand ne sont point les interprètes de la majorité, mais les dénonciateurs titrés d'un parti. Hé! quand ces deux hommes parleraient au nom d'un peuple entier assez corrompu pour ne rien entendre aux besoins de quelques âmes pures ou repentantes ; quand les délices de la spiritualité, les charmes intellectuels de la vertu ne seraient plus compris, le droit de s'y livrer ne pourrait être interdit à une seule des créatures privilégiées qui l'éprouverait encore. Le droit de disposer de lui appartient à tout Français : le défendre est son devoir ; et soit qu'il parte de nos pieds, soit qu'il s'élance de dessus nos têtes, le despotisme nous inspirera également l'envie de le repousser. On ne parle encore que de la *déportation* des prêtres réguliers ; le mode d'y procéder se prépare sans doute dans l'ombre ; et quelque section du *comité directeur* s'occupera probablement de l'entreprise des *bateaux* sur lesquels

on chargera (je ne dis pas *on transportera*) ces nouveaux proscrits. Voilà ce que ne doivent point souffrir les gens qui ont de la piété et du sens, les gens auxquels la liberté et l'honneur sont chers, les gens qui ont conservé leurs facultés morales, et qui n'en feront certes point abnégation sur les instances de deux dénonciateurs qui, avec des noms obscurs, n'augmenteront point l'intérêt d'une cause dont M. le comte de Montlosier se chargea d'abord de supporter tout l'odieux.

P***.

(La suite au prochain numéro.)

SUR LE COURS DE *CÉPHALALOGIE* DU DOCTEUR FOSSATI.

Charlatans de science, charlatans de morale, charlatans de philanthropie, charlatans de patriotisme, nous en avons, Dieu merci, de tous les genres. On nous tient la science à haut prix, on nous vend de la morale presque pour rien; mais le commerce le plus sûr aujourd'hui, c'est celui de philanthropie et de patriotisme. Sur ce, nous engageons bien sincèrement le docteur Fossati à nous démontrer la haute importance de la *Céphalalogie* dans ses rapports intimes avec l'amour de l'humanité et celui du bien public.

Quel est donc ce docteur Fossati, vont me demander ceux qui n'ont pas lu les annonces à 1 franc 50 centimes la ligne du *Courrier français?* Personnellement je ne le connais pas ; mais je sais qu'il est un des élèves du docteur Gall dont il a acheté le *cabinet crânologique*, renfermant quarante crânes des plus fameux poètes, et un grand nombre de crânes de minis-

tres, de législateurs, d'écrivains illustres et de brigands célèbres. Cette collection curieuse est, je crois, complétée par un certain nombre de crânes d'animaux de tous genres pour servir de termes de comparaison avec les nôtres. Je suis loin de nier qu'un rapprochement de ce genre ne soit de la plus grande utilité pour l'instruction et l'amélioration du genre humain.

Le docteur Fossati a fait le 23 février l'ouverture de son (1) cours de *Céphalalogie* qui est l'exposition de la doctrine du docteur Gall, appelée autrefois *Crânologie* ou *Phrénologie.* On voit que nos philanthropes ne manquent pas de termes pour désigner leurs lumières; et puis un nouveau titre fait toujours bien sur l'affiche. « M. Fossati, dit *le Courrier français*, a prononcé un discours très remarquable sur la philosophie au dix-neuvième siècle, dans lequel en parlant du christianisme *comme étant destiné à se joindre à la philosophie de notre siècle*, il semble avoir deviné les opinions émises à ce sujet dans un article que nous venons de publier. » Comme je n'ai point assisté à l'ouverture du cours de M. Fossati et comme je n'assisterai probablement point à ses leçons, je me permettrai de lui demander ce qu'il entend par le *christianisme destiné à se joindre à la philosophie de notre siècle.* En attendant ses explications, je vais faire part à mes lecteurs de mes connaissances *en Céphalalogie.*

La *science céphalalogique* doit, suivant ses adeptes,

---

(1) On peut suivre ce cours, qui a lieu une ou deux fois par semaine, moyennant la bagatelle de 30 fr. : ce qui est bien modique, et annonce dans le docteur Fossati une âme *philanthropique et patriotique,* puisque son illustre maître prenait, si j'ai bonne memoire, dix louis par personne; mais c'était au moment de la découverte. Depuis le prix de la *science céphalalogique* a baissé.

avoir la plus grande part aux progrès des lumières et de la civilisation par la *réforme* de la morale, de la législation, de la politique et de l'éducation actuelle. Si cela est vrai, je ne crains pas de dire que cette science est indispensable à nos hommes d'état, à nos législateurs et surtout à nos philanthropes; aussi, je ne doute pas un moment du succès de l'*entreprise toute nationale* du docteur Fossati. Qu'il est doux pour un philanthrope de faire sa fortune tout en se *dévouant* au bonheur du genre humain!

N'ayant pas la *bosse* de la *crânioscopie*, je laisse le développement de ce beau sujet au docteur Fossati qui devrait, pour le plus grand bien de l'humanité, faire son cours gratis. Je ne doute pas que cette idée philanthrophique ne lui sourie; et, sans doute pour l'indemniser, quelque bon philanthrope proposera en sa faveur une souscription nationale, comme celle de Béranger, par exemple.

Je me rappelle m'être trouvé plusieurs fois avec un crânologue, qui parlait avec enthousiasme du système de son illustre maître, le docteur Gall. Le nombre des *bosses* ou *protubérances* est, disait-il, égal à celui de nos penchans et de nos facultés. Il s'écria, en apercevant le front élevé d'un philosophe: « Vous avez un front magnifique, un front qu'on peut dire philosophique; vraiment, Gall se serait mis à genoux devant un front pareil! » Il s'approcha du personnage dont il *tâta* le crâne. « Vous avez ici la *bosse* de la poésie, à côté la *bosse* de l'imagination, sur le haut du front la *bosse* de la *théosophie* ou de l'amour de la divinité, ailleurs la *bosse* de l'imprévoyance, plus les protubérances qui accompagnent toujours la *sagacité comparative*, la *pénétration métaphysique* et l'*observation inductive*. » En même temps il *tâta* la tête chauve

d'un vieillard auquel il dit : « Vous avez la *bosse* des voyages, la *bosse* de la peinture, de la musique, des beaux-arts en un mot; vous avez encore celle de la piété. » A ces derniers mots tout le monde partit d'un éclat de rire; et l'on commença à douter de l'infaillibilité de la *science céphalalogique*, parce que la dernière observation du *crânalogue* portait absolument à faux. Il n'en fut pas déconcerté pour cela, et nous expliqua ainsi cette dernière bosse : « J'entends ici par la *bosse* de la piété la *bosse* de la confiance en la Providence, c'est à dire que M*** ne s'est jamais désespéré dans quelque position qu'il se soit trouvé. » Le vieillard, qui avait été *surpris* qu'on eût trouvé sur son crâne la *bosse* de la piété, accepta la *bosse*, toutefois avec les explications du *crânologue*; et la *séance céphalalogique* fut terminée.

Un autre jour, notre *crânologue* qui, je crois bien, a la *bosse* de la *céphalalogie*, *tâta* les crânes de plusieurs jeunes gens devant leurs parens. Il trouva à l'un la *bosse* de l'intelligence et de la perspicacité, à l'autre la *bosse* de l'étude, à un troisième la *bosse* de l'*amour exagéré* de la propriété, qui ressemble presque à celle du vol, à un quatrième la *bosse* de la cruauté. Les parens de ce dernier avouèrent qu'il traitait les animaux très durement et qu'il se plaisait à les tourmenter.

Malgré les expériences dont j'ai été témoin, je suis loin d'être convaincu de la haute importance qu'on veut attribuer à la *science céphalalogique*; elle a trop de parenté avec le matérialisme pour qu'on l'adopte : on ne la supporte qu'à la condition qu'elle se bornera à nous amuser. Mais obtenir une pareille chose de savans, c'est impossible! Aussi nous annonce-t-on déjà que le docteur Fossati veut mêler le christianisme à la *cephalalogie* qui

a pour but de hâter la civilisation par la *réforme* de la morale, de la législation, de la politique et de l'éducation. Pour avancer l'heureux moment où la perfectibilité humaine ne sera plus perfectible, on va sans doute adresser aux chambres une pétition tendant à obtenir des professeurs de *céphalalogie* pour les principales villes du royaume, qui ont déjà des écoles d'industrie, de géométrie, de chimie, etc., etc.; de manière que tous les Français puissent d'ici à peu, non-seulement analyser et décomposer les produits chimiques, mais encore deviner les secrets de la crânioscopie, pénétrer les mystères des protubérances, et *saisir* leur intelligence dans une *bosse* s'ils écoutent le docteur Gall, ou dans la matière *nerveuse* s'ils ont plus de confiance dans le docteur Broussais. S'il était vrai que les crânologues pussent connaître les inclinations d'un individu à la seule inspection de son crâne, je féliciterais et les jurés et les tribunaux. Les affaires les plus épineuses seraient bientôt expliquées, et les procès les plus embarrassans bientôt terminés. On pourrait même, par économie, remplacer les tribunaux dans les villes où ils siégent par un ou deux crânologues qui décideraient de la culpabilité des prévenus, suivant que leurs *bosses* les auraient entraînés à de mauvaises actions ou à des crimes.

En terminant cet article, j'adresserai deux questions au docteur Fossati; la première : comment doit-on s'y prendre pour développer les *bosses* des bons penchans et *aplatir* les *bosses* des mauvais ? La seconde : l'homme peut-il à sa volonté changer de *bosse*, c'est à dire, en d'autres termes, l'homme qui a la *bosse* de la dureté peut-il la laisser reposer et cultiver celle de la douceur; l'homme qui a la *bosse* des mathéma-

tiques peut-il la laisser de côté pour celle de la poésie ; en un mot, l'homme est-il le maître ou l'esclave de ses *bosses ?*

A. Godart.

LES DOCTRINES ACTUELLES CONDUISENT NÉCESSAIREMENT A LA SERVITUDE.

Toutes les idées sont tellement confondues parmi nous qu'il devient difficile de trouver un langage propre à convaincre des hommes que l'orgueil enivre et dont le bon sens naturel est, pour ainsi dire, éteint. N'importe, il faut montrer du courage; la vérité pourra faire impression sur l'âme de quelques citoyens, et quand nos paroles n'en toucheraient qu'un seul, nous serions assez payés du zèle qui nous anime et des travaux que l'amour de la vérité nous impose. Nous allons nous servir indifféremment du terme de libéralisme ou de philosophie ; car ces deux expressions n'ont qu'une seule et même valeur : le libéralisme comme la philosophie ne tend qu'à propager dans le monde les maximes de la révolte et de l'incrédulité, le libéralisme comme la philosophie n'aspire qu'à l'anéantissement de toutes les lois conservatrices en matière de religion, de politique et de morale; le libéralisme enfin comme la philosophie est la débauche de l'esprit et du cœur.

Tous les libéraux sans doute ne sont pas des athées, tous n'ont pas encore jusque là dégradé leur intelligence et corrompu la raison naturelle; mais il n'en est pas moins vrai que la philosophie moderne tend sans cesse à dépouiller l'homme de toutes ses doctrines d'espérance, de vie et de salut. La contagion se repandant de proche en

proche, le temps arrivera bientôt où l'homme n'aura plus d'autre Dieu que ses passions brutales, ni d'autre culte sur la terre que la stupide adoration de lui-même. Le bien a ses degrés comme le mal, et l'erreur a les siens comme la vérité. La foi du catholique ne s'éteint pas tout à coup; le même individu passera difficilement des saintes maximes de l'Evangile à la philosophie d'Epicure. Nourri depuis son enfance dans la pensée d'un consolant avenir, il est impossible au chrétien d'admettre subitement le symbole de l'athée qui s'enfonce dans la matière, qui rêve le néant, et qui ne raisonne plus. Le cœur, malgré son effrayante corruption, se révolte long-temps contre les odieux sophismes de l'esprit; si c'est par lui que la corruption commence, c'est lui néanmoins qui résiste davantage et qui meurt le dernier. Voilà d'où vient la différence que l'on trouve chaque jour entre des hommes qui se disent également libéraux et philosophes : les uns ont seulement fait quelques pas dans le chemin glissant de l'erreur, les autres sont arrivés aux dernières limites de cette funeste route. Les uns, imprégnés d'idées religieuses, n'ont pas eu le pouvoir de rompre, malgré tous leurs efforts, la chaîne entière de ces idées conservatrices; les autres, malheureusement plus mal nés et nourris d'idées moins positives, ont effacé plus facilement les faibles traces de religion que la voix paternelle imprima dans leur cœur.

Il reste ainsi démontré que toutes les notions religieuses s'éteindraient en définitive parmi les hommes, si de favorables circonstances ne venaient avant peu flétrir et faire rétrograder cette misérable philosophie qui se propage dans l'Europe en délire. Nos aïeux, catholiques sincères, ont vu surgir la réforme, et plusieurs d'entre eux ont embrassé les erreurs fatales qu'elle enseigna.

Leurs malheureux enfans, nés dans le sein de l'hérésie, ayant perdu par la révolte de leurs pères l'ancre de salut qui réside au centre de la véritable Eglise, ont déclaré la guerre à toutes les révélations, et le christianisme entier s'est anéanti devant leur raison privée de guide. Nos contemporains, poursuivant la démolition commencée par nos ancêtres, n'ont pas frémi de révoquer en doute et l'immortalité de l'homme et l'existence du Dieu puissant qui conçut, qui produisit et qui féconda la nature. Nos aïeux sont tombés dans l'hérésie, nos pères dans un déisme inconséquent, et nous, aveugles que nous sommes, dans les rêves ténébreux du matérialiste et de l'athée. Quand on arrive à ce dernier terme, tout périt promptement au milieu des hommes, et les mœurs qui conservent les nations, et la probité qui défend la gloire des peuples, et la civilisation qui multiplie les doux charmes de la vie.

Il faut le dire, il faut le répéter sans cesse, le salut du monde est dans la vérité catholique, et toutes les doctrines qui s'en écartent plus ou moins conduisent nécessairement et d'une manière plus ou moins rapide à la ruine entière de toute religion, de toute sagesse, de toute morale. Dès qu'il sera permis à la raison particulière de rejeter un seul article du symbole catholique, il est permis de les nier et de les proscrire tous, et la raison privée n'a rien dans son domaine qui puisse nous garantir de cette dernière apostasie. S'il n'existe pas sur la terre un tribunal infaillible auquel l'homme isolé soit tenu par principe de foi de soumettre l'orgueil de sa raison particulière, toutes les erreurs s'établiront en définitive sur les débris de toutes les vérités, et le néant deviendra l'unique espérance de toutes les nations abâtardies.

En effet, si l'homme n'a d'autre règle que sa raison privée, n'est-il pas évident qu'il demeure le maître absolu

de ses croyances, qu'il peut nier Jésus-Christ sans être coupable, et même l'existence de Dieu sans être criminel? Aussi Jean-Jacques Rousseau, dont les aveux sont quelquefois d'un grand prix, entraîné par la force de l'impitoyable logique, n'a-t-il pas rougi d'affirmer dans son *Emile* que l'athée même devait être absous au tribunal du souverain juge. Tant il est vrai qu'une fois entré dans la route de l'erreur il n'y a pas moyen de condamner légitimement celui qui la parcourt tout entière, et qui se précipite au fond de l'abîme qui marque son dernier terme. Il n'y a pas de milieu possible entre la vérité catholique et l'apostasie de toutes les vérités. Par exemple, comment le disciple de Luther pourrait-il condamner le disciple de Calvin? Comment le calviniste pourrait-il à son tour proscrire la doctrine du socinien, du quaker, de l'anabaptiste? Comment tout chrétien vivant dans l'hérésie oserait-il censurer les maximes du déiste inconséquent? Comment celui-ci pourrait-il enfin couvrir d'anathèmes l'affreux symbole du matérialiste et de l'athée? car, je le demande, où chacun d'eux trouverait-il une raison péremptoire pour condamner les égaremens de tous les autres? Sans doute ils pourront tour à tour s'accuser d'erreur, de vertige et de folie; mais là certainement s'arrêtera toute leur puissance, et comme aucun n'admet dans toute son extension le salutaire principe de l'autorité religieuse, tous sont obligés mutuellement de s'absoudre, et nul d'entre eux ne peut faire aux autres un crime des plus odieux systèmes. En effet, de quel droit Luther aurait-il pu rejeter la suprématie du pape, Calvin la présence réelle, le socinien la divinité de Jésus-Christ? Ce n'est pas en vertu du principe de l'autorité, puisque ce principe nécessaire les écrase tous également et les forcerait de proclamer eux-mêmes qu'ils furent tous

sans exception d'orgueilleux révoltés et d'exécrables novateurs. Tous, par conséquent, se trouvent contraints d'invoquer pour se défendre le droit prétendu de leur raison particulière; et dès que la raison privée demeure l'unique souveraine de notre intelligence, l'athée lui-même, sans être coupable, peut effrayer la terre de son horrible profession de foi. (1) Alors n'est-il pas évident, comme nous ne cesserons de le dire, que l'athéisme triomphera de toutes les doctrines contraires, et qu'en dernier résultat la plus monstrueuse indifférence en matière de religion s'emparera de tous les esprits, énervera tous les cœurs et par conséquent dissoudra tous les liens des sociétés humaines? Alors les hommes privés d'espérances comme la brute, comme elle aussi marcheront à la mort sans inquiétude et sans effroi; alors tous les devoirs seront détruits, toutes les lois méprisées, et le plus vil égoïsme deviendra l'unique Dieu de l'univers.

N. Rosset.

(La suite à un prochain numéro.)

QUAND LE PEUPLE ÉTAIT-IL HEUREUX ?

J'étais invité hier à une réunion chez une excellence; j'y allai. La société était nombreuse et brillante, la conversation animée. Chacun célébrait en termes adroits et

---

(1) Aussi a-t-on déjà vu le *Courrier des Tribunaux* invoquer la protection de la Charte pour l'athéisme qui n'est pas, a-t-il dit, seulement une opinion, mais une *croyance*. Cette abominable opinion du *Courrier* a été réfutée dans un article intitulé : De l'esprit des lois selon le *Courrier des Tribunaux*, trente-huitième livraison du *Conservateur*.

pompeux, en phrases cadencées, son opinion ou sa coterie. Son Excellence, enchantée des félicitations qu'on lui adressait de toutes parts, ne savait que faire pour déguiser tant soit peu sa vanité satisfaite. A entendre les uns, il n'y avait pas encore eu de ministre comme monseigneur : c'était un Sully pour la probité et la franchise, un Mazarin pour la finesse, et un Richelieu pour le génie; à entendre les autres, personne n'était aimable comme monseigneur dans un salon, personne n'avait plus que lui d'urbanité à la tribune. Monseigneur souriait agréablement à chacun. Il me dit dans l'embrasure d'une croisée : *Monsieur ***, voyez la fusion; j'ai réuni bien des opinions; et cependant ces hommes hétérogènes, selon vous, s'entendent à merveille quand il s'agit d'amour et de fidélité. La fusion est complète, n'est-ce pas?* Pardon, monseigneur, je ne vois rien qui l'annonce. *Monsieur..... monsieur ***, écoutez avec attention leurs discours, je vous prie, et jugez.* Où Son Excellence voyait *fusion* j'ai vu confusion, et parfois hypocrisie. J'aurais pu lui dire qu'il n'y avait pas là beaucoup de royalistes connus : par respect je me suis tu.

Quand le peuple a-t-il été heureux? Je me hasardai de faire cette question à qui voudrait bien y répondre, et chacun de m'entourer et de pérorer selon ses petits moyens et l'esprit de la coterie qui le dirige. Les républicains aussitôt saisirent la balle au bond; ils étaient nombreux chez monseigneur. A les entendre, rien n'était beau comme l'égalité de 92. En supposant, me dirent-ils, que les nobles, les prêtres et les riches qui forment la plus petite partie de la nation aient eu à se plaindre de nous, le peuple, le bon peuple doit garder le souvenir de notre règne. L'abbé Sieyes, dont nous vénérons la mémoire, n'a-t-il pas dit? *Qu'est-ce que le tiers-état? rien.*

Que devrait-il être? tout. Nous pensons encore de même. Comme il était heureux ce bon peuple que nous tirions presque malgré lui de l'asservissement, et dont nous voulions faire un monarque en vingt-cinq millions d'individus!!! — Messieurs, comme il était heureux, n'est-ce pas, ce bon peuple que vous égorgiez aussi quelquefois quand *les charretées* de nobles et de prêtres vous semblaient incomplètes, quand il vous manquait des individus de l'un ou de l'autre sexe pour célébrer vos mariages républicains, ou quand ce bon peuple s'avisait de blâmer vos atrocités! Comme il était heureux quand vous inondiez la France de papier-monnaie pour accaparer l'or et l'argent de vos concitoyens, dont la possession était un crime capital partout ailleurs que dans vos maisons! Les républicains confus se turent..... Fi de la république! dirent les *impérialistes :* elle a trop versé de sang; elle s'est par trop engraissée de la dépouille du riche et du dernier aliment du pauvre pour jamais prétendre à la popularité. Quant à nous, quelle différence! nous offrions de l'or et des cordons à nos serviteurs : pour le peuple, nous ne le fatiguions guère de grands mots; il avait paix et tranquillité avec nous, pourvu qu'il criât de temps à autre *vive l'empereur!* Je répondis à messieurs les impérialistes que Bonaparte, qui considérait le peuple *comme sa manufacture de chair à canon*, allait faire massacrer ses enfans sur des terres lointaines, qu'il s'emparait de l'argent de la France sur toutes sortes de prétextes : c'étaient les impôts qui augmentaient chaque jour; c'étaient les réquisitions de toute nature; c'étaient les biens des communes qu'il saisissait avec avidité. Dans ces temps de désastres quelle main consolatrice se pressait pour soutenir le vieillard défaillant? les larmes de la veuve, qui venait les essuyer? l'impitoyable percepteur

et le sabre d'une soldatesque insolente. Etait-ce là le bonheur? Oui, pour vous, messieurs, qui étiez chargés d'or et de places. Bonaparte a fini, Dieu merci, et après lui nous avons trouvé quinze cents millions de dettes à payer avec la *misère publique*..... Les royalistes, que vont-ils dire? C'est à eux à parler maintenant. Ils se taisent, et je ne sais pourquoi. Il faut l'avouer, il n'y avait là que des royalistes tièdes ou intrigans : les premiers gardèrent le silence par insouciance; les autres dans l'espoir de conserver leurs places ou d'en acquérir de plus lucratives. Je tranchai la question, et je dis : Le peuple a été heureux, messieurs, bien que vous fassiez, sous presque tous ses rois. Le nom de Louis XII, surnommé le père du peuple, lui est encore cher; il ne perdra point le souvenir du grand Henri. Heureux sous ces rois, il le fut aussi sous Louis XVI. Cet infortuné monarque avait supprimé des abus dès son avénement à la couronne; il supprima depuis, il voulait en supprimer encore, de telle sorte que si la révolution n'avait eu en vue que le bonheur du peuple et non la ruine de la monarchie dans la personne du meilleur des rois, elle n'aurait jamais élevé sa tête sanglante au sein d'une nation qui ne demandait plus rien, si ce n'est la durée de ce qui était, et l'existence prolongée du monarque le plus digne de son amour et de sa fidélité. Mais il fallait à une poignée d'hommes des places et de l'or; pour les avoir ces places, qu'on leur refusait à juste titre, ils ont entassé cadavres sur cadavres, et après avoir ainsi escaladé le trône ils ont saisi le pouvoir. Ce pouvoir, ils se le prenaient et se le reprenaient la hache et le poignard à la main, pendant que le peuple implorait la vengeance divine.

Après des orages et des peines qui semblaient ne devoir

plus finir, le peuple a retrouvé le bonheur avec la légitimité : et c'est ce bonheur que les républicains, les impérialistes et les intrigans veulent lui ravir aujourd'hui au nom de *l'ordre légal*, qui, avec le temps, deviendra l'ordre impérial ou l'ordre républicain.

R. Cabueil.

LE CONSTITUTIONNEL.

Je suis l'*Orfila* des rédacteurs; *le Constitutionnel* est mon journal : de tous les champignons que produisent nos écrivains libéraux, *le Constitutionnel* est un des plus remarquables dans la classe vénéneuse. Tous sont mauvais, mais il est détestable; néanmoins je l'affectionne. Sans la *toxicomanie* que je professe, j'ignorerais une foule de choses. Par exemple, moi congréganiste, j'étais inquiet de bonne foi lorsque j'ai vu persécuter les jésuites; car j'appelle persécution ce qu'ils viennent d'éprouver. Je calculais donc par analogie ce que j'avais à craindre, quand, dans mon journal de prédilection, je lis : *Frayeurs simulées de la congrégation.* Ceci est bon, pensai-je : *le Constitutionnel* va m'apprendre que je n'ai pas peur. S'il voulait se borner, comme cela lui est arrivé plusieurs fois, à me prouver que tous les congréganistes sont des imbéciles ou des fanatiques, j'en prendrais mon parti : on peut être cela et le plus honnête homme du monde; mais il m'accuse de *simuler des frayeurs ;* et toute espèce d'hypocrisie, toute espèce de duplicité m'est odieuse... Cependant pour bien prouver que les congréganistes jouent la peur, *le Constitutionnel* va sûrement démontrer qu'ils n'ont rien à craindre; ce sera le moyen le plus

péremptoire de déjouer leur ruse... Voilà ce que je me disais, et je pardonnais tout à ce bon *Constitutionnel* qui allait me rassurer... Hélas! il base sur un étrange raisonnement la sécurité que doivent goûter les congréganistes, puisqu'il dit que nous devons savoir comme lui qu'*une révolution faite et accomplie ne se refait pas*. C'est précisément ce que nous ne croyons point du tout, et l'histoire que nous avons lue ne nous le dit pas plus que notre propre expérience. Qui joue? qui est de mauvaise foi du *Constitutionnel* ou de nous dans ce cas-ci? Ce ne peut être le premier; car il sait bien ce qu'il veut. Oh! qu'il le sait bien! Assurément, ce n'est point *ce qui est*. J'engage donc les congréganistes à avoir peur et à le dire; car c'est une consolation que de montrer aux libéraux, dont *le Constitutionnel* est l'organe, qu'on n'est point leur dupe : c'est un rôle que j'ai abhorré toute ma vie, bien qu'il soit préférable à celui de fripon... Mais pour en revenir aux motifs de *tranquillité* qu'allègue *le Constitutionnel*, combien nous devons croire à celui qui, entre autres, repose sur le *principe d'élection* adopté pour l'organisation communale et départementale! Tout le monde ignore-t-il avec quel calme, quelle impartialité, quel désintéressement on procède aux élections et on y procéda toujours? Il est si facile de persuader un homme de sa nullité et du mérite d'autrui! Il est si probable qu'il fera abnégation de lui-même! Je me fierais plutôt au silence d'un volcan, au calme des flots, qu'à l'imperturbabilité d'un homme pendant un temps d'élections auxquelles il ne doit pas rester étranger. Ce mode d'établir des autorités, qui paraît d'abord si juste et si simple, est de tous les modes de fixer la puissance le plus inquiétant pour le repos des peuples. Je ne nie pas qu'il ne soit propre à développer de grands caractères,

et à multiplier de grandes actions; mais calcule-t-on aussi ce que peut coûter à la multitude la gloire de quelques-uns? Notre siècle est *content de lui :* c'est une ridicule façon de s'exprimer qui peint la vanité et la présomption générale, mais qui ne change point le fond des choses. On n'en vaut pas toujours davantage quand on croit valoir beaucoup; et si, comme je le pense, les gens supérieurs savent s'apprécier, cette qualité d'être supérieur est un peu trop rare pour nous rassurer pendant les *élections*. Mais ces temps d'*élection* sont des temps de dîners, de scandales, des temps fertiles pour les faiseurs d'*articles* : voilà bien des raisons pour les préconiser. Les pauvres congréganistes, que l'on comparerait volontiers aux membres du comité directeur, ne peuvent se résoudre à voir avec les yeux du *Constitutionnel*, et ils continueront non à simuler des *frayeurs*, mais à en éprouver de fort vives.

C. de B***.

HISTOIRE DE LA SESSION DE 1829.

(Suite.)

Le 14 février, la chambre des pairs, après avoir reçu MM. le comte Abrial et le marquis de Lauriston, entend l'éloge funèbre de M. le marquis Dessolle, ancien ministre des affaires étrangères, prononcé par le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, ancien ministre de la guerre. Le ministre de la justice présente ensuite un projet de loi sur le duel. Loin de le défendre, ce projet semble le reconnaître et l'autoriser. Il faudra constater les faits, interroger les inculpés, et les renvoyer, s'il y a lieu, devant une cour

d'assises. Ce projet est immoral dans le fond et défectueux dans l'exécution. Il n'y est question ni des droits de la société, ni de ceux du prince ; il est vide de l'idée de Dieu. Le duel en lui-même est une action criminelle. Le projet de loi néanmoins ne pense pas ainsi, et les combattans ne seront punis que quand leur culpabilité sera évidente. Les procureurs du roi devront s'enquérir des motifs du combat, rechercher quel a été l'agresseur, et s'il n'y a pas de motifs qui rendent le fait excusable. Sur la réponse du jury, la cour prononcera conformément à l'article 326 du code pénal ; mais, s'il y a eu homicide, les coupables seront interdits des droits civils pendant un temps qui ne pourra excéder dix ans, ni être moindre de cinq ans ; c'est-à-dire qu'on ne pourra prononcer qu'une peine morale.

Ce projet de loi réunit presque l'absurdité à l'injustice. Car ne peut-il pas arriver qu'un homme, injustement provoqué, encoure cette peine par cela seul que le provocateur aura succombé, ou aura été blessé ? Pour le sauver de toute peine, et enlever aux magistrats la faculté de lui infliger la suspension même des droits de famille, il faudra que le jury nie des faits qui seront incontestables. Il y a dans ce projet de loi de la légèreté, et il manque tout-à-fait par les principes.

La chambre a également entendu M. le ministre de la guerre, qui lui a présenté le code de justice militaire divisé en deux projets de loi dont le premier est consacré à la juridiction, et le second à la pénalité.

Le 19, la noble chambre entend l'éloge funèbre de deux de ses membres, le marquis de Lévis et le duc de Saint-Aignan ; le chancelier nomme ensuite trois commissions pour l'examen des projets de loi dont nous venons de parler.

Pendant ce temps-là, le côté gauche de la chambre des députés, réuni rue de Rivoli, décidait que l'accusation, commencée l'année dernière contre le ministère Villèle, serait délaissée comme étant inopportune et impolitique, mais dans le fond parce que les preuves manquaient. Deux hommes seulement protestèrent contre cette décision et refusèrent de s'y rendre, bien que l'assemblée eût arrêté qu'on ne les écouterait point et qu'on les abandonnerait à leur opiniâtreté; ces deux hommes étaient MM. Labbey de Pompières, président d'âge et député de l'Aisne, et Eusèbe Salverte, député de la Seine. Le premier, vieillard intraitable et sans aucune espèce de talens, niais du parti, n'est connu que pour avoir été son instrument dans l'accusation de l'année dernière; l'autre, ancien préfet de Bonaparte, ne sachant que faire pour arriver à la célébrité, s'est emparé du projet de reprendre et de soutenir l'accusation.

Le 19, la chambre étant assemblée, le président annonce que M. Eusèbe Salverte a la parole pour développer sa proposition; l'honorable membre n'a pas plus tôt parlé que le bruit des conversations particulières couvre sa voix. C'est en vain que le président invite la chambre à garder le silence; plus il réclame, plus le bruit s'augmente; tous les députés du côté gauche élèvent la voix : les uns s'approchent du banc des ministres pour s'entretenir avec leurs excellences, les autres encombrent l'enceinte de la chambre, affectant de tourner le dos à l'orateur, et de s'occuper de choses tout à fait étrangères à la proposition. En vain l'orateur rappelle tous les crimes de l'ancienne administration, en vain il entre dans de longs développemens, en vain il manifeste une vive indignation, en vain il se fatigue en gestes, le côté gauche continue d'être inattentif et tumultueux. Le président, désespérant

d'obtenir l'attention, attend avec une patience inquiète le moment où l'orateur quittera la tribune. Il la quitte enfin, et il regagne tristement sa place sans qu'aucun membre du côté gauche s'approche de lui pour le féliciter. Aussitôt le président demande si la proposition est appuyée, il se fait un grand silence; et un seul membre (M. Audry de Puiraveau) déclare qu'il l'appuie. Le ministre de l'intérieur s'oppose à la prise en considération comme étant contraire aux règles, et demande le rejet de la proposition. M. de Chauvelin avoue que si l'on voulait accuser *sérieusement* les ministres, il faudrait une loi sur la responsabilité. Il résulte de cet aveu que l'accusation portée par M. Labbey de Pompières n'était qu'un jeu, un charlatanisme pour tromper les niais et les imbéciles qui malheureusement sont toujours en grand nombre.

M. Alexis de Noailles parle en faveur de la question préalable, qui est adoptée par la droite et le centre gauche, et contre laquelle se lève seule l'extrême gauche. On est fort étonné, après cette opération, de voir M. Labbey de Pompières paraître à la tribune pour développer la même proposition. L'honorable membre s'afflige du spectacle que la chambre vient d'offrir à la France; il en est tellement ému qu'il balbutie avec peine. Il ne peut développer sa proposition; mais il ne la retire pas, seulement il l'ajourne. Une semblable déclaration ne peut s'expliquer que par la niaiserie de ce vieillard. M. Benjamin-Constant vient un peu à son secours. M. de Montbel attire l'attention en démontrant l'odieux d'une pareille conduite, et en établissant que la chambre doit proclamer la culpabilité ou l'innocence des accusés; et qu'il serait indigne de sa justice et de sa dignité de les laisser sous le poids d'une accusation sans se prononcer. M. Dupin l'avocat soutient M. Labbey de Pompières, en avouant cependant qu'il aurait été

plus sage de ne pas faire la proposition, MM. de la Bourdonnaye et Ravez rappellent la chambre à son règlement, et font voir combien la discussion est irrégulière. M. Labbey de Pompières, dans le profond chagrin qui l'accable, répète de nouveau qu'il ne peut développer sa proposition, et qu'il l'ajourne. Là-dessus, il descend de la tribune avec la confusion de n'avoir pu prouver son accusation, et d'avoir servi de jouet à son parti : de son banc, pressé par les instances de M. le président, il déclare à la chambre qu'il retire sa proposition. Est-ce là une assemblée de législateurs, ou une troupe d'écoliers qui jouent? Pour s'assurer combien les choses humaines sont fautives et misérables, il suffit d'assister à un pareil spectacle. Il faut plaindre les peuples qui, à genoux et tête baissée, reçoivent leurs lois de pareilles assemblées, s'imaginant qu'il n'est rien au delà de plus honorable et de plus glorieux. M. le baron Dupin avait déposé une proposition concernant le monopole des tabacs ; il la retire au moment où la chambre va s'en occuper.

MM. Thouvenel et Audry de Puiraveau devaient appuyer la proposition de M. Eusèbe Salverte; mais ils gardèrent le silence soit par crainte, soit par honte, soit enfin par tout autre motif qui est resté inconnu. M. Audry de Puiraveau seul publia son opinion dans *le Courrier français*.

Le 20, le président donne communication à l'assemblée d'une lettre de M. de Saint-Aulaire, qui est appelé à l'autre chambre par la mort de son père. On s'occupe ensuite d'une proposition de M. Jacques Lefèvre tendant à modifier le règlement. M. Félix de Leyval voudrait qu'on l'adoptât pour économiser du temps, et mettre de l'ordre dans les délibérations. L'honorable membre ignore sans doute que le plaisir de prononcer même de mauvais

discours, l'emporte sur la dignité de la chambre et les intérêts des contribuables. Aussi, après avoir entendu MM. de Corcelles et de Laborde, qui trouvent cette proposition fort intempestive, la chambre la rejette, pensant qu'elle sera toujours bien maîtresse de ne pas écouter les orateurs ennuyeux, et de rire de ceux qui sont ridicules. Elle procède au scrutin secret pour la nomination d'un secrétaire-rédacteur des procès-verbaux en remplacement de M. Aimé-Martin, démissionnaire. M. Lagarde, avocat et rédacteur du *Courrier Français*, ayant réuni la majorité absolue, est proclamé secrétaire-rédacteur. *Le Constitutionnel* est donc dépassé, puisque le *Courrier Français* l'emporte. L'hypocrisie de l'un ne paraîtrait-elle pas déjà de la modération, ou de la timidité?

Le 21, la chambre se réunit pour entendre un rapport de la commission des pétitions; M. Humblot-Conté, rapporteur, rend compte d'une pétition contre les abus du colportage et les usurpations des commissaires-priseurs, qui donne lieu à une discussion où plusieurs députés prennent la parole. MM. Duvergier de Hauranne, Cunin-Gridaine et Petou parlent en faveur de la pétition. Le dernier surtout se plaint de la détresse du commerce et de la misère des villes manufacturières. M. le baron Dupin se hâte de déclarer à la tribune qu'il prend sous sa protection les colporteurs, parce qu'ils vivent de leur industrie ; et les marchandises de mauvais aloi qu'ils débitent à cette partie de la population qui s'arrange des rebuts, parce qu'il faut que les manufactures se débarrassent des marchandises défectueuses. Après quelques explications du ministre du commerce, la chambre adopte les conclusions de sa commission, et entend le ministre de l'instruction publique au sujet d'une autre pétition, relative aux bourses accordées par le gouverne-

ment dans les colléges. M. de Conny défend les intérêts des familles pauvres, et demande que le *Moniteur* publie la liste des élèves admis, chaque année, dans les diverses écoles.

M. Marschal à l'occasion d'une pétition contre les faux électeurs, interpelle le ministre de l'intérieur pour savoir s'il a sévi contre les coupables. M. de Martignac s'empresse de répondre à l'honorable membre que les réclamations dont il s'agit sont tout à fait intempestives; qu'on ne peut rétroagir, et que d'ailleurs le comité d'enquête, institué à ce sujet, n'a pas trouvé matière à accusation. M. de Briqueville, tourmenté par le désir de faire parler de lui, apostrophe vivement M. de Martignac au nom des habitans de son département. M. Marschal, s'indignant du silence et de l'immobilité du ministre, court à la tribune, se plaint avec force de l'impunité accordée aux préfets et aux électeurs, et déplore que le crime ne soit pas puni. L'assemblée ne s'inquiète point de l'indignation de l'honorable membre, et passe à l'ordre du jour, suivant les conclusions de sa commission.

Une réclamation de M. de Saur, pour le paiement des sommes dues au comte de Saur, son père, comme ancien sénateur, occasionne une discussion, après quoi l'ordre du jour est adopté. M. le général Demarçay parle sur la retenue des pensions faite au profit de l'hôtel royal des Invalides, et dit que ce ne sont point des économies de 500,000 fr. ou d'un million qu'il faut faire, mais des économies de cent millions et plus.

Ce langage de démagogue ne convient guère à un honorable législateur; M. de Corcelles néanmoins a cru devoir l'applaudir.

Un individu de Lyon demande que l'on fasse cesser l'abus des titres et des surnoms que prennent beaucoup

de personnes sans y être autorisées; M. le baron Méchin pense que la vanité est une maladie déclarée depuis long-temps incurable, et qu'il faut passer à l'ordre du jour. La chambre se sépare en tumulte.

(La suite au prochain numéro.)

(La suite au prochain numéro.)

DOCUMENS HISTORIQUES.

— *Le Constitutionnel* gronde M. Portalis du *funeste exemple* qu'il a donne en reclamant l'ordre du jour sur la petition en faveur du regicide Bertrand-Lhosdinière, et se plaint de l'*inconvenance* de la reponse de M. de Martignac aux opinions de M. de Tracy sur la peine de mort.

— A l'occasion du projet de loi sur le duel, le *Messager* pretend qu'on ne peut faire aucun reproche aux ministres puisqu'ils etablissent une *penalité que toutes les consciences peuvent comprendre et appliquer sans repugnance.* Qu'entend le *Messager* par cet étrange eloge? Est-ce que les ministres ne seraient plus obliges de baser la pénalite d'un delit ou d'un crime suivant les règles éternelles de la justice? Je plaindrais les législateurs qui auraient la niaiserie ou la faiblesse d'arranger les lois pour toutes les consciences.

— Ne voyez-vous pas apparaître sur le Saint-Siége un *jésuite fougueux detruisant en France la charte et la liberté de la presse?* N'apercevez-vous pas une armée autrichienne filant, partie en Piemont, partie en Savoie, jusqu'à concurrence de soixante mille hommes pour observer la France; et dans nos provinces du midi, une armée innombrable de *missionnaires furibonds demandant à grands cris la dotation du clergé, la restitution des biens des églises et le rétablissement des dîmes, tandis que le pape reclamera Avignon*, etc., etc.? Où avez-vous pris cette fantasmagorie effroyable? dans un conte de fee ou dans les Mille et une nuits? — Non c'est dans le grave *Constitutionnel*, le même qui a eu la bonhomie de nous avouer que le nom de M. de Polignac produisait sur son imagination le même effet que *Croque-mitaine* sur celle des petits enfans.

— Le *Messager*, en repondant aux critiques contre l'ordonnance sur la loterie, y voit une nouvelle preuve de la *perversite humaine.* Il reproche à la *Gazette de France* d'avoir dit : *On s'associera, on jouera en une fois la somme qui aurait fourni à quatre mises*, et il s'ecrie avec une assurance niaise : « Ne voilà-t-il pas les pauvres gens qui vont former des assurances mutuelles, et qui vont mettre de côte pour la loterie? » Nous pourrions citer au *Messager* plusieurs faits qui lui prouveraient que les *pauvres gens s'associaient* pour réunir 12 sous, et continueront à s'associer parce que la loterie est pour eux une *passion*, comme le jeu pour d'autres. Le *Messager* n'ignore pas que de *pauvres gens* s'associent pour réunir une

somme de 40 sous afin d'aller au 113. Nous ne contesterons pas que l'élévation des mises ne soit une amélioration louable ; mais elle est insuffisante et laisse subsister un impôt immoral qui entretient la misère des classes inférieures.

— M. de Pradt demande pour le Mexique un homme comme Bolivar qui saisisse le pouvoir d'une main ferme pour rétablir le calme et débarrasser l'Amérique de ces ambitions militaires qui n'ont pas cessé de l'agiter. M. de Pradt sent donc la nécessité d'une *autorité forte* pour contenir ceux qui voudraient troubler la société.

— *Le Messager* veut mettre en *fusion* non seulement les principes politiques les plus opposés, mais encore les doctrines littéraires. Le succès qu'il a obtenu à calmer le fanatisme politique, l'enhardit à se proposer pour les *transactions*, les *accommodemens* par le moyen d'un *genre mixte* dont *la physionomie mobile peut rire d'un œil et pleurer de l'autre ;* il engage les habiles à ne pas rejeter la *négociation*, afin de prendre leurs mesures avec la fortune. N'est-ce pas l'histoire de la politique actuelle que *le Messager* a voulu écrire en termes hiéroglyphiques?

— M. de Maugourit, ancien ambassadeur de la république française, a été, suivant ses dernières volontés, transporté *directement* et *sans aucune station* de *sa maison* au *cimetière de Vaugirard*. Le cortége était nombreux ; on y remarquait plusieurs députés, entre autres M. de Schonen. Arrivé au lieu de la sépulture, M. Félix Lepelletier de Saint-Fargeau improvisa un discours *très éloquent* (chose convenue en pareille circonstance) sur la vie publique et privée d'un homme qui fut toujours *fidèle à la liberté* et *dévoué à la France*. Car, comme chacun sait, il n'y a de *dévoués* à la France que les républicains et les révolutionnaires ; et il n'y a de bons citoyens et d'hommes solidement vertueux que ceux qui se font conduire *directement* au cimetière.

— *Le Constitutionnel* nous dit qu'il conçoit bien les *variations* du *Journal des Débats* en politique, mais qu'il ne peut les concevoir en littérature. Le *Journal des Débats* a eu pitié du peu d'intelligence du *Constitutionnel* auquel il a répondu : Sachez, mon cher confrère, une fois pour toutes, que je ne suis pas plus *immuable* en littérature qu'en politique; et vous devez croire que j'ai de bonnes raisons pour cela. *Le Constitutionnel* a réplique : Il est beau, il est noble de sacrifier ses affections à ses principes; mais il est *vil*, il est *honteux* de sacrifier ses principes à ses intérêts : or, *le Constitutionnel* parle ici par expérience.

— Il y a eu à Dublin une réunion de protestans qui a occasionné des troubles. Les fenêtres de la maison de M. O'Connell et de lord Plunkett ont été brisées par des membres de l'assemblée orangiste. Les catholiques attendent toujours avec un calme et une résignation admirables l'effet des promesses de la couronne.

— La Colombie est dans l'effervescence ; de nouveaux troubles se préparent ; des sénateurs émigrent pour ne pas être témoins des guerres intes-

tines auxquelles leur pays va être livré. Déjà il n'y a plus aucune sûreté personnelle pour les citoyens qui possèdent quelque chose ; et Bolivar, tout dictateur qu'il est, ne peut rien pour rétablir la tranquillité.

— On a remarqué que dans la dernière révolution du Mexique la librairie d'un Français, M. Séguin, a été consumée. Il distribuait aux Mexicains les OEuvres de Voltaire, de J.-J. Rousseau et de Pigault-Lebrun, traduites en espagnol. Nos libraires philanthropes ne se contentent pas d'inonder nos villes et nos campagnes des ouvrages les plus dégoûtans et les plus dangereux; l'avidité du gain les pousse à expédier en Amérique et dans les îles les plus lointaines tous les ouvrages propres à corrompre les peuples.

— *Le Constitutionnel* ne cesse de crier au ministère : Destituez, destituez, pour nous faire place nette. Tant que vous n'aurez pas nommé nos amis préfets, sous-préfets, conseillers d'état, etc., nous pourrons dire que vous avez des *arrière-pensées*. L'*Observateur des Beaux-Arts*, instruit par l'expérience qu'on obtient à force de crier, déclare niaisement que l'école des Arts de Toulouse est à jamais perdue si l'on n'y appelle des professeurs de Paris, qui accepteront des emplois si on leur donne de *forts émolumens*.

— L'esprit de système et d'innovation agite dans ce moment nos publicistes, à l'occasion des lois sur les communes et les départemens. Tous présentent leurs hypothèses particulières. Nous saurons d'ici à quelque temps si les chambres veulent donner de véritables institutions aux communes et aux départemens, ou élever par toute la France des tribunes pour nos médecins, nos avocats, etc., etc.

— Les discussions les plus importantes viennent d'avoir lieu dans la deuxième chambre des états-généraux des Pays-Bas. M. van Rheenn a fait un rapport unique sur cent cinquante pétitions relatives à la liberté de la presse et de l'instruction publique, à la mise à exécution du concordat, à la responsabilité des ministres, à l'inamovibilité de la magistrature et à l'institution du jury. Il a conclu en demandant le dépôt au greffe et a soumis à la chambre la question de décider s'il ne conviendrait pas d'en faire l'objet d'une proposition au gouvernement. Les débats sont fort animés; les députés hollandais soutiennent le despotisme ministériel, et les Belges réclament les droits garantis par la constitution. Plusieurs orateurs ont insisté fortement pour qu'une supplique fût adressée au roi dans le sens des pétitions.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

Le Conservateur *commencera sa seconde année le 5 avril. Les personnes dont l'abonnement finit avec la première année sont invitées à renouveler leurs soucriptions si elles ne veulent point éprouver de retard dans l'envoi des premières livraisons du cinquième volume.*

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

Le Conservateur *commencera sa seconde année le 5 avril. Les personnes dont l'abonnement finit à cette époque sont invitées à le renouveler si elles ne veulent point éprouver de retard dans l'envoi des premières livraisons du cinquième volume.*

BILL D'ÉMANCIPATION DES CATHOLIQUES EN ANGLETERRE.

Le 5 de ce mois, M. Peel, ministre de l'intérieur, a présenté à la chambre des communes le bill d'émancipation. Il a prononcé un discours qui embrasse la question sous toutes ses faces et dans tous ses détails. Il a terminé en faisant connaître la mesure du gouvernement, dont voici les principales dispositions :

1° Son but est de faire disparaître les incapacités civiles dont sont frappés les catholiques romains, et d'étendre leurs droits politiques.

2° Les catholiques romains seront admis dans les deux chambres du parlement ; le nombre n'en sera pas restreint ; les catholiques appelés à siéger dans une des deux chambres seront tenus de prêter le serment ci-dessous.

3° Les catholiques romains ne pourront jamais être lords, chanceliers ou vice-rois d'Irlande.

4° Ils pourront remplir toutes les fonctions de corporations, et celles de shérifs et de juges.

5° Mais ils ne pourront remplir aucune place appartenant à l'Eglise établie, les cours ecclésiastiques, les fon-

dations ecclésiastiques, ni aucun emploi dans les universités, dans les colléges d'Eton, de Winchester et de Westminster, ni aucune école de fondation ecclésiastique. Les lois relatives au droit de présentation des catholiques romains sont maintenues. Dans les cas où un catholique romain aura un emploi attaché au patronage de l'Eglise, la couronne aura le droit de transférer le patronage; aucun catholique romain ne pourra occuper d'emploi qui donne le droit de conseiller la couronne dans la nomination des places attachées à l'Eglise établie d'Angleterre et d'Irlande.

6° Les lois pénales contre les catholiques romains seront rapportées.

7° Les catholiques romains seront placés sur le même pied, par rapport à la propriété, que les *dissenters.*

8° Les membres catholiques du parlement ne seront obligés de quitter la chambre dans la discussion d'aucune question.

9° Il n'y aura pas de déclaration exigée contre la transsubstantiation.

10° Relativement aux sécurités ecclésiastiques, les catholiques romains seront placés sur le même pied que tous les autres *dissenters.*

11°. Il n'y aura aucun *veto*, ni aucune intervention dans les rapports mutuels en matière spirituelle entre l'Eglise catholique romaine et le siége de Rome.

12° Les titres et les noms épiscopaux maintenant en usage dans l'Eglise d'Angleterre ne seront point pris par les membres de l'Eglise catholique romaine.

13° Quand des catholiques romains seront admis à des places de corporations ou à d'autres offices, les insignes de ces offices, dans aucun cas, ne seront portés par eux dans aucun autre lieu consacré au culte

que ceux du culte de l'Eglise établie : aucunes *robes d'offices* ne seront portées dans aucune autre église que dans l'Eglise établie.

14° *Les jésuites et les communautés religieuses.* — Les noms et le nombre des individus appartenant aux communautés existantes seront enregistrés. Les communautés liées par des vœux religieux ou monastiques ne recevront pas d'extension ; et une mesure sera prise contre l'entrée, à l'avenir, dans ce pays de l'ordre des jésuites. Les jésuites maintenant existans seront enregistrés.

15° *Franchise élective.* On propose d'élever la franchise élective de quarante schellings à dix livres sterlings.

Les *freeholds* seront enregistrés, et le registre sera porté devant l'*assistant-barrister* des comtés d'Irlande, avec la faculté d'appel en certain cas, devant un tribunal plus élevé.

Telles sont les conclusions du discours de M. Peel. Ce ministre a proposé de conserver le serment de suprématie pour les protestans ; mais, comme les catholiques romains s'y refusent, il est nécessaire, a-t-il ajouté, de leur prescrire un serment qui remplace le serment de suprématie, qui donnera au gouvernement le même degré de sécurité. On évitera les termes actuellement si offensans pour les catholiques, qui seront, en conséquence, dans la pratique, soumis aux mêmes obligations auxquelles ils sont soumis en ce moment. Voici la teneur du serment tel que M. Peel l'a proposé :

« Je déclare que je professe la religion catholique romaine.

« Je promets sincèrement, et je jure que je serai fidèle, et porterai une véritable allégeance à S. M. le roi George IV, et que je le défendrai de tout mon pouvoir

« contre tous les attentats et toutes les conspirations qui
« seraient dirigées contre sa personne, sa couronne ou sa
« dignité; je ferai tous mes efforts pour découvrir et faire
« connaître au roi et à son successeur toutes les trahisons
« et conspirations qui pourraient être faites contre lui
« et eux.

« Je promets de maintenir, d'appuyer, de défendre de
« tout mon pouvoir la succession à la couronne, laquelle
« succession, par un acte intitulé : *Acte pour la limita-*
« *tion de la couronne, et pour assurer les droits et liber-*
« *tés de ses sujets*, est et reste limitée à la princesse So-
« phie, électrice de Hanovre et à ses héritiers directs pro-
« testans; d'un autre côté, renonçant formellement et ab-
« jurant toute obéissance et allégeance à toutes autres per-
« sonnes réclamant ou prétendant un droit à la couronne
« de ces royaumes, je déclare de plus que ce n'est pas un
« article de ma foi, et que je renonce, rejette et abjure
« l'opinion que les princes excommuniés par le pape, ou
« toute autre autorité du siége de Rome, puissent être
« déposés ou mis à mort par leurs sujets, ou toute autre
« personne que ce soit. Je déclare que je ne crois pas
« que le pape de Rome, ou que tout autre prince, pré-
« lat, personne, état ou potentat étranger, ait ou doive
« avoir dans ce royaume aucune juridiction temporelle
« ou civile, aucune puissance, supériorité ou préémi-
« nence directe ou indirecte. Je jure que je défendrai de
« tout mon pouvoir tout établissement de propriété dans
« ce royaume reconnu par les lois.

« En conséquence je désavoue et j'abjure toute inten-
« tion de renverser l'institution actuelle de l'Eglise,
« comme étant établie par les lois; et je jure solennel-
« lement que jamais je n'exercerai aucun privilége, au-
« quel j'ai ou je puis avoir des titres, pour troubler ou

« affaiblir la religion protestante et le gouvernement pro-
« testant dans ce royaume.

« Je professe, j'atteste et je proclame que je fais cette » déclaration dans toutes ses parties, dans le sens plein » et ordinaire des mots de ce serment, sans aucune éva- » sion, sans aucune équivoque, ou réserve mentale que » ce soit. »

Après avoir lu le bill et la formule du serment que nous venons de transcrire, on ne sait trop que penser; et l'on retombe, malgré soi, dans un doute affligeant sur la bonne foi du gouvernement britannique dans la mesure qu'il vient de proposer à la chambre des communes. Le ministère semble accorder à regret quelques droits aux catholiques, et prendre à tâche de les annuler par des restrictions multipliées. Tout doute à cet égard se change en certitude quand on se rappelle que le duc Wellington, à la chambre des lords dans la séance du 2 mars, s'est engagé à prouver dans la discussion *que le bill, loin de tendre à établir le papisme, en empêcherait l'accroissement et favoriserait la religion protestante.* Le bill a été présenté pour éviter la guerre civile et assurer la tranquillité du pays. Ainsi, comme l'a reconnu M. Peel lui-même, les catholiques ne doivent ce *commencement* d'émancipation qu'à la force des circonstances.

Les catholiques restent, comme par le passé, avec plus de charges que les protestans sans avoir la moitié de leurs droits. Ils seront admis dans les deux chambres, c'est vrai; mais à la condition de prêter le serment vague et embrouillé dont nous avons donné la teneur. Joignez à cela qu'ils ne pourront jamais être lords, chanceliers ou vice-rois d'Irlande, d'après l'article 3, et qu'ils seront incapables d'occuper aucun emploi dans les universités, dans les collèges d'Eton, de Winchester, de Westminster, etc.

Mais ce qui fait éclater dans tout son jour la pensee ministérielle, c'est l'article 15 qui élève pour les catholiques la *franchise élective* de quarante schellings à dix livres sterling.

La formule du serment imposé aux catholiques nous inspira tout d'abord de la défiance à cause de son ambiguité et de ses précautions méticuleuses. Une seconde lecture, loin de la dissiper, nous confirme dans l'idée que rien, ou presque rien n'est changé au fond dans la condition des catholiques, vu, comme l'a déclaré M. Peel, qu'ils resteront soumis aux mêmes obligations qu'avant le bill d'émancipation.

En résumé, la mesure du gouvernement anglais relative aux catholiques est bien incomplète ; c'est une demi-justice qu'on leur rend. Mais que l'Angleterre ne se fasse pas illusion, le temps n'est pas loin où elle sera forcée de leur remettre tous leurs droits. Le bill est le premier coup de marteau porté contre le vieil édifice de la constitution anglaise ; et c'est lord Wellington qui l'a porté ! Ne désespérons de rien, nous verrons l'Eglise anglicane, malgré tous les soins dont on s'empresse de l'entourer, s'écrouler sous le poids de sa propre faiblesse.

A. GODART.



DES PÉTITIONS ADRESSÉES A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS CONTRE LES MISSIONS.

(Suite et fin.*)

MM. Isambert et Pierre Grand veulent que l'on supprime les couvens de filles : le *Courrier*, journal qu'ils

(*) Voyez la quarante-cinquième livraison.

avouent sans doute, cite avec douleur à cette occasion vingt monastères de ce genre existans à Paris. N'est-il pas sage, puisque ces établissemens se multiplient, de les supprimer entièrement; et veut-on une conséquence plus claire de leur danger que leur augmentation? Ne faut-il pas s'opposer à ce que tant de filles parent le célibat des grâces d'une vie douce et paisible? Il serait plus gai, peut-être, de rencontrer dans le monde des Nina Vernon, destinées à divertir MM. Isambert et Pierre Grand, par de vaines prétentions ou de malins propos, que de se les représenter innocemment distraites des plaisirs de la jeunesse ou des succès de l'âge mûr, par la prière, le travail, et la joie d'une conscience satisfaite? MM. Isambert et Pierre Grand espèrent-ils réunir autour de leurs pétitions comme autour d'un étendart les notabilités du côté gauche, dont ils me paraissent les mandataires, afin de constituer des dots à toutes les filles à marier? et vont-ils, au moyen d'une souscription *spéciale*, fournir tout le matériel du mariage à ces recluses? Je n'examine pas jusqu'à quel point quelques années de ménage révéleront à ces filles l'importance du bienfait qu'elles devront à MM. Isambert et Pierre Grand : peut-être ne trouveront-elles point leur zèle selon la prudence; et penseront-elles que d'abord elles avaient choisi la meilleure part.... Mais sans s'arrêter à une supposition, fausse probablement, je demande toujours où sont les dots et les maris; car, si le résultat des pétitions doit se borner à une augmentation de filles en circulation, je ne vois point ce qu'elles gagneront, ainsi que la société, à la suppression des couvens.

On remarquera que j'évite de compter pour quelque chose l'attrait de la dévotion, de la vie contemplative, et ce dégoût pour le monde, si vif quelquefois dans les âmes tendres et passionnées, qu'un amour innocent, in-

fini, et tel que Dieu seul l'inspire, peut satisfaire. Je ne m'arrête point à ces considérations, bien graves cependant pour quiconque a étudié la vie morale de l'homme; je n'examine que sous les rapports les plus communs l'étrange prétention de MM. Isambert et Pierre Grand, qui décident à leur gré de la vocation de 3,024 filles; car tel était le nombre des religieuses en 1828.

Mais dans ce siècle où l'on ne veut que du positif (notez qu'en même temps on se jette dans toutes les illusions des pensées extravagantes, du langage obscur et prétentieux, de toute la mysticité philosophique possible), dans ce siècle, dis-je, où l'on veut si spirituellement et si agréablement prouver *tout* avec autant de précision que l'on démontre que deux et deux font quatre, on devait considérer qu'en 1825 les couvens de France contenaient 1,800 religieuses; que ce nombre en 1827 était porté à 2,224; et qu'en 1828 enfin on en comptait 3,024.

Je ne crois pas que l'on puisse plus numériquement soutenir la vérité de cette assertion, que le penchant à la retraite existe chez beaucoup de femmes, et que c'est détruire un des moyens les plus certains de bonheur pour elles que de leur ôter la faculté de s'y livrer.

Chez les païens, diverses lois réglaient en quelque sorte la vie privée des citoyens; c'est au christianisme que l'on a dû d'abord la liberté individuelle. Il imposait si sévèrement à ceux qui le professaient de veiller sur leur esprit et sur leur corps que les législateurs eurent beaucoup moins à faire. Une loi contre ou pour le célibat paraîtrait à la fois choquante et tyrannique aujourd'hui; et je ne sais pas trop si un gouvernement qui désire ne commettre aucun acte arbitraire peut défendre à des filles de se réunir en un même lieu, et d'y passer le temps selon la manière qui leur agrée le plus. Que si ce même gouvernement se

croyait le droit d'intervenir dans leurs actions, il serait également despotique, soit qu'il les obligeât à demeurer dans l'asile qu'elles auraient choisi ou à s'en éloigner. Le seul acte, selon moi, que puisse se permettre l'autorité dans ce cas, ce serait celui de veiller à ce qu'aucune contrainte ne puisse s'exercer contre les individus dans les couvens, et que le droit d'en sortir puisse toujours être réclamé. Il y a loin de ce pouvoir *protégeant* à ce pouvoir *interdisant* que MM. Isambert et Pierre Grand veulent invoquer. Je crois l'un bien plus dans l'ordre de la légalité et dans l'esprit de la charte que l'autre.

Ce que je dis des monastères de filles peut, je le pense, s'appliquer aux corporations d'hommes; car du jour où le citoyen français a satisfait à la conscription, je ne sache point qu'il doive aucun compte de l'emploi de son temps. Qu'il lui plaise d'être paresseux ou actif, désœuvré ou laborieux, il s'appartient; et *nuire* à autrui, mais *nuire directement*, et non au moyen d'interprétations d'intention, ou d'affinités éloignées, est la seule action qui lui soit interdite. Il est même bon d'observer que rien n'est *prescrit* aux citoyens, tant on a cru devoir respecter l'exercice libre de la volonté; on se borne à défendre, à réprimer, à punir : la loi est sage.

Il est important de mettre un frein aux prétentions et aux exigences des libéraux; ils se targuent d'amour pour la liberté, qu'ils en subissent donc les conséquences. Laissons-les agir, et bientôt nous, catholiques, nous en serons à nous révolter pour obtenir notre *émancipation;* car leur marche doit les conduire loin. Leur vieux prophète, M. le comte de Montlosier, a tracé l'itinéraire qui les guide. Les jésuites d'abord, la congrégation, les confréries, puis le parti-prêtre qui embrasse tout..... Les samedis sont vraiment des jours calamiteux; il n'est rien

que l'on ne dise dans une pétition; rien que l'on ne puisse en espérer; et le samedi, destiné par la *chambre* à écouter la voix de son peuple, est le jour où elle entend le plus de sottises. Qu'une réclamation sage, mais véhémente comme doit l'être le cri qu'arrache l'effroi de l'oppression, vienne éveiller l'attention du côté *droit*. Pourrait-il avoir peur? s'intimider du nombre des libéraux? Les anciens chevaliers du Temple (et quelques membres du côté droit pourraient sans doute revendiquer un peu de la gloire dont ces guerriers illustraient leur nom); les chevaliers du Temple faisaient le vœu de ne point fuir devant TROIS *infidèles*. Les *libéraux* sont-ils plus effrayans que des Turcs?

P***.

PROSPÉRITÉ DE L'ESPAGNE MALGRÉ LES CALOMNIES DES JOURNAUX LIBÉRAUX.

C'est chose convenue entre les journaux libéraux de peindre l'Espagne sous les couleurs les plus noires: le gouvernement espagnol, disent les uns, est le plus misérable de tous les gouvernemens passés, présens et futurs; tout languit, tout dépérit dans ce royaume. Selon les autres, les terres restent incultes et finissent par perdre de leur fertilité, elles ne produisent plus que des chardons et des épines; les routes n'étant pas entretenues, se couvrent d'herbe, et deviennent des espèces de précipices. Le pays présente à l'œil quelque chose de morne: ce n'est point la nature pittoresque, riche et magnifique de l'Espagne des cortès; c'est une nature flétrie qui afflige l'âme, tout y dénonce une misère profonde; les oi-

seaux n'y chantent pas, ils fuient cette terre de deuil et de désolation, les buissons restent sans verdure, le sol est usé et le marasme général. La vie semble exclue de ce malheureux pays; on n'y rencontre que des haies desséchées, des jardins en friche, des murailles en ruine et des chaumières délabrées : le cœur se désole, et un malaise inexprimable le saisit à ce lugubre aspect. Le despotisme oriental le cède à celui de l'Espagne. Ce triste royaume est la terre classique de la superstition et le paradis des moines; il s'enfonce de plus en plus dans les ténèbres de l'ignorance et dans les horreurs du fanatisme.

Voilà le tableau de l'Espagne que nos journaux libéraux retracent à l'envi l'un de l'autre, et commentent sans cesse; leurs lecteurs doivent avoir une effroyable horreur de ce gouvernement, et ils s'étonnent sans doute que tous les Espagnols déjà ne soient pas morts de faim.

Eh bien! l'Espagne qu'on représente comme en proie à la famine fournit des grains, en quantité, à la Havane, à l'Amérique, à la France et à l'Angleterre. Les renseignemens que nous allons donner à ce sujet, nous les empruntons à un journal libéral de Toulouse qui déclare les tenir de correspondans intelligens et bien informés. La *France Méridionale*, qui ne paraît pas du tout disposée à flatter l'Espagne, dit dans son numéro du 27 février, que le phénomène qu'on remarque actuellement dans le commerce des grains de ce pays *est digne de fixer l'attention.* On extrait de la Navarre, de l'Aragon et des deux Castilles, des quantités considérables de céréales sans que les prix soient haussés de manière à inquiéter la population de ces provinces; les points par où se fait cette exportation sont les ports de la Cantabrie.

Le port de Saint-Sébastien sert pour la plus grande partie de l'exportation de la Navarre.

L'exportation des royaumes de Castille et de Léon, qu'on peut appeler des mines à blé, s'effectue par les ports de *Saint-Ander*, *Bilbao*, *Suances* et *Santona*.

De *Saint-Ander*, 33,404 *fanégues* de blé en sont sorties en 1828 pour le cabotage, et 49,950 en farine pour l'étranger; 658,153 1/2 *arrobes* (l'arrobe pèse vingt-cinq livres) pour l'Amérique; 342,562 1/2 pour le cabotage, et 33,950 arrobes pour l'étranger.

A *Bilbao*, on a embarqué pendant l'année dernière 146,650 fanégues de blé, la plus grande partie pour l'Angleterre, quelque peu pour Livourne, et le reste pour la Catalogne qui, jusqu'à présent, mettait à contribution la Grèce et la Sicile.

A *Santona*, 7,200 fanégues de blé, et 126 arrobes de farine pour le cabotage; et 11,853 fanégues de blé pour l'étranger.

A *Suances*, 222,512 1/3 fanégues de blé pour le cabotageet 35,690 pour l'étranger; 225,141 arrobes de farine pour le cabotage.

On voit par là combien est grande la masse des richesses qui entreront en échange d'exportations aussi considérables pour vivifier l'agriculture de Castille, et quelles ressources précieuses ce commerce offre à la marine marchande espagnole, employée au cabotage. C'est au point que les ministres de la marine et des finances, convaincus de la grande utilité de ce trafic, ont porté chacun dans leur département respectif toute leur sollicitude sur cette branche de commerce.

Le gouvernement favorise de tout son pouvoir les communications avec l'intérieur, et leur donne toute l'extension possible.

Ainsi l'Espagne, avec sa superstition et son gouvernement absolu, fournit ses blés à la France et à l'Angleterre,

pays qui ont le bonheur d'être gouvernés constitutionnellement; il paraît que les moines n'ont pas encore mis l'Espagne si bas qu'elle ne puisse commercer, et devenir, en cas de disette, le grenier des peuples à constitutions.

J***.

LES DOCTRINES ACTUELLES CONDUISENT NÉCESSAIREMENT A LA SERVITUDE.

(Suite et fin.*)

Ouvrons les annales philosophiques, si nous avions la sottise de révoquer en doute cette évidente et triste vérité; avant l'apparition de la philosophie, les Grecs et les Romains, malgré de lamentables égaremens, conservaient toujours une foi salutaire dans les principes qui servent de base à la société des hommes, et ces deux fameuses nations professaient d'une manière solennelle, et l'immortalité de l'âme, et l'existence éternelle de la divinité.

Mais quand parut cette misérable philosophie qui foule aux pieds le témoignage du genre humain, et qui proclame la souveraineté de la raison particulière, on se mit à nier successivement toutes les vérités sociales, et bientôt l'existence du Créateur devint un problème. Les plus beaux génies tombèrent dans une foule d'erreurs grossières; on voit même en lisant Cicéron que ce grand homme plaide en faveur de l'immortalité de l'âme comme un généreux citoyen qui la désire, et non pas comme un

(*) Voyez la quarante-cinquième livraison.

philosophe dont l'esprit est convaincu ; on en peut dire autant de Socrate et de Platon.

Si, de la philosophie antique, nous passons à la philosophie des temps modernes , un spectacle aussi désolant frappera nos regards, et nous verrons l'orgueil de la raison particulière ébranler de nouveau toutes les vérités ensemble. A l'hérésie de Luther et de Calvin, au déisme insensé de Voltaire et de Rousseau, nous verrons promptement succéder l'athéisme de Diderot, le matérialisme de Cabanis et la morale d'Helvétius. La raison que l'homme a voulu diviniser n'a servi qu'à le précipiter dans un funeste abrutissement ; sur les débris de toutes nos croyances le jacobin s'est assis d'un air féroce, et le code des brigands est devenu le sien : si l'énormité, si le nombre de ses crimes a consterné la terre ; si l'indignation du genre humain a maudit ses attentats ; si, par l'excès monstrueux de sa barbarie et de sa démence, il a vu s'anéantir son épouvantable domination ; il n'en est pas moins vrai que ses principes vivent encore parmi nous, et que, dans l'aveuglement général des peuples et des rois, il se flatte avec raison de remonter avant peu sur le trône qu'il a perdu, de renverser encore les temples de l'Eternel qu'il a proscrit dans sa pensée, et de boire comme naguère dans des crânes fumans encore le sang de ses crédules et malheureux concitoyens.

Pour éviter cette nouvelle catastrophe, avons-nous su détrôner cette philosophie mensongère qui déprave le cœur, qui dénature l'esprit, qui dans son orgueil étouffe toutes les idées généreuses ? Au lieu de reconnaître avec un sentiment profond de repentir la source de nos effroyables calamités, nous avons dit comme nos pères : *La raison, voilà notre Dieu, et c'est elle seule que nous voulons croire.* Aussi de toutes parts quel déchaînement d'or-

gueil et de folie ! quel déluge d'écrits impies et d'ouvrages licencieux ! Où sont les devoirs qu'on ait respectés ? où sont les principes d'ordre et de salut qu'on n'ait pas révoqués en doute, attaqués et proscrits ? où sont les vérités qu'on n'ait pas réduites en problèmes ? N'est-ce pas en invoquant la raison qu'on ose prêcher aux peuples la haine de toutes les croyances et le mépris de tous les devoirs ? Dira-t-on peut-être que la multitude n'a rien à craindre en dévorant les productions de la débauche et de l'incrédulité ? Osera-t-on soutenir que les peuples deviendront sages en oubliant qu'il est un Dieu dans le ciel et des lois sacrées sur la terre ? Pense-t-on que les hommes seront plus religieux, plus chastes, plus tempérans, pères plus tendres, meilleurs citoyens quand ils croiront avec la philosophie que l'unique affaire dans ce monde est de vivre sans règle, et que le néant est le dernier partage de tous les humains ?

Libéraux insensés ! ne venez pas nous dire que votre but est d'éclairer les nations et de faire le bonheur de vos concitoyens. Eclaire-t-on les peuples en les abrutissant ? Est-ce en propageant le matérialisme que M. Broussais viendra nous soutenir qu'il travaille à la félicité du genre humain ? Faire croire au peuple que Dieu n'est qu'un vain mot, qu'après cette courte vie il n'y a que le néant, n'est-ce pas déchaîner toutes ses viles passions et le pousser aux plus grands attentats ? N'est-ce pas étouffer le germe de toutes les vertus et la raison de tous les devoirs ? est-ce en prêchant l'indifférence de toutes les religions, est-ce en rendant les nations impies, est-ce en ôtant à l'opprimé l'espoir d'une éternelle récompense, à l'oppresseur la crainte d'un éternel châtiment, qu'on parviendra à détruire la servitude qui, dit-on, pèse encore sur l'Europe entière, à fonder le régime de la liberté qui

demande le sacrifice de tous les intérêts et la réunion de toutes les vertus?

En vain quelques libéraux oseraient-ils avancer que leur unique but est de fonder une église nationale sur les bases de la religion chrétienne, et non pas de ressusciter l'athéisme de Marat, et le culte de Chaumette et d'Hébert; en vain nous diraient-ils qu'ils veulent une croyance, des mœurs, et par conséquent les lois conservatrices de l'ordre social. Si telle était en effet l'espérance de quelques sophistes dans le parti libéral, cet espoir ne serait qu'une inspiration de la sottise et qu'une chimère impossible à réaliser; pour fonder votre église nationale il vous faut un clergé, et certes le clergé français ne deviendra pas votre complice. Vous seriez donc contraints de vous établir les premiers pontifes du nouveau culte, et le mépris universel ferait promptement justice de vos sacriléges prétentions : d'ailleurs, comme nous l'avons dit, comme nous le répétons encore, en détruisant le principe de l'autorité, car le déplacer c'est le détruire, on émancipe l'orgueil de la raison particulière, on perd toute espèce d'empire sur les consciences, on légitime toutes les erreurs et par conséquent tous les crimes; il faut que l'aveuglement de notre malheureux siècle soit bien profond, pour qu'une telle vérité soit encore réduite en problème.

O libéraux que je voudrais convaincre et qui me faites pitié! dites-le-moi, je vous en conjure, que ferez-vous des peuples devenus impies? que leur direz-vous, je le demande, quand, las d'obéir à vos caprices, ils se lèveront en masse pour anéantir vos institutions et vos lois? Cela n'arrivera pas, allez-vous peut-être me répondre. Quoi! vous pensez que le peuple sera toujours la dupe de votre hypocrisie et le jouet de votre folle ambition! quoi! vous

pensez qu'à l'aide de la presse on ne parviendra pas à faire détester votre puissance, à soulever le mécontentement, à provoquer la révolte, à semer de toutes parts la haine de vos doctrines et le désir de la nouveauté! quoi! vous pensez que d'autres factieux ne sauront pas agiter la multitude, et que des rivaux sortis de la fange n'auront pas l'adresse et la gloire de vous supplanter! N'y aurait-il donc plus alors de pillage à faire, d'orgies à célébrer et de forfaits lucratifs à commettre? par quelle espèce d'enchantement toutes les passions seraient-elles éteintes au milieu d'un peuple sans religion, sans mœurs, sans conscience? Si tel est votre espoir, il faut convenir que la langue française n'a point de termes assez énergiques pour exprimer l'excès de votre ignorance et de votre sotte crédulité. Pour nous qui ne sommes pas encore abrutis, n'en doutons pas, soyons-en convaincus, le libéralisme, en dépravant les peuples, les prépare au joug d'une éternelle servitude. En effet, comment gouverner, sans un effroyable despotisme, des hommes corrompus pour qui l'intérêt est la suprême loi, et le crime un acte indifférent, quelquefois un besoin, souvent une nécessité. La religion seule, on ne peut assez le dire, est capable d'enfanter de grands citoyens, et l'amour de la patrie est une vertu que l'athée ne connaîtra jamais. L'anarchie ou l'esclavage, tel sera constamment le sort de tous les peuples dépravés. Dans un empire qui n'a plus de croyance et dont les mœurs sont détruites, les hommes du pouvoir n'ont d'autre alternative que de périr dans des émeutes populaires, ou de régner avec un sceptre de fer et des lois de sang. Les libéraux, en propageant les doctrines de la philosophie moderne, sont donc, ainsi que la chose est évidente, les plus grands ennemis de la liberté. Citoyens qui lirez ces courtes pages, ouvrez donc les yeux, con-

sultez l'histoire qui nous fournit des leçons terribles. Comprenons enfin que, pour être libre, il faut être vertueux et que sans la religion la vertu n'est qu'une chimère; comprenons enfin qu'en détruisant le principe de l'autorité religieuse nous ouvrons la porte à toutes les erreurs, et qu'en invoquant le privilége de sa raison l'athée lui-même a le droit de se faire absoudre; comprenons enfin que la liberté devient impossible chez toutes les nations perverties, qu'en nous dépravant le libéralisme creuse tout à la fois sa tombe et la nôtre, et qu'en conséquence il est urgent de répudier ses doctrines. N'oublions jamais que la licence n'est pas la liberté, que le règne du crime n'est pas l'indépendance, et que la révolte est toujours un attentat. Défions-nous du libéralisme et de ses vaines paroles; son souffle est un poison qui tue. Enfin n'oublions jamais que la liberté n'appartient qu'aux peuples vertueux, et que les peuples corrompus sont nés pour l'esclavage.

N. Rosset.

SUR LES SOCIÉTÉS SECRÈTES EN CHINE.

Tout le monde connaît les troubles, les révolutions même occasionnées en Europe par les sociétés secrètes. On n'a sans doute pas oublié qu'elles ont failli bouleverser la Russie au commencement du règne de l'empereur actuel, et depuis quelques années elles agitent le fameux empire de la Chine, bien que ce pays soit fermé presque à toute communication.

La société la plus connue est celle des frères de la Trinité qui remonte, si l'on en croit ses adeptes, à la fon-

dation de l'empire du milieu : c'est ainsi que les Chinois nomment leur propre pays. Elle portait d'abord le nom de *Société du Ciel et de la Terre;* mais sous le règne de l'empereur Kia-King, le gouvernement, effrayé de ses immenses progrès dans presque toutes les provinces de l'empire, fit décapiter quelques-uns de ses chefs, et mit tout en œuvre pour la détruire. Elle fut forcée de changer de nom, et prit celui de *Société des Trois Amis* ou *de la Trinité.*

Le but de cette société n'est pas seulement politique : on l'accuse de favoriser les désordres de tout genre, et l'on prétend même que ses membres, dont la plupart sont des gens de la dernière classe du peuple, se livrent au vol et au brigandage. Pour se soustraire à leur rapacité les commerçans chinois qui trafiquent à Java, Singapore et Pénang, sont, dit-on, obligés de payer à la société un tribut annuel; à cette condition, ils peuvent commercer en toute sécurité.

On ne connaît guère que l'existence des sociétés secrètes en Chine, mais non leur organisation : cela n'est pas étonnant dans un pays si éloigné et si peu connu. Voici cependant ce qu'on croit savoir à cet égard. Les membres se nomment entre eux la grande famille des frères; chacun doit avoir, écrits de sa propre main, les commandemens de la société : car les chefs ont eu la précaution de ne jamais les faire imprimer. Tout nouveau membre doit, au moment de sa réception, prêter de nombreux sermens et prononcer d'effroyables imprécations contre les traîtres. Le récipiendaire est placé sous une voute formée de sabres nus, et l'on termine la cérémonie en coupant sous ses yeux le cou à un coq vivant, image du sort réservé à celui qui fausserait ses sermens.

Les symboles particuliers de la société consistent pour

la plupart en nombres mystiques, parmi lesquels le nombre trois joue surtout un grand rôle, ainsi qu'il en a joué un dans bien d'autres parties du monde. Les frères de la Trinité se reconnaissent entre eux par quelques signes secrets, à certains mouvemens des doigts, et à la manière dont ils ôtent le couvercle de leurs tasses à thé. La société a des chants particuliers, incompréhensibles a ceux qui ne sont point initiés, et dont les membres se servent pour se distinguer mutuellement. Ils les savent tous par cœur, et les premiers mots d'une de ces strophes mystérieuses leur suffisent souvent pour faire comprendre une pensée entière à leurs affiliés. La plus grande union paraît régner parmi les frères de la Trinité, et dans leurs besoins ils se prêtent de mutuels secours.

Outre la société de la Trinité, on compte en Chine et dans les colonies chinoises quelques autres sociétés dont le but n'est guère mieux connu. Une des principales est celle de la Reine du ciel, appelée encore *Société de la Mère*. Il paraît qu'elle s'est répandue de proche en proche jusque dans les possessions anglaises de l'Inde.

Malgré ce peu de détails sur les sociétés secrètes de la Chine, nos lecteurs ont déjà pu remarquer la conformité qui existe entre leur organisation et celle des sociétés secrètes répandues dans toute l'Europe. Seulement celles de la Chine joignent au mystère, aux symboles mystiques, aux cérémonies de réception, aux principes de révolte, aux sermens effroyables des maçons de l'Europe le brigandage et le vol. Le tribut que les négocians sont obligés de payer à celle des frères de la Trinité peut nous donner une idée suffisante de la frayeur que cette société inspire par sa puissante organisation. Les armées de mécontens qu'elle soulève montent quelquefois à plusieurs centaines de mille hommes.

On attribue l'origine de ces sociétés secrètes en Chine au malaise et au mécontentement des nationaux contre les Tartares Mantchous, aujourd'hui maîtres de l'empire chinois.

A. N.

DÉFAITE DU MINISTÈRE HOLLANDAIS A LA SECONDE CHAMBRE DES ÉTATS GÉNÉRAUX.

S'il est de ce moment un spectacle admirable en Europe, c'est celui que présente le royaume des Pays-Bas. La seconde chambre des états-généraux a continué, pendant plus de huit jours, l'importante discussion qui s'est élevée au sujet des pétitions concernant l'exécution franche du concordat, l'abolition du monopole de l'instruction publique, la responsabilité ministérielle, etc., etc. D'éloquens orateurs ont réclamé pour leur concitoyens les droits garantis par la loi fondamentale de l'état. On est fort lorsqu'on a pour soi la justice et la vérité, on ne craint point d'attaquer en face la servilité et la mauvaise foi: toutes les fautes de l'administration, toutes les tracasseries odieuses du ministère ont été dévoilées; il a pâli, ce ministère, devant la noble et généreuse fermeté de la chambre; il a trouvé, il est vrai, un appui dans les députés du nord qui voulaient absolument que la chambre considérât les pétitions comme l'œuvre de quelques factieux. Ainsi des républicains en sont venus à défendre et à célébrer une servitude tracassière et honteuse; des protestans à battre des mains à l'oppression des consciences!

Il ne suffisait pas d'accueillir les pétitions, il fallait encore prendre une détermination quelconque. Un membre, M. Lehon, proposa de faire de ces pétitions l'objet d'une communication officielle au gouvernement. Cette motion mit en rumeur tout le camp ministériel, mais il fallut céder, et la proposition fut adoptée à la majorité de cinquante-six voix contre quarante-trois ; son courageux auteur déposa sur le bureau du président un projet d'adresse au Roi.

Il y a dans cette décision de la sagesse et de la dignité. Tout en conservant le respect qui est dû à la majesté royale, la chambre plaidera, auprès du prince, la cause de la Belgique que le ministère depuis long-temps se faisait un système de sacrifier à ses préjugés et à sa haine pour le catholicisme.

Les débats ont été graves, calmes et modérés. Il n'y a eu ni opposition violente, ni esprit de parti. Les députés du Nord seulement ont montré du chagrin. Il leur fait peine qu'on s'élève contre le despotisme ministériel, et qu'on s'inquiète du catholicisme. Les ministres sont hollandais et protestans, ils ne peuvent être que de bons et d'excellens ministres. Que répondre à des députés qui ne voient rien au-delà de quelques hommes, qui trouvent que tout va bien lorsque le gouvernement s'occupe des colonies et favorise le commerce d'Amsterdam? La conscience, la liberté morale sont pour eux des mots vides de sens; et parce qu'ils sont contens, le monde doit l'être avec eux.

Le protestantisme est maintenant tourmenté de toutes parts. En Allemagne, son existence n'est plus que nominale, et sa réalité un rêve : ses partisans en sont à se demander réciproquement : « Où est le protestantisme? »

En Angleterre, il est ébranlé par la misère de l'Irlande; et en Belgique, il vient d'essuyer un affront à la seconde chambre des états généraux. Car, qu'on ne s'y trompe point, le ministère hollandais est le *protestantisme incarné;* et les ministres n'ont violé la constitution que pour amener insensiblement son triomphe.

Le gouvernement éclairé enfin par ce qui se passe comprendra mieux sans doute ses intérêts, et se rendra aux justes demandes de ses sujets.

BENOIST.

RÊVERIES SCIENTIFIQUES.

Si nous n'avions qu'à définir le mot *liberté*, nous dirions avec l'Académie que c'est le pouvoir que chacun a d'agir ou de ne pas agir; mais il est question de la *liberté* que des hommes égarés cherchent aujourd'hui à propager parmi la jeunesse; et cette fois les quarante se trouveraient, malgré leur savoir positif, fort embarrassés sur la définition que nous pourrions leur demander.

La jeunesse, à qui il manque l'expérience des années pour se prémunir contre des insinuations perfides, est facilement séduite par une éducation fausse et vicieuse qu'on s'efforce de lui donner, dès l'enfance, dans des colléges où il y a si peu de surveillance que non seulement on y introduit les livres les plus obscènes, mais qu'on y rédige encore et qu'on y distribue un journal hebdomadaire au *nom de la liberté;* au sortir du collége, dans des cours publics où le

philosophisme le plus extravagant est presqu'à l'ordre du jour, où viendront siéger bientôt à côté des incompréhensibles Guizot et Cousin, du matérialiste Broussais, MM. Villermé et Milne-Edwards. Ces deux docteurs qui ont reçu *cum boneto doctoris virtutem et puissanciam occidendi impune per terram totam*, s'en acquittent à Paris avec plus ou moins de célébrité et de profit. M. Broussais chasse la religion de son hôpital, et la remplace au chevet de ses malades par des baquets de sangsues. Que c'est consolant! que c'est tranquillisant pour les victimes! Le docteur Villermé qui, sans doute, tue son homme aussi habilement que le plus docte de ses confrères, veut compléter le système du docteur Broussais. Point de religion à la mort! a dit celui-ci. Point de religion à la naissance! s'écrie *l'éloquent* Villermé. D'autres, avant ces messieurs, ont proclamé dans des chaires publiques que la religion était une faiblesse pendant la vie. Le docteur Villermé est, on en conviendra, un grand observateur, surtout quand il s'agit de *petits animaux*. (1) Il a vu, lui, que *les fils et les filles* de la chatte de madame et de sa chienne *Favorite* mouraient plus ordinairement en hiver qu'en été; d'où il a conclu bien vite, dans la crainte qu'un autre génie du siècle ne lui ravisse *sa propriété*, que le froid étant nuisible aux *petits animaux*, il

---

(1) L'auteur de cet article fait ici allusion au rapport fait à l'Académie des Sciences par M. Dumeril sur des tableaux statistiques de MM. Villermé et Milne-Edwards, desquels il résulte que le gouvernement et nos législateurs devraient *prohiber* aux mères de famille le transport de leurs *petits animaux* (terme scientifique qui veut dire leurs enfans) dans des *lieux publics* et aux *ablutions* faites sur la tête de ces *petits animaux*, à l'occasion du baptême, vu qu'il meurt plus de *petits animaux* en hiver qu'en été, au nord qu'au midi.

fallait se dépêcher de supprimer le baptême. Le rapport, fait par l'auteur d'une pensée *aussi charitable* a été écouté avec une religieuse attention par les *savantissimi doctores medecinæ professores.*

R. C.

HISTOIRE DE LA SESSION DE 1829.

(Suite.)

Le 23, la chambre se réunit pour entendre M. Jacques Lefebvre, rapporteur de la commission chargée de l'examen de la proposition de M. Marsehal tendant à modifier le règlement. M. le rapporteur conclut à l'adoption. M. de Villeneuve présente ensuite un rapport au nom de la commission chargée de l'examen des vingt-six projets de loi concernant les circonscriptions de divers cantons et arrondissemens. Le 25, la discussion s'ouvre sur le proposition de M. Marschal. Plusieurs orateurs parlent à ce sujet. M. de Berbis démontre qu'on ne peut adopter cette proposition sans un amendement que la chambre adopte a une grande majorité, ainsi que les projets de loi relatifs à des changemens de circonscriptions territoriales. La chambre se forme en comité secret pour entendre M. le général Sébastiani qui voudrait qu'il ne fût plus fait à l'avenir de retenue sur les pensions militaires de 900 francs et au-dessous au profit de l'hôtel des Invalides. M. Sébastiani, en défendant les intérêts de ses anciens compagnons d'armes, a rappelé la gloire de l'armée française qui a paru dans toutes les contrées de l'Europe. Le ministre des finances, sans s'opposer à ce que cette

proposition fût discutée, s'est réservé tous les moyens de la combattre parce qu'il serait impossible de trouver dans le budjet une allocation de fonds pour couvrir le déficit de 500,000 francs qu'elle occasionnerait. La chambre l'a prise néanmoins en considération à une grande majorité.

Il y eut, le 28 février, un rapport de la commission des pétitions dont deux donnèrent lieu à d'importans débats. Un sieur Taugard, avocat à Rouen, adressait à l'assemblée un mémoire sur l'abolition de la peine de mort en faveur des faux-monnayeurs. Le renvoi de la pétition à M. le garde des sceaux et le dépôt au bureau des renseignemens étaient proposés par le rapporteur, M. Boulard, lorsque M. Victor de Tracy, idéologue consommé, prit aussitôt la parole pour appuyer de toutes ses forces la demande du pétitionnaire, parce qu'il voudrait que la peine de mort fût réservée à un petit nombre de cas extraordinaires. M. de Berbis s'élève contre l'opinion de M. de Tracy qu'il trouve fort dangereuse. Ce dernier, dans la crainte de n'avoir pas été compris, reprend la parole pour déclarer qu'il n'est aucun cas où la société ait le droit d'infliger la peine de mort à l'un de ses membres. Nous ne nous arrêterons pas à une assertion de ce genre, qui demanderait un examen approfondi. Des publicistes peuvent discuter une question si importante; mais il sera toujours imprudent à des législateurs de venir annoncer du haut d'une tribune publique que la société n'a pas le droit de punir de mort les coupables. Comment espère-t-on faire exécuter les lois, si ceux qui les portent déclarent publiquement qu'elles conduisent à l'assassinat? C'est ainsi que le ministre de l'intérieur a répondu à M. de Tracy. Il s'est indigné qu'un législateur refusât formellement à

la société le droit de se défendre. Le côté gauche a murmuré de la réponse de M. de Martignac, applaudie par la droite. M. de Tracy, un de ces esprits qui s'imaginent qu'on peut et qu'on doit mettre en pratique toutes leurs folles théories, a persisté dans son opinion, qui est aussi celle de M. Girod (de l'Ain), conseiller à la Cour royale. Seulement l'honorable membre pense que le moment n'est pas encore venu de débattre une question à laquelle se rattachent les plus graves considérations. La chambre, après cela, se prononce en faveur du renvoi au garde des sceaux.

M. Clément, autre rapporteur de la commission des pétitions, rend compte à la chambre d'une pétition de la veuve Bertrand-l'Hosdimère où ses enfans et petits-enfans se plaignent d'un déni de justice à l'occasion du pourvoi qu'ils ont formé contre le procureur du Roi de Domfront, pour cause de mutilation du monument que cette famille avait élevé au sieur Bertrand-l'Hosdinière, ex-conventionnel.

Bertrand l'Hosdinière était, au moment de la révolution, procureur du Roi à Falaise. Député à la convention, il prononça l'opinion suivante, lors du jugement de Louis XVI : « Citoyens, je n'ai jamais mis en question si « Louis le dernier est jugeable, s'il est coupable de conspi- « ration contre notre liberté, s'il doit terminer sa vie « sur un échafaud..... J'ai toujours rejeté avec horreur « l'idée de l'inviolabilité à l'abri de laquelle Louis Capet « pourrait impunément se vautrer dans la fange de tous « les crimes; si j'eusse pu me faire entendre lorsque vous « avez décidé que Louis Capet sera jugé par la conven- « tion, je vous aurais prouvé qu'il ne fut jamais Roi des « Français ; et n'a-t-il commis des crimes qu'à Paris ? « n'a-t-il égorgé que nos frères de Paris ?

« Si en 1789 on m'avait demandé quelle peine méri-
« tait Louis Capet, j'aurais répondu : la mort ! ses crimes
« ont toujours augmenté en nombre et en gravité, la
« peine n'a pas dû diminuer. Hier, en votant pour la
« sanction du peuple, je croyais devoir rendre un hom-
« mage sincère à sa souveraineté; aujourd'hui je rends
« le même hommage à sa souveraineté et à l'égalité, en
« déclarant que Louis doit être puni de mort; car le
« souverain seul a droit de faire grâce. »

Bertrand-l'Hosdinière, chargé de cet épouvantable vote, mourut en 1823. On grava sur la tombe son nom, ce nom qu'on aurait dû cacher, et on l'accompagna de cette inscription : « La patrie perdit en lui un de ses meilleurs « citoyens, et la liberté un de ses plus ardens défen- « seurs. » Mais M. Girardville, procureur du Roi à Domfront, fit effacer cette scandaleuse inscription. Mme Bertrand aussitôt déposa une plainte devant la Cour royale de Caen. Le procureur-général blâma l'excès de pouvoir de M. Girardville, qui n'aurait dû agir qu'en vertu d'un jugement, mais déclara qu'il n'y avait pas lieu à information, laissant à la plaignante la voie de la partie civile. Le tribunal, saisi de cette plainte, déclara qu'il n'y avait pas lieu à suivre : c'est dans cet état de choses que la dame Bertrand s'adressa à la chambre pour se plaindre d'un déni de justice et solliciter une réparation.

M. le rapporteur regrette d'avoir à entretenir la chambre d'une affaire qui rappelle de trop funestes souvenirs; il expose ensuite que la famille Bertrand n'a pas suivi les voies légales qui lui étaient ouvertes. En conséquence, la commission propose sur ce point l'ordre du jour, et le renvoi de la pétition au ministre de la justice sur la conduite du procureur du Roi de Domfront. Le côté droit demande l'ordre du jour sur le tout; et M. de Pina s'empresse de faire

voir tout ce qu'il y a de révoltant dans l'éloge d'un homme qui a eu le malheur de coopérer au plus grand des forfaits. M. le vicomte Lemercier ne pense pas de même. On dirait que l'honorable membre est poussé à faire l'éloge d'un régicide, et à défendre sa mémoire. Il ne voit que le scandale donné par M. de Girardville, que le crime dont il s'est rendu coupable. Peu lui importe le régicide; il n'en a nul souci, il ne s'inquiète que de l'insulte faite à la mémoire d'un bon citoyen, d'un ami de la liberté. M. de Conny s'élève avec une éloquente indignation contre le scandale de l'inscription, qu'il regarde comme un outrage fait à la France. C'est au nom de l'honneur national, pour des Français mille fois plus cher que la vie, que je viens invoquer, aux cris de vive le Roi! dit M. de Conny en terminant, l'ordre du jour sur la pétition qu'on a osé vous présenter. L'honorable membre quitte la tribune au milieu des cris du côté gauche et des acclamations de la droite. Mgr le garde des sceaux n'a point intention de débattre une question si affligeante. En droit, la famille n'a point fait ce qu'elle devait : il fallait se pourvoir en cassation contre l'ordonnance de non lieu. En recourant à la publicité, le ministre pense qu'on a voulu faire du scandale. Hé! sans doute on a voulu révéler à la France les hautes vertus de Bertrand-l'Hosdinière. Le côte gauche s'est montré sensible à la gloire d'un régicide. Qu'y a-t-il donc de commun entre les législateurs de 1829 et ceux de la convention? Est-il donc vrai que tout ce qui a rapport à cette effroyable assemblée est l'objet de l'attachement et de la vive sollicitude du côté gauche? Le baron Mercier pense qu'il serait coupable de se taire dans une pareille circonstance. Le procureur du Roi de Domfront s'est rendu odieux à la France par un attentat aussi sacrilege. Qu'est-ce que c'est qu'une assemblée

où l'on se presse à l'envi l'un de l'autre de défendre la mémoire d'un régicide; où l'on réserve toute son indignation pour un procureur du Roi qui a effacé une inscription scandaleuse; et où l'on ne sait rien dire pour faire voir qu'on ne serait pas soi-même un Bertrand-l'Hosdinière si l'on se trouvait à une nouvelle convention? M. de Charencey appuie l'ordre du jour pour ne pas réhabiliter la mémoire d'un régicide. M. Eusèbe Salverte demande si l'on vit sous le régime des lois, et doute d'ailleurs s'il y a eu du scandale dans l'inscription. L'honorable membre cherche à expliquer sa pensée, mais on voit que la vérité lui a échappé, et que dans le fond de son cœur il regarde Bertrand-l'Hosdinière comme innocent. M. Ravez, avec la raison qui le distingue, ramène la question à son véritable point, et prouve que l'affaire doit suivre son cours devant les tribunaux. La chambre ferme enfin cette déplorable discussion, et adopte l'ordre du jour sur les deux points de la pétition, malgré le côté gauche. Les députés se retirent au milieu d'une grande agitation. Pour mettre le comble au scandale de cette séance, il paraît le lendemain, dans *le Courrier français*, un article d'un député, en même temps conseiller à la Cour royale, où Bertrand-l'Hosdinière est en quelque sorte absous, et où l'on s'indigne de l'ordre du jour adopté par la chambre. Afin de relever autant que possible la mémoire du conventionnel, M. de Schonen rappelle contre les royalistes les crimes de quelques misérables; il s'imagine sans doute qu'après cela ils n'ont plus rien à dire, et il leur reproche de parler toujours mal à propos. Il faut que M. de Schonen soit un personnage bien obscur, si, pour se faire connaître, il en est réduit à prendre en main la cause du régicide.

La suite au prochain numéro.

DOCUMENS HISTORIQUES.

— Un grand nombre de nos fonctionnaires se sont empressés de faire des professions de foi, comme s'ils allaient servir un *nouveau pouvoir*. Nous concevons que des gens qui ont servi tous les pouvoirs fassent aujourd'hui de nouveaux sermens pour conserver leurs places; mais ceux qui ont prêté au Roi serment de rendre *exacte justice* à chacun se croient-ils obligés de le prêter au peuple? Ce n'est point par des paroles vagues, mais par une sollicitude réelle pour ses intérêts qu'on obtient la reconnaissance du peuple.

— La tranquillité règne à Mexico : le calme y est rétabli, nous crient les journaux libéraux, en même temps qu'ils nous disent que le gouvernement vient de *décréter l'expulsion générale* des Espagnols, en accordant trente jours pour le départ de ceux qui se trouvent sur la côte, soixante et quatre-vingt-dix jours à ceux de Mexico et de l'intérieur. Tous les Espagnols et même les Américains ainsi que les étrangers se disposent volontairement à quitter le pays, qui n'offre aujourd'hui aucune espèce de sécurité. Les troupes de ligne sont obligées d'arrêter le pillage que la populace veut recommencer.

— Vous saurez que l'honorable auteur de l'*Épître aux mules de don Miguel* vient de publier une *Épître aux convenances* destinée, je le pense, à réparer les *inconvenances* dont M. Viennet s'est rendu coupable. C'est, nous dit le *sensible Constitutionnel, la victime privilégiée* des Zoïles de la congrégation, qui a eu tort, j'en conviens, de s'occuper des vers de M. Viennet. Cependant, on peut accorder à M. Viennet poète une franchise qui va souvent jusqu'à la grossièreté, une apparente simplicité de style qui est presque toujours de la trivialité. Au reste bien permis à M. Viennet député de faire de mauvais vers (la Charte ne le défend pas); nous ne lui souhaitons qu'une seule chose, c'est un peu de sens commun.

— Quels sont les *Vandales modernes* que *le Constitutionnel* se fait gloire de poursuivre? — Les jésuites, les absolutistes, les congréganistes, les missionnaires, sans doute? — Ah bien, oui! ce sont des ennemis de la nation bien plus dangereux, bien plus redoutables, ce sont, le dirai-je? ce sont les *romantiques*!

— Vraiment, monsieur Viennet, vous mettez trop de chagrin, trop d'in-

justice dans vos récriminations contre l'indifférence des journaux à l'égard de *vos œuvres!* Vous savez pourtant bien qu'on vous a *soigné* comme un excellent patriote et un poète sublime, toutes les fois que les annonces à 1 fr. 50 c. la ligne ont laissé quelque peu d'espace à consacrer aux productions de nos grands écrivains telles que les vôtres par exemple, telles que celles de M. Étienne, député, de M. Arnault, de M. Léon Thiesse, de M. Année, les collaborateurs du *Constitutionnel.* Soyez-en bien persuadé, monsieur Viennet, ce bon *Constitutionnel n'oublie pas plus les bons vers que les bons votes.*

— Le *crime* des missionnaires, dit M. de Pradt dans *le Courrier Français,* consiste dans leurs déclamations contre la révolution et la philosophie; et les missions doivent être interdites parce que les *jésuites, expulsés des colléges,* se sont faits missionnaires. En effet, flétrir Marat, Robespierre, Danton, n'est-ce pas un attentat monstrueux? Quant aux jésuites, nous avons une bonne loi de 1792 qui servira à nous en débarrasser. Vive l'*ordre légal* de la Convention!

— *Le Courrier Français* est dans la plus grande désolation. La chambre des députés n'a-t-elle pas reconnu la légalité des lazaristes, des sulpiciens et des missionnaires du Saint-Esprit? Avec la jurisprudence qu'elle a établie, ne peut-on pas faire revivre les carmes, les célestins ou *autres congrégations de cette espèce?* Bientôt la France ressemblera à l'Espagne si les amis de l'ordre légal et de la civilisation ne s'opposent au gouvernement. Mais à quoi bon, puisque *les principes ne sont plus de mise aujourd'hui? Le Courrier* invoque contre les missions une loi de 1771; est-ce qu'il aurait oublié les lois de 92 invoquées par M. Isambert?

—On dit que M. Appert est parti pour Toulon avec un orchestre complet afin de prévenir le retour de la révolte des trois cents forçats condamnés à vie, qui a eu lieu quand on a essayé de les embarquer pour Brest et qui n'a été d'abord réprimée que par le feu répété de l'infanterie. On dit encore que M. Appert les accompagnera avec son orchestre durant le trajet du port de Toulon à celui de Brest, et que les *gardes-chiourmes* joueront désormais de la flûte toutes les fois que de sourds murmures annonceront du mécontentement dans les bagnes.

—*L'Universel* nous apprend qu'il paraît à Stuttgard, depuis le 1er octobre dernier, un journal français intitulé: *Le beau monde, journal des nouveautés, de la littérature, des bons mots et de la petite morale.* Nous demanderons au *Journal des Débats,* qui possède à fond la science de la morale et

On sait parfaitement avec quelle flexibilite elle se prête à *tout changement*, ce que c'est qu'*une petite morale.*

— En même temps que M. Salverte flétrissait le devouement des Vendeens le general Sebastiani réclamait en faveur de la vieille armée. Est-ce en deversant le mepris sur les plus fideles sujets du Roi qu'on prétend lui donner une preuve eclatante d'un devouement constitutionnel? Est-ce encore en demandant des recompenses exclusives pour les serviteurs de Bonaparte et de la convention, qu'il ne faut pas, dit *le Globe*, juger d'une manière ordinaire, mais *en grand!*

— M. Benjamin-Constant a prevenu le ministère que le centre gauche a de l'*humeur* contre lui, qu'il *rejoindra* l'extrême gauche, qu'il *dira* bientôt tout haut ce qu'il pense *tout bas*, à moins qu'il ne previenne et ne satisfasse d'une manière complète les désirs du *parti national*, c'est à dire de MM. de Corcelles, Demarçay, La Fayette, Labbey de Pompières, etc., etc.

— On dit que, dans quelques jours, la reunion Agier tiendra dans un fauteuil. Voici au reste son etat moral : beaucoup d'ambition, encore plus de vanité, encore plus d'etourderie et d'opiniâtreté; peu de sens commun, mais très peu, et pas du tout de jugement.

— Il faut absolument que M. de Châteaubriand se mette partout, avec *les libertés publiques et la societe perfectionnee.* En tout cas la vanité du noble vicomte ne se perfectionne guère. Il a fait un discours au sacre collége comme ambassadeur de France, à l'occasion de la mort de Leon XII. Ce discours, ou M. l'ambassadeur raconte son histoire et ses aventures, est d'une singularite tout à fait extraordinaire. M. de Châteaubriand apprend aux cardinaux qu'a telle epoque il etait ministre du roi de France; que son nom eut l'honneur de paraître dans les lettres qui furent adressées au sacré college, et que c'est lui qui vient aujourd'hui exprimer les regrets de Charles X pour la perte du souverain pontife. L'illustre ambassadeur a encore parle de la fragilite des choses humaines; le sacre college a dû s'en apercevoir en entendant son discours.

— Un rapprochement instructif, et qui peut suffire pour nous éclairer sur les intentions des liberaux, c'est de voir qu'on ouvre partout des écoles de tout genre, des cours publics et particuliers, tandis qu'on ferme les écoles ecclesiastiques et qu'on limite le nombre de leurs elèves.

— Le *Journal des Debats* met le public au courant de ses affaires domestiques. Il est survenu un dissentiment entre M. Bertin l'aîné et M. Bertin-

Devaux, à l'occasion d'un article sur la loi départementale, publié dans les *Débats*. M. Bertin le conseiller d'état a écrit à M. Bertin le rédacteur en chef que cet article n'était point conforme aux opinions politiques qu'il professait et qu'il défendrait à la tribune; mais qu'on se tranquillise sur les suites de ce dissentiment. M. Bertin l'aîné assume sur lui toute la responsabilité de l'article, de manière que les deux frères continueront à bien vivre, l'un avec avec le ministère pour recevoir sa subvention mensuelle, et l'autre avec le côté gauche pour en recevoir des éloges.

— Il paraît qu'il se passe au Val-de-Grâce des scènes effrayantes, et que tous les soldats qui s'y trouvent meurent de peur, ce qui est assurément fort extraordinaire en France. Et de qui peuvent avoir peur des soldats français? de qui? Eh! mon Dieu, d'un prêtre. Car enfin les prêtres, par le temps qui court, sont des hommes terribles qui feraient fuir une armée entière. Les pauvres soldats du Val-de-Grâce se sont donc avisés d'avoir peur de leur aumônier, et de mourir pour faire plaisir à M. Broussais, médecin de l'hôpital, ainsi qu'au *Constitutionnel* et au *Courrier*. Tout le talent du docteur Broussais ne peut rien contre la peur qu'ils ont d'une soutane et d'un rabat. Les sangsues ne sont plus d'aucun secours, et la médecine demeure impuissante contre cette terrible frayeur. Grâce à M. Broussais maintenant la médecine trouvera une explication naturelle de la mort de ses malades dans la présence des prêtres.

— Beaucoup de personnes paraissent compter sur la civilisation pour la disparition du duel: c'est une erreur. Il n'y a que la religion qui puisse donner à l'offense *la force de pardonner* à son agresseur. Quelle est l'origine du faux point d'honneur? La vanité. Or, la civilisation peut-elle rien changer à la vanité qui existera tant qu'il y aura des hommes?

— M. de Pradt entonne le *Te Deum* dans *le Courrier Français* à l'occasion de l'émancipation des catholiques proposée au parlement d'Angleterre. Il en fait honneur à l'esprit humain, et il y voit le triomphe immortel de la civilisation. Il interpelle les accusateurs de l'esprit humain pour savoir si, nouveaux blasphémateurs, ils ne vont point accuser d'impiété la philosophie qui, depuis soixante ans, a fait tant de bien. Il espère que le clergé catholique sera reconnaissant d'un si grand bienfait. M. l'abbé de Pradt ne sait guère ce qu'il dit avec sa philosophie et son bienfait. La philosophie n'a que faire ici, et il n'y a pas de bienfait lorsqu'on ne fait que rendre ce qui est un droit et une justice.

— MM. les députés font les paresseux, et M. Royer-Collard a été obligé de les gronder sur leur négligence. Hé! messieurs, a-t-il dit d'un ton cha-

gin, la session ne finira jamais : vous arrivez à deux heures et demie, et vous voulez vous retirer avant cinq heures. Mais les honorables membres, soit dégoût de la chose publique, soit qu'ils aiment assez à rester auprès de leur feu, ou peut-être à dormir, ne tiennent aucun compte du chagrin et de l'admonition de M. Royer-Collard. *Le Courrier Français* se désole d'une telle insouciance; et M. Benjamin-Constant croit devoir se joindre à M. Royer-Collard, et faire chorus avec lui. Mais les lamentations du *Courrier* et l'autorité de l'honorable membre touchent peu nos paresseux. Que voulez-vous? La pêche fluviale les ennuie, et ils sont décidés à ne pas supporter plus de trois heures de séance publique.

— On aime toujours à croire ce qu'on espère. Le bruit s'était répandu qu'il y avait eu une révolte à Rome contre le gouvernement pontifical. *Le Constitutionnel* a failli en perdre la tête de joie : on s'embrassait, on en pleurait dans ses bureaux. Mais l'illusion a été de courte durée; et il se trouve aujourd'hui que la plus grande tranquillité règne dans Rome.

— Pour rendre de l'importance à Venise, le gouvernement autrichien vient de déclarer cette ville port franc. Le roi d'Espagne vient d'accorder la même faveur à la ville de Cadix.

— M. le ministre des affaires ecclésiastiques ressemble à ces pilotes qui, dans une tempête, jettent à la mer une partie de la cargaison pour sauver le reste. Repoussant d'une main les missions de France, il a étendu l'autre sur les sulpiciens, les lazaristes et les missions étrangères. Néanmoins *le Courrier Français* n'est pas encore content : il veut que le ministre lui abandonne tout, et se retire ensuite. Faites des concessions après cela.

— M. le duc Charles de Damas, premier gentilhomme de la Chambre du Roi, vient de mourir à l'âge de soixante-douze ans. Le Roi a désigné pour son successeur M. le duc de Maillé, qui a été pendant plus de trente ans premier gentilhomme de MONSIEUR, comte d'Artois. Le noble duc est connu par une fidélité et un dévouement sans borne à nos Bourbons.

— Je vous répète que Me Isambert est un homme incomparable. — Mais qu'est-ce qu'il a fait, votre Isambert? Il ne vaut pas Me Grand. C'est un charmant jeune homme que Me Grand. Il a prononcé dans un cimetière l'éloge d'un régicide et d'un athée; il n'y a plus rien au-delà, c'est l'apogée de la raison humaine. — Me Isambert a dévoilé une foule d'injustices; il a pris la défense de tous les opprimés. — Oui; mais tout cela ne vaut pas l'éloge d'un régicide et d'un athée. Pensez donc quelle force d'âme, quelle force d'esprit il a fallu à Me Grand pour arriver là! —

Me Isambert a dénoncé et poursuivi l'ancien garde-des-sceaux dans l'affaire des hommes de couleur. — Qu'est-ce que c'est que cela en comparaison de mon régicide et de mon athée ! — Me Isambert est l'auteur de la pétition contre les missionnaires, que la chambre des députés vient de renvoyer au garde-des-sceaux. — Oui, cela n'est pas mal; mais Me Grand en a fait une aussi. . . — Me Isambert a conduit toute l'affaire Dumonteil : c'est lui qui a excité ce jeune homme, qui l'a engagé à en appeler à la Cour royale, qui a écrit à M. Moufle, maire du huitième arrondissement, à M. de Chabrol; enfin il a fait tout au monde pour amener le mariage des prêtres catholiques. — Oh ! c'est bien ce qu'il a fait de meilleur, par exemple; et je pense, avec l'honorable M. de Sades, que Me Isambert est un *caractère honorable.*

— Le centre gauche est tout à fait tombé dans la disgrâce du *Journal de Paris.* Il le menace du courroux de la nation, et, en cas de réélection, il prévient messieurs du centre qu'elle se souviendra de leur conduite. Déjà des menaces ! il est vrai que celui qui les fait n'est pas fort à craindre. En tout cas, messieurs du centre gauche, vous êtes avertis, c'est maintenant votre affaire.

— L'association catholique d'Irlande, au moment de sa dissolution, comptait plus de quinze mille membres qui avaient qualité pour voter dans ses séances. Parmi ces membres on comptait quatorze cents non-catholiques, quatre archevêques catholiques, vingt évêques catholiques et deux mille six cents ecclésiastiques catholiques. La contribution volontaire, appelée rente catholique, était payée par trois millions d'habitans de l'Irlande; huit mille percepteurs, dans les différentes localités, étaient chargés de recueillir ses sommes, tandis que d'autres contributions, toutes volontaires, affluaient, sans avoir été même demandées, de Paris, de Bordeaux, du Havre, de Dieppe, de Tours, de Harfleur, de Lisbonne, d'Oporto, de Rome, de New-Yorck, de Boston, de Norfolk, de Charleston, de Baltimore, de Philadelphie, de Savannah, de Saint-Louis, de Québec, de Montréal et des Indes occidentales. Ces diverses remises étaient ordinairement accompagnées de lettres remplies d'une généreuse sympathie, et des vœux des souscripteurs pour la population de l'Irlande.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

Le Conservateur *commencera sa seconde année le 5 avril. Les personnes dont l'abonnement finit à cette époque sont invitées à le renouveler si elles ne veulent point éprouver de retard dans l'envoi des premières livraisons du cinquième volume.*

SITUATION DU MINISTÈRE.

Le ministère marchera-t-il avec la gauche ou avec la droite? le centre lui suffira-t-il, ou bien sera-t-il forcé d'abandonner ses chers portefeuilles? Ce sont là de hautes et de graves questions par le temps qui court.

Le ministère n'a point de majorité assurée dans les deux chambres, et ne peut réellement en avoir. Une majorité est un parti : or le ministère actuel ne représente aucun parti. Il ne fait les affaires de personne, seulement il empêche la monarchie de faire les siennes, et il laisse le libéralisme bâtir tout à son aise sa fortune sur un terrain qui ne lui appartient pas. Il ne hait pas la droite, mais il l'évite autant que possible, ne pouvant supporter ses regards sans honte et sans confusion. Car en lui-même il se sent coupable, et il tâche de s'étourdir pour s'arracher aux remords qui le tourmentent. Voyez-le lorsque, par un reste d'ancienne habitude, il parle un langage royaliste; il a grand soin de ne point regarder les députés de la droite; il baisse les yeux, ou il les tient fixés au plafond. Les applaudissemens du côté droit augmentent son embarras; et, entendant gronder la gauche, il se promet aussitôt de ne

plus rien dire de royaliste. Il n'est pas précisément libéral ; néanmoins il a une telle peur du libéralisme qu'il en perd le jugement. Il le craint comme un écolier craint son professeur, comme un esclave craint son maître. Au fond du cœur il le hait, mais il garde soigneusement cette haîne pour lui; il se surveille lui-même afin qu'elle ne lui échappe point, et sa frayeur est telle qu'il devient son propre mouchard. Il a la conscience qu'il fait mal, il a la conscience de la mauvaise foi du libéralisme; cependant il n'ose s'arrêter, la peur le pousse. Le côté gauche ne l'ignore point; aussi fait-il le plus de bruit qu'il peut. Il grossit sa voix, il exagère ses forces, il calomnie sa puissance, il prétend avoir la nation à ses ordres; et le ministère tremble, et il marche en jetant autour de lui des regards timides. Il serre la main aux libéraux en poussant un profond soupir qu'il se reproche bien vite; si on l'avait entendu !...

Il n'exerce aucune influence sur le centre. Car qui voudrait de son esclavage ? Qui ne frémit de sa position ? Le spectacle qu'il donne à la France excite la compassion : on le plaint plus qu'on ne le condamne. Les fonctionnaires publics sont toujours de l'avis du gouvernement parce qu'on se fait, au centre, une sorte de conscience que l'on ne peut ni comprendre, ni définir, à moins d'être soi-même un fonctionnaire. Dans cette partie de la chambre on voit les affaires publiques autrement qu'à droite ou à gauche. Or comme le ministère ne sait pas le matin s'il pensera le soir, et comme, en cinq minutes de temps, se contredit, il quitte et reprend les mêmes opinions, suivant les applaudissemens de la droite, et les murmures de la gauche, le centre se meurt dans une anxiété permanente. Qui pourrait raconter les angoisses de ces honorables fonctionnaires publics, qui ne savent

trop ce qu'ils doivent penser, ce qu'ils doivent dire, et quelle boule ils doivent déposer dans l'urne? Le ministère ne possède donc point de majorité dans la chambre des députés : de là ces variations dans les votes, et cette inconstance dans les scrutins qui caractérisent toutes les séances.

Si une majorité fixe manque au ministère, il manque aux chambres une opposition arrêtée. Les ministres ne peuvent compter leurs amis ni leurs ennemis : ils sont combattus et défendus tour à tour par la droite et la gauche. Il y a quelquefois une confusion qui dénonce hautement que toutes les opinions sont déplacées et les esprits incertains.

La droite, toujours divisée, ne montre ni cette persévérance ni cette tactique, ni cette vigueur qu'elle avait autrefois. Les uns, spectateurs immobiles, se tiennent hors de la mêlée, et ne semblent s'intéresser au sort de la royauté que par leur silence; les autres ne paraissent combattre qu'avec une certaine mollesse, soit par découcouragement, soit pour ménager le ministère. La gauche est aussi divisée. Les uns, emportés par leur impétuosité, voudraient qu'en vingt-quatre heures on réformât la France, et qu'on la forçât de prendre la liberté telle qu'ils l'entendent et la comprennent; ils regardent comme perdu le temps qui n'est pas employé à ce grand œuvre. La temporisation les indigne, la modération calculée de leurs collègues leur paraît de la lâcheté. A quoi bon marcher lorsqu'on peut courir? Pourquoi ne pas prendre le marteau et se mettre de suite à la démolition? Les autres, plus habiles, règlent leur impatience et dissimulent leur ambition. Il n'est pas sage de brusquer les choses humaines, et les affaires publiques doivent être menées avec

une certaine lenteur. Il ne faut point par une folle témérité aventurer ce qu'on peut avoir par la prudence.

La division existe donc dans le côté gauche, mais pas de manière à l'empêcher d'agir. Il fait encore ses affaires avec assez d'habileté pour alarmer la couronne, et arriver à son but, malgré les sottises de quelques étourdis. Il est vrai qu'il ne faut lui demander ni ce patriotisme fougueux qui ne pouvait se contenir, ni ce désintéressement qui était un prodige dans les annales du monde. Le libéralisme ne se prend pas aisément d'un enthousiasme gratuit pour les intérêts des citoyens, et, s'il fait des discours pour le peuple, c'est qu'il est sûr d'être payé de ses paroles.

Toutes ces phrases de rhéteur et de baladin, toutes ces protestations d'amour du bien public ne sont que pour faire bruit. Où est allé ce zèle ardent dont on faisait parade? Qu'est devenue cette sollicitude si inquiète pour le peuple? Et cet empressement à défendre les libertés publiques, s'est-il donc évanoui? Et toutes ces promesses faites aux électeurs, et tous ces sermens de renouveler la face de la France, les a-t-on oubliés? Oui; et la gauche, comme l'a dit naïvement l'honorable M. Mauguin, s'est arrêtée devant les sous-préfectures, les préfectures et le conseil d'état, semblable à un homme affamé qui s'arrête devant un magasin de comestibles. Il y a si long-temps que la faim la tourmente! Et la vertu la plus inébranlable peut-elle résister à une pareille tentation?

Le ministère se trouve donc en face d'une chambre où la majorité et l'opposition sont incertaines. Le côté gauche par lui-même n'est point assez fort; et, même avec le centre gauche, il ne fait pas encore la loi. Il faut

à sa puissance quelques voix du centre droit : ce qui donne alors une majorité bizarre et mélangée.

La droite l'emporterait si le centre droit lui restait fidèle; mais là les consciences sont dans le doute, et souvent le hasard décide des votes. Tantôt on marche avec la gauche, tantôt avec la droite, ou bien l'on reste immobile. Ces variations déconcertent tous les plans, elles ébranleraient même la plus haute sagesse. C'est au centre que se trouve le fauteuil de la fraction Agier, fauteuil qui aura bientôt plus de célébrité que la fortune de César et l'épée de Brennus. Si on le roule vers la droite, le royalisme l'emporte; si, au contraire, vers la gauche, le libéralisme triomphe. Ce fauteuil est l'appui du ministère, c'est un talisman semblable à la lampe d'Aladin; s'il le perd, il ne peut plus rien, et il tombe. En outre de ce précieux talisman, le ministère a encore la bonhomie sentimentale de M. de Leyval, la crédule niaiserie de M. de Cordoue, l'admiration de M. de Chantelauze et la reconnaissance de M. de Laborde.

Si maintenant nous allons dans la chambre haute, nous la verrons se partager en trois fractions.

La chambre des pairs, constituée en 1814 par Louis XVIII, se trouvait composée de sénateurs et d'anciennes familles de France; en 1815 elle fut réorganisée, et il y eut une promotion considérable de pairs sous le ministère Talleyrand. Dès lors le libéralisme y fut en minorité, et le royalisme l'emporta dans toutes les délibérations.

La nomination de soixante pairs par M. Decazes brisa la majorité royaliste pour en faire une semi-libérale; de cette époque datent les trois fractions entre lesquelles la chambre se divise actuellement. La fraction cardinaliste, ainsi appelée du cardinal de Beausset qui en était comme l'âme, devint la plus forte : composée de ces gens mo-

dérés et craintifs auxquels le moindre mouvement fait mal, qui n'aiment pas le libéralisme, mais qui voient de l'exagération dans la vigueur et dans des opinions fixes et invariables, la fraction cardinaliste craignait d'un côté de rester immobile, et d'un autre d'avancer. Incertaine et timide, elle imprima à la chambre haute cette marche vacillante qui, depuis quelques années, est son caractère distinctif. Le duc de Mortemart remplaça le cardinal de Beausset, et la fraction cardinaliste ne fut plus connue que sous le nom de *fraction Mortemart*.

La seconde fraction, dite *Marbois*, du nom du marquis de Barbé-Marbois, représente le libéralisme; c'est l'extrême gauche de la noble chambre. La troisième fraction renferme les royalistes qui marchent hardiment sans craindre le libéralisme, et qui se soucient peu de passer pour exagérés pourvu qu'ils défendent la religion et la monarchie. D'après la constitution de la chambre, il semble que cette dernière fraction aurait dû avoir la majorité; mais la promotion de M. Decazes la lui fit perdre, et les nominations faites par M. de Villèle ne purent la lui rendre. La fraction *Mortemart*, effrayée par les cris du libéralisme, se joignit à la fraction *Marbois*: aujourd'hui elle paraît vouloir l'abandonner, reculant devant la puissance de ce même libéralisme et les progrès de la démocratie.

Ainsi le ministère n'est pas plus assuré de rencontrer une majorité dans la chambre des pairs que dans celle des députés. Admettons pour un moment que la fraction *Mortemart* se réunisse à la troisième fraction, les projets de loi, combattus par la fraction *Marbois* qui ne les trouvera pas sans doute assez liberaux, seront rejetés par le reste de l'assemblée comme trop démocratiques. De quelque côté qu'il se tourne, le ministère est mort d'avance:

s'il ne gagne pas la bataille, il est perdu; et s'il la gagne, il est encore perdu. Car l'arrogance du libéralisme croîtra en raison de sa puissance; il lui faudra des portefeuilles, et la couronne sera obligée de supporter un ministère libéral.

Jamais ministère ne s'est trouvé dans une position plus fausse que le ministère actuel; sans principes, sans système, sans appui, il ne tardra pas à mourir aux pieds du fauteuil qui contient toute la fraction Agier.

J***.

DU DISCOURS DE M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES DANS LA SÉANCE DU 7 MARS.

Que M. Isambert poursuive la noble carrière qu'il a commencée à Marseille, qu'il marche sur les traces du preux auvergnat, qu'il dénonce; que M. de Kératry *renfle sa voix*, *répète ses phrases*, qu'il appuie la pétition de M. Isambert, et descende de la tribune approuvé du côté gauche, rien n'est plus selon l'ordre des choses, et l'ordre par lui-même présente de telles beautés à mon imagination que je serais fâché que tous ces gens-là s'écartassent de celui qu'il leur sied si bien d'observer. Que ferions-nous en effet du zèle de M. Isambert? Nous, qui n'aimons ni les délations, ni les incarcérations, ni les déportations, ni les inconvéniens de navigations dont le parti-prêtre aurait eu le droit de se plaindre dès 1793, que ferions-nous de la colère de M. de Montlosier, si semblable à celle qui dans les enfans excite le rire des nourrices? Enfin que ferions-nous de l'esprit et du sens de M. de Kératry, si propre à peindre l'amour avec la

mort, par la mort et après la mort, mais fort peu habile, il faut en convenir, dans les affaires de la vie ; et qui, j'en suis sûr, s'entend mieux en autopsie qu'en *cordicolisme* spirituel? Non ! il nous ferait peine que ces hommes agissent différemment, et j'aime à les voir s'agitant ainsi afin d'atteindre le but pour lequel ils furent créés. Ils ignorent leurs fins, mais ils s'y acheminent, aveugles et robustes instrumens de la volonté de Dieu : car c'est une chose qui me réjouit que cette activité, ce zèle qui dirigent les actions de tant de gens : le tout pour la plus grande gloire de Dieu.... C'est ainsi que marche toute la création, mais quelquefois l'ordre semble interverti, et j'avoue que le discours de M. le ministre des affaires ecclésiastiques m'a causé une telle surprise que j'aurai de la peine à l'exprimer.

On se rappelle encore ce jour où un général, de douloureuse mémoire, vint abdiquer à une de nos tribunes tout ce qui lui était resté de gloire depuis un serment trop fameux. Ce général, qui n'avait jamais vu le péril sur les champs de bataille, en découvrit tout à coup mille dans une noble persévérance, qui devait s'exercer abscurément. Il ne comprit point que l'on pût vivre loin de la cour, que l'on exposât des titres, des richesses pour conserver l'honneur ; enfin il céda à l'effroi de partager les revers de son chef et de ses compagnons d'armes, et s'écria lui-même en parlant du salut de son pays : Tout est perdu, jusqu'à l'espérance !..... On aura donc vu deux fois à la tribune française deux Français manquer de cœur! Ce que fit le guerrier, voilà le prêtre qui le renouvelle. Le guerrier affronta la honte de trahir sa cause, le prêtre trahit celle de Dieu même..... Et ce grand scandale, c'est M. Feutrier qui le donne !

Quel exorde que le sien ! Il est question de la religion,

et M. l'évêque de Beauvais commence son discours en invoquant la *légalité?* Une dénonciation contre toutes les corporations religieuses excite l'indignation et la terreur, et M. l'évêque de Beauvais demande que le délateur *traite avec précaution et ménagement les affaires du clergé?* Les *affaires* du clergé! Il lui trouve *un zèle impétueux, qui n'amène rien à sa perfection!* Le zèle de M. Isambert! Mais M. l'évêque de Beauvais parle aussi d'un langage *grave, mesuré, plein d'égards.* On voit qu'avec un léger degré d'attention de plus M. Isambert aurait bien traité ce sujet : des *affaires du clergé!* il n'y a vraiement à redire qu'à *son langage :* le fond des choses n'est pas mal....... Où en sommes-nous? cependant je poursuis ; écoutons M. Feutrier dire : Je ne connais point les corporations religieuses que *l'état ne dote pas, et elles diffèrent essentiellement de celles qu'il m'appartient de protéger.* Que le ministre des affaires ecclésiastiques ne souffre pas que les fonds destinés par l'état à soutenir certaines corporations soient destinés à l'entretien d'autres corporations, c'est juste ; mais qu'un prêtre, un évêque déclare qu'il ne *connaît pas* les associations religieuses (dont il admet l'existence) et qu'il dise hautement qu'il *ne lui appartient point de les protéger*, voilà ce qui ne peut s'ouïr sans déplorer une faiblesse (et je choisis le mot le plus doux), sans déplorer une faiblesse coupable. Dans les concessions que son excellence s'empresse de faire à M. Isambert, elle va jusqu'à dire *que c'est un malheur pour certaines institutions de porter un nom qui offusque le pétitionnaire.* Le nom de *Jésus* offusque M. Isambert, et de l'aveu même de l'évêque de Beauvais, c'est un malheur de le porter.... Certes, ce n'est point à la tribune que M. Feutrier nous rappellera l'orateur de la chaire chrétienne : on dirait qu'il sacrifie tout

à la prétention de prononcer un discours qui ne laisse pas soupçonner à quel ordre sacré il appartient; et cependant il ne parvient point à contenter le côté gauche. C'est au moment où il dit : « On ne *peut nier* que les missions n'aient contribué à l'amélioration des mœurs dans *certaines populations*, » qu'une *explosion* manifeste la violence des députés du côté gauche. Cette forme oratoire si mesurée, *on ne peut nier*, et cette restriction, *dans certaines populations*, ne satisfait point la *moinophobie gauche.* C'est en vain que M. Feutrier veut leur plaire; la crosse du prélat les choque autant que le bâton du missionnaire, et l'évêque de Beauvais lui-même n'obtiendra pas grâce à leurs yeux; qu'il s'épargne (à moins cependant que sa conscience ne lui fasse un devoir de seconder l'esprit qui anime M. Isambert), qu'il s'épargne des efforts superflus. Il lui sera, je crois pouvoir l'en assurer, impossible d'atteindre le but que se propose le pétitionnaire.

Pourquoi son excellence ne convient-elle pas volontiers, avec joie, avec un orgueil permis, quand il s'agit du triomphe de la religion et du succès de quelques-uns de ses ministres dont la gloire ne peut alarmer l'humilité de M. l'évêque de Beauvais, puisqu'elle lui est étrangère, que le plus grand bien est résulté des missions parmi les gens du peuple, soit dans les villes, soit à la campagne; que des parens, des amis ont été réconciliés, que des calomnies ont été réparées, des restitutions immenses ont été faites. Voilà ce qu'ont vu de leurs yeux tous ceux qui habitent la province : voilà ce qu'un évêque ne devait point craindre d'avouer hautement. J'ose à peine poursuivre l'examen de ce discours si étrange dans la bouche de M. Feutrier. En effet, est-il rien de plus triste que d'entendre ce ministre rappeler, sans y ajouter une

reflexion, que *sous le gouvernement de Bonaparte, des missions furent faites dans l'intérieur de la France; et que des maisons de missionnaires s'ouvrirent sous les yeux et avec le consentement de l'autorité?* Quand son excellence aurait déploré l'abolition de ces maisons sous le fils de S. Louis, n'ont-elles point donné un signe *de sens?* On voit que j'emploie à dessein les expressions les moins énergiques, mais celles de M. Feutrier paraissent l'être jusqu'au scandale, puisqu'on l'interrompt avec violence. Aussi reprend-il avec une douceur qui serait évangélique s'il était question de lui retirer son ministère ou de réduire ses revenus : *Je serais désolé d'employer un mot irritant.* C'est MM. Isambert, Pierre Grand, Kératry, que M. Feutrier redoute d'*irriter;* le reste du monde ne l'effraie point, et sans craindre de blesser les catholiques réguliers, il ajoute : *Des écarts de zèle, des paroles indiscrètes, quelques voies de fait, quelques scènes tumultueuses ont eu lieu à l'occasion des missions, et ont affligé les amis de l'ordre et de la paix.* Voilà qui est dit. Dès qu'il déplaira à un homme ivre, à un insensé, à un atrabilaire de voir s'élever une croix, ou d'entendre des cantiques à la louange de Dieu, on accédera à son désir; et le sacrifice de ses actes s'imposera toujours à la partie religieuse de la population. Mais comment classerons-nous les *écarts de zèle* et les *paroles indiscrètes?* On renfermera dans les premiers tout ce qui pourrait avoir quelque rapport aux bénéfices provenant de spoliations révolutionnaires; toutes démonstrations des progrès de l'irréligion, toutes citations de livres impies, tout souvenir rappelant comment on arrive aux derniers excès : car c'est *un écart de zèle* que de prouver jusqu'à la conviction la vérité des propositions que l'on avance; c'est un *écart de zèle* que d'enseigner à une foule chrétienne,

venue pour l'entendre dans une église chrétienne, la véritable doctrine que prêchèrent notre Seigneur et ses apôtres. Quant aux *paroles indiscrètes*, nous savons en quoi elle consistent : ce sont certains replis du cœur humain qu'il ne faudra point sonder ; et ceux qui, par une des lois particulières de notre religion, sont les mieux instruits dans cette science, s'interdiront d'en faire usage; car le vice s'alarme facilement, et il faut lui ménager la confusion. Ce sont *paroles indiscrètes* que celles qui révèlent les écueils qu'offrent le monde; et il semblerait que les filles d'Eve sont exposées à goûter pour la première fois de l'arbre de la science du bien et du mal, tant on se récrie dès qu'on les éclaire sur les suites de la vanité, de la légèreté, de ce goût effréné des plaisirs que les femmes païennes se refusaient plus volontiers que nos femmes chrétiennes. Les *paroles indiscrètes* seront celles qui forceront à convenir que les représentations théâtrales ont fait naître plus d'un désir qu'il a fallu réprimer; qu'au milieu d'une assemblée brillante et tumultueuse plus d'une passion a été réveillée ; que l'envie a suivi l'orgueil, que des larmes amères sont provenues de sourires perfides, et que des regrets, si ce ne sont des remords, ont succédé à de courtes joies. Telle sera la part des *écarts de zèle* et des *paroles indiscrètes*, et elle pourra s'étendre davantage encore; car, chacun est maître de prendre pour lui les conseils ou les menaces qu'adressent à leurs auditeurs les orateurs chrétiens ; mais sous ce nom, nous sommes obligés de désigner tout prêtre qui répand la parole de Dieu ; et les curés, les vicaires dans les plus simples prônes traitent les mêmes sujets que les missionnaires : comment satisferont-ils à la délicatesse de conscience qui paraît dominer aujourd'hui parmi les pécheurs ? A quoi réduira-t-on la prédication,

si l'indignation de l'impiété et l'embarras du vice posent les bornes où elle doit s'arrêter? Que dira le prêtre s'il lui faut tout ménager, l'orgueilleux théophobe, le libertin railleur, et l'insensible, l'insouciant homme du monde?

Mais supposons un instant que le prêtre parviendra à altérer le sens des paroles que Dieu fit retentir sur le Sinaï, et que pour satisfaire aux puériles ou coupables prétentions de la créature, les commandemens de son auteur seront, s'il le faut, mis parfois en oubli : cela suffirait-il à rassurer les esprits inquiets sur les suites de la prévention? Je ne le pense point; car si d'une part les réclamans de la tolérance n'ont plus rien à désirer, les partisans de la justice s'indigneront; et il ne m'est point prouvé que la dénégation de toutes les vérités relatives au dogme et à la morale produise un état de paix permanent. C'est ce qu'a sans doute prévu M. Feutrier quand il provoque la *sévérité de l'autorité afin qu'elle réprime les abus, qu'elle fasse respecter les droits du particulier et des communes* et surtout qu'elle *restreigne les exercices extérieurs et publics*. Nos missionnaires me semblent ici travestis en *forts armés*, en puissance arbitraire contre lesquels l'invocation de lois est instante. Mais que dit donc Mgr l'évêque de Beauvais dans sa sollicitude pour le respect dû aux communes? Il oublie que ce sont les missionnaires que jusqu'à présent il a fallu protéger; et que l'on n'a encore été obligé d'arracher personne de leurs mains furieuses. Au reste, Mgr l'évêque de Beauvais y regarde-t-il de bien près quand il prononce un discours en lieu profane? Je ne le pense pas; et j'en prends à témoin cette phrase incroyable où il requiert les autorités civiles de s'immiscer dans les affaires ecclésiastiques, surtout dans le but de *restreindre les exercices extérieurs*

et publics.......... On aurait peu de peine à obtenir de son excellence la suppression du culte ; elle est sur la voie.

Imposante justice, en vérité, que celle faite par le côté gauche du discours de M. le ministre des affaires ecclésiastiques ! Il finissait en parlant de la *popularité* qu'ont acquise les religieuses ; et il voulait intéresser son collègue le ministre de la marine en faveur des missionnaires, quand un rire prolongé à gauche l'interrompt..... Qu'est-ce qu'eût encore voulu dire ce prélat? On l'ignore; car, rapporte *le Constitutionnel*, la chambre *a peu écouté cette partie du discours*. Ainsi son excellence a d'abord excité la risée du côté gauche, puis leur indifférence. Quelle progression fâcheuse ! Mais ce n'est point comme orateur que je plains Mgr l'évêque de Beauvais : c'est comme prêtre. S'il se relit, il s'effrayera, je l'espère, des concessions qu'il a faites à un parti qui n'en veut *qu'une*, et mesurera sans doute l'abyme où il s'élance, et où les Français catholiques sont bien loin de le suivre.

P***.

Nous recevons d'un de nos abonnés les observations suivantes sur le dernier ouvrage de M. l'abbé de la Mennais ; nous les publions sans nous permettre d'y rien changer.

DES PROGRÈS DE LA RÉVOLUTION ET DE LA GUERRE CONTRE L'ÉGLISE,

par M. de la Mennais.

Le dernier ouvrage de M. l'abbé de la Mennais paraît avoir excité une grande rumeur, tant parmi les libéraux

que parmi les bons royalistes. Cette espèce de scandale n'a pu qu'affliger vivement l'homme de bien. Que les libéraux attaquent avec acharnement un auteur recommandable à tant de titres, rien en cela d'étonnant; calomnier, persécuter, vexer de toute manière celui qui s'est dévoué à la défense de la religion et de la monarchie qu'ils veulent anéantir, c'est le projet de la secte infernale dont ils se sont constitués les hérauts et les propagateurs; mais que des personnes respectables, soit par leur qualité, soit par leurs principes, soit par leur dévouement aux saines doctrines, fassent pour ainsi dire chorus avec ces mêmes libéraux, dont la doctrine doit leur faire horreur; voilà ce qui jette à juste titre dans le dernier étonnement. Quelle funeste doctrine professe donc aujourd'hui cet auteur dont les vertus égalent au moins les talens? Par où a-t-il mérité cet acharnement à le poursuivre et à le présenter comme un factieux qui veut s'établir chef de secte? Il semble que, pour inculper aussi grièvement un homme tel que M. de la Mennais, il faut y regarder à plusieurs fois, et surtout le lire avec un esprit dégagé de toute prévention, afin d'examiner dans le calme de l'impartialité les raisonnemens sur lesquels il base son opinion; et encore bien se garder de se laisser entraîner dans son jugement par les décisions sentencieuses de certains personnages; bien plus encore d'abonder dans le sens de ceux dont les mauvais principes, les fausses doctrines et les projets perfides sont depuis long-temps connus.

Ce que je dis ici est plus encore pour moi que pour les autres: car en commençant la lecture *Des progrès de la révolution*, et en la continuant je me le suis souvent dit. Pour preuve de mon impartialité, je conviendrai d'abord que l'auteur donne prise contre lui dès le premier

chapitre, en attribuant à Louis XIV, page 7, d'avoir opéré la séparation de la société civile de la société religieuse, en faisant ainsi du despotisme la loi fondamentale de l'état. Sans vouloir excuser entièrement l'auteur, il est facile, ce me semble, d'entrer dans sa pensée, de partager, au moins en partie, son opinion quoiqu'un peu trop conforme à celle des libéraux, ennemis déclarés de Louis-le-Grand. C'est sous ce monarque, comme l'on sait, que le gallicanisme s'est particulièrement développé et qu'il a pris de la consistance. Or, M. l'abbé de la Mennais s'est trop prononcé sur ce qu'on appelle *libertés gallicanes*, pour ne pas en attaquer la doctrine partout où il la voit. Le voilà donc en cela d'accord en apparence avec les fauteurs du libéralisme, qui traitent ce monarque de despote.

Mais quoi! pour se trouver sur un point du même sentiment que des sectaires, doit-on passer pour faire cause commune avec eux? A qui fera-t-on jamais croire que M. de la Mennais est *libéral?* Tout son ouvrage est la plus vigoureuse censure du libéralisme et de ses funestes doctrines. Il y a plus, en criant si fortement contre le gallicanisme il prouve par là même qu'il est antilibéral; car les libéraux sont de chauds partisans des *libertés gallicanes*. Pourquoi? parce que la doctrine de ces *libertés* tend à restreindre la puissance spirituelle qu'ils ont résolu d'anéantir. M. de la Mennais, qui connaît bien leurs pensées, s'élève donc avec courage non seulement contre le gallicanisme, mais encore contre ceux qui l'ont propagé, permis ou protégé, en tolérant son établissement au milieu de nous.

La question est donc dans le fait de savoir si M. de la Mennais a tort ou raison de condamner le gallicanisme; mais, dans tout état de cause, il faut bien se garder de

ranger parmi les fauteurs du libéralisme, parce qu'il est antigallican : car, dans le vrai, les gallicans modernes sont plus libéraux qu'on ne pense. Au surplus, qu'on réfléchisse bien au mal que produit ce déchaînement contre un homme depuis long-temps reconnu pour un des plus chauds adversaires du parti libéral. Oh ! comme ils sont triomphans les coryphées de cette secte antireligieuse et antiroyaliste! Nous avons pour nous, disent-ils, même les plus zélés partisans du *papisme* et de la royaute. Courage donc, nous finirons par l'emporter. Si nous sommes secondés par les prêtres et les royalistes contre l'abbé de la Mennais, un de nos plus redoutables antagonistes, que ne devons-nous pas espérer?

Mais, dira-t-on, faut-il laisser sans réponse les paradoxes pour ne pas dire les erreurs d'un auteur, quelle que soit sa haute réputation? Non; mais d'abord il faut bien connaître ses vrais principes : car un homme tel que M. de la Mennais ne peut être soupçonné d'en avoir de mauvais. En second lieu, il faut en exposer le vice avec circonspection, ménagement, impartialité, pour ne pas avoir l'air de donner gain de cause aux méchans.

Après ces concessions je demanderai quelles sont donc les erreurs, quels sont les écarts où l'auteur s'est livré? Il parle, j'y consens, fortement contre le gallicanisme. Mais où est en cela le motif de crier au scandale, à l'hérésie, à l'esprit de faction? Le gallicanisme est né du calvinisme et peu après lui. Un certain ambassadeur français à Rome refusa de signer le concile de Trente, sous prétexte qu'il portait atteinte aux libertés gallicanes. Peu après le jansénisme en provint, se manifesta, se propagea en s'étayant des libertés gallicanes. On connaît assez quelles furent les funestes suites de cette nouvelle hérésie, que des hommes d'un grand talent et d'un beau génie n'ont

rendue que trop célèbre. Enfin le gallicanisme, préparé de longue main, prit de la consistance sous le règne de Louis XIV : c'est alors que le clergé français, ou du moins quelques évêques en son nom, firent la fameuse déclaration de 1682. Les quatre principaux articles qu'elle contient ne sont cependant pas si respectables, quoi qu'en disent les gallicans, qu'Alexandre VIII, d'après Innocent XI, ne les ait formellement *condamnés* et *réprouvés :* or il me semble qu'un simple particulier peut bien aussi censurer ce que deux illustres papes ont *condamné* et *réprouvé*, sans passer pour un factieux qui veut s'ériger en chef de secte. Eh ! qui se montre aujourd'hui si chaud partisan de cette déclaration de 1682, si ce n'est les plus fameux sectaires du libéralisme, qui y trouvent des moyens faciles d'attaquer, de saper par les fondemens la puissance des papes, dont ils ont juré la perte? Et où nous conduit à présent cette doctrine du gallicanisme pour être si respectée, si conservée, si propagée? Qu'on en juge par ses œuvres. Nous lui devons deux ordonnances, dit M. de la Mennais, qui portent ouvertement atteinte à l'autorité de l'Eglise en restreignant les droits des évêques. Le moyen que le vrai catholique ne génisse pas et se taise en voyant de tels maux affliger le pur catholicisme dans des circonstances aussi critiques que celles où nous sommes? Ah! loin de critiquer durement l'écrivain courageux qui élève la voix à la vue du péril, rendons-lui des actions de grâces; et si, entraîné par son zèle et son indignation, il a outrepassé les bornes, qu'une charité vraiment chrétienne lui représente doucement ses écarts sans l'offenser et surtout sans le livrer en butte à la haine et à la fureur des ennemis les plus acharnés de l'autel et du trône, dont il s'est constamment montré le généreux défenseur.

S.

DE LA LOTERIE.

Faisons le bien franchement, loyalement et tout entier : je ne cesse de répéter ces belles paroles aux ministres depuis leur arrivée au ministère. Dieu sait, et les hommes savent aussi quel compte ils ont tenu de mes charitables admonitions.

Au sujet de la loterie je ne ferai pas un long et ennuyeux article comme le *Journal des Débats*. Lui, il a voulu parler de missionnaires, de ligue, de neuvaine, de vertu théologale, dans sa feuille du 11 mars, à propos de *quaterne*. A quoi bon vraiment tout ce verbiage qui sent un peu l'éloquence de Me Petit-Jean? A faire dire au lecteur : *Que le bon sens l'assiste* une autrefois!

Le libéralisme demande la suppression de la loterie : il a presque raison, et je me plais à le publier, sans m'inquiéter du motif secret qui peut le faire agir. Il ne faut pas toujours descendre dans la pensée de l'homme; car qu'y trouve-t-on ordinairement? Rien qui ne mérite le mépris. Mais en abolissant la loterie le gouvernement se priverait d'un revenu certain, et il enrichirait à ses dépens nos voisins, qui ne la supprimeraient pas. Jouer, c'est une nécessité pour l'homme que les passions agitent trop souvent. L'espérance d'un avenir plus heureux dans ce monde, c'est ce qui anime le plus grand nombre. Il est fâcheux que les hommes placent cette espérance dans le hasard. Si nous supprimons aujourd'hui la loterie, on ne jouera pas moins demain; et l'on colportera de ville en ville les billets de l'étranger, dont beau-

coup se trouveront faux. Et qui sera à même de les contrôler? Le riche prendra les véritables billets, et le pauvre moins habile saisira avec avidité les premiers qu'on lui présentera.

Les frais de gestion et d'administration payés, la loterie produit annuellement près de treize millions : ce qui m'afflige, c'est que ces millions sortent ordinairement des mains des malheureux.

La haussede cinquante centimes à deux francs pour les mises est trop faible, si le ministre n'a eu en vue que d'éloigner les joueurs, *elle est trop forte pour que le peuple puisse se nourrir de l'espérance d'un avenir moins malheureux, sans mourir de faim.* Le peuple, la veille des tirages, mettait cinquante centimes, et rarement plus. Ces cinquante centimes formaient le quart ou la moitié de la journée de l'ouvrier, qui maintenant mettra le prix de sa journée entière sur chaque tirage; de sorte qu'il ne lui restera plus le quart du produit de ses mains pour substanter lui, sa femme, ses enfans pendant une semaine.

Après avoir supprimé les bureaux de loterie dans trente-huit départemens il fallait réduire toutes les roues à une, supprimer des tirages, supprimer aussi des bureaux dans la capitale, et les éloigner des quartiers populeux : il fallait encore interdire le charlatanisme aux buralistes sous peine de destitution; les empêcher par conséquent d'annoncer les clôtures, de recommander tel numéro ou telle série à la crédulité des joueurs, de faire colporter des billets par la ville, de dire aux yeux des passans des combinaisons qui peuvent sortir, à plus forte raison d'annoncer comme sorties des combinaisons controuvées. Il fallait encore leur interdire, sous peine d'amende et de destitution, d'avoir des entrées particulières, de tenir des livres de *doit et avoir,* où les hommes, même des

femmes, d'une aisance reconnue, trouvent crédit *et ruine*. Si l'on supprime des roues, si l'on éloigne les tirages, dira-t-on, le gouvernement jouera avec moins de chances favorables, parce que d'immenses combinaisons frapperont chaque tirage. Je le sais; et je sais aussi que toutes les chances calculées et distribuées entre les joueurs, en nombre égal des chances, ameneraient des résultats pour la loterie, sinon fâcheux, du moins sans grands avantages. Mais que sont pour le gouvernement quelques millions de moins? Il ne doit avoir en vue que le bien de ses sujets, et chercher a le leur procurer.

R. C.

M. le marquis Du Couëdic nous prie d'insérer *textuellement* la lettre suivante qu'il a adressée à la *Gazette de France*.

MONSIEUR LE REDACTEUR,

J'ai lu avec indignation dans la *Gazette de France* du 14 de ce mois, nº 436, sous le titre de *pétition*, l'insulte la plus grave faite au Roi, à la monarchie et à ses défenseurs.....

Les antiroyalistes osent encore porter une main sacrilége sur l'arche sainte du trône de nos rois, après s'être souillés du plus grand des crimes dont les annales du monde aient fait mention depuis quatorze siècles dans la monarchie très chrétienne.

Ils osent encore disputer d'autorité avec le Roi que la France entière a rappelé sur le trône de S. Louis, de Louis XII et de Henri IV.....

Ils semblent vouloir marcher une seconde fois à une rebellion nouvelle, qui menace encore des dangers des municipalités qui formèrent une force armée de rebelles dans des colonnes-mobiles-insurgentes-expropriatrices, liberticides et meurtrières des familles les plus honorées.....

Ils semblent encore aujourd'hui rejeter du trône des Bourbons le meilleur des pères, le plus chéri des rois très chrétiens, celui qui rallie autour de son trône les vertus de l'amour de l'ordre et de la patrie, de l'honneur et de la gloire.....

J'imprimai en juin 1788 dans la *Première défense de la Monarchie*, en deux volumes, que je viendrais un jour combattre les hommes assez pervers qui oseraient en ébranler les bases sacrées.

Il faut tenir parole et se placer en face des nouveaux rebelles et les combattre, au nom du principe même de l'immortalité de la monarchie, écrite partout depuis des siècles, sous les conditions de la durabilité du principe même de la religion et de l'honneur méprisés par des rebelles et des factieux insensés, que toutes les lois de l'ordre repoussent et menacent de faire descendre à cent pieds sous terre, sans que le Roi, ni les lois leur doivent la moindre protection.

Je vous prie, monsieur le rédacteur, d'insérer cette note dans votre plus prochain numéro.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc.

Signé le marquis AMAND DU COUËDIC DE KERGOÜALER,

ancien conseiller au parlement de Bretagne, député en cour de Versailles auprès du roi Louis XVI, en février 1788; auteur de la *Première défense de la Monarchie*, imprimée en deux volumes, et présentée au Roi et à la famille royale en juin 1788, *il y a quarante ans*, etc., etc.

Paris, le 17 mars 1829.

HISTOIRE DE LA SESSION DE 1829.

(Suite.)

La chambre des pairs avait perdu MM. le comte Abrial et le prince de Chalais ; elle entendit l'éloge funèbre des deux nobles pairs dans sa séance du 2 mars.

Un sieur Benon-Lacombe se plaint des impôts qui surchargent les terres cultivées en vignes, et arrêtent la vente des vins ; frappée d'un tel état de choses, la chambre renvoie la pétition au ministre des finances. Nous ne savons trop ce que fera le ministre ; mais la détresse des vignobles est si grande et si générale qu'elle mérite toute l'attention du gouvernement.

Le comité des pétitions en présente ensuite six d'un sieur Félix Mercier, domicilié à Rougemont (Doubs) : cet infatigable pétitionnaire dans son zèle libéral veut éclairer les nobles pairs sur différens points importans ; il s'inquiète de la garde nationale parisienne, et, du fond de la Franche-Comté, toute sa sollicitude se porte sur son rétablissement. Il adresse donc à la chambre une pétition sur ce sujet. Les fonctionnaires qui ont participé *aux méfaits de l'ancienne administration* sont à charge à M. Felix Mercier, il demande leur remplacement.

La loi sur le sacrilége déshonore notre législation : il faut vite l'abolir pour plaire à M. Mercier. La noble assemblée ne saurait sans doute pas amender la loi municipale. Aussi M. Felix Mercier veut-il bien venir à son secours ; il l'invite à insérer dans la loi par amendement, que les maires seront nommés par les habitans dans les communes dont la population est au-dessous de 3,000

âmes : le comité propose de renvoyer cette dernière pétition à la commission qui sera nommée pour l'examen de la loi municipale. M. le baron de Barante appuie le renvoi ; mais MM. de Sesmaisons et de Forbin-des-Issarts demandent l'ordre du jour ; le ministre de l'intérieur déclare que la proposition du sieur Mercier est contraire à la charte, et que la *pétition est illégale.* La chambre passe à l'ordre du jour sur toutes les pétitions du sieur Mercier. Le 5, M. le baron Pasquier lit le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur le duel : ce projet était mauvais, la commission l'a senti; elle y a fait des amendemens, et malgré cela elle n'a encore pu en faire qu'un projet fort médiocre.

Dans le projet du gouvernement le duel n'était pas même nommé. La commission a pensé que puisqu'on le rangeait parmi les crimes énumérés dans le code pénal, il ne fallait pas craindre de l'appeler par son nom. Des législateurs doivent-ils avoir honte de donner un nom à leur propre ouvrage? Le projet du ministère est une contradiction de plus à ajouter à toutes celles qui distinguent notre époque. Le combat singulier n'est ni un crime ni un délit : néanmoins, a dit le ministre de la justice, nous vous proposons de le punir comme tel ! La commission a reconnu que la culpabilité du duel consistait plus dans le fait même que dans le résultat.

Le 12 mars, Mgr l'archevêque de Tours rappelle les vertus de M. de Beausset, archevêque d'Aix, décédé le 17 janvier dernier. M. le comte de Pontécoulant commence ensuite la discussion sur le duel ; il rejette les exceptions introduites dans la loi relativement aux formes de la procédure. Le noble pair aurait désiré que, dans l'économie de son projet, le gouvernement ne se fût pas écarté des règles établies par le code d'instruction criminelle. M. de

Tocqueville a défendu le projet de loi, mais dans l'espoir qu'il y aurait, par amendement, des dispositions spéciales contre les combats sans témoins. M. le duc de Raguse proposait d'attribuer les procès du duel à un grand jury souverain, composé de vingt-cinq pairs, désignés, chaque année par le sort, qui déciderait si l'affaire doit être ou non renvoyée devant les tribunaux. Cette proposition n'a point eu de suite. M. Mounier, en défendant les amendemens de la commission, a demandé qu'on reconnût franchement la criminalité du duel. Dans le système du noble pair, le duel doit être puni dès lors qu'il est constaté. M. le baron Mounier a raison : car la pensée seule du duel est un crime. M. de Malleville a parlé dans le sens de M. Mounier; mais M. le garde des sceaux s'est élevé contre les amendemens de la commission, et en particulier contre celui qui ferait envisager le fait du duel comme *tentative de crime* lorsque le résultat n'a produit ni homicide, ni blessure. En effet, n'est-ce pas grave que d'appeler une chose par son nom? La société en sera peut-être troublée. Qui peut savoir? Et puis une contradiction de plus ou de moins, qu'est-ce que cela fait? Un voleur s'introduit chez vous pour vous voler; mais en définitive il ne vous prend rien. Est-ce qu'il y a dans le fait tentative de vol? Non, et vous êtes fou de prétendre le contraire, car le voleur est un fort honnête homme. Il est déplorable d'entendre un garde des sceaux raisonner ainsi sur la législation.

M. le baron Pasquier persiste dans les amendemens de la commission. Le 13, M. le comte Siméon soutient la convenance du premier article amendé par la commission, c'est à dire la criminalité du duel; et cette qualification lui paraît nécessaire. M. de Vatimesnil doute que le duel soit un crime, mais en l'admettant comme tel, c'est

un crime d'une nature toute spéciale : car, s'il est très grave par rapport à la morale et à la religion, il est très excusable en égard au préjugé tyrannique qui en impose la nécessité. Le ministre est persuadé que le projet du gouvernement secondera les progrès des mœurs, et s'associera *à la marche de la raison publique;* c'est sans doute pour cela que le ministre s'y associe lui-même. Quelle est d'ailleurs cette marche de la raison publique? Ne serait-ce pas celle de ne plus croire en Dieu? M. le baron Pasquier regarde le projet du gouvernement comme défectueux parce qu'en incriminant seulement le duel dans quelques cas, la loi semble l'absoudre dans tous les autres.

M. le duc de Broglie voudrait qu'en rejetât les deux projets de loi parce qu'ils renferment des contradictions; on semble excuser le duel, on n'ose point le condamner. Il faudrait ne pas craindre de le regarder en face, de l'admettre, ou de le rejeter; M. Portalis déclare que le ministère n'a voulu que réprimer le duel, sans le considérer dans ses rapports avec la morale et la religion; le ministre pouvait se dispenser de cette déclaration, mais en tout cas l'aveu est naïf.

M. le comte de Tascher, dans un discours sur la pénalité du projet de loi, a appelé l'attention du gouvernement sur l'omnipotence du jury dont les effets se font si singulièrement remarquer depuis quelque temps, et qui ne tendent à rien moins qu'à envahir le pouvoir législatif.

La chambre a successivement adopté les articles avec les amendemens de la commission.

Le 6 mars, M. Pelet de la Lozère développe à la chambre des députés une proposition tendant à insérer dans le réglement qu'à l'avenir la chambre n'élira plus de vice-présidens; que les quatre candidats sur lesquels ne sera

pas tombé le choix du Roi pour la présidence le seront de droit; et qu'enfin elle nommera les quatre secrétaires pour tout le cours de la session. Cette proposition est prise en considération et renvoyée à l'examen des bureaux. M. Mestadier, rapporteur du projet de loi sur la pêche fluviale, en propose l'adoption avec beaucoup d'amendemens.

Chacun attendait avec impatience la séance du 7 mars. On savait qu'il y avait des pétitions de MM. Isambert et Grand contre les lazaristes et les missionnaires. Me Grand est un jeune avocat du barreau de Paris qui, en sortant de prononcer un discours et de célébrer l'athéisme sur le cadavre du régicide Barras, fit sa pétition. Quant à Me Isambert, il est assez connu par l'affaire Dumonteil. Il faut du scandale à cet avocat, il en a besoin pour vivre. Il n'a pu faire admettre le mariage de Dumonteil; pour se venger, il a fait sa pétition contre les lazaristes et les sulpiciens. Que lui importe que des prêtres obscurs consolent les malheureux et s'imposent des privations pour les secourir; il ne veut pas du bien fait par les prêtres. Fi de leurs consolations! arrière leurs secours! est-ce qu'il ne reste pas aux malheureux le désespoir pour consolation et ressource dernière. Qu'ils se tuent, et Me Grand prononcera un discours sur leur cadavre; ou qu'ils volent, et Me Isambert les défendra devant les tribunaux.

Le public se presse dans les tribunes, l'affluence est considérable dans celle des pairs : beaucoup de députés sont en costume, et une vive agitation règne dans toutes les parties de la salle. M. de Sade, député de l'Aisne, et rapporteur, paraît à la tribune pour rendre compte des deux pétitions relatives aux missions. Il se fait aussitôt un mouvement dans la chambre, presque toute la droite se lève spontanément; et plusieurs honorables membres,

au milieu du tumulte, montent au bureau se faire inscrire.

M. de Sade déclare que la pétition de Me Grand est vague et ne contient presque rien, mais que celle de Me Isambert mérite un examen plus sérieux. M. le rapporteur considère la législation relative aux associations religieuses. Les congrégations des missions étrangères, des lazaristes, des missions du Saint-Esprit ont été autorisées depuis la restauration par des ordonnances royales, il est vrai; mais elles auraient besoin d'une autorisation plus positive, et devraient être soumises à une règle unique. Quant à la société dite *des missions de France*, M. de Sade, s'appuyant sur le *caractère honorable* de Me Isambert, la blâme très fortement, la signale à la surveillance du gouvernement, et propose le renvoi des pétitions à Mgr le garde des sceaux..... Aussitôt M. Royer-Collard, qui a souci de la dignité de la chambre, avec toute la gravité d'un professeur de philosophie, apprend à M. le rapporteur qu'on n'emploie pas le titre de Mgr devant l'assemblée. Le côté gauche applaudit son président.

(La suite au prochain numéro.)

DOCUMENS HISTORIQUES.

— Il paraît que M. le garde des sceaux manque de mémoire; il est obligé de faire des *errata* aux ordonnances. Dans la réorganisation du conseil d'état ce ministre avait totalement oublié plusieurs conseillers, soit ordinaires, soit extraordinaires. Mais, ô prodige! la mémoire est revenue subitement à S. Exc. il y a quelques jours, et l'omission a été réparée dans un supplément à l'ordonnance publié au *Bulletin des Lois*. D'après cela il ne faut désespérer de rien: le ministre se rappellera peut-être un matin que la royauté est en danger, et il publiera sans doute cet *errata* au *Bulletin des Lois*.

— *Le Journal des Débats* paraît prendre gaîment son parti de la séance du 19 mars, relative à la question de priorité des deux lois municipale et départementale. Ça ne nous a point surpris, a-t-il l'air de dire : loin de là, ça nous semble fort naturel. Et d'ailleurs n'avons-nous pas exprimé le même vœu dans le temps, n'avons-nous pas soutenu que ce qui était *urgent* à nos yeux *c'était d'extirper la racine de la précédente administration?* Et qui sait ? Ce sont peut-être nos articles qui ont décidé l'affaire.

— M. Alexandre de Lameth, membre de la chambre des deputés, vient de mourir ; il siégeait à l'extrême gauche, aussi a-t-on prononcé quatre ou cinq discours bien *éloquens*, bien *patriotiques* et bien *touchans*, surtout celui de M. Jay, un des rédacteurs du *Constitutionnel*.

— Par une décision du ministre de l'instruction publique, MM. le baron d'Aubière, Duranquet de Chalus, de Féligonde et l'abbé Giraud, curé de la cathédrale, ont cessé de faire partie du conseil académique de Clermont. Les deux premiers siégeaient à la chambre dissoute en 1827, et M. de Féligonde siége de ce moment au centre droit ; la même décision a fait entrer au conseil académique M. le baron Sers, préfet du Puy-de-Dôme ; M. Blatin, maire de Clermont ; MM. de Leyval frères, tous deux députés ; M. Lamy juge d'instruction, et M. le docteur Lavort, médecin de l'Hôtel-Dieu. Comme on le voit, M. de Vatismesnil mérite les éloges du *Constitutionnel* et du *Courrier*, puisqu'il *destitue* les personnes *accusées* de royalisme.

— Nous lisons dans le *Diario* du 11 mars que l'ambassadeur d'Autriche a présenté le 9 mars ses lettres de créance au sacré collége. M. le cardinal de Latil est arrivé le 9, M. le cardinal Isoard le 10, et M. le cardinal de La Fare le 11.

— Aux dernières élections de Paris, les candidats eurent soin de rappeler aux électeurs leur conduite sous la convention et sous l'empire, comme garantie de leur conduite à venir. Aujourd'hui le *candidat constitutionnel* du second arrondissement électoral de la Meuse (Verdun) rappelle aux électeurs qu'en 1824 il fit tous ses efforts pour *empêcher* l'entrée des missionnaires dans le diocèse ; qu'en 1826 il *dénonça* l'évêque de Nanci à la cour royale, et le fit déclarer *ennemi de la paix publique*. Il cite tous les ouvrages qu'il a composés *par pur patriotisme*, et termine son *manifeste* en annonçant qu'il va mettre sous presse un *Traité de l'abus en matière ecclésiastique*, ayant le soin d'observer toutefois que les journaux libéraux ont rendu de chacun de ses ouvrages un *compte favorable*. Ce candidat est M. Boyard, conseiller à la cour royale de Nanci. Voilà certes un homme qui ne peut manquer d'être un *digne et loyal* défenseur des *libertés publiques*.

— *Le Courrier Français* serait presque tenté de mettre en accusation M. le ministre des affaires ecclesiastiques, qui vient de créer par une ordonnance du 18 mars courant un nouveau petit séminaire dans le diocèse de Rodez : *on ne dit pas dans quel lieu;* c'est probablement dans un des *souterrains de la congregation.*

— Les affections comme les haines du parti libéral démontrent le but où il tend. Il ne déplore que les infortunes des régicides, il est très *sensible* à leurs moindres desagrémens. Il vient de s'apitoyer sur un *illustre et malheureux* proscrit, l'abbé Sieyes, qui prit une si grande part aux travaux de l'assemblée constituante, et qui s'est refugié dans les Pays-Bas. Si la *Gazette des Tribunaux* l'osait, elle ouvrirait dans ses bureaux une souscription pour *cet honorable et malheureux banni,* qui vient de réclamer devant le tribunal de commerce contre la maison *Robin, Grandin et compagnie,* une somme de 264,966 fr. 91 c. versée en compte dans cette maison.

— On se rappelle sans doute qu'un de nos honorables députes, en parlant de Me Isambert à l'occasion de sa petition contre les missionnaires, a dit que l'*ordre légal* était chez lui une *idée fixe* : on en pourrait dire autant de l'abbé de Pradt par rapport à l'assemblée constituante : c'est pour lui le *type rationnel.* Tout ce qui s'en eloigne est mal, tout ce qui s'en rapproche est bien.

— M. Ch. Lenormant, membre de l'expédition scientifique envoyée en Egypte, écrit que l'examen des monumens égyptiens a quelquefois jeté Denon ainsi que les commissaires du grand ouvrage, dans une singulière meprise, en leur faisant prendre les constructions les plus récentes pour les plus anciennes et les meilleures. Il ajoute qu'il y a tout à parier que si les puissances européennes ne s'en mêlent pas, il n'y aura plus dans vingt ans un seul monument en Egypte. Est-ce qu'il y aurait par hasard des industriels-libéraux en Egypte ? Faudra-t-il pour satisfaire nos savans que les gouvernemens de l'Europe envoient une armée contre le pacha d'Egypte, afin de l'obliger par un traité à conserver précieusement toutes les momies et les ruines des temples égyptiens ?

— Tous les efforts des ambassadeurs de France et d'Angleterre auprès du Grand-Seigneur ont été inutiles jusqu'à present. En Turquie comme en Russie, les préparatifs pour la campagne prochaine se poursuivent avec beaucoup d'ardeur, et l'on s'attend généralement à voir recommencer les hostilités au printemps prochain.

— Il règne toujours une grande incertitude dans les affaires de la Grèce, et l'on ne sait trop ce qui a été décidé à l'égard de notre armée. Les uns prétendent que le général Maison se prépare à revenir avec une partie des

troupes, et qu'il restera en Morée un certain nombre d'officiers et sous-officiers français pour former et instruire les troupes grecques; les autres disent que l'élévation du général Maison au grade de maréchal de France indique assez que l'intention du ministère n'est point de rappeler notre armée; et ils ajoutent que de nouveaux transports partiront bientôt de Toulon pour amener en Morée une armée plus considerable. Les Grecs, dit le *Courrier anglais*, élèvent maintenant des prétentions territoriales très-grandes, et veulent étendre les limites du nouvel etat au point de rendre impossible toute tranquillité permanente.

— *Le Constitutionnel* déclare qu'il n'y a de salut possible pour l'administration, *de securite pour le trône*, de prospérite pour le pays, que dans une union franche et cordiale entre les dépositaires de l'autorité royale et les délégués librement élus par la nation; c'est à dire avec les députés libéraux qui ont *exigé* les ordonnances de juin, actes qui sont les plus beaux titres de gloire du ministère actuel aux yeux de nos liberaux, qui ne veulent la liberté que pour eux seuls.

— Il paraît que le ministère hollandais ne se croit pas encore assez habile en fait de persécution legale, et qu'il a besoin de s'instruire auprès de nos ministres; car *le Catholique des Pays-Bas* dit que M. Van Ewyck et M. Van Ghaert, chargés de la direction de l'instruction et du culte catholique, sont venus en France pour étudier de plus près la marche du gouvernement, et traiter avec les redacteurs de certains journaux. Nous sommes persuadés que nos ministres ne s'attendaient jamais à être pris pour modèles. Ce que c'est que les choses humaines! On devient grand homme du jour au lendemain.

— Les liberaux portent M. Rodet à l'élection de Trévoux. M. Rodet est un ancien député du côté gauche qui faisait partie de la chambre sous M. Decazes. Il est probable qu'il ne serait pas nommé si les royalistes voulaient s'entendre.

— M. Straforello, député de Marseille, ayant donne sa démission, les royalistes ont choisi pour le remplacer M. Auguste Durand, qui jouit de l'estime de tous ses concitoyens. Les libéraux lui opposent M. Thomas, avocat, ami de Manuel et ancien juge à la cour prévotale des douanes. Nous ne savons trop si les interêts de la ville de Marseille seront bien représentes.

— Le gouvernement hollandais use de tous les moyens qui sont en son pouvoir pour tourmenter les Belges. Il va, par le deplacement du siege de la haute cour de justice, accorder le monopole des causes aux avocats hollandais, et le monopole des emplois, dit *le Catholique*, *à ces messieurs des bords du Zuiderzee*.

— Dans tout le nord du royaume des Pays Bas, où le tiers de la population est catholique, sur soixante-dix-huit inspecteurs d'écoles, quatre seulement sont catholiques, et encore sont-ils pour la province du Brabant septentrional, où les catholiques forment les neuf dixièmes de la population. Des cinquante-quatre professeurs des universités du nord pas un n'est catholique, et dans le midi les protestans envahissent jusqu'au collége philosophique.

— Les catholiques sont traités comme des *suspects* en Angleterre et en Hollande. Il est inutile de rappeler les nombreuses précautions prises contre eux dans ce premier pays. Dans le second presque tous les emplois sont occupés par les protestans. Dans la Gueldre, par exemple, où d'après le recensement de 1824 on compte cent soixante-douze mille quatre cent quarante-deux protestans et cent six mille vingt-six catholiques, tous les membres des états-généraux, tous les membres de la députation des états provinciaux, tous les bourgmestres des villes, tous les hauts employés des différentes branches de l'administration, tous les inspecteurs des écoles, presque tous les instituteurs, tous les bourgmestres et les secrétaires des communes rurales sont protestans. Par conséquent l'on peut dire que si la loi fondamentale accorde des droits égaux aux catholiques et aux protestans, en réalité tous les avantages sont pour les derniers et pour eux seuls.

— Les hauts barons de l'industrie *exploitent* fort bien leur réputation de patriotisme. On prétend qu'ils ne réclament si fort l'abolition du monopole des tabacs que parce qu'ils voient là une branche de commerce *fort lucrative*, d'autant plus qu'ayant à leur disposition d'énormes capitaux ils peuvent *cultiver en grand*. Ainsi le monopole passera des mains du gouvernement dans celles de quelques grands capitalistes, avec cette différence que les planteurs actuels seront ruinés et le gouvernement obligé de créer des impôts plus onéreux par leur nature. Mais qu'importe à nos capitalistes libéraux que le peuple soit accablé d'impôts pourvu qu'ils puissent faire de *gros bénéfices* ?

— Un journal libéral relève la nullité littéraire du *Constitutionnel*, auquel il accorde le talent de faire bâiller ses lecteurs et le génie de les endormir profondément par la *pesanteur* de son style.

— Vraiment l'ordre des paysans en Suède aurait besoin d'une petite mission libérale pour le mettre à la hauteur des lumières du siècle. Ne vient-il pas de s'aviser de rejeter la proposition d'ôter au chancelier le droit de détruire à volonté les journaux !

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

Le Conservateur *commencera sa seconde année le* 5 *avril. Les personnes dont l'abonnement finit à cette époque sont invitées à le renouveler si elles ne veulent point éprouver de retard dans l'envoi des premières livraisons du cinquième volume.*

DES PROJETS DE LOI CONCERNANT L'ORGANISATION COMMUNALE ET DÉPARTEMENTALE.

Nous avons jusqu'à présent gardé le silence sur les projets de loi présentés par le ministère, parce que nous voulions savoir comment il s'arrangerait avec le côté gauche. Il avait pour un moment pris un petit air boudeur, et même il avait osé montrer aux commissions un visage froid et sévère; mais ce dépit ne lui a point réussi. Les commissions ont menacé, et le ministère a recommencé à sourire au côté gauche. On s'est rapproché : il faut que les commissions cèdent, a dit le ministère. Non, a répondu le côté gauche, les élus du peuple ne céderont jamais : c'est à vous à faire des concessions.

Loin de nous opposer aux améliorations, nous les demandons au contraire; mais nous voudrions qu'on les fît à propos, avec sagesse et prudence. Il y avait longtemps déjà qu'on réclamait une organisation des communes. Etait-elle nécessaire? Nous le pensons. La centralisation, commencée par la république, fortement consolidée par l'empire, pèse sur les provinces, il faut l'avouer, d'une manière terrible.

La moindre commune de France ne peut réparer une fontaine publique ou mettre quelques ardoises au clocher de son église, sans être autorisée par le ministre de l'intérieur. C'est là de l'unité; mais c'est aussi le despotisme dans toute sa beauté et dans toute sa force. Depuis trente ans la bureaucratie est une puissance, et tous les ministres que nous avons eus ont pâli a la seule idée d'y toucher. Il ne s'est trouvé personne d'assez fort pour regarder le mal en face et y apporter remède; partout cependant on s'élevait contre la centralisation, et l'on demandait à grands cris d'en être débarrassé. Il paraissait insupportable que, dans un état de trente millions d'habitans, il fallût de toute nécessité écrire à Paris, et attendre une réponse, quinze à dix-huit mois, pour remettre les vitres de l'église ou rétablir les murs du cimetière d'une petite commune du département des Basses-Alpes. On regardait une telle obligation comme odieuse ou ridicule, et l'on avait raison. Si, à côté de ce dégoût profond de la centralisation, de cette impatience générale d'en être délivré, nous mettons ce qui se fait maintenant, que dira-t-on? Ce dégoût s'est-il évanoui? Non. Cette impatience existe-t-elle toujours? Oui. Comment arrive-t-il alors qu'au lieu de détruire la centralisation on ne fasse que de la politique sur les communes? Ou le gouvernement s'est trompé, ou il s'est opéré dans les esprits un changement qui les a emportés plus loin qu'on ne se l'imagine. Il est évident qu'on a oublié le but auquel on tendait. La centralisation est mise de côté comme si elle n'avait jamais pesé sur la France.

Le côté gauche, en demandant l'organisation communale et départementale, avait-il en vue, l'intérêt des provinces? Non. Les partis songent avant tout à établir leur fortune, et c'est ce que le libéralisme a fait ici avec

beaucoup d'habileté. Le ministère actuel était-il assez fort pour se rendre à cette demande? Non. Il fallait supprimer la centralisation sans remuer le fond des choses, non qu'elles soient bonnes, mais parce que les circonstances ne sont pas favorables.

L'organisation communale et départementale devait être pour le gouvernement le fruit défendu, et il ne pouvait y porter la main sans s'exposer à mourir. L'autorité, dans les circonstances où nous nous trouvons, n'est point assez forte pour supporter une telle commotion : les peuples même ont intérêt à ce qu'elle reste ce qu'elle est. Si l'on y touchait, il y aurait détriment pour la société : car l'une ne peut exister sans l'autre. Il est encore trop de gens qui n'aiment point les Bourbons. L'autorité, en elle-même, déplaît aux uns : les autres la repoussent parce qu'elle porte le nom de Bourbon; et demain ils se jetteront à genoux devant elle si elle porte le nom de Bonaparte, ou de tout autre.

Les projets de loi concernant l'organisation communale et départementale sont une conception hasardée, téméraire et maladroite. Le gouvernement se trouvera compromis, dans l'ordre social, comme autorité, et dans l'ordre politique, parce qu'il porte le nom de Charles X.

En réclamant les libertés municipales, on a interrogé l'histoire, on a fait apparaître le moyen âge avec ses communes et ses franchises. Si l'on possédait de tels droits à cette époque, ont dit nos publicistes, pourquoi ne les aurions-nous pas maintenant? Cette manière de raisonner est tout-à-fait erronée. Au moyen âge, on avait des franchises pour sa propre conservation, pour le besoin de se défendre. L'action immédiate de la société étant nulle, des aggrégations particulières se formaient par la force des

choses. Il n'y avait pas de droits généraux, on s'en faisait de particuliers; c'est à dire que la société ne pouvant protéger tous ses membres, parce qu'elle n'était pas encore directement constituée, les individus se réunissaient, apportant en commun pour les défendre leur vie, leurs biens et leur courage : car le droit, ce droit qui vient de Dieu, ne périt pas. L'homme avec la vie reçoit de Dieu la mission de la défendre : en cette mission sont renfermés tous ses droits et ses devoirs. La société, au moyen âge, existait donc par petites sociétés particulières, tandis qu'aujourd'hui elle est générale. Il ne pouvait y avoir de libertés politiques; mais on avait des franchises et des libertés municipales.

Bien que la société actuelle ait toutes les libertés politiques possibles, on veut qu'elle possède encore les franchises du moyen âge, c'est à dire qu'on veut la détériorer, la diviser en une infinité de fractions politiques. Les publicistes, qui réduisent la société à de si petites proportions, nous font véritablement pitié. Autrefois ils combattaient, disent-ils, pour les grandes libertés politiques : maintenant ils combattent pour les petites ; ils veulent que la société générale existe, mais en même temps ils la veulent partagée en une multitude d'aggrégations; ils ne s'aperçoivent pas qu'ils établissent la confusion dans l'ordre, l'anarchie dans l'unité. Les institutions humaines sont toujours défectueuses ; leur gloire est toute dans leur imperfection même ; et si malheureusement elles étaient parfaites elles mourraient sous le poids de leur perfection. N'est-ce pas folie que de vouloir réunir tous les avantages des siècles passés? Ne sont-ce pas des choses incompatibles ?

Nulle comparaison n'est possible entre le moyen âge et notre époque : les franchises communales étaient alors

une nécessité et un droit; mais aujourd'hui si chaque commune devient sa propre maîtresse, si vous lui donnez le droit de se gouverner par ses propres lois, vous diminuez d'autant l'autorité générale, et vous faites à la société un dommage notable, et vous brisez l'unité qu'il ne faut pas confondre avec la centralisation. Tout peuple qui possède des libertés politiques, qui, par ses députés concourt à la formation des lois, à la fixation et au prélévement des impôts, ne peut avoir beaucoup de libertés municipales que nous appellerons particulières. Ce qui est un ennui et un lourd fardeau pour les communes, c'est de ne pouvoir remuer une pierre sans le consentement du ministre. Voilà le mal auquel il est important de remédier, et pour cela il n'est pas nécessaire d'ériger en petites sociétés politiques toutes nos communes. Veut-on par hasard façonner la France sur les Etats-Unis? Mais on oublie que l'une est une monarchie et que les autres sont une république : dans ce cas-là, il faudrait retrancher la royauté qui ne serait plus qu'un embarras; lui accorder le fauteuil de la présidence à la chambre des pairs avec cent mille écus de traitement et l'hôtel du petit Luxembourg.

N'exagérons rien, mais ne nous faisons pas illusion non plus; les projets de loi concernant l'organisation communale et départementale sont tout politiques, ils sont gros de l'esprit de parti. Le côté gauche le sait bien; aussi voyez avec quelle obstination il les défend : il nous semble voir un avare défendre son trésor. Par ces projets de loi, le ministère abandonne la France au libéralisme, ce sont des actes de propriété qu'il lui délivre. Le côté gauche nommera les maires des campagnes et des villes, il composera les conseils municipaux et les conseils généraux; enfin, comme propriétaire, il fera ce

qui sera le plus avantageux à ses intérêts : non seulement il chassera tous les royalistes et les gens religieux, mais encore ceux qu'il soupçonnera devoir l'être, car il se défie de ceux qui prononcent le nom de Bourbons, et il hait ceux qui font le signe de la croix.

C'est faire preuve d'une ignorance profonde de l'état des campagnes que de croire que tout ira pour le mieux dans l'intérêt des communes, parce que les conseillers municipaux seront élus par le peuple.

B.

(*La suite au prochain numéro.*)



DISCOURS DE M. DE CHATEAUBRIAND AU SACRÉ COLLÉGE.

M. de Châteaubriand n'attend pas que la postérité le juge, il se juge lui-même; on dirait que son *Génie du Christianisme* le gêne, qu'il lui fait mal. Cet ouvrage, qui renferme presque toute sa gloire, devient pour l'illustre écrivain comme un lourd fardeau. Le libéralisme veut bien de M. de Châteaubriand parlant au sacré collége, le 10 mars 1829, *de la religion chrétienne qui croît avec la civilisation, de la morale évangélique qui appuie la raison humaine dans ses progrès vers un but qu'elle n'a pas encore atteint, du pontife conciliateur* (Léon XII) *qui voyait la véritable religion dans la concorde évangélique;* mais de M. de Châteaubriand auteur du *Génie du Christianisme*, fi donc! arrière l'éloquent écrivain du *Conservateur!* Ce sont là les fautes et les égaremens de M. de Châteaubriand, dit *le Constitutionnel.* M. l'ambassadeur aujourd'hui fait oublier ses torts par *sa belle et noble con-*

duite : pour être au mieux avec le libéralisme, le noble vicomte cherche à jeter un voile sur le passé; il voudrait bien conserver sa gloire et marcher en même temps avec le libéralisme. Illusion! il faut qu'il se renie lui-même, et afin que *le Constitutionnel* le désigne dans ses colonnes comme un bon et vertueux citoyen, il faut qu'il prenne sa gloire et qu'il crache dessus avec mépris : on lui délivrera alors avec des bravos répétés un diplôme de philosophe, on lui accordera des lettres de naturalisation, on le déclarera bon et honorable citoyen dans toute la force du terme.

Voilà où en est venu M. de Châteaubriand. Que pour avoir place dans *le Constitutionnel*, voire même dans le *Journal de Paris*, il arrache les pages qu'il s'est glorifié autrefois d'avoir écrites, qu'il se jette à genoux devant le libéralisme, qu'il lui demande pardon d'avoir si éloquemment défendu la religion catholique, et d'en avoir parlé avec trop d'enthousiasme : libre à lui. Mais que, représentant du Roi de France, il vienne en son nom comme un écolier faire des phrases libérales devant le sacré collége, voilà qui est inconvenant, pour ne rien dire de plus. M. de Châteaubriand peut tout à son aise battre des mains aux libéraux, les appeler ses chers amis si ça lui convient; mais il ne lui est point permis de blesser toutes les convenances, d'oublier qu'il est l'ambassadeur de Charles X, et non du libéralisme.

Qu'est-ce que M. l'ambassadeur entend par ces paroles, « pontife conciliateur qui voyait la véritable religion dans l'obéissance aux lois? » Il n'a pas toujours parlé ainsi, et il n'a pas toujours vu *la véritable religion dans l'obéissance aux lois.* Si ces lois sont injustes et oppressives, M. l'ambassadeur établit par-là la tyrannie politique et religieuse. Etait-ce *la véritable religion* que d'obéir aux

lois de l'effroyable convention? Que M. de Châteaubriand ne craigne point de se contredire, qu'il s'écrie, Oui; ce ne sera qu'une contradiction de plus à ajouter à toutes celles qui le distinguent. Pourquoi n'a-t-il pas imité la prudente sagesse du comte de Lutzow, ambassadeur d'Autriche? Faut-il donc absolument qu'il ne fasse point comme les autres? et, parce que le discours de M. de Lutzow est un modèle de convenances, fallait-il que le sien fût un chef-d'œuvre de déraison?

Que M. de Châteaubriand mette la main sur son cœur, et qu'il nous dise franchement s'il n'aurait pas été mieux inspiré par ses anciens sentimens catholiques; il était au centre du catholicisme, il marchait sur cette terre qui renferme les cendres de tous ses pontifes morts pour l'unité, il parlait au sacré collége.......; et le mot de catholicisme n'est pas sorti une seule fois de sa bouche. Le libéralisme était à côté de lui qui veillait; M. de Châteaubriand l'a craint, et au nom d'un roi catholique, il a tenu un langage tout protestant : on dirait qu'il s'est fait un plaisir d'attrister le sacré collége pour réjouir *le Constitutionnel*.

Le comte de Celles, ambassadeur des Pays-Bas, a, dit-on, parlé dans le même sens. Qu'est-ce que cela nous fait? Le roi Guillaume est protestant, et Charles X est catholique; M. de Celles d'ailleurs a-t-il fait le *Génie du Christianisme?* a-t-il combattu le libéralisme? Nous croyons même que cet ambassadeur, à la place de M. de Châteaubriand, aurait tenu un tout autre langage.

La réponse du cardinal Castiglioni, comme chef de l'ordre des cardinaux-évêques, le 10 mars, est tout à la fois noble, sévère, prudente et pleine de dignité.

« Le sacré collége, a dit son éminence, connaît la difficulté des temps auxquels le Seigneur nous a réservés.

Toutefois, plein de confiance dans la main toute-puissante du divin auteur de la foi, il espère que Dieu mettra une digue au désir immodéré de se soustraire à toute autorité. . . . .

. . . .

Fort des paroles de notre Seigneur Jésus-Christ, qui nous a promis d'être avec son Eglise, non-seulement aujourd'hui et demain, mais jusqu'au dernier des jours, le conclave espère que Dieu accordera à cette Eglise un pontife saint et éclairé.......... »

On ne voit dans la réponse du cardinal aucune de ces phrases qui remplissent le discours de M. de Chateaubriand. Tous ces mots orgueilleux *de société perfectionnée, de civilisation indéfinie*, dont la raison humaine se sert pour se faire illusion et cacher sa misère, ne devaient point se trouver dans la bouche d'un prince de l'Eglise. M. le cardinal Castiglioni a répondu avec la foi et l'autorité de l'Eglise catholique à l'ambassadeur du roi de France, et non à M. de Chateaubriand courant après les éloges et l'estime du *Constitutionnel*. Ce n'est pas devant les princes de l'Eglise qu'il faut venir parler le langage du libéralisme, ils sont bien au-dessus de toute cette misère; et quand même ils se trouveraient face à face avec lui, ils n'en seraient point émus. Ils regarderaient le passé, et, *forts des paroles de notre Seigneur Jésus-Christ*, on les verrait encore tels qu'ils se sont montrés.

N. J.

DE L'AUTORITÉ PONTIFICALE.

En créant S. Pierre chef de l'Eglise universelle Jésus-Christ lui a donné deux grandes prérogatives, ou plutôt

il lui a imposé deux grands devoirs : celui d'enseigner toutes les nations, et celui de gouverner tous les fidèles. Son autorité, ou sa sollicitude, a donc deux grands objets : la foi et les mœurs, le dogme et les vertus, l'enseignement et la discipline.

Pour remplir avec plus de succès sa haute destination, après avoir prêché à Jérusalem et jeté les fondemens de cette première église du monde, après avoir parcouru le Pont, la Galatie, la Bithynie, la Cappadoce et l'Asie, après avoir établi à Antioche un représentant de son autorité dans l'Orient, Pierre, plein de confiance dans le Dieu qui l'inspirait, alla fixer à Rome le siége de son empire et le centre de l'unité catholique.

Du Capitole, par lui soumis à la foi, son autorité s'étend sur tout l'univers, et préside à l'enseignement de toutes les églises; sa voix s'y fait entendre par les lettres et les constitutions apostoliques qu'il adresse à tous les fidèles. Quoiqu'il n'existe plus, son autorité est toujours vivante dans ses successeurs; il parle, il enseigne, il juge, il décide par leurs décrets. Toutes les églises, tous les conciles, même généraux, y reconnaissent sa voix. « Pierre, dit Bossuet, parlera toujours dans sa chaire; c'est ce que confirment six cents pères au concile de Chalcédoine. »

Mais quel est dans l'Eglise le degré d'autorité de ces décrets? Sont-ils infaillibles et irréformables, indépendamment de tout concours étranger? Pour y reconnaître la voix de Pierre, pour y soumettre leur raison, les fidèles ont-ils droit d'exiger le jugement ou l'acceptation des évêques?

Dans les beaux jours de l'Eglise, on ignorait ces questions qui mettent en problème l'obéissance des enfans à leur père, la docilité des brebis envers leur pasteur

De quelque maniere que le chef de l'Eglise parlât, les fidèles ne répondaient que par leur obéissance. L'Eglise de France surtout, dit le P. Longueval, se distinguait sur toutes les autres, autant par son obéissance et son respect pour le saint-siége que par les lumières et la sainteté de ses évêques. Ses décrets etaient pour eux des oracles qu'ils gravaient dans leurs cœurs; ils recevaient tout ce que Rome recevait, ils condamnaient tout ce que Rome condamnait.

Mais l'homme ennemi ayant semé la zizanie dans le champ du Seigneur, on vit éclore une multitude de systèmes qui portèrent la division jusque dans le sein des catholiques. Avant le concile de Constance, la supériorité du pape sur le concile général était tellement reconnue, qu'au rapport de Gerson même, plusieurs notaient d'hérésie l'opinion contraire, et ce ne fut qu'avec des peines extrêmes que ce chancelier de Paris, frondant le sentiment commun, réussit à rapprocher les esprits de ses idées.

Les évêques de l'obédience de Jean XXIII formaient encore seuls l'assemblée de Constance. Forcés par les tristes circonstances qui faisaient gémir l'Eglise, ils se laissèrent entraîner au zèle du chancelier, et dans leur quatrième session, obsédés par les clameurs et les importunités d'une multitude de clercs et de laïques, auxquels, contre l'avis du pape, on avait donné voix délibérative, ils portèrent ce fameux décret que les Français ont adopté sans restriction, et que, de leur aveu même, les autres nations catholiques rejettent, ou renvoient aux temps malheureux de schisme.

Le concile de Bâle voulut suivre la marche du concile de Constance; mais, en poussant ses principes aux derniers excès, il n'enfanta que des scandales ou des ridi-

cules. Dans une ambassade solennelle, envoyée au pape Eugène IV, les princes et les évêques de France, assemblés à Bourges, désavouèrent les écarts de ce concile, et rendirent hommage au concile de Florence qui les avait corrigés.

« Entraînés par un zèle inconsidéré, dit l'évêque de « Meaux, chef de la députation, les PP. de Basle en vin- « rent à cet excès de délire, de placer la souveraine « puissance dans la multitude des évêques, au lieu de la « reconnaître dans le chef suprême de l'Eglise; mais le « concile de Florence a réparé leurs torts, il a dissipé les « nuages élevés du sein de leurs principes; et par son « décret il a répandu la lumière sur une vérité obscurcie « dans des temps nébuleux. » (1)

Ce décret est en effet trop précis pour laisser lieu à aucune discussion; adopté par les Eglises réunies d'Orient et d'Occident, applaudi par les évêques et la cour de France, que restait-il à désirer pour fixer les esprits sur l'étendue de l'autorité pontificale?

Cependant lorsqu'au concile de Trente on proposa de le confirmer, quelques évêques montrèrent de la répugnance à souscrire ces paroles : *in universam Ecclesiam*; ils parurent désirer qu'on y substituât celles-ci : *in universas Ecclesias.* L'ambassadeur d'Espagne résidant à Rome insista avec tant d'importunité sur ce changement de l'accusatif singulier en l'accusatif pluriel, que Pie IV, fatigué de ses instances, lui répondit avec quelque chagrin que l'Eglise ne s'était pas assemblée pour décider des cas et des nombres.

Le concile, attentif à écarter toutes les discussions qui pouvaient diviser les esprits et l'éloigner de son but,

---

(1) Raynald, *ex codice vaticano, ad annum* 1441.

n'adopta ni l'une ni l'autre expression; à l'accusatif il substitua l'ablatif, dans le chapitre 7 de la session 14, *Pro suprema ipsi in universa Ecclesia tradita potestate.* Mais s'il ne décida pas en termes formels la supériorité du pape sur l'Eglise universelle, il déclara que dans ses décrets il n'avait jamais prétendu lui donner la plus légère atteinte : *salva in omnibus summi pontificis autoritate.* Il ordonna au contraire qu'on demanderait au pape la confirmation de ces mêmes décrets, comme le supplément de l'autorité du concile et le sceau de l'infaillibilité de ses décisions. Ces deux articles formèrent un des motifs de l'opposition de la cour de France à la publication du concile.

Depuis cette époque les discussions n'ont fait que s'accroître. Elles ont enfanté une multitude d'opinions, la plupart outrées, ridicules, erronées, qui n'ont servi qu'à affaiblir les liens de la subordination et à diminuer le respect qui est dû à la plus sublime autorité qui soit sur la terre.

Les uns, guidés par un excès de zèle, ont prétendu qu'en matière de foi la puissance du pape est sans règle et sans bornes; ils soutiennent que de quelque manière qu'il parle, ou qu'il agisse, il ne peut être sujet à l'erreur; et, en étendant son infaillibilité à ses actions et à sa conduite, ils l'ont confondue avec l'impeccabilité.

Cette opinion n'est pas récente : Ennodius, diacre de l'Eglise romaine, dans l'Apologie du pape Symmaque, avance que le saint-siége rend impeccables tous ceux qui y sont appelés, ou que Dieu n'en permet l'entrée qu'à ceux qu'il a prédestinés pour être saints.

« La plupart des papes qui jusqu'alors avaient occupé « le saint-siége avaient vécu si saintement, dit Fleuri, « qu'ils avaient donné lieu à cette pensée. » On se trom-

perait néanmoins si l'on se persuadait qu'elle a disparu avec les beaux jours de Rome. Jusque vers la fin du quatorzième siècle, Lucius de Stignano, chancelier de Florence, donnait cette opinion pour une maxime si universellement reçue, qu'il ne craignit pas de l'avancer dans un mémoire présenté à la cour de France au nom de sa république : *Ut dici solet : habet hoc apostolica sedes innatum, quod vel sanctum hominem inveniat vel sanctificet jam inventum. Ego audacter adjiciam quod cum sanctum invenit, non solum confirmet, sed sanctiorem efficiat.*

D'autres, distinguant l'homme et le pontife, conviennent que le premier peut succomber aux faiblesses et aux erreurs de l'humanité; mais lorsque le pontife prononce, lorsque du haut de la chaire de Pierre où il est assis comme chef de l'Eglise et vicaire de Jésus-Christ, il enseigne les fidèles, et leur adresse les vérités et les dogmes de la foi, ce qu'ils appellent parler *ex cathedra*, ils soutiennent qu'il ne peut errer, et que tous les chrétiens doivent aux constitutions apostoliques, émanées en cette forme, la soumission d'esprit et de cœur qui est due aux oracles infaillibles de la vérité. Les raisons qu'ils en donnent sont fondées sur les promesses de Jésus-Christ, d'après lesquelles l'Eglise ancienne a reconnu dans ses décrets une autorité également divine et suprême, qui a suffi seule, et sans autre appui, pour soumettre les fidèles à ses décisions, *sola Petri communione fulta.*

Il en est qui, en accordant l'infaillibilité au souverain pontife, font présent de la même prérogative au corps des pasteurs; en sorte que l'Eglise aurait deux tribunaux infaillibles et distingués : leur seul embarras est de trouver les preuves de cette double infaillibité; car Jésus-

Christ n'a fait aucune promesse aux apôtres séparés de leur chef, et l'opinion commune des théologiens est que les évêques, en quelque nombre qu'ils soient, peuvent tomber dans l'erreur, et qu'il n'est pour eux de gage assuré de l'assistance du Saint-Esprit que dans leur union avec le chef de l'Eglise qui, dit un concile d'Oxford, peut seul affermir les pas chancelans de ses frères, les éclairer dans les doutes sur la foi, la justice et les mœurs, et donner à leurs décisions une entière solidité.

Il en est encore qui distinguent le saint-siége du pontife qui y est assis; ils accordent l'infaillibilité au siége, et la refusent au pape qui en possède les droits et les prérogatives. « Les novateurs, dit M. l'évêque d'Apt, « mettent une grande différence entre le saint-siége et « celui qui l'occupe; ils affectent une grande soumission « pour les décisions de cet auguste tribunal, qu'ils re- « connaissent infaillible, tandis qu'ils accusent d'erreur « celui qui y est assis. » ***

(La suite à un prochain numéro.)

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR L'EUROPE ET SUR LA FRANCE EN PARTICULIER, PAR M. ROSSET, AUTEUR DES *Lettres au peuple français*. (1)

Je ne sais si toutes les doctrines nouvelles sont mauvaises, mais je m'en défie; et il me suffit, sans les examiner, de considérer leur nombre pour justifier l'espèce de répugnance qu'elles m'inspirent. Me dira-t-on que de

---

(1) Un volume in-8°. A Paris, chez Rusand, rue du Pot-de-Fer Saint-Sulpice, n° 8.

la multiplicité, de la divergence des opinions naît la lumière, et que c'est à la discussion que les hommes doivent la connaissance de quelques faits positifs, qui, semblables à des jalons, les guident dans une voie toujours parcourue, mais que la brièveté de la vie rend toujours inconnue aux générations qui se succèdent? Il en est de cette assertion comme de tout ce que l'homme peut dire : sa pensée et l'expression de sa pensée sont si loin de la perfection qu'il est facile de les contester, et, sans aucune supériorité, il est peu de systèmes dont on ne puisse démontrer les erreurs et les vices. Je ne comprends pas cependant que l'art de gouverner les hommes, c'est à dire de les rendre aussi bons, aussi heureux que leur nature le comporte, soit encore l'objet de tant d'études, et que cet art semble être devenu plus difficile à mesure qu'on lui a consacré plus de soins. Tout est-il à exposer et à comprendre dans une société formée depuis près de six mille ans? Les hommes ont-ils méconnu leurs intérêts jusqu'à ce jour? Et en serait-il de la science d'exister ou de n'exister pas, comme de celle de rendre plus ou moins commodes nos habitations et la forme de nos vêtemens? L'instinct de leur conservation s'est d'abord développé chez les hommes; et comme cette conservation n'a lieu qu'au moyen de leur réunion, savoir se rapprocher et se maintenir dans cet état de rapprochement a dû être le premier objet de leurs soins, et peut-être les pasteurs d'hommes antédiluviens exerçaient-ils déjà cette profession avec une habileté que l'on a perdue en s'éloignant d'un ordre plus simple et plus naturel que celui qui subsiste? En effet, depuis trente ans que l'on s'est mis à *travailler en gouvernemens*, s'est-on satisfait? J'avoue que beaucoup de journaux et de pamphlets nous félicitent de notre bien-être; mais

les avis sont encore partagés; mais *les constitutions*, *les actes additionnels*, *les chartes* se succèdent, et toujours revus et corrigés, le désir de les perfectionner est la preuve la plus sensible de leur défectuosité. Prouve-t-on une grande connaissance des hommes et des choses en se croyant aux élémens d'une science qui dut naître lorsque la première famille se forma? Je ne sais, mais si tout est mis en question si souvent, rien n'est donc trouvé bien? Voilà trente ans que l'on cherche individuellement et en masse, et assurément l'on a cherché en vain comment il fallait gouverner. Il est naturel qu'un esprit juste, à la vue des efforts de tant de gens restés infructeux, se demande après s'être bien convaincu que ces gens eux-mêmes sont mécontens de leur œuvre, puisqu'ils la recommencent, se demande, dis-je, s'il était nécessaire de l'entreprendre, et si les législateurs anciens et modernes ne leur avaient pas épargné tant de soins. C'est, il me semble, ce que M. Rosset examine d'abord dans ses *Considérations générales sur l'Europe et sur la France en particulier,* livre sagement pensé et clairement écrit, qualités indispensables d'un bon ouvrage, et que l'on rencontre si rarement que je n'hésite point à dire qu'il y a très-peu de bons ouvrages; mais je ne veux m'occuper que de celui de M. Rosset. Il regarde d'abord la religion comme devant présider à toutes les institutions politiques; et, citant les peuples anciens, il démontre que la grandeur et la durée de l'empire de Rome provint de la piété sur laquelle furent basées les lois. *La France*, dit-il ensuite en parlant des temps modernes, *cette belle France, aujourd'hui si aveugle et si fière, dut à ses prêtres et ses lois les plus sages et ses plus belles institutions.* Ce que dit M. Rosset il le prouve, et son premier chapitre est un beau résumé de l'histoire universelle et des bienfaits de l'esprit

religieux, alors même qu'il n'est pas éclairé des lumières de la révélation.

C'est de *la réforme* que traite le second chapitre. M. Rosset ne lui donne pour cause que l'orgueil de Luther, de Henri VIII et de tous les déplorables auteurs de cette hérésie, qui porta l'affliction parmi tous les fidèles, et la guerre civile dans tant d'états; et je crois que M. Rosset indique la véritable origine de cette plaie qui saigne encore. Voici comme l'auteur des *Considérations* peint l'orgueil; ce passage donnera une idée de sa manière franche d'entrer dans son sujet et de la correction comme de la force de son style : « L'orgueil est la maladie la plus « incurable de l'homme déchu; l'orgueil est tellement « inné dans le cœur humain que la vertu même en est « souvent ébranlée. L'orgueil est le père de tous les vices, « et quand une fois il s'est emparé de l'intelligence il n'est « pas d'erreurs qu'il ne légitime, il n'est pas de fautes « qu'il n'excuse, il n'est pas de forfaits qu'il ne justifie. « Qu'un homme se laisse maîtriser par cet impitoyable « tyran, et bientôt cet homme, autrefois si grand, si « juste, si généreux, va s'abandonner aux plus mons- « trueux écarts, et peut-être épouvanter le monde par « l'audace de ses attentats et par la fureur de ses débor- « demens. »

Dans ce chapitre M. Rosset justifie pleinement, par des faits, les papes Clément VII et Léon X du reproche de précipitation, d'imprudence et même d'intolérance; car, bien que l'abus de ce mot ait été poussé à l'excès, il faut encore l'employer en parlant des souverains pontifes, qui attendaient jusqu'à l'extrémité pour condamner des coupables, qu'ils répétaient si hautement désirer absoudre. Les principes de révolution politique proviennent de ces principes de révolution religieuse : c'est ce que M. Ros-

set démontre de la manière la plus palpable ; et c'est dans son ouvrage qu'il faut lire combien de dangers entraîne pour la paix des royaumes la plus légère discussion avec l'Eglise et son chef. Il n'est pas jusqu'à notre *gallicanisme* qui n'effraie cet auteur ; et quand il me le montre comme *un sujet d'espérance coupable pour les ennemis de la religion*, je dis comme lui que cette seule considération me le rendrait redoutable, et ne me déciderait à l'invoquer qu'après le plus scrupuleux examen. Quand je vois si souvent nos impies et nos incrédules rappeler les libertés de l'Eglise gallicane, je me défie de ces libertés, et je les considère comme des poisons dont il faut user le moins possible. Cette doctrine est surannée ; mais ne serait-il pas possible que précisément elle fût bonne par cette raison unique ? La nouveauté est-elle devenue, en matière dont l'expérience peut seule connaître, un titre incontestable à la prépondérance ? M. Rosset ne le pense point, et je pense de même. Les prétentions de nos modernes sectaires, la crédulité, la servile admiration de leurs partisans ne détruisent point la majesté que le temps imprime aux opinions comme aux monumens ; et c'est encore de lui que naîtra pendant des siècles la vénération des hommes pour les institutions qu'il aura respectées. Je ne me permettrai qu'une critique après la lecture du deuxième chapitre *des Considérations*, c'est la négligence de l'auteur à ne l'avoir point intitulé *De la prétendue réforme* ; car sans cet *adjectif* d'une précaution indispensable l'erreur s'établirait par le seul fait de l'expression : expression fausse d'ailleurs, puisque *réforme* signifie *retranchement*, plus *étroite observance*, selon tout ce que nous connaissons des Bernard, des Thérèse, des Rancé, et des autres réformateurs ; tandis que l'hérésie, appelée *réforme* par ses auteurs, supprimant la confession et toutes les œuvres

de pénitence, bornant les cérémonies religieuses jusqu'à les détruire entièrement dans beaucoup de ses sectes; abandonnant à chaque individu le droit de s'imposer tel devoir religieux qu'il lui plaira; la *réforme*, dis-je, n'a produit qu'un relâchement, un abus qui constate la fausseté de son nom. P***.

HISTOIRE DE LA SESSION DE 1829.

(Suite.)

M. de Lépine remplace M. le rapporteur à la tribune, et s'empresse de répondre à la pétition de Me Isambert. L'honorable membre remonte aux lettres-patentes de 1627 pour établir l'origine légale des lazaristes; un décret du 27 prairial an XII rétablit leur congrégation, que la révolution avait proscrite; si l'on rappelle contre eux les lois révolutionnaires, pourquoi, dit M. de Lépine, Me Isambert ne rappelle-t-il pas aussi les lois qui décrètent la constitution civile du clergé, le serment et la proscription des prêtres, et le culte de la déesse Raison? Toutes ces lois existent; pourquoi donc le pétitionnaire n'en demande-t-il pas l'exécution? Car enfin, si la charte n'a pas abrogé la loi portée contre les lazaristes et les sulpiciens, elle n'a pas non plus abrogé celle que la convention porta contre Dieu lui-même.

M. Kératry, un des membres du côté gauche, répond à M. de Lépine, et prend en main la défense de la pétition de Me Isambert. Nous nous étonnons que M. Kératry se mette en contradiction avec ses doctrines : si nous ne nous trompons, l'honorable membre a constamment ré-

clamé la tolérance religieuse. Comment se fait-il qu'il vienne, en présence de la France, poursuivre quelques prêtres qui ont, à ses yeux, le tort d'annoncer aux peuples les croyances catholiques? Comment concilier la tolérance religieuse avec la demande que le gouvernement ne tolère plus les missions? Et de quel droit M. Kératry, avec ses amis, veut-il imposer silence aux missionnaires? Les prêtres catholiques ont reçu la mission de parler jusque sur les toits, ils l'exerceront cette mission; et le libéralisme ne sera pas plus fort que la convention qui n'a pu les faire taire. Ils n'ont point d'ordre à recevoir du gouvernement pour la prédication de l'Evangile; ils lui répondront comme autrefois les apôtres S. Pierre et S. Jean devant le sanhédrin: « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. » C'est ainsi que M. le ministre des affaires ecclésiastiques aurait pu répondre à M. Kératry et à Me Isambert. Au lieu de parler avec une sorte de timidité craintive, de demander grâce pour ainsi dire, il aurait dû aborder la question vigoureusement, prendre les orateurs libéraux et les mettre avec leur tolérance universelle en face de la proscription qu'ils réclament contre les missions. Qu'auraient-ils répondu? Cette liberté des cultes qu'ils demandent à grands cris ils la refusent au catholicisme; ils veulent que toutes les consciences soient libres, et ils rappellent les lois sanglantes d'une effroyable époque! Mais non, M. Feutrier craignait d'attrister le côté gauche, il semblait avoir peur de Me Isambert. Il s'est borné à parler de sa modération, à demander qu'on lui rende justice, à blâmer le pétitionnaire, mais avec beaucoup de ménagemens, à parler de S. Vincent de Paul, fondateur des lazaristes, et à rappeler l'éloge des sulpiciens par Fénélon. L'extrême gauche a accueilli la modération du ministre

par des murmures. En vain M. Feutrier a-t-il regretté la vive éloquence de son honorable ami, M. Hyde de Neuville. La gauche ne l'a entendu qu'avec des éclats de rire, et le prélat déconcerté n'a pu que défendre fort légèrement les missions de France; mais cependant il a encore eu asssez de présence d'esprit pour assurer que s'il y avait eu des écarts de zèle, le gouvernement saurait les réprimer. Ainsi toute la sévérité sera pour les missionnaires, et le grand dénonciateur Isambert sera regardé comme *un caractère honorable*. Pourquoi ne lui éleverait-on pas une statue comme à un grand homme? M. Marschall court à la tribune, malgré ses amis qui l'invitent à laisser parler M. de Laborde; mais il veut aussi se signaler par un discours contre les missionnaires pour être appelé *un caractère honorable*. N'en a-t-il pas le droit? La chambre néanmoins ne juge pas à propos d'écouter l'honorable membre, qui parle inutilement au milieu du bruit.

M. Agier et M. Pardessus, M. de Laborde et M. de Montbel se rencontrent à la tribune. Le dernier s'étonne du langage inconvenant du pétitionnaire, qui *se rassure par la pensée que la religion sera contenue par les progrès des sciences, de la philosophie et de la raison, et par la surveillance spéciale et de tous les momens dont elle serait l'objet.*

Cela ne rappelle t-il pas ces circulaires du directoire où il était recommandé aux fonctionnaires de *surveiller*, de *tourmenter*, de *désoler les prêtres le jour comme la nuit?* Qu'on vienne ensuite nous parler de tolérance, de liberté des cultes, lorsqu'on propose de placer le catholicisme sous la surveillance de la haute police?

M. Pardessus veut parler; mais M. Agier veut dire deux mots, et M. le président lui accorde la parole. M. Agier demande l'ordre du jour sur la partie de la pétition rela-

tive aux lazaristes, aux sulpiciens et aux missions étrangères, et le renvoi au garde des sceaux sur la partie relative aux missions de France. Le côté droit s'oppose vivement à cette proposition. M. de Conny demande la parole sans pouvoir l'obtenir du président. La chambre, qui est dans une grande agitation, adopte l'ordre du jour sur la première partie de la pétition, ainsi que le renvoi au garde des sceaux sur la seconde. Le côté et le centre droits votent contre; mais la fraction Agier, moins M. de Charencey et M. Delalot, par son vote avec la gauche, décide la majorité. La chambre se sépare au milieu du bruit; et les libéraux se réjouissent, en se retirant, de ce que les missionnaires seront désormais sous la surveillance de la justice comme des malfaiteurs.

Le 9, le ministre de l'intérieur présente divers projets de loi relatifs à des intérêts locaux. M. de Cambon fait ensuite le rapport de la commission à laquelle a été renvoyé le projet de loi tendant à proroger pendant six ans le monopole des tabacs. La commission adopte le projet, mais pour deux ans seulement, afin de donner le temps au gouvernement d'aviser aux moyens de supprimer le monopole. Le côté gauche applaudit à ces conclusions.

M. le général Demarçay, voulant amener un examen scrupuleux et approfondi du budget, développe une proposition tendant à ajouter au réglement qu'il sera nommé autant de commissions qu'il y a de ministères. Cette proposition, combattue par M. le ministre des finances, est rejetée par une majorité formée du côté droit et des deux centres.

Dans la séance du 11, M. Roy présente quatre projets de loi : le réglement définitif de l'exercice 1827, les allocations supplémentaires pour l'exercice 1828, et le budget de 1830 par recettes et dépenses évaluées. Le ministre

annonce que les besoins de l'exercice 1830 sont à peu près les mêmes que ceux de l'année courante. Le côté gauche murmure lorsqu'il entend réclamer un million pour améliorer le sort des desservans et des vicaires. M. Roy se plaint de la violence avec laquelle on attaque le revenu public : on le traite en ennemi, tandis qu'il ne faut toucher aux impôts publics qu'avec prudence. Mais le côté gauche ne tient aucun compte du chagrin du ministre : ses plaintes ne le touchent pas du tout, et il s'indigne qu'on ne bouleverse pas tout le budget par égard pour ses principes.

On s'attendait le 14 à un rapport de la commission des pétitions. Les tribunes publiques étaient encombrées de spectateurs, et le côté gauche au grand complet. M. de Sade, rapporteur, rend compte à l'assemblée d'une pétition de plusieurs électeurs de Lille, qui prient la chambre de revenir sur la décision qu'elle a prise l'année dernière en faveur de l'honorable membre. Le rapporteur fait observer qu'il y a dans ce cas autorité de la chose jugée, puisque la chambre a prononcé l'admission de M. de Bully. La commission propose l'ordre du jour en ce qui touche l'admission de M. de Bully, et le renvoi au garde des sceaux pour ce qui est relatif à des altérations de registres dénoncées par les pétitionnaires. M. de la Boessière, d'une voix forte, demande la question préalable. Le tumulte est au comble. MM. Morel, Agier, Pas de Beaulieu attaquent M. de Bully, et lui conseillent de se retirer. L'honorable membre demande la parole pour s'expliquer devant un tribunal qui est tout à la fois accusateur et juge, et qui n'est conduit que par l'esprit de parti. Il explique ses droits d'éligibilité, la possession annale de ses biens, et répond que plus il descend dans sa conscience, plus il y trouve le calme et la certitude.

ıulte va toujours en croissant. MM. de Schonen
ı parlent contre M. de Bully. M. Pardessus ne
se faire entendre quitte la tribune. L'extrême
t dans une agitation excessive. Il est six heures,
é se répand dans la salle; les huissiers réclament
: silence, et M. le président se fatigue inutile-
: sa sonnette. On voit alors une assemblée de
ısant d'entendre la défense d'un accusé. Enfin le
, malgré les cris de l'extrême gauche, met aux
'e du jour sur l'éligibilité de M. de Bully : il est
ısi que le renvoi au garde des sceaux concer-
ıutations de registres, il y a sept ans.

/I. de Caqueray par le sur le procès-verbal, et se
tte occasion du scandale des journaux libéraux.
y écrit à la chambre qu'il s'abtiendra de prendre
lélibérations jusqu'à ce que le garde des sceaux
cé sur le renvoi ordonné par la chambre.

le 9 mars l'assemblée discutait le projet de
pêche fluviale, déjà adopté par la chambre
cette discussion traînait en longueur : il n'y
sujet à scandale, on ne pouvait ni attaquer
ni appeler la surveillance de la police sur les
ussi les députés libéraux ne paraissaient point
ancs; ils s'inquiétaient peu des courans d'eau
'res, de la pêche fluviale et de la pêche mari-
ın M. Royer-Collard les grondait sur leur in-
'et leur paresse; en vain pour les effrayer les
l'une longue session; ils restaient insensi-
aux admonitions des journaux libéraux. Ils
de la discussion sur la pêche fluviale pour
le leurs affaires ou de leurs plaisirs. Enfin
ance du 16 la chambre adopta ce projet

de loi, et MM. les députés purent revenir sur leurs bancs.

Mais tandis que le chambre s'occupait de la classification des rivières, des limites légales de l'eau douce et de l'eau salée, des engins prohibés et du respect dû aux petits poissons, d'importantes négociations se suivaient dans l'intérieur des bureaux. Les commissions chargées de l'examen des projets de loi sur l'organisation communale et départementale arrangeaient ces projets à leur fantaisie; la seconde surtout se signalait par son zèle à amender le projet de loi du ministère, ou plutôt elle refaisait un autre projet. M. le ministre de l'intérieur fut appelé pour assister au travail de la commission; il déclara formellement ne point l'approuver et que le Roi ne sanctionnerait point le projet de loi. De là brouillerie entre le ministère et les commissions; l'un rejetait avec force les amendemens, l'autre y tenait fortement. Le bruit de la chute du ministère et de la formation d'un autre, pris parmi les membres de la droite, se répandit aussitôt. On parlait de M. de la Bourdonnaye, de M. Ravez. Pendant que le ministère combattait ainsi avec les commissions, la chambre discutait le 17 le projet de loi sur les tabacs. M. de Brigode, député du département du Nord, où l'on cultive le tabac, s'élève dans un long discours contre le monopole, qu'il trouve nuisible au commerce et à l'agriculture; et, en cas d'adoption du projet de loi, il demande qu'une commission chargée des moyens de supprimer l'impôt des tabacs soit nommée par la chambre des députés. M. le baron Dupin, qui ne peut laisser passer aucun projet de loi sans prononcer un discours, entre dans beaucoup de détails pour prouver que le gouvernement a tort de tenir au monopole.

L'assemblée ne paraît pas tenir beaucoup à la dissertation de l'honorable membre. M. Gouve de Nuncques croit que le monopole est intolérable et surtout inconstitutionnel; il propose de pourvoir au déficit que sa suppression occasionnerait par de fortes économies. M. Bacot de Romans, commissaire du roi, ne voit rien de mieux que le monopole, et il lui semble difficile de remplacer un impôt de quarante-cinq millions. M. Syrieys de Mairinhac défend le projet du gouvernement. La chambre se forme en comité secret pour entendre M. Lepelletier d'Aulnay, qui fait un rapport sur la proposition de M. Sébastiani, relative aux retenues faites sur les pensions militaires au profit de la caisse des Invalides. L'honorable membre conclut au rejet de la proposition.

(*La suite au prochain numéro.*)

DOCUMENS HISTORIQUES.

— M. Thomas, avocat à Marseille, l'a emporté non-seulement sur M. Durand, négociant recommandable, connu par son royalisme, mais encore sur M. Larreguy, bien que ce dernier présentât aux électeurs un certificat de *civisme* à lui délivré par les principaux membres du côté gauche. M. Thomas l'a emporté, parce qu'il est célèbre comme *ami de Manuel*, l'homme aux *répugnances*. Or, il paraît que c'est là une garantie pour les électeurs de Marseille. Il est à remarquer que c'est la première fois que Marseille envoie un député sur les bancs du côté gauche.

— M. Rodet, ancien membre du côté gauche, a été élu par l'arrondissement électoral de Trévoux. Le général Clausel, dont toute la France connaît la conduite en 1815, a été nommé par le collége électoral de Rethel, et M. Dunoyer, rédacteur du *Censeur européen*, condamné plusieurs fois par les tribunaux pour délits de la presse, rayé du tableau des avocats par le conseil de discipline, est le candidat qui, nous dit le *Journal des Débats*, a le plus de chances de succès au collége électoral de Pontoise. De pareilles nominations et de semblables candidats devraient enfin faire ouvrir les yeux

aux ministres et à ceux qui ont la bonhomie, comme M. Agier, de croire au royalisme de tout le monde.

— S. M., dont la bonté soulage et console toutes les infortunes, a fait remettre sur sa cassette 2,000 f. au maire du deuxième arrondissement pour les victimes de l'incendie du Bazar-Bouflers. M. le Dauphin, Mme la Dauphine, MADAME, duchesse de Berri, ont fait remettre pour le même objet chacun une somme de 500 fr., et LL. AA. RR. Mgr le duc de Bordeaux et MADEMOISELLE y ont joint une somme de 400 fr.

— Mme la marquise de Latour-Dupin-Montauban vient de mourir, emportant les regrets de tous ceux qui l'ont connue; elle était depuis 1821 trésorière de l'œuvre destinée au soulagement et à la délivrance des prisonniers pour dettes.

— *Le Journal des Debats* est admirable pour les consolations. Il a *consolé* le ministère à l'occasion de sa defaite au sujet de la priorite de la loi départementale sur la loi municipale; aujourd'hui il *console* la jeunesse de la defaite qu'elle a éprouvée par le rejet de la petition de M. de Las Cazes qui demandait que l'âge de l'éligibilité fût fixé à vingt-cinq ans. La jeunesse ne doit pas se *plaindre* de cette decision; car elle n'a ete *sacrifiée* qu'à la Charte. Consolez-vous, mes chers amis, quand vous serez *gueris du peche d'être jeunes*, fidèles à vos principes de *sagesse*, vous ferez pour vos enfans ce que vos pères n'ont pas fait pour vous.

—S. M. vient d'accorder un secours de 3,000 fr. aux ouvriers de Saint-Quentin, dont la position a eté très malheureuse tout cet hiver à cause de la cherté du pain et de la stagnation du commerce. Cette nouvelle marque de la munificence royale pénetré d'une profonde reconnaissance tous les habitans de Saint-Quentin.

— Les petitions des propriétaires de vignes se multiplient et attestent assez la detresse de la plupart des vignobles de France. Esperons que le gouvernement fera tout ce qui est en son pouvoir pour y porter remède.

— Le journal intitulé *l'Aviso de la Mediterranee* vient d'être condamné par le tribunal correctionnel de Toulon à 50 fr. d'amende et à l'insertion, qu'il avait refusee, d'une réponse de M. le comte de Flotte-d'Argenton, lieutenant de vaisseau du Roi, au compte que ce journal avait rendu d'un ouvrage de cet officier, relatif aux ports maritimes.

— Comme chacun sait, le ministère actuel a toujours eté faible et maladif depuis sa naissance. Il a eu fréquemment des fièvres intermittentes qui

l'ont beaucoup affaibli : un accès qu'il vient d'avoir à la chambre des députés l'a mis en danger tellement qu'on craint bien qu'il n'aille pas jusqu'au printemps. Le côté gauche s'est constitué son médecin, et lui a promis tous ses soins, à condition toutefois *de s'abandonner entièrement à lui.*

— Pour compléter et *parfaire* l'éducation des jeunes séminaristes, *le Constitutionnel* se propose lui-même pour leur instituteur. « Heureux, dit-il, si au lieu de se laisser subjuguer par l'exaltation de l'esprit de parti, ils se montraient dociles à nos sages conseils! » Voilà qui est assurément fort modeste, et j'avoue qu'il serait très édifiant de voir nos jeunes curés expliquer et commenter *le Constitutionnel* à leurs paroissiens en place du catéchisme.

— *Le Messager* accuse *le Constitutionnel* de forger des contes ridicules, et paraît s'en étonner. Cet étonnement du *Messager* nous semble une niaiserie, à moins qu'il n'ait voulu ménager *le Constitutionnel* par crainte ou par politesse : car tout le monde sait que *le Constitutionnel* a pour *habitude* et pour *règle* de tout dénaturer.

— Des lettres récemment arrivées de Modon annoncent une amélioration très satisfaisante dans l'état sanitaire des troupes. A la date du 15 février dernier, les hôpitaux des places occupées par la division française ne contenaient plus qu'un très petit nombre de malades.

— M. l'abbé Gallard, curé de la Madeleine, une des paroisses les plus importantes de Paris, nommé à l'evêché du Mans, a prié S. M. d'agréer qu'il restât dans sa paroisse, ce qui lui a été accordé.

— Il résulte des documens numériques présentés au parlement par le marquis de Lansdowne qu'en 1811 le nombre des enfans qui hantaient les écoles en Irlande et pour qui leurs parens payaient pension était de cinquante-cinq mille protestans et cent quarante-cinq mille catholiques. Le noble lord a encore prouvé l'influence heureuse que la religion exerce sur la population, en démontrant qu'en Irlande, sur une population de quatre millions six cent soixante-seize mille âmes, on ne compte que trois mille vingt-sept prévenus : c'est un sur quinze cents. En Angleterre et dans le pays de Galles, sur une population de douze millions deux cent dix-huit mille cinq cents âmes, il y a eu seize mille cinq cent soixante-quatre prévenus; c'est la proportion de un sur sept cent cinquante personnes.

— Les protestans d'Inverness ont été si furieux de l'adoption du bill catholique, qu'ils n'ont rien eu de plus pressé, sitôt après en avoir reçu la

nouvelle, que de demolir la chapelle catholique et de bruler sur les ruines le portrait de M. C. Grant, representant pro-catholique du comté, aux cris de *vive le roi ! à bas le papisme !* On voit que le protestantisme est encore ce qu'il etait au seizième siècle, et que la *civilisation ne l'a point perfectionné*.

— Les nouvelles qui arrivent de Mexico et de la Vera-Cruz sont toujours alarmantes. Le pays est fort agité; des desordres ont éclaté parmi les partisans de Santa-Anna. Les finances du gouvernement sont dans le plus mauvais état; enfin c'est une anarchie complète. Les etrangers se hâtent de quitter ces malheureuses provinces.

— Le royaume des Pays-Bas a aussi son ordre legal. Deux pauvres filles de la commune d'Holstade enseignaient à des enfans de la paroisse le catechisme et quelques ouvrages de main. On leur a intimé l'ordre de cesser d'apprendre le catéchisme à de pauvres enfans! N'est-ce pas conspirer contre la liberte? L'ordre légal ne peut souffrir de pareils scandales.

— Il y a maintenant une nouvelle manière d'évangéliser les peuples, manière expéditive, et tout à fait agreable pour les missionnaires. On monte dans une chaise de poste; on voyage sur une route fréquentée, et on jette par la portière aux gens qu'on rencontre de bonnes petites brochures, bien jansenistes, bien liberales. C'est ce qui vient de se faire sur la grand'route de Quiévrain à Mons. Un monsieur bien mis, accompagné d'une dame, jetait par la portière de la voiture un nombre considérable de brochures in-12, intitulées : *Du Devoir du chrétien de lire le Nouveau Testament.* (Extrait des *Reflexions morales de Pasquier Quesnel.*)

— Pendant que le Mexique s'enfonce dans l'anarchie la république de Buénos-Ayres est en revolution : le genéral Lavalle, après s'être soulevé contre le gouvernement, convoqua une assemblée du peuple, qui le nomma gouverneur provisoire. Il se porta ensuite avec ses troupes contre l'ancien gouverneur, qui fut battu, fait prisonnier et fusillé deux heures après. Il n'y a maintenant qu'une autorité forte qui puisse rendre le calme à l'Amérique.

— Me Duplan, avocat à la cour royale, pour occuper ses loisirs, avait adressé à la chambre des députés une pétition relative au rétablissement de la garde nationale. Cette pétition était un monument de délire et un chef-d'œuvre d'audace. Le pétitionnaire pretendait que le Roi n'avait jamais eu le pouvoir de casser la garde nationale, parce qu'elle est la nation, et que son autorité est au-dessus de celle du prince. On voit que Me Duplan

par un habile logicien. Heureusement il va un peu trop vite. Il a été obligé de retirer sa pétition ; et, pour comble de malheur, M. le procureur du Roi en a fait saisir les exemplaires imprimés.

— M. l'abbé Aimé Guillon de Montléon est plein de savoir et d'une véritable érudition ecclésiastique, si l'on s'en rapporte au témoignage du *Courrier Français*, bon juge en cette matière, comme chacun sait. Le *savant* abbé vient d'enrichir le quinzième volume de *l'Encyclopédie moderne* d'un article sur les *libertés de l'Eglise gallicane*. Pauvres libertés, qui n'ont plus maintenant pour défenseur que M. l'abbé Guillon de Montléon pour admirateurs que MM. Agier et Benjamin Constant, et pour dernier asile que *l'Encyclopédie moderne* de M. Courtin !

— Portrait de M. de Pradt, d'après *l'Album National*, journal libéral : Chaleureux comme un jeune homme, se répétant sans cesse comme un vieillard, affectant la méthode, et toujours emporté par *la folle du logis* hors des limites de sa propre discussion ; verbeux, redondant jusqu'à la fatigue, incohérent jusqu'à l'absurdité, *prodigueur* d'images et de mots pittoresques. Ses ouvrages, pleins d'erreurs en fait, fourmillent aussi d'intolérables contradictions. Quel énorme *caput mortuum* de lieux communs, de déclamations, de trivialités politico-philosophiques !........

— C'est un jeune homme admirable que M. de Vatismesnil, s'écrient *le Courrier, le Globe* et les autres journaux libéraux ! Il a parfaitement *compris* les besoins de la France. Il n'y a pas le moindre doute à cela puisqu'il a *chassé* un vieux royaliste, M. Maugras, pour donner sa place à M. Jouffray, rédacteur du *Globe*, et qu'il donne 6,000 fr. de traitement à M. Artaud, rédacteur du *Courrier*, pour donner des leçons au ministre. Aussi *le Courrier* est-il *satisfait*, pour le moment du moins.

— Un journal libéral rapporte que M. le curé de Muret ayant invité M. le président du tribunal civil à assister à la messe qui devait être célébrée pour le repos de l'âme de S. S. Léon XII, et ce magistrat ayant communiqué cette invitation à sa compagnie, le tribunal a décidé qu'il ne *convenait* pas de se rendre à l'invitation de M. le curé ? Qui sait ? le tribunal eût peut-être par cette démarche manqué à sa dignité.

— On lit dans *le Courrier français* la lettre suivante :

Monsieur, je vous prie de recevoir, pour la souscription de M. Béranger, 10 fr. pour moi, ma famille et ma maison, à 50 cent. chacun, etc.

« AUDRY DE PUYRAVEAU, *membre de la chambre des députés*. »

Cette lettre prouve que si la maison de M. Puyraveau est très nombreuse, elle sait mettre de l'ordre et de l'économie dans ses dépenses. Cinquante centimes par tête ! Ce n'est pas un centime pour chacun des outrages que le poète s'est permis contre la religion et la royauté. Pour un libéral cela valait davantage. (*Gazette de France.*)

—Sur le bruit qui s'est répandu que les jésuites, anciens possesseurs du collège de Lyon, y avaient laissé enfouir, lors de leur retraite en 1762, une somme de 20 millions, le gouvernement, dit *le Précurseur de Lyon*, a fait commencer depuis quelques jours des fouilles dans cet établissement. Déjà plusieurs de nos journaux sont à se demander à qui appartiendra ce trésor.

— Nous faisons de grands progrès tous les jours. Il n'y a pas encore long-temps que pour être honoré du titre de jésuite ou d'apostolique il suffisait d'être religieux ou d'en avoir les apparences ; aujourd'hui pour mériter cette qualification il suffit de s'élever contre le *grand Marat* et notre *glorieuse* révolution.

— Chez les Indiens Chérokois tout membre du parlement qui arrive un quart d'heure après l'ouverture de la séance paie une amende de 25 cennes de notre monnaie, et autant pour chaque demi-heure de retard. En France, à la chambre des députés, il n'y a pas de Chérokois, mais il y a bien des retardataires. Nous conseillons à M. le baron Dupin de faire une proposition tendant à ce que chaque retardataire soit condamné à payer l'amende de 25 centimes pour remplacer le monopole des tabacs.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME ET DE LA PREMIÈRE ANNÉE.